

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Revue de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice _____ n° 30
Quatrième trimestre 2014



La radicalisation violente

Sécurité nationale

Douane et sécurité intérieure
Olivier RENAUDIE

International

L'énigme de la sécurité à Hong-Kong

Le dossier

La déradicalisation – Mathieu GUIDÈRE

Nouveau paradigme de radicalisation en prison – Fhrad KOSROKHAVAR

Répondre à la droite radicale : regards croisés entre la France
et l'Allemagne – Bénédicte LAUMOND

Composer une littérature extrême pour un monde excessif
Entretien avec Barouk SALAMÉ

Directeur de la publication:
Cyrille Schott

Rédacteur en chef :
Manuel PALACIO

Comité de rédaction :

AMADIEU Jean-Baptiste, Agrégé de lettres, chargé de recherches au CNRS
BERLIÈRE Jean-Marc, Professeur émérite d'histoire contemporaine,

Université de Bourgogne

BONY Lucie, Géographe, Centre de recherche sur l'habitat, CNRS

COOLS Marc, Professeur en criminologie, Université libre de Bruxelles,
Université de Gand

DE BEAUFORT Vivianne, Professeur à l'Essec, co-directeur du CEDE

DE MAILLARD Jacques, Professeur de Science politique, Université de
Versailles Saint-Quentin

DIAZ Charles, Contrôleur Général, Inspection Générale de la Police Nationale

DIEU François, Professeur de sociologie, Université Toulouse 1 Capitole

EVANS Martine, Professeur de droit pénal et de criminologie, Université de Reims

HERNU Patrice, Administrateur INSEE

LATOUR Xavier, Professeur de droit, Université de Nice

LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, Professeur émérite de Science politique,
Université de Toulouse I, Capitole

NAZAT DOMINIQUE, Docteur en Sciences odontologiques, expert au
Groupe de travail permanent pour la révision des normes d'identification du
DVI d'INTERPOL

PICARD Jean-Marc, Enseignant-chercheur à l'Université de Technologie de
Compiègne

RENAUDIE Olivier, Professeur de droit public à l'Université de Lorraine, Nancy

REVEL Claude, Déléguée interministérielle à l'Intelligence économique

RIDEL Laurent, Directeur interrégional de l'Administration pénitentiaire

DE LA ROBERTIE Catherine, Professeur des Universités, Rennes I, Présidente
de l'AFUDRIS

ROCHE Jean-Jacques, Directeur de la formation, des études et de la
recherche de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)

SAURON Jean-Luc, Professeur de droit à l'Université Paris Dauphine

TEYSSIER Arnaud, Inspecteur Général de l'Administration, Professeur
Associé à l'Université Paris I

VALLAR Christian, Doyen de la Faculté de droit, Nice Sophia Antipolis

WARUSFEL Bertrand, Professeur agrégé des facultés de droit, Université Lille 2

VELTCHOFF Caroline, Agrégée de Lettres, inspectrice d'académie

Responsable de la communication : Axelle de FONTGALLAND

Conception graphique et fabrication : Laetitia BÉGOT, Marine OSTAPOWICZ,
Daniel VIZET

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2014

Conditions de publication : Les Cahiers de la sécurité publient des articles, des
comptes rendus de colloques ou de séminaires et des notes bibliographiques
relatifs aux différents aspects nationaux et comparés de la sécurité et de
ses acteurs. Les offres de contribution sont à proposer à la rédaction pour
évaluation. Les manuscrits soumis ne sont pas retournés à leurs auteurs.

Toute correspondance est à adresser à l'INHESJ à la rédaction de la revue.

Tél. : +33 (0)1 76 64 89 00

Fax : +33 (0)1 76 64 89 31 - publications@inhesj.com

www.cahiersdelasecuriteetdelajustice.fr

Sommaire

3 Editorial – Cyrille SCHOTT

Dossier

5 Penser la violence collective
Entretien avec Xavier CRETTEZ

12 Nouveau paradigme de radicalisation en prison
Farhad KHOSROKHAVAR

22 Le profil psychologique de l'engagement dans le salafisme
Asma GUENIFI

32 Radicalisation sur Internet : méthodes et techniques de manipulation
Franck BULINGE

43 Répondre à la droite radicale : regards croisés entre la France
et l'Allemagne
Bénédicte LAUMOND

52 Quand l'extrême droite française découvre *Mad Max*
Stéphane FRANÇOIS

59 Origine ethnique, appartenance religieuse et perception du climat
scolaire chez des élèves de collèges aquitains
Jean-François BRUNEAUD

71 La déradicalisation : conceptions et mises en œuvre
Mathieu GUIDÈRE

84 Prévention de la radicalisation : le modèle français de prise
en charge des familles
Pierre N'GAHANE

88 La mutation du discours jihadiste : les nouvelles formes
de radicalisme musulman
Dounia BOUZAR

94 L'emprise mentale, au carrefour de la dérive sectaire et
de la radicalisation
Serge BLISKO

99 Quelle politique de contre-radicalisation en France ?
Pierre CONESA

103 Prévention du terrorisme : il faut repenser notre « modèle français
d'intégration »
Jean-Claude SOMMAIRE

109 *Exit, Voice, and Loyalty* : les trois visages de l'engagement
salafiste en Belgique
Hanifa TOUAG

117 Les femmes affiliées à « Muslims Against Crusades »
et « Women4Shariah »
Mohammed ILYAS





128

- 128 La radicalisation violente en Afrique sub-saharienne
Pierre Michel JOANA
- 138 L'évolution des modèles d'extrémisme et le « califat »
de Boko Haram
Virginia COMOLLI
- 144 L'islam en France doit devenir de France
Cyrille SCHOTT
- 146 Composer une littérature extrême pour un monde excessif
Entretien avec Barouk SALAMÉ
- 153 Quelles réponses institutionnelles au risque de
radicalisation violente des mouvements protestataires ?
Groupe de diagnostic stratégique (GDS) des Auditeurs de
l'INHESJ (promotion 2014)

International

- 166 L'énigme de la sécurité publique à Hong Kong
Antoine JEANNEAU

Risques et crises

- 175 La gestion de crise une culture à partager
Articles issus d'interventions prononcées à l'occasion d'un colloque tenu à Paris le 4 novembre 2014 par l'Association européenne pour la gestion des crises
Christine ROULLIÈRE-LE LIDEC, Patrick LAGADEC, Pierre SERNE,
Gérard FELDZER et Gérard PARDINI

En débat

- 187 Pourquoi le crime organisé a gagné - Alexandre CELSE

Sécurité privée

- 192 L'intelligence stratégique à l'heure du *Big Data* :
Adhuc tua messis in herba est
Guillaume FARDE

Sécurité intérieure

- 195 Douane et sécurité intérieure - Olivier RENAUDIE
- 202 Les violences physiques contre les forces de l'ordre en France à
travers 220 entretiens de policiers et gendarmes victimes
Émilie DERENNE, Corinne HARLAUT

Notes de lecture

- 213 *Le directeur de nuit*. John le Carré au sommet de son art
Jérôme DIAZ



12



94



Éditorial

De nombreux pays, partout dans le monde, sont confrontés à une violence qui s'auto justifie au nom de valeurs suprêmes, censées être supérieures à la vie humaine. Au nom de la religion, de la Nation, de la race, de la planète..., des groupes ou des individus n'hésitent pas à tuer et massacrer. Concitoyens, coreligionnaires ou étrangers, il ne s'agit que de détruire l'ennemi, celui qui est jugé, sans procès aucun, comme traître ou ennemi de la Cause. Les intérêts ne manquent pas, qui sont toujours supérieurs à l'intégrité humaine. Il n'y a là aucune nouveauté, mais cette constante dans l'histoire de l'humanité heurte la vision d'un monde, qui se voudrait moderne, entré enfin dans l'ère de la civilisation universelle, avec, inscrit à son fronton, le respect des droits humains. Nos sociétés « développées » qui, plus que toutes autres, croyaient avoir dépassé cette histoire, s'y trouvent plongées dans leur réalité la plus quotidienne. Elles y font face en mobilisant de multiples ressources et stratégies.

La France, avec d'autres mais aujourd'hui en première ligne, est confrontée à la montée d'une radicalisation autour d'interprétations fondamentalistes de l'islam. Cette radicalisation met en danger la solidité du lien républicain, ainsi que l'intégrité de ses citoyens, car elle se traduit également par l'action terroriste. Les crimes épouvantables de janvier 2015 marquent, de façon tragique, la confrontation entre ceux pour qui la République constitue un espace appuyé sur des valeurs qui permettent d'y vivre ensemble au-

delà des croyances différentes et ceux pour qui des convictions religieuses, telles qu'interprétées par eux, sont premières, absolues, et doivent s'imposer, y compris par la force, au reste de la communauté nationale. C'est un défi qui est ouvertement lancé à la République et qui doit être relevé par ses autorités, avec la conscience que ce défi prend également la forme d'un piège à deux mâchoires : d'un côté, minimiser la gravité des faits et finalement, passé le temps de l'émotion, poursuivre comme avant et ne pas prendre les mesures qui s'imposent pour une lutte efficace et déterminée; de l'autre, exagérer la réponse et renforcer la position de ceux qu'il faut combattre et réduire, en portant atteinte aux valeurs qui fondent notre démocratie et qu'ils veulent justement mettre en péril. Éviter ce piège suppose notamment d'identifier avec lucidité les différentes composantes qui structurent les phénomènes de radicalisation et leur aboutissement terroriste. Ces composantes sont multiples et liées entre elles. Répondre, au-delà du nécessaire renforcement du dispositif répressif à l'intérieur de notre cadre de droit, implique de rouvrir des questions, en fait jamais closes, comme les « territoires perdus de la République », les frontières et les contenus de la laïcité (avec une définition précise des rapports entre l'État et les principales religions pratiquées en France), ou encore et principalement la consolidation d'un projet éducatif républicain.

Les attentats de janvier sont venus nous rappeler que le terrorisme n'est que la forme la plus achevée de processus de radicalisation, qui eux-mêmes s'inscrivent dans des parcours complexes - individuels, collectifs, idéologiques, religieux -, qui prennent leur source dans un état donné de la société, de ses fractures et conflits intérieurs, de son organisation politique et même de son articulation avec des déterminants

géopolitiques à l'échelle internationale. C'est cette complexité que ce numéro des *Cahiers de la sécurité et de la justice* s'attache à analyser, au-delà de la question islamiste, en revenant sur plusieurs aspects de la violence collective idéologique qui concerne la radicalisation, c'est-à-dire l'ensemble des processus par lesquels des individus sont amenés à engager leur vie dans la poursuite d'un absolu pouvant les mener jusqu'au meurtre.

La radicalisation touche des champs, des acteurs et des représentations extrêmement divers. Le dossier central en explore les particularités comme les traits communs, à travers des exemples qui, sans être exhaustifs, présentent un tableau significatif et

construit. Les articles portent entre autres sur des mouvements (politiques, religieux, sectaires), des vecteurs (la question de l'internet), des dimensions, sociétales, historiques, psychologiques (les profils), des réponses institutionnelles (les politiques publiques). Ils accordent également une part importante à des exemples internationaux, en vue d'une mise en perspective aux analyses proprement françaises.

En conclusion, ce numéro s'inscrit dans une dynamique impulsée au sommet de l'État et où chaque acteur public et privé doit prendre sa part, avec les outils qui sont les siens – comme la recherche, la formation, la production législative –, au renforcement des dispositifs de lutte et de prévention existants ■

Cyrille SCHOTT,
Préfet, directeur de l'INHESJ



Penser la violence collective

Entretien avec Xavier CRETTEZ

Xavier CRETTEZ



Professeur de science politique à l'université de Versailles Saint-Quen-

tin-en-Yvelines (UVSQ) et directeur adjoint de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Auteur de nombreux ouvrages et articles portant sur les phénomènes de violence politique, sur l'ethno-nationalisme ou sur la sociologie de l'action collective, il a récemment publié « High risk activism. Essai sur le processus de radicalisation violente », *Pôle sud*, n° 34 et 35, 2011 ; *Murs rebelles. Iconographie nationaliste contestataire : Corse, Pays Basque, Irlande du Nord*, Paris, Karthala, 2014 et vient de faire paraître dans la revue canadienne *Criminologie* un article sur « La transnationalisation de la symbolique guerrière. Le cas des régionalismes violents en Europe », vol. 47, n° 2, 2014.



Dans un premier temps, quelle(s) définition(s) donneriez-vous des phénomènes de violences dans la société qui ne sont pas imputables à un individu, mais relèvent de groupes plus ou moins organisés et s'appuyant sur une idéologie particulière (religieuse, politique, morale...). Existe-t-il une classification possible, une typologie des violences collectives ?

Il y a effectivement plusieurs catégories de ce que l'on appellera les violences collectives. On peut commencer par dissocier les violences politiques de celles qui n'ont pas une immédiate coloration politique, même si ce type de distinction n'est pas aussi évident que cela. Par exemple, lorsque l'on parle des violences émeutières en banlieue, elles peuvent avoir également une dimension politique même si elle n'apparaît

pas à première vue. Le distinguo violences politiques/violences non politiques (à dimension directement criminelle) s'avère *a priori* complexe. On peut citer l'exemple de groupes qui combinent les deux, comme les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ou de groupes qui relèvent d'une sorte de « guérilla dégénérée », comme tous les mouvements qui, à l'origine, mènent des guérillas idéologiques et qui vont évoluer vers le grand banditisme.

Si l'on s'intéresse aux violences collectives de type politique au sens large, il y a trois façons de les penser.

La première consiste à dégager la catégorie des violences de type instrumental, c'est-à-dire les violences qui ont une finalité, un objectif bien précis, et qui sont exercées, calibrées à l'aune de cet objectif. La violence instrumentale par excellence est celle de l'État.

La violence policière, au sens de violence de maintien de l'ordre, est toujours une violence qui possède sa finalité propre, en l'occurrence rétablir l'ordre public. Elle est toujours proportionnée à son objectif : on n'envoiera pas en effet des forces spéciales militaires pour faire du maintien de l'ordre face à des manifestations d'étudiants. Ce type de violence instrumentale peut être également le fait de mouvements sociaux, d'organisations syndicales, de groupes constitués qui vont utiliser la violence pour protester contre telle situation qu'ils estiment leur être préjudiciable, comme la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) durant plusieurs années manifestant contre l'augmentation abusive de certains prix ou contre certaines directives européennes.

La deuxième montre l'existence d'une violence passionnelle, moins caractérisée par des déterminants sociologiques, plus individuelle, psychologique, et qui répond à une frustration et s'exprime de manière réflexive par la colère. Il s'agit d'une sorte d'*acting out* destructeur qui vise une cible, supposée être la source des maux vécus. Elle est moins politique au sens où elle est moins préparée, moins organisée que dans le cas des violences instrumentales, mais elle peut revêtir des formes extrêmes, allant jusqu'aux massacres, ainsi qu'on a pu le voir avec les violences de type génocidaire (la violence délirante dont parle Jacques Sémelin¹) ou avec des groupes pour lesquels la violence constitue quasiment une forme de leur identité, par exemple les *skinheads* ou certaines bandes de jeunes néo-prolétariens qui cultivent et valorisent la violence en soi, jusqu'à en faire un élément prépondérant de leur culture propre.

La troisième, enfin (et ces trois catégories ne sont pas d'ailleurs totalement hermétiques entre elles), met en lumière la violence identitaire dont l'usage révèle l'identité de ceux qui la pratiquent (la violence d'État est partiellement une violence identitaire ; le déploiement d'un corps de compagnie républicaine de sécurité est une représentation de la puissance de l'État en marche) ou, au contraire, sert à dénier l'identité de ceux qui vont la subir. On retrouve ici certaines manifestations de la violence génocidaire, les actes de torture ou les viols ethniques tels qu'on a pu les voir dans les conflits en ex-Yougoslavie ou plus récemment en Afrique subsaharienne. Ici la violence a avant tout pour fonction de dénier l'identité de l'autre. L'autre n'est pas un homme et, à ce titre, il peut être tué. La femme violée n'est pas un être humain, mais un appareil de reproduction utilisé à des fins de colonisation ethnique (c'était le discours des ultranationalistes serbes vis-à-vis des femmes bosniaques).

Voilà les trois regards possibles sur la violence collective, si l'on met de côté une forme de violence plus annexe par rapport à notre propos qui est la violence symbolique, c'est-à-dire une violence qui ne prend pas des formes physiques, mais atteste de la mise en place d'un rapport de forces, d'un rapport de domination de classe masquée (c'est la définition de la violence symbolique chez Pierre Bourdieu) ou encore qui manifeste la toute-puissance de l'État (c'est la définition donnée par Michel Foucault dans *Surveiller et punir* lorsqu'il parle d'une domestication des corps et des esprits par des institutions pénales répressives).

Pour ce qui concerne la question spécifique de la violence d'État, il existe plusieurs types d'État, dictatorial, théocratique, démocratique... qui tous exercent des formes particulières de violence. Cette différence engendre-t-elle une distinction interne à la violence d'État, distinction qui pourrait s'opérer autour du thème de la légitimité en référence au concept weberien de monopole de la violence légitime ?

L'État de droit est celui qui exerce une violence encadrée juridiquement là où l'État dictatorial va exercer une violence sans aucun souci de limitation, sans aucune borne juridique. L'État de droit produit du droit et se soumet au droit alors que l'État autoritaire produit un droit auquel il ne se soumet pas lui-même. L'État démocratique accepte des limitations de sa propre violence qui sont édictées par le droit qu'il a produit. Par ailleurs, il met en place des procédures d'évaluation de cette violence ; si celle-ci a dépassé les limites posées, il existe des procédures d'enquête menées par des corps de l'administration, qu'il s'agisse de la police et de la justice, lesquelles peuvent aboutir à la proposition de sanctions à l'encontre de ceux qui n'ont pas respecté ces limites. Oui, le rapport au type d'État est fondamental et conditionne les formes de violence exercées, celles-ci devant apparaître en démocratie comme légitimes aux yeux de la population. La population se soumet à la violence de l'État à proportion du respect qu'elle lui accorde ; l'État à son tour se soumet à des règles édictées dans le cadre de la démocratie qui est un cadre légal. C'est ce qui fonde la légitimité. Pour conserver celle-ci, l'État a intérêt à ne pas outrepasser un certain niveau de violence défini dans le cadre du droit. C'est ce qui a déterminé la réflexion des Républicains sous la troisième République et presque jusqu'à nos jours autour de la souveraineté populaire. À partir du moment où le pouvoir est légitimé par le peuple et non par Dieu, on ne peut plus frapper le peuple comme sous l'Ancien Régime où le peuple n'était la source d'aucune légitimité. La troisième République va inaugurer

(1) Sémelin (J.), 2014, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, Points Essais.

un long apprentissage de procédures de maintien de l'ordre avec la création de corps spécifiques qui devront apprendre à réduire les conséquences de l'exercice de leur violence sur la population. Les Républicains oscillent alors en permanence entre la nécessité de laisser au peuple la possibilité de s'exprimer dans la rue et celle de préserver l'ordre dans l'espace public en empêchant l'installation d'une culture de l'insurrection de rue. Ils vont donc progressivement inventer une violence contenue, une violence retenue, avec la création de corps d'intervention qui vont utiliser des armes non létales, ce qui n'existait pas auparavant, en particulier lorsque l'armée intervenait dans le maintien de l'ordre. Ces corps, contrairement aux militaires, ne s'attaquent pas à un ennemi qu'il s'agit d'éliminer, mais à des citoyens qu'il convient de contenir dans la mesure où leurs modes de manifestation peuvent mettre en danger l'ordre public. C'est ainsi que le maintien de l'ordre français, même s'il n'est pas exempt d'erreurs et de fautes, est malgré tout exemplaire en la matière, au point d'ailleurs de s'exporter auprès d'un certain nombre de pays. Toute la fin du XIX^e siècle jusqu'à mai 68, et même jusqu'à aujourd'hui, est marquée par la quête d'une violence retenue qui assure à l'État un poids politique sur ses citoyens et lui permet en même temps de conserver sa légitimité auprès d'eux.

Ce qui fait l'actualité en matière de violences politiques, c'est d'abord la montée de la menace terroriste, particulièrement dans sa forme « religieuse » autour de l'islamisme radical. Est-ce que l'on assiste à la naissance et au développement d'un phénomène totalement nouveau ou bien celui-ci peut-il être pensé à partir de la typologie des violences que vous venez d'énoncer (l'une ou l'autre ou bien une combinatoire de toutes) ?

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un phénomène totalement nouveau. Tout au plus la nouveauté peut-elle résider dans un mode de légitimation de la violence, qui jusqu'alors n'était pas dominant et qui repose sur l'idée d'une transcendance religieuse. L'islamisme radical n'est pas un traditionalisme, ce n'est pas un retour en arrière, c'est plutôt un mouvement révolutionnaire qui, par bien des aspects, peut s'apparenter aux tentatives d'insurrections révolutionnaires que l'Europe a connues

OUI, LE RAPPORT AU TYPE D'ÉTAT EST FONDAMENTAL ET CONDITIONNE LES FORMES DE VIOLENCE EXERCÉES, CELLES-CI DEVANT APPARAÎTRE EN DÉMOCRATIE COMME LÉGITIMES AUX YEUX DE LA POPULATION. LA POPULATION SE SOUMET À LA VIOLENCE DE L'ÉTAT À PROPORTION DU RESPECT QU'ELLE LUI ACCORDE ; L'ÉTAT À SON TOUR SE SOUMET À DES RÈGLES ÉDICTÉES DANS LE CADRE DE LA DÉMOCRATIE QUI EST UN CADRE LÉGAL. C'EST CE QUI FONDE LA LÉGITIMITÉ.

dans les années 1970. C'est un mouvement révolutionnaire mais aussi, paradoxalement, un mouvement très individualiste par lequel certains veulent imposer une croyance à leur communauté, ce qui les conduit à sortir de leur communauté pour imposer cette croyance. Ce n'est pas un mouvement conservateur, traditionnel, dans lequel la croyance est, au contraire, ancrée dans la communauté. Dans le cas de l'islamisme radical, nous avons affaire à un groupe qui se pense lui-même en tant qu'élite détentrice d'une révélation qu'elle cherche à imposer par la force à l'ensemble de sa communauté, voire au-delà puisqu'il vise également à toucher le monde occidental. Ce que l'on appelle « l'islamisme » n'est pas en soi quelque chose de très nouveau. Le recours à l'idéologie religieuse comme mode de légitimation de la violence est un phénomène qui se développe depuis la fin des années 1970, depuis la fin de la révolution iranienne en 1979, et l'islamisme radical existe depuis bien auparavant (on peut remonter aux frères musulmans en 1913).

Par contre si l'on observe le type de violence pratiquée, on peut trouver des éléments quelque peu nouveaux au regard du terrorisme plus ordinaire de type révolutionnaire ou nationaliste. Il y a d'abord l'exercice d'une violence dite de « terrorisation » c'est-à-dire qui s'en prend intentionnellement à des cibles non combattantes. Mais c'est également et plus traditionnellement une violence à l'encontre de cibles combattantes (cf. ce qui se passe en ce moment entre les peshmergas kurdes et les forces de Daesh en Syrie et en Irak). Il s'agit donc d'une situation où l'on est à cheval entre des phénomènes de guerre et des phénomènes de terrorisme. Cependant, rares sont les guerres qui se déroulent sans phénomènes de terrorisme. Lorsque l'armée française intervenait en Algérie, il y avait parfois des exactions sur les populations civiles algériennes que l'on qualifierait aujourd'hui de terrorisme. Le terrorisme comme l'une des manifestations de la guerre n'est pas quelque chose de fondamentalement nouveau. En revanche, il peut y avoir des types de violences massives à l'encontre de populations civiles qui sont le fait de groupes non étatiques et qui se produisent

à une échelle bien plus importante, sortant de ce que l'on peut appeler le « terrorisme ordinaire ». Dans le terrorisme ordinaire il y a l'idée de tuer quelqu'un avec un objectif politique précis, pour ce qu'il fait (et pour ce qu'il est susceptible de faire) et non pour ce qu'il est. Dans le cas présent, nous avons plutôt affaire à des groupes qui tuent des personnes pour ce qu'elles sont, des chrétiens, des juifs, des « mauvais » musulmans ; c'est leur identité même qui est alors visée. C'est le cas, par exemple, des minorités chrétiennes d'Irak persécutées par les forces de Daesh ou des chiïtes pris pour cibles par les extrémistes sunnites. Cette logique rejoint celle des totalitarismes où les personnes sont frappées pour ce qu'elles sont et non pour ce qu'elles font pour reprendre la formule d'Hannah Arendt. Nous sommes ainsi face à un terrorisme radical qui s'apparente à du totalitarisme, une sorte de « terroritarisme », si l'on pouvait utiliser ce néologisme quelque peu barbare qui rappelle également les logiques à l'œuvre lors des événements du 11 septembre 2001. Le 11 septembre, c'était la volonté de frapper non pas exclusivement une cible combattante, mais bien la société civile elle-même pour atteindre davantage le mode de vie américain que l'État américain. C'est bien une logique totalitaire que l'on retrouve aujourd'hui chez les islamistes organisés sous la forme d'un État autoproclamé disposant de moyens et d'une puissance militaires rarement atteints auparavant.

Est-ce que la nouveauté ne viendrait pas d'abord de la globalisation qui produirait des effets spécifiques sur les mouvements terroristes, les conduisant à mener des actions non pas à partir d'un centre connu, territorialisé, revendiqué, organisateur, mais, sous des formes plus diffuses, à partir de réseaux reliés par un ensemble complexe de connexions multiples ? Ce qui d'ailleurs nous ramène à la radicalisation. Avant l'apparition de « l'État islamique », la radicalisation islamiste correspondait à une nébuleuse dont plusieurs groupes pouvaient revendiquer le leadership et qui se développait au moyen des nouvelles technologies de la communication en passant par-dessus les frontières des États et sans organisation centralisée.

C'est effectivement le cas pour Al Quaida qui a fonctionné de cette manière, comme une nébuleuse, vendant ses franchises à des groupes qui opéraient en réseau chacun de son côté. Par contre avec Daesh, quelque chose de nouveau est en train de se mettre en place, précisément parce que le constat a été fait de l'échec d'Al Quaida. L'islamisme militarisé a échoué partout à l'exception de l'Iran en 1979, encore l'Iran représente-t-il un cas très particulier, car il s'agit d'un islamisme chiïte reposant sur une église très structurée qui a pu fournir les bases d'un État, ce que l'on ne retrouve pas dans le cas du sunnisme. Daesh a une autre stratégie qui consiste à s'éloigner de la forme de la nébuleuse pour s'attacher à la construction d'un califat, d'un État, sur une base territoriale bien précise. Leur logique de guerre est une logique strictement territoriale ; ils n'exportent pas leur violence en Occident, mais cherchent à l'ancrer dans un territoire donné, bénéficiant de fortes ressources, en particulier pétrolifères. Daesh représente la forme moderne de l'islamisme, c'est-à-dire la combinaison entre

CETTE LOGIQUE REJOINT CELLE DES TOTALITARISMES OÙ LES PERSONNES SONT FRAPPÉES POUR CE QU'ELLES SONT ET NON POUR CE QU'ELLES FONT POUR REPRENDRE LA FORMULE D'HANNAH ARENDT. NOUS SOMMES AINSI FACE À UN TERRORISME RADICAL QUI S'APPARENTE À DU TOTALITARISME, UNE SORTE DE « TERRORITARISME », SI L'ON POUVAIT UTILISER CE NÉOLOGISME QUELQUE PEU BARBARE QUI RAPPELLE ÉGALEMENT LES LOGIQUES À L'ŒUVRE LORS DES ÉVÉNEMENTS DU 11 SEPTEMBRE 2001.

État, technologie et charia. Ils contestent l'Occident, mais pas en totalité, reprenant à leur compte ce qui leur semble utile, en particulier la construction d'une structure étatique et le recours aux technologies, qu'il s'agisse de la communication ou de l'armement. Sur cette base, ils rajoutent la constitutionnalisation du Coran. Cette nouvelle vision, et l'on revient à la question de la radicalisation, peut apparaître très séduisante à des militants qui pouvaient éprouver quelques craintes avec Al Quaida qui leur offrait une inscription un peu floue dans des structures peu repérables. De plus, jusqu'à présent, Daesh remporte des victoires. Cela n'était plus le cas d'Al Quaida depuis le 11 septembre, hormis les attentats de Madrid et de Londres, mais ce ne sont pas trois attentats, même à très forte portée symbolique, qui peuvent tenir lieu de victoire militaire. En revanche, Daesh remporte des victoires réelles en Syrie et en Irak et, pour le moment, ils font face aux Kurdes avec un certain succès... Cette identité de « gagnants » s'avère particulièrement séduisante pour les apprentis jihadistes venus d'Occident ou d'ailleurs.

Le phénomène de la radicalisation représente un processus particulier d'accès à des modes et à des structures d'action fondés sur la violence collective. Sa dimension première est individuelle ; ce sont des individus particuliers qui vont évoluer vers des formes d'action violente reliées à une identité collective. Comment, d'après vous, se construit ce processus, auprès de qui se développe-t-il et qu'est-ce qui fait son actualité ?

Il est effectivement important de ne pas en rester au terme de « radicalisation » et de parler de « processus ». Le terme de « radicalisation » relève de ce que les Anglo-Saxons appellent un *buzzword*, c'est-à-dire un mot passe-partout utilisé de façon un peu hâtive sur le mode « radicalisation = violence ». Or, on peut aussi se radicaliser sans devenir pour autant violent. C'est un mot piège si on l'emploie seul, avec en arrière-plan l'image du loup solitaire très en vogue dans les médias et l'idée qu'il existerait des individus qui se radicaliseraient tout seuls à partir de certains déterminants sociologiques. Ainsi le fait d'être musulman, d'être jeune, d'habiter dans des quartiers difficiles, d'être au chômage conduirait quasi mécaniquement à se radicaliser à travers la fréquentation de sites internet et à devenir un poseur de bombes. C'est d'abord faux et c'est ensuite politiquement douteux, car cela laisse supposer qu'une situation sociale particulière, par exemple les jeunes des banlieues en difficulté, entraînerait un phénomène massif jusqu'à produire une armée de jihadistes prêts à l'action. La réalité est évidemment plus complexe, tous les jeunes musulmans des quartiers défavorisés ne devenant pas des poseurs de bombes, loin de là. La question que l'on devrait donc se poser, c'est pourquoi il n'y en a pas davantage, pourquoi ce phénomène ne se produit que très rarement et de façon ultraminoritaire.

La radicalisation est effectivement un processus et un processus relativement long qui nécessite un certain nombre de conditions : conditions idéologiques, biographiques (en particulier de disponibilités biographiques), politiques et de contexte. Cette dernière condition est importante : on ne se radicalise pas tout seul devant des films internet, il n'existe pas de miracle technologique qui transforme quelqu'un en un jour d'agneau en loup parce qu'il a visionné une image traumatisante. Pour rentrer dans une logique de violence, encore faut-il en avoir acquis les codes, avoir appris à la maîtriser, à la pratiquer. Il n'y a pas – ou très exceptionnellement – d'autoradicalisation ; la radicalisation se met en place à partir de relais (tuteurs, personnes ressource) qui vont fournir les fondements idéologiques et l'apprentissage de terrain, établir un lien cognitif entre la dimension transcendante, en l'occurrence la religion, et la dimension de l'expérience vécue. Il faut persuader l'individu que la situation difficile personnelle qu'il est en train de vivre est reconnue par

la religion, mais aussi qu'elle trouvera sa solution dans la religion. Il faut également le persuader que la cause de ses problèmes est identifiée auprès de tels ou tels acteurs (États, sociétés, gouvernants) auxquels est renvoyée la responsabilité desdits problèmes. Même quelqu'un comme Mohamed Merah ne s'est pas autoradicalisé ; il y avait autour de lui tout un contexte qui a produit les relais nécessaires, avec en particulier une famille très impliquée dans l'islamisme radical et la possession de clés d'entrée dans les milieux radicaux par le biais de séjours dans des zones tribales pakistanaises et en Égypte. Parmi ces clés d'entrée, il y a bien sûr la prison qui est une excellente pépinière de la radicalisation idéologique, mais aussi certaines mosquées, certains lieux associatifs ou cybercafés... Dans l'Algérie des années 1980, la radicalisation des jeunes qui intégraient le Groupe islamique armé (GIA) s'opérait en grande partie à travers la fréquentation de mosquées et de cybercafés qui constituaient des lieux de socialisation particulièrement adaptés. Cette socialisation s'opère également par la bande, l'appartenance à un quartier, par le clan (dans les milieux kurdes, chez les peshmergas, la radicalisation s'opère surtout par l'appartenance à un clan lorsqu'une « obligation claniste » s'impose). La radicalisation est donc bien un processus qui bénéficie du soutien d'institutions établies. On sait, par exemple, que dans les zones tribales du Cachemire, la radicalisation jihadiste est fortement favorisée par les services secrets pakistanais qui soutiennent certains mouvements comme ils le font également pour certains mouvements sikhs qu'ils ont tout intérêt à aider pour déstabiliser l'Inde rivale. Il faut savoir utiliser les règles de base d'un usage maîtrisé de la violence et tout cela doit s'apprendre auprès de quelqu'un. C'est le cas pour toutes les formes de radicalisation idéologique qui mènent à l'exercice de la violence

IL N'Y A PAS – OU TRÈS EXCEPTIONNELLEMENT – D'AUTORADICALISATION ; LA RADICALISATION SE MET EN PLACE À PARTIR DE RELAIS (TUTEURS, PERSONNES RESSOURCE) QUI VONT FOURNIR LES FONDEMENTS IDÉOLOGIQUES ET L'APPRENTISSAGE DE TERRAIN, ÉTABLIR UN LIEN COGNITIF ENTRE LA DIMENSION TRANSCENDANTE, EN L'OCCURRENCE LA RELIGION, ET LA DIMENSION DE L'EXPÉRIENCE VÉCUE.

collective. Il y a également, et sur ce point Internet peut jouer un rôle important, ce que James Jasper a appelé l'importance des « chocs moraux » dans les processus de radicalisation, c'est-à-dire la confrontation soudaine, et vécue comme extrêmement violente, à une représentation particulièrement choquante d'un point de vue moral. Cela peut être une image, par exemple des films diffusés sur Internet montrant les souffrances infligées à certains musulmans tchéchènes par les forces russes ou la mort d'un enfant palestinien dans les bras de son père suite à une intervention de l'armée israélienne, et cette image va constituer un point de départ possible à un désir de radicalisation. Mais cela ne suffira pas.

Il y a peut-être également, dans la construction de ces processus, des éléments qui tiennent à la personnalité même des individus et à certaines fragilités, voire failles ou fêlures, d'ordre psychologique (et du coup très difficiles à établir « scientifiquement ») qui peuvent expliquer un basculement non dans la radicalisation elle-même, mais dans une violence extrême qui va, en revanche, accélérer l'entrée dans la radicalisation.

Je ne pense pas que le terme de « basculement » convienne pour penser ce type de phénomène. Pour moi c'est plutôt la notion de carrière qui semble pertinente, c'est-à-dire une succession de petits choix ou de petites décisions qui aboutissent à une conclusion dramatique, comme de tuer des enfants juifs, mais cette décision n'existait pas en tant que telle dès le début, elle est le terme de plusieurs étapes. Il y a peut-être une dimension plus psychologique que l'on peut trouver chez certains de ces acteurs et que l'on peut qualifier de « dérive escapistes », c'est-à-dire l'idée que l'on plonge dans un acte qui tranche par rapport au désenchantement du quotidien, être l'auteur d'un grand acte, quasiment une œuvre, quelque chose qui vous fait sortir de la pauvreté du quotidien. On retrouve cela dans les écrits de Michel Dubec² lorsqu'il a interrogé Jean-Marc Rouillan, le fondateur d'Action directe, lequel avait vécu de par ses origines catalanes dans une mythologie de la lutte anti-franquiste qui servait de fondement à son désir de sortir de la médiocrité de la vie quotidienne des années 1970 et d'entrer dans une geste héroïque, une épopée. Cela va se retrouver chez des individus très jeunes dont la vie, matérielle et intellectuelle, est extrêmement pauvre. C'est une forme d'échappatoire qui va engendrer une dérive. Il y a également une autre dimension qui joue un rôle important, c'est celle de la clandestinité. Lorsque l'on est pris par la clandestinité, intégré à une organisation clandestine, cette intégration produit un état d'esprit particulier qui modifie la personnalité, car

la clandestinité coupe l'acteur de son environnement social. En transplantant les individus dans un univers à part, structuré par un discours idéologique très rigide, la clandestinité fabrique des tueurs.

Il y a enfin ce que l'on appelle l'attachement au rôle. Dans ce type de processus, et j'ai pu le constater avec les jeunes Basques, on commence par jouer à être militant, à être radical et l'on va se retrouver en admiration de l'image que l'on donne de soi, fasciné par cette image que l'on produit et qui vous transcende, que l'on renvoie aux autres comme à soi-même et qui fournit alors une nouvelle identité magnifiée, faite de pureté et de puissance. Internet – en tant qu'espace de représentation magnifié – peut jouer un rôle d'envoûtement !

Est-ce que la montée de ces phénomènes de radicalisation qui inquiète aujourd'hui en France, surtout dans leur manifestation islamiste, se retrouve à l'échelle internationale ? D'autre part, s'agit-il d'un phénomène nouveau ou de la récurrence de mouvements qui existaient déjà auparavant et assiste-t-on à l'apparition de ce que l'on pourrait appeler de nouveaux extrémismes ?

Il en existe certainement, mais il faut commencer par rappeler que la radicalisation n'est pas mécaniquement violente. Même dans le cas du Jihad, qui signifie effort, se retrouvent des gens qui pratiquent un jihad individuel, non militarisé, pouvant s'engager dans des mouvements salafistes qui sont des mouvements marchands, piétistes, et pas du tout violents. La radicalisation peut donc être religieuse, idéologique, transcendantale, sans être pour autant violente.

La radicalisation violente se retrouve effectivement dans d'autres secteurs que celui de l'islamisme, mais elle a profondément décliné dans les pays occidentaux quant à ses manifestations idéologiques plus traditionnelles, comme les mouvements d'ultra-gauche qui n'ont plus du tout le même impact que celui qu'ils ont pu avoir avec la génération révolutionnaire des années 1960-1970. Quant à l'extrême droite en Europe, si elle n'a pas disparu, elle connaît un fort mouvement de notabilisation et d'intégration aux systèmes politiques en place. De même pour l'autre grande manifestation de la violence radicale qui était celle des mouvements nationalistes (Irlande du Nord, Pays basque, Corse), le phénomène a également considérablement décliné, laissant la place à des mouvements beaucoup plus gestionnaires, pas forcément moins radicaux dans leur nationalisme, mais

(2) Dubec (M.), 2007, *Le plaisir de tuer*, Paris, Seuil.

plus intégrés dans l'espace des institutions politiques. Il reste enfin une sphère où une radicalisation, plus récente, née dans les années 1970, tout particulièrement dans les pays anglo-saxons, s'est développée avec le phénomène des « éco-warriors ». Cette mouvance, inspirée de la « deep ecology », arrive en France où se développe un nouveau radicalisme écologique qui en appelle à la lutte contre une certaine modernité au profit d'une nature préservée, inviolée et inviolable et s'appuie par ailleurs sur une dialectique anticapitaliste et antilibérale telle qu'on pouvait la rencontrer dans l'ultra-gauche du siècle précédent. Ce phénomène est issu d'une fusion entre deux mouvances où s'opère l'alliance conceptuelle entre la lutte contre la

domination de l'opprimé et la lutte contre la domination de la nature, le dominant étant ici le même, à savoir le capitalisme appuyé sur la technique. Il se renforce d'autant plus qu'il peut s'appuyer sur une représentation dominante aujourd'hui dans nos sociétés dites « développées » autour de la référence au primat de l'environnement, énoncé maintenant et partout sous le terme de développement durable, concept totalement passe-partout et qui permet toutes les interprétations possibles ■

*Entretien réalisé par Manuel PALACIO**

(*) Rédacteur en chef de la revue *Cahiers de la sécurité et de la justice*.

Nouveau paradigme de radicalisation en prison¹

Farhad KHOSROKHAVAR

Avant les attaques d'Al Qaïda le 11 Septembre 2001, la radicalisation était un concept au mieux marginal dans les sciences sociales. Surtout qu'en Occident, ces attaques étaient perpétrées souvent sous l'instigation des États ou des groupes nationalistes (Iran en France, les nationalistes corses, basques, irlandais du nord...) ou encore, en raison du coup d'État militaire en Algérie et la constitution du Front islamique du salut en groupe jihadiste perpétrant des attentats en France pour se venger de son soutien au pouvoir militaire algérien.

Après l'attaque du 11 Septembre 2001, un nouveau chapitre s'ouvre qui pousse la notion de radicalisation au cœur même de l'étude du terrorisme. Les questions classiques qui se posent sont alors : quels sont les profils types des jihadistes ? Comment et dans quelles circonstances se radicalisent-ils ? Quelle est la part de la psychologie du groupe, des griefs sociopolitiques, des revendications nationales ou nationalistes ? Et quelle part joue la religion dans ces phénomènes ? Quels sont les facteurs économiques, culturels, politiques et sociaux qui interviennent dans le fait que des personnes prennent les armes, se constituent en groupes plus ou moins étendus et

déclarent la guerre en prônant la violence absolue contre les autres ou le système politique national ou mondial ?

Un autre sujet qui devient central est celui des lieux de radicalisation. Institutionnellement on peut énumérer l'école, l'université, l'armée, la prison, les lieux de culte (mosquée, synagogue, temple...) ou encore, un nouveau théâtre où se déploient de nouveaux acteurs, à savoir la Toile. Internet joue de plus en plus un rôle important dans la radicalisation, mais on risquerait d'en exagérer le rôle si on ne se concentrait pas sur les individus et les groupes qui s'en servent et sont, en dernier lieu, les acteurs de la radicalisation. Parmi les lieux concrets de radicalisation, on trouve surtout la prison un peu partout en Europe. L'armée (souvent de métier, sauf en Suisse et d'autres cas minoritaires), l'école et l'université (sauf en Grande-Bretagne où une tendance à la radicalisation a été quelquefois dénichée) sont exceptionnellement le théâtre de radicalisation. La prison, par contre, en est, compte tenu de sa population et de la contrainte qui l'accompagne, l'un des sites favoris. Les conditions d'incarcération, le mode d'agencement des personnes qui s'y trouvent, le genre de prison et son architecture ainsi que d'autres déterminants jouent un rôle significatif dans le phénomène.

Par ailleurs, la menace terroriste et ses mutations successives poussent les autorités à proposer de nouvelles stratégies dans la lutte contre ce phénomène. Ainsi,

(1) Cet article est fondé sur une recherche de deux ans en prison (septembre 2011-septembre 2013) financée par le ministère de la Justice.



© Alberto Masnovo - Fotolia.com

peut-on mentionner l'expérience pilote de la prison de Fresnes qui, en novembre 2014, a tenté de regrouper les détenus condamnés pour association de malfaiteurs en vue d'une action terroriste dans une aile spéciale de la prison afin d'en limiter la capacité de prosélytisme vis-à-vis d'autres détenus. Les prisons de haute sécurité peuvent aussi être envisagées comme des lieux de prévention de la radicalisation étendue à d'autres détenus.

Enfin, comme dans toutes les sociétés modernes, la radicalisation n'est plus dissociable de son exposition médiatique. Le rôle des médias peut aller de la couverture de la radicalisation et de la mise en garde des citoyens ainsi que de leur prise de conscience de la menace jusqu'à l'amplification plus ou moins exagérée de ce phénomène. Souvent, cela aboutit aussi à la désignation de « boucs émissaires » afin d'atténuer l'angoisse du public. La prison joue quelquefois ce rôle : on la désigne comme étant à l'origine de radicalisation dans le cas d'individus ayant

eu un séjour en son sein. Dans une société où les médias jouent de plus en plus le rôle d'un quatrième pilier du pouvoir, à côté de l'exécutif, du judiciaire et du législatif, la question de la radicalisation se politise souvent et prend des dimensions qui dépassent largement sa « dangerosité » au sein de la société.

La radicalisation et sa définition

Parmi le nombre élevé de définitions de la radicalisation, nous optons pour celle qui associe une idéologie extrémiste et radicale à une action violente qui est considérée par son acteur comme une conséquence directe de ladite idéologie. La radicalisation se produit lorsque les deux dimensions (idéologie et action radicales) sont couplées¹, l'absence de l'une des deux dimensions (par exemple lorsqu'il y a action violente sans idéologie

Farhad KHOSROKHAVAR



Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et

chercheur au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS, EHESS-CNRS). Il est l'auteur de *Radicalisation*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2014, 192 pages.

(2) Voir Gérald Bronner, 2009, *La pensée extrême*, Paris, Éditions Denoël.

ou idéologie extrémiste sans action violente) classant le phénomène comme ne relevant pas du registre de la radicalisation. Dans cet article, nous nous concentrerons sur le nouveau modèle de la radicalisation qui est en gestation en prison, mais dont on trouve les prémises tout aussi bien à l'extérieur de la prison.

La radicalisation ne concerne pas uniquement l'adhésion à l'islamisme radical. Il existe tout aussi bien des formes séculières d'extrémisme comme le néo-nazisme qui semble marquer des progrès dans la région PACA et dont nous avons trouvé quelques adhérents dans les prisons que nous avons visitées.

Pour cette typologie, nous nous concentrerons sur l'extrémisme islamiste que nous qualifierons de jihadisme, lequel demeure jusqu'à nos jours la figure de radicalisation la plus récurrente.

Le modèle extraverti de jihadiste

Ce type de radicalisation est marqué par une dizaine de traits que l'on peut répertorier par l'observation quotidienne des détenus :

- le fait de laisser pousser sa barbe, ce qui fait distinguer l'adepte des autres, que ce soit les non-musulmans ou les « mauvais musulmans », voire les « apostats », c'est-à-dire les musulmans qui n'en sont pas selon le point de vue salafiste, surtout lorsqu'ils ne font pas les prières quotidiennes ;
- la participation aux prières collectives non autorisées en prison, celles dont le directeur de prière n'est pas un imam agréé par la prison ;
- l'adoption d'un comportement agressif vis-à-vis des surveillants, mais aussi des détenus qui ne suivent pas la version de l'islam prôné par le détenu en question ;
- la contestation de l'imam agréé de la prison pour des motifs autres que la simple incompetence, en particulier pour cause d'allégeance à l'État et la souscription aux normes en vigueur en prison ;
- le mode d'habillement conforme à celui des Salafistes qui pensent se vêtir selon le modèle du Prophète : le port de la djellaba et du qamis ou encore l'utilisation du siwak (brosse à dents en bois dont le Prophète était censé se servir) au lieu de son équivalent moderne ;
- chez les convertis, l'adoption d'une attitude ultra-orthodoxe, concomitante au rejet du personnel carcéral ;
- développement d'un type de prosélytisme qui s'exerce non seulement vis-à-vis des musulmans, mais aussi des laïcs et des chrétiens ;
- la constitution de groupes de plusieurs personnes, cinq, six, voire plus, aux fins de promouvoir une vue ostentatoire de l'islam, en défi contre les autorités et les normes en vigueur en prison. Ces groupes servent aussi à protéger leurs membres contre les autres groupes, les gangs et les détenus agressifs ou perçus comme tels ;
- promotion d'activités religieuses, surtout au mois de Ramadan, culpabilisant les détenus qui ne suivent pas assidûment le jeûne, les mettant sous pression afin qu'ils fassent intégralement les cinq prières quotidiennes et le jeûne ;
- appropriation d'un bagage religieux « minimal » où sont mises en valeur des notions comme la mécréance (*Kufr*, hérésie ou mécréance selon le contexte), *Jahiliyya* (ignorance, en référence à la période d'avant l'islam, extensible à la période actuelle où de nombreux musulmans et non-musulmans continuent à ignorer l'islam sous la forme prônée par les Salafistes), *Jihad*, guerre sainte contre les mécréants, mais aussi les gouvernements islamiques illégitimes, nommés *Taqut*, c'est-à-dire pouvoirs idolâtres (désignant ainsi les gouvernements islamiques ou non qui ne suivent pas le modèle religieux prôné par les extrémistes musulmans)...

Ces caractéristiques que suivaient plus ou moins les détenus fondamentalistes (surtout les salafistes pacifiques dénommés « Sheikhi » ou « Scientifiques ») ou jihadistes ont été dûment répertoriées par l'administration pénitentiaire depuis les années 1990 et, de manière plus systématique, depuis 1998. Cela lui permet de suivre les détenus dont le comportement se conforme à ce modèle et à les soumettre à un suivi plus vigilant. Ce faisant, les fondamentalistes sont plus ou moins « harcelés » non seulement à cause de leur allégeance religieuse qui en fait les transgresseurs des normes édictées en prison, mais aussi, en raison de leur éventuelle propension envers l'extrémisme islamiste. Cette attitude de l'administration pénitentiaire peut provoquer, en retour, ce que l'on appelle dans le jargon des sciences sociales la prophétie auto-réalisatrice. Persister à importuner les fondamentalistes pour cause d'une éventuelle radicalisation finit quelquefois par les y pousser, volontairement ou involontairement. À un moment donné, certains d'entre eux peuvent trouver dans cette attitude la preuve du caractère anti-islamique de la société, y trouvant une raison de déclarer la violence comme seul moyen légitime d'y riposter. Par ailleurs, il est vrai que certains membres des groupes fondamentalistes se tournent vers le radicalisme religieux en rompant avec

le groupe d'origine et en adhérant à des groupuscules extrémistes, ce qui légitime en partie le suivi des membres de ces groupes aux yeux de l'administration pénitentiaire.

Cela étant, indépendamment des modes d'intervention en prison ou à l'extérieur, le passage du « fondamentalisme » au « jihadisme » s'effectue chez une petite minorité de prisonniers appartenant à la mouvance intégriste.

Le fondamentalisme peut être analysé comme l'antichambre de l'extrémisme religieux (phénomène fortement minoritaire selon nous), tout comme il peut être considéré comme un substitut à celui-ci (en adhérant aux groupes fondamentalistes, dans la majorité des cas on ne rejoint pas les extrémistes).

Le fondamentalisme peut être analysé comme l'antichambre de l'extrémisme religieux (phénomène fortement minoritaire selon nous), tout comme il peut être considéré comme un substitut à celui-ci (en adhérant aux groupes fondamentalistes, dans la majorité des cas on ne rejoint pas les extrémistes).

Dans l'ensemble, les fondamentalistes musulmans, à l'image des salafistes pacifiques, optent pour une vie plus ou moins sectaire et aménagent leur vie à l'écart de la société, se mariant entre eux, vivant plus ou moins en vase clos et refusant de « se compromettre » au contact des « impurs³ », quelquefois choisissant la migration vers des terres islamiques, sans devenir jihadistes.

Cependant, quelques fondamentalistes peuvent trouver cette solution inadéquate, rompant avec cette attitude pacifique et s'engageant dans la violence extrémiste afin de lutter activement contre une société impie. C'est la raison pour laquelle l'association des deux registres du fondamentalisme religieux et du radicalisme jihadiste n'est pas dépourvue de fondement dans une minorité de cas. Cependant, comme nous l'avons indiqué, dans la plupart des cas ces deux registres sont devenus autonomes par rapport à la décennie précédente où les jihadistes étaient souvent des fondamentalistes qui avaient épousé la violence tout en préservant un comportement intégriste. En d'autres termes, la plupart des fondamentalistes n'étaient pas (et ne sont pas) jihadistes, mais la plupart des jihadistes affichaient un comportement ostentatoire identique à celui du fondamentalisme, jusqu'à il y a quelques années. En suivant les fondamentalistes, l'administration pénitentiaire dénicherait ainsi ceux qui, parmi

eux, pourraient opter pour l'extrémisme religieux. Bref, le jihadiste « classique » se montrait souvent sous le visage du dévot rigoriste, susceptible de vivre l'islam comme une totalité close et, en même temps, capable de mener à bien, au nom de sa conception radicale du religieux, une action violente. Pour ne donner qu'un exemple, dans les arrestations de jeunes du 18^e arrondissement à Paris en 2005, Farid Benyettou et un groupe de jeunes qui gravitaient autour de lui envoyaient des jihadistes dans le monde arabe (en Irak), ce qui relevait du registre jihadiste. Le groupe a pu être identifié, du moins en partie parce que ses membres manifestaient contre la loi interdisant le port du foulard à l'école publique à côté d'autres groupes intégristes (registre fondamentaliste). Le groupe montrait ainsi publiquement son adhésion à l'islam ultra-orthodoxe et, en plus, une volonté radicale de l'imposer par la violence au nom du Jihad. Sans leur participation aux manifestations contre la loi interdisant le port du foulard à l'école publique, ledit groupe aurait été probablement beaucoup plus difficile à identifier. Ce type d'attitude associant le registre de l'ultra-orthodoxie (le fondamentalisme au sens strict du terme) et la vision radicale du religieux persistait comme forme dominante de radicalisation il y a encore quelques années, malgré les mises en garde des idéologues majeurs du Jihad comme Abu Mus'ab al Suri sur la nécessité de dissimulation de leur identité religieuse de la part des adeptes du Jihad.

L'association entre jihadisme et fondamentalisme était inscrite dès les années 1990 dans le salafisme dit « jihadiste ». On distinguait deux formes majeures du salafisme : celui, traditionaliste, dit « cheikhi » ou scientifique, qui entendait répandre par le bas l'islam, évitant la politisation et la violence, optant pour la *da'wa* (prosélytisme, appel à rejoindre l'islam) ; celui, radical, jihadiste, qui réclamait la mise en application de la charia par le recours à la violence guerrière soit pour récupérer les terres de l'islam conquises par les infidèles (Palestine, Afghanistan, puis l'Irak envahi par les armées américaine et britannique), soit pour faire avancer la cause de l'islam dans le monde entier (tendance qotbiste, du nom de Seyyed Qotb, révolutionnaire islamiste exécuté par Nasser en 1966⁴).

Pour les partisans de cette vision belliqueuse du religieux, en Occident où l'islam est une religion minoritaire il faut faire preuve de plus de zèle religieux et, dès lors, adopter

(3) C'est notamment le cas de la majeure partie des salafistes, mais aussi des membres de Tabligh wal Da'wa (les « Tablighis »). Voir Rougier (B.) (dir.), 2008, *Qu'est-ce que le salafisme ?*, Paris, PUF, Paris ; Godard (B.), Taussig (S.), 2007, *Les Musulmans en France. Courants, institutions, communautés : un état des lieux*, Paris, Hachette ; Adraoui (M.-A.), 2013, *Du Golfe aux Banlieues : le salafisme mondialisé*, Paris, PUF.

(4) Voir Khosrokhavar (F.), 2009, *Inside Jihadism: Understanding Jihadi Movements Worldwide (Yale Cultural Sociology Series)*, Boulder, Paradigm Publishers.

une posture fondamentaliste, afin d'attirer les jeunes soit désislamisés, soit « born again » ou en voie de conversion.

En prison, nombre de détenus qui se radicalisaient laissaient ainsi pousser leur barbe ou affichaient avec fierté leur adhésion à la religion d'Allah sous une forme où l'on sentait la prééminence de ce qu'on pourrait appeler « le musulman qui a redécouvert sa foi sous une forme militante », c'est-à-dire d'une nouvelle génération qui se distinguait de ses parents, marqués par « l'orthopraxie » (la pratique ritualiste de l'islam), mais dépourvus d'une vision idéologique de l'islam. L'idéologisation de l'islam allait de pair avec une fierté reconquise, un sentiment de supériorité sur les musulmans traditionnels et sur les laïcs qui ne comprenaient pas le sens de la religion d'Allah. L'ostentation faisait partie intégrante de la nouvelle religiosité qui avait besoin de se démarquer symboliquement autant des musulmans passésistes (les parents et les grands-parents) que d'une société française imbue de valeurs laïques (que les fondamentalistes identifiaient à l'anti-religiosité qui existe, par ailleurs, chez une minorité de laïcs). Il était donc presque évident, en prison, que l'affirmation de soi comme « born again Muslim » allait de pair avec le fait de laisser pousser sa barbe de manière ostentatoire, revêtir le qamis, endosser la djellaba et se montrer fort exigeant au sujet de l'utilisation du tapis de prière, ainsi que la célébration des prières collectives non autorisées, que ce soit dans les cours de promenade ou dans n'importe quel endroit de la prison (les angles morts). Parmi ceux qui versaient dans ce type de pratique orthodoxe, se recrutaient certains tenants de l'islamisme radical. L'administration pénitentiaire, en mettant au point un système de « profiling » des détenus à haut risque, associait (et continue à le faire) dans le même registre les fondamentalistes religieux et les islamistes radicaux. Ceci permettait de surveiller de près les uns et les autres, les séparer éventuellement par des transferts dans d'autres prisons ou par leur affectation dans des ailes de la prison qui ne communiquaient pas les unes avec les autres.

quelques-uns des détenus fondamentalistes qui montrent des signes ostentatoires de religiosité (laisser pousser la barbe, porter des vêtements perçus comme ceux du Prophète de l'islam, prosélytisme, tentative de création d'un noyau dur d'adeptes dévots, etc.) pourraient être tentés par l'islamisme radical ou aller jusqu'à en faire partie. Mais la plupart de ceux qui ont des tendances radicales dissimulent leur foi pour échapper à la vigilance des surveillants.

Le modèle introverti de jihadiste

Depuis quelques années, on assiste à la diversification du registre de l'islamisme radical en prison, mais aussi, à l'extérieur⁵. Désormais, un nouveau modèle de radicalisation émerge à côté du fondamentalisme religieux classique à tendance jihadiste. Ce dernier continue à recruter, très marginalement, des adeptes de la radicalisation qui se détachent par la suite des réseaux fondamentalistes qu'ils trouvent insuffisamment activistes et constituent de nouveaux groupes belliqueux. Pour être plus explicite, quelques-uns des détenus fondamentalistes qui montrent des signes ostentatoires de religiosité (laisser pousser la barbe, porter des vêtements perçus comme ceux du Prophète de l'islam, prosélytisme, tentative de création d'un noyau dur d'adeptes dévots, etc.) pourraient être tentés par l'islamisme radical ou aller jusqu'à en faire partie. Mais la plupart de ceux qui ont des tendances radicales dissimulent leur foi pour échapper à la vigilance des surveillants. C'est ainsi que certains des détenus rasant leur barbe non parce qu'ils auraient remis en cause leur credo islamiste, mais pour se rendre invisibles auprès de l'administration pénitentiaire. Cela est d'ailleurs vrai autant en prison qu'à l'extérieur. De plus en plus, les musulmans radicaux, qu'ils soient « born again » ou des convertis, font tout pour ne pas se démarquer des citoyens laïcs ou ceux dont la foi est individualisée et privée, afin de ne pas attirer l'attention des autorités sur eux.

Un autre trait distinctif de la nouvelle radicalisation en prison est qu'elle est moins en quête de réseaux que de soutien moral. Toutes les tentatives faites par des réseaux pour mener à bien une action terroriste depuis 2005 (l'année du terrorisme à Londres en Juillet 2005) se sont soldées par un échec, suite à l'interception par les services de renseignements et la police de leurs tentatives de communication par téléphone portable, Internet ou d'autres types de connexion. En revanche, à chaque fois qu'un individu isolé ou un microgroupe de deux ou trois personnes a été à l'origine des attentats, que ce soit au nom de l'islam radical ou

(5) Voir Khosrokhavar F., 2013, «Radicalization in Prison: The French Case», *Politics, Religion & Ideology*, 14:2, 284-306, <http://dx.doi.org/10.1080/21567689.2013.792654>

d'autres motifs (par exemple, dans le cas de Merah ou celui du Norvégien Anders Breivik, commettant un attentat aboutissant à la mort de 77 personnes et à la blessure de 151 autres en juillet 2011), leurs chances de succès ont été incomparablement plus grandes. L'individu en question a pu être influencé par une association ou un groupe radical, mais dont les membres n'ont pas directement participé à l'attentat. Désormais, on peut parler de la situation de l'individu esseulé ou de groupe hyper-restreint comme condition *sine qua non* pour la réussite de l'attentat terroriste. Autrement, face à un groupe de plusieurs individus, la probabilité est grande pour que la tentative soit neutralisée par les forces de l'ordre.

L'individu esseulé agit plus ou moins seul (dans le cas de Mohammad Merah il était seul dans la perpétration de ses meurtres) ; il est plus ou moins influencé par des réseaux ou des groupes fondamentalistes (dans le cas de Merah, il avait été influencé par l'association Forsan al Izza), mais le passage à l'action s'effectue par l'individu seul, contrairement aux schémas en vigueur jusqu'en 2005 où plusieurs individus, allant d'une vingtaine (le 11 Septembre 2001 aux États-Unis) à quelques-uns (quatre dans l'attentat de Londres 2005) agissaient de concert. Désormais, il faudra plutôt compter avec un seul individu ou un micro-groupe de deux ou trois personnes qui tentent de mettre en œuvre l'action violente au nom de la Communauté globale (comme l'islam ou la Nation, l'homme blanc, ou encore une nation malmenée par un État hypertrophié comme c'était le cas de Timothy McWeigh aux États-Unis...).

Le troisième trait de ces nouveaux types de terroristes qui trouvent un terrain favorable en prison est leur déficience ou fragilité mentales. Auparavant, la logique du groupe faisait obstacle à ce que des individus mentalement fragiles puissent pénétrer en son sein. C'est ainsi que Zakaria Moussaoui a pu être éliminé du cercle des meneurs de l'attentat de 11 Septembre 2001 parce que pour le groupe il n'était pas fiable, au regard de ses problèmes mentaux et son manque de crédibilité. Dorénavant, le groupe est absent (au mieux deux ou trois personnes) et c'est l'individu lui-même ou un très petit noyau de deux ou trois qui décident du passage à l'acte et ce sont souvent des personnes marquées par des fragilités psychologiques, comme semble avoir été le cas de Mohamed Merah ou Breivik, ou encore probablement les deux Nigériens convertis, Michael Adebawale et Michael Adebolajo, dont l'un a tué un soldat anglais dans les rues de Londres à Woolwich en mai 2013.

La déficience psychologique trouve en prison un terrain favorable, sous une triple perspective :

1. Il y a, selon les médecins opérant en milieu carcéral, jusqu'au tiers des détenus qui auraient des problèmes psychopathologiques plus ou moins aigus. Le médecin de l'une des prisons nous confia que 60 % des détenus suivaient une prescription médicale, un autre, psychiatre, était d'avis que 40 % des détenus souffraient d'une déficience psychologique, certains directeurs de prison faisant écho à ce constat, avançaient le chiffre de 40 % des détenus n'ayant point leur place en prison ;
2. Les individus « psychologiquement fragiles » (dénomination problématique, mais dont l'imprécision même peut se révéler utile pour les distinguer des individus sans problèmes psychopathologiques marqués) sont susceptibles de montrer des réactions beaucoup plus violentes à la frustration ou à l'accumulation des griefs que les autres qui sont capables de départager les torts et de marquer ce qui relève de leur responsabilité et ce qui relève de l'institution carcérale ;
3. Enfin, la condition carcérale, surtout dans les maisons d'arrêt marquées par la surpopulation et la pénurie relative en personnel, est capable d'accroître les fragilités et transformer un individu « hyper-névrosé » en un « psychotique », ou accroître les effets de la fragilité psychique chez certaines personnes.

En résumé, si on veut donner un schéma d'ensemble des nouvelles formes de radicalisation en contraste avec la radicalisation « classique » décrite en haut avec des traits distinctifs, on pourrait avancer les caractéristiques suivantes :

- barbe courte ou absence totale de barbe, contrairement à la barbe plus ou moins touffue des fondamentalistes ;
- refus de construction de larges réseaux, ce qui exclut d'emblée les « balances » qui rapporteraient les faits à l'administration carcérale ;
- refus de tout contact avec l'imam de la prison, lorsqu'il existe, celui-ci étant perçu comme complice de l'administration carcérale. Dans le cas « classique », le détenu radicalisé cherchait à provoquer ledit imam, à lui dénier sa légitimité, à le discréditer aux yeux des autres détenus et à s'attribuer son rôle de « conseiller en matière de rituel ». Rien de tel avec les nouveaux jihadistes qui évitent soigneusement tout contact avec l'imam agréé et adoptent un profil bas, de nature à ne pas éveiller les soupçons et à ne pas engendrer des investigations à leur sujet, l'invisibilité étant le but recherché et pas un quelconque prestige auprès des détenus ;

la condition carcérale, surtout dans les maisons d'arrêt marquées par la surpopulation et la pénurie relative en personnel, est capable d'accentuer les fragilités et transformer un individu « hyper-névrosé » en un « psychotique », ou accentuer les effets de la fragilité psychique chez certaines personnes.

- une attitude introvertie, notamment dans l'interaction avec les autres, renonçant au prosélytisme et évitant d'enrôler les autres dans l'intimité de l'individu ou du groupe fort restreint (deux ou trois personnes au maximum). On sacrifie ainsi l'attitude ostentatoire en vue d'acquiescer la légitimité islamique auprès des autres détenus à la dissimulation du petit noyau de groupe extrêmement restreint qui cherche à échapper à la vigilance des surveillants ;

- la construction d'un nouveau type de relation entre une « personnalité forte » que nous appellerons le « radicalisateur » et une personnalité influençable, voire faible, que nous qualifierons de « radicalisé » ;
- refus d'agressivité vis-à-vis des surveillants et volonté de dissimuler sa pratique religieuse, voire sa religion dans le cas des convertis radicalisés (mais il faut noter que des convertis non radicalisés dissimulent aussi leur adhésion à l'islam, de peur d'être traités de fondamentalistes par les autorités, ce qui en dit long sur l'atmosphère de suspicion régnant au sujet de l'islam en prison) ;
- rejet de tout « marqueur » religieux tout au long du Ramadan afin de camoufler sa religiosité, en particulier chez les convertis qui parviennent souvent à dissimuler leur conversion aux surveillants, lesquels ne manquent de rapporter la conversion à l'islam des détenus à leur hiérarchie ;
- la construction de « duos » – et plus rarement de « trios » – qui constituent, à côté des cas « individuels », le cas le plus fréquent de « réseau radicalisé ».

Il est à noter que la nouvelle radicalisation ne signifie pas la disparition des formes plus anciennes (celles que nous avons appelées « le modèle classique »), mais ouvre la perspective de la diversification, l'autre modèle étant plus ou moins marginalisé (sans disparaître) à côté du nouveau.

L'individu esseulé

Il s'agit en l'occurrence d'un individu qui se radicalise en prison sous l'effet de la frustration, ou encore par le contact avec d'autres individus, mais qui ne sont pas susceptibles d'être identifiés comme tels, une pluralité d'individus exerçant chacun une influence infinitésimale, mais l'ensemble finissant par pousser à la révolte. On ne peut pas dire avec précision si la radicalisation s'est faite en prison, à l'extérieur, ou dans un jeu d'interaction entre les deux en l'absence d'études empiriques poussées à ce sujet. Les cas concrets rencontrés témoignent de la capacité d'introverser de l'individu, de son recours à Internet pour se radicaliser (en grande partie à l'extérieur de la prison, mais quelquefois, à l'intérieur, par le recours illégal à la Toile). Dans certains cas, comme il s'agissait de récidivistes, il y avait apparemment « tempête sous un crâne », la radicalisation se développant sous une forme cumulative à l'intérieur et à l'extérieur de la prison, des associations exerçant une influence sur le détenu, mais celui-ci préservant son quant-à-soi, faisant son bricolage idéologique sur des sites plus ou moins radicalisés, mais ne nouant pas de liens avec quiconque en termes de réseaux jihadistes, tels qu'on a pu les voir que ce soit le 11 septembre 2001, en mars 2004 (attentat de train en Espagne) ou en juillet 2005 (attentats de bus et de métro à Londres).

Si on entend par « loup solitaire » un individu qui agit seul quand il commet un attentat, tout en étant influencé par un groupe ou une association qui n'intervient pas dans l'action proprement dite, on est face à ce phénomène avec Merah⁶ qui a commis des attentats en mars 2012 à Toulouse et le converti qui a commis l'attentat à la Défense contre un soldat français de Vigipirate en mai 2013. Par contre, si on entend par « loup solitaire » un individu qui agit seul et qui n'a pas été en liaison avec un groupe quelconque (comme cela a été le cas de Timothy McVeigh qui tua, en avril 1995, 168 personnes et blessa 600 autres à Oklahoma City en plaçant une bombe dans l'immeuble du gouvernement fédéral), alors les deux personnes mentionnées plus haut ne relèvent pas de ce cas de figure.

Le duo ou le trio

Par duo nous entendons l'association de deux individus qui, en cachette, tentent de monter une relation afin d'y

(6) Voir Merah (A.), 2012, *Mohamed Sifaoui. Mon frère, ce terroriste*, Paris, Calmann-Lévy. Le frère de Merah insiste sur la violence familiale qui a engendré des attitudes rigides, voire traumatiques (notre interprétation) de la part de Merah. L'un des psychologues de la prison l'avait qualifié de fragile sur le plan psychique.

accomplir leur action violente, à partir d'une idéologie radicale, en l'occurrence l'islamisme extrémiste. Le trio est le même type d'association, mais à trois.

Le duo peut présenter au moins deux modalités différentes :

- dans le cas le plus fréquent que nous avons pu observer, il s'agit de l'association entre une personnalité dominante, ne présentant pas de signe psychopathologique apparent, avec un individu psychologiquement fragile. Nous avons pu observer quelques occurrences de ce type d'association, l'individu dominant (le radicalisateur, dans notre jargon) tentant d'embrigader, en catimini, un autre, mentalement dépendant, dans l'action violente sous l'égide d'une vision du monde légitimant le recours à la violence ;
- dans le second cas, à notre sens moins fréquent, un psychopathe manipulateur parvient à « ensorceler » un individu « normal », mais plus ou moins aisé à subjuguier. Nombre de psychopathes sont capables d'exercer une action d'envoûtement sur des individus qui ne présentent pas apparemment de signe patent de déficience psychologique, mais qui succombent sous le charme du radicalisateur. Ce second cas a été observé, entre autres, auprès d'un individu criminel qui avait terrorisé sa femme et torturé une jeune fille. Il avait été condamné à de longues peines. En prison, il a exercé une influence écrasante sur un autre détenu qui, au dire du personnel, ne présentait pas auparavant des signes perceptibles de fragilité mentale.

Le duo des années 2010-2013 présente des différences majeures avec les groupes radicaux de la décennie précédente en prison. Le duo est introverti, les membres font tout pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre lors même que les précédents groupes faisaient de la propagande ostentatoire et exhibaient une idéologie agonistique, l'islam radical, afin d'attirer un nombre élevé d'adeptes dont ils faisaient le tri. Dans le cas du duo, selon notre expérience, ses membres font de la dissimulation la vertu cardinale de leur comportement et fondent leur allégeance sur une affectivité beaucoup plus dominante que la dimension idéologique, peu développée en l'occurrence. Dans les groupes radicalisés qui se développaient une décennie auparavant, l'idéologie jouait un rôle plus important que l'affectif, discutée et approfondie dans leur discussion et soudant ainsi les liens entre les membres du groupe. À présent, compte tenu du parti pris de clandestinité et de la nature beaucoup plus furtive des relations, ainsi que de la fragilité psychologique des membres du groupe, l'idéologie opère au mieux en arrière-plan, l'affectif prenant le dessus. Le duo n'en est

pas moins dangereux que les groupes jihadistes d'antan, il est autrement dangereux. L'individu passant à l'acte, une fois hors de prison, peut tuer quelques personnes avant d'être intercepté par les forces de l'ordre. Le problème majeur est son indétectabilité qui le rend « invisible » aux forces de l'ordre, en prison comme à l'extérieur.

Le trio

Quant au trio, les relations triangulaires ne sont pas de même nature que celles qui régissent le duo. Le rôle de la troisième personne transforme l'ensemble, même s'il y a un distinguo entre les trois, un individu jouant le rôle du radicalisateur, les deux autres étant « radicalisés », mais pas de la même façon.

Parmi ceux qui ont été condamnés et emprisonnés sur le motif de l'association de malfaiteur en vue d'une action terroriste, comme on l'a indiqué plus haut, certains éléments cherchent à recruter en prison. Étant très suivis par les autorités carcérales, ils délèguent cette action à un intermédiaire, constituant ainsi un trio d'un type original.

Le trio peut opérer dans des établissements différents, la troisième personne pouvant se trouver dans une autre prison. Par ailleurs, compte tenu de la surpopulation carcérale, quelquefois les trois personnes qui se trouvent dans la même cellule peuvent nouer des affinités électives entre elles. L'un d'eux ayant des tendances islamistes radicales, il peut pousser les deux autres vers le radicalisme religieux. Comme les cellules sont de plus en plus peuplées de gens qui sont soit laïcs, soit religieux, dans ce dernier cas, il est très fréquent pour les musulmans de se retrouver avec leurs coreligionnaires. Autrement, comme on a pu le constater, on peut aboutir à la crise, le musulman pieux ne voulant pas écouter ou voir certains programmes à la télé, son jeûne donnant lieu à de la nourriture de nature différente et surtout, celui-ci ne voulant point toucher certaines choses, son heure de réveil avant le coucher du soleil perturbant les non-pratiquants... Tous ces faits encouragent les autorités à mettre dans la même cellule des individus de même religion et surtout, parmi les musulmans, de mettre ceux qui ont une pratique religieuse plus ou moins identique. Ce sont souvent les détenus qui prennent l'initiative de demander un changement d'affectation avec un ou deux autres détenus, ou sinon c'est la personne non pratiquante qui demande à être déplacée, par souci d'éviter la tension dans la cellule. Cela se produisant fréquemment, un individu suffisamment charismatique et doté de capacité de séduction peut attirer les deux autres vers la radicalisation, comme on a pu le constater empiriquement. Les autorités ne s'en rendent pas compte, sauf si des indices externes éveillent le

soupçon des surveillants : poussée de la barbe, pratique religieuse intense, agressivité ou raideur accrue devant les attitudes contrevenant à leur version de la foi...

Les rares cas de trio observés ne sont pas nécessairement de nature radicale, ils peuvent être aussi liés au fondamentalisme religieux. Quand une personnalité jihadiste notoire est impliquée dans le trio, celui-ci va vers la radicalisation et les deux autres membres finissent souvent par avoir un rôle d'exécutant, le prestige du premier et son expérience les refoulant dans la secondarité, du moins en termes symboliques.

Bref, le trio peut être le fait de ceux qui cohabitent dans la même cellule, ou encore, être composé d'un leader jihadiste qui utilise un second membre pour recruter un troisième à l'abri du regard des surveillants, ou encore, être le fait de ceux dont l'un des membres se trouve dans une autre prison et qui communique avec les deux autres par le portable (c'est interdit, mais d'une pratique courante), ou encore, par les personnes contactées au parloir, ou encore, par Internet (interdit, pratiqué non sans risque en prison, notamment grâce aux clés USB).

Les cas de l'individu esseulé, du duo et du trio mettent en cause la théorie du « Jihad sans chef » (*leaderless jihad*), proposé au sujet de la constitution des groupes radicaux via Internet⁷. Dans ces cas, le groupuscule a manifestement un leader charismatique et on ne se trouve pas dans des relations égalitaires ou même anonymes, tels que les décrivent les théoriciens du Jihad sans chef.

Conclusion

De nouveaux types de groupes radicalisés émergent en prison, mais aussi à l'extérieur. Il existe une convergence de fait entre le monde carcéral et le monde externe en ce qui concerne les nouvelles formes de radicalisation. Selon les nouveaux modèles, la dissimulation de son allégeance ainsi que l'adoption d'un habitus « normal », voire « laïc » dans l'accoutrement et le mode de comportement social, rendent la détection beaucoup plus difficile, d'autant plus que la restriction du groupe à quelques membres (deux ou trois) rendent ceux-ci quasiment indétectables par les moyens classiques (téléphone portable, communication par courriel...). Un nouveau fait est en train de se produire sous nos yeux, notamment en Syrie, où de nombreux jihadistes européens (plus d'un millier) y mènent le

combat au nom de la foi et dont une partie, de retour en France et dans d'autres pays européens, affectés par le traumatisme de la guerre et par le zèle jihadiste, risquera de poser des problèmes beaucoup plus graves à la justice et aux services de sécurité ainsi qu'à la prison. La nouvelle mutation du jihadisme poussera ses adeptes à adopter vraisemblablement beaucoup plus directement le nouveau modèle que nous avons décrit, plutôt que l'ancien. Dans ce nouveau type de radicalisation, on trouve quelques phénomènes nouveaux : les personnes impliquées ont tendance à se rajeunir (des jeunes de 15 à 17 ans sont allés en Syrie, souvent via la Turquie, pour servir les groupes jihadistes, surtout l'État islamique et Jibhat al Nusra) ; la frontière du genre est de plus en plus franchie : de jeunes femmes, certes encore minoritaires en nombre mais en plus grand nombre que par le passé, s'aventurent dans le néo-Jihad à l'occidentale ; on trouve même quelques jeunes juifs convertis à l'islam dans sa version jihadiste et qui ont tenté d'y aller ; un bouddhiste s'est aussi converti à la version jihadiste de l'islam et a tenté de se mettre au service des jihadistes syriens. À côté du profil du jihadiste à dominante « jeunesse banlieusarde » se développe ainsi celui des « jeunes de classe moyenne » dont certains membres se trouvent d'ores et déjà en prison pour avoir tenté de franchir la frontière ou encore, de retour de Syrie⁸.

Une minorité des jeunes des quartiers sensibles ou de la classe moyenne sont déjà de retour en France et se trouvent en prison en tant que prévenus. On peut les classer en trois groupes :

- ceux qui sont revenus en tant que jihadistes endurcis susceptibles de semer la mort dans la société. Tout devrait être fait pour les empêcher de sévir contre les innocents ;
- ceux qui sont venus désillusionnés, le spectacle de la corruption, de la mort gratuite, de la violence irrationnelle et des méfaits induits par une guerre où ce sont des musulmans qui s'entretuent (les batailles rangées entre l'État islamique et les autres groupes jihadistes dont Jibhat al Nusra) leur ont montré l'inanité de la solution jihadiste. Il serait bon qu'ils soient pris en charge afin qu'ils puissent se désendoctriner. Surtout, il est plus qu'imprudent qu'ils trouvent leur place en prison à côté des « jihadistes endurcis » qui risqueraient de les réendoctriner, compte tenu de leur fragilité psychologique ;

(7) Voir Sageman (M.), 2008, *Leaderless Jihad: Terror Networks in the 21st century*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

(8) Voir Khosrokhavar (F.), 2014, *Déradicalisation*, Charenton-le-Pont, Éditions Maison des sciences de l'homme, décembre.

- enfin ceux qui sont traumatisés et qui reviennent dans un état psychologique délabré. Eux aussi, si on les enferme aux côtés des jihadistes avérés, risquent de basculer dans un jihadisme, cette fois aveugle.

Ces phénomènes auront d'indéniables répercussions sur la prison, vu leur nombre relativement élevé (quelques centaines de Français, deux à trois mille Européens, plus d'un millier de Tunisiens dont certains pourraient se retrouver en France via leurs liens familiaux...). La prison qui hébergera une grande partie de ces adeptes lorsqu'ils seront de retour aura à relever le défi de la répression, mais aussi de la « déradicalisation » sous de nouvelles formes. Il est surtout recommandé de ne pas faire cohabiter ensemble les trois catégories mentionnées.

De plus en plus, compte tenu du nombre des jeunes qui seraient susceptibles, de retour de Syrie (quelques centaines), ainsi que des jeunes Européens, dont certains pourraient revenir en France, ou même des Africains du Nord (notamment les Tunisiens) dont certains ont des liens avec la diaspora nord-africaine en France, de concevoir une incarcération qui aille de pair avec des procédures de déradicalisation et de désendoctrinement ■

Le profil psychologique de l'engagement dans le salafisme

Asma GUENIFI



© freshidea - Fotolia.com

Introduction

Les mots Jihad, terrorisme, kamikaze, islamiste, salafiste, moudjahidine, martyrs, Al Qaïda, État islamiste, Daech font partie des nouveaux symptômes des maux de notre siècle.

Le premier pays qui avait vécu d'une manière spectaculaire le terrorisme est l'Algérie. Pendant plus d'une décennie sanglante, de 1990 à 2000, 150 000 Algériens femmes et hommes ont succombé sous les coups des islamistes du Groupe islamique armé (GIA) dirigé par l'ex-Front islamique du salut (FIS). L'Algérie est restée seule et a fait face à la barbarie entre attentats ciblés, bombes dans les lieux publics, massacres des populations, menaces...

Pourtant, pour beaucoup le terrorisme islamiste est né le matin du mardi 11 septembre 2001 lorsque deux avions, détournés par des membres d'Al-Qaïda, percutaient les tours jumelles du World Trade Center à New York, causant la mort de quelque trois mille personnes.

Ce jour-là les États-Unis sont victimes d'une attaque terroriste d'une envergure inédite. Quatre avions de ligne sont détournés simultanément par des commandos

composés de dix-neuf terroristes : deux précipités sur les deux tours jumelles, un autre sur une aile du Pentagone, un dernier s'écrasant en rase campagne près de la ville de Pittsburgh. Les pertes sont très lourdes. Le monde se réveille de ce « 11 septembre 2001 » comme d'un cauchemar. Un spectacle effrayant et surréaliste. La planète est sous le choc.

Les ingrédients du terrorisme sont réunis, couplant ses aspects violents et spectaculaires avec pour premier objectif d'effrayer la population mondiale. Le but des terroristes est bien de révéler au monde leur existence en frappant où personne ne les attend, tentant d'imposer, par la terreur, une idéologie politico-religieuse.

Cette stratégie de terreur théâtralisée permet de capter l'attention par des images qui marquent les esprits et qui bousculent la conscience collective internationale.

La terreur

En l'espèce, frapper le pays le plus puissant au monde pour mieux instaurer une terreur que rien ne saurait arrêter et qui n'a pas de frontière. Les tours du World Trade Center étaient un des symboles de la puissance américaine. Les terroristes ont démontré qu'ils pouvaient atteindre des cibles partout dans le monde et à tout moment. L'objectif de provoquer des traumatismes psychologiques à l'échelle mondiale fait partie de la stratégie globale. En terrorisant des dirigeants et des citoyens ordinaires, ils provoquent des pathologies traumatiques telles que la méfiance, la

paranoïa, des troubles du sommeil, des phobies des avions, des symptômes observés depuis dans les familles de victimes du 11 septembre.

La théâtralisation

Ici par des moyens lourds et inédits et par la synchronisation des deux avions à quelques heures d'intervalle sur les deux tours, une cible et une technique qui prouvent une organisation réfléchie, une force et une détermination totale des terroristes.

La surmédiatisation

Les images montrées en boucle sur toutes les chaînes de télévision créent un effet de sidération. Leur violence participe indirectement de la propagande de ces « fous d'Allah ». Leurs actions touchent un nombre considérable de personnes et permettent en retour le recrutement de nouveaux kamikazes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est nécessaire de revenir au préalable sur l'origine étymologique du vocabulaire désignant les maux dont souffre la société française aujourd'hui.

Qui sont ces protagonistes ? Quels sont leurs objectifs ? Pour quelles raisons choisissent-ils la terreur pour se faire entendre ? Y a-t-il un profil type de ces radicaux ? Y a-t-il plusieurs formes de radicalité ? Pourquoi les jeunes Français choisissent-ils le salafisme comme forme de radicalité ? Quelle est la place du salafisme dans le monde politique ? Engendret-il aujourd'hui une nouvelle lutte radicale fondée sur la terreur ?

Nous l'avons vu, le terrorisme est une pratique qui vise à effrayer un ou plusieurs individus, leur faire perdre leurs repères, leurs habitudes, à briser les liens entre eux en créant une paranoïa permanente. Le terroriste frappe à n'importe quel moment, le terroriste est monsieur tout le monde, on ne sait ni quand ni comment il va surgir. Les attentats de Madrid en mars 2004 et de Casablanca en mai 2003 nous ont marqués, malgré la distance géographique, agissant comme une piqûre de rappel pour nous rappeler que nous ne sommes pas à l'abri.

L'utilisation de la terreur fragilise la psychologie des individus, car ils ne peuvent ni prévoir, ni prévenir, ni s'organiser, ni éviter le danger ! Or, le cerveau a ses habitudes conscientes et inconscientes pour se préserver. Quand et comment l'ennemi invisible va-t-il frapper ?

Le terroriste d'aujourd'hui est un électron libre, il n'a plus d'appartenance à un groupe identifié comme dans les années 1990. Internet et les sites n'ont pas besoin de quelqu'un physiquement présent qui prêche dans les mosquées. Le terrorisme actuel agit via Internet, il vise à recruter directement dans les foyers, dans les cybercafés, dans les bibliothèques universitaires, là où certains jeunes égarés seront isolés, face à leur désarroi, à leurs questionnements angoissés et cherchant une oreille pour les écouter, ou un ami qui vient les aider à comprendre leur vie.

Les prédateurs se connectent 24h/24, créent leurs réseaux sociaux, attirent les jeunes par des vidéos montrant des musulmans se faire tuer et massacrer. À chaque fait divers qui parle d'un musulman, les salafistes en profitent pour prouver et légitimer leurs combats et leurs actes terroristes...

Pour comprendre les origines du « terrorisme salafiste », il faut remonter très loin dans l'histoire des communautés chiites. C'est dans un contexte de stratégie de contrôle des royaumes, en Iran, que va naître une pratique de guerre fondée sur l'anonymat et la terreur. Il s'agit d'une pratique très lointaine qui prend ses sources au sein d'un conflit de pouvoir au temps des califats.

Le salafisme est né d'un pacte entre rivaux prétendant aux « jeux de chefs ». C'est dans les années 1350 que des récits historiques rapportent déjà des « agissements » de sectes isolées, des actes barbares ou d'assassinats perpétrés contre le pouvoir central. La stratégie de terreur s'est construite à la fois à partir d'actes criminels réels et de récits imaginaires ou de falsification alimentés par des mythes.

Le dictionnaire *Larousse* définit le terrorisme comme un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un

Asma GUENIFI



Psychologue clinicienne à l'Association française des Victimes du Terrorisme

et présidente du mouvement Ni Putes Ni Soumises.

gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

La création d'un climat d'insécurité est le processus dominant pour provoquer la fragilisation psychologique des individus. C'est particulièrement vrai dans les prises d'otages, où les victimes se retrouvent désorientées, voire déshumanisées. Les otages ne se perçoivent plus eux-mêmes ni vraiment morts ni vraiment vivants, mais en quelque sorte suspendus entre ciel et terre, dans l'insécurité la plus absolue et la terreur d'être tués à chaque instant, désorientés par rapport à leur vision habituelle de la vie et de la mort.

Pour certains otages, la situation d'extrême tension peut développer le syndrome de Stockholm (l'identification à l'agresseur, l'otage prend la défense de son agresseur face à l'extérieur) qui est un mécanisme de défense pour ne pas décompenser, résultat d'un aménagement psychologique inconscient contre l'angoisse de la mort.

« Les mots » et leurs impacts psychologiques

L'identification des acteurs terroristes aujourd'hui est plus claire. Nous ne les appelons plus « terroristes », « islamistes » ou « intégristes », c'est un vocabulaire obsolète. Nous avons maintenant identifié leur origine exacte. Pour la grande majorité, ils se présentent eux-mêmes comme salafistes.

On ne naît pas salafiste, on le devient. Comment, quand et pourquoi ? Aujourd'hui, des Français convertis sont de plus en plus attirés par ce groupe fanatique extrêmement violent.

La dimension psychoculturelle joue un rôle prédominant et permet de mieux expliquer le profil du salafiste.

Comme indiqué précédemment, aujourd'hui, du fait de la médiatisation et du rôle d'Internet, le salafiste est un électron libre. Les jeunes n'ont plus besoin de se déplacer dans un autre pays, dans une mosquée ou tout autre lieu obscur pour devenir salafiste. Il leur suffit de se connecter à Internet et d'ouvrir les nombreuses pages liées au salafisme et les appels au jihad.

On ne naît pas salafiste, on le devient. Comment, quand et pourquoi ? Aujourd'hui, des Français convertis sont de plus en plus attirés par ce groupe fanatique extrêmement violent. La dimension psychoculturelle joue un rôle prédominant et permet de mieux expliquer le profil du salafiste.

Le recrutement se fait dans les prisons, dans la rue, les cités ou ailleurs. Le recruteur est toujours une connaissance, un voisin, un ami.

Antoine Sfeir donne du salafisme la définition suivante : « de salaf, ancêtres ou pieux prédécesseurs, quête de l'authenticité et retour à la pureté des sources ». Ce concept appartient à l'islam sunnite. À l'inverse de l'islamisme, le salafisme n'est donc ni un mouvement religieux à revendication politique, ni une organisation à proprement parler, mais plutôt une tendance de « régénération » de la foi et de réislamisation de la société. Un salafiste peut être considéré comme un musulman « ultra-orthodoxe ».

Doctrines

Le salafisme prône :

- le retour à l'islam des origines par l'imitation de la vie du Prophète, de ses compagnons et des deux générations suivantes ;
- le respect aveugle de la sunna (tradition islamique, comprenant le Coran, les hadiths et la sira).

Il condamne :

- toute interprétation théologique, en particulier par l'usage de la raison humaine, accusée d'éloigner le fidèle du message divin ;
- toute piété populaire ou superstition, comme le culte des saints, jugé contraire à l'unicité de Dieu (*tawhîd*), toute influence occidentale, comme le mode de vie et la société de consommation, mais également la démocratie et la laïcité.

La structure psychologique qui prédomine et caractérise le salafiste est la névrose obsessionnelle, voire la paranoïa déclarée. Il fait preuve d'une obsession délirante masquée derrière la pratique d'un islam prétendu « authentique », vrai, fondé sur les gestes et la parole, allant même jusqu'à adopter l'apparence vestimentaire du prophète Mohamed. Ils entendent pratiquer ce qu'ils considèrent comme un islam « pur » et « pieux ».

La notion de pureté renvoie à cette période de naissance de la conscience, au symbole de la virginité dans toutes ses définitions : « intellectuelle »,

« émotionnelle » et « sexuelle ». L'être pur est celui qui n'a pas été traversé par les pulsions sexuelles, par les plaisirs, c'est celui qui n'a pas été tenté par tout ce qui est illicite, c'est au contraire la blancheur, la transparence représentée alors par le kamiss blanc porté par les hommes salafistes.

Le salafiste est celui qui a cette illusion de faire table rase de son passé, ce passé vécu comme impur et donc impie.

Le salafisme est vécu comme une nouvelle naissance, une nouvelle vie qui s'ouvre à lui, un nouveau départ vers le meilleur, vers le paradis, le sentiment d'être l'élu choisi par Allah, pour sauver la communauté musulmane et ainsi créer la Oumma.

Pour devenir homme salafiste, il faut accepter l'idée de la mort symbolique de son moi, au profit exclusif du surmoi et de la maîtrise totale du « ÇA ». Les plaisirs sont un péché qui éloigne de Dieu. La vie psychique du salafiste se réduit à la pratique rigoureuse de la religion et aux lectures religieuses.

Le salaf essaie de créer une coupure entre le monde intérieur et le monde extérieur. Ce monde intérieur, caractérisé par les désirs et les fantasmes, devient illicite donc à combattre par le djihad, appelé alors « jihad el nefess », ou « el Rouh », ce qui signifie littéralement « jihad de l'âme pour atteindre la pureté ».

Nous avons noté plusieurs points communs entre les entretiens établis à l'intérieur de la prison et les témoignages recueillis à l'extérieur, par le biais de la presse, des livres et des témoignages écrits.

Le premier symptôme relevé est le rejet de tout contact avec le sexe opposé. Aucun regard n'est jamais posé sur les femmes. Il ne faut ni les toucher, ni leur parler, ni travailler avec elles. Ce comportement engendre forcément une frustration sexuelle contre laquelle le salafiste va se défendre par la projection (c'est la « femme » qui est mauvaise et qui veut le « salir »). Elle devient le mauvais objet, l'objet qui détourne l'homme de son désir suprême de s'approcher de Dieu et de son objectif ultime de devenir l'élu.

Le jihad el nefess commence donc contre soi, par la lutte contre ses pulsions sexuelles, contre ses désirs, appelés en psychanalyse « les pulsions de vie », et contre tout ce qui l'excite, c'est-à-dire les films et les publicités qui mettent en évidence les corps nus des femmes ou la musique, par exemple. La société française ne convient pas au salafiste qui s'impose de vivre dans la pureté.

Faire l'amour en dehors du mariage est illicite et condamné par la communauté et la charia. Alors, en prison, pour

contrôler ses pulsions et canaliser ses désirs charnels, le salafiste a une pratique très intensive du sport.

L'initiation au salafisme se fait par deux biais : par le contact physique (plus rare aujourd'hui) et surtout par le recrutement sur Internet. Dans les deux cas, le processus est long, car l'instrumentalisation passe par plusieurs étapes :

- l'identification de la « victime » future salafiste ;
- l'opération de séduction intellectuelle : le recruteur devient une personne de confiance, la personne de référence ;
- l'isolement : la victime est isolée de son cercle familial ou amical ;
- la rupture de tout savoir autre que celui de l'éducation au salafisme : aucune autre lecture n'est autorisée ;
- l'endoctrinement intellectuel et psychologique : la personne devient dépendante psychologiquement de son bourreau.

Il s'agit là du processus de type « sectaire » par excellence.

Un des caractères que nous pouvons observer chez les salafistes relève de l'identification primaire, c'est-à-dire un mode primitif de constitution du sujet sur le modèle de l'autre. Cela passe par l'abandon de toute conscience critique. Le sujet devient un objet, il s'en remet à l'autre.

Chez le futur salafiste, l'immaturation intellectuelle et affective prépare bien sûr le terrain psychologique à l'endoctrinement et à l'instrumentalisation. Cependant, il est intéressant de relever, à titre de comparaison, que l'identification primaire est caractéristique des nouveaux nés, lesquels se confondent avec leur mère. Cette phase précède celle de l'identification secondaire lors de laquelle la différenciation de l'*ego* et de l'*alter ego* n'est pas encore solidement établie. Ce fut le cas par exemple de Mohamed Merah (objet d'un développement ultérieur).

Un autre symptôme relevé chez le salafiste est la mégalomanie. En effet, le sentiment de supériorité est présent dans quasiment tous les entretiens des prisonniers salafistes. L'un d'entre eux a pu confier par exemple : « *J'ai été choisi, je suis l'élu pour sauver la communauté musulmane* ».

Certains des salafistes convertis ont le sentiment d'être supérieurs aux autres musulmans ou non-musulmans. Le salafiste pense détenir la vérité. Il est impossible pour lui de se remettre en question, et il serait impossible pour

les autres de remettre en question sa théorie ou son raisonnement, lesquels sont, selon lui, un retour aux sources.

Prenons l'exemple de Léa. « *Encerclée* » par les réseaux intégristes, confie-t-elle, elle a été submergée par le tourbillon des vidéos et des messages qui l'ont convaincue de l'imminence de la fin du monde et qu'elle était « élue » pour accomplir une mission. Son urgence fut dès lors de gagner la Syrie, qui lui est présentée comme l'unique voie du salut.

Il s'agit d'une forme de mégalomanie qui déconnecte l'individu de la réalité, de l'échange et du débat. L'autre devient une menace, un impie, un apostat et un ennemi à abattre. Nous avons réuni là tous les éléments constitutifs de la psychose paranoïaque.

En 2014, un numéro du *Nouvel Observateur* révèle un témoignage caractéristique de cette psychose : « *Ils disaient que je ne devais pas obéir à mes parents, parce qu'eux n'obéissaient pas à Allah et qu'il ne fallait obéir qu'aux lois d'Allah sinon on était un mécréant, un ignorant, un infidèle [...]* ».

Le mécanisme psychologique du salafiste est prédisposé par un processus latent qui s'exprime par un conflit interne où l'angoisse de mort ne trouve d'échappatoire qu'à travers le passage à l'acte : la mise à mort de soi et d'autrui.

Plusieurs symptômes peuvent expliquer certaines de ces pathologies :

- les carences affectives qui englobent un manque affectif aussi bien maternel que paternel, par leurs absences ou par des ruptures définitives ou intermittentes du lien ;
- le manque ou l'excès d'autorité paternelle qui risque de provoquer les mêmes conséquences psychologiques irréversibles ;
- les carences éducatives « *caractérisées par des manques ou des faiblesses culturelles* », « *des éléments culturels comme référents personnels ou symboliques susceptibles de les représenter et d'en faciliter l'assimilation* » (Prévot) ;
- la connaissance fragmentaire, voire l'ignorance du Coran.

Ces symptômes peuvent être une plate-forme psychologique qui structure le profil du salafiste.

La psychologie du salafiste

Un des symptômes dominants que nous avons noté chez le sujet salafiste est sa frustration sexuelle. Elle s'exprime sous plusieurs formes.

La première est la violence envers les femmes. Alors même qu'elles les attirent, les salafistes ne supportent pas la vue des femmes, leur simple silhouette est pour eux provocante. Comment une telle haine envers les femmes se justifie-t-elle ? Leur présence ne devrait-elle pas les réjouir pour mieux les faire jouir ? Pourquoi autant de peur à l'égard du corps des femmes ?

La psychologie du salafiste répond en réalité à une tout autre logique. Combien de fois avons-nous entendu ces phrases : « *Toutes les femmes sont des putes, sauf ma mère* » ou « *Les femmes non voilées, ce sont des putes, leur corps doit être caché* » ? En leur imposant le port du voile, les salafistes prétendent respecter les femmes, ne leur vouloir que du bien et les protéger. Cacher le corps des femmes les protège de l'excitation qu'ils ne peuvent contrôler et qui les rend surtout impurs selon l'interprétation délirante salafiste. De fait, ils les emprisonnent derrière ce voile et les contraignent à rester chez elles, car leur seul travail doit consister à s'occuper de leur mari et des enfants. Tout autre travail est considéré comme impur.

Contrairement à la femme, la mère est respectée, car elle donne la vie. Et dans le Coran, la mère est considérée, « *le paradis est sous ses pieds* ». L'origine du fantasme de la pureté chez le salafiste prend sa source dans cette idée folle du retour dans le ventre de la mère, là où l'impur n'existe pas. Cela pourrait expliquer la névrose obsessionnelle du salafiste. Pour y parvenir, certains s'autodétruisent ou s'immolent pour « retrouver » cette pureté.

La crainte de non-contrôle de leur virilité leur est problématique et leur cause une blessure narcissique. Ils évitent tout contact, échange ou regard avec les femmes et donc tout milieu mixte. La peur de la différenciation des sexes et de la femme qui « *a perdu son phallus* » fait écho à la peur inconsciente des salafistes de perdre leur propre pouvoir phallique.

En leur imposant le port du voile, les salafistes prétendent respecter les femmes, ne leur vouloir que du bien et les protéger. Cacher le corps des femmes les protège de l'excitation qu'ils ne peuvent contrôler et qui les rend surtout impurs selon l'interprétation délirante salafiste. De fait, ils les emprisonnent derrière ce voile et les contraignent à rester chez elles, car leur seul travail doit consister à s'occuper de leur mari et des enfants. Tout autre travail est considéré comme impur.

Dans l'imaginaire enfantin, le petit garçon imagine que la petite fille a un pénis et qu'elle l'a perdu sans doute parce qu'elle n'est pas assez forte ni assez virile pour le garder. Voiler les femmes expliquerait donc le déni de la réalité et le refus de la différence sexuelle.

La violence envers les femmes pourrait alors s'expliquer par l'échec des salafistes à maîtriser leur érection et la tentative de contrôler le corps de celles qui les excitent.

L'idéologie du salafiste est binaire. Il interprète son monde à travers l'idée délirante du pur et de l'impur ! L'idéologie du salafiste et de tout intégriste a un fondement délirant, conscient ou inconscient, basé sur le fantasme de la pureté. Il entend purifier le monde de ceux qu'il considère comme des mécréants.

Tout ce qui n'est pas pur est impur, illicite et provoque la haine de soi. Une fatwa autorise à tuer les impurs. La haine de l'autre s'explique par cette complexité de la haine de soi : je dois tuer l'autre qui me renvoie mon image impure que je dois éliminer, sinon l'impur va me contaminer.

Quand une personne intègre le groupe, les nouveaux modes d'expression, les nouveaux codes, la métamorphose sont en marche. Il faut abandonner les anciennes pratiques, au premier rang desquelles la vie sexuelle, car elle est un péché si elle est pratiquée en dehors du mariage religieux. Fréquenter et côtoyer le sexe opposé est à bannir des habitudes. Un salafiste ne doit ni parler, ni regarder, ni travailler à proximité des femmes.

Pierre Achard estime que la frustration sexuelle mal contenue paralyse l'exercice de la conscience sociale et considère que les problèmes d'ordre économique trouvent leur fondement dans la répression sexuelle : « *La frustration sexuelle conduit à une sécrétion accélérée de testostérone et, par voie de conséquence, à un déchaînement de violence* ».

Perte des repères

Quelles sont les raisons qui poussent un jeune Français à s'engager dans le jihad ? Qu'est-ce qui fait qu'un citoyen français s'identifie à un autre jihadiste syrien ou irakien ? Le phénomène est complexe, aucune explication n'est pour le moment satisfaisante et les recherches entreprises jusqu'à présent ne donnent que des réponses non exhaustives. Cependant, si nous arrivons à analyser les origines de cette identification, nous pouvons aboutir à une explication tangible.

L'idée de la création de la Oumma, qui signifie la « communauté », est née au VII^e siècle. La communauté

renvoie au rassemblement de tous les musulmans quelle que soit leur culture, ethnie ou nationalité. Ils se rassemblent par solidarité entre musulmans. Ce concept d'Oumma vient des sunnites.

Le rêve de créer une seule nation musulmane ouvre les portes de la conversion à tout individu consentant à devenir musulman quelle que soit sa culture ou sa nationalité. Il est ainsi accueilli dans cette grande famille qui gère la communauté sur les plans social, économique et religieux.

La Oumma est le regroupement et le rapprochement des individus de par le monde. Les salafistes radicaux prêchent cette appartenance pure, fraternelle, solidaire à toutes les âmes perdues dans une société où l'individualisme prime et où la solidarité se fait rare.

Le recruteur cible les individus ayant des prédispositions à l'instrumentalisation, intellectuellement et psychologiquement fragiles.

Les prisons sont les lieux les plus propices au recrutement des âmes égarées. Les jeunes détenus ont pour la quasi-totalité un parcours semblable (délinquants issus du petit ou grand banditisme, toxicomanes, trafiquants de drogues, d'armes, violence extrême et prostitution pour les femmes...)

Ces délinquants de l'extrême basculent d'un état à un autre, d'un extrême à un autre. Le banditisme et la délinquance ont, sur le plan de la psychologie, beaucoup de points communs avec l'engagement de ces nouveaux jihadistes. On y retrouve les notions de violence, de regroupement, le fonctionnement par clans des trafiquants de drogue, la solidarité entre les individus d'un même clan, la protection réciproque, l'interdiction de se dénoncer les uns les autres. Les salafistes, comme les délinquants, se rejoignent sur la fragilité psychologique, la perte des repères éducatifs et familiaux, socle vierge propice à la mise en place d'une instruction intégriste.

Dans les familles que l'on pourrait qualifier de chaotiques, les repères sont quasi inexistantes, que ce soit sur le plan affectif, ou sur le plan intellectuel. Ces manques s'expriment ainsi par le sentiment d'abandon, réel ou fantasmatique. Lorsque dans une famille l'amour n'est exprimé qu'à travers la violence verbale ou physique, le phénomène finit par jouer un rôle déterminant dans le parcours du salafiste, car la reproduction de la violence est quasi assurée, les protagonistes n'ayant connu que cette forme d'expression.

Il en est de même dans les familles où la transmission de l'histoire familiale et des traditions culturelles et

éducatives, qui inscrivent le sujet dans une mémoire collective, est quasi absente.

La filiation, c'est-à-dire l'appartenance d'un individu à un groupe quelconque, est primordiale pour son développement psycho-éducatif. L'adulte a ainsi le sentiment d'appartenir à une communauté. Que cette dernière soit culturelle, religieuse ou politique, cette appartenance permet de donner des outils et des moyens pour affronter le monde et la société dans laquelle ils vivent, elle permet aussi d'interpréter et d'analyser son environnement.

Mohamed Arkon, islamologue, a pu affirmer à ce propos que « *les salafistes utilisent des fragments d'histoire de culture islamique pour construire une nouvelle identité islamique radicale et nient complètement le socle anthropologique de la culture islamique* ».

Tous ces éléments permettent d'expliquer, ou du moins de donner une partie des réponses à la question suivante : pourquoi un converti à l'islam radical s'identifie-t-il à la Oumma et pourquoi part-il faire la guerre sainte ?

Plusieurs paramètres et facteurs peuvent étayer nos réponses, les entretiens avec les prisonniers nous ont notamment donné un aperçu des raisons de cette radicalisation.

Les nouveaux jihadistes convertis cherchent à reconstruire un lien de famille rompu depuis longtemps. Aujourd'hui, notre société est confrontée à plusieurs facteurs qui désocialisent les jeunes et fragilisent le lien familial. La responsabilité politique a son importance dans la montée des intégrismes en France et ailleurs. L'échec politique rend plus facilement accessible l'adhésion à de tels groupes radicaux.

La quête identitaire reste un facteur sociologique et anthropologique important. Comment expliquer cette quête identitaire ? Vient-elle de l'absence de transmission de l'histoire de l'immigration depuis la marche des beurs à nos jours ? Les enfants d'immigrés des années 1980 sont-ils les jihadistes d'aujourd'hui ? Ghaleb Benchik, docteur en sciences, physicien et théologien, explique : « *La déception se traduit pour les enfants de ces marcheurs (génération des années 1990) par une réislamisation de néophytes poussés par des imams importés notamment pendant la période du Ramadan (absence de politique publique), d'imams autoproclamés incultes, de télé-imams et par le développement internet* ».

Quand des filles ou des garçons de la République française finissent par épouser des valeurs autres que celles de la République, la découverte de leur radicalisation par leurs parents plonge souvent ces derniers dans un état de sidération.

Lorsque la famille faillit à ses devoirs de protection, d'amour et d'éducation, elle ouvre la porte aux intégristes. Et elle devient en fait un danger pour les enfants qui, abandonnés, partent à la conquête consciente ou inconsciente d'une autre famille protectrice. Le groupe radical remplace par défaut cette enveloppe protectrice. Le témoignage d'une jeune fille de 15 ans en est l'illustration : « *Un jour où je ne me sentais pas très bien, j'ai laissé sur ma page Facebook un message disant que j'aimerais pouvoir me faire pardonner toutes mes bêtises. Là, des gens m'ont ajoutée dans leurs amis et puis ils sont venus me parler. Ils sont arrivés tout seuls, très vite. Comme j'avais écrit que je souhaitais devenir infirmière, ils m'ont dit que je pouvais venir aider en Syrie, pour faire de l'humanitaire, et qu'il n'y avait rien de mieux au monde que de se faire pardonner au Sham* », une région syrienne.

L'envie primaire pousse le jeune à adhérer à ce groupe radical qui croit pouvoir réparer la blessure narcissique remontant en général à l'enfance. Le non-investissement des parents laisse un vide affectif tel que la vie en perd son sens. L'attraction vers le monde violent peut être expliquée par la vengeance inconsciente envers la famille qui a failli à son devoir.

La recherche d'une enveloppe protectrice et la reconstruction d'une nouvelle famille, réelle ou fantasmée, constituent indéniablement une des explications de la radicalisation.

Lorsque la famille faillit à ses devoirs de protection, d'amour et d'éducation, elle ouvre la porte aux intégristes. Et elle devient en fait un danger pour les enfants qui, abandonnés, partent à la conquête consciente ou inconsciente d'une autre famille protectrice. Le groupe radical remplace par défaut cette enveloppe protectrice

La mort du père réel ou symbolique

Sur les vingt entretiens réalisés en prison, il ressort que les prisonniers ont perdu leur père, mort physique et mort symbolique. Pour la majorité d'entre eux, le père est inexistant. Pour certains, la perte du père intervient à la suite d'un divorce. La rupture est vécue comme un abandon brutal. Ce fut le cas pour Mohamed Merah. Pour d'autres, l'abandon prend forme dans la mort même du père sans qu'une autre figure paternelle n'ait jamais pris le relais.

Les entretiens effectués nous ont permis d'identifier plusieurs profils de l'homme salafiste :

Salafo-idéologique

Le salafisme puise ses racines dans le mot arabe « salaf », qui veut littéralement dire « les prédécesseurs ». On parle d'« essalaf essalah » ou de « pieux prédécesseurs », pour désigner les premiers compagnons du prophète Mohamed.

Le salafisme est une mouvance complexe et évolutive, il couvre un large spectre de sensibilités politiques.

Il existe trois principales tendances salafistes :

- le salafisme missionnaire ou prédicatif visant l'islamisation latente de la société, la purification et l'éducation. Ce mouvement défend une vision apolitique et non violente de l'islam, fondée sur la volonté d'organiser le mode de vie selon les avis religieux, les fatwas, des savants saoudiens ;
- le salafisme djihadiste, prônant des actions directes et violentes et se réclamant d'Al-Qaïda ;
- le parti de la libération hizb tahrir, militant pour le rétablissement du Califat et le renversement des « régimes mécréants ».

Les salafistes occupent le devant de la scène grâce à leur activisme et à leurs interventions spectaculaires. Il faut reconnaître en outre que la pensée salafiste contrôle aujourd'hui plusieurs lieux de prière et une grande partie de la littérature musulmane que nous trouvons exposée devant les mosquées et les prisons.

Le profil du salafo-idéologue est caractérisé par une personnalité psychorigide qui pense avoir atteint la vérité. Il est fermé à tout débat, à tout échange, vit dans un délire en réseau et convaincu que Dieu l'a choisi pour être son porte-parole.

Un salafiste converti nous explique que Dieu l'aurait choisi pour propager sa parole sur terre et protéger les musulmans. Le sentiment de toute puissance reste un trait dominant, comme le sentiment de détenir le secret de la vie et de la mort. Pour certains salafo-idéologues, la coupure avec la réalité devient problématique puisque l'autre devient ennemi. Le salafo-idéologue a une mission de purification de la société et des mécréants. Une paranoïa aiguë s'installe.

MA dit « Hamza », converti à l'Islam radical, est incarcéré à la prison de Fresnes. Il a 29 ans et a déclaré : « *Je suis radical, mon islam est politique, c'est le prophète qui dit de se préoccuper des musulmans donc je suis touché par ce qui se passe en Somalie, en Afghanistan...* ».

Pour la plupart des détenus, l'islam est pensé et représenté comme le sauveur, comme un élément important pour le changement de la personnalité, pour sortir de la délinquance ou arrêter le trafic de drogue. Hamza dit : « *Adolescent, j'étais dans la petite délinquance, plusieurs gardes à vue, outrages, vols... j'ai arrêté l'école en 3^e, j'ai fait des petits boulots en intérim surtout, l'islam m'a permis de devenir moi-même* ».

Une question se pose alors : les salafo-idéologues peuvent-ils passer à l'acte ? Peuvent-ils basculer dans le crime ?

Salafo-criminel

Pour illustrer ce profil, nous nous sommes fondés sur la description de la personnalité de Mohamed Merah. En effet, Merah correspond à tous les profils salafistes que nous avons étudiés.

Mohamed Merah était le dernier d'une fratrie de cinq enfants. Plusieurs traumatismes vont dessiner ses traits et sa personnalité dangereuse se profilera doucement. Son avenir salafiste peut alors trouver une explication à la fois dans son sentiment d'avoir été abandonné par ses parents et par la relation conflictuelle qu'il entretenait avec l'un de ses frères.

Mohamed Merah vivait une relation fusionnelle avec son père, décrit comme un homme violent qui battait sa femme. Devenu trafiquant de drogue, il sera condamné à cinq ans de prison ferme.

Alors qu'il était encore jeune, ses parents divorcent et son comportement bascule. Il est ainsi décrit comme un enfant capricieux, coléreux, à la scolarité irrégulière et interrompue plusieurs fois. Il est rapidement placé dans des foyers. La rupture avec sa mère se fit à ce moment. Alors qu'elle lui avait promis de venir le chercher pour les fins de semaine, elle ne tint jamais sa promesse, ce qui le rendit encore plus agressif. Il rentra ainsi dans des crises de colère de plus en plus incontrôlables.

En définitive, Mohamed Merah a vécu deux abandons. L'un lié au divorce de ses parents et le départ brutal de son père, l'autre, lors de son placement en foyer et l'absence de sa mère.

S'agissant de sa relation avec son frère, celle-ci permet également d'expliquer les répercussions violentes sur la personnalité de Mohamed Merah.

Par exemple, un repère marquant de la vie psychique de Mohamed Merah est son attachement affectif à un chien

que son frère avait adopté. Attachement d'autant plus vif que son frère tentait souvent d'exciter le chien pour le rendre agressif à l'égard de Mohamed, et que l'animal refusait pourtant d'attaquer. Peu après, Mohamed sera sous le choc en apprenant la mort du chien.

Mais Mohamed a également subi des actes d'une extrême violence de la part de son frère lui-même. Ainsi, suite à un désaccord, son frère l'a attaché, torturé et contraint à manger le contenu de la poubelle.

À cela s'ajoute le fait que, comme son père, le frère de Mohamed Merah était trafiquant de drogue.

Dans ce contexte familial, Mohamed Merah perd ses repères. Ses traumatismes ont certainement joué un rôle prépondérant dans le développement de sa personnalité pathologique et son manque d'attachement affectif.

Parmi les conséquences de ces traumatismes, il faut relever le mimétisme de Mohamed Merah qui calque les comportements de son frère. Il reproduit presque automatiquement chaque acte de ce dernier. C'est ce que l'on appelle l'identification primaire : n'ayant pas pu se construire une conscience propre, il tente d'exister à travers les autres, en l'occurrence son frère qui devient un premier repère de violence extrême. C'est le syndrome de Stockholm.

Au milieu d'un père et d'un frère délinquants et trafiquants de drogue, d'une mère qui l'abandonne, Mohamed Merah perd ses repères. Son choix est limité. Dès 6 ans, il est déjà un « petit » délinquant. Il est spécialiste de la mendicité et de la quête d'argent. Loin de s'en inquiéter, sa mère l'y encourage même.

Mohamed Merah n'a aucun respect pour autrui ni aucune crainte de l'autorité. Son terrain psychologique est propice à un endoctrinement teinté de la même violence que celle qu'il a connue chez lui pendant son enfance.

Logiquement, il finit par faire un passage en prison, et c'est là qu'il y rencontre des salafistes. Ces rencontres ont évidemment joué un rôle dans son enracinement religieux radical.

L'enfance et le parcours de Mohamed Merah, ses rencontres désastreuses, l'influence psychologique de son environnement familial l'ont finalement mené à commettre l'impensable. Mohamed Merah est celui que tous ont sacrifié : il est le martyr de l'Islam, mais aussi le martyr de sa propre famille.

Salafo-suicidaire

Est salafo-suicidaire celui qui souffre de psychose et qui passe à l'acte. Victime d'une coupure avec la réalité, il détruit son corps et celui des autres. C'est un acte d'extrême violence. Jusqu'alors, la France a été épargnée d'actes venant de salafo-suicidaires. Notre étude s'est ainsi focalisée sur les profils d'auteurs de crimes perpétrés à l'étranger : à Casablanca, au Maroc (au restaurant « La Casa Espana »), en Espagne à la Gare d'Atocha et à New York au World Trade Center.

Ce que nous avons observé et analysé nous laisse penser que le processus d'instrumentalisation psychologique est, à quelques détails près, identique pour chaque salafo-suicidaire quelle que soit son origine, sa nationalité ou sa religion. Le suicidaire souffre de psychose paranoïaque aiguë, d'une dissociation entre monde réel et monde imaginaire.

Le protagoniste vit dans une confusion psychologique telle que le passage à l'acte est inévitable. Cette coupure avec la réalité le mène sans retour possible. Le corps se transforme en une bombe humaine censée purifier le monde. Le salafo-suicidaire devient le martyr par excellence. Il va être récompensé par l'ouverture des portes du paradis, *al fardouse* (le septième ciel), et jouir des 74 jariates vierges. Le martyr aurait alors le droit de faire rentrer avec lui soixante personnes de son choix et se verrait, par cet acte, pardonné de tous ses péchés. La logique du salafo-suicidaire est de faire le plus de victimes possibles.

Salafo-délinquant

Le salafo-délinquant est celui qui a intégré la prison pour des raisons autres que la radicalisation. Il s'agit en grande partie de sujets d'origines socioculturelles diverses, qui se radicalisent au sein de l'établissement pénitentiaire. Beaucoup d'entre eux se convertissent au sein même de la prison.

Nous pouvons expliquer cette radicalisation au sein même de la prison de différentes manières. C'est, en premier lieu, la rencontre avec les salafistes, lesquels propagent leurs idéologies au sein de l'établissement. Les recruteurs sont en mission même parmi les délinquants. Le prosélytisme et la conversion sont les meilleurs modes de propagation de l'idéologie salafiste.

En second lieu, l'idée de l'oumma, c'est-à-dire la création d'une seule nation et d'une seule religion, inspire à une stabilisation mondiale et à la justice sur terre. Cette idée

séduit plusieurs personnes, en l'occurrence ceux qui ont le sentiment de vivre une injustice sur terre, ceux qui veulent prendre leur revanche sur la société, ceux qui sont convaincus que si la justice n'est pas sur terre, elle leur sera rendue après leur mort.

En troisième lieu, la solidarité qui existe entre salafistes radicaux séduit les délinquants, car c'est une caractéristique que l'on retrouve dans les gangs.

Enfin, en dernier lieu, les salafistes prétendent à la promotion des valeurs de fraternité, d'entraide entre frères soudés.

L'exemple de MO, 31 ans, célibataire, incarcéré à la prison de Saint-Maur, de père colonel en ex-Yougoslavie, illustre parfaitement cette conversion et le basculement radical d'une religion à une autre. Après une enfance perturbée où il est décrit comme enfant rebelle, il a été placé de foyers en foyers dans lesquels il a été, adolescent, victime de violence. Il se dit autoconverti. Après avoir lu le Coran en prison, il a eu une révélation. Auparavant de confession catholique, il affirme aujourd'hui : « *Avec l'islam, il y a très peu de questions, car il y a beaucoup de réponses. Pour moi c'est plus un moyen de se faire pardonner, je crois en un être bienveillant mais il m'arrive d'en douter* ».

Le parcours de ce converti au salafisme est décrit comme une délivrance. Il dit avoir enfin trouvé son salut. Mais en allant plus loin, on découvre que chez MO, la conversion n'est qu'une stratégie de survie en prison. En effet, les gangs dominants dans les prisons françaises sont aujourd'hui les salafistes radicaux, qui sont craints et « respectés ».

Toutefois, pour d'autres prisonniers, la conversion au salafisme radical n'est qu'un moyen de racheter leur faute et leur crime, un moyen de retrouver le bon chemin, de donner un sens à leur vie. Le même discours revient à chaque entretien : le sentiment d'injustice et la recherche de la justice.

AK, âgé de 34 ans, de parents divorcés – et dont le père est athée – se décrit comme « islamo-braqueur ». Depuis sa conversion en prison, il braque les trafiquants de drogue, uniquement pour aider les nécessiteux. Il affirme qu'il a « *un sentiment d'impunité parce qu'il ne se [fait] pas arrêter* ».

Ahmed, lui, a 22 ans. À l'âge de 17 ans, il a eu un grave accident. Cet accident l'a fait réfléchir sur le sens à donner à la vie. Puis il s'est converti au salafisme djihadiste. Il explique : « *Mon frère est militaire français, chacun sa cause* ». Celui qui dit avoir quatre pères différents en déduit : « *Je n'avais pas une famille soudée, sinon j'aurais fait les choses autrement* ».

Le profil du salafo-délinquant reste une préoccupation et un questionnement pour les pouvoirs publics. Comment prévenir les prisonniers de la radicalisation en prison ? Faut-il séparer les détenus ? Faut-il réserver un traitement spécifique aux prisonniers salafistes ?

Conclusion

On le voit, si les profils psychologiques des terroristes sont différents, la base reste la même, un milieu familial souvent très perturbé, des événements traumatiques qui constituent souvent la bascule du monde réel vers un monde fantasmé ; la réalité, trop difficile à appréhender par le sujet, est alors rejetée. Enfin des rencontres, réelles ou virtuelles, qui agissent comme des déclencheurs vers l'action violente.

Ces études sont loin d'être arrivées à leur terme, ce qui précède n'est que l'ébauche d'un travail qu'il reste à accomplir si nous voulons mieux comprendre ces phénomènes d'extrême violence et de radicalisation ■

Radicalisation sur Internet: méthodes et techniques de manipulation

Franck BULINGE

Dans cet article, fruit d'une recherche menée au profit de l'INHESJ, l'auteur dresse un état des méthodes et techniques de manipulation utilisées par les groupes islamistes dans le cadre de la propagande qu'ils développent sur Internet. Il montre comment elles sont mises en œuvre dans un processus qu'il nomme « IMS » (influence, manipulation, subversion) et qui peut conduire à la notion de passage à l'acte. Il en déduit une méthodologie d'analyse des contenus manipulateurs de type multimédia. Évoquant la question de vulnérabilités des jeunes internautes face à cette menace, il souligne le caractère nécessairement systémique de la réponse à apporter, aussi bien au niveau politique que sécuritaire.



© stokkete - Fotolia.com

Influence, manipulation, subversion

Le phénomène de radicalisation islamo-jihadiste n'échappe pas aux méthodes et techniques d'ingénierie sociale qui peuvent être décrites comme un processus à la fois massif et ciblé d'influence, manipulation, subversion (IMS). À travers ce processus, l'individu cible chemine progressivement selon une trajectoire souhaitée par son agent recruteur. Il devient à

la fois la victime et l'acteur d'un engrenage psychologique qui débute par son amorçage, l'amène à adhérer puis à s'engager dans une logique déviante, jusqu'au passage à l'acte.

L'influence agit sur la perception générale d'un phénomène dans le but d'infléchir le jugement au niveau individuel et collectif (prosélytisme, propagande), alors que la manipulation vise l'aliénation du jugement et du comportement individuel par le biais de techniques psychologiques relevant de la ruse et de la tromperie¹. La subversion peut, quant à elle, être définie comme un renversement du socle des valeurs et croyances héritées du modèle social généralement partagé (l'ordre établi). Bien qu'elle décrive théoriquement un phénomène de

(1) Voir notamment Breton (2000), D'almeida (2003).

masse, elle est indissociable d'une rupture intime de l'individu avec son environnement. De fait, il ne peut y avoir de passage à l'acte (rejoindre le jihad, commettre un attentat) sans cette rupture avec l'entourage familial, professionnel et social.

L'engrenage manipulateur

Le recrutement via Internet étant l'un des objectifs des mouvements islamo-jihadistes, cela suppose des stratégies en réseaux plus ou moins structurés qui doivent agir comme autant de toiles d'araignées en attente de victimes. Dès lors, il s'agit de mettre en place des méthodes et techniques susceptibles d'attirer et de piéger les victimes potentielles.

Bien que les manuels de guerre psychologique se réfèrent à la notion d'effet final recherché (EFR), l'observation des contenus sur Internet appelle plus logiquement la notion d'« effet d'exposition possible » (EEP) qui peut se définir comme une conséquence possible de l'exposition individuelle à ce genre de contenus. On ne peut, en effet, évaluer le degré de programmation de ces contenus ni préjuger de l'effet recherché par leurs auteurs. Cela reviendrait à leur accorder une expertise qu'ils n'ont pas systématiquement.

On identifie cinq EEP qui correspondent aux différents stades IMS :

- la sensibilisation : objectif théoriquement visé par une stratégie d'influence. Il s'agit essentiellement d'informer et d'argumenter en vue d'instaurer un état de tolérance à l'égard d'un point de vue ou d'un système de valeurs différent. Dans le cas des islamo-jihadistes, l'objectif consiste à jouer sur les perceptions dans le but de neutraliser les facteurs anxigènes favorisant les situations de rejet. Par exemple, ils peuvent entretenir la rhétorique sur l'islam pacifique et tolérant, attirer l'attention sur le massacre des enfants au Moyen-Orient, et montrer des images d'opérations humanitaires ;
- le conditionnement : phase d'amorçage cognitif qui marque le début du stade de manipulation. Pour Fabrice d'Almeida, « la notion

de conditionnement résume cette idée double : à la fois l'existence d'une phase précédant la demande et l'obtention de l'action, et l'entretien d'un état d'esprit garantissant le consentement du manipulé ». Alex Mucchielli² précise que « la propagande « de conditionnement » reste une référence à laquelle les divers fanatiques du monde reviennent toujours. Les idées de Tchakhotine sont encore appliquées [...] Elles prennent leurs sources dans la réflexologie de Pavlov ». Par exemple, les islamo-jihadistes n'hésitent pas à parasiter les campagnes contre l'islamophobie afin de profiter d'une adhésion émotionnelle massive par le biais de la victimisation. Cette pratique a le double avantage de stigmatiser les foules contre l'ensemble des musulmans avec pour effet de semer la division et de conforter leur discours ;

- l'endoctrinement : phase durant laquelle un individu se soumet à l'acceptation et à l'apprentissage de la doctrine (ici jihadiste). Il adhère aux valeurs et croyances qui lui sont inculquées et tourne le dos à son entourage. Cette phase marque le passage au stade de subversion. L'individu s'enferme dans une logique mentale sectaire, selon le processus d'idéalisation qui le prépare à entrer dans la cellule terroriste réelle ou virtuelle, laquelle lui donnera une nouvelle identité (mort et renaissance initiatique) ;
- l'embrigadement : c'est la phase durant laquelle l'individu intègre le groupe ou la communauté dont il s'approprie les gestes, les paroles et les comportements. Alors que l'endoctrinement crée les conditions intellectuelles de la subversion, l'embrigadement est un acte engageant qui précède l'action. Par exemple, la *taqiyya*, c'est-à-dire le fait de dissimuler son appartenance à la mouvance jihadiste, résulte de l'embrigadement, de même qu'apprendre à fabriquer une bombe ;
- l'incitation au passage à l'acte : il s'agit d'un contenu explicite invitant à accomplir une action précise. En ce sens, la diffusion d'une méthode de fabrication d'engins explosifs n'est une incitation au passage à l'acte que si la cible est explicitement désignée (les juifs, les croisés).

La figure 1 résume le processus IMS et l'engrenage manipulateur.

Franck BULINGE

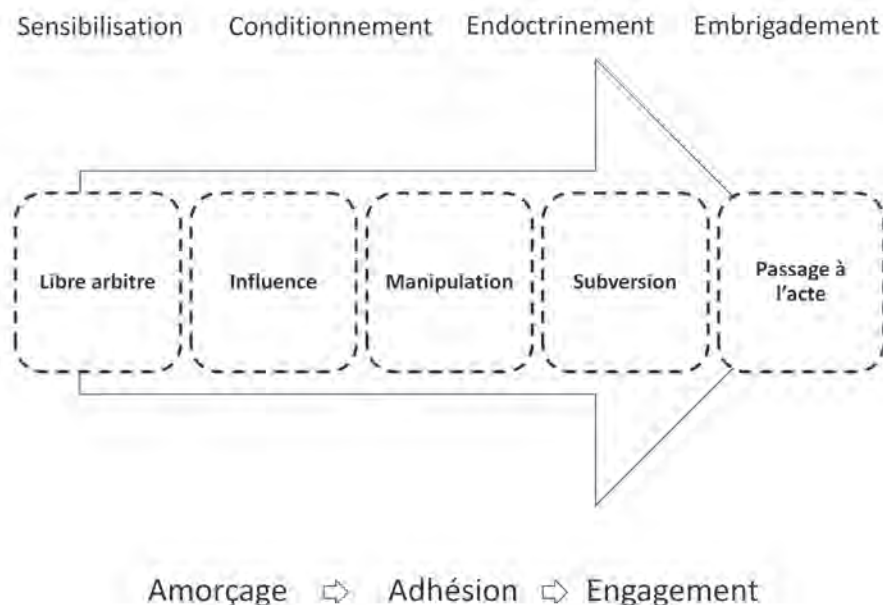


Maître de conférences à l'université de Toulon. Intervenant à l'INHESJ

dans le domaine de l'analyse de renseignement et la gestion de l'information de crise, il est l'auteur de *Maîtriser l'information stratégique : méthodes et techniques d'analyse*, paru en décembre 2014 chez De Boeck.

(2) Almeida (2002), Mucchielli (2006).

Figure n° 1 : schéma général du processus IMS



Ce schéma illustre l'idée d'un continuum dans lequel on passe sans se rendre compte, faute de frontières précises, du libre arbitre à l'influence, puis à la manipulation et à la subversion, jusqu'au passage à l'acte. La théorie de l'engagement, ou soumission librement consentie³, prend ici tout son sens puisqu'elle conduit à un effet d'engrenage qui rend difficiles la prise de conscience et le retour en arrière.

Les principales techniques de manipulation

On identifie généralement deux grandes familles de manipulation⁴. La première consiste à jouer avec les affects du manipulé (manipulation affective), la seconde visant ses capacités cognitives (manipulation cognitive). Les auteurs précisent que l'une et l'autre sont inséparables et qu'elles agissent de conserve sans qu'il soit parfois possible de les distinguer.

Manipulation affective

Il s'agit, pour J.-M. Abgrall, de créer un courant affectif entre le manipulateur et sa cible. On touche les registres affectifs et émotionnels qui vont de l'humour à la colère en passant par la peur, l'angoisse ou la tristesse. La manipulation opère sur la forme du message et repose sur une relation d'identification subjective (empathie, séduction, effet fusionnel). Il s'agit de déclencher des sentiments aux dépens d'une analyse rationnelle. Par effet de substitution, les sentiments prennent alors le pas sur le raisonnement dans la construction de l'opinion.

Manipulation cognitive

La manipulation cognitive vise à altérer le processus de raisonnement à l'aide de subterfuges informationnels.

Les tableaux suivants présentent une synthèse des techniques de manipulation affective et cognitive relevées dans la littérature et/ou identifiées de manière empirique dans les contenus internet :

(3) Travaux de Kisler (1971), Joules et Beauvois (2002), Guéguen (2002), Perloff (2003).

(4) Voir Breton (2000) et Abgrall (2003).

Tableau n° 1 : synthèse des techniques de manipulation affective

Méthode	Effet recherché	Techniques
Séduction sensorielle	Affaiblissement des défenses mentales : relaxation, sophronisation, état pré-hypnotique, léthargie intellectuelle, sentiment de fusion, régression, identification	<i>Images</i> : cadrages ou recadrages, effets de loupe (focalisation sur un point), retouche (flous gaussiens, couleurs accentuées, noir et blanc, granulation), stéréotypes (enfants, vieillards), choc des photos (cadavres, scènes violentes), enchaînement rapide et répété d'images, esthétisation symbolique (lion, cheval, guerriers, Kalashnikov...)
Excitation sensorielle	Sentiments de peur, tristesse, compassion, confiance	<p><i>Sons</i> : infrasons (sensation d'angoisse), sons aigus, déchirants (stress), musique synchronisée sur l'image ou le contexte</p> <p><i>Voix</i> : masculine ou féminine, d'enfants ; lente, profonde, hypnotique, utilisation d'effets (écho, réverbération, crescendo)</p> <p><i>Textes</i> : effets de style (lyrique, religieux, proverbial, poétique), choix du champ sémantique (le « choc des mots », tonalité positive ou négative, apaisante, angoissante ou violente)</p>
	Sensations de vertige, d'élévation, de transcendance, de stress, d'angoisse, d'euphorie	
	Effets anxiogènes, stress et réponse physiologique (pouls, sudation, malaise, nervosité)	
Associations	Transfert de charge affective d'un sujet/objet vers un autre	Voix, images et sons associés. Exemple : 9/11 + Wall Street + Satan + musique et images apocalyptiques
	Activation de croyances et sentiments primaires (racisme, xénophobie, superstitions)	Victimisation, dénonciation de crimes, images de bombardements, prophéties, apocalypses...
	Leviers psychologiques (paranoïa, narcissisme)	<i>Storytelling</i> : narration visant à recontextualiser positivement la perception ou appelant des valeurs programmées (héros et martyrs, réécriture de l'histoire du monde) <i>Théorie du complot</i> : stigmatisation sur un gouvernement occulte, complot illuminati ou satanique

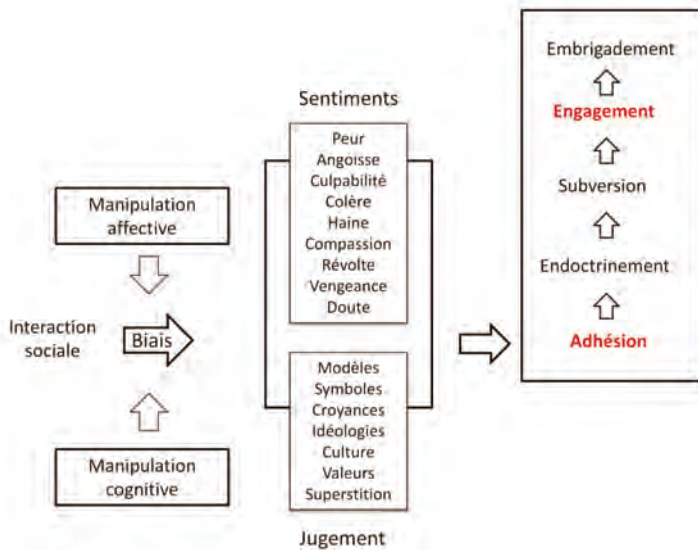
Tableau n° 2 : manipulation cognitive

Méthode	Effet recherché	Techniques
Cadrage menteur	Altération du jugement par introduction de données fausses, truquées ou tronquées (désinformation)	<i>Truquage</i> des contenus textuels, vocaux, sonores et visuels (ajouts, suppressions, retouches, décontextualisation, etc.)
Cadrage abusif	Recherche d'adhésion et de conviction par la manipulation du langage et des représentations visant l'aliénation du sens critique (propagande)	<i>Ambiguïtés</i> : usage de termes, d'images ou de sons laissant un doute sur leur interprétation possible. Usage de formules conditionnelles non vérifiables
		<i>Arguments d'autorité</i> : références à des personnes dont il est difficile de discuter l'autorité (Dieu, le cheikh, l'imam)
		<i>Répétitions</i> : usage répété de termes, de sons ou d'images. Vise à faire admettre le message comme une évidence (Allah Akbar)
		<i>Mots piégés</i> : emploi de mots renvoyant à des représentations qualifiantes (louangeur, dépréciateur, neutralisant, justifiant, déresponsabilisant). Exemple : « mécréants », « apostats », formules rituelles de bénédiction
		<i>Rails mentaux</i> : usage de représentations totémiques ou taboues qui ferment le cadre d'analyse (Sentier d'Allah, soumission, mécréance, salut de l'âme...)
Neutralisation symbolique	Activation de représentations sociales fortes à l'aide de mots et de symboles appelés leviers, en vue de bloquer le sens critique (bétabloquants mentaux)	<i>Leviers de vertu</i> : appel aux valeurs (islam, liberté, justice, indépendance, fraternité, pureté...)
		<i>Leviers poisons</i> : association de mots à valence négative (Occident/Satan, chrétiens et juifs/ infidèles, mécréants)
		<i>Leviers d'autorité</i> : référence aux autorités religieuses ou morales intouchables (Dieu, Mahomet, Ben Laden)
		<i>Leviers de conformisme</i> : appel à la solidarité, à la pression émotionnelle et collective (l'Oumma, la Palestine)
Cadrage contraignant	Recherche d'un consentement négocié par étapes (engrenage par amorçage et engagement)	<i>Pied dans la porte</i> : consiste à amorcer le consentement par une première sollicitation non contraignante, puis à prendre appui sur la réponse positive pour soumettre la requête pour laquelle on veut une réponse positive. <i>Porte au nez</i> : consiste à soumettre une première requête inacceptable afin de rendre plus accessible celle pour laquelle on veut une réponse positive.

Une logique prédateur-proie

Le processus de manipulation repose sur l'utilisation simultanée des deux types de manipulation dans un contexte d'interaction sociale. Un « bon » produit manipulateur n'existe pas en tant que tel. Il est plutôt le résultat du mariage complexe et aléatoire entre des individus (interaction sociale), une stratégie, des techniques et un contexte. Il peut se résumer par le schéma suivant :

Figure n° 2 : le processus de manipulation

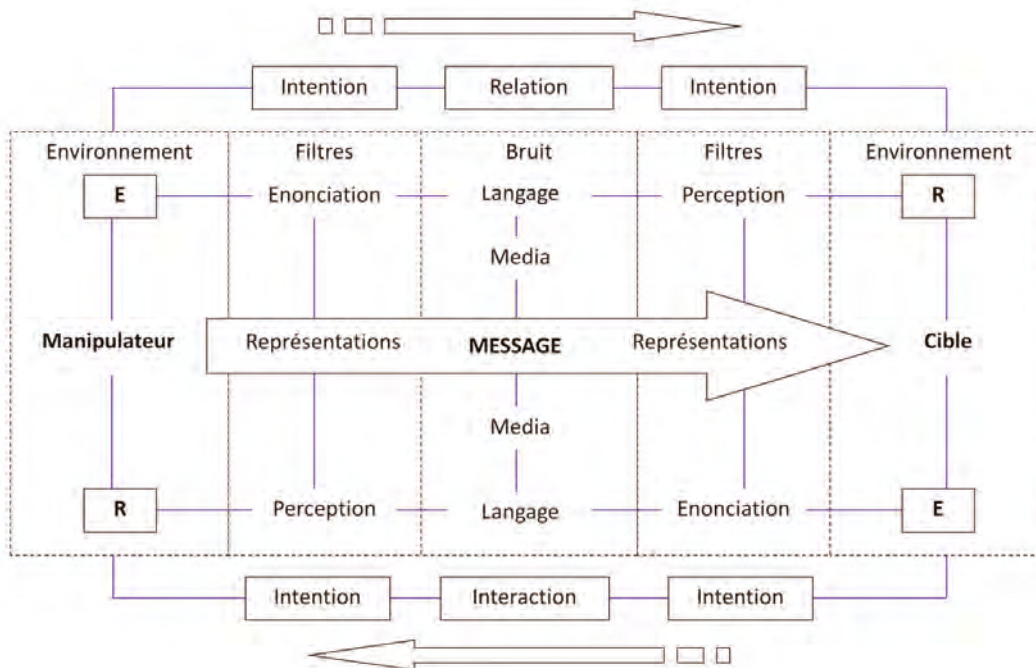


L'intérêt d'Internet est évidemment de réduire statistiquement la part aléatoire par la diffusion massive du message. Il s'agit par conséquent d'attirer le plus grand nombre de proies potentielles vers la zone d'interaction sociale comme dans un piège à guêpes (effet d'entonnoir). C'est là qu'interviennent les stratégies de réseaux qui, de lien en lien, amènent les proies vers leurs manipulateurs.

Il s'instaure alors une relation entre le manipulateur et sa cible, explicite (échanges sur un forum) ou implicite (convergence d'intérêt), qui peut être illustrée par la figure n°3.

Le manipulateur et la cible sont deux acteurs en interrelation, à la fois émetteurs (E) et récepteurs (R). Le manipulateur, à travers son média (site, forum) envoie un message avec une intention (informer, conditionner, recruter...). De son côté, la cible marque également une intention, consciente ou inconsciente, en pénétrant sur le territoire du manipulateur. Il se peut évidemment qu'un internaute se retrouve sur un site par erreur, mais dans ce cas il en ressortira très vite. En revanche, si l'internaute est mû par une intention, quelle qu'elle puisse être (curiosité, tentation, voyeurisme), il émet un signal que reçoit le manipulateur, lequel répond en vue d'amener la cible dans sa zone d'influence. Si la cible interagit, le contact est établi et, dès lors, le manipulateur peut commencer son travail d'approche.

Figure n° 3 : schéma de communication manipulateur-cible



Internet comme espace de manipulation

Le jeune internaute évolue depuis sa chambre dans un espace virtuel, une bulle dans laquelle ses rapports sociaux sont dématérialisés. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, l'absence d'interaction physique n'empêche pas d'exercer un pouvoir d'influence ou de manipulation. L'objectif du manipulateur consiste à atteindre l'internaute dans cette bulle où il se sent paradoxalement en sécurité derrière son anonymat.

Médias et contenus sur Internet

On ne fera ici qu'un rapide survol de présentation, chacun pouvant se faire une idée de ce que représente le cyberspace islamo-jihadiste sur Internet. Il convient toutefois de noter que, d'une manière générale, la cybersphère islamo-jihadiste n'est pas directement accessible pour un néophyte. En effet, il ne suffit pas de taper deux mots clés pour accéder aux sites « terroristes », loin s'en faut. On peut y voir le résultat de la lutte engagée par les autorités contre la prolifération constatée à partir de 2003 et jusqu'en 2008. À noter également la prolifération de sites, notamment salafistes, condamnant le jihadisme assimilé au *kharijisme*, mouvement dissident de l'islam ancien. De fait, approcher et pénétrer la sphère islamo-jihadiste suppose aujourd'hui une réelle volonté de la part de l'internaute.

De manière synthétique, on distingue principalement quatre types de contenus (textes, images, chants, vidéos) qui sont diffusés sur différents supports : blogs, sites, forums, médias sociaux (*Youtube* et *Dailymotion*), réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.).

Les forums

En dépit de leur ancienneté et du développement du multimédia, ils restent un média essentiel en raison de leur interactivité. L'accès à certains fils de discussion est soumis à une inscription qui marque une frontière entre l'espace public et un espace privé au sein duquel échange une communauté d'intérêt. Le forum alimente l'idée de fraternité et favorise l'accueil des « âmes en peine » et des égarés, lesquels trouvent les réponses aux questions qu'ils se posent et peuvent être « pris en charge » par un guide ou renvoyés vers d'autres point d'accès.

Les sites et blogs

En général, les sites et blogs présentent des contenus essentiellement textuels à vocation doctrinale (commentaires des textes religieux, normes et règles de comportement) ou pédagogique (cours d'arabe, fabrication de bombes, utilisation d'armes). Avec l'émergence de l'État islamique, certains proposent le téléchargement du webzine *Dabiq*, dédié à la propagande de Da'ech. À noter que la connaissance de l'arabe n'est plus une obligation, les sites proposant un choix de langues étendu.

Les réseaux sociaux : cas de Facebook et Twitter

Facebook est complémentaire des autres médias avec lesquels il partage les contenus, permettant à n'importe quel internaute de disposer d'un espace de communication interactif par lequel peut s'amorcer un jeu manipulateur.

L'activité liée au jihadisme sur Twitter a émergé quant à elle avec l'explosion de ce média. Il contribue aujourd'hui à une diffusion large et rapide de multiples propagandes. Le média se caractérise par l'association d'images symboliques fortes avec un texte court (à condition que ce dernier ne soit pas une compilation illisible d'hashtags), et éventuellement une vidéo, impactant un public large et plutôt jeune. Twitter implique une simplicité du message appelant une adhésion spontanée qui se traduit par un retweet, aux dépens de la réflexion personnelle. L'analyse porte ainsi sur le contenu textuel et la sémiotique (notamment les contenus symboliques). Les vidéos renvoient aux médias sociaux ou aux sites sur lesquels elles sont diffusées.

Méthodologie d'analyse de contenus multimédias

Les vidéos occupent une place prépondérante dans les stratégies de communication des islamistes. Leur diversité nécessiterait à elle seule une typologie : prêche, préparation d'explosifs, démonstrations d'entraînement, attentats, testaments filmés, scènes de combat, attentats

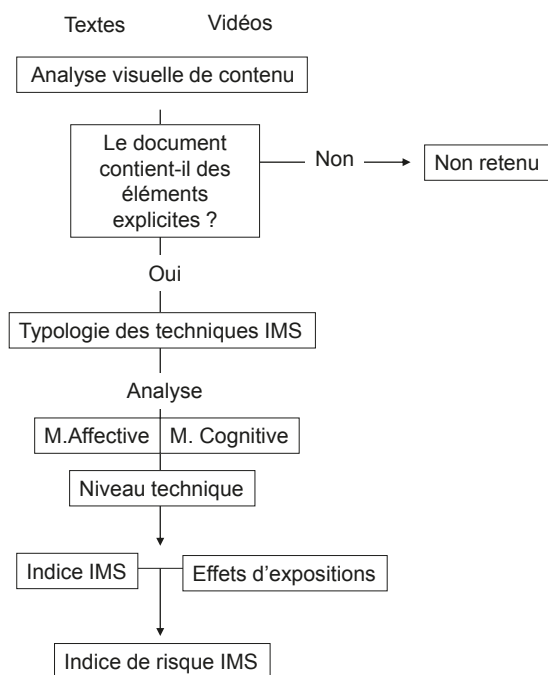
Le jeune internaute évolue depuis sa chambre dans un espace virtuel, une bulle dans laquelle ses rapports sociaux sont dématérialisés. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, l'absence d'interaction physique n'empêche pas d'exercer un pouvoir d'influence ou de manipulation. L'objectif du manipulateur consiste à atteindre l'internaute dans cette bulle où il se sent paradoxalement en sécurité derrière son anonymat.

suicides, exécutions, etc. Certaines, particulièrement violentes et barbares, sont insoutenables et choquantes. Toutefois, outre la curiosité malsaine qu'elles suscitent, leur diffusion régulière entraîne un phénomène de banalisation qui contribue à aguerrir les candidats au jihad. L'acceptation de cette barbarie est un indicateur du stade avancé d'endoctrinement de l'internaute. Lorsqu'il contribue lui-même à sa diffusion, comme dans le cas de Merah, cela signifie qu'il entre en phase d'embrigadement.

En amont de ces vidéos violentes, on note l'apparition de chaînes animées par des propagandistes autoproclamés qui, avec le succès et sous l'effet d'un éclairage médiatique bénéfique, deviennent de véritables gourous du recrutement. Le cas de la chaîne 19HH illustre bien ce type de contenus. Son auteur exploite volontiers le filon conspirationniste, prophétique et apocalyptique (avènement du Mahdi), l'histoire revisitée à travers un mix d'images d'archives décontextualisées et de commentaires textuels simplistes, le tout dans une atmosphère musicale guerrière et islamique.

Il découle de ce qui précède que les contenus produits sur Internet peuvent être caractérisés et mesurés. Dès lors, il est possible d'élaborer une méthode et un outil d'analyse susceptibles de qualifier et quantifier les phénomènes observés.

Figure n° 4 : méthodologie de traitement et d'analyse de contenus multimédias



Cette démarche peut ainsi avoir une double finalité puisqu'elle permet à la fois d'étudier les phénomènes IMS et leur évolution, et d'en évaluer l'impact. Le principe repose sur l'élaboration d'un outil d'analyse.

Le logigramme (figure 4) donne un exemple de méthodologie d'analyse.


Dans un premier temps, l'analyste explore visuellement les contenus internet (textes, images, vidéos). S'il identifie des éléments significatifs, il passe à la phase d'analyse et, en s'appuyant sur les typologies présentées plus haut, il repère les techniques utilisées. Il quantifie alors les éléments de manipulation affective et cognitive, puis il évalue le niveau technique du support. Cela lui permet de calculer un indice de manipulation (Indice IMS) ainsi que les effets d'expositions possibles, dont il déduit un indice de risque IMS.

Matrice d'analyse

Elle se présente sous forme d'un tableau d'indicateurs au centre duquel l'opérateur dispose d'un espace de commentaires. Le choix d'un cadre bleu et d'un logo se justifie par la nécessité pour l'opérateur de conserver ses repères (charte graphique) :

- la colonne « Manipulation psychosociale » représente les éléments d'analyse des manipulations affectives, culturelles, psychologiques et sociales. L'appel aux sentiments est traité de manière exhaustive afin de distinguer la nature des sentiments appelés, lesquels déterminent les effets d'exposition possible (EEP) ;
- la colonne « Manipulation cognitive » représente les éléments ayant un impact sur les capacités cognitives des sujets. Nous distinguons plus bas les techniques d'influence qui marquent l'entrée du sujet dans la zone IMS ;
- la colonne « Effet d'exposition possible » (EEP) permet d'évaluer les conséquences possibles d'une exposition individuelle ;
- l'indice technique résulte de l'évaluation faite par l'opérateur du degré de maîtrise technique du support et de son contenu. Il entre dans le calcul de l'indice IMS ;
- l'indice IMS. Il s'agit d'un indice calculé à partir des éléments relevés sur les objets, sans préjuger des vulnérabilités des internautes, ni de l'intention réelle des auteurs. Il évalue le niveau de risque lié au contenu observé.

Figure n° 5 : matrice d'analyse IMS appliquée à un contenu multimédia

FICHE D'ANALYSE		
	N°	15/2008
	Référence BDD	Bagdad Sniper
	Type	Site Web2.0
	Description	Site Bagdad Sniper
	Date de capture	
	Source	www.bagdadsniper.net
	Traitant	
Manipulation psychoaffective		Manipulation cognitive
Esthétisation du message	1	1 Voix/chants hypnotiques
Esthétisation visuelle	1	1 Trucages visuels ou sonores
Esthétisation sonore	1	1 Enchaînement d'images
Storytelling	1	1 Amalgames sons+texte+images
Associations symboliques	1	1 Mythologie programmée
Références identitaires	1	1 RAILS mentaux
Conspirationnisme	0	1 Arguments d'autorité
Superstitions		1 Leviers bêtaquants
Activation de sentiments		1 Mots et images explicites
Violence	1	1 Mots piégés
Vengeance	1	1 Informations tronquées
Haine	1	1 Ambiguïtés
Racisme	0	1 Répétitions
Colère/Dégout	0	
Angoisse/Peur	0	
Injustice	0	
Tristesse/Compassion	0	
Total	9	
Niveau technique		Indice IMS
10		8
Effet d'exposition possible		Total
Incitation à l'action violente		16
Embrigadement		16
Subversion		16
Endoctrinement		16
Conditionnement		16

Exemple d'analyse d'un contenu multimédia

L'exemple suivant concerne le site *Bagdad Sniper*. L'indice de risque, mesuré à partir d'un indice IMS 8 et d'un EEP maximum (incitation au passage à l'acte), est de 8/10. Cela signifie que ce site et son contenu sont de nature à inciter un public vulnérable à l'action terroriste.

Analyse comparative

La matrice IMS permet par ailleurs de faire une analyse comparative des contenus recueillis sur les sites islamistes y compris francophones. Le tableau 3 permet d'évaluer

le niveau général de risque lié à une exposition régulière. Chaque indice est calculé sur une base 10.

Dans cet exemple, on constate que le niveau technique est au-dessus de la moyenne, les EEP atteignant un niveau d'embrigadement, alors que les indices de manipulation ne dépassent pas un niveau moyen (4,8 et 4,3), l'indice de risque se révélant généralement bas (3 sur 10).

Le site du *Bagdad Sniper* est, de loin, celui qui présente le risque le plus important en termes de passage à l'acte. De fait, il montre comment abattre les soldats américains en Irak, à travers un mix de textes de propagande et de vidéos mises en scène et techniquement maîtrisées. Le site est proposé en plusieurs langues (dont le français et l'allemand), l'incitation étant d'autant plus forte qu'elle est réalisable partout où il y a des militaires.

Tableau n3 : Analyse des risques IMS sur 12 sites islamistes (réalisée en 2009)

	Ntech	Maffect	Mcog	IMS	EEP	IndRisq
Bagdad Sniper	10	6	10	8	5	8
Prisoner of Joice	8	7	4	5	4	4
Al Boraq	10	6	3	4	4	4
Voix des Opprimés	8	5	5	5	3	3
Al Ansar alhaqq	5	5	6	5	4	4
Iraq Islamic Army	6	6	3	4	5	4
Ribaath	8	5	4	5	3	3
Jihad Reform Front	2	5	4	5	5	5
Minbar SOS	4	5	4	4	3	3
Khilafat	5	1	4	3	2	1
Sentiers itinérants	2	2	3	2	5	2
Projihab	7	4	1	2	2	1
Niveaux moyens/10	6,3	4,8	4,3	4,4	3,8	3

Vulnérabilités et profils à risque

L'idée de dresser un portrait-robot du futur jihadiste est tentante. D'une manière générale, les analyses sont essentiellement centrées sur l'observation empirique de cas individuels, avec pour objectif d'induire un modèle type de profil. Ainsi, pour J.-M. Abgrall [2003], « *le manipulé idéal pour le manipulateur est un individu qui éprouve un sentiment d'incomplétude, né de sa non-appartenance (réelle ou supposée) à un groupe déterminé. Cette non-appartenance crée un vide affectif, existentiel dans les cas les plus extrêmes. De cette souffrance, surgit un désir irraisonné de se conformer au modèle social envié* ». Cette notion de manipulé idéal est malheureusement insuffisante, voire réductrice, pour dresser un portrait-robot du jihadiste potentiel. P. Landau [2008], analysant les profils de différents Européens convertis et morts en kamikazes, conclut à l'impossibilité de profiler un futur jihadiste, mais les cas étudiés ne constituent pas un échantillon représentatif. Plus récemment, le rapport Bouzar⁵, ciblant un public jeune, prétend casser l'idée d'un lien entre religion et radicalisation, concluant que le risque de radicalisation peut toucher n'importe quel jeune « de bonne famille ». Mais là encore, et bien que l'étude soit plus aboutie, les conclusions reposent sur une analyse d'échantillon non représentatif, voire biaisé.

Une autre approche consiste à se référer directement aux facteurs de vulnérabilité identifiés par les services de renseignement et de contre-espionnage dans le cadre du recrutement d'agents au sein d'un dispositif adverse⁶, ainsi que dans la littérature de la manipulation. Il est possible de dégager un certain nombre de facteurs considérés comme des vulnérabilités individuelles : besoin d'affection, d'appartenance, de reconnaissance, émotivité, hypersensibilité, empathie, frustrations, idéalisme, manque de confiance ou d'estime de soi, paranoïa, conspirationnisme, perte de repères, refus de la société, du consumérisme, de l'érotisation et de la pornographie, besoin d'ascétisme, sensibilité à l'engagement, sentiment de solitude, d'abandon, déficit de sociabilité, difficulté à s'intégrer dans la société et sentiment de ne pas pouvoir la changer, difficulté à se projeter dans l'avenir, échec scolaire... la liste n'est pas exhaustive.

Ce profilage qu'opèrent les services de renseignement sur des cibles à recruter est probablement assez proche de celui des recruteurs jihadistes, lesquels présentent les caractéristiques des mouvements sectaires. Il est à l'évidence impossible pour les forces de sécurité d'un pays démocratique de profiler chaque citoyen. En revanche, les parents, mais également l'entourage scolaire, sont à

même de cerner la personnalité de leurs enfants et d'en évaluer les vulnérabilités face à ce type de risque. Cela suppose qu'ils soient sensibilisés et que, par ailleurs, ils ne versent pas dans une forme de psychose ou de suspicion obsessionnelle. La démarche de diagnostic reste donc un exercice difficile, tant du point de vue psychologique que du point de vue éthique.

Il semble par ailleurs impossible de dissocier le cheminement d'un « possible jihadiste » de l'environnement dans lequel il évolue. De fait, il existe un certain nombre de facteurs sociétaux pouvant favoriser, au niveau d'une génération, la constitution d'un terreau favorable au développement des vulnérabilités individuelles d'ordre socioculturel : faible niveau de culture générale, illettrisme⁷, désintérêt pour les questions de société (ignorance de l'actualité, des grands problèmes nationaux et internationaux), absence d'esprit analytique ou critique, perte des repères identitaires et des valeurs républicaines, désintérêt vis-à-vis de la politique, méfiance à l'encontre des médias (conspirationnisme), absence de perspectives d'avenir, chômage, échec scolaire, drogue, alcool, délinquance... Là encore, la liste n'est pas exhaustive.

En théorie, lorsque ces vulnérabilités sont confrontées à des techniques d'influence et de manipulation, elles peuvent générer des effets d'exposition et enclencher un processus IMS. Bien qu'il soit censé connaître les risques d'Internet, l'internaute, lorsqu'il pénètre certains « cyberterritoires », se comporterait dès lors comme la proie qui se désaltère au milieu des prédateurs. La maîtrise de l'espace informationnel dépend de sa vigilance et de ses capacités cognitives (perception et analyse). Mais, comme on l'a vu, la vigilance individuelle peut être facilement trompée.

Comment lutter ?

Dès lors se pose la question du traitement de cette menace. Il convient tout d'abord de tordre le cou à l'idée que la radicalisation serait une fatalité. À l'instar de nombreux cancers, cette pathologie trouve son origine dans un défaut d'hygiène de vie. Ainsi, si la radicalisation « s'attrape » sur Internet, il convient de favoriser une forme d'hygiène informationnelle. Il est clair que, s'agissant de la génération des 14-17 ans, la vigilance parentale est primordiale parce qu'elle permet de prévenir une éventuelle descente aux enfers. Cette vigilance doit s'exercer tant au niveau de l'observation et de l'écoute individuelle qu'au niveau des usages que le jeune développe sur Internet. Le contrôle parental ne doit pas être tabou, surtout s'il est associé à un dialogue sur les risques liés à Internet. L'école, quant à

(5) Bouzar (D.), 2014, *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes*, <http://www.bouzar-expertises.fr/metamorphose>

(6) Littérature du renseignement et de la guerre psychologique : Desmaretz, 2004 ; Caramello, 2008 ; Francart, 2000. Littérature de la manipulation : Joule & Beauvois, 2002 ; Guéguen, 2003 ; Cialdini, 2004. Voir bibliographie détaillée en fin d'article.

(7) La faiblesse du niveau de culture, voire l'illettrisme, touche une grande partie de la jeunesse, quel que soit le niveau d'études.

elle, doit être le lieu où l'on développe à la fois l'ouverture d'esprit, la culture générale et le sens critique. La sensibilisation des lycéens aux techniques de manipulation pourrait contribuer à l'éveil d'un grand nombre d'entre eux. Il reste évidemment les mesures prises par le gouvernement et qui interviennent en dernier ressort et malheureusement bien souvent lorsque le mal est déjà fait.

Cependant, et parce que la radicalisation islamo-jihadiste n'est finalement qu'une forme d'extrémisme parmi d'autres, il serait illusoire de vouloir la réduire à une problématique purement sécuritaire appelant un traitement au cas par cas, aux dépens d'une approche systémique, de nature sociétale. En effet, si l'on considère

l'extrémisme comme l'expression pathologique du rejet d'un modèle de société, il conviendrait de réfléchir sur les éléments qui, dans ce système et son environnement, en constituent les facteurs pathogènes, afin de tenter, dans la mesure du possible, de les éliminer.

De fait, la réponse à long terme au phénomène de radicalisation passe, on ne s'en étonnera pas, par une réflexion plus sociopolitique que technico-sécuritaire. En outre, il convient de resituer la menace islamo-jihadiste relativement à l'environnement sécuritaire global, en évitant une focalisation excessive susceptible d'entraîner une accentuation du phénomène et de son principal agent pathogène, l'islamophobie ■

Bibliographie

ABGRALL (J.-M.), 2003, *Tous manipulés, tous manipulateurs*, Paris, First Éditions.

AKMOUCHE (W), HEMERY (H.), 2008, « La propagande jihadiste sur Internet : diagnostic et perspectives », *Les Cahiers de la sécurité*, n° 6, octobre-décembre.

ALMEIDA (F), 2002, *La manipulation*, Paris, PUF, Que sais-je ?

BAUDRILLARD (J.), 2002, *Power inferno*, Paris, Gallilée.

BIGAND (E.), 2008, « Les émotions musicales », *Pour la Science*, n° 373, Novembre.

BRETON (P.), 2000, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte/Poche

CASONI (D), BRUNET (L.), 2003, « Philosophie groupale et action terroriste », in Casoni (D), Brunet (L.) (dir.), *Comprendre l'acte terroriste*, Québec, Presses universitaires du Québec.

CASTEL (P.-H.), 2011, « Le passage à l'acte », in MARZANO (M.) (dir.), *Dictionnaire de la violence*, Paris, PUF.

CIALDINI (R.), 2004, *Influence et manipulation : comprendre et maîtriser les mécanismes et les techniques de persuasion*, Paris, First Éditions.

COURBET (D.) *et al.*, 2008, « Les effets persuasifs de l'E-publicité perçue "sans conscience" en vision périphérique, implications pour les recherches sur la réception des médias », *Questions de communication*, n° 14.

FRANCART (L.), 2000, *La guerre du sens, pourquoi et comment agir sur les champs psychologiques*, Paris, Économica.

GUÉGUEN (N.), 2002, *Psychologie de la manipulation et de la soumission*, Paris, Dunod.

JOULE (R.-V.), BEAUVOIS (J.-L.), 2002, *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Grenoble, PUG.

KIESLER (C. A.), 1971, *The Psychology of Commitment*, New York, Academic Press.

L'HEUILLET (H.), 2009, *Aux sources du terrorisme, de la petite guerre aux attentats suicides*, Paris, Fayard.

LANDAU (P.), 2008, *Pour Allah jusqu'à la mort*, Paris, éditions du Rocher.

MUCCHIELLI (A.), 2006, *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris, Hachette, 4^e édition.

PERLOFF (R.), 2003, *The Dynamics of Persuasion, Communication and Attitudes in the 21st Century*, London, Lawrence Erlbaum Associates.

PESSIGLIONE (M.), *et al.*, 2008, « Subliminal Instrumental Conditioning Demonstrated in the Human Brain », *Neuron*, n° 59, August 28.

SALMON (C.), 2007, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, Paris, La Découverte.

SGDN, 2006, « La France face au terrorisme », *Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme*, La documentation Française.

TCHAKHOTINE (S.), 1992 (1939), *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard.

THOMAS (D.), 2008, Le rôle d'internet dans la diffusion de la doctrine salafiste, in ROUGIER (B.) (dir.), *Qu'est-ce que le salafisme ?*, Paris, PUF.



© filipefrazao - Fotolia.com

Répondre à la droite radicale : regards croisés entre la France et l'Allemagne

Bénédicte LAUMOND

organisent-ils leurs réponses à la droite radicale ? Pour répondre à ces questions, qui testent la capacité des démocraties à rester démocratiques face à ce qui les menace, nous comparerons France et Allemagne.

Nous présenterons et mettrons en perspective dans cette contribution la façon dont les États allemand et français répondent à la droite radicale, à l'aide de leurs administrations. Pour ce faire, précisons notre définition du concept de la droite radicale. Nous entendons par droite radicale l'ensemble des personnes dont l'idéologie se caractérise par un récit de forme mythique au sein duquel la place de la nation, comprise comme un ensemble homogène d'individus, est centrale, et qui s'oriente contre les valeurs de la démocratie libérale comme la liberté ou l'égalité, mais également contre des concepts comme l'individualisme ou l'universalisme [Minkenberg, 1998].

Bénédicte LAUMOND



Doctorante en science politique, Bénédicte Laumond est diplômée

de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Affiliée au Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales et à l'Europa Universität Viadrina en Allemagne, elle s'intéresse particulièrement aux réponses que les États français, allemand et britannique apportent au phénomène de la droite radicale.

Les violences mettant en cause des membres de mouvements de droite radicale font l'objet d'une visibilité non négligeable dans le débat public en France¹. Au-delà des réactions médiatiques, on observe une réactivité marquée du politique autour des violences commises par la droite radicale. L'intervention de l'État et de ses représentants dans ce domaine pose une question fondamentale : dans une démocratie libérale, quel doit être le rôle des pouvoirs publics face à un phénomène, la droite radicale, qui est l'expression d'une orientation politique ? Les pouvoirs publics, via leurs administrations, doivent-ils réagir et se prémunir de la droite radicale ou est-ce un phénomène qui doit se limiter à la sphère partisane sans intervention des services de l'État ? Le cas échéant, comment

(1) Récemment encore la médiatisation de la mort de Clément Méric en 2013.

Au sein de cette nébuleuse existent différents types de groupes présentant des organisations structurelles variées : nous ne trouvons pas seulement des partis politiques, à l'image du Front national en France, mais également des associations sans finalité électorale. On peut ainsi penser à Génération Identitaire² en France ou au Ring Nationaler Frauen en Allemagne qui rassemble les femmes se retrouvant dans les valeurs de la droite radicale, ces dernières étant politiquement peu représentées au sein des partis de droite radicale allemands. Enfin, on trouve également au sein de la droite radicale le milieu subculturel, composé de groupuscules néo-nazis ou de *skinheads* qui présentent traditionnellement une certaine autonomie vis-à-vis des partis politiques de la droite radicale, ne les empêchant néanmoins pas d'entretenir des relations, le plus souvent distendues, avec ces partis [Minkenberg, 1998].

En termes de programmation, le concept de droite radicale permet d'inclure à la fois les groupes les plus extrémistes idéologiquement, tels que les *skinheads* appartenant à la droite raciste, mais également des partis tels que le Front national se réorientant vers un discours au sein duquel les références renvoyant explicitement au national-socialisme, au fascisme ou au pétainisme sont gommées. Ces différents groupes relèvent bien d'une même catégorie puisqu'ils entretiennent des relations, à la fois idéologiques [socle commun] et parfois des relations personnelles, qui sont certes distendues, mais qui existent [Turchi, 2014]. Enfin, peuvent également être inclus dans la droite radicale les mouvements religieux traditionalistes comme Chrétienté-Solidarité ou Civitas, dont les liens historiques avec la droite radicale partisane ont été mis en exergue par la littérature [Minkenberg, 1998]. Finalement, la droite radicale se révèle être un concept large, qui ne se limite pas à une famille politique, mais constitue en réalité un « *acteur collectif* » [Minkenberg, 2003], hétérogène mais connecté et difficile à appréhender dans sa totalité.

Panorama des droites radicales allemande et française

Les sphères partisans diffèrent fortement : le principal parti politique de la droite radicale en France, le FN

est un hégémon [Minkenberg, 1998] et représente une organisation de fait intégrée à l'échiquier politique, connaissant depuis des décennies des succès régionaux et nationaux malgré une présence assez faible dans les assemblées en raison du mode de scrutin français. Au contraire, le Nationaldemokratische Partei Deutschlands (NPD), principale formation politique de la droite radicale en Allemagne depuis quarante ans, ne représente pas plus de 2 % de l'électorat à l'échelle fédérale, même s'il a connu quelques succès régionaux dans des Länder tels que le Mecklembourg-Poméranie ou la Saxe qui restent néanmoins épisodiques³. Pour comprendre cet état de fait, il est peut-être nécessaire de préciser le positionnement idéologique de ce parti : contrairement à des partis de droite radicale européens tels que le Front national en France, la Lega Nord en Italie ou le Freiheitliche Partei Österreichs [FPÖ] autrichien qui se sont orientés vers une programmation où les références antisémites et racistes se sont estompées, le NPD est resté plus fortement tourné vers des messages faisant des allusions claires au national-socialisme. Il est toutefois à noter que depuis quelques années le parti essaie de s'orienter stratégiquement vers des thématiques focalisées sur l'anti-islamisme. Le passé nazi de l'Allemagne jouant cependant un rôle encore marqué, le NPD continue d'être un parti situé aux marges de l'échiquier politique. Il a d'ailleurs été plusieurs fois question de l'interdire⁴ ; la chambre haute du Parlement, le Bundesrat, a même déposé une nouvelle demande d'interdiction en 2013⁵.

Des partis de droite radicale, mais avec une idéologie moins extrémiste, apparaissent cependant régulièrement en Allemagne : ainsi, les Republikaner, nés en 1983, ont connu quelques succès électoraux dans les années 1990 avec des pointes de 10 % aux élections régionales... pour s'effacer dans les années 2000. Plus récemment, l'Alternative für Deutschland (AfD) est apparue. Introduit comme le parti allemand eurosceptique, ce mouvement présente une programmation s'orientant assez fortement vers celles des partis européens de la droite radicale. L'AfD connaît depuis 2012 quelques succès électoraux et profite de l'affaiblissement du NPD. Ce parti semble devenir le nouveau parti de la droite radicale allemande [Funke, 2014] se tournant vers les problématiques classiques développées par la droite radicale européenne. Les positionnements communs avec la droite radicale

(2) Mouvement de jeunesse du Bloc identitaire, créé en 2012, qui s'est fait remarquer lors de l'occupation du chantier de la mosquée de Poitiers.

(3) La Saxe a ainsi perdu les huit élus du NPD lors des élections régionales de septembre 2014.

(4) Ainsi, entre 2001 et 2003 a eu lieu une tentative d'interdiction du NPD, finalement rejetée par la cour constitutionnelle allemande. Les juges ont, en effet, soulevé la trop forte surveillance du parti par des sources, financées par l'État, y compris dans les échelons de direction du parti. Pour rendre l'interdiction possible, la Cour constitutionnelle exige de supprimer cette surveillance massive dès le début de la nouvelle procédure d'interdiction.

(5) Pour plus de détails, <http://www.bundesrat.de/DE/plenum/themen/npd-verbot/npd-verbot-node.html>, accès le 27 octobre 2014.

allemande classique existent d'ores et déjà dans certains points des programmes respectifs⁶. Des positions communes, encore limitées, commencent également à apparaître au sein des institutions⁷. Au contraire, la situation française s'écarte largement de l'expérience allemande : le Front national, le parti politique historique de la droite radicale, internationalement visible, obtient depuis les années 1980 des résultats électoraux à deux chiffres et est un parti inséré dans le jeu politique français.

Si la situation partisane est assez polarisée avec un parti de droite radicale fort en France et faible en Allemagne, les choses sont plus complexes du côté des sphères subculturelle et associative de la droite radicale. En effet, les rôles semblent s'inverser. Alors que le Front national a eu tendance à aspirer toutes les velléités de développement d'une scène associative ou subculturelle, limitant donc fortement la diversité organisationnelle de la droite radicale en France, l'Allemagne a vu se multiplier de nombreux groupes de droite radicale évoluant hors de la sphère partisane, convoités par le NPD qui périclite désormais. Ces groupes ont commencé à se développer avec le mouvement de radicalisation qui a marqué les années 1970 et 1980 en Allemagne [Schellenberg, 2011]. Après la réunification, dans un contexte de transition politique en ex-RDA, les violences commises par des personnes de la droite radicale ont significativement augmenté dans l'est du pays où se sont développées des structures néo-nazies. Ainsi, la sphère subculturelle dépasse en termes numériques le nombre de militants adhérents des partis d'extrême-droite (7 000 membres des partis politiques pour 7 400 membres de la scène subculturelle recensés par les services de renseignement⁸). Ce fort contraste en Allemagne mène donc aussi bien l'opinion publique que les administrations de sécurité à être particulièrement attentives à ces mouvements, souvent moins structurés que les partis politiques et donc plus difficiles à cerner [Minkenbergh, 1998].

En France au contraire, dans un paysage homogénéisé par la présence d'un parti politique hégémon, les violences – caractéristiques de la scène culturelle – semblent moins facilement assimilables à la droite radicale qui est incarnée, dans l'imaginaire collectif, par le Front national, parti moins prompt à la violence. Le hiatus entre sphère partisane et sphère culturelle est donc bien plus marqué qu'en Allemagne.

Finalement, face aux formes hétérogènes que prend la droite radicale en France et en Allemagne, comment les deux États s'organisent-ils ? Dans quelle mesure la conception de la droite radicale par les acteurs de l'État diffère-t-elle entre la France et l'Allemagne ? Avec deux droites radicales aux caractéristiques différentes, ces pays formulent-ils pour autant des réponses variables ?

Le cas allemand : un exemple de démocratie militante

Un concept historique

L'Allemagne a choisi de développer une « démocratie militante⁹ » : ce concept, développé par le théoricien constitutionnel Karl Löwenstein en 1937, a été repris par les rédacteurs de la Constitution allemande en 1949. Selon Löwenstein, la démocratie militante est la capacité d'un État à mettre en œuvre des mécanismes légaux d'autodéfense, restreignant de fait la liberté d'expression et la participation, afin de freiner les acteurs extrémistes dans des régimes démocratiques [Cappoccia, 2013]. À noter que ces mesures restrictives s'appliquent à l'extrémisme en général, incluant également les idées extrémistes exprimées de façon non violente. La consécration constitutionnelle de la démocratie militante engage alors l'État et ses administrations à développer différents outils juridiques afin de protéger la démocratie libérale allemande. À ce titre, l'Allemagne constitue le prototype du modèle de démocratie militante d'après-guerre [Cappoccia, 2013]. Les raisons de la mise en place d'un tel système sont à relier au traumatisme de l'expérience nazie et à la nécessité pour l'Allemagne de rebâtir un nouveau système juridique.

Mesures constitutionnelles

Dans un premier temps, la constitution allemande sanctuarise le concept d'ordre constitutionnel libéral et démocratique¹⁰, qui doit être protégé par la démocratie militante et ses institutions. Quiconque s'oppose à ces principes sera considéré comme extrémiste, et s'expose

(6) Ces similarités ont généré l'ouverture de sites web sur lesquels des quiz sont proposés. Il s'agit alors de deviner si les slogans affichés proviennent de la droite radicale traditionnelle [NPD] ou de l'AfD, <http://afdodernpd.de/>. À noter également les propos négationnistes de l'ex-porte-parole de l'AfD Dirk Helms sur le III^e Reich.

(7) Ainsi, en septembre 2014, l'AfD a approuvé une proposition de loi du NPD concernant la politique d'asile du Land de Mecklembourg-Poméranie-occidentale.

(8) Pour plus d'informations, voir le rapport annuel du Bundesamt für Verfassungsschutz: <http://www.verfassungsschutz.de/de/oeffentlichkeitsarbeit/publikationen/verfassungsschutzberichte>, accès le 27 octobre 2014

(9) <http://www.verfassungsschutz.de/de/oeffentlichkeitsarbeit/publikationen/verfassungsschutzberichte>

(10) *Freiheitliche Demokratische Grundordnung*.

à des sanctions pénales. Quant aux mouvements extrémistes, ils sont placés aux extrémités d'un axe politique droite/gauche [Stöss, 2010] et doivent être interdits. Ils ont la particularité de proposer une idéologie s'opposant aux valeurs portées par la constitution et présentent la volonté de changer d'ordre constitutionnel en utilisant, pour atteindre leurs fins, des moyens délictuels ou anticonstitutionnels. Dans la théorie constitutionnelle allemande, l'extrémisme s'oppose aux idéologies radicales,

Dans la théorie constitutionnelle allemande, l'extrémisme s'oppose aux idéologies radicales, qui sont tolérées (mais surveillées par les services de renseignement). En effet, bien que les mouvements radicaux rejettent les valeurs de la constitution, ils se différencient des extrémismes en ce qu'ils acceptent les règles du jeu démocratique et restent dans la légalité afin d'atteindre leurs objectifs.

qui sont tolérées (mais surveillées par les services de renseignement). En effet, bien que les mouvements radicaux rejettent les valeurs de la constitution, ils se différencient des extrémismes en ce qu'ils acceptent les règles du jeu démocratique et restent dans la légalité afin d'atteindre leurs objectifs. Ainsi, le mouvement citoyen Pro NRW peut être qualifié de radical. Surveillé par les services de renseignement intérieur, présentant une idéologie hostile à l'esprit de la constitution en ce qu'il encourage par exemple à l'expression raciste¹¹, ce mouvement n'est néanmoins pas interdit en

ce qu'il accepte les règles du jeu démocratique.

Il existe différents mécanismes constitutionnels qui assurent la pérennité de la démocratie : la clause perpétuelle¹² dispose, par exemple, du caractère immuable des fondements constitutifs de la République fédérale allemande, du fédéralisme et de la participation des Länder au processus législatif, de la valeur de la dignité humaine comme droit fondamental [Art. 1] ainsi que celle de l'État de droit sanctifié par l'article 20 de la Constitution. Par ailleurs, les éventuelles modifications à la Loi fondamentale sont rendues difficiles¹³. Effectivement, il exige d'obtenir une majorité de 2/3 du Bundestag et de 2/3 du Bundesrat afin que la révision constitutionnelle soit effective.

La protection de l'ordre démocratique s'effectue également par la mise en place de dispositions constitutionnelles répressives. La Loi fondamentale allemande assure des procédures d'interdiction des associations ou partis qui menacent l'ordre constitutionnel. Ainsi, la Constitution dispose que « *les associations dont les buts ou l'activité sont contraires aux lois pénales, ou qui sont dirigés contre l'ordre constitutionnel ou l'idée d'entente entre les peuples, sont prohibées*¹⁴ ». Il en est de même pour les partis politiques qui « *sont inconstitutionnels* » dès lors qu'ils « *tendent à porter atteinte à l'ordre constitutionnel libéral et démocratique, ou à le renverser, ou à mettre en péril l'existence de la République fédérale d'Allemagne*¹⁵ ». Cette disposition a été utilisée en 1953 avec l'interdiction du Sozialistische Reichspartei (SRP)¹⁶ puis en 1956 avec l'interdiction du Kommunistische Partei Deutschlands (KPD), le parti communiste ouest-allemand. Toutefois, les raisons de l'utilisation de ces mesures au XX^e siècle sont parfois assez complexes. En effet, de récentes recherches historiques [Rigoll, 2013] ont montré les ambivalences de l'interdiction du SRP en 1952. D'une part, d'anciens membres de la hiérarchie nationale-socialiste ont pu réintégrer leurs positions administratives à condition de se distancier publiquement des positions du SRP, fraîchement interdit. Par ailleurs, cette procédure d'interdiction constituait également une opportunité politique permettant d'interdire le KPD quelques années plus tard, alors considéré par le pouvoir en place comme la menace principale pour la jeune démocratie allemande. À noter enfin qu'aucun autre parti n'a été interdit depuis 1956, même s'il est désormais régulièrement question dans le débat public allemand d'interdire le NPD. Cet exemple suggère l'importance de la contextualisation de l'utilisation des mesures, *a priori* strictes, prévues par la constitution afin de sauvegarder la démocratie.

La mise en œuvre de la démocratie militante

Les obligations constitutionnelles ont été pensées afin d'irriguer le système juridique allemand dans son entièreté. Cela implique donc que toutes les branches du droit sont dotées de mesures luttant contre l'extrémisme, et ce faisant contre une frange de la droite radicale. Ces mesures ont vocation à servir aux autorités allemandes d'outils permettant la protection effective de la constitution. Traditionnellement, le droit pénal allemand

(11) Rapport annuel, *Verfassungsschutz*, 2013, p. 112.

(12) Article 79.3 de la Constitution allemande.

(13) Selon les dispositions de l'article 79§2 de la Constitution.

(14) Article 9§2 de la Constitution.

(15) Article 21§2 de la Constitution.

(16) Parti dirigé par d'anciens militants nazis, avec une programmation dans la droite-lignée du NSDAP.

interdit, comme en France, l'incitation à la haine ou à la violence pour des raisons d'appartenance nationale, raciale, religieuse ou ethnique¹⁷ – mesure qui s'applique régulièrement à des individus présentant une idéologie de droite radicale¹⁸. De manière plus originale pour le lecteur français, le droit pénal allemand s'applique également à sanctionner la diffusion et le port de symboles se référant à des organisations hostiles à la constitution (délits de propagande¹⁹) comme la croix gammée ou le salut hitlérien. Mais les outils permettant de lutter contre la droite radicale interviennent aussi dans des branches plus inattendues encore du droit allemand. En effet, la législation s'appliquant au secteur de la restauration (*Gaststättenrecht*) interdit aux restaurateurs d'accueillir des réunions de groupes extrémistes – incluant de fait les individus répertoriés par l'administration allemande comme appartenant à des mouvements de droite radicale extrémistes. Le cas échéant, il est possible de procéder à une fermeture administrative de l'auberge ou du restaurant concerné. Un dernier exemple, touchant cette fois au droit de la fonction publique, est l'obligation qu'ont tous les fonctionnaires de signer une attestation de loyauté envers la Constitution, dernier héritage du *Radikalerlass*, décret qui empêchait les fonctionnaires ayant des activités jugées comme étant extrémistes de travailler au sein de la fonction publique²⁰.

Ce corpus juridique est donc constitué d'un nombre non négligeable de mesures dont les autorités peuvent se saisir afin d'endiguer la droite radicale. L'État allemand a mis en place un système institutionnel original chargé de l'observation et de l'éventuelle poursuite des extrémistes. Cette mission a été confiée à deux principales administrations : il s'agit d'une part des services de protection de l'État au sein de la police criminelle (*Staatsschutz*), et, d'autre part, de la *Verfassungsschutz*, un service de renseignement intérieur chargé de « protéger la Constitution ». La spécificité de la *Verfassungsschutz* est de se concentrer uniquement sur sa mission de protection de la Constitution, dispositif original dans le monde du renseignement. L'Allemagne étant un pays fédéral, ces deux administrations fédérales possèdent leurs corollaires régionaux. Ce sont donc au total 34 services de sécurité

qui sont chargés de lutter contre la droite radicale sur le territoire allemand, engendrant une certaine complexité organisationnelle²¹.

Étendre l'action étatique contre la droite radicale

Enfin, au-delà des mesures que la constitution et la loi prévoient, les administrations de sécurité allemandes peuvent déployer, face à l'émergence de mouvements extrémistes, un ensemble de mesures supplémentaires endiguant ces groupes sur un territoire précis. Les principales innovations pour lutter contre les mouvements de droite radicale se traduisent par la mise en place de mesures préventives. Il existe, par exemple, dans la ville de Dortmund, au sein de la police criminelle, un programme spécifique en charge de la lutte contre la droite radicale²². Cette dernière est clairement identifiée par les acteurs des forces de police comme une cible de la politique publique de sécurité mise en œuvre dans la ville. Dans le cadre de ce programme, des structures administratives tierces sont intégrées dans la formulation de réponses à la droite radicale. Une coopération existe ainsi entre les services de sécurité et des écoles situées dans les zones où les mouvements subculturels de la droite radicale sont particulièrement actifs. L'exemple de la police de Dortmund est particulièrement éclairant en ce qu'il souligne l'importance accordée à la mise en place de mesures préventives, intégrées au corpus de dispositions répressives présentées jusque-là, prises contre la droite radicale. À noter enfin que d'autres administrations locales ont mis en place des dispositifs originaux et ciblés afin de lutter contre la droite radicale : la région du Brandebourg s'est par exemple dotée, en 1998, d'une section d'intervention « MEGA²³ » qui est chargée d'intervenir aux endroits où les radicaux de droite se rencontrent afin d'éviter violences et agressions.

Un grand nombre de dispositions visant à répondre à la droite radicale, et à l'extrémisme politique de manière générale, découlent finalement du modèle théorique de la

(17) Article 130, alinéa 1, *Strafgesetzbuch* (Code pénal).

(18) En 2013, 17 042 délits politiquement motivés imputables à la droite radicale ont été enregistrés par les autorités, catégorie la plus représentée de l'ensemble des violences politiquement motivées. 730 délits ont conduit à des blessures corporelles, tandis que 837 étaient des plaintes pour violences (comprenant aussi les violences contre des biens).

(19) Articles 86 et 86a, *Strafgesetzbuch* (Code pénal). 68,5 % des délits imputables à des extrémistes de droite sont des délits de propagande.

(20) Il s'agissait de la *Berufsverbot* qui, dans la pratique, interdisait principalement à des personnes communistes d'exercer dans la fonction publique, suscitant lors de sa mise en place de vives critiques de différents pays dont la France. La plupart des Länder ont abandonné cette disposition à partir du milieu des années 1980. Voir Gravier (M.), 2008, *Good-Bye Honecker : identité et loyauté dans les administrations est-allemandes [1990-1999]*, Paris, Presses de Sciences Po, 283 p.

(21) Pour plus d'informations, [à paraître] Laumond (B.), 2015, *L'Allemagne et ses administrations face à l'extrémisme de droite*, Paris, L'Harmattan.

(22) Il s'agit d'une section appelée « Rechts », terme correspondant au concept français de droite radicale.

(23) *Mobile Einsatztruppen gegen Gewalt und Ausländerfeindlichkeit* = section mobile d'intervention contre la violence et la xénophobie.

démocratie militante. Pourtant, ce noyau constitutionnel est sans cesse enrichi, car la lutte contre l'extrémisme est considérée comme une politique publique à part entière par les acteurs de l'État. Par conséquent, ces derniers sont conduits à développer des initiatives, souvent à l'échelon local, afin de répondre au cas par cas aux mouvements de la droite radicale.

La lutte contre la droite radicale en France : entre inclusion et répression

La France a, de son côté, connu une évolution radicalement différente. La constitution française ne se fonde pas explicitement sur le modèle de démocratie militante et ne développe donc pas de concept d'ordre constitutionnel qu'il faudrait protéger des mouvements extrémistes à l'aide d'administrations spécifiques. Si la France ne présente certes pas la même histoire contemporaine que l'Allemagne, contexte expliquant aisément pourquoi cette dernière a adopté un système de défense si développé, elle s'est pourtant retrouvée, au cours de son histoire, attaquée par des mouvements de la droite radicale [Buis, 2010], aussi bien en 1934 lors des mouvements des ligues qu'en 1961 avec les attaques de l'Organisation armée secrète (OAS).

L'inclusion par le modèle républicain

Traditionnellement, une place majeure est laissée au débat politique au sein de la sphère partisane afin de se prémunir contre les idéologies extrémistes, ce qui est considéré comme un moyen de se prémunir de l'extrémisme politique tout en respectant la liberté d'expression. Le modèle républicain a donc tendance à inclure les extrémismes dans le jeu politique : de fait, l'ennemi de la République est l'adversaire dans le jeu politique [Baudoin, 2000], au prix d'un jeu permanent de délégitimation symbolique du parti concerné²⁴.

Un trait caractéristique corroborant cette assertion est l'absence notable d'interdiction de partis bien que celle-ci soit pourtant possible grâce à la dissolution administrative d'associations, procédé renforcé par le délit pénal de reconstitution de mouvements dissous²⁵. Par ailleurs,

il faut souligner la rareté des débats sur l'opportunité d'une interdiction du FN dans la seconde moitié du XX^e siècle [Pauvert, 1998]. Aussi bien le Parti communiste français (PCF) durant la guerre froide que le Front national (FN) depuis sa création en 1972 ont été politiquement combattus, mais n'ont jamais fait l'objet d'une procédure d'interdiction. Cependant, au-delà de la participation des partis politiques au jeu électoral et de leur déradicalisation²⁶ [Buis, 2010], il n'a pas encore été démontré que l'inclusion des partis extrémistes dans le jeu politique en France permettait d'atténuer l'importance des opinions extrémistes en général. On observe ainsi que l'extrémisme en dehors de la sphère politique existe encore en France et se matérialise par des actions violentes, générant la réaction des pouvoirs publics.

La vision administrative de l'extrémisme

Tout comme en Allemagne, ce sont avant tout les administrations en charge de la sécurité qui ont pour mission d'anticiper les infractions commises par des membres de la droite radicale et d'appréhender les individus les ayant commises. L'architecture institutionnelle des administrations en charge de la lutte contre la droite radicale se divise en France comme outre-Rhin entre services de renseignement, d'une part, et services de police ou de gendarmerie d'autre part, ces derniers étant plus généralistes et habilités à mener des enquêtes judiciaires. À noter qu'un des services de renseignement, la direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI), présente la particularité de cumuler pouvoirs de renseignement et de police, ce qui signifie que cette administration peut surveiller des individus puis mener ses propres enquêtes. Il s'agit là d'une différence notable avec le système allemand qui interdit le cumul de ces deux fonctions : en vertu de la lettre de 1949 des gouverneurs militaires alliés installés

Traditionnellement, une place majeure est laissée au débat politique au sein de la sphère partisane afin de se prémunir contre les idéologies extrémistes, ce qui est considéré comme un moyen de se prémunir de l'extrémisme politique tout en respectant la liberté d'expression. Le modèle républicain a donc tendance à inclure les extrémismes dans le jeu politique : de fait, l'ennemi de la République est l'adversaire dans le jeu politique [Baudoin, 2000], au prix d'un jeu permanent de délégitimation symbolique du parti concerné.

(24) Ainsi, le concept de « cordon sanitaire » a été développé afin de décrire la stratégie des partis politiques dits « mainstream » qui consiste à ostraciser les partis politiques de la droite radicale. Cette stratégie a longtemps été suivie en Belgique, mais également en France et en Allemagne.

(25) Art. L 212-1 du Code de la sécurité intérieure pour la dissolution de certains groupements et associations. Les reconstitutions de mouvements dissous sont sanctionnées selon les conditions prévues par la section 4 du chapitre 1^{er} du titre III du livre IV du Code pénal.

(26) Le Front national a, dans les années 1980, abandonné ses ambitions révolutionnaires et s'est démarqué de l'attitude des ligues des années 1930.

en RFA (*Polizeibrief*), les services de police sont séparés des services de renseignement, qui ne disposent pas de pouvoirs de police²⁷.

La France étant un État de droit, les réactions des administrations face à la droite radicale découlent, comme en Allemagne, des prescriptions législatives existantes. Comme évoqué précédemment, la France ne s'est pas tournée vers une conception militante de la protection de la démocratie. Le corpus législatif sur lequel la police fonde son activité n'est donc pas orienté vers la protection de l'ordre constitutionnel et républicain par la lutte contre l'extrémisme politique. Ainsi, les forces de police développent une conception de l'extrémisme politique qui correspond davantage à celle se trouvant au centre du droit pénal français et du Code de la sécurité intérieure. Le Code pénal reconnaît par exemple comme circonstance aggravante le caractère raciste, xénophobe ou antisémite d'une agression²⁸. De même, le droit français dispose d'un arsenal législatif fourni sanctionnant le discours de haine [*hate speech*] à travers la condamnation des provocations publiques et non publiques à la discrimination, à la haine, la violence raciale ou religieuse ou encore l'apologie de crimes contre l'humanité²⁹.

Lors d'une infraction impliquant des membres de la droite radicale, c'est seulement sur ces dispositions de droit commun que les forces de police constitueront leur dossier, qui sera transmis dans un second temps au parquet. Mais la dimension idéologique de la motivation de la personne à commettre une infraction ne semble pas réellement questionnée. Le cas français se distancie ainsi fortement du cas allemand.

Une illustration de l'absence d'attention prêtée aux infractions commises par des individus de la droite radicale en France est la publication par le ministère de l'Intérieur de statistiques criminelles annuelles. Celles-ci, suivant la plupart des infractions répertoriées dans le Code pénal, ne fournissent aucune information sur le nombre d'infractions de nature extrémiste commises chaque année en France – puisque les infractions du Code pénal ne ciblent pas exclusivement la droite radicale. Plus largement, les forces de police françaises ne disposent pas d'un outil leur permettant de systématiquement répertorier les infractions commises par la droite radicale, afin d'observer les évolutions. Au contraire, le système

allemand dispose d'un système statistique référençant les infractions politiquement motivées commises chaque année. Le type des infractions politiquement motivées commises est précisé dans les statistiques fédérales et une section spéciale est consacrée aux statistiques concernant les délits imputables à la droite radicale. L'appartenance idéologique explique parfois un passage à l'action violente, or, cet aspect ne semble pas central dans le traitement des affaires par la police en France.

À première vue, et en comparaison avec le cas allemand, la lutte contre la droite radicale ne forme pas un axe clairement ciblé par les politiques publiques de sécurité en France. Cependant, quelques nuances doivent être apportées. Concernant les activités des services de renseignement – intervenant en amont des infractions – nous observons que l'organisation de leurs services, comprend systématiquement une section consacrée au suivi du radicalisme de droite. Ces services s'intéressent par conséquent avant tout à l'idéologie des membres susceptibles de commettre des infractions. Ces services administratifs, aux activités confidentielles, disposent d'une vision plus précise des activités des groupes de la droite radicale sur le long terme.

Cependant, il semblerait que même au sein de ces administrations, ce soit avant tout l'aspect violent qui oriente le travail des services de renseignement : à ce titre, la section des anciens RG suivant la droite radicale se nommait « mouvements contestataires et violents », ce qui illustre l'importance donnée au caractère violent des individus et groupes surveillés, laissant leur idéologie en second plan. Par ailleurs, le suivi des groupes politiques, constituant l'une des facettes de la droite radicale, est compliqué aujourd'hui. En effet, l'année 1995³⁰ a été marquée par l'abandon du suivi par les ex-renseignements généraux des partis politiques (suite au

Les forces de police françaises ne disposent pas d'un outil leur permettant de répertorier les infractions commises par la droite radicale, afin d'observer les évolutions. Au contraire, le système allemand dispose d'un système statistique référençant les infractions politiquement motivées commises chaque année.

(27) Il s'agit là de la règle de la *Trennungsgebot* – impératif de séparation.

(28) En vertu de la loi 2003-88 du 3 février 2003, article 132-76, Code pénal.

(29) Respectivement, l'article R625-7 du Code pénal et la loi du 29 Juillet 1881 sur la liberté de la presse.

scandale des écoutes du Parti socialiste), incluant donc les partis de droite radicale. Dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme, cette mesure soulève des interrogations. En droit français, les partis politiques ont le statut d'association. Dès lors, lorsque l'on prend la décision d'arrêter de surveiller les partis politiques, quelles sont les associations que les services de renseignement sont en droit de continuer à surveiller ?

L'action politique : la partie visible de la lutte contre la droite radicale en France

Outre les administrations dont les actions restent dans l'ombre, les gouvernements s'engagent eux aussi, ponctuellement, dans la lutte contre la droite radicale, leurs actions ayant une résonance médiatique plus forte – rendant ainsi la lutte contre la droite radicale plus visible. Un outil utilisé de façon récurrente est la possibilité de dissoudre une association par décret du président de la République en conseil des ministres³¹ sous certaines conditions. Parmi celles-ci, l'association ou le groupement de fait présente le caractère d'un « groupe de combat » ou d'une « milice privée », porte atteinte à l'intégrité du territoire national, appelle à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée³². Adopté en 1936, cet outil permettant à l'État de se défendre contre des groupes violents en les interdisant tend à relativiser l'affirmation selon laquelle le modèle français tournerait le dos à la démocratie militante.

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur dispose d'un pouvoir d'initiative non négligeable afin de lutter contre la droite radicale, notamment à travers l'édition de circulaires en direction de ses services. Si la circulaire n'est pas un outil contraignant, dans un contexte où prévaut l'autorité hiérarchique, elle constitue néanmoins une orientation qui doit être appliquée. Ainsi, en janvier 2014, Manuel Valls a usé de cette prérogative afin d'inciter les préfets à interdire sur leur territoire de compétence les spectacles

de l'humoriste Dieudonné M'Bala M'Bala, dont les propos étaient considérés comme « antisémites et extrémistes³³ ». Le ministre, s'appuyant sur la jurisprudence administrative, recommande l'interdiction du spectacle de l'humoriste en soulevant les risques « *de troubles à l'ordre public en raison de spectacles ayant déjà donné lieu à des infractions pénales* » et « *d'infractions susceptibles d'affecter le respect dû à la dignité humaine*³⁴ ». Certains préfets ont, par conséquent, procédé à une interdiction des spectacles de l'humoriste. Cette réponse faite par les pouvoirs publics à des propos publics jugés comme extrémistes a suscité une importante couverture médiatique [Jobard, 2015].

De manière générale, la répression de certains propos extrémistes à travers la dissolution ou l'interdiction, bien que limitée en France [Bleich, 2011], constitue l'un des aspects les plus visibles de la lutte contre la droite radicale puisque ces mesures font souvent l'objet d'une médiatisation intense³⁵.

Conclusion

Il faut souligner que les systèmes français et allemand, mis dos à dos, permettent de révéler de profondes différences dans la conception que ces deux pays ont de la forme que doit prendre la lutte contre la droite radicale. Alors que l'Allemagne a élaboré un système juridique construit autour de la notion de protection de l'ordre constitutionnel libéral et démocratique, la France a formulé des mesures plus larges, qui ne sont pas spécifiquement destinées à la lutte contre l'extrémisme politique et sont plutôt orientées vers le maintien général de l'ordre public. De même, on constate que l'Allemagne développe, à l'instar de la ville de Dortmund, des mesures de prévention spécifiquement dirigées contre les mouvements de la droite radicale présents, tandis que les mesures de prévention développées par les administrations de sécurité françaises restent très peu nombreuses. Cependant, les différences entre les deux États sont à nuancer en ce que la France possède un arsenal législatif développé permettant notamment l'interdiction d'associations de la droite radicale – mesure de temps à autre utilisée. Au contraire, l'Allemagne dispose de mesures qu'elle n'utilise que très rarement, à l'image

(30) Voir décret n° 95-44 du 16 Janvier 1995 portant création de la direction générale de la Police nationale de la direction de l'Administration de la police nationale et de la direction centrale des Renseignements généraux. (31) En vertu de l'article L212.1 du Code de sécurité intérieure issu de la loi du 10 Janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées.

(32) Pour consulter la liste complète des critères, voir article L212.1 du Code de sécurité intérieure.

(33) Circulaire du 6 janvier 2014, Ministère de l'Intérieur, NOR:INTK1400238C.

(34) *Ibid.*

(35) On se rappelle notamment la dissolution définitive de la Fédération d'action nationale et européenne (FANE) en 1987 ou la dissolution de quatre associations et groupements de fait de la droite radicale durant l'été 2013 (Troisième voie, Jeunesses nationalistes révolutionnaires, Envie de rêver et l'Œuvre française).

de l'interdiction d'un parti ou de l'abrogation presque totale des mesures de restriction à l'accès des postes dans la fonction publique. Enfin, en termes organisationnels, l'échec que constitue l'affaire NSU³⁶ en Allemagne tend à montrer que posséder un nombre important de mesures et d'administrations en charge de lutter contre la droite radicale n'empêche pas la survenue de ratés. Difficulté

que partagent les autorités françaises après l'échec qu'a constitué l'affaire Merah³⁷ ■

Bibliographie

- BAUDOIN (J.), 2000, « Dynamique démocratique et intégration républicaine » in SADOUD (S.) (dir.), *La Démocratie en France*, Paris, Gallimard, 469 p.
- BLEICH (E.), 2011, *The Freedom to be a Racist? How the United States and Europe struggle to Preserve Freedom and Combat Racism*, Oxford, Oxford University Press, 224 p.
- BUIS (C.-L.), 2009, « Chapter 5 : France » in THIEL (M.), *The « Militant Democracy » Principle in Modern Democracies*, Burlington, Ashgate, p. 75-108.
- CAPOCCIA (G.), 2013, « Militant Democracy: The Institutional Bases of Democratic Self-Preservation », *Annual Review of Law and Social Science*, Vol. 9, p. 207-226.
- GRAVIER (M.), 2008, *Good-Bye Honecker : identité et loyauté dans les administrations est-allemandes [1990-1999]*, Paris, Presses de Sciences Po, 283 p.
- JOBARD (F.), « Dubious and doubtful laugh. On a moral career of Dieudonné M'Bala M'Bala, a French humorist », in EDER (J.), GASSERT (P.), STEINWEIS (A.) (dir.), *Holocaust Memory in a Globalizing World*, Göttingen, Wallstein.
- MINKENBERG (M.), « The West European Radical Right as a Collective Actor », *Comparative European Politics*, n° 1, p. 149-170.
- MINKENBERG (M.), 1998, *Die Neue Radikale Rechte im Vergleich*, Opladen/Wiesbaden, Westdeutscher Verlag, 411 p.
- PAUVERT (B.), 1998, « Considérations juridiques sur un impératif moral : réflexion sur les possibilités d'une interdiction du Front national », *Banquet*, n° 12-13, p. 247-262.
- POPPER (K.), 1979, *La société ouverte et ses ennemis*, Paris, Seuil, 1979, 256 p.
- RIGOLL (D.), 2013, *Staatsschutz in Westdeutschland. Von der Entnazifizierung zur Extremistenabwehr*, Göttingen, Wallstein, 524 p.
- STÖSS (R.), *Rechtsextremismus im Wandel*, Forum Berlin : Friedrich Ebert Stiftung, Bonn, Bub Bonner Universitätsbuchdruckerei, 2010, 239 p.

(36) Pour rappel, le NSU est une cellule terroriste ayant commis au cours des années 2000 dix meurtres, dont neuf à caractère raciste sans pour autant avoir été appréhendés par les autorités allemandes. Ces faits ont généré une grande polémique au sein de la société allemande, menant à la remise en cause du fonctionnement des administrations en charge de la lutte contre la droite radicale. Pour plus d'informations, voir Laumond (B.), 2015 (à paraître), *L'Allemagne et ses administrations face à l'extrémisme de droite*, Paris, L'Harmattan.

(37) Pour rappel, entre le 11 et le 19 mars 2012, Mohammed Merah attaque mortellement trois militaires puis entreprend, quelques jours plus tard, de s'en prendre à une école juive à Toulouse où il assassina trois enfants et un adulte. Suite à ces événements, sont mises en cause la coordination défectueuse des services de renseignement et la gestion par les services d'intervention des forces de l'ordre de l'arrestation du terroriste. À ce titre, une commission d'enquête sera mise en place à l'Assemblée nationale.

Quand l'extrême droite française découvre *Mad Max*

Stéphane FRANÇOIS

Depuis le début des années 2000, l'extrême droite française s'est découvert un intérêt fort pour le survivalisme, suite à la multiplication de publications, notamment dans le domaine anglo-saxon, en particulier américain, sur les risques de disparition de nos sociétés complexes (européennes et/ou occidentales), à la suite d'un effondrement civilisationnel à la fois multiforme et précis : écologique, démographique, économique...

Mais qu'est-ce que le survivalisme ? En quelques mots, il s'agit d'une pratique de survie, qui s'est surtout développée aux États-Unis à compter des années 1970¹, avec, en particulier, les ouvrages de Kurt Saxon et de John Pugsley. Elle est née à la fois de la peur d'une guerre nucléaire avec les Soviétiques et d'un effondrement de la société américaine à la suite des chocs pétroliers de 1973. Ses adeptes ou promoteurs veulent se préparer soit à une hypothétique catastrophe, locale ou globale, dans le futur, rompant la continuité sociétale ou civilisationnelle, soit à survivre face aux dangers de la nature. De fait, les survivalistes se préparent à ces catastrophes

en apprenant des techniques de survie et des rudiments de notions médicales, et stockent de la nourriture et armes, apprennent à construire des abris ou à se nourrir en milieu sauvage.

Survivalisme et néosurvivalisme

Récemment, le survivalisme, issu de la Guerre froide et de la crise, s'est transformé en un néosurvivalisme, mâtiné de décroissance et d'écologie. Il est donc davantage porté sur l'indépendance par rapport au système économique et tend à une attitude plus proche de la nature. En fait, ces auteurs promeuvent un retour à la ruralité, à un mode de vie frugal, sur un mode quasi autarcique, respectueux de la nature, assez proche somme toute de certaines propositions décroissantes, l'aspect martial en plus. Ce type de discours relève en quelque sorte d'un « archaïsme utopique » : fréquemment, ceux qui le formulent cherchent un retour à une vie saine que ces militants, pour la plupart, n'ont jamais connue, très souvent symbolisée par les modes de vie des peuples premiers du tiers-monde ou par une paysannerie médiévale.

Stéphane FRANÇOIS



Docteur en science politique, spécialiste des droites radicales,

maître de conférences à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), Université de Valenciennes. Derniers ouvrages parus : *Au-delà des vents du Nord. L'extrême droite française, le Pôle nord et les Indo-Européens*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2014 ; *Les Mystères du nazisme. Aux sources d'un fantasme contemporain*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

(1) Voir par exemple Ruff (H.J.), 1978, *Famine and Survv in America*, The Recorder Printing and Publishing Co.



Ce néosurvivalisme est aussi imprégné de rejet de la modernité issu des Lumières : il s'agit aussi pour ses partisans de revenir à un mode traditionnel de vie, calqué sur les sociétés pré-étatiques, donc à un mode de vie à la fois archaïque et anarchisant, rencontrant parfois les droites radicales régionalistes et décroissantes, telle la Nouvelle Droite française et son théoricien organique, Alain de Benoist² ou tel le néo-droitier allemand Hennig Eichberg, passé d'une extrême droite strasserienne à une forme de gauchisme³. À la même époque, Alain de Benoist a également commencé à s'intéresser à des

théoriciens du localisme, comme l'Américain Peter Berg, ainsi qu'au « biorégionalisme⁴ », un concept qui rejoint le régionalisme enraciné du Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE). À ce titre, Serge Champeau souligne avec justesse, dans l'éloge du biorégionalisme et des communautés autosubsistantes, la persistance d'un « imaginaire du romantisme réactionnaire du début du XIX^e siècle⁵ ». Les références, chez ces personnes, proviennent du début du XX^e siècle, des milieux romantiques antimodernes et urbanophobes, gravitant dans la nébuleuse *völkisch*⁶. En effet, cette image

(2) François (S.), 2012, *L'Écologie politique : une vision du monde réactionnaire ? Réflexions sur le positionnement idéologique de quelques valeurs*, Paris, Éditions du Cerf.

(3) François (S.), 2013, *La Modernité en procès. Éléments d'un refus du monde moderne*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, p. 88-89.

(4) Cf. le dossier, « Une réponse au mondialisme, le localisme », *Éléments*, n° 100, mars 2001, p. 16-32. Le *Manifeste du GRECE* y fait aussi référence : « Pour des communautés locales, contre le gigantisme », p. 87-89. Le biorégionalisme est né aux États-Unis dans les années 1970. L'idée d'État-nation disparaît dans ces discours au profit de communautés locales. Les théoriciens du biorégionalisme défendent le principe de subsidiarité et le refus de la modernité issue des Lumières (politico-économique et scientifico-industriel) et considèrent que les cultures, l'économie et les communautés s'enracinent dans une contrée géographique restreinte (« terroir » ou « patries charnelles ») dont il faut protéger le biotope, en maintenant autant que possible des paysages naturels, et les particularismes culturels. Leur modèle économique tend vers l'autosuffisance bien que les échanges avec d'autres soient permis. Ces théoriciens donnent une grande importance à la longue durée.

(5) Champeau (S.), 2004, « L'idéologie altermondialiste », *Commentaires*, n° 107, automne, p. 704.

(6) Le terme *völkisch*, réputé impossible à traduire en français, l'est souvent par « raciste ». La racine *Volk* signifie « peuple » dans une acception foncièrement ethnique. Il peut être compris comme une nostalgie folklorique et raciste d'une préhistoire allemande largement mythifiée. Ce courant bigarré puisait ses références dans le romantisme, l'occultisme, les premières doctrines « alternatives » (médecines douces, naturisme, végétarisme) et les doctrines racistes alors naissantes. La reconstitution d'un passé germanique largement mythique a éloigné des religions monothéistes pour tenter de recréer une religion païenne, purement allemande. Toutefois, tous ne tiennent pas la race pour facteur omni-déterminant, de même que tout raciste *völkisch* n'est pas non plus antisémite. Par ailleurs, nombre d'entre eux restent des chrétiens croyants et ne se rattachent pas aux institutions « païennes » présentes en Allemagne à cette époque. Enfin, il existe des *völkisch* « politiques » n'ayant que faire des spéculations religieuses ou spirituelles.

traditionnelle se retrouvait déjà chez les premiers alternatifs anti-Lumières allemands de la fin du XIX^e siècle qui souhaitaient fonder des communautés agricoles autonomes, anarchisantes, à la fois antimarxistes et anticapitalistes.

Christian Chelebourg a analysé les mythes eschatologiques et survivalistes sous-jacents aux peurs technologiques dans la culture populaire, dans un ouvrage intitulé *Les Écofictions. Mythologies de la fin du monde*⁷. Il montre ainsi que les fictions, en particulier la littérature et le cinéma, exploitent ces peurs depuis les années 1970, depuis *Soleil vert* et sa peur de la bombe démographique, la fameuse bombe « P » (« P » pour « population »). Cette décennie a vu un basculement des mentalités, l'insouciance des années psychédéliques ayant laissé la place à une angoisse existentielle, née de la crise des sociétés occidentales et de la peur de voir arriver la fin de la civilisation. Ces années voient donc la montée des thèmes survivalistes (*La nuit des morts-vivants*, *La colline à des yeux*, *Délivrance*, *Mad Max*, *Je suis une légende*, etc.) exprimant une peur de l'autre ou de l'avenir et surtout une volonté de survivre. Au-delà de cela, et plus généralement, ces œuvres réactivent, selon Chelebourg, d'anciens mythes et en créent de nouveaux : la peur du nucléaire (*Godzilla* ou *La route*⁸), la technophobie (*Terminator*), l'humanité rendue stérile par la pollution (*Les fils de l'homme*), la catastrophe sanitaire (*28 jours plus tard* ou *L'Armée des douze singes*), l'effondrement civilisationnel (*Le Syndrome du Titanic*). En outre, selon Alain Musset, « à partir de 1960-1970, c'est-à-dire au moment où l'*american way of life* s'est imposé comme le stade suprême du développement capitaliste, le pessimisme écologiste a commencé à alimenter notre crainte du futur dans un monde marqué par une industrialisation forcée,

COMME LE DISAIT JEAN-PIERRE ANDREYON EN 1975 POUR MONTRER À QUEL POINT LA SCIENCE-FICTION CONTEMPORAINE AVAIT PRIS CONSCIENCE DU PÉRIL DÉNONCÉ PAR LES ÉCOLOGISTES : « LA FIN DU MONDE SERA VERTE OU NE SERA PAS ». CES THÉMATIQUES SE DIFFUSERONT DANS L'IMAGINAIRE DE NOS SOCIÉTÉS OCCIDENTALES, ET SERONT PERÇUES COMME DES ÉLÉMENTS INTELLECTUELLEMENT STRATÉGIQUES PAR L'EXTRÊME DROITE.

une démographie galopante, le pillage des ressources naturelles et l'accroissement des inégalités. [...] Comme le disait Jean-Pierre Andrevon en 1975 pour montrer à quel point la science-fiction contemporaine avait pris conscience du péril dénoncé par les écologistes : « *la fin du monde sera verte ou ne sera pas*⁹ ». Ces thématiques se diffuseront dans l'imaginaire de nos sociétés occidentales, et seront perçues comme des éléments intellectuellement stratégiques par l'extrême droite.

Les premières réutilisations par l'extrême droite

En effet, dès cette époque, des membres de l'extrême droite américaine le récupèrent et l'intègrent à leur corpus, tel le suprémaciste blanc William Pierce. En effet, ce dernier fait référence au survivalisme dans son roman, en fait *vade mecum* du terrorisme suprémaciste blanc, intitulé *The Turner Diaries (Les Carnets de Turner)*, paru en 1978¹⁰. D'autres, issus comme lui du Ku Klux Klan, comme Louis Beam ou Tom Metzger,

le fondateur de White Aryan Resistance (WAR), en firent également la promotion au début des années 1980¹¹. Par la suite, ce survivalisme raciste se mâtinera de considérations identitaires, écologiques et spirituelles, en fait néopaiennes.

Ce néosurvivalisme raciste et antisémite fait donc la promotion d'une mixophobie, c'est-à-dire d'un rejet du métissage, et prône en retour une séparation physique des groupes ethniques, recherchant une installation de « colonies » blanches dans des zones reculées, à l'instar des groupes racistes américains, tel la WAR ou les églises identitaires. Cette position est défendue en France par

(7) Chelebourg (C.), 2012, *Les Écofictions. Mythologies de la fin du monde*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles.

(8) Puisieux (H.), 1988, *L'Apocalypse nucléaire et son cinéma*, Paris, Le Cerf.

(9) Musset (A.), 1975, *Le Syndrome de Babylone*, op. cit., p. 72. Alain Musset fait référence à Jean-Pierre Andrevon, 1975, *Retour à la Terre*, Paris, Denoël, « Présence du futur » p. 11.

(10) « Andrew MacDonald », 1978, *The Turner Diaries*, National Vanguard Books.

(11) Zeskind 2009, *Blood and Politics. The History of White Nationalist Movement from the Margins to the Mainstream*, Farrar, Strauss & Giroux.

Varg Vikernes, un musicien norvégien installé dans notre pays après la fin de sa peine de prison pour meurtre¹². Celui-ci a défrayé la chronique lors de l'été 2013 par ses positions racistes et par son arrestation, due au nombre d'armes qu'il possède¹³.

Ce néosurvivalisme d'extrême droite s'inspire de pratiques issues d'une frange de l'extrême droite païenne américaine, associant paganisme, racisme et écologie¹⁴, ainsi qu'en Allemagne parmi les héritiers de la mouvance *völkisch* de l'entre-deux-guerres. Derrière cette idée, il y a la volonté de créer une communauté blanche, séparée des autres races¹⁵. Le cas du hameau de Jamel, en Allemagne, est, à ce titre, un cas intéressant. Sven Krüger, un membre du NPD (Nationaldemokratische Partei Deutschlands ou Parti national-démocrate d'Allemagne), un parti néonazi allemand, et ses amis ont cherché à y créer une sorte de communauté blanche, un entre soi racial, comme le font les séparatistes blancs américains. D'ailleurs, Krüger parle du hameau comme étant une « *zone nationale libérée* », c'est-à-dire une zone où il n'y a que des blancs...

Un autre point est enfin à prendre en considération pour comprendre l'intérêt du survivalisme à l'extrême droite : parmi les plus extrémistes de la droite radicale occidentale, y compris américaine, il y a la volonté claire de mettre à bas la démocratie libérale accusée de tous les maux et surtout responsable des catastrophes à venir qui nous menaceraient. L'objectif est de la remplacer par une société organique, anticapitaliste, racialement pure et hiérarchisée. Ainsi, les différents groupes aryens américains prônant le survivalisme, et servant de modèles aux groupes européens, dénoncent à la fois la droite conservatrice, jugée bigote et à l'origine du problème, et les progressistes américains qui favorisent les minorités de couleur. En réponse, ces groupes font la promotion d'un projet ouvertement révolutionnaire d'un séparatisme blanc, influencé par les théoriciens

américains du néoprimitivisme¹⁶, à forte connotation religieuse, héritage des *völkisch* allemands du début du XX^e siècle, reconstruisant la religion germano-scandinave de l'Antiquité et du haut Moyen Âge.

Dans une certaine mesure, ces militants américains, qui se mettent en marge de leur société et qui en refusent ses valeurs, peuvent être vus comme des anti-Américains, dans le sens où ils refusent explicitement l'*American Way of Life*¹⁷, leur refus étant nourri de la lecture de théoriciens anti-américains européens. De fait, les contacts noués avec les théoriciens de l'extrême droite européenne ont donné récemment naissance à une droite radicale euro-américaine très dynamique sur le plan doctrinal, les uns influençant les autres par un jeu de va-et-vient intellectuel transatlantique¹⁸. Paradoxalement, ces échanges transatlantiques et la mise en place de synergies, grâce en particulier à Internet, doivent être vus comme une réponse à la mondialisation...

Essor et développement dans l'extrême droite française

Cet intérêt pour cette façon de vivre de la part de l'extrême droite se constate par la multiplication des formations et des stages de survie, proposés par différentes personnes évoluant dans la mouvance radicale de droite. Il se voit aussi par la multiplication des articles et des livres sur ce sujet, notamment par des groupes, des revues et/ou des éditeurs jusqu'alors éloignés de ces préoccupations. En 1999, *Éléments pour la civilisation européenne*, le magazine du GRECE, a consacré un dossier sur « Les 36 familles de droite¹⁹ » dans lequel n'apparaissait pas le survivalisme, malgré les tentatives d'Olivier Devalez, un ancien skinhead, d'acclimater cette pratique en France dès le milieu des années 1980. Par contre, le même magazine

(12) Kristian « Varg » Vikernes est une figure importante de la scène National-Socialist Black Metal (NSBM). Il est connu dans son pays depuis les années 1990 pour ses propos racistes et païens et surtout pour des incendies d'églises millénaires. Il est aussi connu pour avoir tué un membre de son groupe, Øystein Aarseth, alias Euronymous. Il fit 21 ans de prison, la peine la plus lourde en Norvège. Il choqua également les Norvégiens en prenant Quisling comme second prénom, du nom du chef du gouvernement norvégien pronazi pendant la Seconde Guerre mondiale. Politiquement, Vikernes est un ancien skinhead, qui a soutenu un groupuscule néonazi, le « Einsatzgruppe », qui prévoyait de faire des attentats en Norvège. Depuis, il s'est éloigné du néonazisme pour développer une forme de pensée *völkisch*.

(13) Cf. son blog : <http://thuleanperspectivefr.wordpress.com/tous-les-articles/>. Sur Varg Vikernes et ses influences, François (S.), 2014, *Au-delà des vents du Nord. L'extrême droite française, le Pôle nord et les Indo-Européens*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 249-254.

(14) Gardell (M.), 2003, *Gods of Blood. The Pagan revival and White Separatism*, Durahm, Duke University Press, p. 112-117.

(15) Cette conception s'éloigne du suprémacisme : elle considère que chaque « race » a le droit de vivre, mais dans un cadre géographique qui lui serait propre, c'est-à-dire, concrètement, dans le cadre d'un État-ethnique (« Ethnostate »). Il s'agit d'un discours foncièrement mixophobe, considérant le métissage comme un génocide lent, et prônant en retour une écologie des cultures/ethnies.

(16) Cf. Zerzan (J.) (dir.), 2005, *Against Civilization*, Port Townsend, Feral House ; 2012, *Future Primitive revisited*, Port Townsend, Feral House.

(17) Cf. François (S.), 2015, « Ré-exploitation de l'anthropologie SS par les païens identitaires américains. Le cas de la Wulfkind Kindred », in Dard (O.) (dir.), *Partis et mouvements* (titre provisoire), Bern, Peter Lang, à paraître en 2015.

(18) Kaplan (J.), Weinberg (L.), 1998, *The Emergence of a Euro-American Right*, New Brunswick, Rutgers University Press.

(19) « Les 36 familles de droite », *Éléments pour la civilisation européenne*, n° 94, février 1999, p. 24-32.

a fait paraître en 2013 un long entretien du Suisse Piero San Giorgio dont les propos ont été recueillis par Alain de Benoist.

Entre-temps, Alain de Benoist, le principal intellectuel du GRECE, s'est intéressé à l'écologie²⁰. En 1994, il écrivait déjà : « Certes, on peut toujours discuter des méfaits réels ou supposés du nucléaire, de la réalité du "tron" dans la couche d'ozone ou de l'aggravation de l'effet de serre". Mais on ne peut nier la désertification et la baisse des rendements agricoles, les retombées acides, la détérioration des couches phréatiques, la réduction de la biodiversité, la déforestation et le recul des terres arables. On ne peut nier la baisse des stocks de pêche, la disparition de l'humus et des couvertures végétales, les terres livrées au ruissellement, les rivières transformées en égouts, l'épuisement des ressources minières, le "matraquage" des sols suite à l'usage intensif des engrais chimiques. Hans Jonas disait que "la véritable menace que porte en elle la technologie fondée sur les sciences naturelles ne réside pas dans tant dans ses moyens de destruction que dans son paisible usage quotidien" (Libération, 12-13 novembre 1992, p. 32). Les dégâts se constatent en effet dans la vie quotidienne, avec les pollutions qui touchent aussi bien les habitats que les espèces, les fertilisants chimiques dont les surplus sont véhiculés par les eaux, les pesticides, les nitrates, les déchets industriels. Mais l'ampleur du phénomène est aussi planétaire²¹ ». Et Alain de Benoist de conclure : « L'écologisme naît de cette claire conscience que le monde d'aujourd'hui est un monde "plein", qui porte de part en part la marque de l'homme : plus de frontière à repousser, plus d'ailleurs à conquérir. Toutes les cultures humaines interagissent avec l'écosystème terrestre; toutes sont à même de constater que l'expansion illimitée, la croissance économique posée comme fin en soi, l'exploitation sans cesse accélérée des ressources naturelles nuisent aux capacités de régénération de cet écosystème. À cela s'ajoute, dans les pays développés, la disparition de l'agriculture comme mode de vie principal d'existence, qui a pour conséquence de dissocier la temporalité humaine, irréversible, de celle des cycles et des saisons²² ».

Cette influence se retrouve dans le *Manifeste* du GRECE, publié en 2000 et largement écrit par Alain de Benoist et Charles Champetier. Le *Manifeste* prend en effet position « pour une écologie intégrale, contre la démonie productiviste²³ ».

Mais surtout, les deux n'hésitent pas à y affirmer que « [...] la généralisation rapide, à l'échelle de la planète, du niveau occidental de production et de consommation aboutirait en quelques décennies à l'épuisement de la quasi-totalité des ressources naturelles et à une série de bouleversements climatiques et atmosphériques aux conséquences imprévisibles pour l'espèce humaine²⁴ ». Depuis, l'intérêt d'Alain de Benoist pour le survivalisme n'a fait que croître, expliquant l'entretien avec San Giorgio.

Politiquement, ce dernier est un vieux militant d'extrême droite, ancien collaborateur de Synergie européenne aujourd'hui proche d'Égalité et Réconciliation d'Alain Soral. Il est également l'un des auteurs actuellement les plus en vue de la mouvance survivaliste européenne²⁵ : en février 2013, son livre *Survivre à l'effondrement économique*²⁶ s'était déjà vendu à plus de 25 000 exemplaires. Dans ses ouvrages, il théorise le concept de « Base autonome durable » (BAD) comme moyen de survie. Selon lui, il faut acquérir des propriétés dans des zones rurales afin d'y établir des bases retranchées auto-suffisantes tant au niveau alimentaire qu'énergétique, avec de quoi tenir une période difficile et participer à une guerre civile à l'intérieur qu'il juge inéluctable.

Des structures, comme l'association Égalité et Réconciliation, en font aussi la promotion et surfent sur cette mode : ainsi, l'un des sites commerciaux d'Alain Soral – Instinct de survie – est spécialisé dans ce domaine, et propose des stages de survie. En 2014, il est devenu Prenons le maquis²⁷, une affaire qui serait d'ailleurs florissante selon les auteurs de l'article « Alain Soral, petit idéologue et grand épicier²⁸ ». Des groupes évoluant dans la mouvance identitaire tentent de mettre en place des fermes fondées, comme la Desouchière²⁹, sur le principe autarcique, vendant des produits bio, dans le but de survivre à une guerre ethnique selon eux inéluctable. Depuis peu, Alain Soral s'est installé dans la même région, en achetant une ferme au lieu-dit La Souche.

Une maison d'édition, Le Retour aux sources, codirigée par Michel Drac, est le principal éditeur d'ouvrages

(20) Cf. François (S.), 2009, « La Nouvelle Droite et l'écologie : une écologie néopagane ? », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, n° 12, décembre, p. 132-143.

(21) Benoist (A. de), 1994, « La fin de l'idéologie du progrès », *Éléments*, n° 79, janvier, p. 3.

(22) *Ibid.*, p. 3.

(23) GRECE (Alain de Benoist et Charles Champetier), 2000, *Manifeste pour une renaissance européenne. À la découverte du GRECE. Son histoire, ses idées, son organisation*, GRECE, Paris, p. 91.

(24) *Ibid.*, p. 91.

(25) San Giorgio (P.), 2013, « Nous allons redécouvrir un monde de manque et de pénurie », *Éléments pour la civilisation européenne*, n° 147, avril-juin, p. 6-8.

(26) San Giorgio (P.), 2011, *Survivre à l'effondrement économique*, La Fenderie, Le Retour aux Sources

(27) <http://www.prenonslemaquis.fr/>

(28) <http://www.article11.info/?Alain-Soral-petit-ideologue-et>

(29) <http://ladesouchiere.blogspot.fr/>

survivalistes en France, publiant les livres de San Giorgio comme *Survivre à l'effondrement économique*³⁰, en 2011, ou *Les Rues barbares. Survivre en ville*, paru en 2012, coécrit avec l'animateur du site Le Survivaliste³¹, Vol West. Par ailleurs, Michel Drac est une figure intéressante de ces milieux. Là encore il s'agit d'un vieux militant d'extrême droite : il est proche à la fois d'Égalité et Réconciliation, discute avec des animateurs de la mouvance identitaire³², collabore parfois aux publications de la Nouvelle Droite, au sujet des questions monétaires³³, et a co-publié un ouvrage avec Serge Ayoub et Michel Thibaut, *G5G. Déclaration de guerre*³⁴. Il s'est, en outre, intéressé à la question raciale dans un livre éponyme³⁵. Serge Ayoub, le chef historique des skinheads d'extrême droite présente *G5G* comme un « manuel de combat, un manuel du résistant », dans lequel il distingue plusieurs niveaux de BAD, dont le dernier niveau consisterait pour ses acteurs, une fois installés dans des zones reculées, à mettre en place des communautés survivalistes.

Guillaume Faye le précurseur

Si cette façon de voir le monde est courante aux États-Unis depuis assez longtemps, elle l'est moins en Europe, et surtout en France. Nous pourrions même dire qu'elle fut globalement très marginale : l'extrême droite française la plus radicale est coutumière d'entraînements militaires en campagne sur fond de chants patriotiques, mais, par un vieux fond occidentaliste, elle ne s'était pas résignée à la possible disparition de notre société.

Ce thème apparaîtra à la fin des années 1990 avec la parution de plusieurs livres d'un auteur français, Guillaume Faye, un ancien membre de la Nouvelle Droite³⁶, et un acteur important de la mouvance identitaire³⁷. Il figure parmi les théoriciens les plus extrémistes de la droite radicale. Son postulat peut se résumer à l'anticipation de la « convergence des catastrophes » qui nous menacerait³⁸, pour reprendre le titre de l'un de ses ouvrages, publié en 2004, et signé du pseudonyme de Guillaume Corvus. Cette idée de convergence des catastrophes a été

également développée par San Giorgio : « *La thèse que je développe dans mes livres est que la convergence de la croissance exponentielle de la population et de son mode de consommation, avec le manque de ressources, avec l'effondrement écologique, et enfin avec l'effondrement du système financier, va précipiter l'effondrement de l'économie globale telle que nous la connaissons. D'ici une dizaine d'années au maximum. [...] Les risques de ces prochaines années sont nombreux : guerres, crises sociales, crises politiques, crises énergétiques, crises écologiques, crises financières. L'une amplifiant les autres et ainsi de suite, sans que rien ne puisse inverser la tendance jusqu'à ce que le choc de trop, l'événement imprévisible – le cygne noir cher à Nassim Taleb – vienne faire s'écrouler toute la structure vermulue*³⁹ ». Toutefois, chez Guillaume Faye, il n'y a pas de *vade-mecum* pour survivre dans une société qui s'est effondrée, tel qu'on peut en trouver chez San Giorgio, mais seulement le postulat d'un cataclysme proche.

En outre, il n'y a pas non plus chez Faye d'intérêt écologiste, décroissant ou localiste. Selon cet auteur, les pays occidentaux seraient menacés par différents périls : la cancérisation du tissu social européen ; le déclin démographique ; la menace d'un Sud chaotique ; la crise financière mondiale ; la montée de l'intégrisme religieux et notamment musulman ; l'affrontement Nord/Sud sur des fondements ethnico-religieux ; et enfin, l'aggravation d'une pollution incontrôlée. L'écologie est certes présente, mais n'est pas le facteur principal ou le thème le plus développé. Le plus important pour Faye est l'immigration : il s'agit, selon lui, de combattre l'« *ennemi principal* », « *composé des masses allogènes qui colonisent l'Europe, de tous ses collaborateurs (États étrangers ou cinquième colonne) et de l'islam*⁴⁰ ». Chez lui, effectivement, l'immigration est vue comme une colonisation, comme une substitution de population : « *Plus que d' "immigration", il faut parler de colonisation massive de peuplement de la part des peuples africains, maghrébins et asiatiques, et reconnaître que l'islam entreprend une conquête de la France et de l'Europe ; que la "délinquance des jeunes" n'est que le début d'une guerre civile ethnique ; que nous sommes envahis autant par les maternités que par les frontières poreuses ; que, pour des raisons démographiques, un pouvoir islamique risque de s'installer en France, d'abord au niveau municipal puis, peut-être, au niveau national. [...] Nous courrons à*

(30) San Giorgio (P.), 2011, *Survivre à l'effondrement économique*, La Fenderie, Le Retour aux Sources.

(31) <http://lesurvivaliste.blogspot.fr/>

(32) « Entretien avec Michel Drac », *Réfléchir & Agir*, hiver 2011, n° 37, p. 15-18.

(33) Drac (M.), 2011, « Le chaos monétaire », *Krisis*, n° 35, « Le chaos », mai, p. 94-101.

(34) Ayoub (S.), Drac (M.), Thibaut (M.), 2010, *G5G. Déclaration de guerre*, La Fenderie, Le Retour aux sources.

(35) Drac (M.), 2009, *La Question raciale*, La Fenderie, Le Retour aux sources.

(36) Cf. François (S.), 2008, *Les Néo-paganismes et la Nouvelle Droite (1980-2006)*. Pour une autre approche, Milan, Archè.

(37) Cf. François (S.), 2009, « Réflexions sur le mouvement Identitaire », (<http://tempsresents.wordpress.com/2009/03/03/reflexions-sur-le-mouvement-identitaire-12/> et <http://tempsresents.wordpress.com/2009/03/03/reflexions-sur-le-mouvement-identitaire-22/>)

(38) Corvus (G.), 2004, *La Convergence des catastrophes*, Paris, D.I.E.

(39) San Giorgio (P.), « Nous allons redécouvrir un monde de manque et de pénurie », op. cit., p. 7.

(40) Faye (G.), 2010, *Pourquoi nous combattons. Manifeste de la Résistance européenne*, Paris, L'Ancre, p. 57.

l'abîme : si rien ne change, dans deux générations, la France ne sera plus un pays majoritairement européen et ce, pour la première fois de toute son histoire. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et la Hollande suivent la même loi funeste avec quelques années de retard. [...] Jamais l'identité ethnique et culturelle de l'Europe, fondement de sa civilisation, n'aura donc été aussi gravement menacée⁴¹ ».

La solution proposée serait la mise en place d'un régime autoritaire sous l'égide d'un « chef né », qu'il définit dans un autre ouvrage comme n'étant « pas le tyran oppressif, mais celui qui "dicte", qui tranche et qui sauve dans les situations d'urgence » et qui « met en mouvement le peuple et protège son ancestralité, son identité⁴² ». Nous ne sommes guère loin du fascisme. Ce « chef-né » est nécessaire, au vu des catastrophes qui nous guetteraient, qui nous ramèneraient au Moyen Âge (« *Demain, un nouveau Moyen Âge*⁴³ »).

Des survivalismes

Contrairement aux survivalistes contemporains dont la pensée est mâtinée de décroissance, les thèses de Guillaume Faye sont empreintes de postmodernité et de prométhéisme : « *L'homme [postmoderne] n'est pas immuable, mais immergé dans le torrent du devenir. Il n'existe aucune opposition entre le "naturel" et l'artificiel humain puisque tout est naturel, même l'artifice. La "surnature" engendrée par la science humaine est toujours de la nature. La question, pour un Païen, est de savoir si tel artifice (notamment biologique) est positif ou non, concrètement, ou si c'est nuisible, mais certainement pas de condamner l'Artifice dans son ensemble en tant que principe métaphysique⁴⁴* ». De fait, il qualifie les écologistes de « naïfs », ne pensant pas que la nature soit en danger. Selon lui, seule l'humanité l'est : « *La Terre (Gaïa) n'est pas "menacée" par l'homme qui est son hôte ; elle possède encore plusieurs milliards d'années devant elle et peut promouvoir d'autres espèces sur le chemin de l'évolution phylogénétique ; et puis elle a connu des cataclysmes écologiques tellement plus graves...⁴⁵ ».*

Au sein de l'extrême droite deux visions du monde s'opposent donc : une première, issue du néosurvivalisme et anarchisante, parfois héritée de la tradition *völkisch*

allemande, parfois provenant de la tradition américaine, développant l'idée d'une survie individuelle ou en petites communautés, autosuffisantes, localistes, autogérées et décroissantes ; une seconde, héritée des réflexions de Guillaume Faye, autoritaire, avec un homme providentiel, plus centralisée mais pratiquant la subsidiarité, technophile et prométhéenne, alliant la modernité technologique et la décentralisation médiévale.

Toutefois, l'idée d'un « nouveau Moyen Âge » n'est pas neuve : elle était déjà promise, dès 1971, par Roberto Vacca dans un ouvrage intitulé *Demain le Moyen Âge*⁴⁶, dans lequel il anticipait une dégradation des systèmes. Au milieu des années 1980, un universitaire américain, l'anthropologue Joseph Tainter, s'est intéressé aux effondrements civilisationnels d'un certain nombre de sociétés antiques et médiévales de par le monde dans un ouvrage intitulé *L'effondrement des sociétés complexes*, paru initialement en 1988, aux presses universitaires de Cambridge⁴⁷. Cet ouvrage important a été traduit et publié en 2013 par l'éditeur Le Retour aux sources⁴⁸.

Enfin, comme nous l'avons dit précédemment, ce thème a été largement vulgarisé par le cinéma, dès le début des années 1970. Très récemment, la série télévisée américaine *Révolution* développe l'idée d'un monde totalement privé de l'électricité pour une raison inconnue (du moins au début de la série), mais dont la conséquence est un effondrement civilisationnel total, tandis qu'une autre série télévisée, *The Walking Deads*, tirée d'une bande dessinée éponyme, met en scène des citoyens américains face à des morts-vivants. L'extrême droite n'a donc fait que reprendre ces thèmes avec un décalage chronologique, en lui ajoutant les thématiques de la guerre ethnique et de la colonisation de l'Europe⁴⁹, un sujet déjà présent dans la littérature française dès 1973, avec *Le Camp des saints* de Jean Raspail⁵⁰, un ouvrage devenu une référence chez les partisans du « Choc des civilisations » ■

(41) Ibid., p. 20-21.

(42) Ibid., p. 69.

(43) Corvus (G.), 2004, *La Convergence des catastrophes*, op. cit., p. 191-218.

(44) « Les Titans et les Dieux. Entretien avec Guillaume Faye », *Antaios*, n° 16, printemps 2001, p. 118.

(45) Corvus (G.), *La Convergence des catastrophes*, op. cit., p. 201.

(46) Vacca (R.), 1973, *Demain le Moyen Âge. La dégradation des grands systèmes*, Paris, Albin Michel.

(47) Tainter (J. A.), 1988, *The Collapse of Complex Societies*, Londres/New York, Cambridge University Press.

(48) Tainter (J. A.), 2013, *L'Effondrement des sociétés complexes*, La Fenderie, Le Retour aux sources.

(49) Faye (G.), 2000, *La Colonisation de l'Europe. Discours vrai sur l'immigration et l'Islam*, Paris, L'Œncre.

(50) Raspail (J.), 1973, *Le Camp des saints*, Paris, Robert Laffont.



Origine ethnique, appartenance religieuse et perception du climat scolaire chez des élèves de collèges aquitains

Jean-François BRUNEAUD

Cet article vise à étudier la place des origines ethniques et des appartenances religieuses dans la construction de la perception du climat scolaire chez des collégiens aquitains en classe de 4^e et 3^e. À partir de données recueillies par questionnaires distribués auprès de 869 élèves dans six collèges de l'académie de Bordeaux, l'analyse se centrera sur trois variables essentielles et préalablement définies : le climat scolaire, l'origine ethnique et l'appartenance religieuse.

Diversité... une question de terminologie...

Quelle soit de nature nationale, ethnique ou religieuse, plus que jamais la question de la différence est, en ce début d'année 2015, fortement interrogée dans le discours politique et médiatique français. La crise économique, les conflits armés, le terrorisme, la montée des radicalismes et bien d'autres raisons

encore, génèrent chez une partie croissante de la population de nombreuses inquiétudes. Aux craintes de nature purement sécuritaire liées aux risques de violences criminelles ou terroristes, se combinent celles engendrées par un sentiment de déchéance à la fois individuelle et collective et par une perte de confiance, notamment envers la classe politique jugée inopérante et impuissante à contrer le processus anémique en marche. L'Europe, la mondialisation, le multiculturalisme, l'immigration, le communautarisme ou la modernité représentent quelques-uns des éléments au fondement de ces peurs dont certains sont sélectionnés par les chantres de ce courant décliniste pour lesquels seul le retour à une France d'antan peut constituer le remède à

Jean-François BRUNEAUD



Maître de conférences des universités en Sciences de l'éducation, LACES

(Laboratoire Cultures, Éducation, Sociétés - EA-4140), Université de Bordeaux.

cette crise civilisationnelle¹. Cette idée de la déchéance apocalyptique renvoie assez souvent à la question de l'immigration et plus particulièrement à celle d'origine nord-africaine musulmane et à sa descendance suspectée de participer à la déliquescence de la cohésion républicaine. Cette question cristallise le débat public autour des notions d'identité nationale, de laïcité ou d'intégration en interrogeant la place à accorder à l'expression de différences d'ordre culturel et religieux portées par une partie des citoyens français. Émerge alors la question – que l'on aurait pu penser caduque – de l'intégration de populations désormais plutôt françaises et non immigrées, mais interminablement désignées sous le terme « d'origine » sur la base de critères ethniques, nationaux, culturels, raciaux ou religieux. Le débat oscille entre deux positions extrêmes. D'un côté la vision d'une improbable France multiculturaliste, de l'autre, celle du retour à un assimilationnisme mythifié de la III^e République comme seul remède à l'anomie montante. Cette question de la reconnaissance et de la place des identités culturelles, ethniques et religieuses minoritaires au sein de la République, loin d'être tranchée, continue d'alimenter le débat entre disciples de l'assimilation, partisans de l'intégration ou plus récemment, adeptes de l'inclusion [Dhume, Hamdani, 2013]. Elle interroge également les modes de gestion de la « diversité » en France, notion bien floue et difficilement opérationnalisable en l'état. En Janvier 2008, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, souhaite introduire le terme « diversité » dans le préambule de la Constitution et demande pour cela qu'il soit élaboré en catégorie juridique. Dès lors, la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur charge le sociologue Michel Wieviorka d'étudier scientifiquement la notion afin d'éclairer les autorités dans l'élaboration d'une politique de la diversité. Le premier objectif consiste en « la recherche d'une voie tempérée, articulant les valeurs universelles du « droit » et de la raison, et le respect des différences, dans l'esprit de ce que les Québécois appellent "l'accommodement raisonnable" » [Wieviorka, 2008, p. 9]. Mais le chercheur se heurte rapidement au terme « diversité » qui « n'appartient pas au registre du vocabulaire conceptuel [et] cesse d'être vague lorsqu'il est complété, par exemple par un qualificatif qui en délimite l'espace d'application : en devenant ethnoraciale, linguistique, culturelle, religieuse, etc., la diversité devient une catégorie importante dans nos débats » [idem, 2008, p. 19]. Aujourd'hui, le vocable est couramment employé. Il bénéficie d'une charge positive qui tend à atténuer les aspérités terminologiques de notions bien plus polémiques, et qui permet de le considérer quasiment comme un élément du registre du langage politiquement correct.

C'est par conséquent sous l'angle essentiellement ethnique et religieux que la diversité sera abordée dans cet article. En s'appuyant sur la théorie des « frontières ethniques » de Fredrik Barth [1969], l'ethnicité est envisagée comme une forme d'organisation sociale et politique fondée sur une logique de différenciation et d'inégalité structurelle. Ainsi repose-t-elle « sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans l'interaction sociale par la mise en œuvre de signes culturels socialement différenciateurs » [Poutignat, Streiff-Fenart, 1995, p. 154]. La notion d'appartenance ethnique renvoie alors à un mode de différenciation sociale qui se construit à partir de l'origine supposée et du sentiment d'appartenir ou que d'autres appartiennent à une communauté qui a des racines communes profondes [Lorcerie, 2002]. En cela, les identités ethniques se construisent en tension entre des processus de désignation exogènes, qui tendent à assigner des appartenances spécifiques, et d'autodésignation endogènes, fondés en partie sur la conservation, la protection de particularités souvent (re) construites au gré des contextes des sociétés multiethniques. Les phénomènes ethniques émergent généralement dans des situations (actuelles ou consécutives) de colonisation, d'esclavage ou d'immigration. Ils engendrent habituellement des rapports de domination entre un groupe majoritaire et des minorités, ce qui n'empêche nullement l'ethnicisation du premier [Bruneaud, 2011].

Les résultats présentés dans cet article proviennent d'une recherche plus large portant sur la diversité ethnique, religieuse et culturelle en milieu scolaire aquitain. En se centrant sur la perception du climat scolaire de leur établissement par les élèves, il s'avère que les deux collègues bénéficiant des plus mauvais scores sont par ailleurs les plus fortement ségrégués du point de vue de la répartition ethnique. Partant de ce constat, il s'agira alors d'examiner le poids de l'origine ethnique et des appartenances religieuses dans ce phénomène.

Les données ont été recueillies par questionnaires distribués aux élèves des classes de 4^e et 3^e. La passation s'est effectuée en face à face dans les classes en l'absence des enseignants. Un chercheur, après avoir présenté et distribué le questionnaire aux élèves, restait présent durant la séance pour apporter son aide et son assistance. Le questionnaire, d'une centaine de questions, est conçu pour étudier plusieurs phénomènes liés à la diversité ethnique, culturelle et religieuse en milieu scolaire. Pour cet article nous nous concentrerons essentiellement sur la question du climat scolaire, de l'ethnicité et de la religion. Dans ce cadre, l'analyse se fondera principalement sur des tableaux de contingence en procédant à des tests de chi² d'indépendance.

(1) Voir Éric Zemmour, *Le suicide français*, Éditions Albin Michel, 2014.

Le terrain scolaire aquitain : un paysage ethniquement ségrégué

L'enquête s'est déroulée dans trois départements aquitains. En Gironde, trois collèges furent enquêtés au sein de l'ancienne communauté urbaine bordelaise,

devenue en 2015 la Métropole de Bordeaux, deux dans les principales agglomérations du Lot-et-Garonne et un dans une importante ville des Pyrénées-Atlantiques. Avec 869 élèves initialement interrogés, l'échantillon, après avoir invalidé 85 observations, est finalement constitué de 784 individus. Le tableau 1 présente succinctement les établissements en les identifiant par un code afin d'en conserver l'anonymat.

Tableau 1 : établissements enquêtés

ÉTABLISSEMENT	INFORMATIONS	STATUT
33B	Rive droite CUB - ville ouvrière portuaire avec petite industrie. Classe ouvrière et moyenne. Collège au milieu d'une cité pavillonnaire.	Ordinaire
33L	Rive droite CUB - collège au milieu des cités populaires parmi les plus stigmatisées de la CUB en termes de mauvaise réputation.	ZEP
33M	Rive gauche CUB - ville accueillant majoritairement des classes moyennes et supérieures.	Ordinaire
47A	Collège de centre-ville d'une agglomération lot-et-garonnaise.	Ordinaire
47B	Autre agglomération lot-et-garonnaise. Collège situé dans le quartier considéré comme la « banlieue » de la ville.	Ordinaire
64A	Collège ZEP de la cité de la banlieue d'une ville des Pyrénées-Atlantiques	ZEP

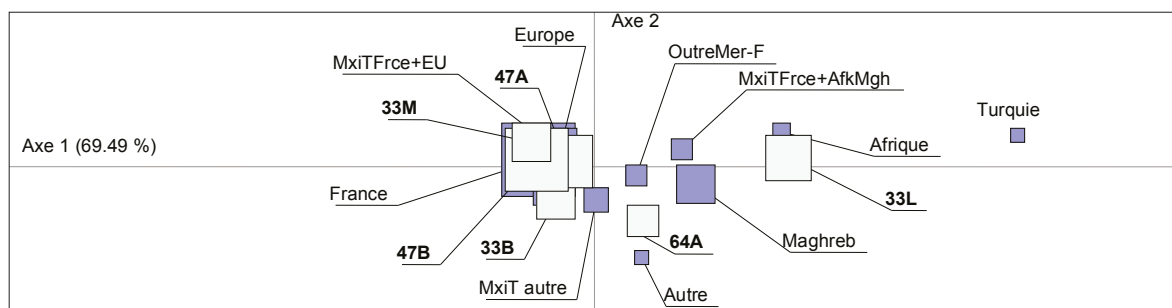
Le but n'était pas d'obtenir une représentativité parfaite du panorama des collèges aquitains, mais plutôt un échantillon contrasté sur le plan de la composition ethnique et sociale des élèves. Depuis les travaux de Felouzis [2005], nous savons que 10 % des collèges de l'académie de Bordeaux scolarisent 26 % des élèves allochtones. Dans ces mêmes établissements, 48 % des élèves sont de milieu défavorisé, et 46 % d'entre eux sont en retard d'un an, voire de deux.

Une analyse plus fine montre que seulement 10 % des collèges de l'académie scolarisent 40 % des élèves allochtones avec une origine au Maghreb, en Afrique noire et en Turquie, 52,9 % des élèves de ces collèges étant de milieu défavorisé.

Pour qu'il y ait une égale répartition ethnique et sociale des élèves dans l'ensemble des collèges de l'académie, il faudrait alors changer d'établissement presque 90 % des collégiens originaires du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie et environ 60 % des autres allochtones. Sur le plan socio-économique, un peu plus de 30 % des élèves de milieu défavorisé et sur le plan scolaire environ 30 % des élèves ayant deux ans de retard.

C'est pour cette raison que nous avons choisi deux collèges urbains classés en zones d'éducation prioritaires (ZEP) et intégrés dans le dispositif « Réseaux ambition réussite » (RAR²), garantissant ainsi la variété à la fois socio-économique et ethnique de l'échantillon. Le

Graphique 1 : Analyse factorielle des correspondances (AFC) : de l'origine par établissement



(2) Dans la nouvelle carte de l'éducation prioritaire applicable à la rentrée 2015, le collège 33L est toujours intégré au Réseau d'éducation prioritaire sous la catégorie maximale REP+. Le 64A est sorti du dispositif REP.

Tableau 2 : climat scolaire en fonction de l'origine par établissement

Établissement Origine	33B	47A	47B	33M	33L	64A	TOTAL
France	11,8 %	20,3 %	39,7 %	13,3 %	9,1 %	5,8 %	100 %
Afrique	0,0 %	16,0 %	20,0 %	8,0 %	52,0 %	4,0 %	100 %
Maghreb	8,8 %	16,7 %	22,6 %	3,9 %	33,3 %	14,7 %	100 %
Autre	18,8 %	12,5 %	18,8 %	0,0 %	18,8 %	31,3 %	100 %
Europe	21,5 %	22,8 %	25,3 %	12,7 %	8,9 %	8,9 %	100 %
Turquie	5,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	94,1 %	0,0 %	100 %
Outremer-France	7,7 %	30,8 %	23,1 %	3,9 %	23,1 %	11,5 %	100 %
Mixité France + Europe	5,3 %	26,3 %	34,2 %	15,8 %	11,4 %	7,0 %	100 %
Mixité France + Afrique/Maghreb	7,1 %	32,1 %	3,6 %	17,9 %	32,1 %	7,1 %	100 %
Mixité autre	18,6 %	16,3 %	27,9 %	7,0 %	16,3 %	14,0 %	100 %
TOTAL	11,4 %	20,7 %	30,6 %	11,4 %	17,6 %	8,4 %	100 %

La dépendance est très significative. $\chi^2 = 202,90$, $ddl = 45$, $1-p = > 99,99$ %. Les cases grisées en gras ou en italique sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur/inférieur à l'effectif théorique. $N = 784$.

graphique 1 (et le tableau 2) qui illustre la répartition ethnique des élèves en fonction des établissements corrobore les résultats de Felouzis [*op.cit.*, 2005]. Les élèves ayant une origine autochtone ou allochtone européenne sont majoritairement regroupés autour des quatre collèges du cadran ouest, alors qu'à l'opposé les élèves allochtones essentiellement maghrébins, africains et turcs sont largement rassemblés autour des deux établissements de l'éducation prioritaire et, plus particulièrement, concernant ces trois origines du côté de 33L.

Mesurer le climat scolaire

Plus que le climat scolaire, c'est sa perception par les élèves qu'il a fallu mesurer. Debarbieux [1996, p. 69] rappelle les différents travaux menés en la matière dès 1963 à Chicago puis en Grande-Bretagne et enfin en France. L'esprit méthodologique repose dès le début sur la présentation d'échelles dans une enquête par questionnaire. Debarbieux [*idem*, 1996] a choisi huit échelles pour tester l'intensité des sentiments portés par les élèves à l'égard de leur établissement. Dans la continuité de cette tradition méthodologique, la perception du climat scolaire pour cette enquête a été mesurée à partir des réponses à sept questions à échelle de type Likert à quatre degrés. Cette opération permet de produire un indice de climat scolaire (ICS) perçu par les élèves, déterminé à partir d'un score

obtenu par le calcul de la moyenne de sept indicateurs ou critères suivants :

1. Réputation de l'établissement ;
2. Respect du règlement intérieur par les élèves ;
3. Niveau scolaire général de l'établissement ;
4. État des locaux ;
5. Attachement à son établissement ;
6. Sentiment par les élèves d'être respectés par les adultes de l'établissement ;
7. Sentiment par les élèves d'être respectés par les pairs de l'établissement.

Pour chacun de ces critères il est demandé de positionner sa réponse sur une échelle à quatre degrés : tout à fait d'accord ; plutôt d'accord ; plutôt pas d'accord ; pas d'accord du tout.

Le barème suivant a été respectivement attribué à ces modalités : +2 ; +1 ; -1 ; -2.

Cette variable permet de comparer à la fois des moyennes (indice de climat scolaire de -2 à +2) et des fréquences (ex : proportion d'élèves déclarant un bon climat). Afin de qualifier le degré de climat scolaire, une variable « climat scolaire » a été créée en proposant cinq modalités déterminées sur la base de l'ICS par la méthode des centres mobiles : très bon ; bon ; moyen ; mauvais ; très mauvais.

Appréhender l'origine ethnique

Ainsi que le stipule Felouzis [2003, p. 418], l'approche quantitative de la mesure de l'ethnicité, ne fait pas appel à la subjectivité des acteurs. Pourtant, malgré notre questionnaire qui, en la matière, ne laissait guère de place à la subjectivité, à l'occasion de la question sur leurs nationalités et celles de leur père et mère, quelques individus ont répondu guadeloupéenne, martiniquaise, mahoraise, réunionnaise, gitane ou encore basque ou bretonne. D'un point de vue objectif, c'est-à-dire ici purement formel, la réponse aurait *a priori* consisté à déclarer « française ». Mais il arrive parfois à la subjectivité de prendre le dessus, que les raisons soient du côté d'une affirmation identitaire, du registre de l'affectif ou d'une banale provocation adolescente.

Six questions ont servi à bâtir l'indicateur : la nationalité et le lieu de naissance de l'enquêté, de son père et de sa mère. Il est possible, concernant les bi- ou multinationaux de proposer jusqu'à trois nationalités pour chacun d'entre eux. Cette option évite l'écueil de la nationalité absente en limitant un individu dans sa réponse. Quant au lieu de naissance, il peut apporter des informations en termes d'origine ethnique, notamment concernant les Français des territoires ultramarins. Mais du point de vue du champ de l'ethnicité, ce n'est pas la nationalité en elle-même qui nous intéresse, mais le fait que, croisée avec le lieu de naissance, elle puisse fournir des indications sur une origine. C'est donc à partir des nationalités de l'élève et/ou de ses parents et si besoin de leur lieu de naissance que nous avons pu reconstruire, *a posteriori*, des catégories ethniques sans tenir compte de l'avis des acteurs. Les catégories proposées relèvent d'une taxinomie couramment employée et restent bien évidemment aléatoires et critiquables. Toutefois, nous prenons le parti de ne pas y adjoindre la formule « d'origine » dans la mesure où nous considérons que les phénomènes de désignation et de nomination des groupes ethniques sont étroitement liés aux contextes sociaux, historiques et politiques dans lesquels ils naissent. Par exemple, nous n'utiliserons pas le terme « d'origine maghrébine », mais de Maghrébins dans la mesure où cette appellation tend à désigner une catégorie ethnique française, autrement dit des Français avec une origine plus ou moins lointaine en Afrique du Nord [Bruneaud, 2005, p. 89]. C'est que les Maghrébins sont français ou belges mais beaucoup moins danois ou anglais. Quant à l'Afrique du Nord, elle est plutôt constituée de Marocains, d'Algériens ou de Tunisiens que de Maghrébins. Pour en finir avec cette démonstration, notons que le fait qu'une partie des Canadiens soit désignée sous l'appellation de Québécois, ne fait pas moins de ces Québécois des Canadiens. Enfin,

dans les cas de double origine, nous avons, pour ne pas avoir à trancher *a priori* le choix d'une appartenance ou d'une autre, opté pour des catégories mixtes. L'ensemble de cet appareillage méthodologique a permis de catégoriser 95,5 % des individus de l'échantillon.

Sonder les appartenances religieuses, une profanation du sacré

Si l'origine ethnique relève de l'interdit, l'appartenance religieuse s'apparente au sacrilège tant elle est frappée de tabou dans l'espace scolaire public français. Dès lors, s'en enquêter demande que soient prises d'infimes précautions afin de respecter les sensibilités de tous bords en la matière.

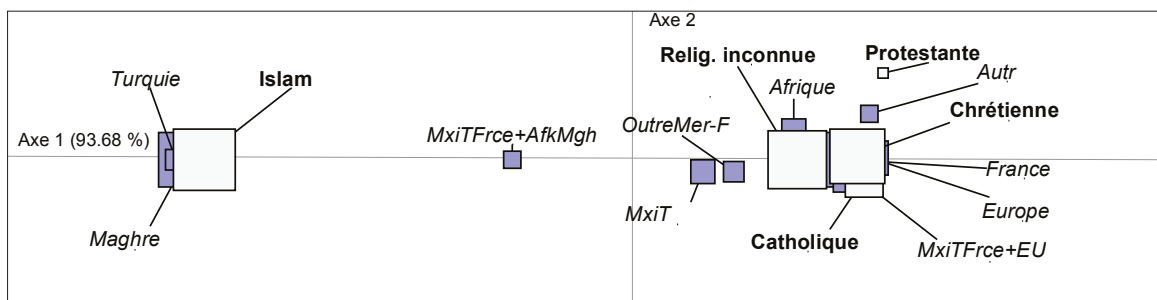
Quatre questions, présentées avec leurs résultats respectifs dans le tableau 3, ont permis de recueillir des données dans trois domaines essentiels de la religion : la croyance, l'appartenance et la pratique. Alors qu'elles sont toutes de type fermé unique, la troisième question est ouverte, permettant ainsi à chacun de désigner sa religion comme il l'entend. De surcroît, l'emploi du verbe « souhaiter » souligne le caractère non obligatoire de la réponse. Cette démarche, qui présente l'avantage de ménager les consciences dans ce domaine sensible, ne permet pas en revanche de déterminer la confession de l'ensemble des 50,8 % d'élèves déclarant une appartenance religieuse dans la mesure où 28,9 % d'entre eux refusent d'en indiquer la nature. D'autre part, la libre désignation de la religion ne favorise pas toujours une classification fine des individus. Ainsi, en choisissant de se définir en tant que « chrétien », certains élèves optent pour une catégorie trop générique qui ne permet pas de distinguer les catholiques des protestants pas plus qu'à l'intérieur même de ces deux confessions on ne peut repérer les diverses formes de catholicisme et de protestantisme (luthérien, adventiste, évangélique, etc.). Enfin, lorsqu'ils déclarent une appartenance religieuse, si 93,1 % des élèves maghrébins et turcs n'hésitent pas à faire part de leur attachement à l'islam, leurs camarades français et européens sont six fois et demie plus nombreux à refuser d'indiquer leur confession.

En France, le lien entre origine ethnique et appartenance religieuse s'avère généralement très fort, tel que cela apparaît sur le graphique 2 à travers deux pôles distinctement opposés. Un premier, constitué des religions de foi chrétienne, regroupant les origines France et Europe et un second, musulman, rassemblant les origines

Tableau 3 : croyance, appartenance et pratique religieuses

Questions/modalités/résultats				Domaines	
1	Croyez-vous en l'existence de Dieu ? N = 784				Croyance
	Oui 38,7 %	Non 29,1 %	J'ai des doutes 18,5 %	Je ne sais pas 13,8 %	
2	Avez-vous une religion ? N = 784				Appartenance
	Oui 50,8 %		Non 48,9 %		
3	Si vous le souhaitez, pouvez-vous indiquer laquelle ? Question ouverte sans modalités proposées				
	chrétienne 26,4 %	catholique 11,6 %	protestante 1,3 %	musulmane 31,9 %	
4	Si vous avez une religion : vous vous considérez ? Résultats calculés sur la population des élèves ayant déclaré avoir une religion. N = 398				Pratique
	pratiquant 19,4 %	moyen pratiquant 33,7 %	peu pratiquant 22,9 %	non pratiquant 21,6 %	

Graphique 2 : AFC - appartenance confessionnelle en fonction de l'origine ethnique



Maghreb et Turquie. D'autre part, la proximité autour du pôle chrétien des origines outre-mer France et Afrique constitue une spécificité de la région Aquitaine qui a traditionnellement accueilli des populations ultramarines majoritairement antillaises et donc plutôt chrétiennes ainsi que des Africains de cette même foi³.

Climat scolaire global

D'un point de vue général, le climat scolaire de l'échantillon se répartit assez équitablement entre les différents degrés de perception. Un peu plus d'un cinquième des élèves déclarent un climat « moyen » et un peu plus de la moitié

d'entre eux le trouvent « bon » et « très bon » contre 26,8 % « mauvais » et « très mauvais ».

Tableau 4 : Climat Scolaire - échantillon total *

Climat Scolaire	Nb. citations	Fréquences	Moyennes
Très bon	189	24,1 %	1,19
Bon	215	27,4 %	0,50
Moyen	170	21,7 %	0,00
Mauvais	132	16,8 %	-0,46
Très mauvais	78	10,0 %	-1,11
Total observations	784	100 %	0,24

* La différence avec la répartition de référence est très significative. $\chi^2 = 33,03$, $ddl = 4$, $1-p = >99,99$ %. Pour la colonne « Moyennes » : Minimum = -2, Maximum = +2 ; Moyenne = 0,24 ; Écart-type = 0,74

[3] Les résultats de cette même enquête dans l'académie de Marseille révèlent un outre-mer France majoritairement musulman du fait de son origine mahoraise. Idem pour l'origine Afrique qui compte beaucoup de Comoriens.

Entre degrés de climat scolaire, une inégale répartition

Le tableau 5 révèle l'inégale répartition du climat scolaire en fonction des établissements. Le fait est connu, et la sociologie de l'école montre depuis plusieurs décennies la récurrence de ces phénomènes qui s'inscrivent dans des logiques économiques et sociales inégalitaires [Bourdieu, Passeron, 1970].

Le graphique 3 montre la répartition des collèges le long d'un axe horizontal sur lequel, d'Ouest en Est, se décline, de la meilleure à la moins bonne, la qualité du climat scolaire, avec à l'extrémité, regroupés autour des modalités « mauvais – très mauvais » les deux établissements classés ZEP/RAR. La très nette répulsion entre les collèges 33B et 64A se retrouve dans les moyennes avec un score de 0,92 pour le premier et de -0,15 pour le second (tableau 6).

Tableau 5 : climat scolaire en fonction de l'établissement scolaire

Climat Scolaire Établissements	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	TOTAL
33B	61,8 %	25,8 %	9,0 %	1,1 %	2,3 %	100 %
47A	26,5 %	36,4 %	16,1 %	13,6 %	7,4 %	100 %
47B	19,6 %	26,7 %	22,1 %	19,6 %	12,1 %	100 %
64A	4,5 %	25,8 %	31,8 %	21,2 %	16,7 %	100 %
33L	10,1 %	20,3 %	28,3 %	26,1 %	15,2 %	100 %
33M	30,3 %	27,0 %	25,8 %	13,5 %	3,4 %	100 %
TOTAL	19,9 %	27,4 %	21,7 %	16,8 %	10,0 %	100 %

La dépendance est très significative. $\chi^2 = 142,77$, $ddl = 20$, $1-p = > 99,99$ %. Les cases grisées en gras ou en italique sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur/inférieur à l'effectif théorique.

Graphique 3 : (AFC) : climat scolaire en fonction de l'établissement scolaire

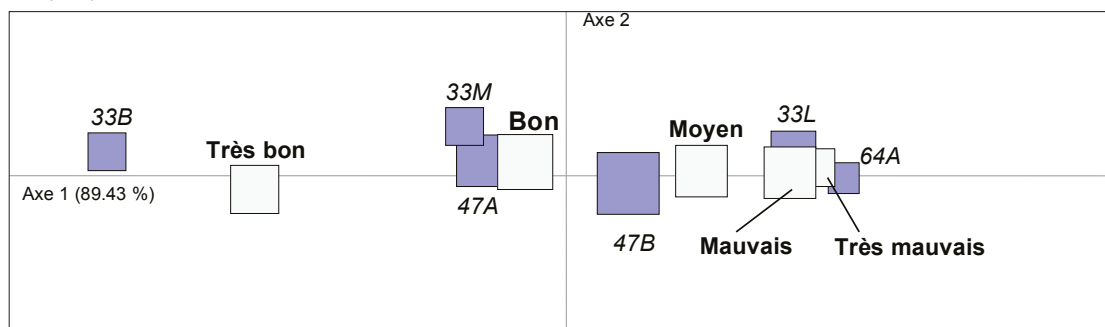


Tableau 6 : ICS par établissement

Établissements	Moyenne climat scolaire
33B	0,92
33M	0,39
47A	0,37
47B	0,14
33L	-0,09
64A	-0,15
TOTAL	0,24

Minimum = -2,00, Maximum = 2,00

Les valeurs du tableau sont les moyennes calculées sans tenir compte des non-réponses. Les cases grisées correspondent à des moyennes par catégorie significativement différentes (test t) de l'ensemble de l'échantillon (au risque de 95 %). Résultats du test de Fisher ClimaScoler : $V_{inter} = 14,64$, $V_{intra} = 0,46$, $F = 32,08$, $1-p = > 99,99$ %.

Tableau 7 : climat scolaire en fonction de la catégorie d'établissement

Climat Scolaire Catégorie établissement	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	TOTAL
Ordinaire	29,7 %	29,3 %	19,0 %	14,1 %	7,9 %	100 %
ZEP/RAR	8,3 %	22,1 %	29,4 %	24,5 %	15,7 %	100 %
TOTAL	24,1 %	27,4 %	21,7 %	16,8 %	10,0 %	100 %

La dépendance est très significative. $\chi^2 = 58,71$, $ddl = 4$, $1-p = > 99,99 \%$. Les cases grisées en gras ou en italique sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur/inférieur à l'effectif théorique.

Le tri croisé entre les établissements et la qualité de climat scolaire suffit à montrer cette inégale répartition entre les collèges intégrés dans des dispositifs d'éducation prioritaire et les autres. Le tableau 7 indique clairement la faiblesse des établissements classés ZEP/RAR dans la catégorie « très bon » et leur surreprésentation dans les deux plus mauvaises qui, à elles seules, cumulent 40,2 % des effectifs.

Ethnicité et climat scolaire

À la question, posée dans cet article, du lien entre l'origine ethnique des collégiens et leur perception du climat scolaire, les résultats du croisement de ces deux variables ne permettent pas de conclure à l'existence d'une congruence. Le tableau 8 de contingence montre en effet que la variable « origine » n'intervient pas de manière

significative dans la construction de cette perception par les élèves (tableau 8 + graphique 4).

D'autre part, le tableau 9 confirme ce résultat, même si un écart léger apparaît dans la distribution des moyennes en fonction de l'origine. Ainsi figure à une extrémité le groupe minoritaire turc détenteur du plus faible score et, à l'opposé, le groupe majoritaire français, en tête du classement. Mais la différence entre l'un et l'autre n'est en réalité que de 0,3 point. Cette absence de significativité se confirme d'ailleurs si l'on compare les moyennes des catégories d'origines entre elles. Aucune comparaison ne s'avère significative, à l'exception de celles effectuées entre les catégories les plus éloignées en matière de score : « France » par rapport à « Turquie » ($t = 1,46$, $1-p = 85,8 \%$) et France par rapport « Maghreb » ($t = 1,78$, $1-p = 92,8 \%$). Toutefois, on le constate, ces deux écarts restent peu significatifs, et n'autorisent pas à considérer la variable ethnique comme un élément important dans l'élaboration de la perception du climat scolaire chez les élèves.

Tableau 8 : climat scolaire en fonction de l'origine ethnique

Climat Scolaire Origine	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Total
France	21,2 %	25,5 %	22,4 %	21,2 %	9,7 %	100 %
Afrique	16,0 %	16,0 %	40,0 %	24,0 %	4,0 %	100 %
Maghreb	19,6 %	19,6 %	22,6 %	19,6 %	18,6 %	100 %
Autre	18,8 %	6,3 %	37,5 %	31,3 %	6,3 %	100 %
Europe	22,8 %	24,1 %	19,0 %	26,6 %	7,6 %	100 %
Turquie	17,7 %	11,8 %	23,5 %	11,8 %	35,3 %	100 %
Outre-mer-France	19,2 %	26,9 %	11,5 %	26,9 %	15,4 %	100 %
Mixité France + Europe	16,7 %	26,3 %	21,1 %	20,2 %	15,8 %	100 %
Mixité Frce + Afrik-Maghreb	10,7 %	28,6 %	32,1 %	14,3 %	14,3 %	100 %
Mixité autre	23,3 %	30,2 %	14,0 %	20,9 %	11,6 %	100 %
TOTAL	19,9 %	24,1 %	22,2 %	21,6 %	12,2 %	100 %

La dépendance n'est pas significative. $\chi^2 = 39,64$, $ddl = 36$, $1-p = 68,90$.

Graphique 4 : climat scolaire en fonction de l'origine ethnique

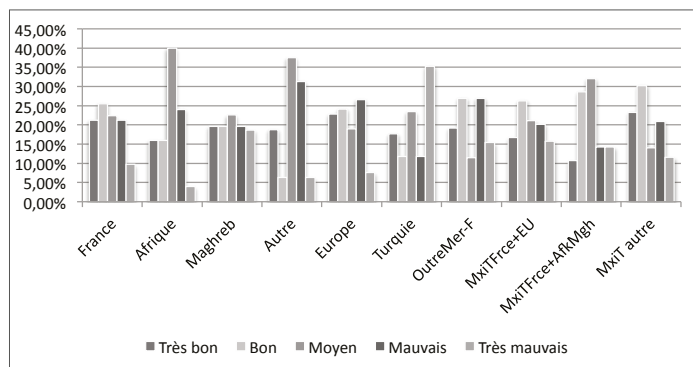


Tableau 9 : Moyennes de climat scolaire par origine

Origine	Climat Scolaire
France	0,30
Mixité autre	0,28
Europe	0,28
Afrique	0,24
Mixité Frce + EU	0,18
Autre	0,17
Mixité Frce + Afk-Mgh	0,17
Outre-mer-France	0,16
Maghreb	0,14
Turquie	0,00
TOTAL	0,24

Les valeurs du tableau sont les moyennes calculées sans tenir compte des non-réponses. Aucun critère ne permet de discriminer les catégories. Résultats du test de Fisher : ClimaScoler :

$V_{inter} = 0,45$, $V_{intra} = 0,55$, $F = 0,82$, $1-p = 40,23\%$

Cette absence de significativité liée à l'appartenance ethnique se retrouve également dans les représentations que les collégiens se font de la configuration ethnique de leur établissement. Celle-ci est mesurée à l'aide d'une variable qui tend à sonder la perception du degré de mixité ethnique de leur collègue auprès des élèves. L'idée sous-jacente à cette variable repose sur l'hypothèse que suivant la sensation d'une homogénéité ou au contraire d'une hétérogénéité ethnique des publics scolaires, la perception du climat en serait significativement affectée. Pour cela les enquêtés ont été interrogés sur la composition ethnique des publics d'élèves, d'enseignants et de surveillants de leur établissement. L'opération a ainsi permis de classer les réponses en trois catégories de degré de mixité ethnique qui, tel que le montre le tableau 11, n'influent pas sur la nature du climat scolaire ressentie par les élèves.

Cette analyse montre que la question de l'ethnicité, qu'elle soit appréhendée du point de vue de l'origine, ou du degré de mixité dans l'enceinte de l'établissement, n'apparaît pas comme suffisamment pertinente pour expliquer la perception du climat scolaire par les élèves.

Religion et climat scolaire

Tout comme pour l'origine ethnique, les divers croisements effectués entre les variables de mesure du climat scolaire et celles immanentes à la confession et à la pratique religieuse établissent une faiblesse, voire une absence de significativité qui révèle l'impact très limité de la religion sur la perception du climat scolaire chez les élèves français.

Ainsi, malgré une tendance à une moins bonne perception de la qualité du climat scolaire chez les élèves croyants (annexe : tableau 1A), l'absence de significativité ne permet pas de conclure à une congruence dans ce domaine. Du côté de l'appartenance confessionnelle, le fait de se déclarer chrétien, musulman ou de religion inconnue n'engendre pas de différences significatives entre ces

Tableau 11 : climat scolaire en fonction de la perception du degré de mixité ethnique du collègue

Climat Scolaire Degré mixité ethnique	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Total
Assez homogène	24,8 %	28,1 %	24,8 %	12,4 %	9,8 %	100 %
Hétérogène	21,6 %	26,8 %	22,3 %	20,2 %	9,1 %	100 %
Très hétérogène	25,9 %	27,1 %	19,6 %	16,2 %	11,2 %	100 %
TOTAL	24,1 %	27,4 %	21,7 %	16,8 %	10,0 %	100 %

La dépendance n'est pas significative. $\chi^2 = 8,59$, $ddl = 12$, $1-p = 26,28\%$

catégories (annexe : tableau 2A). Du point de vue du degré de pratique religieuse, l'écart entre pratiquants et non-pratiquants ne génère pas de différences non plus (annexe : tableau 3A).

Un effet établissement

Si, tel que nous venons de le voir, l'origine ethnique et l'appartenance religieuse n'interviennent quasiment pas sur la perception du climat scolaire chez les élèves aquitains, certains effets d'ethnisation ne semblent pas pour cela absents. C'est le cas par exemple du « degré de mixité ethnique » que nous avons défini en procédant à un classement des collèges de l'échantillon en trois catégories fondées sur la répartition ethnique à partir de la modalité de référence « France », qui est celle qui réunit les élèves autochtones. Autrement dit, plus la proportion d'élèves autochtones est forte, plus le degré de mixité ethnique du collège est faible, et ce, quelle que soit la multiplicité des origines ethniques présentes dans l'établissement. L'opération a permis de classer les collèges dans les trois catégories suivantes :

1. Faible mixité : on y trouve 47B et 33M. Ce sont des établissements dans lesquels le groupe des élèves autochtones est quantitativement supérieur ou sensiblement égal à l'ensemble des élèves allochtones tous groupes confondus. Cette catégorie accueille environ 12 % des élèves AMT (origine : Afrique, Maghreb, Turquie) de l'échantillon ;
2. Moyenne mixité : c'est le cas de 33B et 47A. Ces établissements présentent un profil intermédiaire avec un groupe autochtone constituant un tiers de l'ensemble des élèves. Environ 11 % des élèves AMT y figurent, le reste des allochtones constituant 43 % des élèves européens de l'échantillon ;
3. Forte mixité : il s'agit de 33L et 64A. Les taux d'élèves autochtones et allochtones y sont anormalement bas pour les premiers et élevés pour les seconds.

Or, il s'avère que ce degré de mixité ethnique des établissements affecte très significativement la qualité de perception du climat scolaire chez les élèves (graphique 5 et tableau 4A) et permet de montrer que :

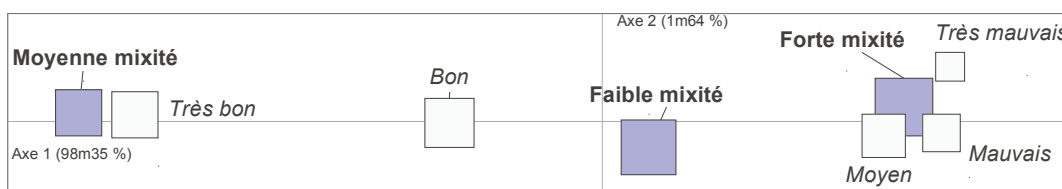
- lorsque la mixité est forte, le climat s'en trouve affecté avec un peu plus de 40 % des élèves qui le trouvent « mauvais » ou « très mauvais » et moins d'un tiers « très bon » ;
- lorsqu'elle est faible, presque la moitié des élèves déclare un « bon » ou « très bon » climat et 27,6 % le considèrent « mauvais » ou « très mauvais » ;
- lorsqu'elle est moyenne, elle présente alors de loin les meilleurs résultats avec seulement 14,8 % de « mauvais » ou « très mauvais » et 71,70 % d'élèves déclarant « un bon »/« Très bon » climat scolaire.

Il y a là un phénomène important qui montre qu'une répartition ethnique équilibrée des élèves au sein des établissements contribuerait à une bonne qualité de climat scolaire alors qu'une répartition plus ou moins ségréguée participerait à sa détérioration. Faut-il d'autant se rappeler qu'en France, pour des raisons historiques dues à la nature de l'immigration (colonisation, main-d'œuvre), mixité ethnique rime souvent, en partie au moins, avec mixité sociale.

Conclusion

Il a été montré que l'origine ethnique et l'appartenance religieuse ne constituent pas des éléments déterminants dans la construction de la perception du climat scolaire chez des collégiens aquitains. Ainsi, quelle que soit la configuration des établissements sur le plan de la répartition ethnique de leurs élèves et accessoirement des personnels enseignants et de vie scolaire, la question de l'ethnicité n'intervient pas de manière significative, pas plus que celle de la religion.

Graphique 5 : AFC – climat scolaire X degré de mixité ethnique des établissements



La dépendance est très significative. $\chi^2 = 52,90$, $ddl = 8$, $1-p = > 99,99 \%$.

Nous avons également confirmé, dans la mesure où cela a déjà été démontré [Debarbieux, 1998 ; Felouzis, 2005], l'importance, pour le climat scolaire, de l'établissement en général et plus particulièrement de son intégration ou non dans un réseau d'éducation prioritaire.

Toutefois, il a été montré que si l'origine ethnique n'agit pas directement sur le climat scolaire en tant qu'élément d'identité individuelle (les élèves ne la mobilisent pas pour juger du climat), la question ethnique n'est pas pour cela totalement absente. Elle intervient en effet

fortement à partir des logiques de mixité ethnique, notamment à travers la répartition des élèves au sein des établissements. Répartition basée sur des effets de zonage résultant souvent de politiques publiques de l'habitat qui, dans le cadre des politiques de la ville, tendent à changer aujourd'hui dans de nombreuses parties du territoire. Il faudra voir à l'usage si les recompositions obtenues par le déplacement de populations permettent l'émergence d'une mixité sociale et ethnique suffisamment équilibrée ■

Bibliographie

- BARTH (F.), 1969, *Ethnic groups and boundaries : the social organization of culture difference*, London, George Allen & Unwin.
- BOURDIEU (P.), PASSERON (J.-C.), 1970, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les éditions de Minuit.
- BRUNEAUD (J.-F.), 2005, *Chroniques de l'ethnicité quotidienne chez les Maghrébins français*, Paris, L'Harmattan.
- BRUNEAUD (J.-F.), 2011, « Diversité ethnique et climat scolaire : le cas de collèges de l'académie de Bordeaux », *La Nouvelle Revue de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation*, n° 53, mai, p. 67-80.
- BRUNEAUD (J.-F.), 2011, « Le métro martiniquais : une impossible désethnicisation », *Hommes et Migrations*, 1289, janvier-février, p. 92-104.
- BRUNEAUD (J.-F.), 2012, Logiques d'ethnicisation et perception du respect chez les collégiens, *Diversité*, 168, avril, p. 157-166.
- DEBARBIEUX (E.), 1996, *La violence en milieu scolaire : 1-État des lieux*, Paris, ESF.
- DEBARBIEUX (E.), 1998, *La violence en milieu scolaire : le désordre des choses*, Paris, ESF.
- DHUME (F.), HAMDANI (K.), 2013, *Vers une politique française de l'égalité*, Rapport du groupe de travail « Mobilités sociales », Rapport au ministre de l'Emploi, du travail, de la formation professionnelle, Paris.
- DURU-BELLAT (M.), VAN ZANTEN (A.), 2006, *La sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin.
- FASSIN (D.), FASSIN (E.), 2006, *De la question sociale à la question raciale ?*, Paris, La Découverte.
- FELOUZIS (G.), 2003, La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences, *Revue Française de Sociologie*, 44-3, p. 413-447.
- FELOUZIS (G.), 2005, *L'apartheid scolaire : Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Seuil.
- LAPEYRONNIE (D.), COURTOIS (L.), 2008, *Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.
- LORCERIE (F.), 2002, « Enseigner en milieu ethnicisé. Face à la discrimination », *Ville-École-Intégration*, Hors-série n° 6, décembre, p. 6-9.
- LORCERIE (F.), 2003, *L'école et le défi ethnique : éducation et intégration*, Paris, ESF.
- POUTIGNAT (P.), STREIFF-FENART (J.), 1995, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.
- THIN (D.), 1998, *Quartiers populaires : l'école et les familles*, Lyon, PUL.
- WIEVIORKA (M.), 2008, *La diversité*, Paris, Robert Laffont.

Annexes

Tableau 1A : climat scolaire en fonction de la (non) croyance en Dieu

Climat Scolaire Croyant	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Total
Oui	21,5 %	26,1 %	21,1 %	18,5 %	12,9 %	100 %
Non	23,7 %	29,0 %	21,9 %	17,5 %	7,9 %	100 %
J'ai des doutes	29,0 %	25,5 %	21,4 %	13,8 %	10,3 %	100 %
Je ne sais pas	25,9 %	30,6 %	23,2 %	14,8 %	5,6 %	100 %
Total	24,1 %	27,4 %	21,7 %	16,8 %	10,0 %	100 %

La dépendance n'est pas significative. $\chi^2 = 10,91$, $ddl = 12$, $1-p = 46,32$ %. $N = 784$

Tableau 2A : climat scolaire en fonction de l'appartenance confessionnelle

Climat Scolaire Religion	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Total
Chrétienne	20,5 %	34,0 %	18,6 %	16,0 %	10,9 %	100 %
Islam	20,5 %	21,3 %	26,0 %	18,1 %	14,2 %	100 %
Religion inconnue	27,0 %	21,7 %	20,0 %	20,0 %	11,3 %	100 %
Total	22,4 %	26,4 %	21,4 %	17,8 %	12,1 %	100 %

La dépendance n'est pas significative. $\chi^2 = 21,62$, $ddl = 16$, $1-p = 84,41$ %. $N = 398$ (strate croyants)

Tableau 3A : climat scolaire en fonction du degré de pratique religieuse

Climat Scolaire Degré de pratique	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Total
Pratiquant (e)	23,4 %	23,4 %	22,1 %	18,2 %	13,0 %	100 %
Moyen pratiquant (e)	17,2 %	27,6 %	23,9 %	17,2 %	14,2 %	100 %
Peu pratiquant (e)	30,8 %	24,2 %	17,6 %	19,8 %	7,7 %	100 %
Non pratiquant (e)	19,8 %	29,1 %	20,9 %	17,4 %	12,8 %	100 %
Non réponse	30,0 %	30,0 %	20,0 %	10,0 %	10,0 %	100 %
Total	22,4 %	26,4 %	21,4 %	17,8 %	12,1 %	100 %

La dépendance n'est pas significative. $\chi^2 = 9,54$, $ddl = 16$, $1-p = 11,03$ %. $N = 398$ (strate croyant)

Tableau 4A : climat scolaire X degré de mixité ethnique des établissements

Climat Scolaire Degré de mixité	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Total
Moyen ségrégués	41,0 %	31,2 %	12,3 %	9,8 %	5,7 %	100 %
Peu ségrégués	18,1 %	26,1 %	23,9 %	20,3 %	11,6 %	100 %
Fort ségrégués	10,1 %	22,5 %	26,8 %	22,5 %	18,1 %	100 %
Total	22,4 %	26,4 %	21,4 %	17,8 %	12,1 %	100 %

La dépendance est très significative. $\chi^2 = 90,68$, $ddl = 8$, $1-p = > 99,99$ %. $N = 784$



La déradicalisation : conceptions et mises en œuvre

Mathieu GUIDÈRE

La radicalisation n'est pas un phénomène nouveau, mais les programmes de déradicalisation constituent l'une des modalités récentes de son traitement. Elle concerne essentiellement la radicalisation à caractère religieux de type islamiste. En effet, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, plusieurs programmes de déradicalisation ont vu le jour dans plusieurs pays, d'abord musulmans puis occidentaux, visant à offrir des solutions innovantes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ces programmes s'inscrivent dans une évolution conceptuelle et pratique imposée par l'évolution d'un phénomène lui-même fortement évolutif et par les limites des stratégies militaires ou

sécuritaires, éradicatrices ou répressives, mises en œuvre jusque-là pour le contrer. Aussi, les programmes de déradicalisation se présentent comme un complément, et non pas comme un substitut, aux stratégies existantes. Ils sont parfois conçus comme une partie intégrante des politiques judiciaires et sécuritaires en vigueur dans les pays concernés. Dans les pages qui suivent, nous allons présenter les principales conceptions et mises en œuvre observables depuis plus d'une décennie en matière de déradicalisation.

Mise au point terminologique

Le terme « déradicalisation » est d'usage relativement récent. Il est forgé en ajoutant le préfixe « dé- » au mot « radical » pour

Mathieu GUIDÈRE



Agrégé,
professeur des
Universités,
chaire
d'islamologie

et géopolitique, université de
Toulouse 2-Jean Jaurès.

indiquer le processus inverse à la « radicalisation », mais avec une dimension suppressive que l'on retrouve dans des mots indiquant une contre-action et composés avec ce même préfixe tels que « dépolluer » (diminuer ou supprimer la pollution), « déprogrammer » (modifier ou supprimer un programme), ou encore « démilitariser, dénucléariser, déminer », etc.

Dans certaines langues comme l'anglais, des termes concurrents utilisent des préfixes équivalents mais plus explicites concernant la dimension active du mot tels que « counter-radicalization » ou « anti-radicalisation ». Mais en français, le terme « déradicalisation » est surtout concurrencé par le mot « désendoctrinement » qui indique littéralement l'action visant à effacer ou à lutter contre « l'endoctrinement », c'est-à-dire contre l'enseignement ou les instructions d'une « doctrine » considérée comme dangereuse ou sectaire. En l'occurrence, la « doctrine » visée est une forme militante ou révolutionnaire de l'islam politique, appelée communément « djihadisme/jihadisme ».

Ces deux usages concurrents en français (déradicalisation vs désendoctrinement) indiquent en filigrane les deux conceptions en vigueur dans ce champ sensible et complexe de la lutte préventive – ou proactive – contre le terrorisme. En effet, d'un côté, on trouve ceux qui insistent sur la dimension « doctrinale » (ou sectaire) de la radicalisation et veulent, par conséquent, s'attaquer prioritairement à cette composante en modifiant ou en supprimant les fausses croyances génératrices de radicalité.

D'un autre côté, on trouve ceux qui se focalisent sur la dimension « actionnelle » (ou violente) de la radicalisation et visent prioritairement un changement d'attitude et de comportement, sans nécessairement toucher à la foi ou aux croyances des individus radicalisés.

Une voie médiane existe entre ces deux conceptions : elle vise à concilier le travail sur les perceptions faussées et le

traitement des comportements agressifs ou asociaux. Cette approche est d'essence interdisciplinaire, car elle mobilise des compétences diverses autour d'un objectif commun, mais elle pose la question épineuse de la cohérence politique et de la coordination pratique. En effet, si les programmes de déradicalisation peuvent rejoindre la lutte contre le terrorisme, ils ne doivent pas être confondus avec la « guerre contre le terrorisme » parce qu'ils sont foncièrement d'essence préventive et éducative.

CETTE APPROCHE
EST D'ESSENCE
INTERDISCIPLINAIRE,
CAR ELLE MOBILISE
DES COMPÉTENCES
DIVERSES AUTOUR D'UN
OBJECTIF COMMUN,
MAIS ELLE POSE LA
QUESTION ÉPINEUSE
DE LA COHÉRENCE
POLITIQUE ET DE
LA COORDINATION
PRATIQUE. EN EFFET, SI
LES PROGRAMMES DE
DÉRADICALISATION
PEUVENT REJOINDRE
LA LUTTE CONTRE LE
TERRORISME, ILS NE
DOIVENT PAS ÊTRE
CONFONDUS AVEC
LA « GUERRE CONTRE
LE TERRORISME »
PARCE QU'ILS SONT
FONCIÈREMENT
D'ESSENCE PRÉVENTIVE
ET ÉDUCATIVE.

L'approche doctrinale

Dans le « désendoctrinement », l'objet sur lequel est censé s'exercer le travail des spécialistes de la radicalisation est bien la « doctrine », autrement dit l'ensemble des idéologies et des conceptions religieuses enseignées comme vraies par le groupe radical. S'agissant de la radicalisation de type islamiste ou djihadiste, cela signifie d'abord désigner explicitement la « doctrine » visée et qualifier, linguistiquement et juridiquement, ses partisans.

Ainsi, dans certains pays musulmans, comme l'Arabie saoudite ou les Émirats arabes unis, celle-ci est qualifiée de « déviance » et ses partisans sont taxés de « déviants ». Même si le groupe visé partage parfois une partie de la « doctrine » commune à ces pays, il peut être déclaré « hérétique » en raison de certains dogmes ou pratiques qu'il promeut en son sein et qu'il justifie théologiquement. Par exemple, les deux parties peuvent partager un fonds doctrinal de type sunnite, hanbalite, salafiste ou wahhabite,

mais diverger considérablement concernant le champ, le moment ou encore les modalités d'application des prescriptions religieuses litigieuses.

Pour être cohérente, l'application de la « grille sectaire » au phénomène de radicalisation religieuse implique une triple action intellectuelle :

- la stigmatisation, voire la mise à l'index, de certaines doctrines ;
- une déresponsabilisation implicite des individus engagés dans ces doctrines ;
- une focalisation sur les dynamiques de groupe plutôt que sur les individus.

En bref, les individus, qu'ils soient hommes ou femmes, sont considérés comme des « victimes » des méfaits des « organisations ». L'endoctrinement est ici assimilé aux croyances et aux instructions « anormales » en vigueur au sein du groupe visé. Le désendoctrinement consiste, par conséquent, à « défaire » ces croyances et à « refaire » ces instructions sur un mode plus ouvert et moins asocial ou, du moins, à supprimer la dimension violente ou mortifère de l'engagement sectaire.

En théorie, chaque individu est unique mais, en pratique, la déresponsabilisation des individus endoctrinés passe par l'établissement de « profils » psychologiques et par un travail sur les motivations qui ont favorisé l'adhésion au groupe et le processus de radicalisation. Dans cette optique, les spécialistes distinguent deux grands types de motivations : la radicalisation en raison de « griefs personnels » (vengeance pour un préjudice réel ou perçu comme infligé à soi par un tiers) et la radicalisation en raison de « griefs collectifs » (vengeance pour un préjudice infligé au groupe d'appartenance réelle ou revendiquée).

Dans les deux cas, on retrouve des sentiments persistants d'oppression, d'insécurité, de ressentiment et de rage contre une injustice ou une humiliation subie, mais aussi des problèmes identitaires tels que la recherche d'un but ou d'un objectif dans la vie, le sentiment de désespoir ou d'ennui, le désir de donner un sens à sa vie, de s'identifier à une cause, d'appartenir à un groupe ou à une communauté de croyants. À chaque fois, la radicalisation religieuse apparaît comme un remède approprié pour réparer l'injustice ou l'humiliation exercée sur l'individu ou sur le groupe. Elle se transforme en un extrémisme dans lequel les radicaux justifient la violence pour imposer leurs croyances au reste de la société, en soutenant généralement que leur radicalisme plonge ses « racines » dans leurs livres sacrés, même s'ils utilisent pour cela des interprétations et des stratégies herméneutiques inhabituelles ou inappropriées.

D'une manière générale, on distingue trois étapes dans le processus de radicalisation : l'exposition initiale, l'endoctrinement, et l'action violente. Parfois, le stade de l'endoctrinement consiste en une « auto-radicalisation » qui se fait par le truchement d'Internet, devenu un

média majeur de la jeunesse radicalisée. En effet, l'endoctrinement et le recrutement en ligne ont augmenté de façon exponentielle au cours des dernières années, les réseaux sociaux constituant désormais un outil puissant pour le recrutement ou la mise en relation de personnes partageant les mêmes idées extrémistes. Les mosquées et les « centres communautaires » sont de plus en plus surveillés et jouent de moins en moins un rôle déterminant dans la radicalisation des individus.

C'est pourquoi l'approche doctrinale insiste sur la nécessité de mieux surveiller Internet pour éviter sa surexploitation par les organisations extrémistes ou terroristes. Mais en l'absence d'une concertation et d'une régulation internationales, les efforts seront vains pour longtemps. Pour l'instant, on se contente, dans les programmes de déradicalisation, de confisquer le téléphone de la personne endoctrinée ou encore de lui interdire l'accès à Internet pendant la durée de son « traitement ». Assimilant sa radicalisation à une « addiction », la gestion du phénomène se fait prioritairement au niveau psychologique.

À cet effet, une grille de « profils psychologiques » est mise en place pour faciliter l'identification et le traitement des personnes concernées. On trouve ainsi :

- le polarisé qui présente un fonctionnement dichotomique du type « Nous contre Eux », avec une opposition sous-jacente entre « bons » (Nous) et « méchants » (Eux) ;
- l'absolutiste pour qui les croyances sont considérées comme une vérité absolue, émanant d'une autorité sacralisée, sans aucun questionnement ni distance critique ;
- le haineux, car la haine facilite divers mécanismes de déshumanisation et annihile les barrières psychologiques freinant l'engagement dans la violence aveugle ;
- le paranoïde qui est mû par la conviction d'être constamment menacé et d'être la cible de tous les complots (tendance conspirationniste).

Le travail sur les motivations à partir de ce type de « profils » (les catégories et les noms peuvent varier selon les spécialistes et les pays) est parfois critiqué pour son « simplisme », son « angélisme » ou encore son « psychologisme », c'est-à-dire pour sa tendance à tout interpréter en référence à la psychologie supposée des sujets et à faire de la psyché individuelle le noyau dur permettant le désendoctrinement alors que d'autres leviers plus efficaces peuvent exister.

Ayant été appliquée depuis la fin des années 1990 aux islamistes radicaux, cette approche a montré ses limites face à l'affirmation de phénomènes tels que les « loups solitaires » ou encore face aux organisations de type « islamo-nationaliste » (tels que le Hezbollah libanais ou le Hamas palestinien). Ses détracteurs récuse son déterminisme psychologique latent et insistent sur l'importance des facteurs de basculement dans la radicalisation, appelés « déclencheurs » ou « catalyseurs de radicalisation ». Ils distinguent notamment des facteurs « endogènes » (causes propres à la psychologie du sujet) et des facteurs « exogènes » (causes situées en dehors du sujet) tels que les événements nationaux ou internationaux, les guerres et les conflits. Partant de ces distinctions, ils recommandent une approche qui soit non pas doctrinale, mais davantage comportementale.

L'approche comportementale

L'approche comportementale a connu ses heures de gloire dans les années 2000, à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Elle s'appuie sur l'observation expérimentale des attitudes et des postures des individus radicalisés pour mettre en œuvre une série de mesures et de recommandations visant le changement de comportement, sans nécessairement s'attaquer à la foi et aux croyances personnelles des individus. Conçue dans une logique pédagogique visant à inculquer le respect de « l'altérité » et du « contrat social », cette approche utilise les principes du comportement pour résoudre des problèmes pratiques générés par la radicalisation au niveau social et relationnel.

Les tenants de cette approche récuse un certain nombre d'explications « médiatiques » de la radicalisation qui se sont avérées fausses au fil du temps :

- la maladie mentale : il n'y a aucune preuve de la présence à des niveaux plus élevés de pathologies mentales chez les individus radicalisés que dans la population générale ;
- la pauvreté : il n'y a aucun lien avéré entre pauvreté et radicalisation, et aucune preuve scientifique concernant le lien entre degré de richesse et déradicalisation ;
- l'irrationalité : il est avéré que les individus radicalisés sont rationnels et n'utilisent pas la violence pour elle-même, leur violence étant guidée par une idéologie et au service d'un objectif politique, militaire ou médiatique.

Pour confirmer ces constatations, les spécialistes de la radicalisation ne procèdent pas à l'établissement de profils psychologiques, mais à un « profilage comportemental »

qui sert de base à l'identification du problème au niveau individuel ainsi qu'à la gestion du risque au niveau du groupe. Ils relèvent dès lors plusieurs caractéristiques communes aux individus radicalisés, même s'ils appartiennent à des groupes ou à des mouvements ayant des idéologies différentes :

- tous les radicaux sont contre tout compromis ;
- tous agissent comme s'ils détenaient la seule et unique vérité ;
- tous recourent à la violence pour parvenir à leurs fins et légitiment ce recours ;
- tous sont intolérants à l'égard de la différence et de la dissidence ;
- tous diabolisent l'adversaire dans leur discours et voient en lui le mal absolu.

En faisant appel à la sociologie et à la psychologie sociale, il est possible de procéder à l'analyse des agissements d'individus en groupe pour mieux contrer les mécanismes et les manifestations de leur radicalisation. Les résultats de ces analyses montrent que des signaux d'alerte, tant au niveau individuel que collectif, peuvent être observés :

- des signes comportementaux inhabituels : changements d'attitude, motivés ou non ; nouvelles connexions relationnelles, justifiées ou non ;
- des réactions inattendues pour le citoyen lambda : manifestations de sympathie, de colère ou de ressentiment à l'égard d'un événement, d'un dirigeant ou d'une entité ;
- des expressions exagérées de positionnement idéologique ou de soutien discursif à des organisations radicales ou terroristes ;
- de nouveaux styles de vie ou trains de vie, diamétralement opposés, qui apparaissent de façon soudaine et inexplicable au premier abord ;
- des signalements d'agressions verbales ou physiques pour des motifs (pseudo) religieux, à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle relationnel habituel.

Ainsi, dans l'approche comportementale, les experts ne cherchent pas à investiguer les pensées d'une personne radicalisée, mais se bornent à l'observation des postures de radicalisation dans le but d'agir sur les comportements nocifs par une série de contre-mesures (récompenses/

sanctions), pouvant aller jusqu'à la mise hors d'état de nuire (isolement, emprisonnement, neutralisation).

Malgré les résultats probants auxquels l'approche comportementale peut donner lieu, elle est parfois critiquée pour sa tendance à traiter les « symptômes » plutôt que les « causes profondes ». Ses détracteurs assimilent également ses méthodes de déradicalisation à du « dressage » et lui reprochent de ne pas chercher à résoudre les problèmes psychologiques et identitaires des individus radicalisés. En raison de ces critiques, une approche mixte a vu le jour à partir des années 2010.

L'approche mixte

L'approche mixte a bénéficié d'un contexte géopolitique favorable à une révision des conceptions et des pratiques antiterroristes qui avaient prévalu au cours de la décennie précédente. En effet, la mort de Ben Laden, chef d'Al-Qaïda (2 mai 2011), en plein « printemps arabe » et la participation des islamistes dits « repentis » aux politiques de « normalisation » (entre 2011 et 2013) ont favorisé le développement d'une approche innovante qui vise à concilier la « centration sur l'individu » avec la « focalisation sur le groupe » dans le processus de déradicalisation.

Voulant rompre avec le « psychologisme » et le « sociologisme » des deux approches précédentes, les tenants de l'approche mixte ont développé une méthodologie propre et un certain nombre d'indicateurs qui se veulent précis et objectifs. Cette volonté de « scientificité » s'est traduite, d'une part, par des études quantitatives et qualitatives concernant les organisations, les réseaux, les cellules et, d'autre part, par des analyses différentielles portant sur les cas individuels et montrant l'existence de « constantes » mais également de « variantes » dans les « profils » et dans les « processus » de radicalisation.

Ainsi, parmi les constantes à traiter, on retrouve l'idée que « l'islam est attaqué et doit être défendu ». Cette idée est

au cœur d'une construction discursive de propagande qui tisse des liens entre des conflits et des crises complexes et variés qui ont pour seul point commun l'intervention occidentale, comme preuve de la détermination des « Croisés » à saper les fondements de l'islam et à humilier les musulmans.

AINSI, PARMIS LES
CONSTANTES À TRAITER,
ON RETROUVE L'IDÉE QUE
« L'ISLAM EST ATTAQUÉ ET
DOIT ÊTRE DÉFENDU ». CETTE
IDÉE EST AU CŒUR D'UNE
CONSTRUCTION DISCURSIVE DE
PROPAGANDE QUI TISSE DES
LIENS ENTRE DES CONFLITS ET
DES CRISES COMPLEXES ET
VARIÉS QUI ONT POUR SEUL
POINT COMMUN L'INTERVENTION
OCCIDENTALE, COMME PREUVE
DE LA DÉTERMINATION DES
« CROISÉS » À SAPER LES
FONDEMENTS DE L'ISLAM ET À
HUMILIER LES MUSULMANS.

La question de la discrimination à l'égard des immigrés de confession musulmane installés dans les pays occidentaux joue également un rôle déterminant dans la radicalisation. En 2014, le calife autoproclamé Abou Bakr al-Baghdadi, le chef de l'« État islamique » (Daech), a profité de ce ressentiment à l'égard des pays d'accueil et exhorté les musulmans à « émigrer » vers la nouvelle « terre de l'islam » (Syria). Il a notamment promis la « citoyenneté musulmane » à tous les immigrants et des aides au mariage et à l'installation à tous les nouveaux arrivants.

Concernant les déclencheurs ou encore les « catalyseurs de radicalisation », les études menées dans le cadre de cette approche ont voulu éviter l'opposition « intérieur/extérieur », caractéristique de la logique radicale, et se sont donc focalisées sur les seuls éléments « internes » susceptibles d'impacter l'action « externe ».

Pour parer à tout risque d'ethnocentrisme, de relativisme culturel ou de strabisme national, les tenants de l'approche mixte promeuvent une grille d'analyse de la radicalisation articulée autour de trois axes :

- les conceptions radicales qui concernent les idées éradicatrices et les constructions idéologiques intégrant la violence ou la cruauté comme composante essentielle (à ne pas confondre avec les conceptions culturelles) ;
- les perceptions radicales qui se réfèrent aux émotions extrêmes et aux sentiments de haine personnels ou collectifs exprimés de façon violente ou agressive à travers divers systèmes de représentation (paroles, gestes, sons, images, vidéos, etc.) ;

- les intentions radicales qui désignent les buts d'expansion territoriale ou les visées d'élimination politique, discursivement implicites ou explicites, des individus ou des groupes appelant à la confrontation violente et à la lutte armée.

L'application de cette grille d'analyse montre que les principes de l'idéologie islamiste radicale (quel qu'en soit le nom : Qotbisme, Wahhabisme, Salafisme, Jihadisme, Takfirisme) sont les suivants :

- la croyance que les musulmans ont dévié du « vrai islam » et doivent revenir vers un « islam pur », à l'image de celui initialement pratiqué à l'époque du prophète Mahomet et de ses Compagnons ;
- le chemin vers cet « islam pur » ne peut être atteint que par une interprétation littérale et stricte du Coran et du Hadith ;
- les musulmans doivent interpréter les sources originales individuellement sans être tenus de suivre les interprétations des théologiens ou des oulémas musulmans ;
- toute interprétation du Coran dans une perspective contextuelle ou historique est considérée comme une corruption du texte, et la majorité de la tradition jurisprudentielle classique est perçue comme un sophisme.

Ce phénomène d'interprétation radicale des textes sacrés par des groupes extrémistes n'est pas spécifique à l'islam, mais ses conséquences sont dramatiques en ce qui concerne les musulmans, puisque les individus radicalisés ont tendance à passer à l'action violente et à faire des victimes civiles au sein même de leur communauté (l'écrasante majorité des victimes dans le monde est de confession musulmane).

En somme, l'approche mixte se veut sélective et décisionnelle, c'est-à-dire qu'elle ne vise pas l'exhaustivité dans la compréhension du phénomène de la radicalisation, mais se concentre explicitement sur les seuls éléments susceptibles d'aider les décideurs à mettre en place une stratégie de déradicalisation réussie.

Cinq principes méthodologiques président à la mise en place d'une telle stratégie par les tenants de l'approche mixte :

- principe de réalité : dresser un état des lieux des forces et des limites des différents acteurs engagés dans le processus de déradicalisation ;

- principe de spécialisation : structurer la conduite des actions de déradicalisation en fonction des ressources disponibles et non pas en fonction d'objectifs théoriques ;

- principe de fonctionnalité : analyser le travail réel sur le terrain pour adapter les missions aux compétences des agents chargés de la déradicalisation ;

- principe de concertation : concevoir la mise en œuvre avec les agents sur le terrain dans le cadre d'ateliers de travail et non pas au travers de circulaires administratives ;

- principe de gestion : définir les objectifs et les priorités avant les fonctions et les chefs.

Ces principes ont été mis en œuvre dans le cadre de divers programmes de déradicalisation à travers le monde, mais dans des contextes très différents (en prison, dans des centres spécialisés, en milieu ouvert). En voici un bref aperçu.

La déradicalisation dans les prisons

Les programmes de déradicalisation en milieu pénitentiaire ont été mis en œuvre dans les pays du Moyen-Orient et d'Asie du Sud-Est sous la dénomination de « programmes de réhabilitation ». Étant donné que la quasi-totalité de ces pays – à l'exception notable de Singapour – est à majorité musulmane, les programmes ont eu pour objectif prioritaire de promouvoir un « islam d'État ». Cela signifie que les autorités font appel à des oulémas, responsables religieux, muftis, imams et autres cheikhs, parfois à des « repentis », qui proposent une vision et une interprétation de la religion musulmane validée par l'État.

Cette intervention active de l'État dans le champ religieux est fondée sur le postulat que les individus radicalisés sont des « citoyens-sujets » qui sont toujours « musulmans », mais qui ont une compréhension faussée ou « déviante » des enseignements de l'islam. Ils doivent, par conséquent, être « rééduqués » et leur conception de la religion, « réformée ». Leur réhabilitation passe par un long processus visant la reconnaissance pleine et effective de « l'erreur » (phase de repentir), ensuite par l'acquisition du « savoir religieux » (phase d'apprentissage) et des « bons réflexes » (phase de rééducation) pour la vie dans une société musulmane pacifique (phase de réinsertion).

Les deux exemples les plus fréquemment cités pour ce type de programmes de déradicalisation en prison sont l'Arabie saoudite et le Yémen (avant 2011), tous deux

pays où l'islam est religion d'État et où la charia (loi islamique) est strictement appliquée. Mais l'exemple de Singapour est très intéressant pour son approche laïque de la déradicalisation religieuse en milieu carcéral. C'est ce dernier exemple qui guide ici notre réflexion, car sa transposition au contexte européen en général et français en particulier est plus pertinente et plus aisée.

Par exemple, alors que les pays à majorité musulmane mettent l'accent sur le « dialogue théologique » dans le processus de déradicalisation, le modèle singapourien s'appuie sur le « renseignement pénitentiaire » pour contrer les dérives extrémistes en prison. Dans le premier cas (pays du Golfe), le succès est tributaire de la crédibilité et de la compétence des interlocuteurs religieux engagés dans le programme, tandis que dans le second cas (Singapour), la réussite repose essentiellement sur le personnel pénitentiaire et sur les spécialistes du renseignement.

Dans les pays d'Asie, mais aussi dans divers pays du Caucase ayant de fortes minorités sunnites comme l'Azerbaïdjan, les autorités ont développé une méthodologie de renseignement pénitentiaire dite « de déradicalisation », c'est-à-dire ciblant spécifiquement la radicalisation en prison et utilisant le milieu carcéral pour réduire ou neutraliser les effets de cette radicalisation.

Il existe cependant une différence notable dans la mise en œuvre. Certains pays ont opté pour le « regroupement » des individus présentant des signes de radicalisation religieuse dans une même structure carcérale alors que d'autres ont préféré « l'isolement » ou, du moins, l'éparpillement des menaces potentielles dans différents établissements pénitentiaires. Les justifications des uns et des autres se valent, mais les modes de déradicalisation sont diamétralement opposés. Dans un cas, il s'agit de mettre en place un programme de « déradicalisation de groupe » ; dans l'autre, un programme de « déradicalisation individuelle ». L'un fait appel à la psychologie collective avec l'identification d'un leader qui sert de relais et l'autre recourt aux travailleurs socio-éducatifs pour un travail individuel en face-à-face.

Sur le terrain, le « renseignement de déradicalisation » procède à l'identification des signaux et des indices proactifs (annonciateurs d'action) chez un individu ou dans un groupe donné. Cette identification est menée à travers trois types d'observation :

- observation non participante : surveillance visuelle, caméras, écoutes...
- observation participante : discussion, stimulation, négociation...

- observation experte : disposer du conseil d'un expert spécialiste du domaine.

Ces trois types d'observation donnent lieu à une « sémiologie de la radicalisation », consignée sur le modèle page suivante.

Au-delà de ces signes extérieurs de radicalisation, les bonnes pratiques en matière de renseignement de déradicalisation montrent l'intérêt de la mise en place d'un « tableau de bord » présentant des indicateurs de base, complétés le cas échéant par des indicateurs optionnels que les directeurs de prison jugent pertinents ou adaptés à leur contexte local, par exemple les connexions avec les milieux associatifs, criminels ou mafieux.

Ce type de tableau de bord repose sur un certain nombre d'indicateurs qui se répartissent en trois grandes catégories :

- les indicateurs individuels : physiques, chronologiques, mobilité, connexions, expressions ;
- les indicateurs collectifs : unions, relations de groupe, liens sociaux et professionnels, leadership communautaire...
- les indicateurs idéologiques : tendances théologiques, alliances doctrinales, nouvelles idées et pratiques religieuses, etc.

Le tableau de bord répond à la nécessité d'observer, de repérer, d'évaluer les situations afin de suivre périodiquement leur évolution et d'adapter les mesures appropriées à chaque nouvel indice. Il est spécifiquement dédié au suivi des évolutions internes à partir d'une grille d'analyse normée. Ainsi, à chaque « événement » (incident) signalé doivent correspondre une ou plusieurs options d'interprétation fournies par l'agent ou par l'expert référent.

La « fiche de signalement » doit être fine et conçue suivant une logique de « renseignement culturel » : par exemple, ne pas signaler uniquement le « type d'événement » (injure, menace, etc.), mais aussi la langue employée (français, arabe algérien, marocain...) et le contenu verbal exact de l'événement (citer le mot ou la phrase). Cela permet de détecter les mots qui cachent la radicalisation et de démasquer la technique de la « takiyya » (dissimulation), très en vogue dans les milieux islamistes radicaux.

Les retours d'expérience (Retex) sont généralement réalisés avec des experts du domaine (personne-ressource ou référent) pour tirer le maximum de bénéfice de l'événement dans le programme de déradicalisation. Cela signifie la mise en place d'une veille active à partir des

SIGNES	HOMMES	FEMMES
CORPS	<ul style="list-style-type: none"> - Barbe : longue, taillée, teinte - Rasage : moustache, barbe, crâne - Musculation : sport de combat, course à pied 	<ul style="list-style-type: none"> - Virginité : valeur importante, pureté, garantie mariage - Rasage : intégral, bras, sourcils - Tatouage : « main de Fatma », autres tatouages
HABITS	<ul style="list-style-type: none"> - Djellaba : longueur (croyance), forme (pays) - Seroual : couleur (blanc), jamais de soie - Couvre-chef : forme, couleur (symbolique) - Bijoux : jamais d'or (si port, argent seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Voile (types) : Hijab, Jilbab, Niqab, Burqa - Gants : couleur blanche, noire - Chaussures : sans talons (discrets) - Accessoires : bijoux, bandeaux...
ATTITUDE	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation masculine : pas de contact avec non-musulmans, pas de bises, etc. - Prières régulières 5x/jour + prière du vendredi - Alimentation : pas de porc, pas d'alcool - Opposition à l'aumônier, défi théologique, prédication active ou passive - Conversion du conjoint, si non-musulman 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation féminine exclusive : hors frère et père - Pas d'hommes, pas de bises, pas de serrage de mains - Alimentation : pas de porc, pas d'alcool - Prières régulières, jeûne, entraide - Débat sur la religion - Conversion du conjoint non-musulman
PAROLES	<ul style="list-style-type: none"> - Paroles de salutation : codifiées, main sur le cœur - Toujours invoquer Allah : <i>Inch'Allah, Macha'Allah,...</i> - Jamais d'insulte ni de colère (œuvre du « Shitan », le diable) - Lecture régulière du Coran et de la Tradition 	<ul style="list-style-type: none"> - Salutations pudiques : codifiées, peu de paroles - Pudeur, timidité, réserve : chuchotement - La voix féminine est une séduction - Jamais de cri ni de pleurs
RÉFÉRENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Vie du Prophète Mahomet et des Compagnons - Citations de certains théologiens (ex. : Ibn Taymiyya, Sayyid Qotb...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes du Prophète (cf. polygamie) - Le modèle d'Aïsha et de Khadija, femmes favorites de Mahomet
LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture du Coran/étude de l'islam : personnel - Films d'action, sport d'équipe : socialisation - Informatique, Internet : recrutement par Internet ou réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture du Coran/étude de l'islam : effort personnel - Couture, cuisine : socialisation - Cours particuliers, fait office d'écrivain public : recrutement

remontées des différents établissements, permettant à l'ensemble des acteurs (administration, cadres, experts) de disposer d'une appréciation actualisée de la situation et de moduler les mesures en fonction des situations locales. Si le tableau de bord est automatisé, il devrait pouvoir afficher des alertes en vue d'actions à mener de façon urgente ou préventive.

À cet égard, les expériences de déradicalisation menées en milieu carcéral montrent qu'il existe plusieurs types de stratégies de contre-action possibles :

- les actions « Top-Down » : c'est la méthode dite de « décapitation » parce qu'elle consiste, après une période d'observation, à cibler les leaders et les « caïds » (transfert, isolement, éloignement...);
- les actions « Bottom-Up » : c'est la méthode dite de « dépaysement » parce qu'elle consiste à cibler l'environnement et le milieu où évolue l'individu radicalisé, par exemple, changer un élément de l'environnement carcéral pour révéler la structure ou le fonctionnement du groupe ;

- les actions « collatérales » : c'est la méthode dite d'« élagage » parce qu'elle consiste à cibler les moyens et les infrastructures de facilitation (réduire ou supprimer les facilités pour détecter les leaders et les adjutants) ;

- les actions « Deep » : c'est la méthode dite de « déracinement » parce qu'elle consiste à cibler les mobiles et les justifications de la radicalisation (par exemple, décrédibiliser les leaders ou les « guides » en faisant appel à des experts).

La question des « repentis » est cruciale. En effet, quel que soit le type d'action, l'expérience montre que lorsque d'anciens militants renoncent à l'islamisme radical, les idéologies et les organisations concernées se trouvent discréditées et éprouvent par la suite de grandes difficultés à attirer de nouveaux adhérents ou sympathisants. C'est pourquoi la plupart des gouvernements ont pris des mesures qui augmentent d'un côté « le coût d'adhésion » à une organisation radicale, tout en offrant d'un autre côté des « incitations » qui rendent le désengagement de ces organisations plus intéressant et plus attrayant. Même si la clé réside dans le « dosage » entre les mesures répressives

et incitatives, il semble bien que cette double stratégie soit la plus efficace pour une déradicalisation durable.

En effet, la question de la récidive a été clairement posée, et il existe des cas emblématiques dans chaque pays. Non seulement, il est difficile d'évaluer si un militant a vraiment changé, car les apparences sont souvent trompeuses et l'idéologie de la dissimulation (*takhyya*) fonctionne pleinement au sein des organisations islamistes radicales, mais en plus les leviers de pression ou de négociation ne sont efficaces que tant que les individus radicalisés ont intérêt à coopérer avec les autorités pour gagner leur liberté ; au-delà, le taux de récidive est susceptible d'augmenter à mesure de la disparition des leviers en question.

Au regard de cette équation, la quasi-totalité des programmes de déradicalisation a mis en place des procédures permettant de continuer à surveiller les anciens détenus et à leur offrir un large soutien après leur libération. En particulier, ce suivi inclut l'aide à la réinsertion professionnelle et sociale. Dans l'un des programmes de réadaptation les mieux conçus, celui de Singapour, les autorités continuent même à offrir des conseils théologiques et un accompagnement psychologique pour ceux qui ont été libérés de prison, pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Dans l'intervalle, les familles sont également invitées à se porter garantes du comportement de l'ex-membre radicalisé.

Même si l'essentiel des programmes de déradicalisation dans le monde a été conçu et mis en place dans un environnement de type carcéral, il existe de plus en plus de programmes élaborés et implémentés dans des centres spécialisés, mais dont l'autorité de tutelle et la direction fonctionnelle varient selon les pays et les cultures nationales.

La déradicalisation dans les centres spécialisés

La déradicalisation dans les centres spécialisés est essentiellement le fait des pays non musulmans, en particulier ceux d'Europe et d'Asie. Leurs programmes sont fondés sur une approche socio-éducative qui privilégie le volontariat aux dépens de « l'obligation de soins » et qui s'inscrit dans une logique d'aide aux individus radicalisés envisagés prioritairement dans leur milieu éducatif, familial ou social.

La principale différence de conception réside dans l'accent mis sur la centralisation des programmes (un

centre national unique) ou bien sur la décentralisation des efforts (plusieurs structures locales ou régionales). Les arguments en faveur de l'un ou de l'autre dispositif varient entre la recherche d'efficacité et la volonté d'adaptation, mais partout la dimension associative est prégnante, l'État étant peu enclin à s'ingérer dans les affaires personnelles ou culturelles. Aux États-Unis, le refus d'ingérence est catégorique, car la liberté de culte est totale, ce qui explique l'absence de centres officiels spécialisés en déradicalisation, malgré les menaces qui pèsent sur le pays.

La réticence américaine provient également du fait que la philosophie générale qui préside à ce type de programmes est celle de la lutte contre les « sectes ». Or, de nombreux groupes considérés comme des « sectes » en France, par exemple, ont le statut de « religion » aux États-Unis, laquelle relève de la croyance personnelle et de la liberté absolue du culte. Conscients de cette ambiguïté, les partisans de la déradicalisation en centre spécialisé usent de la notion – délicate mais institutionnalisée en France – de « dérives sectaires », c'est-à-dire d'une dynamique particulière de groupe fondée sur l'enfermement ou l'isolement de l'individu et pouvant conduire à l'action violente ou à l'atteinte aux droits de la personne humaine.

Ce type de démarche évaluative dans le domaine du culte ne peut faire l'économie d'une connaissance fine des groupes, organisations, tendances et courants théologiques et idéologiques qui soutiennent ou diffusent la radicalisation religieuse, que ce soit sur le terrain réel ou virtuel. En effet, cette connaissance est le moyen le plus efficace d'un ciblage des actions et d'une adaptation des arguments et des méthodes de déradicalisation. Cela est d'autant plus vrai que le paysage de la radicalisation est en constante évolution : les anciennes entités changent souvent de stratégie et de nouvelles entités apparaissent régulièrement pour occuper une « niche idéologique » porteuse sur le moment.

Voici un exemple de grille de référence (page suivante) élaborée à partir des observations menées dans un centre de déradicalisation francophone (Belgique).

Étant donné que la majorité des intervenants dans les centres spécialisés ne sont pas des « religieux » et font appel à d'autres compétences que l'argumentation théologique pour traiter la radicalisation des participants au programme, ce type de grille permet d'unifier le discours des intervenants et d'identifier le groupe ou la mouvance responsable de l'endoctrinement ou de la radicalisation. La logique sous-jacente est relativement simple : elle vise à montrer que les individus radicalisés ont fait le « mauvais choix » et qu'ils se sont « fait avoir », mais qu'ils peuvent toujours changer et « faire le bon choix ».

Type de mouvance	Nature du mouvement	Outils privilégiés	Cibles prioritaires	Objectifs stratégiques	Lieux d'action	Connexions pratiques
DAWA	Missionnaire	Appel à la « vraie religion »	Adultes musulmans	Expansion	Universités	Réseau national
TABLIGH	Prédicateur	Témoignage de vie personnelle	Jeunes hommes et femmes	Conversion	Banlieues	Réseau national
SALAFISME	Prosélyte	Persuasion, zèle religieux	Jeunes musulmans	Subversion	Prisons	Réseau, national et international
FRÈRES MUSULMANS	Fraternaliste	Œuvres caritatives, éducatives, secours	Adultes musulmans	Éducation	Armée, police	Réseau national et international

Ce n'est pas « la religion » dans son ensemble qui est visée, ni même l'ensemble des groupes se réclamant d'un agenda religieux, mais les seuls groupes et organisations qui font, par exemple, la promotion du « jihad » ou de la « lutte armée ».

Cette logique peut s'avérer efficace sur le court terme, mais elle risque sur le moyen terme de favoriser un déplacement du « centre d'intérêt » des personnes radicalisées d'une mouvance vers une autre perçue moins radicale, ou encore d'une organisation ancienne vers un nouveau groupe, au gré de l'évolution de la situation sur le terrain et de l'adaptation de la grille de référence. Par exemple, on a pu observer de nombreux cas de passage des « Frères musulmans » vers le « salafisme » ou encore d'Al-Qaïda vers l'organisation de « l'État islamique » (Daech). Ce type de glissement a permis de mettre en évidence la porosité des frontières de la radicalité et la présence de « degrés », voire d'une « gradation dans la radicalisation », qui ne dépend pas tant des organisations, mais davantage de processus individuels de basculement dans l'extrémisme religieux.

On distingue à cet égard deux grands types de « publics » : les « néo-convertis » et les « descendants d'immigrés musulmans » (dits de « deuxième » ou de « troisième génération »).

Concernant le premier « public » (les néo-convertis), le programme de déradicalisation vise à « déconstruire » le mécanisme d'embrigadement qui conduit l'individu à changer en se convertissant et à basculer dans la violence. En effet, la radicalisation des convertis est avérée et semble se faire à travers un ensemble d'activités culturelles qui réduisent le cercle social de l'individu, rétrécissent son champ d'ouverture intellectuelle et, dans certains cas, le désensibilisent à l'égard du recours à la violence. Afin d'améliorer son statut dans le groupe, le converti augmente progressivement son niveau d'engagement en termes de croyances et de pratiques, afin de prouver la rigueur de sa conformité au dogme et le sérieux de son

soutien à la cause. De plus, de nombreuses organisations radicales utilisent les émotions et les sentiments des jeunes pour les attirer et les embrigader. L'amour – platonique ou physique – peut servir d'appât ou de lien pour connecter des personnes ou des réseaux d'adeptes grâce à une combinaison d'attraction et de fidélisation. Ainsi par exemple, la majorité des jeunes femmes qui rejoignent les rangs de « l'État islamique » (Daech) se marient à distance ou juste après leur arrivée sur place (en Syrie-Irak).

Concernant le second « public » (les descendants d'immigrés), le programme de déradicalisation vise à insérer socialement des individus qui vivent leur présence en Occident sur le mode de la minorité isolée. En raison des barrières linguistiques, des différences culturelles, ou encore du traitement discriminatoire qu'elles subissent à l'occasion, les communautés musulmanes sont plus vulnérables et plus réceptives au discours de la radicalisation. La marginalisation sociale, associée à des incidents marquants, renforce l'influence de la pensée radicale et favorise le temps passé dans l'exercice du rituel religieux, en lieu et place des activités de la vie courante.

Les études montrent qu'il est important que des efforts soient faits pour faciliter le processus de désengagement au cours des premières étapes cruciales. Étant donné que l'élément déclencheur de la radicalisation individuelle est souvent un incident traumatisant ou humiliant, il est important d'intervenir dès les premiers stades pour empêcher une radicalisation plus soutenue. En effet, si les incidents déclencheurs ne sont pas exploités, ils peuvent renforcer l'engagement militant au sein du groupe radical. Par conséquent, dans ce type de programme, à chaque fois que cela est possible, une intervention est tentée après des événements traumatiques de type décès d'un proche ou arrestation par la police, et cela afin de profiter de « l'ouverture cognitive » susceptible d'enclencher le processus inverse de sortie du groupe. L'idée sous-jacente est que la même fragilité psychologique qui a précipité la radicalisation initiale devrait pouvoir faciliter le processus de déradicalisation.

Ces deux « publics » (convertis et immigrés) nécessitent une gestion et un traitement particuliers qui peuvent se faire en milieu ouvert et non pas nécessairement en milieu fermé (centre) ou carcéral (prison).

Les déradicalisations en milieu ouvert

Par « milieu ouvert », il faut comprendre les programmes de déradicalisation menés dans le milieu familial, scolaire ou associatif, sans recours à la prison ni à un centre spécialisé. Ce type de programme, en raison de sa conception libérale, pose la question de la sanction mais ne signifie pas l'absence totale de contraintes. L'individu radicalisé est soumis à un ensemble de règles à respecter et d'obligations à accomplir en termes de temps (chronologie), d'espace (lieux) et d'activités physiques (sport) et intellectuelles (lectures, études). Le problème est plutôt celui du contrôle de ces obligations et du suivi effectif du programme.

En effet, la déradicalisation en milieu ouvert accorde une place centrale à « l'échange », dans une « logique de médiation », c'est-à-dire d'égal accès à la parole pour l'instauration d'une intercompréhension et d'une persuasion visant un changement d'opinion et de comportement, pleinement accepté par le sujet.

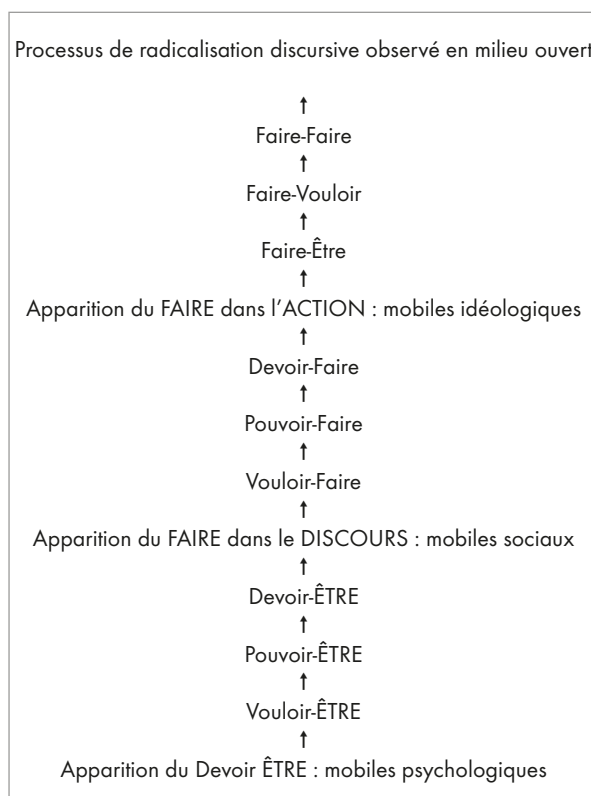
La philosophie qui préside à ce type de programmes entend substituer à « l'idéologie de la mort », qui sous-tend généralement le processus de radicalisation des organisations islamistes radicales, à travers notamment la thématique du « martyr », une philosophie humaniste axée sur « l'amour de la vie » et sur une promotion du respect de la vie d'autrui.

En fonction des dotations budgétaires des programmes, cette promotion « philosophique » peut aller d'une initiation aux plaisirs les plus simples de la vie (manger, boire, aimer) jusqu'à l'accueil prolongé dans un cadre luxueux (hôtel cinq étoiles, club, centre de remise en forme), en passant par l'insertion professionnelle (trouver un travail) et l'accompagnement dans la vie familiale (financement du mariage et de l'installation).

L'expérience de certains pays, notamment l'Arabie saoudite et le Qatar, montre que la clé du succès de ce type de programmes dépend, pour une large part, des moyens mis en œuvre, mais aussi de la personnalisation des « parcours de déradicalisation ». En effet, toutes les personnes radicalisées ne sont pas sensibles aux mêmes

« arguments », et leurs motivations terrestres diffèrent souvent selon l'âge et le milieu d'origine. En particulier, les individus jeunes, éduqués et issus de milieux non défavorisés sont rarement perméables aux incitations matérielles. S'inscrivant dans une quête d'essence spirituelle, utopiste ou idéaliste, ils sont parfois réfractaires aux protocoles de base.

En revanche, quelles que soient l'origine sociale et les motivations personnelles, il semblerait que tous ces individus suivent un même processus de radicalisation qui transparaît dans le discours tenu en milieu ouvert et qui paraît réversible lors de la phase de déradicalisation. En voici une représentation schématique en termes de modalités.



En milieu ouvert, la prévention comme le suivi sont très coûteux et difficiles à mettre en place. L'expérience montre que la prévention de la radicalisation « à la source » consiste à agir en amont en mettant en place une organisation spécifique et des outils de suivi permettant une appréciation objective des situations et des risques. Les interventions sont centrées sur le « territoire » (maillage) et sur les « missions » (suivi et veille), ce qui entraîne une « bureaucratisation » des programmes avec un empilement de « couches administratives » au détriment du travail de terrain et des intervenants spécialisés.

Une solution moins lourde consiste à mettre en place une prévention « à la carte » ciblant certains « territoires » et visant à limiter les conséquences des facteurs exogènes et endogènes de la radicalisation, une fois qu'un risque est détecté ou considéré comme prévisible. Dans ce cas, les interventions sont centrées sur les « agents », mais elles ne peuvent faire l'économie de stages de sensibilisation, d'information et de formation aux problématiques de la radicalisation et aux solutions spécifiques à la déradicalisation.

Enfin, la prévention « au flair » répond aux intuitions de certains agents de terrain ou cadres compétents pour ces problématiques, en leur laissant une latitude d'appréciation et d'action en milieu ouvert. Cela est particulièrement nécessaire à l'occasion d'événements particuliers ou importants, avec l'élaboration de scénarios, de simulations, mais aussi de partage de « trucs » et d'« astuces » qui ont montré leur efficacité sur le terrain.

Une chose est sûre : quitter un groupe radical fondé sur une idéologie ou sur une construction utopique ne se fait pas de la même façon ni aussi facilement que le fait de quitter un groupe criminel ou un gang. La sortie d'un groupe islamiste radical implique le rejet de son idéologie ou, du moins de parties essentielles de sa construction utopique, en particulier de l'obligation individuelle de participer à la lutte armée (djihad) ou de sacrifier sa vie pour la cause (martyr). L'articulation entre les motivations psychologiques et les impératifs théologiques pour renoncer à la violence doit s'appuyer sur des référents crédibles, mais le « calcul stratégique » des avantages et des inconvénients de la sortie du groupe demeure le principal catalyseur de la décision finale et, surtout, de la « durabilité » du désengagement.

Le suivi et l'évaluation de la déradicalisation

L'examen des programmes de déradicalisation existants révèle certes des limites inhérentes à chaque programme, mais aussi et surtout des lacunes communes.

Tout d'abord, il existe un déficit d'expertise, c'est-à-dire peu d'experts de l'islamisme radical, de la radicalisation religieuse, des courants et des idéologies islamistes, en particulier ceux du Maghreb et d'Afrique, que ce soit dans les institutions françaises ou européennes. Il s'ensuit des approximations et des errements dus tantôt au « sociologisme » (tendance à tout expliquer par des facteurs sociaux), tantôt au « psychologisme » (tendance à tout expliquer par des facteurs psychologiques).

Ensuite, il existe un déficit d'études, c'est-à-dire peu de travaux sur la radicalisation et encore moins sur la déradicalisation. Cela est notamment dû au fait que le ministère de l'Intérieur n'a pas de budget pour la recherche et que le ministère de la Défense ne finance pas d'études sur les menaces intérieures. Pourtant, le *Livre blanc* insiste, depuis 2008, sur le continuum défense (extérieure) et sécurité (intérieure).

Enfin, il existe un déficit de suivi, autrement dit aucune évaluation sérieuse et extérieure n'a été menée sur les programmes de déradicalisation alors même que des failles patentées concernant la sécurité des personnes et des institutions ont été mises au jour. Cela est d'autant plus vrai que l'offre mondiale en termes de radicalisation a connu, au cours des dernières années, une expansion et une complexification importantes.

Conclusion

Pour contrer la menace posée par la radicalisation religieuse, il paraît désormais nécessaire d'aller au-delà des dispositions législatives et des politiques répressives. Plusieurs pays ont pris des mesures proactives pour protéger les personnes vulnérables contre la radicalisation et ont réhabilité ceux qui avaient déjà embrassé l'extrémisme. Mais l'expérience montre que la déradicalisation est un processus complexe et délicat à mettre en œuvre parce qu'il consiste à modifier ou à neutraliser des signes, des idéologies ou des comportements liés à des croyances religieuses et à des idéaux de lutte armée perçus comme révolutionnaires.

Les gouvernements européens ont adopté une approche très différente pour lutter contre l'extrémisme islamiste par rapport à ceux des pays musulmans. En particulier, la plupart des États européens ont été très réticents à s'impliquer dans les affaires religieuses et se sont, par conséquent, abstenus de contester directement le corpus doctrinal de l'islam politique pour éviter de donner

UNE CHOSE EST SÛRE : QUITTER UN GROUPE RADICAL FONDÉ SUR UNE IDÉOLOGIE OU SUR UNE CONSTRUCTION UTOPIQUE NE SE FAIT PAS DE LA MÊME FAÇON NI AUSSI FACILEMENT QUE LE FAIT DE QUITTER UN GROUPE CRIMINEL OU UN GANG. LA SORTIE D'UN GROUPE ISLAMISTE RADICAL IMPLIQUE LE REJET DE SON IDÉOLOGIE OU, DU MOINS DE PARTIES ESSENTIELLES DE SA CONSTRUCTION UTOPIQUE, EN PARTICULIER DE L'OBLIGATION INDIVIDUELLE DE PARTICIPER À LA LUTTE ARMÉE (DJIHAD) OU DE SACRIFIER SA VIE POUR LA CAUSE (MARTYR)

l'impression d'une « guerre de religion ». Cependant, en déléguant la remise en question doctrinale aux « nationaux musulmans », certains ont fait des choix contestables concernant leurs partenaires au sein des communautés musulmanes. Beaucoup d'interlocuteurs sélectionnés manquent, en effet, soit de crédibilité et de légitimité, soit de connaissance et de compétence, ou bien encore de sincérité et de clarté concernant leurs intentions.

En outre, plutôt que de tenter de réhabiliter les militants emprisonnés, les gouvernements européens ont privilégié des politiques sociales visant à favoriser la cohésion nationale et l'intégration de leurs populations musulmanes. Certains gouvernements n'ont fait que promouvoir les valeurs démocratiques et nationales, sans véritable effet sur la lutte contre la radicalisation. Le prisme de l'immigration et de l'intégration a souvent pesé sur les mesures et déterminé l'orientation des politiques menées, alors que le phénomène de la radicalisation débordait largement les communautés issues de l'immigration.

Ces biais sont déjà observables en France, à divers niveaux et degrés. Aussi, il n'est pas certain que les lois votées et les mesures prises permettent de contrer durablement le

phénomène, faute de compétences et, surtout, de moyens. La politique de « recyclage » des agents et de partenariats entre les milieux judiciaires, associatifs et socio-éducatifs pâtit des lourdeurs inhérentes à la bureaucratie française et de l'évolution rapide des menaces potentielles.

Le phénomène terroriste est, en effet, très évolutif et très adaptatif. On connaît notamment l'essor fulgurant de l'organisation de « l'État islamique » (Daech) et les phénomènes de radicalisation via Internet. La réponse, essentiellement législative, relève d'un tropisme français qui aime poser les cadres sans se préoccuper du suivi sur le terrain.

À contre-courant de l'esprit préventif de la déradicalisation, les principaux acteurs sont engagés dans une politique émotionnelle d'action et de réaction, qui subit la triple pression des événements, des médias et des opinions publiques, oubliant les enjeux humains et les conséquences sociales pour l'avenir. Les programmes de déradicalisation resteront une partie nécessaire de stratégies plus larges de lutte contre le terrorisme, mais c'est bien l'éducation à la tolérance religieuse et à l'acceptation de l'altérité qui est la clé de l'avenir.

Bibliographie

- BOUBEKEUR (A.), 2008, «Time to deradicalise? The European roots of Muslim radicalisation», *The International Spectator*, vol. 43, n° 3, p. 85-99.
- CRETTEZ (X.), 2011, *Essai sur le processus de radicalisation violente*, Pôle Sud, n° 2, p. 97-112.
- GRUNENBERG (S.), VAN DONSELAAR (J.), 2008, *Deradicalisation: lessons from Germany, options for the Netherlands*, Amsterdam, Anne Frank Foundation, 8th Report of Monitor Racism and Extremism.
- GUIDÈRE (M.), 2010, *Les Nouveaux terroristes*, Paris, Éditions Autrement.
- GUIDÈRE (M.), 2014, « Le Retour du Califat », *Le Débat*, n° 182, 2014/5, novembre-décembre, Paris, Gallimard, p. 78-96.
- GUIDÈRE (M.), 2014, « L'étrange charia de l'État islamique », *Le Courrier du Maghreb et de l'Orient*, n° 7, novembre.
- GUIDÈRE (M.), 2014, « Histoire immédiate d'AQMI avant et après l'intervention française au Mali », *Cahier d'histoire immédiate*, n° 45, p. 37-64.
- GUIDÈRE (M.), 2012, « Considérations sur la "Bataille de Toulouse" », *Sécurité globale*, n° 20, Paris, Éditions Choiseul, juin, p. 29-42.
- GUIDÈRE (M.), 2011, « L'action psychologique entre le texte coranique et la propagande islamiste », *Synoptikos*, Toulouse, 2011, p. 447-465.
- HEGGHAMMER (Th.), 2007, « Combattants saoudiens en Irak : modes de radicalisation et de recrutement », Trad. de Christian Olsson, *Culture et Conflit*, p. 111-126.
- NEUMANN (P. R.), 2010, *Prisons and terrorism: Radicalisation and de-radicalisation in 15 countries*, ICSR, King's College London.
- PORGES (M. L.), 2010, *Deradicalisation: the Yemeni way*, Survival, vol. 52, n° 2, p. 27-33.
- ROY (O.), 2008, «Radicalisation and De-radicalisation», *International Conference on Radicalisation and Political Violence*, London.
- SCHMID (A. P.), 2013, *Radicalisation, de-radicalisation, counter-radicalisation: A conceptual discussion and literature review*, The Hague: ICCT Research Paper.

Prévention de la radicalisation : le modèle français de prise en charge des familles

Pierre N'GAHANE

de proximité (parents, éducateurs, associations et acteurs institutionnels) des personnes susceptibles de basculer dans la radicalisation afin d'éviter qu'elles tombent dans une trajectoire terroriste.

Les éléments de contexte

La France est aujourd'hui confrontée à une menace grave, liée au basculement de plusieurs centaines de personnes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes au Proche-Orient.

Les événements douloureux de janvier 2015 se traduisant par le passage à l'acte terroriste sur le sol français, avec des conséquences majeures (20 morts, dont 17 victimes des trois terroristes abattus, et près de 22 blessés), exigent des pouvoirs publics une réponse à la hauteur des enjeux qui intègre non seulement des aspects répressifs (de renseignement, de mobilisation des forces de sécurité et judiciaires), mais aussi une dimension non répressive, très en amont du phénomène, par une mobilisation collective de nos concitoyens. Cet engagement passe par leur meilleure compréhension du phénomène, mais aussi par une implication forte de l'environnement

C'est dans cette perspective que le Gouvernement français a arrêté un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, présenté par le ministre de l'Intérieur en avril 2014. Ce plan vise avant tout à démanteler ces filières, à empêcher les déplacements générateurs de menaces, à coopérer plus efficacement au niveau international. En complément, ce plan contient un volet préventif qui est structuré autour de quatre axes :

- la communication et l'information des familles sur les dangers d'un basculement dans la radicalisation violente et les possibilités d'accompagnement des familles. Il s'agit notamment de faire connaître le numéro d'appel (0800 005 696) d'assistance et de prévention pour les proches ;
- la construction d'un contre-discours pour apporter une contre-offensive, à travers Internet, aux discours haineux, d'embrigadement et de propagande des organisations terroristes ;

Pierre N'GAHANE



Préfet, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance.

Prevention



- la sensibilisation du réseau institutionnel et associatif à une meilleure compréhension et appropriation du phénomène radical à travers des formations spécifiquement conçues à cet effet ;
- et l'organisation déconcentrée (au niveau départemental) d'une prise en charge individuelle des personnes repérées comme étant dans un processus de radicalisation violente ainsi que leur famille.

La compréhension du phénomène

De quelle radicalisation parlons-nous ? Il s'agit en particulier de la radicalisation islamiste qui conduit à l'extrémisme et au terrorisme. Cette radicalisation est une vraie menace pour nos démocraties par la forme qu'elle revêt et par les conséquences qu'elle tente de porter à notre contrat social, à nos valeurs et à la République. Cette radicalisation a pris une dimension internationale. On estime qu'il y aurait environ 15 000 étrangers impliqués dans ces événements en Syrie et en Irak, dont 3 000 Européens et environ 1 300 Français. Elle concerne aussi bien des hommes que des femmes, des majeurs que des mineurs, des personnes issues de catégories socioprofessionnelles diverses et

des familles issues de cultures très différentes. Cette radicalisation ne peut se confondre avec la pratique de l'islam même la plus littéraliste (et notamment quiétiste). Elle s'apparente davantage à une dérive sectaire mettant en danger non seulement les personnes qui y adhèrent, mais aussi et surtout la sécurité de nos concitoyens. C'est à ce titre que la démarche préventive a consisté à répondre, au-delà de la compréhension du phénomène, à une double interrogation : comment repérer les candidats à cette radicalité et quelle réponse publique lui apporter ? Il s'agit ici d'évoquer essentiellement la prise en charge préventive et non répressive.

Le repérage des situations de radicalisation

Il y a deux types de repérages qu'il faut différencier :

- le repérage actif qui relève davantage des services de renseignement et notamment de la direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI), lesquels sont amenés à identifier en particulier des personnes qui menacent la sûreté de l'État, en consultant de manière régulière des sites radicaux ou qui font l'objet d'un suivi au regard de leurs activités illicites et dangereuses ;

- le repérage passif qui provient de signalements des familles, des proches ou des acteurs associatifs ou institutionnels. C'est une des principales nouveautés du plan de prévention qui a consisté à organiser ce mode de repérage en créant une plate-forme téléphonique baptisée Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR).

Le CNAPR a, en effet, été créé le 29 avril 2014 et placé au sein de la direction générale de la Police nationale. Il est piloté par l'Unité de coordination et de lutte antiterroriste (UCLAT). Au 16 janvier 2015, le CNAPR a reçu plus de 1 000 signalements de personnes en voie de radicalisation, dont 24 % de mineurs et 43 % de femmes. Il est à noter que 55 % des signalements concernaient des personnes qui n'étaient pas issues de familles de culture arabo-musulmane (assimilées à des « converties »). Il apparaît également que les appelants pour le moment relèvent peu de quartiers populaires.

La difficulté du repérage, dans la conception du dispositif, a été d'éviter de tomber dans la facilité et la confusion des enjeux. Le repérage des situations a été établi au regard de nos principes républicains de laïcité. Il n'est pas question bien entendu d'identifier des situations de conversion dans une religion, mais bien de signaler des situations de dangerosité dans lesquelles se placent les individus et qui, par voie de conséquence, mettent en péril la vie de nos concitoyens. Le choix de privilégier des indicateurs de rupture pour identifier des situations de basculement dans la radicalisation a été privilégié pour effectuer une sélection dans les différentes situations signalées. Les écoutants du CNAPR ont été formés en ce sens. Il importe en effet d'identifier précisément le processus d'endoctrinement qui mène les jeunes à la rupture scolaire, sociale, amicale, voire familiale. Le degré de radicalité d'un jeune se traduit largement par la nature de ses liens avec son environnement d'origine, ce qui suppose de détecter précisément des indices comportementaux préalables.

La prise en charge des familles et des jeunes concernés

Après l'analyse des situations au sein du CNAPR, les signalements avérés sont adressés au préfet du département

du ressort duquel relèvent les individus concernés. Le principe retenu est la centralisation de l'information, mais son traitement est réalisé de manière déconcentrée. Le rôle des préfets est tout à fait essentiel dans la mise en œuvre du dispositif de prévention qui privilégie une approche pluridisciplinaire et individualisée. Dès réception des informations transmises par le CNAPR, il appartient au préfet d'en aviser le procureur de la République. Celui-ci,

Il importe en effet d'identifier précisément le processus d'endoctrinement qui mène les jeunes à la rupture scolaire, sociale, amicale, voire familiale. Le degré de radicalité d'un jeune se traduit largement par la nature de ses liens avec son environnement d'origine, ce qui suppose de détecter précisément des indices comportementaux préalables.

lorsqu'il s'agit de mineurs, peut envisager la mise en œuvre des mesures d'assistance éducative. Avec l'accord du procureur de la République, les préfets informent le maire de la commune concernée. Les préfets sont tenus de mettre en place une cellule de suivi dédiée en mobilisant les services de l'État et opérateurs concernés (police, gendarmerie, éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, service pénitentiaire d'insertion et de probation, Pôle emploi, mission locale notamment), les collectivités territoriales (outre la mairie concernée, les services sociaux du conseil général), et le réseau associatif, en particulier les associations intervenant en direction des familles et des jeunes.

Vis-à-vis des familles confrontées à ces situations, il est demandé aux préfets de faire preuve d'une grande réactivité pour

qu'un soutien et un accompagnement leur soient apportés. En fonction des situations, il est tout à fait possible de désigner un psychologue ou un référent issu du travail social, pour rentrer en contact avec la famille.

Vis-à-vis des jeunes, le principal enjeu sur le plan de l'accompagnement, consiste dans le désendoctrinement, d'une part, et la prise en charge effective des jeunes concernés, d'autre part, en vue de leur réinsertion sociale et/ou professionnelle. La question du désendoctrinement que certains qualifient de « déradicalisation » est importante. Les préfets ont la possibilité de s'appuyer sur des structures associatives qui proposent un accompagnement psychothérapeutique et pluridisciplinaire. La présence dans l'équipe pluridisciplinaire de référents religieux reste posée. Des expérimentations sont faites dans ce sens. Pour ces jeunes, une approche de type déconstruction/reconstruction est sans aucun doute l'approche à privilégier. Si la déconstruction consiste en ce désendoctrinement, il faut bien avoir conscience que le basculement rapide (souvent en quelques semaines) d'une grande majorité des jeunes est facilité par la situation de fragilité dans laquelle ils se trouvaient en amont de ce basculement. De ce fait, le désendoctrinement

versus déradicalisation ne peut se suffire en lui-même si l'individu n'est pas accompagné dans sa reconstruction et dans sa réinsertion citoyenne, sociale et souvent scolaire ou professionnelle. À ce titre, les préfets ont la possibilité de s'appuyer sur la méthodologie inscrite dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance qui a été adoptée en juillet 2013 par le Gouvernement. En effet, il est prévu la mise en place de parcours individualisés, notamment pour les jeunes en difficulté et en fragilité, appuyés par la désignation d'une personne référente (éventuellement un travailleur social), pour assurer le suivi de l'individu. Pour cette prise en charge individualisée, les préfets sont en capacité de mobiliser plusieurs outils, en fonction des situations, comme les chantiers de professionnalisation à caractère éducatif, les chantiers à caractère humanitaire dans lesquels les jeunes sont amenés à réfléchir sur le sens de l'engagement et de la solidarité. Des parcours citoyens peuvent également être proposés afin de réaffirmer les valeurs citoyennes qui régissent la société française ainsi que des inscriptions dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant notamment sur les établissements publics d'insertion de la défense (EPIDE). Cette démarche d'accompagnement et de prise en charge présente à ce jour un caractère expérimental en raison de la spécificité du phénomène de la radicalisation. C'est dans cette perspective qu'il est demandé aux préfets de faire preuve d'innovation et de créativité en la matière.

La nécessaire formation des acteurs locaux

Pour la mise en œuvre au plan local de ce volet préventif du plan de prévention, il est apparu indispensable de former les acteurs concernés. C'est dans ce cadre que le secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD) a conçu un programme de formation qui croise les regards de différents acteurs compte tenu de la complexité du phénomène. Il a mobilisé :

- les services du Premier ministre et notamment la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) qui aborde le phénomène sectaire et la problématique spécifique de l'emprise mentale ;
- les services du ministère de l'Intérieur et notamment :
 - l'Unité de coordination de lutte antiterroriste (UCLAT) qui apporte un éclairage particulier sur les filières terroristes et le conflit en Syrie,
 - le Bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur qui aborde les questions de justifications religieuses

du djihadisme et de l'état du radicalisme islamique en France,

- le Bureau de la nationalité, des titres d'identité et de voyage du ministère de l'Intérieur qui traite en particulier les sujets d'opposition à sortie de territoire visant à empêcher de gagner les zones de conflits et les enjeux de la nouvelle loi antiterroriste du 13 novembre 2014,
- le milieu universitaire et notamment Sciences Po Paris qui traite des enjeux géopolitiques et sociologiques de l'islam contemporain ;
- le monde associatif et notamment :
 - le Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI) traite le processus de radicalisation, en particulier l'identification et la compréhension des mécanismes qui amènent un jeune à basculer dans la radicalité,
 - la Fédération nationale des associations de protection de l'enfance (CNAPE) qui permet d'identifier le traitement des mineurs en danger.

Cette formation a été dispensée en 2014 à près de 450 agents de l'État et acteurs en charge du sujet. De nouvelles formations sont poursuivies en 2015.

Les perspectives d'avenir

Le dispositif français de prévention de la radicalisation dans sa dimension non répressive reste tout à fait perfectible et devra faire ses preuves à l'avenir, en particulier dans sa capacité à ramener les jeunes radicalisés dans le giron de la République. Pour cela, il faut trouver des méthodes et des actions efficaces de désendoctrinement et de réinsertion sociale. Nous sommes face à un phénomène nouveau qui suppose d'initier des actions innovantes et expérimentales.

Au lendemain des attentats terroristes meurtriers de janvier 2015 qui ont secoué notre pays, la réponse de la puissance publique et de l'État régalien en particulier se doit d'abord d'être ferme pour garantir à nos concitoyens leur sécurité. Elle doit être aussi préventive pour éviter que des centaines de jeunes ne s'inscrivent durablement dans une radicalité dont le débouché peut mettre en grande difficulté notre société dans ses fondements. Partager en amont l'information entre la famille, le réseau social et institutionnel ainsi que proposer la possibilité d'accompagnement psychothérapeutique et social est sans aucun doute un complément indispensable pour une réponse publique responsable et lucide ■



La mutation du discours jihadiste : les nouvelles formes de radicalisme musulman

Dounia BOUZAR

Dans les religions, la radicalité a toujours existé. Cependant, elle prend une nouvelle forme aujourd'hui, du fait de la mondialisation et de la sécularisation, comme l'a notamment analysé le politologue Olivier Roy. D'une manière qui peut sembler paradoxale, la séparation entre la sphère religieuse et la sphère profane permet une nouvelle autonomie du religieux. Plus rien ne contrôle les nouvelles mouvances, surtout quand il n'y a pas de clergé. Pour toucher les gens, le religieux doit apparaître universel, il n'est plus lié à une culture spécifique qu'il faudrait comprendre

afin de décrypter le message. De manière générale, le religieux mondialisé offre un « prêt à consommer », ou plus exactement, un « prêt à croire ».

La nouvelle forme de radicalisme musulman surgit dans ce contexte international tendu par des conflits géopolitiques et des crises sociales européennes, en proposant des espaces de combats concrets et la promesse de la « régénération d'un nouveau monde », purifié et « détenant la Vérité », qui serait supérieur à l'Occident, tant au niveau de sa puissance symbolique que réelle.

Notre récente étude¹ réalisée pour le Comité interministériel de prévention de la délinquance montre qu'il y a une mutation du discours « jihadiste ».

Il ne s'agit plus uniquement de filières organisées hiérarchisées avec une stratégie précise, mais de discours d'exaltation qui touchent de nombreux jeunes différents par Internet. En effet, si le processus « jihadiste » concerne tout le bassin méditerranéen et l'Europe, Internet permet aux rabatteurs d'adapter leur discours au contexte de chaque pays. En France, le premier rabatteur² qui a fait basculer 70 % des premiers mineurs et des jeunes majeurs francophones a proposé une sorte d'individualisation de l'offre qui a permis³ à chaque jeune de trouver son motif pour « remplir sa mission » : il n'y a pas qu'une seule raison de faire le jihad, chacun peut trouver la sienne. Tel un panonceau de *Drive-in*, ses vidéos proposent une liste des « bonnes raisons de faire le jihad », pêle-mêle : la purification du groupe qui possède la vérité, l'élimination des « faux musulmans » pervertis par l'Occident (tous ceux qui ne leur font pas allégeance), l'extermination de tous ceux qui ne sont pas musulmans, le réveil des peuples, l'hégémonie spoliatrice des Occidentaux, le sacrilège apostat des Chiites, l'assistance aux martyrs, le sacrifice comme preuve de sa foi, le sauvetage des enfants gazés par Bachar el Assad, la fin du monde, la régénération du monde, la régénération de soi, le combat contre la dictature de Bachar el Assad, etc.

Pour arriver à cette diversité d'offres, le processus utilise différents procédés : il manipule la notion d'humanitaire, utilise des images subliminales liées aux héros de l'islam, inverse des versets principaux du Coran avec des versets historiques, met en scène des iconographies provenant de l'univers des jeunes (jeux vidéos et films), appelle à la vengeance des musulmans humiliés partout dans le monde, montre des images d'enfants gazés par Bachar al Assad... Mais le tronc commun du processus de radicalisation consiste à isoler le jeune de la société en l'enfermant dans une vision paranoïaque qui renforce la fusion à l'intérieur du groupe « de ceux qui sont élus

pour posséder la Vérité » et leur isolement vis-à-vis de la société : tout groupe fermé se replie forcément sur lui-même en se méfiant de l'extérieur. Cet aspect commun aux garçons et aux filles, d'origines culturelles, de trajectoires sociales, de convictions philosophico-religieuses, d'âges différents, apparaît d'autant plus important qu'il est à la base de leur sentiment de persécution qui justifiera ensuite leur passage à l'acte. La vision paranoïaque se construit en deux étapes principales : le jeune est amené à rejeter et à fuir le monde réel par la théorie du complot et par la nécessité de primauté du groupe « des élus véridiques » pour sortir du déclin.

La théorie du complot : du rejet du monde réel à la nécessité d'une confrontation finale pour régénérer le monde

C'est le principe cumulatif et participatif d'Internet qui permet de ramener finement les jeunes aux vidéos de l'islam radical, alors que certains ne se posaient aucune question spirituelle. Une succession d'étapes les persuade que la seule façon de combattre les injustices revient à rejeter le monde réel. Puis, à partir du rejet du monde réel, on leur injecte l'idée que seule une confrontation totale et finale pourra changer les choses en adhérant au « vrai islam », « l'islam véridique ». La théorie du complot permet d'isoler le jeune de la société en trois étapes :

De nombreux jeunes ont d'abord visionné sur les réseaux sociaux des vidéos qui contestent le système productif (alimentation, médicaments, vaccins, écologie, publicité, etc.), avec plus ou moins de justesse. Ces vidéos ne sont pas nocives en elles-mêmes, mais leur cumul sur

Dounia BOUZAR



Dounia Bouzar est anthropologue du fait religieux et directrice générale du

Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI). Elle est l'auteur de *Désamorcer l'islam radical. Ces dérives sectaires qui défigurent l'islam* publié aux Éditions de l'Atelier en janvier 2014, et *Ils cherchent le paradis, ils ont trouvé l'enfer*, paru en octobre 2014 aux Éditions de l'Atelier.

- (1) Ce rapport, réalisé à partir de l'étude des Facebook de jeunes de 160 familles, vise à rendre visibles les méthodes et les processus des groupes radicaux et à comprendre les mécanismes qui amènent un jeune, de famille de référence musulmane ou pas, à basculer dans le radicalisme.
- (2) Omar Omsen, de son vrai nom Omar Diaby, ancien cambrioleur de banque, né et socialisé en France, a élaboré toute une série de vidéos nommées 19HH pour toucher les jeunes de différentes façons.
- (3) Nous employons le passé, car à l'heure actuelle, ce rabatteur et émir de la katiba francophone Al Nosra a perdu ses moyens et son pouvoir, et est poursuivi par Daesh à qui il n'a pas fait allégeance.

tous les sujets polémiques (écologie, santé, alimentation, finances, guerres...), repris sous l'angle du complot du style « on te cache la vérité dans ce monde corrompu », immerge le jeune dans une vision du monde où « tout n'est que mensonge ». Il a alors le sentiment d'avoir trouvé « la vérité cachée » qui explique à la fois son mal-être et l'état déplorable de la société. Se croyant en sécurité parce qu'il est sur le fauteuil dans sa chambre, il enchaîne les liens internet et se laisse entraîner dans des vidéos qui se succèdent les unes aux autres, en le déprimant, le paniquant, mais aussi l'exaltant et le galvanisant.

Une seconde série de vidéos persuade le jeune que des sociétés secrètes manipulent l'humanité ; il ne s'agit pas que de simples mensonges dont il faudrait se préserver, mais d'un véritable complot. Convaincre le jeune que le monde est régi par des sociétés secrètes qui veulent détruire les peuples correspond à une stratégie affinée. Un jeune qui tape un mot-clé comme « injustice » ou « publicité mensongère » peut être entraîné, de vidéo en vidéo, dans un tourbillon qui lui prouve que le monde n'est que « mensonges et complots ». Les vidéos les plus endoctrinantes ne se trouvent pas au premier clic, mais finissent par être accessibles sur la bordure extérieure de YouTube, comme n'importe quelle autre vidéo dont le système de tri estime qu'elles ont un lien entre elles, via le système courant des mots-clés utilisés. Progressivement, le jeune est persuadé que des organisations secrètes de puissants dirigeraient l'ensemble du monde à l'insu des peuples qu'ils esclavagent et éliminent progressivement : chômage de masse, produits toxiques dans les aliments, médicaments nocifs, vaccins mortels, création du virus HIV, passage d'avions qui déversent des sortes d'hormones stérilisantes ou perturbatrices (d'où certaines traînées blanches qui seraient différentes...), etc. Les illuminati seraient « la lignée de Satan » : les 1 000 ans de règne de la monarchie britannique, puis de « leurs cousins plus ou moins consanguins américains » et enfin, depuis le 11 septembre, ceux d'Israël, pays apparaissant comme le dernier stade démoniaque de l'empire du diable. Ces vidéos, mélangeant le fantastique à des faits issus de la réalité, terrorisent psychiquement le jeune et l'amènent à voir des « forces sataniques » à l'œuvre dans la moindre image, le moindre comportement qui ne partage pas cette vision du monde paranoïaque : « Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous ». Ainsi, les croyances païennes où figure un serpent (maya, hindouisme...) autant que le christianisme, puisque l'auréole du Christ dans les représentations signifierait en réalité un œil satanique se cachant derrière un démon, se combattent au même niveau. Arrivé à ce stade, le jeune est persuadé que le mal l'entoure et que ces extraterrestres démoniaques vont anéantir l'humanité.

La 3^e série de vidéos persuade le jeune que l'on peut sauver l'humanité grâce au « vrai islam ». Les vidéos commencent par mettre en exergue des images de nature encensant la beauté de la création de Dieu, des images enchanteresses dans lesquelles la magnificence provient de toute évidence d'un Créateur appliquant l'arithmétique du nombre d'or (coquillage, fleur, vagues, etc.), de même que « les parfaites proportions de l'homme » (longueur du bras divisée par celle de l'avant-bras, celle de la taille par celle de la poitrine, etc.). Se mêlent à ces images réconfortantes des courts extraits détournés de témoignages émouvants de convertis profondément et sincèrement touchés dans leur parcours personnel, d'interviews de scientifiques qui estiment que la constance gravitationnelle ne peut exister que grâce à Dieu... Vient ensuite le message final : seule une confrontation ultime avec le monde réel pourra le régénérer et seul « le vrai islam » y parviendra.

La notion de primauté du groupe purifié, pour parfaire la rupture sociétale et familiale du jeune

Le discours des radicaux n'invente pas une nouvelle culture, mais cherche à couper les individus de leur culture, afin de privilégier ce qu'ils appellent le « pur religieux ». Le sentiment que la société sécularisée est païenne aboutit à la nécessité de la primauté du groupe. Autrement dit, pour éviter de tomber dans le déclin général, il faut développer un sentiment d'appartenance à une communauté plus pure, au-dessus du reste du monde. Les musulmans radicaux prônent une version millénariste et apocalyptique du monde où seule l'unité des « vrais musulmans » permettra de sauver la planète contre le mal occidental. Tous ceux qui ne font pas partie du groupe purifié sont considérés comme des « ennemis de l'intérieur ». Pour préserver la force du groupe, la « purification interne » constitue donc la priorité des radicaux. « Rester pur » et ne pas se mélanger « aux autres » – c'est-à-dire ceux qui ne sont pas strictement comme eux – constituent la force principale de leur discours. Tout est mis en place pour se séparer et « se reconnaître ».

C'est pour définir la frontière du groupe purifié que le discours radical réduit la foi à une norme établie. L'islam devient un code qui isole celui qui est dedans de celui qui est dehors. La croyance la plus intime doit ici se montrer et se prouver. La foi devient un ensemble d'actes matériels et physiques, englobant chaque petit geste de la journée, que l'on est tenu d'accomplir et d'exhiber. La foi se voit et se compte, puisqu'elle doit *in fine* « faire barrière » avec le reste du monde. La codification qui définit les frontières de la pureté passe par la manière de se saluer,

C'EST POUR DÉFINIR LA FRONTIÈRE DU GROUPE PURIFIÉ QUE LE DISCOURS RADICAL RÉDUIT LA FOI À UNE NORME ÉTABLIE. L'ISLAM DEVIENT UN CODE QUI ISOLE CELUI QUI EST DEDANS DE CELUI QUI EST DEHORS. LA CROYANCE LA PLUS INTIME DOIT ICI SE MONTRER ET SE PROUVER. LA FOI DEVIENT UN ENSEMBLE D'ACTES MATÉRIELS ET PHYSIQUES, ENGLOBANT CHAQUE PETIT GESTE DE LA JOURNÉE, QUE L'ON EST TENU D'ACCOMPLIR ET D'EXHIBER.

de se parler, de se nourrir, de s'habiller... Pour se distinguer des autres « radicalement », il faut d'abord se reconnaître « entre Véridiques » (ceux qui possèdent la Vérité). Les vêtements (maladroïtement appelés « musulmans » par certains alors qu'ils sont issus des discours radicaux contemporains) sont les premiers accessoires d'identification et de démarcation. Ils deviennent très visibles pour « marquer la différence » dans le meilleur des cas, pour « se couper » de l'extérieur la plupart du temps. Progressivement, de manière à renforcer la pureté du groupe, les ressemblances entre les membres du groupe purifié vont augmenter jusqu'à ce que chaque jeune perde son contour identitaire initial. Pour arriver à annihiler toute singularité chez l'individu, le discours radical persuade le jeune qu'il éprouve les mêmes sentiments que « ceux du

groupe », qu'il perçoit les mêmes émotions, jusqu'à ce que l'identité du groupe remplace sa propre identité. Par contraste avec cette appartenance fusionnelle, il s'agit d'exacerber les différences avec tous ceux qui ne font pas partie « des Véridiques », notamment en les décrivant comme complices de la société païenne, et d'accentuer les ressemblances à l'intérieur du groupe purifié, de façon à ce que les Véridiques ne se distinguent plus les uns des autres. Toute différence doit être anéantie. Les membres de cette communauté radicale doivent avoir le sentiment d'être « un seul ». L'islam radical offre une (re) construction identitaire à ses « convertis », fondée exclusivement sur le marqueur religieux, c'est-à-dire sur la notion de foi extérieure : en répétant de manière obsessionnelle les rituels, ils ont le sentiment de créer une atmosphère sacrée qui les protège, de sortir du monde réel pour entrer dans un temps virtuel, un temps sacré partagé avec Dieu. Toutes les idéologies de rupture reposent sur des exaltations de groupe.

Les indicateurs de rupture quantifiables, pour une meilleure prévention

Les deux processus précédemment évoqués ont pour objectif de couper le jeune de tous ses anciens interlocuteurs qui participaient à sa socialisation. On peut donc construire des indicateurs d'alerte et de prévention en se fondant sur l'observation des ruptures sociales du jeune, effectuées « au nom de Dieu » :

- la rupture avec les anciens amis : le jeune en voie d'embrigadement commence par changer brutalement ses anciennes fréquentations, en prétextant qu'il y a une incompréhension entre eux : « *Elle ne veut plus parler à ses anciens amis du fait qu'ils ne sont pas "dans le vrai"* » ;
- la rupture avec les activités de loisirs : tout est mis en place pour se séparer « des autres » (ceux qui ne sont pas élus), de façon à renforcer la force du groupe. Ainsi le jeune arrête progressivement toutes ses activités extrascolaires (musique, peinture, sport) sous des prétextes différents : « *Il a arrêté ses cours de guitare en disant que ça détourne de Dieu et que c'est une tentation d'Iblis* » ;
- la rupture avec l'école ou l'apprentissage professionnel : la rupture scolaire constitue le troisième niveau de rupture. Le discours du complot et de primauté du groupe présente les professeurs comme les premiers complices, avec les médias et la police, des sociétés secrètes illuminati : « *Il ne voulait plus aller à l'école en disant que faire un angle droit faisait partie du complot des croisés et des sionistes contre l'islam, puisque ça fait rentrer des croix dans les esprits...* ». Il faut toutefois préciser que la rupture scolaire/professionnelle n'est pas une étape obligatoire pour le départ en Syrie/Irak. Certains jeunes sont partis directement rejoindre un groupuscule ou prévoient de le faire tout en étant encore scolarisés, et sans avoir baissé dans leurs résultats, tant le basculement dans l'embrigadement a été rapide ;
- la rupture familiale⁴ : pour que la primauté du groupe radical soit complète, il s'agit de substituer l'autorité du groupe à l'autorité parentale. Le basculement dans la radicalité entraîne généralement une forme de transgression, de rupture générationnelle.

Tous les prétextes sont utilisés pour placer le jeune en situation d'auto-exclusion, y compris vis-à-vis de sa

(4) Dans nos premiers travaux, la rupture familiale apparaissait nettement, de façon frontale, de manière à empêcher la possibilité minimale d'un « vivre ensemble ». Depuis ces derniers mois, les radicaux apprennent aux jeunes à cacher leur embrigadement, ce qui mène à des situations de réel dédoublement de personnalité...

famille. L'objectif est bien qu'il ne puisse plus partager de moments avec « les autres », ceux qui ne font pas partie du « groupe élu ». Des éléments appartenant aux différents rituels de l'islam sont absolutisés et normalisés de manière permanente. Il s'agit de faire en sorte que la pratique dite « religieuse » devienne une véritable barrière infranchissable avec le reste du monde, de façon à casser le dernier lien du jeune avec la réalité extérieure, le lien familial.

Par exemple, certains orthodoxes estiment que le musulman qui jeûne pendant le mois du ramadan (l'un des piliers de l'islam) ne doit plus utiliser de déodorant, car ce produit entraverait deux exigences : il contient de l'alcool (qui normalement ne doit pas être consommé d'une manière où l'individu perdrait son libre arbitre...) et se présente comme un confort (alors que le ramadan consiste à se mettre en situation de privation). Les radicaux vont se servir de cette interprétation orthodoxe pour convaincre les jeunes que tout produit contenant le moindre alcool est « haram » (interdit par Dieu). Ils ne se contentent pas d'imposer cette norme à l'individu qu'ils veulent radicaliser, mais amènent ce dernier à imposer cette norme à son entourage. *In fine*, aucun produit qui contiendrait de l'alcool ne peut exister dans l'espace où ils vivent : « Non seulement elle n'utilise plus de déodorant, mais elle jette les nôtres, et toutes nos bouteilles de parfum. Elle ramène des bouteilles de musc ne contenant pas d'alcool. Cela fait longtemps qu'elle nous a vidé toutes nos bouteilles de vin et d'apéritif ».

Le même processus est utilisé pour convaincre le jeune que toute image est interdite par Dieu (haram). Ils utilisent également un élément de l'histoire de l'islam, qu'ils ôtent de son contexte pour en faire une interdiction générale et permanente, de manière à couper l'individu du reste de la société. En effet, avant la fondation de l'islam, les tribus se combattaient pour imposer l'un (e) de leurs 360 dieux ou déesses. L'islam, comme les deux autres religions monothéistes, avait comme ambition de rassembler les croyants dans l'unité d'un seul Dieu et de ramener la paix, d'où l'idée que « la soumission à Dieu » permet d'obtenir la paix (la racine « islam » est commune au verbe « aslama » qui signifie « s'en remettre, s'abandonner » et au mot « paix »). Arrivé à La Mecque, le Prophète a donc détruit les fameuses 360 idoles qui trônaient à la Kaaba et provoquaient des conflits. Depuis, il n'y a pas de représentation animale et humaine à l'intérieur des mosquées pour bien marquer l'unicité de Dieu. Cependant, pour les radicaux, toute image doit être interdite dans l'univers du musulman : « Un jour, je suis rentré du travail et j'ai cru que mon appartement avait été cambriolé : il avait enlevé tous mes tableaux, arraché mes rideaux, ôté mes bibelots, tous les objets où il y avait une image d'animal ou d'être humain... Même les chameaux de mon magnifique tapis marocain étaient brûlés... ».

Ce processus s'avère extrêmement efficace en termes de rupture sociétale : les témoignages des parents montrent que l'interdiction d'images permet d'isoler les enfants dès le plus jeune âge : « Quand elle s'est radicalisée, ma fille a refusé les draps que je lui ai offerts pour son bébé parce qu'il y avait des lapins brodés dessus. Quand j'ai acheté une poupée, elle lui a enfilé une chaussette sur sa tête... Elle a également interdit toutes les peluches. C'est pour cette raison qu'elle ne veut ni l'inscrire en crèche, ni la confier à une nourrice, ni me la laisser quelques heures... » Les radicaux interdisent aussi le cinéma et la télévision.

L'alimentation constitue aussi un moyen efficace de placer le jeune en rupture. Les radicaux, après avoir redéfini la notion de « halal » de l'islam, ont mis en place une théorie du « complot du porc » qui tend à persuader les jeunes que les industriels cachent volontairement de la gélatine de porc partout : « Les repas en commun sont devenus impossibles. Il recevait tous les matins une liste réactualisée qui lui indiquait qu'il y avait du porc caché dans toutes les confiseries (bonbons, sucettes, barres chocolatées, barres de céréales...), nappages, pains, croissants, pains au chocolat, chaussons aux pommes, gâteaux, biscottes, pâtisseries, brioches, cacao, biscuits, pain de mie, pâtes à pizza, beurre, plats cuisinés, margarine, crème fraîche, crème anglaise, crème dessert, boissons, chips, crème chantilly, glaces, pains à sandwiches, pâte feuilletée, soupes, chocolat, yaourts, mousses au chocolat, sauces... avec toute une liste de marques à boycotter (Nestlé, Danone, Haribo, Miko, Delacre, etc.) et toute une liste des additifs susceptibles de contenir du porc qui n'en finissait pas : E100, E101, E102, E103, E110, E111, E120, E123, E124, E125, E126, E127, E128, E140, E141, E142, E152, E153, E160a, E160b, E160c, E160e, E160f, E161b, E161g, E163, E170, E210, E213, E214, E226, E234, E252, E270, E280, E322, E325, E326, E327, E328, E329, E334, E335, E336, E337, E338, E339, E340, E341, E400, E401, E402, E403, E404, E405, E406, E407, E408, E411, E412, E413, E414, E418, E420, E421, E422, E430... »

Progressivement, les parents ressentent une certaine « désaffiliation ». Ils ont le sentiment de perdre leur enfant. Déchoir les parents de leur légitimité et donc de leur autorité constitue l'un des objectifs principaux des radicaux. Cela s'opère de la même façon dans les familles athées, juives, chrétiennes que dans les familles musulmanes.

PROGRESSIVEMENT, LES PARENTS RESENTENT UNE CERTAINE « DÉSAFFILIATION ». ILS ONT LE SENTIMENT DE PERDRE LEUR ENFANT. DÉCHOIR LES PARENTS DE LEUR LÉGITIMITÉ ET DONC DE LEUR AUTORITÉ CONSTITUE L'UN DES OBJECTIFS PRINCIPAUX DES RADICAUX.

Conclusion

Effacer les repères antérieurs identitaires permet de rassembler les membres radicalisés autour d'une pensée unique et d'éviter les avis contradictoires. La mise en veilleuse des facultés intellectuelles individuelles facilite la fusion. Tout individu incorporé à un tel groupe totalitaire subit des modifications psychiques. On attend de lui qu'il ne réfléchisse pas, qu'il se contente de reproduire de manière automatique les faits et gestes présentés comme ceux des pieux ancêtres, comme le groupe lui demande de le faire dans l'unique objectif de prendre le pouvoir. Les questions contemporaines ne sont pas abordées directement : on cherche un cas similaire dans l'ancien temps. On raisonne par analogie. On fait revivre le passé au présent. Au lieu d'interpréter le sens de l'univers, on prétend répéter l'histoire. Il se crée ainsi une sorte de relation pathogène au passé qui est censé détenir à lui seul les réponses aux questions d'aujourd'hui. Les versets religieux évoqués ne sont alors plus un moyen de s'orienter dans le monde mais deviennent des schémas de conduite, des recettes à appliquer avec automatisme. Remplacer le raisonnement par le mimétisme correspond à la logique de l'islam radical qui fonde son existence sur la rupture avec les civilisations.

Notre retour d'expériences nous mène à penser que le désembrigadement ne peut passer par un simple discours religieux alternatif qui condamnerait la violence.

Tenter de raisonner le radicalisé avec « le bon islam » renforce l'autorité du discours de l'islam radical en illustrant ce qu'il lui a annoncé : le radicalisé évolue dorénavant dans une vision du monde binaire, où tous ceux qui n'adhèrent pas à son idéologie font partie d'un complot et sont notamment perçus comme « jaloux de ne pas être élus ». Se placer sur le terrain de la raison ou du pouvoir s'avère contre-productif en renforçant son sentiment de toute-puissance, sa certitude de posséder plus de discernement que les autres humains « non élus ».

À partir de ce constat, notre approche consiste à ne jamais se placer sur le terrain du savoir (discussion théologique), ce qui renforcerait les certitudes du radicalisé, mais à passer

par l'émotion et l'affect pour remobiliser (refaire surgir) l'individu broyé par l'embrigadement. Nous mettons en place un processus qui a pour objectif de mener les embrigadés à comprendre le sens de ce qu'ils ont fait et ce qui leur est arrivé. Cette procédure d'attribution de sens passe par des méthodes différentes selon le profil et le motif du radicalisé. Cela peut être suscité par les souvenirs familiaux de la petite enfance, l'évocation de traumatisme, les témoignages, les parcours de vie, la reconnaissance des difficultés vécues (etc.). Pour déconstruire les attaches des radicaux avec leur idéologie encore existante, il faut entrer avec eux dans le récit détaillé du fonctionnement du groupe radical, de façon à expliciter le décalage entre le motif du radicalisé et l'intentionnalité cachée de l'idéologie.

Après cette longue étape qui consiste à rendre visibles les mécanismes de fonctionnement des groupes terroristes dans lesquels les individus étaient plongés, arrive le temps de la reconstruction de la personne. Il ne faut pas penser cette phase comme « un retour à son ancienne vie » : cela n'est pas possible, car elle ne sera plus jamais la même. Notre méthode consiste à partir de l'individu, de son expérience, dont la logique a été déconstruite et reconnue, et par le questionnement, faire en sorte qu'il trouve lui-même les défauts de son premier engagement pour en reconstruire un nouveau dans le monde réel.

Nous opérons une distinction entre les « chefs jihadistes » et « les jeunes qu'ils embrigadent » et posons le postulat que « le basculement » des mineurs et des jeunes majeurs nés et socialisés en France correspond toujours à une aliénation de l'individu qui peut être contrée. L'objectif principal du désembrigadement va donc consister à mettre en place des méthodes pour « remobiliser l'individu » afin qu'il redevienne un « sujet qui pense » ■

L'emprise mentale, au carrefour de la dérive sectaire et de la radicalisation

Serge BLISKO

En avril dernier, devant le nombre croissant de parents désemparés, inquiets de l'évolution préoccupante et soudaine d'un enfant ou d'un proche, le gouvernement mettait en place un numéro vert¹, chargé de recueillir et d'orienter les appels faisant état de la possible radicalisation d'une personne mineure ou majeure.

La création de cette plate-forme téléphonique d'assistance aux familles et de prévention de la radicalisation violente marquait le point de départ d'un vaste programme de formation, en direction des « écoutants » du numéro vert comme des acteurs locaux des préfectures, fonctionnaires chargés de coordonner la prévention et la prise en charge du phénomène sur les territoires, et également destiné à profiter à un nombre important de

professionnels œuvrant non seulement dans le domaine de la sécurité, mais aussi dans celui de l'enfance, de l'adolescence ou de l'assistance aux victimes.

Associée dès le départ à cette démarche de formation, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) était sollicitée pour apporter son expertise sur les mécanismes de l'emprise mentale, habituellement utilisés en matière de dérives sectaires.

Qu'est-ce qu'une dérive sectaire ?

Selon la loi de séparation des églises et de l'État, adoptée le 9 décembre 1905, « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte*² » tout en assurant la liberté de conscience et en garantissant le libre exercice des cultes³.

Serge BLISKO



Serge Blisko est docteur en médecine et ancien député-maire du

13^e arrondissement de Paris. Il est président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

(1) Vous souhaitez signaler une situation inquiétante qui vous paraît menacer un membre de votre famille ou un proche, obtenir des renseignements sur la conduite à tenir et/ou être écouté(e), conseillé(e) dans vos démarches : numéro vert 0800 005 696 (du lundi au vendredi de 9h à 17h) ou <http://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>

(2) Article 2 de la loi du 9 décembre 1905.

(3) Article 1 de la loi du 9 décembre 1905.



La Miviludes n'a donc pas pour objet de travail, en tant que tel, la religion. Elle ne travaille pas davantage sur les « sectes », terme qui renvoie le plus souvent à un « groupement religieux clos sur lui-même et créé en opposition à des idées et à des pratiques religieuses dominantes⁴ ».

Ce terme de « secte », qui n'est pas défini par la loi, a, en effet, très vite montré ses limites et on lui préfère depuis 2005 celui de « dérive sectaire » qui s'appuie sur un faisceau de critères de dangerosité et permet « d'exercer une vigilance particulière sur toute organisation qui paraît exercer une emprise dangereuse pour la liberté individuelle de ses membres⁵ ».

La circulaire du Premier ministre du 27 mai 2005 souligne à cet égard l'importance de « repérer toute activité, quelle que soit sa forme, susceptible de revêtir un caractère sectaire parce qu'elle place les personnes qui y participent dans une situation de sujétion ou d'emprise et tire parti de cette dépendance ».

La Miviludes travaille dès lors sur la dérive sectaire, qu'elle définit comme « un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte aux droits fondamentaux, à la

sécurité ou à l'intégrité des personnes, à l'ordre public, aux lois ou aux règlements ».

La dérive sectaire se caractérise ainsi par :

- la mise en œuvre d'une doctrine, d'une idéologie ou d'une pratique ;
- générant une emprise mentale d'un groupe ou d'un individu sur une autre personne ;
- conduisant celle-ci à s'isoler ou à rompre avec son environnement familial, social et/ou professionnel ;
- et à mettre en danger sa situation financière et/ou sa santé physique ou psychique.

Les dérives sectaires, de ce fait, peuvent aussi bien se situer dans un contexte religieux que dans des domaines qui n'entretiennent *a priori* aucun lien avec la spiritualité des personnes⁶, tels que la santé, l'éducation ou la formation professionnelle, pour ne citer qu'eux.

(4) Dictionnaire Larousse.

(5) Circulaire du 27 mai 2005 relative à la lutte contre les dérives sectaires (NOR: PRMX0508471C).

(6) Pour exemple, affaire des reclus de Monflanquin, cour d'appel de Bordeaux, 4 juin 2013.

Pour évaluer la réalité et la portée d'une dérive sectaire, la Mission interministérielle utilise un faisceau d'indices, comprenant dix critères de dangerosité. Ces derniers ont été établis à partir des travaux des commissions d'enquêtes parlementaires et des analyses d'experts.

Il s'agit de :

- la déstabilisation – ou emprise – mentale (obligatoire) ;
- le caractère exorbitant des exigences financières ;
- la rupture induite avec l'environnement d'origine (cercle amical, social, familial, scolaire ou professionnel...) ;
- les atteintes à l'intégrité physique ;
- l'embrigadement des enfants ;
- le discours plus ou moins antisocial ;
- les troubles à l'ordre public ;
- l'importance des démêlés judiciaires ;
- le détournement éventuel des circuits économiques traditionnels (par exemple, le travail dissimulé présenté comme du bénévolat) ;
- les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics.

Concernant le premier indice, qu'il est impératif de caractériser, le professeur Philippe-Jean Parquet, docteur en psychiatrie et addictologie, a dressé une liste de neuf critères⁷ permettant de déterminer si une personne se trouve ou non sous emprise mentale. Il considère que le diagnostic d'emprise mentale peut être établi à partir du moment où au moins cinq des neuf critères sont réunis.

La sujétion psychologique, conséquence d'un processus d'emprise et de déstabilisation mentale

L'emprise mentale peut être facilitée par l'affaiblissement psychique et physique de la personne, qui peut se trouver, à des degrés divers, privée de nourriture, de sommeil, d'intimité, d'informations ou de liens affectifs en dehors du groupe, ou inversement saturée d'activités, de sollicitations ou d'injonctions épuisantes.

Elle peut également être générée par des techniques psychologiques dénaturées ou dévoyées ; ces techniques cognitives, comportementales, émotionnelles ou affectives

ont alors pour finalité de conditionner la personne en lui imposant un changement de pensée et de comportement, en rupture avec son mode de vie, ses valeurs et ses sociabilités antérieures.

La mise en état de sujétion psychologique résulte toujours d'un processus, plus ou moins rapide, que l'on décompose généralement en différentes phases :

- la situation de départ peut concerner des personnes connaissant une certaine vulnérabilité (stress, maladie, problèmes familiaux ou professionnels, solitude ou deuil...) comme des individus sans problème particulier, en quête de sens, ou en recherche de valeurs ;
- lors de la « phase de séduction », la personne est conduite à donner son accord à une procédure, mais a une méconnaissance totale de la nature du processus de transformation qu'elle va connaître, du résultat final de cette transformation et de ses finalités. Une grande attention est portée à ses désirs au cours de cette phase, où elle est entourée de nouveaux amis, de personnalités charismatiques, voire chaleureuses, qui lui promettent d'accéder à des connaissances et savoirs réservés à une élite, sous un masque toujours respectable (culturel, spirituel, humanitaire, thérapeutique...) ;
- au cours de la « phase de déconstruction », la personne est victime d'une véritable déstabilisation psychologique et entre dans une période de flottement, de perplexité et d'insécurité où tous les repères antérieurs sont remis en question. Elle se rend disponible pour recevoir ce qui est proposé, multiplie les engagements qui lui sont demandés de façon de plus en plus fréquente, s'implique de plus en plus dans le processus initiatique (rituels, néo-langage, interdits, prescriptions...) et s'isole. C'est à ce stade, où l'embrigadement est déjà avancé, qu'interviennent les ruptures (avec le cercle social, le mode de vie antérieur, la scolarité, la formation ou le milieu professionnel, et parfois l'entourage familial) qui sont généralement repérées et dénoncées par les proches ;
- la « phase de reconstruction » de l'individu va alors pouvoir se mettre en place. Elle va consister en la réécriture du passé et de l'histoire personnelle de l'adepte, à qui un corollaire restructurant sera proposé pour chaque élément remis en question ;

(7) Parmi lesquels figurent par exemple la rupture dans la cohérence avec la vie antérieure, l'acceptation par une personne que sa (...) vie soit modelée par les (...) doctrines imposés par un tiers ou une institution, l'adhésion et l'allégeance inconditionnelle (...) à une personne ou à un groupe, la dépossession des compétences avec anesthésie affective (...) et perte du sens critique, l'imperméabilité aux avis (...) avec impossibilité de se remettre en cause et de promouvoir un changement...

- enfin, la « phase de renforcement », tout aussi indispensable que les étapes précédentes, apprendra à la personne à parer au doute et au découragement lorsque la fascination faiblit, et à relancer d'elle-même la dynamique d'appartenance et d'emprise, en mobilisant des mécanismes d'autorécitation, ou en systématisant la surveillance par des tiers.

Au terme de ce processus, la personne sous emprise aura totalement transformé sa lecture et son interprétation du monde, traitant et sélectionnant les informations qu'elle reçoit en fonction de leur orthodoxie à la doctrine du groupe. En apparence cependant, et pour un œil non exercé, elle ne semblera subir aucune contrainte apparente, se proclamera volontiers libre dans ses choix et dans ses actes, ne se reconnaîtra pas comme victime, restant aveugle face à l'emprise dont elle fait l'objet.

L'emprise mentale, composante à géométrie variable de la radicalisation des personnes

La Miviludes n'assimile pas la radicalisation jihadiste à une dérive sectaire. Sans entrer dans le débat qui occupe régulièrement les médias à ce sujet (a-t-on affaire à une dérive sectaire ? À une dérive religieuse ? À une dérive idéologique ?...), elle considère cependant que les signalements qui lui sont présentés peuvent s'apparenter à une dérive sectaire, et qu'au moins un dénominateur commun avec la dérive sectaire existe : celui de l'emprise mentale.

Les situations que la Miviludes connaît se caractérisent notamment par des changements très importants du mode de vie des personnes concernées, qui sont pour l'essentiel des jeunes âgés de 14 à 25 ans :

- le cercle amical, même ancien, est rejeté, au profit d'un nouveau cercle social inconnu des parents ou des proches mais très investi auprès de la personne, qu'il alimente en téléphones, livres, et parfois vêtements ;
- le projet scolaire ou la formation professionnelle (voire l'emploi) sont désinvestis et abandonnés, y compris lorsque l'élève excellait ; il en va de même des activités périscolaires ou de loisir ;
- le comportement alimentaire, et parfois vestimentaire, se modifie progressivement ou soudainement, souvent en liaison avec la diffusion quotidienne de listes de produits interdits.

Ces situations débouchent sur un conflit ouvert ou larvé avec la famille, voire sur une rupture avec les proches qui ne cautionnent pas le nouveau choix de vie auxquels il est reproché leur faible pratique religieuse.

Dans un certain nombre de cas, la personne radicalisée va tenter de dissimuler ces changements à son entourage, pour ne pas l'alerter sur ses projets, ce qui rendra d'autant plus délicate la perception des indices liés à la mise en état de sujétion psychologique.

La sortie d'emprise, un enjeu prépondérant

La personne sous emprise mentale n'est pas vouée à rester *ad vitam aeternam* en état de sujétion psychologique. Elle peut sortir de cette emprise dans un certain nombre de circonstances : à la suite par exemple d'une « dissonance cognitive » ou d'une accumulation de doutes, lorsque les éléments d'information qu'elle reçoit ne s'imbriquent plus, ou subséquemment à un choc émotionnel important. Elle se trouve alors dans une situation de grande fragilité et doit bénéficier d'un accompagnement psychologique et social adapté.

Il est également possible de provoquer la sortie d'emprise en travaillant sur chacun des éléments du processus précédemment décrit, dans le cadre d'une approche à la fois très individualisée et pluridisciplinaire.

Ces accompagnements et ces prises en charge peuvent être ordonnés par le juge. On rappellera à cet égard que les articles 375 du Code civil et 223-15-2 du Code pénal peuvent être utilement mobilisés, le premier pour protéger les personnes mineures, le second pour sanctionner « l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse d'un mineur, d'une personne vulnérable et d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou répétées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables ».

Les actions de prévention, l'information du grand public et la formation des professionnels doivent à la fois se poursuivre et se renforcer. Les associations partenaires de la Miviludes (Unadfi, Ccmm...) participent à ces actions de prévention et d'information, et accompagnent les familles.

Les attentats terroristes de janvier 2015 ont tragiquement mis en lumière une crise des valeurs de la République, l'état de désespérance de certains jeunes en panne d'avenir,

mais aussi la tentation de la violence et la porosité entre la criminalité de droit commun et le terrorisme. Il faut aussi dénoncer les ravages des théories complotistes comme l'a évoqué le dernier rapport de la Miviludes.

Pour conclure, il s'agit sans doute de repenser les fondements de notre République en inventant un fonctionnement collectif avec un souci d'équilibre entre justice sociale et sécurité ■

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)

Créée par décret du Premier ministre en date du 28 novembre 2002, dans le prolongement de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS), la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires est présidée par Serge Blisko.

Missions de la Miviludes

La mission de la Miviludes est double : elle doit d'abord assurer la veille en matière d'évolution du risque sectaire et prévenir les dérives par une information du public et une coordination de tous les services de l'État.

Elle doit aussi lutter contre les dérives sectaires en faisant en sorte que l'action publique soit systématiquement mise en œuvre quand sont établis des troubles à l'ordre public, des atteintes aux libertés fondamentales des individus, ou que les lois et règlements de la République sont enfreints.

À ce titre, elle doit favoriser les démarches de victimes désireuses d'obtenir réparation des dommages subis.

Ces missions se traduisent concrètement par :

- le traitement de consultations ou demandes de renseignements qui lui sont adressées par des services de l'État, les autorités publiques et des personnes privées, concernant des mouvements ou des pratiques sur lesquels ils souhaitent être mieux informés ;
- la mise en synergie des différents acteurs pouvant être concernés sur un dossier particulier, et notamment l'organisation de réunions de travail avec des enquêteurs ou des magistrats et/ou avec des experts, associations d'aide aux victimes... ;
- la saisine des autorités publiques et de la justice lorsqu'une affaire le justifiant est portée à sa connaissance ;
- l'organisation ou la participation à des colloques et conférences, y compris sur le plan international ;

- des publications régulières comme le rapport annuel ou ponctuelles, ou les études et guides pratiques ;

- des initiatives en matière de propositions législatives et réglementaires en lien avec son domaine de compétence.

Organisation de la Miviludes

La Miviludes comprend trois structures, présidées par Serge Blisko :

- la Mission permanente constituée de quinze fonctionnaires ou agents de l'État mis à disposition, structure pluridisciplinaire issue des ministères suivants : Intérieur (gendarmerie et police), Justice, Affaires sociales et Santé, Affaires étrangères et européennes, Économie, Finances et Budget, Éducation nationale ;
- Le Conseil d'orientation (CO) comprend trente personnalités nommées par le Premier ministre pour leurs compétences ou intérêt à la problématique des dérives sectaires ;
- Le Comité exécutif de pilotage opérationnel (CEPO), composé de représentants des départements ministériels concernés par la lutte contre les dérives sectaires en France ;
- Au plan déconcentré, l'action de la Miviludes est relayée par les groupes de travail restreint à dimension opérationnelle (ou GTRDO), réunis annuellement et présidés par les préfets dans chaque département, avec la participation de la Miviludes, qui échangent les informations et coordonnent l'action des services déconcentrés de l'État.

Le président de la Miviludes, Serge Blisko et Audrey Keysers, conseillère chargée de la communication et des relations avec les élus sont diplômés de l'INHESJ, respectivement de la 20^e et de la 21^e session, une formation qu'ils jugent très utile pour mener à bien les missions de la Miviludes.

La radicalisation jihadiste est d'abord salafiste

Au sens sociologique, la radicalisation est la légitimation intellectuelle et/ou le recours à la violence. Elle atteint aujourd'hui beaucoup de domaines, religieux (et pas seulement l'islam), mais aussi social (*Black Blocks*) et évidemment politique (identitaires, régionalismes...). Aujourd'hui, le radicalisme musulman recouvre pour l'essentiel le salafisme jihadiste.

Cette pratique de la religion a été largement encouragée par le wahhabisme d'Arabie saoudite en soutien aux musulmans un peu partout sur la planète (dont l'Algérie qui en a subi les terribles effets lors des années noires) et l'Afrique sub-saharienne.

Riyad a aussi poussé cette pratique pour lutter contre les frères musulmans qui avaient soutenu Saddam Hussein lors de la guerre du Golfe.

L'idéologie salafiste se rattache aux sectes de l'Apocalypse, mouvance composite assez nombreuse qui convainc le disciple qu'il entre dans une communauté fraternelle nouvelle, qu'il adopte une idéologie globale répondant à toutes les questions de la vie et impose une pratique religieuse rigoureuse comme condition du salut de la fin imminente du monde, annoncée par le réchauffement de la planète, la catastrophe de Fukushima, etc. Le conflit en Syrie viendrait confirmer les propos du Prophète annonçant le retour du Messie dans la région.

Le salafisme présente cependant quelques originalités significatives, en particulier dans ses méthodes de recrutement qui ne font pas apparaître des gourous identifiables, mais un système réticulaire qui enserré le candidat pour le mener à la conversion radicale. Secte ou pas secte, la question paraît secondaire. Quand on le compare à d'autres formes de radicalisation, deux dimensions sont particulièrement importantes :

1. Le salafisme n'est pas une pratique religieuse, mais la revendication d'une identité politico-religieuse totalitaire qui se concrétise dans deux domaines :

- sa prétention comme reproduction à l'identique des comportements des compagnons du Prophète, à représenter l'ensemble des musulmans de la planète (l'oumma). Il rejette toutes les autres pratiques de l'islam, se donne un droit d'excommunication (taqfir) et ses principales victimes sont d'abord les autres musulmans (chiïtes, soufis ou autres écoles sunnites). Le terrorisme salafiste tue aujourd'hui dix fois plus de musulmans que de non-musulmans sur la planète,

- la ghettoïsation qu'il souhaite imposer à la composante française musulmane par la formulation des revendications clivantes sans cesse renouvelées (alimentaire, vestimentaire, comportementale, scolaire, sportive...).

2. Sa seconde caractéristique est son extrême sensibilité géopolitique, exacerbée par son idéologie complotiste et par les multiples interventions occidentales dans le monde arabo-musulman. La mobilisation se fait sur les thèmes de la défense des opprimés et des violences occidentales largement exprimés dans les vidéos de propagande. Le salafisme se veut le défenseur de l'ensemble des musulmans opprimés, massacrés par les Occidentaux. Il est parvenu ainsi à faire de la défense de l'oumma la nouvelle idéologie tiers-mondiste mobilisatrice de jeunes à la recherche d'une cause riche en héros positifs (motivation essentielle des conversions radicales). À la différence d'Al Qaida qui diffusait des textes, il parle à la génération internet par les moyens les plus modernes (clips d'images de guerre ressemblant à des jeux vidéo, images de massacres, culte du héros...). Il se prétend engagé dans une guerre vengeresse planétaire contre l'Occident, mais aussi contre les autres musulmans.

Il s'agit donc d'une pratique totalitaire de l'islam qui cherche à imposer ses règles, rejeter les formes républicaines et rendre légitime, au moins intellectuellement, l'usage de la violence qu'il présente comme vengeresse.

Le salafisme se veut le défenseur de l'ensemble des musulmans opprimés, massacrés par les Occidentaux. Il est parvenu ainsi à faire de la défense de l'oumma la nouvelle idéologie tiers-mondiste mobilisatrice de jeunes à la recherche d'une cause riche en héros positifs (motivation essentielle des conversions radicales).

La mobilisation silencieuse de la communauté française musulmane

Les responsables de la communauté française musulmane (Conseil français du culte musulman, associations diverses et Collectif contre l'islamophobie en France...), empêtrés dans leurs rivalités personnelles et nationales, ont longtemps observé une attitude réservée et tolérante, voire complice vis-à-vis de ces pratiques radicales, aidés en cela par une politique officielle discrète dont la dimension policière occupait l'espace médiatique. Les communiqués qui ont suivi les affaires Merah puis Nemmouche n'évoquaient même pas la question de la radicalisation.

Les temps ont considérablement changé. L'intégration des élites de la communauté française musulmane est en cours depuis des années, mais en silence. Elle se traduit entre autres par des candidatures en nombre croissant aux élections (municipales et législatives) sur la totalité du champ politique. Mais aussi et surtout depuis la vague de départs en Syrie, l'engagement actif contre la radicalisation se manifeste par une mobilisation collective locale des élites et non des structures officielles (Conseil français du culte musulman). Ces élites sont la cible première des salafistes (menaces de mort, dénonciations, refus de suivre la prière guidée par un imam républicain, rupture familiale d'enfants jihadistes...). Plus de douze manifestations associatives ont été organisées depuis juin de cette année (plus six en préparation) qui visaient à apporter une aide à la mobilisation officielle, dans des domaines comme le contre-argumentaire théologique, la mobilisation du réseau d'alerte avancée que constituent les associations, les gestionnaires de mosquées, les imams, les théologien...

Ils sont vus par les salafistes comme des « collaborateurs de police » et « traîtres à l'islam ».

Propositions

Au-delà de la politique publique annoncée depuis le printemps et largement approuvée par les interlocuteurs rencontrés, il nous est apparu utile de proposer des actions complémentaires :

La relation avec la communauté doit viser à tarir la source du recrutement

Les salafistes sont installés dans l'enfermement des idéologies sectaires et paraissent peu accessibles. Il est difficile de faire redescendre sur terre un transcendant. C'est le reste de la communauté, réservoir normal du recrutement, qui doit, entre autres, faire l'objet d'une mobilisation dans le cadre de la politique publique.

Le premier acte est la parole publique désignant la cible, à savoir le salafisme jihadiste et non pas le « terrorisme international », formule creuse qui renvoie aux plus mauvais souvenirs de l'ère G. W. Bush. Si tous les salafistes ne sont pas des radicaux violents, tout terroriste violent a d'abord été radicalisé politiquement. Ceux qui se sentent visés tout en dénonçant la violence doivent donc aujourd'hui prendre position publiquement. Ce ciblage permettrait dans un premier temps de casser le sentiment de stigmatisation collectif des musulmans – souvent à

fleur de peau – que des termes comme « islamisme » ou « terrorisme islamiste » entretiennent. La parole politique conforterait les élites actuellement engagées dans la lutte contre le salafisme.

Construire avec les élites musulmanes une relation de travail pour définir et lutter contre la radicalisation afin d'éviter des approximations toujours risquées. Il est essentiel qu'un discours théologique accompagne la politique publique de lutte contre la radicalisation et tempère les conversions basculant immédiatement dans la violence. Les autorités sont face à une situation proche de ce que fut en son temps « la marche des Beurs ». Revendiquant simplement les principes républicains et soutenus par un grand mouvement d'opinion, les marcheurs ne demandaient qu'à être regardés comme des citoyens à part entière. Le gouvernement de l'époque répondit en créant SOS Racisme, sans aucun des leaders de la Marche. Ce sont les enfants de cette génération qui se sont réislamisés constatant que la démarche civique n'avait mené à rien. Si le gouvernement actuel n'est pas capable d'appuyer et soutenir les élites qui se sont mobilisées un peu partout, il y aura une nouvelle génération de radicaux demain.

Mais deux adaptations essentielles de politique publique s'imposent :

- le Bureau des cultes devrait être transféré à Matignon, ou à la rigueur au ministère de la Justice, pour atténuer le caractère policier implicite que donne le rôle du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) dans la politique publique. Le terrorisme islamiste est dangereux, mais il ne doit pas occuper tout l'espace public et médiatique. Il ne constitue qu'une partie du terrorisme en Europe (voir les statistiques d'Europol) ;
- il faut concevoir une plate-forme de coordination de la politique publique de contre-radicalisation qui puisse travailler avec les acteurs privés et publics (spécialistes de l'islam et de la communication, psychologues, associations...) pour concevoir et diffuser des messages théologiques de dénonciation du Jihad, élaborer des contre-discours en choisissant les médias les plus adéquats, et coordonner des actions de prévention... Cette structure ne doit pas relever du ministère de l'Intérieur, ni d'un autre ministère tout en les associant dans la conception et la gestion des politiques de contre-radicalisation. Plusieurs formules sont possibles (groupement d'intérêt public ou association, fondation...), mais il faut que les pouvoirs publics – qui y seront directement associés – acceptent l'idée d'une politique de moyen/long terme ;

- la question de la formation des imams fait l'objet d'un rapport récent. Mais la question de la participation de la France à la modernisation de la pensée coranique, longtemps présentée comme la création d'un institut de théologie islamique, reste ouverte.

Mieux connaître les lieux et les processus de la radicalisation

Deux thèmes d'étude paraissent essentiels à l'heure actuelle :

- créer un observatoire ouvert, à vocation publique, travaillant sur les sites salafistes francophones. Les candidats au Jihad, notamment les convertis, s'abreuvent de sites francophones et pas arabophones ou anglophones. On ne peut concevoir de contre-discours sans connaître le discours (c'est la limite d'efficacité des cours d'instruction civique dans ce domaine) ;
- mener une étude d'ensemble sur les nouveaux lieux et les méthodes de mobilisation et de conversion, la prison étant finalement le lieu de radicalisation le plus étudié. La question des aumôniers de prison semble en cours de règlement, mais que de temps perdu ! Mais 80 % des jeunes rentrés de Syrie n'ont auparavant fréquenté ni la mosquée ni la prison.

Assumer son statut de pays musulman est une bonne manière de plaider soi-même sa propre cause plutôt que de s'entendre morigéner par des pays qui ne savent même pas ce qu'est la tolérance religieuse. Une initiative de cette nature stériliserait le discours victimaire sur « l'islamophobie de la société française » autour duquel s'agitent des « entrepreneurs politiques » qui prétendent parler au nom de la communauté

En matière de politique étrangère

Plusieurs initiatives peuvent être lancées :

- la France, qui accueille plus de six millions de musulmans, peut légitimement revendiquer un siège à l'Organisation de la conférence islamique. Assumer son statut de pays musulman est une bonne manière de plaider soi-même sa propre cause plutôt que de s'entendre morigéner par des pays qui ne savent même pas ce qu'est la tolérance religieuse. Une initiative de cette nature stériliserait le discours victimaire sur « l'islamophobie de la société française » autour duquel s'agitent des « entrepreneurs politiques » qui prétendent parler au nom de la communauté ;
- lancer une réflexion européenne sur le droit d'asile conçu dans les années 1950 et 1960 pour accueillir des « défenseurs de la liberté » et qui n'est visiblement plus adapté, preuve en est la constitution du Londonistan, foyer du radicalisme européen. Les salafistes poursuivis dans les pays arabes ne sont aucunement des « défenseurs de la Liberté » ■



Prévention du terrorisme : il faut repenser notre « modèle français d'intégration »

Jean-Claude SOMMAIRE

Jean-Claude SOMMAIRE



Administrateur civil honoraire et ancien auditeur de l'IHESI (4^e promotion 1993). Il a été Conseiller technique, chargé de l'immigration

et de l'intégration auprès de Claude EVIN, sous le gouvernement de Michel Rocard de 1988 à 1991 et Secrétaire général du Haut Conseil à l'Intégration, de 1999 à 2003, à un moment où cette instance a publié un rapport intitulé « L'islam dans la République ».

Une crise du « modèle français d'intégration » qui s'aggrave

Depuis le début des années 1980, notre pays connaît régulièrement, dans ses quartiers en difficulté, des moments de violences urbaines auxquels les gouvernements successifs se sont efforcés, sans grand succès jusqu'à maintenant, de porter remède. Cette situation, qui ne se limite pas, loin de là, aux grands épisodes émeutiers spectaculaires et médiatisés, s'est aggravée ces dernières années malgré la

Elle ne s'est pas améliorée depuis, car, dans tous ces territoires et au-delà, les incivilités et la petite délinquance sont restées à un niveau élevé, les incendies de voitures et de bâtiments publics ou privés ont peu régressé et les violences à l'égard des personnes ont augmenté. De plus, depuis début janvier, la problématique du terrorisme islamique est venue s'y ajouter.

Ces violences et cette délinquance, dont on a peine à admettre que leurs auteurs étaient très souvent d'origine maghrébine et, de plus en plus, africaine subsaharienne, témoignent de la crise du « modèle d'intégration » que notre vieille nation d'immigration s'est forgée au cours de son histoire. Depuis longtemps déjà, nous ne parvenons plus à intégrer socialement une part importante de nos jeunes compatriotes issus de nos

immigrations post-coloniales. Confrontés à l'échec scolaire et aux discriminations, beaucoup de ces jeunes se retrouvent alors dans une situation de désespérance sociale et de malaise identitaire qui nourrit la délinquance, mais aussi les divers « replis communautaires » que l'on observe aujourd'hui avec inquiétude. Elle ne peut aussi, à l'évidence, que nourrir le djihadisme.

En effet, dans beaucoup de cités, parallèlement à la montée de la violence et de la délinquance, on constate maintenant l'affirmation croissante d'un islam fondamentaliste que notre laïcité républicaine ne parvient pas à contenir. La loi de 2004 interdisant les signes religieux à l'école, puis celle de 2010 proscrivant le port du voile intégral dans l'espace public n'ont pas fait obstacle au développement du « salafisme » dans les quartiers. En mars 2012, le drame de Toulouse a révélé aux yeux de tous, à travers la personnalité pathologique de Mohamed Merah, que des comportements de délinquance ordinaire pouvaient maintenant se combiner à un antisémitisme exacerbé pour nourrir un islamisme djihadiste meurtrier, y compris à l'égard d'autres musulmans. Les tueries récentes à *Charlie Hebdo* et à l'Hyper Casher de la Porte de Vincennes, venant après celles du Musée juif de Bruxelles, ont malheureusement confirmé ce risque.

Cependant, depuis plus de dix ans, les travaux de quelques chercheurs, autour de ces questions, auraient dû alerter les pouvoirs publics et les conduire à s'en préoccuper. Ainsi, en 2002, une étude réalisée par le sociologue Sébastien Roché dans le département de l'Isère, à partir de dossiers judiciaires, avait révélé que, dans ce département, les deux tiers des jeunes délinquants étaient « d'origine étrangère ». De même, en 2004, une enquête de Farhad Khosrokhavar sur « l'islam carcéral » avait relevé que la proportion de ces jeunes en prison dépassait très largement leur pourcentage au sein de la population totale et que, de plus, ils y étaient souvent la cible d'un prosélytisme islamique très actif. Son dernier livre, *Radicalisation*, sorti en décembre 2014, sera, peut-être, mieux pris en considération...

Dans la dernière période, l'ouvrage d'Hugues Lagrange, *Le déni des cultures*, a eu un écho médiatique important en brisant, enfin, le tabou suivant lequel, seule l'approche socio-économique pouvait expliquer les difficultés d'intégration des jeunes issus de l'immigration. Toutefois, en avançant l'idée, peut-être réductrice, que l'échec scolaire et la délinquance des jeunes originaires d'Afrique subsaharienne seraient liés à des spécificités culturelles, l'auteur a fait l'objet de fatwas de la part de nombreux chercheurs qui ont sans doute découragé ainsi toute velléité des pouvoirs publics d'examiner plus à fond ses analyses.

L'absence de prise en compte de ces travaux de recherche par les gouvernements successifs a été très dommageable, car, dans le même temps, la population des jeunes « issus de l'immigration » a beaucoup augmenté dans certaines zones géographiques, notamment dans des villes connaissant déjà d'importantes difficultés économiques et sociales. Les travaux des démographes Bernard Aubry et Michèle Tribalat, péniblement rendus publics en 2009, montrent ainsi, qu'en Ile-de-France, ils représentent maintenant 37 % du total des jeunes, leur pourcentage dépassant même 60 % dans une vingtaine de communes. Par ailleurs, la progression de ceux d'entre eux originaires d'Afrique subsaharienne a été particulièrement spectaculaire.

Cette cécité des pouvoirs publics à regarder en face la réalité des choses les handicape aujourd'hui lourdement pour pouvoir répondre, efficacement, aux attentes légitimes de l'opinion après la marche républicaine du 11 janvier. En effet, l'immigration est appelée à se poursuivre suivant des hypothèses allant de « l'infusion durable » à « l'intrusion massive », comme le pense François Héran, ancien directeur de l'Institut national démographique (INED), dans son ouvrage *Le temps des immigrés*. C'est « un médicament à vie », comme a pu le dire Michèle Tribalat, car « on n'arrête pas la mer avec les bras », comme l'avait dit, avant elle, Abdou Diouf, alors président du Sénégal.

Reconnaître la surdélinquance de nos jeunes compatriotes issus des immigrations post-coloniales

Si on veut réellement freiner le développement des violences urbaines et des actes terroristes, il faut aussi cesser d'occulter la réalité de la surdélinquance des jeunes issus des immigrations post-coloniales. Notre souci légitime de ne pas « stigmatiser » leurs familles ne doit plus faire obstacle à la prise en compte d'une situation

La loi de 2004 interdisant les signes religieux à l'école, puis celle de 2010 proscrivant le port du voile intégral dans l'espace public n'ont pas fait obstacle au développement du « salafisme » dans les quartiers. En mars 2012, le drame de Toulouse a révélé aux yeux de tous, à travers la personnalité pathologique de Mohamed Merah, que des comportements de délinquance ordinaire pouvaient maintenant se combiner à un antisémitisme exacerbé pour nourrir un islamisme djihadiste meurtrier, y compris à l'égard d'autres musulmans.

dont celles-ci sont depuis longtemps les principales victimes. En effet, les acteurs de terrain savent tous, depuis longtemps, que ces jeunes connaissent une surmortalité impressionnante en raison de leurs multiples comportements à risque : accidents à l'issue de rodéos avec des voitures volées, affrontements avec les forces de l'ordre ou entre bandes rivales, suicides en prison, etc.

L'écrivain Tahar Ben Jelloun, dans une tribune publiée par *Le Monde*, en avril 2010, s'était exprimé avec beaucoup d'émotion à ce sujet, sans, malheureusement, que cela suscite la moindre réaction : « *Les immigrés ne s'ennuient pas. Ils vivent ou survivent en assistant au naufrage de leur destin [...] Quand on leur apprend que leur fils est mort suite à une bagarre ou après un acte de délinquance, ils restent abasourdis, le ciel leur tombe sur la tête et ils ne comprennent pas pourquoi ils ont été choisis par le malheur. Quand leur cité devient le théâtre de règlements de compte entre bandes rivales ou entre ces bandes et la police, quand des bus sont incendiés et que la police démantèle un réseau de trafiquants de drogue, les parents, ceux qui regardent par la fenêtre, sont impuissants, sans voix, sans recours [...] Peut-être qu'il leur arrive de se poser cette question : "est ce que le voyage en valait la peine ?" [...] Les Français d'origine immigrée ne sont pas condamnés à être dans le retard scolaire, à provoquer les gens dans la rue, à voler, à vendre de la drogue et à finir leurs jours en prison [...]. C'est un corps malade et personne, ni la droite ni la gauche, ne s'est réellement préoccupée de son sort [...] L'État ne peut plus attendre : "les coups de poings", même s'ils sont spectaculaires et nécessaires, ne font pas une politique* ».

La surdélinquance de nos jeunes compatriotes, issus des immigrations post-coloniales, ne peut donc plus continuer, au pire à être niée au nom des bons sentiments antiracistes ou, au mieux, à être considérée comme une sorte de fatalité à laquelle il faudrait se résigner dans l'attente de jours meilleurs pour tous, au plan économique et social. Sachant que ces populations courent plus de risques, que la majorité autochtone, de voir leurs enfants tomber dans la délinquance, il faut mettre en œuvre d'urgence, avec elles, des actions de prévention adaptées aux spécificités de leur communauté.

Rétrospectivement, un certain nombre de juges pour enfants se demandent d'ailleurs, aujourd'hui, si le fait d'avoir voulu formater à tout prix, pendant des années, dans une logique d'assimilation, des petits citoyens « républicains » uniformes en déposant leurs parents de leur pouvoir éducatif, n'avait pas contribué, au final, à façonner des « racailles » qui sifflent la Marseillaise et des « islamistes » qui cultivent la haine des « Français ».

Prendre en compte la réalité pluriculturelle de la société française

Dans un intéressant manifeste pour l'adolescence, publié en 2010, la pédopsychiatre Marie-Rose Moro indiquait avoir été sensibilisée, quand elle exerçait en Seine-Saint-Denis, à l'impact de notre histoire coloniale sur ces jeunes Français issus de l'immigration. Selon elle, ces adolescents, du fait de leur destin de Français « minoritaires », sont obligés de se construire une identité complexe incluant « l'histoire qui les a précédés ». En conséquence, vouloir effacer leur altérité lui semblait avoir un coût psychique fort dont notre pays gagnerait à faire l'économie en construisant « une société qui reconnaîtrait tous ses adolescents en assumant pleinement sa diversité culturelle ».

En effet, aujourd'hui, beaucoup trop de ces jeunes intériorisent le fait qu'ils ne pourront jamais devenir des « Français à part entière », mais, au mieux, des « Français entièrement à part ». Ayant le sentiment d'être assignés à résidence identitaire, beaucoup d'entre eux ne se définissent plus alors que par ce qui les distingue des « Français » en se construisant, sur un mode sectaire, une « communauté » d'appartenance autour de l'islam. Dans les quartiers en difficulté, des associations musulmanes, pas nécessairement fondamentalistes d'ailleurs, se sont alors progressivement substituées aux services sociaux et aux anciennes associations laïques d'éducation populaire, pour tenter de répondre à leurs problèmes.

Cependant, dans le même temps, d'autres jeunes, issus des immigrations extra-coloniales portugaises, turques, tamoules, indo-pakistanaïses, chinoises, etc., pour qui le « modèle français d'intégration », assimilateur et destructeur des identités d'origine, n'a jamais vraiment fait sens, paraissent s'insérer plus facilement qu'eux au plan économique et social. Plus en paix avec leur identité, ces jeunes s'intègrent dans notre société suivant des modalités de type communautaire, voire communautaristes, avec l'appui de leurs réseaux familiaux et les ressources de leur diaspora. Pour ces communautés, le souci de l'insertion économique est premier et c'est par ce biais que leurs membres développent progressivement un sentiment d'appartenance à la société française dont ils finissent par adopter les normes et les valeurs.

Ne plus ignorer le fait « communautaire » et développer l'« empowerment »

Il serait donc temps de cesser d'être dans l'évitement, ou dans la dénonciation simpliste, vis-à-vis de la « question communautaire » dont il est devenu impossible de débattre sereinement dans notre pays. Il ne faudrait plus, notamment, être sommé de choisir, sous peine d'excommunication, entre le « républicanisme français » aveugle aux réalités communautaires, et le « communautarisme anglo-saxon » les exaltant. Ces deux « modèles » qui sont, l'un et l'autre, en crise, le monde anglo-saxon devant faire face pour sa part aux limites et aux impasses du multiculturalisme, doivent pouvoir être débattus et discutés afin de pouvoir identifier et analyser tranquillement ce qui marche, et ce qui ne marche pas, dans chacun d'eux.

La question qui se pose aujourd'hui à notre pays n'est pas d'accorder des droits juridiques spécifiques à des communautés ethniques et culturelles. En revanche, mieux prendre en compte les ressources spécifiques de ces populations, très présentes sur nos territoires urbains en difficulté, contribuerait certainement à y préserver un « vivre ensemble » qui est actuellement dangereusement mis à l'épreuve. Dans beaucoup d'endroits, quelques dizaines d'individus impliqués dans les trafics peuvent imposer leur loi à des centaines d'habitants tétanisés, que les diverses autorités concernées considèrent, trop souvent, comme des assistés à qui on ne peut rien demander d'utile à la collectivité.

Dans les quartiers sensibles, la lutte contre la délinquance, et maintenant contre le terrorisme islamique, pour obtenir des résultats durables à moyen terme, ne peut plus reposer sur les seules actions « coups de poing » des forces de police. Il faut aussi faire appel aux habitants qui y vivent et qui ne bénéficient pas tous, loin de là, des retombées économiques des divers trafics et qui, aujourd'hui s'inquiètent, en tant que musulmans, des réactions islamophobes à leur égard. Toutefois, pour cela, il faut que notre pays innove profondément, en matière d'interventions éducatives et sociales, et surmonte ses réticences « républicaines » en acceptant de promouvoir des démarches d'« empowerment ».

Largement ignorées en France, mais développées dans le monde anglo-saxon, en Amérique du Sud et dans des pays émergents, ces « interventions sociales communautaires » partent du principe que les hommes

vivent au sein de diverses « communautés » (famille, quartier, église, associations, collectifs de travail, etc.) au sein desquelles ils se réalisent en tant qu'individus. Une mobilisation intelligente de ce lien « communautaire », y compris quand il s'exprime au plan ethnique, culturel, ou religieux, aiderait grandement ces adultes, actuellement dévalorisés, à reconquérir progressivement l'autorité que les jeunes leur ont confisquée et à retrouver ainsi leur place de citoyen. La France est devenue une société pluriculturelle qui doit définitivement renoncer à son aversion républicaine à l'égard des « minorités ».

Repenser d'urgence notre « modèle d'intégration »

Venant d'être confronté à des attentats terroristes épouvantables, susceptibles, hélas, de se multiplier, le Gouvernement vient d'annoncer, à juste titre, diverses mesures en matière de police et de justice, mais cela ne peut suffire pour répondre, efficacement, au défi sociétal auquel nous devons maintenant faire face. La police et la justice ont à l'évidence un rôle très important à jouer pour réprimer, le plus efficacement possible, les dérives criminelles dont nous sommes menacés, mais nous savons déjà qu'il sera impossible de suivre tous les jeunes partis en Syrie lors de leur retour dans notre pays. Un volet préventif en matière éducative et sociale doit donc venir, impérativement, compléter d'urgence ce volet sécuritaire, lequel doit veiller, de son côté, à ne pas aggraver la fracture ethnique, culturelle, et religieuse que connaît notre pays. Les applaudissements dont ont été gratifiées les forces de l'ordre, par les classes moyennes blanches qui ont constitué l'essentiel des marcheurs du 11 janvier, ne doivent pas conduire à judiciaireiser maladroitement le comportement des jeunes de banlieue qui ne se sont pas reconnus dans le slogan « Je suis Charlie ».

Notre immigration étant à dominante familiale et extra-européenne, il nous faut prendre pleinement en compte le fait que les « systèmes familiaux » des pays du sud peuvent connaître de sérieux dysfonctionnements quand ils se heurtent aux valeurs, moins contraignantes, des sociétés

La police et la justice ont à l'évidence un rôle très important à jouer pour réprimer, le plus efficacement possible, les dérives criminelles dont nous sommes menacés, mais nous savons déjà qu'il sera impossible de suivre tous les jeunes partis en Syrie lors de leur retour dans notre pays. Un volet préventif en matière éducative et sociale doit donc venir, impérativement, compléter d'urgence ce volet sécuritaire, lequel doit veiller, de son côté, à ne pas aggraver la fracture ethnique, culturelle, et religieuse que connaît notre pays.

d'accueil d'Europe occidentale. Les révélations sur la famille de Mohamed Merah (père démissionnaire ancien trafiquant de drogue, graves violences intra-familiales, conversions à l'islam intégriste de plusieurs membres de la fratrie) en avaient offert, en leur temps, une illustration extrême. En complément des politiques de droit commun destinées à tous, en matière économique et sociale, il nous faut concevoir des interventions spécifiques en direction de ces familles afin de pouvoir freiner, par tous les moyens, le basculement vers la barbarie de leurs adolescents les plus fragiles.

Aujourd'hui, c'est largement en faisant prioritairement appel aux ressources de leur diaspora, que beaucoup des immigrés les plus récents s'intègrent, plus ou moins bien, dans la société française comme le remarque, à juste titre, l'essayiste Malika Sorel. Cependant, dans ce contexte, leurs enfants, qui aspirent, comme les autres, à bénéficier pleinement du principe républicain d'égalité, ne souhaitent plus que ce soit au prix d'un total renoncement à leurs racines culturelles et religieuses. Il est donc devenu impératif de travailler intelligemment avec ces communautés en cessant de nous opposer, trop systématiquement, à l'expression de leurs particularismes dans l'espace public. La création récente, à Bordeaux, d'une « maison des diasporas », porteuse d'une perspective de constitution d'un réseau national, vient opportunément conforter la faisabilité d'une telle approche.

En effet, les jeunes générations issues de la diversité adhéreront d'autant mieux aux valeurs communes que leur héritage familial en matière culturelle et religieux, appelé naturellement à être soumis au débat critique propre à toute société démocratique, ne sera pas ignoré, voire stigmatisé. Le droit de critiquer l'autre cela se mérite, a pu dire Amin Maalouf dans son ouvrage *Les identités meurtrières*. Après les événements tragiques de ce mois de janvier 2015, on ne peut plus continuer à faire « comme avant ». Pour mieux gérer, dans l'intérêt de tous, son « hétérogénéité » grandissante, notre pays doit construire une politique d'« accommodements raisonnables » à la française. La République ne pourra qu'en sortir renforcée.

Trois chantiers prioritaires pour construire un nouveau « modèle d'intégration »

Le chantier de refondation de notre politique d'intégration qui avait été lancé par Jean-Marc Ayrault, en février 2013,

puis abandonné, quelques mois après, dans des conditions rocambolesques, doit être ré-ouvert et piloté avec moins d'amateurisme qu'il ne l'avait été à l'époque. Prenons pleinement conscience que l'insertion dans notre société de populations nouvelles n'est pas une mince affaire et que c'est un défi majeur pour l'avenir de notre pays. La société française est vraisemblablement appelée à devenir progressivement plus colorée, plus métissée, et plus musulmane et la seule question qui compte est de savoir si cela va se passer paisiblement ou non. Ne fustigeons donc pas Alain Finkielkraut, Éric Zemmour, et Michel Houellebecq dont beaucoup de nos contemporains peuvent partager, à juste titre, la nostalgie d'un temps ancien et les craintes vis-à-vis d'un monde futur qui sera différent de celui d'aujourd'hui.

Le débat sur l'identité nationale qui avait été ouvert par Nicolas Sarkozy dans des conditions inappropriées et avec une volonté claire d'instrumentalisation à des fins politiques posait une vraie question que la gauche a eu tort, comme l'avait dit à l'époque Jean Daniel sur son blog (il l'avait proposé quelques années auparavant à un François Mitterrand réticent), de refuser. Le gouvernement actuel gagnerait peut-être à le rouvrir dans des conditions maîtrisées.

Pour le moment, trois chantiers de réflexion, prenant pleinement en compte la réalité pluriculturelle de la société française, gagneraient toutefois à être ouverts rapidement par les pouvoirs publics en concertation avec l'ensemble des organisations de la société civile concernées, y compris, bien évidemment, celles émanant des diverses communautés ethniques, culturelles et religieuses.

Le premier chantier devrait réfléchir aux conditions à réunir pour pouvoir développer un « bon usage » des « communautés » ethniques, culturelles et religieuses, qui soit susceptible de faciliter l'intégration, dans la cité, des populations issues de l'immigration. Il devrait s'attacher à étudier le fait communautaire comme pouvant être une ressource, et non plus seulement un handicap, en le distinguant clairement du communautarisme. Dans ce cadre, devraient notamment être abordées les problématiques liées à l'évolution des « traditions » éducatives et culturelles qui posent problème, la prévention des divers dysfonctionnements familiaux, les actions collectives à mettre en place en matière de prévention précoce, etc.

Le second chantier devrait revisiter la question « religieuse » à la lumière d'une laïcité d'inclusion, et non plus dans l'éblouissement d'une laïcité punitive, en reconnaissant, notamment, que l'islam, porteur

de sens quand il n'est pas dévoyé, peut être un facteur d'intégration pour les jeunes générations. Dans ce cadre, il faudrait notamment réfléchir aux possibilités de transférer, à des échelons de proximité, les réponses à apporter à certaines questions, qui nourrissent aujourd'hui des débats nationaux enflammés. Les collectivités locales, les établissements scolaires, les équipements sociaux et médico-sociaux, les entreprises, etc. ne devraient-ils pas pouvoir disposer d'une large marge d'autonomie pour pouvoir fixer eux-mêmes, démocratiquement, leurs règles de fonctionnement en fonction de leur environnement (espaces de prière, voile, nourriture halal, etc.) ?

Enfin, le troisième et dernier chantier devrait travailler à l'adaptation des interventions éducatives et sociales à la réalité pluriculturelle de la société française d'aujourd'hui. Il faut notamment former systématiquement les intervenants

de terrain (enseignants, travailleurs sociaux, animateurs socio-culturels, bénévoles des associations caritatives, etc.) aux problématiques interculturelles, à une approche laïque des questions religieuses habituellement rencontrées sur le terrain, et aux méthodes de développement social communautaire (*empowerment*). Par ailleurs, il serait utile que des actions éducatives spécifiques à vocation émancipatrice (aides à la construction identitaire, à la maîtrise du langage, à l'exercice de la civilité, à l'adoption d'un comportement respectueux, etc.) puissent venir compléter les actions de médiation sociale et culturelle, à vocation pacificatrice, très utiles mais insuffisantes, qui se sont beaucoup développées ces dernières années ■



Exit, Voice, and Loyalty : les trois visages de l'engagement salafiste en Belgique

Hanifa TOUAG

Hanifa TOUAG



Doctorante au Centre interdisciplinaire d'étude de l'islam dans le monde

contemporain (CISMOC) à l'Université catholique et au Centre d'études et de recherches internationales (CERI) à l'Institut d'études politiques de Paris. Elle termine actuellement une thèse sur le salafisme en Belgique intitulée: « Le salafisme en Belgique, de la pureté au compromis. Une sociologie des parcours d'engagements des salafistes dans un contexte (post-) sécularisé ».

À partir des années 1990 en Europe s'est développé un mouvement religieux et social de grande ampleur, le salafisme, qui a contribué à modifier de façon profonde le visage de l'islam européen. Cette nouvelle croyance musulmane se vit comme un retour aux sources primitives de la religion par l'imitation des premières générations de croyants, les pieux ancêtres (ou « salaf al-salih »). Elle se caractérise également par une méfiance affirmée pour la pluralité des sensibilités islamiques – notamment le soufisme et le chiïsme – accusées d'être à l'origine des divisions intra-musulmanes. Au-delà de sa forte visibilité contemporaine, le salafisme plonge ses racines dans une tradition doctrinale plus longue qui rejette toute interprétation fondée sur la raison

humaine, perçue comme une altération du message divin. À l'inverse de la « Salafiyya » née en Égypte à la fin du XIX^e siècle, un mouvement d'intellectuels musulmans pour lequel le retour aux textes sources n'est salvateur que s'il s'accompagne d'un effort réflexif – l'« ijtihad », le salafisme est une lecture qui absolutise les textes fondateurs.

Si l'unité des musulmans face à une société jugée déviante est primordiale aux yeux des salafistes, ces derniers se sont avérés incapables de la réaliser pour eux-mêmes. Ainsi, trois grandes orientations sont actuellement en concurrence pour le monopole de la signification du salafisme (Wiktorowicz, Amghar): un mouvement quiétiste entièrement tourné vers l'actualisation de la piété individuelle, un courant politique inscrit dans des logiques électorales, et une dynamique insurrectionnelle qui vise la transformation sociale par la lutte armée.

En Europe, s'il est bien un pays dans lequel le salafisme suscite l'étonnement le plus vif, c'est la Belgique. En effet, les salafistes belges ont particulièrement marqué ces dernières années par leur large implication dans la cause djihadiste¹, et ce alors que la Belgique, contrairement à d'autres États européens, a une politique d'intégration institutionnelle des religions dont le culte musulman bénéficie également². De plus, l'existence d'un passé colonial, susceptible d'expliquer les rapports présents tendus entre la société majoritaire et une minorité d'origine immigrée, n'opère pas pour la Belgique : ni le Maroc ni la Turquie, pays d'origine de la majorité des Belges de confession musulmane, n'ont été soumis dans leur histoire à une colonisation belge. Dès lors, le relatif succès du salafisme dans un contexte qui y semble peu propice pose avec force les questions suivantes : qu'est-ce qui explique le développement du salafisme en Belgique ? Comment les salafistes se confrontent-ils à une société séculière ?

La littérature sur le salafisme en Belgique montre à quel point ce dernier concentre d'autant plus de fantasmes qu'il a été peu investi scientifiquement. Les études dont nous disposons sur le salafisme en Belgique pèchent en effet par leur caractère partiel³, voire partial⁴. Cet article se propose donc, en se fondant sur les résultats de notre recherche doctorale, de brosse les caractéristiques générales de ce terrain sociologique en jachère.

Naissance du salafisme en Belgique

Un contexte troublé

Selon les récits que nous sommes parvenus à recueillir, dans un contexte où les matériaux de pareille histoire orale sont difficiles à rassembler⁵, l'apparition du salafisme en Belgique remonte au milieu des années 1990. Elle s'inscrit dans un environnement politique, économique,

international et socio-religieux particulièrement troublé. Tout d'abord, sur le plan politique, la fédéralisation de l'État belge, amorcée dans les années 1970, se poursuit et aboutit au progressif démantèlement de l'État unitaire. Les compétences et les ressources sont régionalisées sur fond d'une récession économique qui touche en premier lieu la région wallonne et ses mines de charbon. Ces changements institutionnels affectent les débats politiques : ainsi, pour Mark Van Den Wijngaert, « *la discussion a perdu son caractère idéologique. Des entretiens de communauté à communauté sont désormais à la base du processus de changement politique* ».

Ce déclin des idéologies dans l'espace politique national s'accompagne d'un changement de paradigme au niveau des relations internationales, qui se répercute directement en Belgique. En effet, le discrédit puis l'effondrement du bloc soviétique en 1991 sont concomitants à l'essor de mouvements politiques à connotation religieuse appelés « islamistes », qui essaient dès lors dans le monde arabo-musulman (instauration de la République islamique d'Iran en 1979 ; victoire du Front islamique du Salut en Algérie en 1990 et en 1991, etc.). La répression dont ces nouveaux militants font l'objet les incite à quitter leur pays pour l'Europe [Maréchal, 2009], et notamment la Belgique, et à poursuivre leur activité missionnaire et politique au sein des diasporas (marocaine et algérienne pour l'essentiel). Ainsi, l'arrivée des partisans du Front islamique du Salut (FIS⁶) et du Groupe islamique armé (GIA⁷) en Belgique contribue à remettre en cause l'autorité des premières générations d'immigrés, critiquées pour leur inertie

Ce déclin des idéologies dans l'espace politique national s'accompagne d'un changement de paradigme au niveau des relations internationales, qui se répercute directement en Belgique. En effet, le discrédit puis l'effondrement du bloc soviétique en 1991 sont concomitants à l'essor de mouvements politiques à connotation religieuse appelés « islamistes », qui essaient dès lors dans le monde arabo-musulman

(1) Selon les chiffres publiés par *The Washington Post* en octobre 2014, 296 Belges auraient pris le chemin du combat vers la Syrie et l'Irak : http://www.washingtonpost.com/world/foreign-fighters-flow-to-syria/2014/10/11/3d2549fa-5195-11e4-8c24-487e92bc997b_graphic.html

(2) Le Pacte scolaire de 1959, confirmé par la Constitution de 1988 et de 1994, oblige les écoles publiques à organiser un enseignement religieux, pourvu qu'il soit l'objet d'une demande des parents d'élèves et que le culte concerné soit reconnu.

(3) La littérature sociologique ne s'est intéressée que récemment au salafisme en Belgique. Felice Dassetto a ainsi livré une utile contribution sur les structures organisationnelles du salafisme à Bruxelles dans *L'Iris et le Croissant*, 2011, Presses universitaires de Louvain.

(4) Plusieurs ouvrages ont abordé la question du salafisme sous l'angle du radicalisme politique ou à travers un prisme socio-ethnique. Les ouvrages de la journaliste Hind Fraïhi, 2006, *Infiltrée parmi les islamistes radicaux* et de Bilal Benyaich, 2013, *Islam en radicalisme bij Marokkanen in Brussel* en sont des exemples probants.

(5) Les difficultés viennent du fait qu'il n'existe que peu d'archives écrites du salafisme. Le recours aux entretiens avec les acteurs de l'époque pose le problème de la mémoire individuelle comme source historiographique fiable.

(6) Le Front islamique du Salut est la formation politique islamiste ayant remporté les élections législatives algériennes en 1991.

(7) Le Groupe islamique armé est une organisation dont l'objectif était de renverser le gouvernement algérien pour le substituer à un État islamique.

politique et leur conception jugée faussée de la religion. En établissant une correspondance entre la loyauté religieuse et la loyauté politique, ces mouvements ont assurément anticipé le rapport au politique du salafisme [Grignard, 1997, p. 80].

Enfin, sur le plan religieux, de nouvelles subjectivités religieuses qui accordent une place croissante à l'individu émergent. Elles insistent sur la nécessité de libérer l'individu du joug des pratiques culturelles et ancestrales qui auraient altéré l'essence libératrice du message religieux. Cette recomposition individualiste des religions touche également l'islam : ainsi, au milieu des années 1990, des discours musulmans se construisent autour des notions de citoyenneté, de liberté individuelle et de fierté [El Asri, Maréchal, 2012, p. 20]. Mais l'individualisation du croire musulman entraîne aussi le déclin de courants plus soucieux de la transmission des rites tels que le Tabligh, très présent dans la socialisation religieuse des premières générations d'immigrés [Dassetto, 1988]. C'est cette toile de fond socio-religieuse, posant l'individu comme central dans la religion et la transmission par la communauté comme secondaire, qui préfigure l'arrivée du salafisme.

Influences transnationales

L'apparition du salafisme en Belgique est également la résultante de flux et de processus transnationaux structurés autour d'institutions, de réseaux et d'acteurs divers, étatiques ou non. En effet, l'État saoudien, dans un contexte de compétition régionale avec l'Iran post-révolutionnaire, se dote dans les années 1980 des instruments d'une nouvelle politique étrangère de rayonnement dans laquelle la composante religieuse est partie prenante (création de la Ligue islamique mondiale en 1962 et de l'Organisation de la Conférence islamique en 1969, bourses d'études élargies aux Européens à la fin des années 1980, etc.). Par le biais de cette politique, des leaders « transplantés » [Dassetto, 1984] formés à l'Université de Médine construisent une autorité religieuse locale à Bruxelles et à Namur, premiers lieux du salafisme d'orientation quietiste⁸. Mais, contrairement à une idée largement répandue, l'État saoudien n'est pas l'unique exportateur du salafisme en Europe. Des acteurs non publics – mécènes privés, organisations caritatives, entreprises – ont participé de façon notable à la diffusion du salafisme en inscrivant leurs échanges dans le champ

des activités religieuses ou profanes. Ainsi en est-il de l'association caritative saoudienne « al-Harameyn » qui, avant sa mise au ban politique consécutive à la publication de la liste des organisations identifiées comme terroristes par les États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001, soutient matériellement et financièrement la construction de mosquées et de centres de formation à l'islam à Bruxelles, dont le Centre d'éducation et culturel de la jeunesse (CEC)⁹. D'autres acteurs privés, tels que les entreprises et les individus, jouent un rôle majeur dans la diffusion d'un imaginaire religieux et l'orientation des pratiques religieuses et sociales, notamment par la traduction d'ouvrages, l'importation et la mise en circulation de biens vestimentaires dont le niqab est un exemple probant, etc. En outre, le rapport au politique prôné par chacune des versions du salafisme détermine grandement les moyens mis à disposition par l'État saoudien pour leur diffusion. Ainsi, seules les versions jugées apolitiques et loyales envers le régime politique saoudien bénéficient des ressources – institutionnelles, financières – utiles à leur exportation tandis que le salafisme dit « djihadiste », très critique envers l'État saoudien, table principalement sur les médias, et en l'occurrence Internet [El Difraoui, 2013]. Enfin, d'autres pôles non saoudiens de diffusion du salafisme se sont affirmés au cours de la dernière décennie en propageant une interprétation sensiblement différente, voire nationalisée du salafisme, comme l'explicite Laurent Bonnefoy pour le Yémen. En résumé, si l'Arabie saoudite est bien le berceau idéologique du salafisme, le rôle de l'État saoudien dans l'exportation de cette doctrine en Europe et en Belgique est à relativiser.

Trajectoires individuelles

L'évolution des structures (sociales, religieuses, politiques et internationales) décrite précédemment n'aurait guère favorisé l'introduction du salafisme si elle n'avait convergé avec les intérêts et les trajectoires des individus qui se sont convertis à la cause salafiste. En effet, nous partageons l'idée de Buxant et Saroglou [Buxant, Saroglou, 2009, p. 75] selon laquelle la conversion à une religion répond à un besoin, qu'il soit affectif, social ou cognitif¹⁰. Interrogés sur les raisons de leur conversion au salafisme, les fondateurs des premières associations salafistes à Bruxelles évoquent d'abord des motifs d'ordre cognitif et linguistique qui ont rendu à leurs yeux le salafisme particulièrement attractif : le fait que les prédicateurs salafistes parlent le français ou

(8) Cette variante du salafisme se situe dans le prolongement du wahhabisme institutionnel saoudien.

(9) Entretien avec les fondateurs du centre le 3/10 /2013.

(10) Dans un article sur les conversions à l'islam en Belgique, Aïcha Haddou appuie l'idée de Buxant et Saroglou sur le lien entre les besoins et la conversion. Voir Haddou (A.), 2013, « La conversion à l'épreuve de l'Islam », in Maréchal (B.), El Asri (F.), *Islam belge au pluriel*, Presses universitaires de Louvain.

le néerlandais – et non le dialecte marocain – a été un élément déterminant dans le choix des convertis qui ne maîtrisent ni ne comprennent l'arabe. Par ailleurs, dans un contexte où l'institutionnalisation du culte musulman tarde à produire ses effets¹¹, les salafistes jouent un rôle fonctionnel majeur en proposant des cours d'initiation à l'islam que le Tabligh, en perte de vitesse, n'est plus en mesure de dispenser. La seconde raison invoquée est plus symbolique : l'adhésion au salafisme est un moyen de réfuter la vision jugée traditionnelle des aînés avec lesquels les points de désaccords sont nombreux et ne concernent pas uniquement la religion, mais relèvent de considérations pratiques et matérielles (l'utilisation des locaux de la mosquée en dehors des heures de prière, la gestion jugée opaque des revenus tirés des cours d'arabe, le contrôle jugé abusif des consommations en eau et en électricité dans les mosquées, etc.). Enfin, la troisième raison relève du caractère rationnel et irréfutable attribué au salafisme, et pour cause : l'intelligibilité de la doctrine salafiste repose sur un rejet systématique de toute incertitude et de toute ambiguïté (« shoubouhate »). Cette réduction de la complexité a pour vertu de rassurer et de sécuriser les nouveaux adeptes dont les trajectoires sociales témoignent de difficultés à appréhender l'entre-deux et le doute propres au raisonnement. Ce « confort religieux » semble être recherché à des moments particuliers dans une trajectoire de vie, notamment lorsque l'individu est confronté à une épreuve qu'il juge difficile (décès, délitement de la famille suite à un divorce, chômage de longue durée, maladie...) [Martucelli, 2006]. Dès lors, le salafisme, qui assigne une finalité aux souffrances et aux épreuves endurées au cours de la vie terrestre (« ad-dounia »), opère pour les salafistes un véritable réenchâtement du quotidien.

Le salafisme, un champ religieux divisé

Un développement fulgurant

D'après les témoignages d'acteurs impliqués dans le milieu associatif musulman en Belgique, c'est moins le caractère relativement neuf du salafisme que la fulgurance de son développement sur la scène religieuse qui les a « pris de court¹² ». Cet essor du salafisme s'explique principalement par l'hyperactivité prosélyte de ses nouveaux adeptes qui entendent par là justifier la présence de cette nouvelle religiosité « exigeante », mais également la rupture avec

les mosquées. Un des fondateurs du Jardin des Jeunes, première association salafite ouverte en 1997 à Bruxelles, se rappelle le malaise ressenti par ses coreligionnaires et lui-même au moment du départ : « *On a dû sortir de la mosquée. Vous savez, la mentalité des jeunes n'est pas la mentalité des anciens, on a sûrement été pas très gentils, on était jeunes à cette époque. On a bifurqué de là à Evere avec le Jardin des Jeunes, le président c'était Monsieur Aznagui, mais pas dans les statuts. Le cheikh Abdelkrim (Aznagui) a toujours voulu que les jeunes soient dans les statuts* ».

Concrètement, cette hyperactivité religieuse se manifeste par l'organisation très régulière de cours et de conférences sur un modèle quasi scolaire qui tranche avec le dilettantisme d'une association musulmane plus ancienne, « Jeunesse bruxelloise sans frontière », où la sociabilité de quartier prime sur une éducation stricte à l'islam.

La naissance du Jardin des Jeunes, plus qu'un fait social isolé, produit un effet d'entraînement notoire : jusqu'ici dispersés dans des structures non salafites, d'autres salafistes décident alors de se regrouper et fondent en 1999 le Centre imam al Bokhari. Dans le même temps un double processus migratoire a lieu : tandis que de jeunes Belges reviennent d'Arabie saoudite après y avoir étudié les sciences islamiques et contribuent au rayonnement des associations salafites déjà existantes, d'autres, insatisfaits par l'introduction au salafisme proposée à Bruxelles, choisissent de se former à l'étranger dans les réseaux et centres de formation mentionnés plus haut. Ainsi, c'est à partir d'initiatives individuelles non coordonnées et souvent non calculées que se construit un champ salafite belge d'orientation quiétiste dont l'épicentre est à Bruxelles, siège des premières associations d'obédience salafite, mais surtout lieu incontournable de la sociabilité musulmane en région francophone. Dans un tel contexte, les salafistes ne jouent pas seulement un rôle de garde-fou de la morale et l'orthodoxie, ils reproduisent à l'identique les structures, les réseaux et les espaces de

Les salafistes ne jouent pas seulement un rôle de garde-fou de la morale et l'orthodoxie, ils reproduisent à l'identique les structures, les réseaux et les espaces de sociabilité dits « occidentaux » (dans le domaine des loisirs, des bonnes œuvres, de la santé, etc.) en les investissant des codes moraux et esthétiques propres au salafisme (refus de la promiscuité entre les sexes, importance de l'habit religieux, etc.). Dès lors, le salafisme se caractérise à ses débuts en Belgique par un développement fulgurant qui table sur la continuité des pratiques sociales dans le champ musulman plutôt que la rupture.

(11) En dépit de la reconnaissance officielle de l'islam en Belgique le 19 juillet 1974, nombreuses sont les écoles publiques qui ne proposent pas d'enseignement religieux à l'islam, etc.

(12) Entretien avec un ancien membre de l'antenne de Présence musulmane à Bruxelles.

sociabilité dits « occidentaux » (dans le domaine des loisirs, des bonnes œuvres, de la santé, etc.) en les investissant des codes moraux et esthétiques propres au salafisme (refus de la promiscuité entre les sexes, importance de l'habit religieux, etc.). Dès lors, le salafisme se caractérise à ses débuts en Belgique par un développement fulgurant qui table sur la continuité des pratiques sociales dans le champ musulman plutôt que la rupture.

Un leadership instable et contesté

Cependant, cet « âge d'or » du salafisme n'est que de courte durée : non seulement les salafistes sont confrontés à des offres d'islam concurrentes, mais ils doivent répondre aux divisions nouvelles qui surgissent au sein même du salafisme.

En effet, dans le champ musulman, et bruxellois en particulier, les salafistes se heurtent à la multiplication des offres d'islam. Ainsi, d'autres centres privés de formation à l'islam ouvrent leurs portes à la fin des années 1990 et remettent ainsi en question le quasi-monopole des salafistes sur le marché de l'apprentissage. Parmi ces centres figurent l'Institut d'études islamiques (IEI) créé en 1997 et lié à la mosquée al-Khalil, elle-même fondée à l'origine par des Frères musulmans syriens, le centre al-Khayria Belgica fondé en 1998 et enfin, l'institut Takaful dissous quelques années plus tard, en 2008. De plus, la norme musulmane est directement disputée aux salafistes par d'autres producteurs de sens islamique. À rebours du désengagement politique des salafistes de la première heure, des entrepreneurs de cause s'inspirent des expériences islamistes dans des contextes de pluralisme politique pour constituer en Belgique des partis à référentiel islamique¹³. Bien qu'ils réalisent des scores mitigés, ils occupent cependant une fonction tribunitienne de premier rang, à la fois à un niveau social – en militant pour des droits symboliques comme l'autorisation du port du foulard dans les écoles publiques – et à un niveau intra-communautaire – en promouvant un engagement politique des musulmans sous certaines conditions¹⁴.

Par ailleurs, le champ salafiste, après un essor rapide et fulgurant, connaît un déclin lié à des dynamiques cette fois internes. En effet, le leadership est tôt contesté de l'intérieur par des salafistes qui défendent une autre vision du champ et des normes supposées l'organiser et le régir et qui, par conséquent, se réclament de légitimités opposées. Ainsi, les primo-salafistes, réunis autour du Jardin des Jeunes à Bruxelles, justifient la position d'autorité d'Abou Chayma, prédicateur central de cette structure, en arguant l'« honorabilité » lié à son âge – ils se réfèrent donc à sa « *légitimité traditionnelle*¹⁵ » – tandis que leurs objecteurs mettent en avant le savoir et les compétences jugées objectifs des jeunes Belges diplômés des universités saoudiennes et perçus comme les détenteurs d'une « *légitimité rationnelle*¹⁶ ». Les tensions entre ces deux conceptions de l'autorité religieuse aboutissent à un premier morcellement du champ salafiste, et à la création de nouvelles associations, dont l'Élite conseillère née en 2001. Mais la fragmentation du champ salafiste ne s'arrête pas là : elle recouvre cette fois des aspects plus idéologiques et politiques. Influencée par le développement au niveau international du courant dit « *madkhaliste*¹⁷ », une seconde voie du salafisme quiétiste s'affirme en Belgique en reprochant à ses prédécesseurs d'avoir donné une image « diluée » de la rigueur salafiste pour accroître leur audience et leur popularité auprès des musulmans¹⁸. En 2011, et notamment au moment de la venue à Bruxelles de Mohamed 'Arifi, jeune prédicateur élève d'Ibn Baz et vedette de l'islam médiatique¹⁹, cette querelle des quiétistes est toujours d'actualité comme l'illustre cet entretien : « *Ils nous traitent d'innovateurs parce qu'on ne se dit pas « salafis ». D'ailleurs, ils traitent tous leurs frères musulmans d'innovateurs, tellement que cheikh Rabi'a a dû écrire une lettre aux salafis qui rendent trop vite innovateurs. Mais voilà, le cheikh Rabi', c'est lui qui a lancé la machine, mais pour l'arrêter... Par exemple, vous connaissez le cheikh Mohamed 'Arifi ? Eh bien, je sais que les sœurs recevaient des mises en garde pour ne pas aller à sa conférence. C'était par texto et c'était signé : "salafiya"*²⁰ ».

De plus, une autre source de légitimité est défendue dans le spectre désormais élargi du salafisme, à savoir la légitimité

(13) Parmi ces partis figurent entre autres le Parti Noor (1999), le Parti Citoyenneté et Prospérité (2002), le Moslim Democratische Partij (Parti démocratique musulman, 2003), le Parti Jeunes Musulmans (2004) et le parti Islam (2012).

(14) L'intégration politique des musulmans ne doit pas se faire au détriment des « intérêts musulmans » et à la visibilité de l'islam dans les espaces publics (autorisation du foulard à l'école, etc.).

(15) Pour Weber, la légitimité traditionnelle découle « des coutumes sanctifiées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter » (*Le Savant et le Politique*, 1919).

(16) Toujours au sens entendu par Weber, la légitimité rationnelle repose sur une « compétence » positive, fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquiesce des obligations conformes au statut établi.

(17) Du nom de Rabi al-Madkhali, un des principaux théoriciens du salafisme dans sa version puritaine.

(18) Sont visés des prédicateurs connus pour leur apparition fréquente dans des vidéos de prêches, comme Mustafa Kasit, Rachid Haddach ou encore David Van Beveren.

(19) Sur Mohamed al-'Arifi, voir notamment <http://cpa.hypotheses.org/4356>

(20) Entretien le 21 décembre 2011 à Bruxelles.

politique. Réunis en 2008 autour du groupe anversois « Sharia4Belgium », les partisans de la légitimité politique considèrent que tout leader musulman ne peut raisonnablement se taire quand les intérêts des musulmans sont « méprisés ». Ainsi, en abandonnant les questions purement religieuses et scholastiques chères aux premiers salafistes, ils contribuent à politiser le salafisme. À l'inverse des primo-salafistes et leurs concurrents puritains qui, en fuyant le monde et la politique, reconnaissent l'autonomie du politique vis-à-vis du religieux, les salafistes du groupe Sharia4Belgium recourent à des formes d'action politique directe (sit-in, manifestations) afin d'influencer les imaginaires politiques.

Enfin, un nombre croissant d'individus se socialise au salafisme en dehors des réseaux formels et des entités associatives existantes, et cela en raison du développement d'Internet qui a considérablement transformé les structures de sociabilité [Mercklé, 2011, p. 108]. Ainsi, les chats, les forums et, plus récemment, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) se substituent de plus en plus aux relations de proximité nouées entre salafistes d'une même ville ou d'un même quartier. C'est un retour de manivelle pour les salafistes qui doivent à la fois leur visibilité à Internet tout autant que leur déclin.

Enfin, un nombre croissant d'individus se socialise au salafisme en dehors des réseaux formels et des entités associatives existantes, et cela en raison du développement d'Internet qui a considérablement transformé les structures de sociabilité [Mercklé, 2011, p. 108]. Ainsi, les chats, les forums et, plus récemment, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) se substituent de plus en plus aux relations de proximité nouées entre salafistes d'une même ville ou d'un même quartier.

En effet, ces idéaux types, construits initialement pour analyser les trajectoires du salafisme dans des pays où l'islam est la religion majoritaire, s'avèrent peu pertinents dans un environnement séculier à l'image des sociétés européennes, comme le souligne Martin de Koning pour le salafisme néerlandais [De Koning, 2012, p. 162]. Premièrement, le salafisme politique ne correspond à aucune réalité sociale observable en Belgique (et en France également) puisque les partis politiques à référentiel islamique ne s'inscrivent nullement dans l'héritage idéologique et religieux du salafisme²¹. Deuxièmement, la catégorie du « salafisme quiétiste » réunit sous un même vocable des groupes qui cultivent, certes, des points communs, mais diffèrent grandement sur leur rapport à la société et au dogme – et ces divergences sont bien trop remarquables pour être tues. Ainsi, un salafiste à l'aise avec l'image et les médias et n'appelant pas explicitement à s'abstenir de voter ne peut être confondu avec un salafiste

puritain et militant pour l'abstention électorale et l'exil en terre « musulmane ». Enfin, bien que les salafistes dits « djihadistes » légitiment le recours à la violence, seule une minorité d'entre eux passe à la lutte armée. En effet, la diffusion du message politique primant sur toute autre considération, ils privilégient des formes de contestation moins coûteuses et moins risquées (l'appel au boycott, les sit-in, les manifestations, chahut, etc.). Ainsi, la notion de « salafisme djihadiste », qui renvoie à l'usage systématique de la violence, occulte la réalité, majoritaire, de ceux qui n'optent pas pour le « djihad ».

Trois figures de l'engagement salafiste

La pertinence sociale des idéaux types du salafisme

Mais, outre le caractère *a priori* paradoxal de l'arrivée du salafisme dans un contexte assez peu propice, l'expérience belge est intéressante, car elle montre que les grilles de lecture couramment utilisées pour comprendre le salafisme doivent être remises en question et leur évidence sociale interrogée.

Exit, Voice, Loyalty

Aussi, afin d'éviter les écueils d'une typologie incomplète et globalisante, il nous paraît préférable de qualifier tel mouvement/telle tendance du salafisme non en fonction des intentions qu'on prête aux acteurs, mais bien en fonction des pratiques et des comportements constatés dans les sphères d'activités sociales dans lesquelles ils se meuvent. Comment les salafistes se confrontent-ils à une société séculière qu'ils rejettent ? La question pourrait être reformulée également ainsi :

(21) L'ancien leader du Parti citoyenneté et prospérité, Abdullah Bastin, dit avoir été influencé par l'apport du penseur musulman Abul Ala Mawdudi et l'expérience turque du Parti de la prospérité et de la vertu (dont est issu l'actuel AKP) ; de même, le Parti islam n'a pas dissimulé ses accointances avec les milieux chiites.

comment les salafistes réagissent-ils face à un contexte qui suscite chez eux mécontentement et insatisfaction ? Ainsi posé, le problème peut être appréhendé avec les outils des sciences sociales, et notamment les concepts définis par A. Hirschmann dans *Défection et prise de parole* [1970]. Dans cet ouvrage, A. Hirschmann analyse les réactions individuelles possibles d'individus situés dans des systèmes d'interactions qui leur sont défavorables. L'auteur prend l'exemple du consommateur : insatisfait par son produit, ce dernier peut opter pour une réaction silencieuse et acheter un autre produit (c'est la stratégie de la défection, ou « exit ») ; par ailleurs, il peut aussi rester fidèle à ce dernier (c'est la stratégie de la loyauté, fidélité, ou « loyalty ») ; enfin, il peut protester contre la marque ou l'entreprise fabricant le produit (c'est la prise de parole, ou « voice »).

Ce cadre conceptuel est particulièrement fécond pour analyser le salafisme. En effet, bien qu'éprouvant un même sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de la société qu'ils jugent anti-religieuse, les salafistes s'orientent vers des stratégies d'adaptation différenciées dans trois champs (le politique, le dogme et le rapport à la société).

Explications : Les « défectionnistes » se préparent à accomplir la *hijra*, c'est-à-dire le départ provisoire

ou définitif vers un pays musulman. En attendant, ils optimisent leurs chances d'appartenir à la « secte sauvée²² » en mettant à distance tout ce qui les éloignerait de la rigueur du salafisme (entre autres, l'intérêt pour les questions politiques, l'image et les médias en tant qu'instrument de l'activité missionnaire, etc.). Les « contestataires » se posent en dissidents, en résistants et en non-conformistes. Ils interviennent aussi bien dans l'arène politique que médiatique pour exprimer leur colère et mobiliser autour de l'islam en tant qu'unité de civilisation à défendre et à réhabiliter. Ils peuvent, dans des cas extrêmes, recourir à la violence en Belgique ou à l'étranger. Enfin, les « pragmatiques » ne développent pas de projet politique et militant axé sur l'islam, pas plus qu'ils n'appellent à rejeter de façon univoque toutes les formes de participation politique. À leurs yeux, l'activité missionnaire a davantage de sens en Europe que dans un pays musulman. Leur vision prosélyte et conversionniste les conduit à relativiser la *hijra*.

L'intérêt de cette typologie réside dans son applicabilité dans des contextes très divers, séculiers ou non. Elle ouvre la voie à des comparaisons fécondes avec d'autres groupes religieux minoritaires pour lesquels la condamnation du monde présent débouche également sur la protestation, le refus du monde et l'engagement dans l'espace public²³ ■

	Rapport au politique	Rapport au dogme	Rapport à la société
Défectionnistes (« Exit »)	Militantisme apolitique Condamnation de toutes les formes de participation politique	Strict Obsession de la loi et du moment fondateur	Approche élitiste Anticipation du départ
Contestataires (« Voice »)	Militantisme apolitique Recours aux formes non conventionnelles de participation politique (action directe, violence)	Lointain et lâche Délaissement des questions jurisprudentielles	Approche prosélyte et conversionniste Indétermination, variable selon le contexte
Pragmatiques (« Loyalty »)	Indifférence et mise à distance	Relativement éclectique Délaissement des questions de dogme sujettes à controverse	Approche prosélyte et conversionniste Relativisation du départ

(22) La « secte sauvée » (*al-firqa an-najjyya*) fait référence à une tradition prophétique bien connue des salafistes : celle des 73 sectes. Selon ce hadith, les musulmans se diviseront en 73 sectes, et parmi elles, seule une sera effectivement sauvée.

(23) Régis de Riqueboug, « Protestation, refus du monde et engagement dans l'espace public dans les groupes religieux minoritaires », voir : <https://hal.inria.fr/docs/00/06/47/10/PDF/AFSR.pdf>

Bibliographie

- ADRAOUI (M.), 2013, *Du Golfe aux banlieues, le salafisme mondialisé*, Paris, Presses Universitaires de France.
- AMGHAR (S.), 2011, *Le salafisme d'aujourd'hui. Mouvements sectaires en Occident*, Paris, Michalon Éditions.
- DASSETTO (F.), BASTENIER (A.), 1984, *L'Islam transplanté : vie et organisation des minorités musulmanes de Belgique*, Anvers, Éditions EPO.
- DASSETTO (F.), 1988, *Le Tabligh en Belgique : diffuser l'islam sur les traces du Prophète*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- DASSETTO (F.), 2011, *L'Iris et le Croissant. Bruxelles et l'islam au défi de la co-inclusion*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain.
- DE KONING (M.), 2012, « The « other » political Islam : understanding Salafi politics », in BOUBEKEUR (A.), ROY (O.) (eds), *Whatever happened to the Islamists ? Salafis, Heavy Metal and the Lure of Consumerism*, Columbia, Hurst.
- EL DIFRAOUI (A.), 2013, *Al-Qaeda par l'image. La prophétie du martyr*, Paris, Presses universitaires de France.
- EL ASRI (F.), MARECHAL (B.), 2012, *Islam belge au pluriel*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- GRIGNARD (A.), 1997, « La littérature politique du GIA algérien. Des origines à Djamel Zitouni. Esquisse d'une analyse », in DASSETTO (F.) (ed.), *Facettes de l'islam belge*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- HADDOU (A.) 2012, « La conversion à l'épreuve de l'islam », in EL ASRI (F.), MARECHAL (B.) (ed.), *Islam belge au pluriel*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- HIRSCHMANN (A.), 1970, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, rééd. 1995.
- MARÉCHAL (B.), 2009, *Les Frères musulmans en Europe : racines et discours*, Paris, Presses universitaires de France.
- MARTUCELLI (D.), 2006, *Forgés par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- MERCKLE (P.), 2011, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte.
- VAN DEN WIJNGAERT (C.), 2011, *D'une Belgique unitaire à une Belgique fédérale. 40 ans d'évolution politique des communautés et des régions (1971-2011)*, ASP-Parlement Flamand.
- WEBER (M.), 1919, *Le Savant et le Politique*, Paris, La Découverte, rééd. 2003.
- WIKTOROWICZ (Q.), 2005, « Anatomy of the Salafi Movement », *Studies in Conflict & Terrorism*, n° 29, p. 207-239.

Les femmes affiliées à « Muslims Against Crusades » et « Women4Shariah¹ »

Mohammed ILYAS

Ces dernières années, un certain nombre de femmes musulmanes ont été condamnées pour terrorisme, notamment Roshonara Choudhry, accusée d'avoir poignardé le député Stephen Timms en 2010, et Shasta Khon, pour fabrication de bombe. Ces cas démontrent que les femmes musulmanes sont, à l'instar de leurs homologues masculins, la cible des tentatives de radicalisation et de recrutement entreprises par de violents groupes politiques islamistes au Royaume-Uni. Bien qu'il soit essentiel d'en savoir plus sur l'acquisition d'idées extrémistes et le passage à la violence, il est très difficile d'avoir accès aux personnes concernées. L'accès aux femmes mêlées à des groupes islamistes est possible mais présente un certain nombre de problèmes. Cet article s'appuie sur les premières conclusions tirées des entretiens que j'ai menés avec des femmes musulmanes qui étaient affiliées aux groupes politiques islamistes Muslims Against Crusades (interdit en 2011) et Women4Shariah. Il étudie la façon dont celles-ci se sont affiliées à ces groupes et l'impact que cela a eu sur leur vie.

Mohammed ILYAS



Docteur en sociologie, chercheur associé au Département de criminologie et de

sociologie de l'Université de Middlesex, Londres, Grande-Bretagne. Ses travaux de recherche portent sur l'extrémisme politique violent, le retour des zones de combat de Syrie et d'Irak, le genre et les combattants étrangers. Il a publié dans des revues académiques et non académiques et est consulté par les médias britanniques sur ces sujets. Blog de Mohammed Ilyas : <http://www.jsrs.co.uk/non-muslim-foreign-fighters-volunteering-to-fight-in-syria-and-iraq/>

De violents groupes politiques islamistes sont présents en Europe depuis les années 1990, notamment dans les pays qui accueillent d'importantes populations musulmanes. Au Royaume-Uni, le plus grand groupe islamiste en activité est Hizb ut Tahrir. Celui-ci fait partie du décor britannique depuis les années 1980 et a occupé le devant

de la scène pendant la guerre qui a éclaté en Bosnie dans les années 1990 [Taji-Farouki, 1996, p.171 ; Ed Husain 2007 : 118]. Selon Ed Husain (2007), le groupe a joué un rôle déterminant dans la politisation des jeunes musulmans britanniques et la création d'une identité islamique pour ceux-ci.

Hizb ut Tahrir² a également donné naissance à Al Muhajiroun³, groupe politique islamiste fondé par Omar Bakri, ancien dirigeant de Hizb ut Tahrir, et qu'il a dissous en 2004 [Baxter, 2007, p.55-56, *The Telegraph*

(1) Cet article est paru dans le *Journal of Muslims in Europe*, n°3. © koninklijke brill nv, leiden, 2014.

(2) Pour une analyse approfondie de Hizb ut Tahrir, consulter l'ouvrage publié en 1996 par Taji-Farouki intitulé *The Fundamental Quest*.

(3) Pour une analyse approfondie d'Al Muhajiroun, consulter les ouvrages *British Muslims and the call for global Jihad* (Baxter, 2007) et *Radicalizing Islam Rising* (Wiktorowicz, 2005).

14 octobre 2004]. Depuis, d'anciens membres se sont réunis pour former d'autres groupes, notamment The Saved Sect, Al Ghurabaa et Islam4UK, le dernier en date étant Muslims Against Crusades (MAC), qui a été interdit par le gouvernement britannique en vertu de la législation sur le terrorisme en novembre 2011 (*BBC*, 10 novembre 2011).

Dans la majorité des cas, les personnes impliquées au sein des groupes tels que HT et Al Muhajiroun sont de jeunes hommes musulmans britanniques (musulmans de naissance ou convertis à l'Islam). Toutefois, l'affiliation ne se limite pas aux hommes. HT a par exemple permis aux femmes de s'impliquer au sein du groupe dès les années 1990 [Ed Husain, 2007, p.133-134]. Les femmes affiliées à HT ont été invitées dans des médias nationaux, dont Sky et la BBC, afin de s'exprimer sur certaines questions, notamment l'islamophobie et la géopolitique (libération des femmes). En revanche, les femmes mêlées à Al Muhajiroun et ses ramifications n'ont eu aucune représentation publique jusqu'à très récemment. Au cours des dernières années, les femmes affiliées à MAC et au groupe réservé aux femmes Women4Shariah, fondé en 2011, ont bénéficié d'une couverture publique et médiatique via l'organisation de manifestations, la da'wa et des conférences sur des questions d'intérêt pour les musulmans.

Cet article s'appuie sur les conclusions tirées de quatre entretiens menés avec des femmes affiliées à MAC et Women4Shariah en 2011-2012. Dans le cadre de ces entretiens, nous nous sommes attachés à demander à ces femmes comment elles se sont retrouvées mêlées à ces groupes et quel impact cela a eu sur leur vie. Toutes les personnes interrogées étaient des musulmanes britanniques de seconde génération, originaires du Pakistan et du Bengale, issues de la classe ouvrière et résidant à Londres et Luton. Ces femmes n'étaient pas femmes au foyer d'un point de vue économique, et seule une sur quatre avait des enfants. Cet article est scindé en deux parties. La première expose la manière dont l'éveil religieux et certains problèmes personnels et d'identité ont poussé ces femmes à s'associer aux groupes en question. La seconde évoque les répercussions que l'affiliation à un groupe islamiste comme MAC, et le fait d'en épouser un membre, peuvent avoir sur les relations familiales et amicales.

L'affiliation à MAC et Women4Shariah

L'implication de femmes musulmanes au sein de groupes à caractère nationaliste et panislamiste (axés sur la politique et le djihad) n'est pas nouvelle dans les pays à majorité musulmane. Toutefois, une grande partie de la documentation évoquant ce sujet tend à se consacrer aux femmes impliquées dans de violents groupes djihadistes nationaux et internationaux [Skaine, 2006. Victor, 2004. Bloom 2005, 2011. Sjoberg et Gentry, 2011 et Ness, 2008]. Ces travaux de recherche permettent une meilleure compréhension de la raison pour laquelle certaines femmes musulmanes de pays à majorité musulmane sont incitées à recourir à la violence.

Il est essentiel d'examiner le passage de l'acquisition d'idées extrémistes à l'action violente et de déterminer à quel moment ces idées poussent une personne à recourir à la violence. Pour ce faire, les chercheurs doivent cependant avoir accès à des groupes et à des personnes qui ont recours, ou ont eu recours, à la violence. Il est toutefois extrêmement difficile d'avoir accès à ces personnes au Royaume-Uni, et ainsi de disposer d'une représentation constructive, contextualisée et nuancée de la trajectoire du passage des idées à la violence.

Roshonara Choudhry est la seule femme musulmane britannique condamnée pour recours à la violence au titre de la législation antiterroriste du Royaume-Uni [*Guardian*, 9 novembre 2011]. D'autres affaires impliquaient la préparation ou l'exploitation de matériel terroriste : Shasta Khan et son mari ont notamment été condamnés pour avoir planifié une attaque sur la communauté juive de Bury, après qu'ils se soient tous deux radicalisés sur Internet [*BBC*, 19 juillet 2012]. L'affaire Samina Malik, surnommée par les médias la « terroriste lyrique », condamnée pour possession de documents pouvant offrir une assistance pratique aux terroristes, est tout aussi marquante [*Guardian*, 17 juin 2008]. Comme dans les deux cas précédents, Internet a joué un rôle déterminant dans sa radicalisation⁴ [*BBC*, 8 novembre 2007].

L'accès aux groupes de femmes engagées sur la scène politique islamiste au Royaume-Uni est possible, mais présente de nombreux obstacles. En recherchant des personnes à interroger pour cet article, j'ai été confronté à certaines objections, notamment : mon mari ne m'y

(4) Selon le rapport publié en 2009 par The International Centre for the Study of Radicalisation (ICSR) intitulé « Countering Online Radicalisation A Strategy for Action », Malik était en contact avec des personnalités éminentes de la scène djihadiste britannique. Mais ce rapport ne laisse pas entendre qu'elle soit membre d'un groupe particulier.

autorise pas, l'émir (chef du groupe) ne m'y autorise pas, je n'ai pas assez de connaissances sur l'Islam, je crains pour ma sécurité⁵ et je n'ai pas confiance dans les médias et les chercheurs. L'accès à ces femmes et la coopération de celles-ci ont également été compromis par des opérations antiterroristes et l'arrestation d'islamistes à Londres [Reuters, 11 novembre 2011, *Daily Mail*, 5 juillet 2012]. Par conséquent, je n'ai pu accéder qu'à trois femmes affiliées à MAC, et à une femme affiliée à Women4Shariah. Les entretiens ont eu lieu à Londres, dans des cafés ainsi que dans un centre que ces femmes fréquentaient dans le cadre de cercles d'études. La durée des entretiens et les sujets que ces femmes ont accepté d'aborder ont limité le champ d'application de cet article.

Même si les femmes interrogées participaient à des cercles d'études, des conférences et des manifestations organisés par les groupes susmentionnés, elles ne souhaitaient pas se décrire comme des membres, même si l'une des femmes que j'ai interrogées a déclaré être porte-parole de Women'Shariah. Sageman soutient que dans les communautés prônant la contestation politique, il n'est pas toujours évident de savoir qui est participant et qui ne l'est pas car les frontières sont vagues et floues. [Coolsaet, 2010, p.121]. Cette réticence à s'identifier comme membres est compréhensible lorsqu'on tient compte de la trajectoire historique de MAC, qui remonte à Al Muhajiroun. Par conséquent, j'utilise la notion d'affiliation pour évoquer la relation que les groupes mentionnés entretiennent avec ces femmes.

Le processus d'affiliation à MAC et à Women4Shariah des femmes que j'ai interviewées se compose de deux phases interconnectées et ascendantes. La première phase encourage la personne à pratiquer et à étudier l'Islam authentique conformément aux interprétations des groupes. Cette phase comporte l'incitation à un éveil religieux ou à la culture islamique [Wiktorowicz, 2005, p.167]. La seconde phase est celle que Horgan appelle l'« éveil politique » [Horgan, 2005, p.89]. Au cours de cette étape, les personnes reçoivent un enseignement sur l'Islam et la politique, et prennent connaissance de ce que Gethen-Mazer (2008)⁶ appelle les mythes, souvenirs et symboles. L'objectif est d'encourager l'activisme par le biais d'une indignation morale et de créer un lien entre les

musulmans qui souffrent et les autres femmes impliquées dans le groupe.

L'engagement et l'éveil religieux de la première femme interrogée, née à Luton au sein de ce qu'elle décrira comme un foyer bengali non pratiquant⁷, ont commencé lorsqu'elle fréquentait l'université. Étudiante, elle a été abordée par des femmes affiliées à MAC dans le cadre de leur initiative de sensibilisation, et la da'wa lui a été dispensée⁸. Ces femmes ont évoqué avec elle les questions de la bonne interprétation de l'Islam ainsi que du rôle des femmes musulmanes dans l'Islam et les sociétés occidentales.

Elles l'ont informée du fait qu'il n'est pas suffisant pour les femmes musulmanes de suivre les cinq piliers de l'Islam. Une femme musulmane doit également se couvrir, prôner le bien et proscrire le mal. Ces discussions visaient non seulement à rendre la personne réceptive aux idées islamiques, mais aussi à encourager les affiliées potentielles à s'habiller et à se comporter d'une certaine manière. Ce type de conversation s'apparente à celles décrites par Groen et Kranenberg [2010] dans leurs travaux sur les femmes membres du réseau Hofstad. Pour les groupes susmentionnés, l'Islam authentique désigne une lecture littérale et l'application de concepts islamiques spécifiques qui dissocient l'Islam de la culture au profit d'un ensemble de pratiques transnationales et universelles (croyances, rituels et régime) [Roy, 2004, p.120]. Cette dissociation vise à extraire les personnes de leur communauté socioculturelle et religieuse locale et de les réintégrer dans une *oumma* sociopolitique et religieuse globale. Ces interactions initiales sont peu susceptibles de convaincre immédiatement les personnes de s'engager au sein des groupes concernés. Il existe des mécanismes par lesquels une affection fraternelle⁹, des ouvertures cognitives, une confiance et un sentiment d'autonomie peuvent être stimulés.

L'expérience de l'initiative de sensibilisation est monnaie courante chez les membres hommes et femmes d'autres groupes islamistes au Royaume-Uni. Par exemple, Hizb ut Tahrir ciblait les étudiants universitaires, comme l'indiquent les affaires impliquant d'anciens membres [Ed Husain 2007 ; Mustafa 2008]. Bien que ces dernières

(5) L'accès aux femmes membres de MAC et de Women4Shariah a été perturbé par les opérations antiterroristes menées en novembre 2011 sur les lieux que ces femmes fréquentaient pour leurs cercles d'études.

(6) Gethen-Mazer cite le répertoire des mythes, souvenirs et symboles comme facteurs de mobilisation permettant le passage à l'action collective.

(7) Par convention, le terme de musulman « non pratiquant » est employé pour décrire les musulmans qui n'obéissent pas aux principes fondamentaux de l'Islam mais qui se définissent toutefois comme musulmans. Dans le cadre de l'entretien, la personne interviewée ne désigne pas uniquement ce type de musulmans, mais également les musulmans qui ne suivent pas l'interprétation de l'Islam de Muslims Against Crusades.

(8) Prédication.

(9) L'utilisation du mot « sœur »/« frère » entre musulmans dénote une forte relation émotionnelle qui met non seulement l'accent sur la formation de liens affectifs mais aussi sur un ensemble de responsabilités vis-à-vis des autres musulmans. Voir Holland (M.), 2002. *The Duties of Brotherhood in Islam*. Islamic Foundation.

années, les universités britanniques aient fait preuve de vigilance à l'égard de l'islamisme sur le campus, le journal *The Telegraph* affirme que les extrémistes islamiques ont participé à plus de 200 événements en 2012 [*The Telegraph*, 12 janvier 2013].

Outre la promotion de l'islam, les initiatives de sensibilisation permettent également aux affiliés de recueillir les coordonnées des personnes avec lesquelles ceux-ci interagissent, notamment les numéros de téléphone, adresses e-mail et identités sur les réseaux sociaux. Ces coordonnées sont essentielles à la mise en place et à la poursuite des processus d'éveil religieux et politique sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, et via sms et e-mails. Des hadiths sont quotidiennement envoyés à tous les contacts à travers ces plates-formes afin de rappeler à ceux-ci leurs devoirs, de même que des invitations à des débats et manifestations ainsi que des liens YouTube et des articles évoquant la souffrance des musulmans. L'utilisation de plates-formes numériques vise dans l'absolu à faire participer les contacts à des conversations et à remettre en cause les idées préconçues sur l'islam, l'identité et la politique afin que les personnes concernées deviennent réceptives à l'examen de nouvelles interprétations [Wiktorowicz, 2005, p.93]. Ces communications s'attachent à cultiver à la fois une personnalité d'activiste et des relations avec le groupe et d'autres musulmans qui souffrent dans les zones de conflit. La fonction essentielle du processus de culture est d'invoquer l'indignation morale et ce que Sageman appelle l'« *humiliation par procuration* » [Sageman, 2008, p.73]. L'expression « *humiliation par procuration* » renvoie au fait que le processus de culture accroît non seulement l'empathie pour les musulmans qui souffrent dans différentes zones de conflit de sorte que cette souffrance est vécue personnellement, mais qu'il englobe également des expériences personnelles de discrimination. Ce phénomène forme ensuite une puissante force émotionnelle qui pousse les personnes à agir pour aider leurs « frères » et « sœurs », et ainsi à remplir leur devoir de musulman.

Les problèmes personnels rencontrés constituent une autre voie permettant de favoriser des ouvertures cognitives et de provoquer un éveil religieux et une affiliation aux groupes. La deuxième personne interviewée en est un parfait exemple. Son processus d'affiliation a débuté lorsque son père est tombé malade, ce qui l'a conduit à rechercher une consolation religieuse. Pour échapper à son malheur, elle s'est tournée vers son frère, déjà associé à MAC, et lui a demandé de l'emmener là où il étudiait l'islam, car il semblait mieux vivre qu'elle la maladie de leur père. Elle attribuait son apparente meilleure résistance à sa pratique de l'islam ainsi qu'à l'écoute

d'enregistrements de conférences islamiques, qu'elle trouvait aussi extrêmement intéressantes (entretien n° 2 avec une femme affiliée à MAC, 2012). Son frère l'a accompagnée à un cercle d'études organisé deux fois par semaine par MAC, où elle a affirmé s'être sentie la bienvenue et non une étrangère (entretien n° 2 avec une femme affiliée à MAC, 2012). L'introduction à MAC par le biais de membres de la famille est informelle et présente peu de risques, tout en constituant une méthode de recrutement efficace [Wiktorowicz, 2005, p.99 ; Sageman, 2004, p.112-123].

Les cercles d'études jouent un rôle essentiel dans la création de conditions favorisant un éveil religieux et politique et cultivant la personnalité d'activiste. Les cercles offrent un environnement idéal permettant non seulement aux femmes d'évoquer et d'étudier la politique et l'islam, mais aussi de recueillir des conseils sur des problèmes personnels. Mais au-delà des sujets abordés, ce sont les liens affectifs que le cercle fait naître entre les femmes qui revêtent une importance capitale. Dans ses travaux sur le réseau Hofstad, Koning mentionne également l'importance des liens affectifs pour encourager une participation aux mouvements sociaux [Meijer, 2009, p.417]. Ces liens affectifs sont la base de la confiance et rendent les participants au cercle plus réceptifs aux idées du groupe sur l'islam et la politique. Ces liens sont entretenus par le biais des activités et des discussions du cercle. Je considère qu'il s'agit d'un processus d'attendrissement. Les activités sont fortement sexuées et incluent la préparation des repas pour les participantes du cercle, la garde réciproque des enfants pendant le cercle, l'organisation de mariages et l'offre de conseils mutuels. Elles comportent des interactions affectives qui favorisent un attachement fraternel et renforcent la confiance entre les femmes. Le concept de fraternité joue un rôle central dans l'établissement de relations affectives entre les femmes en raison de l'interpolation selon laquelle celles-ci sont intimement liées et font partie de la même famille.

OUTRE LA PROMOTION DE L'ISLAM, LES INITIATIVES DE SENSIBILISATION PERMETTENT ÉGALEMENT AUX AFFILIÉS DE RECUEILLIR LES COORDONNÉES DES PERSONNES AVEC LESQUELLES CEUX-CI INTERAGISSENT, NOTAMMENT LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE, ADRESSES E-MAIL ET IDENTITÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. CES COORDONNÉES SONT ESSENTIELLES À LA MISE EN PLACE ET À LA POURSUITE DES PROCESSUS D'ÉVEIL RELIGIEUX ET POLITIQUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, NOTAMMENT FACEBOOK, ET VIA SMS ET E-MAILS.

Les cercles ont un ordre hiérarchique : les femmes plus âgées, y compris l'émir (chef) du cercle, adoptent le rôle de grande sœur/mère tandis que les plus jeunes remplissent le rôle de fille ou de petite sœur, reflétant ainsi les relations existantes dans les familles musulmanes traditionnelles. Ce sont ces sentiments d'affection familiale qui constituent l'élément moteur de la participation de ces femmes aux cercles, tout comme l'étude de l'islam et de la politique et l'engagement au sein des mouvements activistes. La connaissance du fonctionnement des cercles permet de comprendre facilement pourquoi la deuxième personne interrogée a déclaré « *les cercles m'ont fait me sentir la bienvenue et non une étrangère* » (entretien n° 2 avec une femme affiliée à MAC, 2012).

Les problèmes d'identité favorisent également l'éveil religieux et facilitent l'affiliation à MAC et Women4Shariah. Ces problèmes sont souvent déclenchés par des expériences de racisme et d'islamophobie qui engendrent le sentiment d'être un « étranger ». Le cas de la troisième personne interrogée illustre la manière dont les problèmes d'identité peuvent créer des ouvertures cognitives qui sont ensuite exploitées par MAC à travers ses initiatives de sensibilisation. Cette personne est née au sein de ce qu'elle décrit comme un foyer musulman bengali non pratiquant de Luton et a fréquenté une école essentiellement blanche. En évoquant son expérience de l'environnement éducatif, elle observe que :

« Ma couleur de peau et le port du voile m'empêchaient de me sentir britannique... À cause d'eux, je me sentais exclue et différente de mes amis et camarades d'école. En dehors de l'école, je faisais l'objet de remarques du style "enlève ton drap et retourne dans ton pays" [...] Quand je suis retournée à l'islam, je me sentais entière, je n'avais pas besoin de m'adapter ou de changer, l'islam faisait de moi une personne complète. » (Entretien n° 3 avec une femme affiliée à MAC, 2012).

Ce sentiment d'être étranger et d'avoir du mal à s'intégrer est mis en perspective dans les rapports publiés par l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) en 2002 et 2005, qui sont parvenus à la conclusion qu'en Europe, les tensions entre les communautés musulmanes et non musulmanes sont en hausse depuis les attentats du 11 septembre à New York et du 7 juillet à Londres. Le Pew Global Attitudes Project, basé à Washington, corrobore les conclusions des deux rapports. Il conclut que les musulmans d'Europe sont perçus de façon moins favorable depuis le 11 septembre et le 7 juillet, la France, l'Allemagne et l'Espagne figurant en tête de cette étude avec un recul de 29 % en moyenne. Cette baisse est significativement supérieure à celle du Royaume-Uni, qui ne perd que 4 %, passant de 67 % à 63 % [*Guardian*, 23 juin 2006]. Les sentiments négatifs

à l'égard des musulmans, qui se manifestent par des violences islamophobes graves, ont créé un climat qui, d'après Cesari, a mis les musulmans sur la défensive et les a poussés à s'ancrer à nouveau dans l'islam (Coolsaet, 2011, p.111-113).

Les expériences d'exclusion vécues par la troisième femme interrogée l'ont fait réfléchir davantage à son identité musulmane, ce qui l'a menée à un tournant de sa vie : « *J'ai commencé à m'interroger sur mon identité musulmane. Je me suis dit que si je voulais me décrire comme musulmane, il fallait que je pratique l'islam... C'est à l'université que j'ai rencontré les sœurs. Elles m'ont abordé et m'ont parlé de l'islam authentique[...] Elles ont attiré mon attention sur la façon dont les femmes musulmanes devraient s'habiller et se comporter* » (entretien n° 3 avec une femme affiliée à MAC, 2012).

Pour les femmes que j'ai rencontrées, l'identité naissait avec l'islam et disparaissait avec l'islam. J'entends par là que leur façon de s'habiller, leurs amis, leur lieu de travail et leur interaction avec d'autres musulmans et non-musulmans dépendaient de leur compréhension de l'islam. Les pratiques islamiques des femmes sont dans certains cas tout à l'opposé de celles de leur famille. Mais comme le déclare la troisième femme interrogée, « je fais la da'wa à ma famille sur les bonnes pratiques de l'islam » (entretien n° 3 avec une femme affiliée à MAC, 2012). Cette nouvelle identité signifie l'adoption de règles, rituels et comportements nouveaux, qui doivent être constamment répétés afin d'affirmer l'identité et de garantir la pureté et l'émancipation du mode de vie occidental.

Les expériences telles que celles vécues par cette femme, ainsi que les statistiques portant sur des événements semblables, sont souvent utilisées pour creuser un fossé entre les communautés, développant ainsi l'opposition entre « nous et eux ». Ce fait est étayé par de nombreuses références tirées du Coran, les hadiths et les conflits qui voient des musulmans souffrir [Wiktorowicz 2005 ; Ed Husain, 2007 ; Lewis, 2007].

Bien que ces statistiques reflètent des sentiments négatifs à l'égard des musulmans, ce n'est que la moitié de l'équation qui crée un environnement favorisant la remise en cause de l'identité d'une personne. L'autre moitié renvoie aux conflits intergénérationnels portant sur des perceptions culturelles de l'islam et des structures sociales qui l'accompagnent, que Roy [2004 : 118] décrit comme la « *crise des cultures originelles* ». Par structures j'entends le système bradari (de castes) qui sert à organiser les communautés indo-pakistanaïses au Royaume-Uni. Ces systèmes sont souvent utilisés pour renforcer les liens familiaux et commerciaux et maintenir les traditions culturelles. Certains jeunes musulmans les

considèrent toutefois comme restrictifs et autoritaires. Selon Sageman, la communauté contestataire rejette non seulement l'hypocrisie occidentale, mais aussi sa culture traditionnelle, qu'elle juge dépassée [Coolsaet, 2011, p.119-120]. L'univers créé par ce que Sageman appelle la « *communauté de la contestation politique* » résulte d'un double rejet, qui met en danger une communauté en raison de ce que Roy [2004 : 124] appelle la « *néo-ethnie* ». D'après Roy [2004 : 148], c'est de cette communauté qu'ont émergé les néo-fondamentalistes qui, dans cet article, renvoient à MAC et Women4Shariah. En s'identifiant à l'Oumma, la communauté néo-ethnique offre aux jeunes musulmans un moyen de contourner les structures de l'organisation culturelle traditionnelle, leur accordant ainsi une plus grande latitude vis-à-vis des choix que ceux-ci font.

L'affiliation à MAC et Women4Shariah et son impact sur la famille et les amis

Mariage et famille

Le mariage au sein des communautés indo-pakistanaïses et bengalis est en grande partie une affaire de famille : la plupart des mariages sont arrangés par les parents et se font entre cousins, amis de la famille ou avec une personne appartenant à la caste de la famille. Ces mariages sont stratégiques dans le sens où ils servent à fortifier les familles et les communautés tout en défendant l'honneur de la famille. Par conséquent, les mariages célébrés hors de ce cadre, notamment les mariages mixtes et interreligieux, sont controversés chez les musulmans britanniques. Dans certains cas de mariages mixtes et de relations pré-nuptiales, des crimes d'honneur ont été commis. Ces crimes étaient motivés par une croyance selon laquelle l'honneur de la famille était menacé [*Guardian*, 3 août 2012 et *Guardian*, 3 décembre 2011].

MAC et Women4Shariah critiquent ces mariages pour leur caractère non islamique (entretien n° 4, porte-parole de W4S, octobre 2011). Il ressort de ces entretiens que ces femmes ne sont pas liées par les conventions maritales de la culture musulmane traditionnelle et ne considèrent pas l'ethnie ou la nationalité comme des facteurs déterminants. Ce fait est confirmé par les origines des hommes que les femmes affiliées aux groupes ont épousés. Certaines sont mariées à des membres de MAC, comme les personnes interrogées pour cet article, et d'autres non. Certaines se sont mariées hors de leur communauté ethnique alors que d'autres sont célibataires ou divorcées. Par exemple,

certaines femmes d'origine pakistanaïse et somalienne sont mariées à des Afro-Caribéens et à des blancs convertis (entretien n° 2 avec un homme affilié à MAC, 2012). Ce phénomène semble reposer à la fois sur des motifs liés à l'islam et sur la stratégie de recrutement du groupe, qui vise à élargir le cercle des sympathisants et affiliés issus de différents milieux.

L'interprétation de l'islam à laquelle ces femmes adhèrent encourage les mariages mixtes et la polygamie (*Muslim Marriages*, par Abu Izzadeen, septembre 2011). Les femmes concernées étaient peu disposées à répondre à des questions concernant leur vie privée, en particulier pour ce qui est des problèmes maritales. J'ai toutefois pu leur demander leur avis général sur les mariages mixtes et la polygamie, ce qui a révélé certains problèmes personnels auxquels ces femmes sont confrontées. Sur la question de la polygamie par exemple, les femmes interrogées ont déclaré ne pas avoir d'objection à ce que leur mari prenne une autre femme. La quatrième femme interviewée a justifié son point de vue en déclarant que « *Dieu a autorisé les hommes à avoir plusieurs femmes mais il existe des règles strictes que l'homme doit comprendre et respecter* » (entretien n° 4 avec une porte-parole de W4S, octobre 2011). Une autre femme interrogée a affirmé que « *les femmes sont naturellement jalouses [...] Avant de commencer à pratiquer l'islam, je ne l'acceptais pas. Dieu les a autorisés (les hommes) à avoir plusieurs femmes, et si nous nous y opposons, nous nous opposons à Dieu, nous devons donc naturellement l'accepter* » (entretien n° 3 avec une femme affiliée à MAC, 2012). Bien que la polygamie soit encouragée, cela ne signifie pas que les mariages soient heureux, comme l'observe la porte-parole de Women4Shariah : « *souvent, les mariages ne marchent pas, ils échouent parce que les maris n'ont pas compris leurs responsabilités et ne sont pas en mesure de subvenir aux besoins de la seconde épouse* » (entretien n° 4 avec la porte-parole de W4S, octobre 2011). Mais elle ajoute aussi que dans certains cas, les mariages polygames fonctionnent. Les réponses apportées par les femmes interrogées ne permettent pas de savoir si les avis exprimés constituent leur opinion personnelle ou s'ils reflètent la doctrine religieuse des groupes.

Bien que les textes islamiques n'empêchent pas les musulmans de se marier hors de leurs groupes familiaux et ethniques, ces femmes liées par des mariages interraciaux et affiliées à MAC et Women4Shariah se heurtent au rejet de leur famille. La première femme interrogée explique que les femmes qui se marient hors de leur communauté sont reniées pour deux raisons. D'abord en raison de l'ethnie de leur mari, ensuite parce que ces femmes commencent à adopter les idées religieuses et politiques de leur mari, que leur famille considère comme extrémistes (entretien n° 1 avec un homme affilié à MAC, 2011). Ce reniement

est clairement illustré par l'expérience qu'a vécue la quatrième femme interrogée. Cette femme est mariée à un homme bengali affilié à MAC. Bien qu'il soit musulman, ses parents désapprouvent le mariage, car son mari n'appartient pas à la communauté pakistanaise. À cause de cela, elle a été reniée par sa famille, bien qu'elle affirme que son mariage remplisse les conditions imposées par l'islam pour pouvoir se marier. Selon la quatrième femme interviewée, le reniement peut parfois toucher également les enfants. Elle déclare que « ses enfants sont aussi rejetés par sa famille » (entretien n° 4 avec une porte-parole de W4S, octobre 2011). Le reniement profite aux groupes, car les autres femmes affiliées et le groupe servent de famille de substitution, renforçant ainsi le lien fraternel. Les risques associés à l'implication au sein des groupes semblent être importants, en particulier en termes de rejet de la famille, avec peu de récompenses à la clé. Mais comme l'indique la troisième femme interrogée, « être musulman signifie faire des sacrifices... et suivre l'islam ». Cette remarque révèle que la femme interviewée ne recherche aucune contrepartie matérielle, mais qu'elle échange ces risques contre une récompense spirituelle dans l'autre monde [Wiktorowicz, 2005, p.175].

Quitter ses amis pour une famille « musulmane authentique »

L'affiliation à MAC et Women4Shariah, ou même le simple fait de sympathiser avec ces groupes, implique souvent un changement de mode de vie, aussi bien en public qu'en privé. Pour les femmes concernées, cela revient à s'habiller différemment, à changer de cercle d'amis, à rejeter les pratiques religieuses de leur famille et à faire preuve de piété. Ce changement de mode de vie implique aussi de devenir activiste, car les groupes insistent fortement sur la nécessité de faire la da'wa aux musulmans et aux non-musulmans, ainsi que de promouvoir la vertu et réprimer le vice. Ces deux dernières pratiques ont poussé les hommes membres de MAC à mettre en place des « zones contrôlées par la charia » et des « patrouilles musulmanes à Londres ». Ces zones et patrouilles mobilisaient des membres dans certains quartiers de l'est londonien densément peuplés de musulmans afin d'y proscrire les

drogues, les gangs, l'alcool et la prostitution [Daily Mail, 28 juillet 2001 ; Telegraph, 22 juin 2011].

Ces pratiques, de même que la vision du monde des femmes concernées, reposent sur cinq concepts fondamentaux : al-Wala 'wal-Bara¹⁰, aqidah¹¹, tawhid¹², Da'wa et takfir¹³ [Wiktorowicz, 2005, p.178]. Ces concepts ont pour but de régir les relations et les interactions sociales ainsi que de déterminer qui peut être considéré comme musulman et quelles pratiques sont autorisées par l'islam.

Le premier concept favorisant le conditionnement des relations sociales des femmes est *al-Wala 'wal-Bara'* (*Al-Wala 'wal-Bara'* par Abu Abdullah Al-Britani, mars 2011). La première partie d'al-Wala 'wal-Bara' porte sur deux points : d'abord la loyauté musulmane, ensuite les personnes que les musulmans peuvent considérer comme des amis. La deuxième partie de ce concept concerne les types de comportement qui sont jugés islamiques et non islamiques [Brachman, 2009, p.47]. Pour MAC et Women4Shariah, al-Wala 'wal-Bara' signifie également « aimer pour Allah et détester pour Allah ». Cette phrase a deux significations. D'abord, les musulmans doivent agir conformément à ce qui plaît à Dieu d'après le Coran et la sunna. Le second sens est que les musulmans doivent détester ce qui ne plaît pas à Dieu selon le Coran et la sunna. Les affiliés de MAC que j'ai observés et avec qui j'ai discuté semblent remplir les critères d'al-Wala wal-Bara.

Sur le plan personnel, al-Wala 'wal-Bara' se manifeste chez les femmes des manières suivantes : elles s'associent uniquement à des personnes de la même sensibilité, elles n'imitent pas les non-musulmans, elles ne soutiennent pas les non-musulmans, elles n'observent pas les fêtes et jours fériés des non-musulmans, elles ne demandent pas le pardon aux non-musulmans. Sur le plan politique, le principe d'al-Wala 'wal-Bara' peut être observé à travers les nombreuses manifestations anti-occidentales que les groupes organisent, au cours desquelles des drapeaux et des coquelicots (symbole de la mémoire des combattants dans les pays du Commonwealth) sont brûlés afin d'exprimer la haine de ce que les pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni et la France font dans les pays à majorité musulmane.

(10) Loyauté à Dieu et rejet de tout ce qui contredit la charia.

(11) Aqidah, comme al-Wala 'wal-Bara', est un concept important pour les groupes mais sa signification n'est pas attestée (Brachman 2009 : 41). Pour les groupes comme MAC et W4S, il ne suffit pas de déclarer qu'Allah était le créateur et la source de tout. La seule acception valable d'aqidah est « Aqidah al-Sunnah », ce qui signifie suivre le chemin de la première génération de musulmans et le rejet de la jāhiliya (état d'ignorance), du chirk (activités considérées comme non islamiques. Note : le sens réel est l'idolâtrie ou le polythéisme. Il serait bon de réviser les notes de bas de page ou d'utiliser un autre terme) et suivre une certaine interprétation du tawhid [Brachman, 2009, p.41].

(12) Le tawhid désigne le fait d'obéir, de suivre, d'adorer et d'idolâtrer Allah exclusivement, sans l'associer ou associer ses attributs à une quelconque autre déité ou personne [Wiktorowicz, 2005, p.173].

(13) L'excommunication des musulmans qui se livrent à des pratiques considérées comme non islamiques.

Un comportement conforme à al-Wala 'wal-Bara' peut être assimilé à un retrait complet de la société. Toutefois, selon la troisième femme interrogée, « *les musulmans ne s'excluent jamais de la société, nous viendrons débattre avec vous, nous ne nous intégrerons pas mais nous interagissons* » (entretien n° 3 avec une femme affiliée à MAC, 2012).

L'affiliation aux groupes concernés et l'adhésion à al-Wala 'wal-Bara' exigent dans certains cas de quitter ses anciens amis pour de nouveaux qui partagent la même compréhension de l'islam et les mêmes valeurs sociales et visions du monde. Expliquant comment elle a changé d'amis depuis qu'elle s'est impliquée au sein de MAC, la troisième femme interrogée a déclaré :

« *Comme l'a dit le prophète Mahomet, vos amis sont votre miroir, si vos amis sont bons, vous êtes bons. J'ai abandonné 90 % de mes amis de l'époque où je n'étais pas pratiquante. Si vos amis affaiblissent votre iman, vous ne pouvez plus les fréquenter, car ils vous feront ressembler à ce que vous étiez dans le passé* » (entretien n° 3 avec une femme affiliée à MAC, 2012).

L'observation de cette femme laisse entendre qu'elle remplit le critère exposé par al-Wala 'wal-Bara' car elle ne s'associe plus aux amis qui ne pratiquent pas l'islam, comme le recommande MAC. Elle ajoute que ses amis ont trouvé étrange qu'elle commence à pratiquer l'islam et lui ont posé certaines questions, notamment « *Pourquoi portes-tu la burqa ?* ». En raison de ces choix de vie, une distance s'est installée entre elle et ses amis. Selon cette femme interrogée, la meilleure amie est celle qui vous encourage au dîn¹⁴, vous aide et vous corrige lorsque vous faites quelque chose qui est contraire à l'islam (entretien n° 3 avec une femme affiliée à MAC, 2012). L'emploi d'expressions telles que « vous encourage au dîn » et « vous corrige » sous-entend que la pratique publique de l'islam et le contrôle de la vertu et du vice sont au cœur des idéologies de MAC et Women4Shariah. Être un musulman vertueux ne découle pas seulement du respect des principes fondamentaux de l'islam, il lui faut également veiller à éviter un certain nombre d'activités que les groupes estiment être anti-islamiques [Wiktorowicz, 2005, p.174]. Le respect de ces exigences nécessite également d'adhérer à la bonne interprétation du tawhid, et par conséquent de se montrer plus pieux.

La piété des femmes est déterminée par un certain nombre de facteurs. Parmi ceux-ci figurent le fait de porter la burqa, de respecter le principe d'al-Wala 'wal-Bara', de faire la da'wa et de posséder certaines connaissances sur

l'islam. La piété est une pratique importante, car elle est intégrée à un ensemble spécifique de normes et significations religieuses qui sont traduites et externalisées de façon à définir la personne comme pieuse et comme « véritable musulman(e) » au sein des groupes et aux yeux des autres musulmans et non-musulmans. Dans ce sens, la piété joue un rôle essentiel dans la formation de l'identité et se trouve au cœur de l'organisation de la vie des femmes. En outre, cette piété est renforcée par les structures réglementaires que les femmes mettent en place pour se surveiller et surveiller les autres. C'est ce qu'indique clairement la troisième femme interviewée lorsqu'elle déclare qu'« *une amie est une personne qui incite au dîn et vous corrige lorsque votre comportement est contraire à l'islam* ». Dans le cas des groupes, la piété est essentielle, car elle est associée à la contrepartie spirituelle et à une récompense dans l'autre monde.

Conclusion

Bien que les recherches effectuées dans le cadre de cet article aient été perturbées par les opérations antiterroristes et les craintes des femmes interrogées pour leur sécurité, elles révèlent néanmoins un certain nombre d'informations intéressantes et ouvrent la voie à d'autres études sur les femmes affiliées à MAC et à Women4Shariah : le rôle du mariage mixte et du recrutement, le mariage et le lien existant avec des groupes islamistes à l'étranger, la structure de Women4Shariah, l'éducation à domicile des enfants et la radicalisation ainsi que les femmes qui voyagent à l'étranger pour faire le djihad. Au-delà de ces préoccupations, il est également important de cartographier l'engagement des femmes musulmanes au sein de violents groupes politiques en Europe.

Cet article s'appuie sur des entretiens menés avec des femmes affiliées à MAC et à Women4Shariah. Il avait pour but d'interroger celles-ci sur la manière dont elles se sont retrouvées impliquées dans les groupes et sur

« **COMME L'A DIT LE PROPHÈTE MAHOMET, VOS AMIS SONT VOTRE MIROIR, SI VOS AMIS SONT BONS, VOUS ÊTES BONS. J'AI ABANDONNÉ 90 % DE MES AMIS DE L'ÉPOQUE OÙ JE N'ÉTAIS PAS PRATIQUANTE. SI VOS AMIS AFFAIBLISSENT VOTRE IMAN, VOUS NE POUVEZ PLUS LES FRÉQUENTER CAR ILS VOUS FERONT RESSEMBLER À CE QUE VOUS ÉTIEZ DANS LE PASSÉ** »

(14) Mode de vie islamique.

l'impact que cela a eu sur leur vie. Dans cet article, j'ai identifié deux questions essentielles. D'abord, l'éveil religieux, les problèmes personnels et les préoccupations relatives au sentiment d'identité jouent un rôle prépondérant dans l'affiliation des femmes à MAC et à Women4Shariah. L'élément clé du processus d'affiliation est le développement de liens affectifs entre les femmes. Ce développement a lieu grâce à l'emploi du concept de fraternité et à la mise en place d'activités communes qui impliquent notamment le fait de cuisiner les unes pour les autres, de manger ensemble, de garder les enfants les unes des autres et de se donner des conseils. Ces liens créent une atmosphère dans laquelle la perspective d'étudier l'islam et la politique et de se lancer dans l'activisme devient attrayante.

La seconde question abordée est le fait que l'affiliation à MAC et à Women4Shariah se fait aux dépens de certaines femmes et nécessite un changement de vie complet pour

toutes. Bien que, pour certaines femmes, l'affiliation aux groupes puisse les aider à résoudre des problèmes d'identité et à se sortir de crises familiales, d'autres en paient le prix fort. Certaines femmes se retrouvent exclues de leur famille, car elles ont épousé quelqu'un que leurs parents n'approuvent pas ou adopté des idées extrémistes. Dans l'ensemble, l'exclusion découle du fait que les femmes ont déshonoré leur famille. L'adhésion à la compréhension de l'islam telle qu'elle est prônée par les groupes signifie que les femmes concernées doivent faire personnellement preuve de piété en respectant al-Wala 'wal-Bara' et le tawhid. Malgré les sacrifices personnels pouvant être associés à l'affiliation à de tels groupes, ces femmes ne recherchent pas de contrepartie matérielle mais simplement une récompense spirituelle dans l'autre monde ■

Bibliographie

- AL-BRITANI (A. A.), 2011, *Al-Wala 'wal-Bara'*, 8 mars. Disponible sur : www.youtube.com/watch?v=IrR9poPBYYg
- IZZADEEN (A.), 2011, *Muslim Marriage*, 29 septembre : disponible sur : www.youtube.com/watch?v=NVOMVOjxxzk&feature=related
- ADDISON (S.), 2011, «Police raid anti-poppy protest group». *Reuters UK*, 11 novembre. Disponible sur : <http://uk.reuters.com/article/2011/11/11/uk-britain-poppy-raid-idUKTRE7AA1KX20111111>
- Anti-terrorism, Crime and Security Act 2001 (loi britannique en matière de lutte contre le terrorisme, de crime et de sécurité), disponible sur : www.legislation.gov.uk/ukpga/2001/24/contents
- BAXTER (K.), 2007, *British Muslims and the call for global jihad*, Monash University Press.
- BLOOM (M.), 2005, *Dying To Kill: The Allure of Suicide Terror*, Columbia University Press.
- BLOOM (M.), 2011, *Bombshell, The Many Faces Of Women Terrorists*, Londres, Husrt & Company.
- BONE (V.), 2007, «Lyrical Terrorist led double life», *BBC News*, 8 novembre, disponible sur : <http://news.bbc.co.uk/1/hi/uk/7068945.stm>
- BOWEN (A.) et TURNER (R.), 2011, «Wife of German terror cell leader gets prison term», *Deutsche Welle*, 9 mars, disponible sur : www.dw.de/dw/article/0,,14899595,00.html
- BRACHMAN (J.M.), 2009, *Global Jihadism, Theory and Practice*, Londres et New York, Routledge.
- CAMBER (R.), 2011, «“No porn or prostitution”: Islamic extremists set up Sharia law controlled zones in British cities», *Daily Mail*, 28 juillet, disponible sur : www.dailymail.co.uk/news/article-2019547/Anjem-Choudary-Islamic-extremists-set-Sharia-law-zones-UK-cities.html
- CARTER (H.), 2012, «Shafiea Ahmed's tragic history of violence», *Guardian*, 13 août, disponible sur : www.guardian.co.uk/uk/2012/aug/03/shafiea-ahmed-history-of-violence
- CASCIANI (D.), 2011, «Muslims Against Crusades banned by Theresa May», *BBC News*, novembre, disponible sur : www.bbc.co.uk/news/uk-15678275

- COOLSAET (R.), 2001, *Jihadi Terrorism and the Radicalization Challenge*, Ashgate.
- Daily Reporter, 2011, «Poppy-burning group Muslims Against Crusades is banned by Home Secretary as members plan anti-Armistice Day protest», *Daily Mail*, 11 novembre, disponible sur : www.dailymail.co.uk/news/article-2059914/Remembrance-Day-2011-Muslims-Against-Crusades-banned-Home-Secretary.html
- Daily Reporter, 2011, «Home of hate preacher Anjem Choudhary is raided by police hours after Home Secretary bans poppy-burning extremist group», *Daily Mail*, 11 novembre, disponible sur : www.dailymail.co.uk/news/article-2060347/Muslims-Against-Crusades-hate-preacher-Anjem-Choudhary-home-raided-police.html.
- Message français concernant l'interdiction du niqab, 2012, *Women4Shariah*, 28 mars, disponible sur : www.youtube.com/watch?v=Uo7f8U_lyuM&feature=BFa&list=UUm2ceMCEpcDWuxz-SvPnySw
- GITHEN-MAZER (J.), 2008. «Islamic Radicalisation among North Africans in Britain», *The British Journal of Politics & International Relations*, 2008 VOL 10, 550–570, disponible sur : <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1467-856X.2008.00340.x/pdf>
- GLENDINNING (L.), 2008, «“Lyrical terrorist” has conviction quashed», *Guardian*, 17 juin, disponible sur : www.guardian.co.uk/uk/2008/jun/17/uksecurity.ukcrime
- HOLDEN (M.), ADDISON (S.), 2011, «Police Raid anti-Poppy protest group», *Reuters*, 10 novembre, disponible sur : <http://uk.reuters.com/article/2011/11/11/uk-britain-poppy-raid-idUKTRE7AA1KX20111111>
- HOLLAND (M.), 2002, *The Duties of Brotherhood in Islam*, Leicestershire, Islamic Foundation.
- HOLMES (J.), 2004, *John Bowlby and Attachment Theory*, Hove et New York, Brunner-Routledge.
- HORGAN (J.), 2005, *The Psychology of Terrorism*, Routledge.
- Husain (Ed.), 2007, *The Islamist*, Londres, Penguin Books.
- Entretien n° 1 avec un homme affilié à MAC, 2011.
- Entretien n° 2 avec un homme affilié à MAC, 2012.
- Entretien n° 3 avec une femme affiliée à MAC, 2012.
- Entretien n° 4 avec une porte-parole de Women4Shariah, octobre 2011.
- Entretien avec un journaliste français, 2011, *Women4Shariah*, 11 juin, disponible sur : www.youtube.com/watch?v=TKypZfvmBsQ
- KRANENBERG (A.), GROEN (J.), 2010, *Women Warriors for Allah, An Islamist Network in the Netherlands*, University of Pennsylvania Press.
- LEWIS (P.), 2007, *Young, British and Muslim*, Londres, Continuum.
- MEIJER (R.), 2009, *Global Salafism, Islam's New Religious Movement*, Hurst & Company, Londres.
- MUIR (H.), 2010, «Hideously diverse Britain: How many other Roshonara Choudhrys are there out there?», *Guardian*, 9 décembre, disponible sur : www.guardian.co.uk/uk/2010/nov/09/how-many-more-roshonara-choudhrys
- Muslim or British Muslim, 2012, *Women4Shariah*, 16 mars, disponible sur : www.youtube.com/watch?v=EK5wJEKcika&list=UUm2ceMCEpcDWuxz-SvPnySw&index=7&feature=plcp
- MUSTAFA (U.), 2008, «Why I left Hizb ut-Tahrir», 28 février, *New Statesman*, disponible sur : www.newstatesman.com/politics/2008/02/party-hizb-tahrir-members
- NESS (D. C.), 2008, *Female Terrorism And Militancy, Agency, Utility, And Organization*, Londres, Routledge.
- «Oldham wife Shasta Khan guilty of Jewish jihad plan», 2012, *BBC News*, 19 juillet, disponible sur : www.bbc.co.uk/news/uk-england-manchester-18882619
- ROY (O.), 2004, *Globalised Islam, The Search For a New Ummah*, Londres, Hurst and Company.
- SAGEMAN (M.), 2004, *Understanding Terror Networks*, University of Pennsylvania Press.
- SAGEMAN (M.), 2008, *Leaderless Jihad, Terror Networks in the Twenty-First Century*, University of Pennsylvania Press.
- SJOBORG (L.), GENTRY (E. C.), *Mothers, Monsters, Whores. Women's Violence In Global Politics*, Zed Books.
- SKAINE (R.), 2006, *Female Suicide Bombers*, Caroline du Nord et Londres, McFarland and Company, Inc., Publishers.

- Solution to Syria, 2012, *Women4Shariah*, 16 mars, disponible sur www.youtube.com/watch?v=PrpH_17WA04&list=UUm2ceMCEpcDWuxz-SvPnySw&index=6&feature=plcp
- Street Dawah, 2011, *Women4Shariah*, 31 octobre, disponible sur : www.youtube.com/watch?v=pb9UHGH4MoY
- TAJI-FAROUKI (S.), 1996, *A Fundamental Quest*, Londres, Grey Seal.
- The International Center for the Study of Radicalisation and Political Violence (ICSR), 2009, *Countering Online Radicalisation, A Strategy for Action*, disponible sur : www.theicst.org.uk/docs/countering_online_radicalisation1.pdf
- «The Role of Women of Hizb ut Tahrir», 2012, *Liberation of Women*, Disponible sur : www.liberationofwomen.org.uk/about-us.html
- The Telegraph Reporters*, 2013, «Muslim Patrol: thugs abuse man in second “vigilante” video», *The Telegraph*, 22 janvier, disponible sur : www.telegraph.co.uk/news/uknews/crime/9818163/Muslim-Patrol-thugs-abuse-man-in-second-vigilante-video.html
- TLWAR (D.), 2010, «Muslim Women “targeted by extremist” at UK universities», *BBC*, 5 août, disponible sur : www.bbc.co.uk/news/uk-10855565
- TRUSTCOTT (C.), 2007, «Jury reads prose penned by “lyrical terrorist”», *Guardian*, 6 décembre, disponible sur : www.guardian.co.uk/uk/2007/dec/06/books.terrorism
- VICTOR (B.), 2004, *Army of Roses, Inside The World Of Palestinian Women Suicide Bomber*, Robinson London.
- WHITEHEAD (I.), 2013, «Extremists attend more than 200 university events», *The Telegraph*, 10 janvier, disponible sur : www.telegraph.co.uk/news/uknews/law-and-order/9796681/Extremists-attend-more-than-200-university-events.html
- WILLIAMS (R.), 2011, «“Honour” crimes against women in UK rising rapidly, figures show». *Guardian*, 3 décembre, disponible sur : www.guardian.co.uk/uk/2011/dec/03/honour-crimes-uk-rising
- WIKTOROWICZ (Q.), 2005, *Radical Islam Rising-Muslim Extremism in the West*, Oxford, Rowman and LittleField Publishers, Inc.
- WRITE (S.), GREENWOOD (C.), 2012, «White Muslim convert who threatened to disrupt Royal Wedding among six held as police swoop in raids across London to stop “major terrorist attack”», *Daily Mail*, 6 juillet, disponible sur : www.dailymail.co.uk/news/article-2169193/London-2012-Olympics-Former-Blunkett-bobby-held-terror-swoops.html.

La radicalisation violente en Afrique sub-saharienne*

Pierre Michel JOANA

L'Afrique subsaharienne et sahélienne, qui est l'objet de cet article, concerne essentiellement d'ouest en est, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Cameroun, la République centrafricaine et la Somalie. Il s'agit d'une bande géographique où la violence politique et militaire s'est manifestée fréquemment depuis les indépendances. Cette histoire récente a été marquée par de nombreux coups d'état militaires, plusieurs guerres civiles ou incidents armés souvent liés à des compétitions entre groupes ethniques, entre clans, entre des peuples nomades et des peuples sédentaires ou entre éleveurs et cultivateurs. L'irruption dans cette histoire mouvementée de la violence extrémiste d'inspiration religieuse (musulmane et parfois chrétienne), accompagnée de modes d'action terroristes, est relativement récente, puisque ses manifestations les plus évidentes remontent seulement au milieu de l'année 2005¹.

Après avoir présenté la situation de la radicalisation violente dans cette zone, nous

essaierons de comprendre comment agissent les différents mouvements et quelles sont leurs motivations réelles.

Face à l'étendue des dégâts, nous envisagerons ensuite comment tenter de régler le problème, sachant que la solution sécuritaire de lutte contre le terrorisme est certes nécessaire, mais très largement insuffisante.

Comment se présente la situation de la radicalisation violente en Afrique subsaharienne ?

Cette zone géographique qui s'étend du Banc d'Arguin, en Mauritanie, à l'ouest, jusqu'au Puntland, en Afrique de l'Est, est parsemée par un certain nombre de foyers de violence extrémiste qui se sont allumés :

- au Mali, au Nigeria et en Somalie, sur la base de l'islam radical, d'inspiration salafiste² et djihadiste³ ;

(*) Cet article a été rédigé le 5 janvier 2015.

(1) Attaque, le 4 juin 2005, du poste militaire mauritanien de Lemgheity, tuant 50 soldats et, en décembre 2007, assassinat de quatre touristes français en Mauritanie.

(2) Le salafisme se veut un retour à l'islam des origines par l'imitation de la vie du Prophète, de ses compagnons, et le respect aveugle de la sunna (tradition islamique) Il est représenté par trois courants principaux : le salafisme « quiétiste » qui ne fait pas de politique, le « réveil islamique » visant à contrer le pouvoir politique par celui des religieux, et le salafisme djihadiste.

(3) C'est en fait l'interprétation de la notion de djihad de ces groupes salafistes qui les fait basculer dans la violence.

Pierre Michel JOANA



A passé plus de 38 ans dans le domaine des opérations extérieures, notamment sur le conti-

ment africain. Depuis 10 ans, il travaille sur les questions de sécurité et de radicalisation, principalement en Afrique. De 2008 à 2011, il a été conseiller spécial à Bruxelles sur les questions de paix et sécurité en Afrique, tout d'abord auprès du Conseil, attaché à Javier Solana puis auprès du Service européen d'actions extérieures. Depuis 2011, Pierre Michel Joana travaille en tant que consultant indépendant pour Civipol.



- en Ouganda et en République centrafricaine sur la base de mouvements chrétiens ou musulmans non djihadistes, mais parfois tout aussi violents. Ils seront évoqués dans cet article pour ne pas faire croire que la violence extrémiste et la radicalisation sont le monopole de l'Islam.

À partir des foyers d'islam radical, salafiste et djihadiste, la violence extrémiste a gagné, par contagion, au fil des années, presque l'ensemble des pays de cet « arc subsaharien ».

À l'Ouest, au Mali, la présence d'islamistes radicaux, venus d'Algérie, depuis le début des années 2000⁴, initialement membres du Groupe salafiste pour la prédication et

le combat⁵ (GSPC), rebaptisé Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), a été renforcée, à partir de 2011, par les armes et les hommes issus de l'effondrement du régime du Colonel Kadhafi.

Bien que considérablement affaiblis par l'opération française Serval, puis Barkhane, AQMI et les groupes associés (Ansar Dine⁶), dissidents (MUJAO⁷ et groupe de Moktar Belmokhtar⁸), puis concurrents (Al Morabitoun⁹) continuent d'être actifs au Mali. Ils n'ont pas renoncé à agir en direction de la Mauritanie ou du Niger¹⁰. Ils ont trouvé dans le Sud libyen, complètement hors de contrôle des autorités, une base sûre pour se replier, s'entraîner et préparer de nouvelles actions¹¹.

(4) C'est à l'occasion de la libération de 32 touristes capturés dans le Sud algérien en février 2003, et libérés au Mali, en août 2003, que la présence de groupes islamiques violents au Mali est avérée.

(5) Lui-même issu du Groupe islamique armé (GIA) algérien.

(6) En particulier le Groupe Ansar Dine du Touareg Yad ag Ghali, regroupant une majorité de Touaregs islamistes radicaux.

(7) MUJAO : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest : issu d'une dissidence d'AQMI.

(8) Sa katiba avait été expulsée d'AQMI par son chef Abdelmalek Droukdel.

(9) Al Morabitoun est né en août 2013 d'un regroupement entre le MUJAO et la Katiba de Moktar Belmokhtar.

(10) Voir les attaques à Agadez et Arlit de 2013, ou les attaques plus récentes dans la région de Bani Bangou à la frontière en décembre 2014.

(11) Le président tchadien Idriss Deby a déclaré lors du sommet de Dakar en décembre 2014, qu'« aucune armée africaine ne peut aller détruire en Libye le terrorisme » et que pour résoudre les problèmes sécuritaires au Sahel, il faudra « s'occuper de la Libye ».

Au centre, au Nigeria, les activités de Boko Haram¹², dans les États du nord-est du pays (Borno, Yobe, Adamawa, Gombe, Bauchi, Kaduna, Kano, Jigawa, Katsina) constituent, après celles de Daesh¹³, le phénomène de radicalisation violente causant le plus grand nombre de morts au monde¹⁴. Il a déjà largement contaminé le Cameroun, où la secte utilise des bases arrière pour conduire ses actions au Nigeria, et mène désormais directement des actions armées dans la région de l'Extrême-Nord camerounais, contre des objectifs camerounais. Il a également atteint le Tchad, car c'est par là que transitent ses principales ressources en armes et en finances, alors que de nombreux sympathisants s'y mettent à l'abri. Le Niger, très impacté également, est une terre d'influence des prédicateurs de Boko Haram, issus des mêmes groupes ethniques¹⁵. C'est également une terre de repli pour la centaine de milliers de réfugiés fuyant les exactions de la secte au Nigeria.

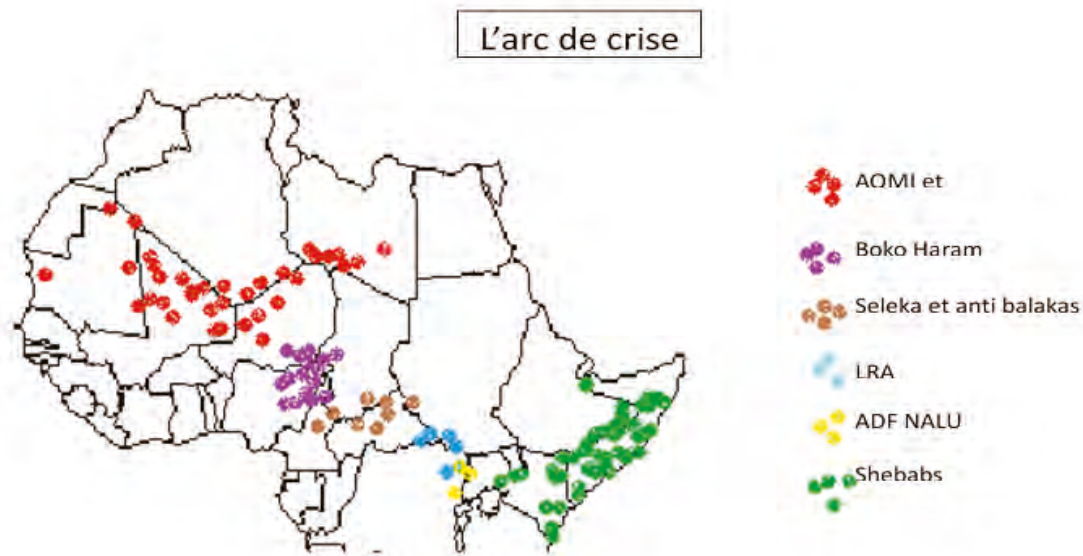
Ces réfugiés se trouvent dans la région de Diffa et à l'ouest du lac Tchad, une des plus pauvres d'Afrique. Des actions armées ont déjà opposé des combattants de Boko Haram aux forces de sécurité nigériennes.

À l'est, la Somalie, par le biais du mouvement des Shebabs¹⁶, a contaminé l'Éthiopie, Djibouti, le Kenya, et l'Ouganda. Il est d'ailleurs à noter que la participation des armées de ces pays à la force africaine de maintien de la paix en Somalie (AMISOM¹⁷) contribue, avec l'existence de fortes minorités somaliennes dans ces mêmes pays, à expliquer en partie cela. Le Kenya est de loin le plus atteint par cette contamination.

Occupant l'intervalle entre la zone d'influence de Boko Haram et celle des Shebabs, deux autres foyers de crise non djihadistes mais violents coexistent.

L'Ouganda d'abord, qui est déjà la cible des Shebabs somaliens, a contaminé la République démocratique du Congo (RDC) par le biais, d'une part, des exactions de la LRA¹⁸ « chrétienne » et, d'autre part, de celles de l'ADF NALU¹⁹ « musulmane ». Cette contamination a gagné la République centrafricaine (RCA) et le Sud Soudan, par le biais de la LRA, qui s'y est désormais établie.

La République centrafricaine (RCA), ensuite, où la crise politique en cours a contribué à la radicalisation violente,



(12) Boko Haram (l'éducation occidentale est un péché) est une appellation haoussa, donnée au groupe sunnite pour la prédication et le djihad « Jamā'at 'ahl al-sunnah li-l-Da'wah wa-al-Jihād ». Cette appellation est cependant très explicite de l'objectif du groupe d'éradiquer toute influence culturelle occidentale.

(13) Daesh ou Daech, acronyme de « Dawla al-islamiya fil-'Iraq wa-Sham », qui signifie État islamique en Irak et au Levant, utilisé désormais pour ne pas employer l'acronyme EIL, qui veut pourtant dire la même chose...

(14) Alors qu'en novembre 2014 la violence de l'État islamique a causé 2 206 morts en Irak et en Syrie, 786 étaient imputables à Boko Haram au Nigeria, chiffre comparable aux 782 tués en Afghanistan (source BBC in collaboration with the International Centre for the Study of Radicalisation).

(15) La secte Boko Haram recrute à 80 % au Nigeria parmi la communauté Kanouri, que l'on retrouve au Niger où on les appelle généralement Beri.

(16) Shebabs : Harakat al-Shabaab al-Mujahideen = Mouvement des combattants de la Jeunesse.

(17) La dernière attaque contre le contingent d'AMISOM à Mogadiscio a été perpétrée le 25 décembre 2014.

(18) Lord Resistance Army de Joseph Kony, datant de 1988.

(19) ADF NALU : Allied Democratic Forces/National Army of Liberation of Uganda, qui désormais revendique son combat au nom de l'islam.

à la fois de la Seleka, majoritairement musulmane, mais que l'on ne peut qualifier de mouvement religieux, même s'il risque naturellement de séduire d'autres radicaux, et des anti-Balaka, réputés animistes et chrétiens, et tout aussi violents. Ces doubles radicalisations ont des conséquences sur le Tchad et le Cameroun voisins, en raison des mouvements d'armes et de « combattants », et de l'afflux, dans ces pays, de milliers de personnes déplacées.

Le fameux « arc de crise » est donc en place, de l'ouest à l'est, sans désormais la moindre discontinuité.

Ces divers mouvements agissent-ils d'une manière concertée ?

S'agissant des mouvements islamistes radicaux, c'est la question que nombre d'observateurs se posent.

Des indices clairs de contacts entre Boko Haram et les Shebabs existent²⁰, de même qu'avec AQMI, le MUJAO ou Al Morabitoun. Il y a même des preuves d'une coopération opérationnelle entre Boko Haram (et probablement davantage Ansaru²¹) et AQMI, dans le cadre d'incidents s'étant déroulés au Niger ou au Mali. Il n'y a même aucune raison d'écarter la possibilité de contacts entre Boko Haram et certains membres de la SELEKA en République centrafricaine.

Le comportement récent de Boko Haram dans sa « conquête territoriale » et sa décision d'annoncer la création d'un califat sont à l'évidence inspirés de Daesh, et il est d'ailleurs normal et peu surprenant que ces deux organisations aient des relations, en raison de la similitude de leurs doctrines et de leurs objectifs politiques.

De là à en conclure qu'une grande coalition salafiste, utilisant la terreur comme mode d'action, aurait pour

Le comportement récent de Boko Haram dans sa « conquête territoriale » et sa décision d'annoncer la création d'un califat sont à l'évidence inspirés de Daesh, et il est d'ailleurs normal et peu surprenant que ces deux organisations aient des relations, en raison de la similitude de leurs doctrines et de leurs objectifs politiques. De là à en conclure qu'une grande coalition salafiste, utilisant la terreur comme mode d'action, aurait pour but de contrôler l'Afrique au sud du Sahara, dans le cadre d'un vaste complot mondial dont l'autre branche serait en train de conquérir le Maghreb et le Moyen-Orient, il y a une marge.

but de contrôler l'Afrique au sud du Sahara, dans le cadre d'un vaste complot mondial dont l'autre branche serait en train de conquérir le Maghreb et le Moyen-Orient, il y a une marge. Les quelques indices de contacts ou de collaboration ne permettent pas pour l'instant d'arriver à cette conclusion, même si la vigilance s'impose.

Il faut cependant essayer de comprendre quelles sont les motivations politiques et religieuses de ces mouvements

Les manifestations de violence extrémiste, en zone subsaharienne, sont liées à une conception rigoriste et d'inspiration résolument salafiste de l'organisation des sociétés musulmanes. Le caractère transnational de ce phénomène est un facteur important et son fondement idéologique est précis. Pour faire court, il s'agit de rejeter le système « imitant » les Occidentaux, selon

une argumentation destinée aux populations qui pourrait se résumer, quitte à risquer la caricature, de la manière suivante : « Depuis cinquante ans, vous avez essayé d'imiter les Occidentaux. Sous leur direction, vous avez promu de soi-disant démocraties. Le résultat est que vous avez donné le pouvoir à des impies corrompus, qui vous ont exploités et appauvris. En fréquentant l'école imaginée par les Occidentaux, vous avez cru progresser et vous enrichir alors qu'elle ne vous a conduit qu'au chômage et à la misère. Vos filles sont devenues des dévergondées, voire des prostituées. Si vous suivez le chemin que nous vous indiquons, si vous respectez les préceptes de l'islam des origines, si vous envoyez vos enfants à l'école coranique, vous ne deviendrez peut-être pas plus riches, mais vous sauvez vos âmes et vous irez au paradis ».

(20) Mamman Nur, qui a revendiqué l'attentat contre les Nations unies en 2011 à Abuja, avait été entraîné en Somalie.

(21) ANSARU (Jama'atu Ansarul Muslimina fi Biladis Sudan = Avant-garde pour la protection des musulmans en Afrique noire). Peut être considéré comme une branche dissidente de Boko Haram. Il s'en distingue par des objectifs plus internationaux et la volonté de ne pas s'en prendre à des musulmans.

La diffusion de l'idéologie de ces mouvements s'est faite par le biais de prédications (dawa) menées depuis une trentaine d'années dans le cadre de ce que l'on a appelé le renouveau islamique²². Ces prédications, conduites par des imams généralement bien formés dans des universités soudanaises, égyptiennes ou arabes, disposant de ressources financières relativement importantes leur permettant de construire des mosquées et des écoles coraniques, ont porté leurs fruits.

Des actions sociales au profit des populations, menées par l'intermédiaire de nombreuses ONG, généralement financées par des dons provenant de pays arabes et de riches bailleurs des pays du Golfe, suppléent la défaillance des secteurs sociaux que les États ne peuvent soutenir (éducation, santé, humanitaire). La démocratie, honnie par les plus radicaux, leur a pourtant permis de prospérer sous couvert de la liberté d'expression, et en utilisant des moyens modernes de propagande, comme des chaînes de télévision islamiques, qui sont désormais diffusées dans tous ces pays.

On assiste ainsi, dans toute la zone considérée, à un phénomène de marginalisation croissante²³ des chefs traditionnels des diverses confréries soufies de l'Afrique subsaharienne²⁴, ainsi que des responsables officiels des organisations islamiques, qui perdent peu à peu de leur influence sur les populations, et manquent de moyens financiers.

Le résultat de cette évolution est un contrôle de plus en plus grand des populations par ces mouvements rigoristes, qui se constate tous les jours par l'évolution des codes vestimentaires²⁵ ou une pratique de plus en plus ostentatoire de l'islam, et se traduit par exemple, par l'abandon de la fréquentation de l'école moderne au profit des écoles coraniques.

C'est dans ce terreau qu'évoluent les plus extrémistes dont la dérive consiste à mettre en œuvre le djihad²⁶ violent, pour contraindre les peuples et les dirigeants locaux à un retour à l'Islam des origines, et donc à la stricte application de la charia, quitte à chasser ou à éliminer les réticents ou les déviants.

Pour preuve de la motivation politique et religieuse de ces mouvements, on peut noter que du 26 janvier 2013 au

7 décembre 2014, près de 90 personnes se sont suicidées pour commettre des attentats au Mali (38), au Niger (8), probablement plus de 30 au Nigeria²⁷ et une dizaine en Somalie. Même si certaines étaient probablement manipulées ou droguées, cela démontre pour le moins une certaine détermination des intéressés et une certaine capacité de contrôle des individus de la part des manipulateurs. Un trafiquant ne se suicide pas, juste pour exercer des représailles contre ceux qui l'empêchent de faire son trafic !

Pourtant, comme dans tous les mouvements insurrectionnels du monde, le business n'est jamais trop loin

De nombreux observateurs, voire des diplomates occidentaux, ont tendance à dire que finalement tous ces mouvements radicaux ont surtout pour but de permettre à quelques individus sans scrupule, voire à des psychopathes, de mener des trafics juteux ou de contrôler de vastes zones géographiques pour en exploiter les peuples et les ressources.

Il est vrai que les groupes radicaux du Mali exploitent les trafics de stupéfiants, de cigarettes et de migrants vers l'Europe, et retirent beaucoup d'argent de la capture d'otages européens. Il est certain que Boko Haram pille les banques, les villes et les villages, capture des femmes pour en faire des esclaves sexuelles ou des bombes humaines, et des hommes pour en faire des combattants. Il est vrai également que les milices Shebab de Somalie tirent une partie de leurs ressources de l'exploitation des trafics de bétail ou de charbon de bois vers la péninsule arabique, et que de nombreux « businessmen » somaliens établissent des fortunes en profitant de la situation du pays.

Il faut également noter que pour parvenir à mener ces trafics, ou réaliser de telles affaires, il est toujours nécessaire de disposer à la fois de la complicité et/ou de la bienveillance de certains dirigeants locaux, avoir des contacts internationaux avec d'autres trafiquants, ayant eux-mêmes des protections politico-mafieuses, et

(22) Voir à ce sujet le livre de Richard Filakota, 2009, *Le renouveau islamique en Afrique noire : l'exemple de la Centrafrique*, Paris, L'Harmattan, août.

(23) Assimilable à une « ringardisation ».

(24) Qadiryya, Tidianya, Mouridya, Sanousyya.

(25) En particulier le port du voile pour les femmes.

(26) En principe, pour les musulmans, la notion de djihad est surtout un combat contre soi-même ou une guerre défensive et non une guerre contre les infidèles telle que la prônent désormais les salafistes djihadistes.

(27) Dont une vingtaine de femmes depuis le mois d'avril 2014, date de l'enlèvement de 200 jeunes filles à Chibok.

obtenir la participation d'une partie des populations au sein desquelles se déroulent ces trafics. À titre d'exemple, les trafics de drogue ou de cigarettes qui profitent aux groupes armés maliens n'auraient pas pu être possibles sans la complicité bienveillante et intéressée de hauts responsables maliens, et sans la participation des réseaux de production dans le monde et de ceux de distribution en Europe.

La radicalisation violente en Afrique subsaharienne est d'abord une contestation violente d'un système de civilisation qui vise à faire rentrer dans une certaine modernité des peuples et des pays très majoritairement musulmans. Elle sert également souvent de couverture à la conduite d'activités criminelles et mafieuses. La combinaison des deux contribue à la corruption de la gouvernance, à l'accroissement de l'insécurité humaine, à l'isolement des groupes humains les plus vulnérables, au recul du système éducatif moderne et donc du niveau d'éducation des populations.

Nous sommes donc face à une problématique qui est multiple. La radicalisation violente en Afrique subsaharienne est d'abord une contestation violente d'un système de civilisation qui vise à faire rentrer dans une certaine modernité des peuples et des pays très majoritairement musulmans. Elle sert également souvent de couverture à la conduite d'activités criminelles et mafieuses. La combinaison des deux contribue à la corruption de la gouvernance, à l'accroissement de l'insécurité humaine, à l'isolement des groupes humains les plus vulnérables, au recul du système éducatif moderne et donc du niveau d'éducation des populations.

En réalité, le mal est bien plus étendu qu'il n'y paraît, et la façon de le traiter nécessite une approche très élaborée. Ce sont à la fois les facteurs idéologiques et religieux, les activités criminelles, la mauvaise gouvernance complexe, l'insécurité humaine des

populations, et la contestation violente d'un système de civilisation qu'il faut prendre en considération. Pour y parvenir, il est impératif que les États et les peuples concernés soient d'accord pour le faire.

Réduire la résolution de ce problème à la simple lutte globale contre le terrorisme et/ou à une guerre des drones, est une stratégie boiteuse et sans fin

La stratégie militaire telle qu'elle est conduite par les pays occidentaux est certes nécessaire lorsqu'il s'agit de donner

un coup d'arrêt à la dégradation d'une situation qu'aucun gouvernement local ne contrôle plus, comme au Mali en février 2013. Elle s'avère également utile lorsqu'elle cible des objectifs dans la profondeur, inaccessibles aux moyens des États concernés, comme actuellement aux confins nord du Niger et du Mali et bientôt peut-être aux confins sud de la Libye.

Elle est en revanche inefficace contre les autres facteurs cités précédemment. Par conséquent, engager une réponse militaire, conduite en majorité par des forces étrangères, sans qu'elle soit accompagnée et combinée dans le temps et dans l'espace avec d'autres types de réponses, c'est prendre le risque d'un enlèvement, aggravé par un retournement des opinions publiques locales, toujours promptes à faire porter à d'autres la responsabilité de leurs malheurs.

Il est donc également nécessaire de contrer les objectifs politiques et religieux de cette radicalisation violente. S'agissant de problèmes propres à la religion et aux sociétés musulmanes, ceci ne peut être fait que par les musulmans eux-mêmes. Les objectifs des groupes islamiques radicaux sont clairs et avérés. La conviction de nombre de leurs chefs est totale, et il n'y a pas, parmi ces individus, que des psychopathes corrompus, avides d'argent et de pouvoir. La capacité de persuasion des prédicateurs n'est pas non plus à négliger. Il s'agit donc pour les pays concernés, et surtout pour leurs peuples, de reprendre le dessus dans une compétition dont l'enjeu est de mettre « les gens » de son côté.

C'est le domaine de la contre-radicalisation, dans lequel les bailleurs de fonds doivent mieux réfléchir à la façon, souvent trop « intégriste », avec laquelle ils appliquent le principe de laïcité, et, s'ils y parviennent, à la façon dont est utilisé leur argent.

Il s'agit en effet d'appuyer le travail des responsables religieux qui seront impliqués dans cette démarche²⁸, en leur apportant le soutien dont ils ont besoin pour mieux former les imams par exemple, et pour reconquérir toute une frange de la population (jeunesse en particulier) très sensible aux prêches extrémistes, surtout si ceux-ci s'accompagnent d'actions sociales dispensées par des mosquées, financées par des bailleurs salafistes. Les États concernés, à part la Mauritanie qui est une République islamique, appliquant la Charia, sont pour la plupart, en théorie, des États « laïcs ».

(28) Une conception « intégriste » de la laïcité ne permet pas de financer, dans des cas comme ceux qui nous intéressent, l'activité de responsables religieux, sauf à passer par des organismes d'État relais, avec toutes les opacités et « pertes en ligne » que cela implique.

Pourtant, en réalité, la place de la religion y est primordiale, et aucune politique ne peut être menée sans en tenir compte.

La République islamique de Mauritanie met en œuvre depuis plusieurs années un processus politique d'insertion de la communauté musulmane dans la modernité globale contemporaine, allant de la fermeté jusqu'au dialogue avec les islamistes radicaux²⁹. Le système judiciaire applique à la fois la charia et un code pénal inspiré du code français. Force est de reconnaître que ce pays n'a plus connu d'attaque terroriste depuis le mois d'août 2008.

Au Mali, république laïque, le Haut conseil islamique et son président Mahmoud Dicko, qui est wahhabite, sont parvenus à faire suspendre la loi sur le Code de la famille, et ont joué un rôle important dans les négociations avec les groupes salafistes du Nord avant l'intervention française, ainsi que dans l'élection du président actuel, Ibrahim Boubakar Keita.

Au Niger, bien que la séparation de l'État et de la religion soit inscrite dans la constitution, toute manifestation officielle débute par la récitation de la Fatiha.

La charia est intégralement et officiellement en vigueur dans neuf États fédérés du Nigeria. Dans trois autres États, elle est partiellement appliquée.

La Somalie est une République fédérale où l'islam est la religion de l'État : « *Aucune religion autre que l'islam ne peut être propagée sur le territoire. Aucune loi ne peut s'opposer aux grands principes et contenus de la Charia* » (Constitution de 2012).

Dans de telles conditions, il est bien évident que le gros du travail, vis-à-vis de la religion et de sa place dans la vie de la société, est à faire par les États eux-mêmes. C'est à eux de définir le rôle des religieux, celui des associations religieuses, et de traiter les radicaux violents. Les quelques programmes en cours, financés et pilotés plutôt maladroitement par des bailleurs extérieurs occidentaux, et souvent avec plus d'efficacité par des pays musulmans modérés (Maroc par exemple), sont insuffisants, eu égard à l'ampleur de la tâche.

La troisième série d'actions à mener consiste à améliorer, et peut-être à modifier, la façon dont est exercée la gouvernance globale de ces États concernés, dans une zone où le décalage entre les lois, souvent inspirées de

celles des anciennes puissances coloniales, et la pratique communément admise, est considérable.

Comment lutter efficacement contre les trafics et le blanchiment, dans des pays où l'économie informelle représente la majorité de l'activité économique ?

Comment lutter contre la corruption, alors qu'en réalité elle est devenue une pratique courante pour le citoyen qui veut obtenir un résultat, ou qui veut simplement faire reconnaître ses droits par la justice ?

Comment éviter l'évaporation, connue de tous, des ressources à la disposition des États, y compris celles provenant de l'aide internationale, et qui entraîne une grande désespérance des « gens » ?

Comment restructurer les forces de sécurité pour qu'elles se mettent au service de la population, alors qu'elles sont en général considérées comme « le bras armé des gouverneurs » ?

Ces enjeux sont en effet primordiaux, car, de leur côté, les groupes radicaux tentent d'imposer leur contrôle sur les populations par la contrainte, certes, mais aussi par la persuasion³⁰ et parfois par la redistribution. L'absence des institutions étatiques, ou les dysfonctionnements, leur rend le travail plutôt facile.

La contrainte est en général la seule chose que les Occidentaux retiennent. Elle est réelle et difficilement supportable. Les règles de vie imposées par une observation très rigoureuse de la charia, revisitée par les salafistes, sont privatives de liberté, et très dures quant à l'exécution des jugements. Mais si ces contraintes sont accompagnées d'une relative redistribution³¹, qui permet aux gens de vivre à peu près, la vie ne s'avère pas plus insupportable que sous des régimes corrompus et dans des situations de guerre civile :

- cela a déjà été constaté dans des régions contrôlées par les Shebabs, en Somalie ;
- on avait assisté à des retours de population vers Tombouctou, occupée par les djihadistes, avant l'opération Serval ;
- les populations de Maiduguri, au Nord-Est du Nigeria, interrogées, disent clairement qu'entre la vie que leur

(29) Voir à ce sujet le livre de Zekeria Ould Ahmed Salem, 2013, *Prêcher dans le désert : islam politique et changement social en Mauritanie*, éditions Karthala.

(30) Voir *supra*.

(31) Les groupes djihadistes subsahariens, au même titre que Daesh, ne manquent pas d'argent.

Il y a donc tout un nouveau système de gouvernance à imaginer dans ces pays. Cinquante ans d'indépendance ont démontré que la gouvernance « à l'occidentale » fonctionnait mal. C'est aux Africains d'en imaginer une qui fonctionne, entre dictature prédatrice et démocratie qui tourne à l'anarchie et à la guerre civile, dans une vie rythmée par des interventions extérieures, militaires et humanitaires.

mènent les forces de sécurité nigérianes et Boko Haram, elles s'arrangent mieux avec Boko Haram.

Il faut alors comparer la vie imposée aux populations non pas à celle que nous menons en Occident, mais à la vie qu'elles menaient avant, souvent faite de misère, d'injustice, d'absence de l'État et de manque de perspectives.

Ainsi par la contrainte, mais aussi par la persuasion, des populations plutôt dociles, sont sorties peu à peu des influences de leur propre État, considéré comme « haram ». Plus les fonctions de l'État sont absentes, plus la tâche est facile, et c'est la raison pour laquelle il n'est même pas nécessaire, initialement, pour les radicaux, d'occuper militairement le pays.

Il y a donc tout un nouveau système de gouvernance à imaginer dans ces pays. Cinquante ans d'indépendance ont démontré que la gouvernance « à l'occidentale » fonctionnait mal. C'est aux Africains d'en imaginer une qui fonctionne, entre dictature prédatrice et démocratie qui tourne à l'anarchie et à la guerre civile, dans une vie rythmée par des interventions extérieures, militaires et humanitaires.

La quatrième série d'actions à mener, de loin la plus importante, concerne le domaine de l'éducation. Il ne s'agit pas de mener un combat entre l'éducation dispensée dans les écoles coraniques et les écoles délivrant une éducation « moderne » « élémentaire » ou « fondamentale ». Il s'agit d'œuvrer pour faire bénéficier le maximum de la jeunesse en âge d'être scolarisée d'un système éducatif qui ne se limite pas à l'enseignement du Coran, nécessaire dans une société musulmane, mais insuffisant pour intégrer un semblant de modernité. Là aussi, les États doivent

imaginer un système qui combine le rôle économique de l'institution scolaire (fournir un emploi) avec son rôle social (éduquer et insérer) et culturel, tout en veillant à ce que les écoles coraniques ne se transforment pas en centre de propagande radicale.

Cela touche deux catégories d'enfants :

- la première catégorie est celle des enfants, encore trop nombreux, qui ne sont pas scolarisés. Les pays du Sahel qui sont l'objet de cet article ont un taux d'alphabétisation qui va de 29 % pour le Niger à 71 % pour le Cameroun³², alors que les populations comprises entre l'âge de 5 et 14 ans, c'est-à-dire celles en âge scolaire représentent 15 % de la population. Ce sont elles qui constituent la cible principale de la propagande. Il est donc nécessaire de rattraper ce retard dans une zone où le taux de fréquentation de l'école élémentaire se situe entre 35 % et 85 % selon les pays, et où le taux d'achèvement de cet enseignement se situe entre 40 % et 60 % ;
- la seconde catégorie est celle des enfants qui ne fréquentent que l'école coranique, ou qui ont quitté l'enseignement moderne pour rejoindre les medersas³³. Ils cessent, par ce biais, d'être à la charge de leur famille, car ces dernières n'ont pas les moyens de les nourrir et optent de les confier aux medersas, où leurs maîtres sont censés le faire, quitte à les envoyer mendier dans les rues. De plus en plus, ces écoles bénéficient maintenant de financements par le biais d'ONG à orientation salafiste. C'est aux États de contrôler et de compléter cette éducation ;
- finalement, le problème de l'éducation est surtout une question d'argent. Si les États avaient la possibilité de nourrir les enfants en âge d'être scolarisés, de rendre les cours réellement gratuits, en payant des instituteurs et des professeurs réellement formés³⁴, puis d'offrir des emplois aux jeunes sortant du système scolaire, la bataille serait gagnée. Or, pour l'instant, en prenant l'exemple du Niger, alors qu'il faudrait disposer de 250 € par enfant et par an pour assurer l'alimentation journalière des écoliers³⁵, Boko Haram offre une prime de 500 € pour l'engagement de jeunes chômeurs³⁶.

(32) Chiffre statistique qui couvre l'ensemble du pays et ne correspond probablement pas aux taux de scolarisation bien plus faibles des populations musulmanes de l'Extrême-Nord.

(33) Établissement d'enseignement théologique musulman.

(34) L'ouverture de nombreuses écoles, dans lesquelles il faut de plus en plus d'enseignants, alors que leur niveau est insuffisant, aboutit à des résultats particulièrement frustrants. Au Tchad en 2012, le taux de réussite au baccalauréat était de 9 %.

(35) Ce qui représenterait une charge supplémentaire annuelle de 600 000 000 € pour l'État.

(36) <http://www.rfi.fr/afrique/20141231-niger-menace-grandissante-boko-haram-region-diffa>

C'est donc une reconquête globale contre la radicalisation violente que les États subsahariens ont à mener. Nous avons essayé de démontrer qu'elle concerne de nombreux sujets complexes. Les deux questions qui se posent sont désormais : quelle stratégie mettre en œuvre pour y parvenir ? Et par qui ?

Il faut auparavant que pays concernés et bailleurs soient convaincus de la légitimité de ce combat, identifient les objectifs communs et admettent les objectifs particuliers des uns et des autres, que sont la sauvegarde des États subsahariens et la protection des États européens.

L'approche sécuritaire est désormais indispensable, car les rapports de force sont localement défavorables aux défenseurs de la liberté.

Elle ne peut pourtant pas se limiter à la guerre globale contre le terrorisme, appliquant un concept de zéro mort occidental, grâce à une guerre technologique à distance. Elle exige également l'engagement des forces de sécurité locales selon d'autres modes d'action que ceux généralement mis en œuvre, et probablement plus de détermination de leur part.

Elle nécessite une manœuvre combinée et simultanée, entre la restauration de la sécurité et la restauration du développement et non un enchaînement, fort improbable, des deux démarches³⁷. Cela demande l'élaboration d'une véritable stratégie de reconquête pacifique des « gens », qui passe par une nouvelle gouvernance, la plus honnête possible, une justice qui tienne réellement compte de la sociologie de ces pays, quitte à modifier les lois, une reconnaissance du fait religieux par les États, et un effort considérable au profit de l'éducation.

Cela demande également, au sein des États concernés, un effort de réconciliation, qui passe par la déradicalisation et probablement l'implication des éléments les moins radicaux au profit d'une nouvelle donne.

Quel rôle peuvent jouer les partenaires extérieurs dans cette lutte contre la radicalisation violente ?

Une remise en question de la façon dont est conçue, puis conduite, la coopération, est peut-être nécessaire. La tendance actuelle, malgré les éléments de langage très lissés, continue à vouloir dicter ce qui doit être fait, au double prétexte qu'il y aurait un modèle universel de valeurs, dont la démocratie occidentale, et que nous finançons la plus grande partie des actions à conduire. Il est d'ailleurs surprenant que le critère généralement utilisé pour évaluer l'importance de l'aide soit celui du nombre de milliards dépensés. L'efficacité de l'aide est rarement évaluée objectivement, et son inefficacité est souvent mise au compte de celui qui la reçoit.

Du côté des pays bénéficiaires, la théorie selon laquelle « la main qui reçoit est toujours en dessous de celle qui donne » devrait être abandonnée. En raison de la complexité culturelle des problèmes à régler pour contrer la violence extrémiste (nouvelle gouvernance honnête et adaptée aux sociétés – prise en compte du fait religieux – effort prioritaire sur l'éducation des « gens »), ce sont les États concernés qui doivent déterminer où les efforts sont à faire (sur les plans thématique, géographique et humain). Comme les ressources disponibles localement, ou mises à disposition par les bailleurs, sont limitées, il y a bien sûr des choix à faire, selon les priorités, et probablement des choses à ne pas faire ou à refuser, car elles ne sont pas prioritaires. Ce n'est pas toujours le cas.

Ces États doivent aussi établir de véritables « plans de campagne » pour établir le dosage le plus efficace des différentes actions à conduire en fonction des situations locales pour gagner la confiance des « gens ».

Tout cela sera long et difficile, et demandera beaucoup d'efforts, d'humilité et de remise en question de la part des responsables africains et des partenaires internationaux. D'ici là, la radicalisation violente en Afrique subsaharienne aura fait d'autres milliers de morts ■

[37] Si tout le monde est désormais d'accord pour dire que sécurité et développement sont liés, il est toujours aussi difficile de combiner les deux. C'est souvent la sécurité que l'on essaye de restaurer d'abord, car les acteurs du développement (administration, services sociaux et médicaux, acteurs économiques) ne peuvent agir sans un minimum de sécurité. Malheureusement cela se traduit souvent par le retour de la force armée, pas toujours à bon escient et avec des forces pas véritablement disciplinées ou soucieuses des populations, ce qui conduit ces dernières à se sentir trompées et menacées à nouveau. Ceci a été le cas au Nord Mali avant la dernière rébellion touarègue.

Civipol

Société créée en 2001, Civipol propose à l'étranger des prestations de service dans les domaines d'expertise du ministère de l'Intérieur, en particulier dans la sécurité intérieure et la protection civile.

Depuis 2011, Civipol gère un important projet européen de contre-terrorisme au Sahel. Ce projet vise au renforcement des capacités des forces intérieures de sécurité en Mauritanie, au Mali et au Niger. Certaines des formations dispensées au niveau régional abordent le sujet de la radicalisation dans ces trois pays.

En 2013, Civipol a coordonné la formulation d'une étude approfondie sur Boko Haram au Nigeria. Cette étude a débouché sur la mise en œuvre d'un important projet d'assistance technique pour appuyer l'Office National de Sécurité Nigérian dans sa lutte contre l'extrémisme violent. Ce projet, également confié à Civipol, aborde la question de la radicalisation à travers plusieurs composantes : contre-radicalisation, dé-radicalisation, en particulier en milieu carcéral, et communication stratégique afin de construire des contre-narratifs.

De 2013 à 2014, Civipol a dispensé des formations auprès de personnalités officielles des Délégations de l'Union Européenne sur la prévention de la radicalisation et en particulier sur la formulation de projets de coopération et développement européen pour venir en appui aux pays partenaires dans leur lutte contre l'extrémisme violent.

Enfin, Civipol a récemment démarré, toujours pour le compte de l'Union européenne, un projet régional d'appui cible d'analyse, de programmation et d'opérationnalisation de la lutte contre la radicalisation dans les pays du Sahel/Maghreb. Ce projet a une durée de 18 mois et a pour objectif de renforcer les connaissances de l'ensemble des parties prenantes du Sahel/Maghreb (organismes décideurs à tous les niveaux gouvernements, autorités locales et bailleurs de fonds y inclus les Délégations de l'Union européenne) quant au(x) phénomène(s) de radicalisation et d'extrémisme violent et aux dynamiques régionales et locales qui le sous-tendent.

Avec 48 projets en cours de réalisation en 2015 et un volume d'affaires de 25 millions d'euros, Civipol est devenue dans son domaine un acteur de référence reconnu au niveau européen.

L'évolution des modèles d'extrémisme et le « califat » de Boko Haram

Virginia COMOLLI

Cet article vise à analyser les dernières grandes tendances et à étudier la mesure dans laquelle la proclamation d'un califat de Boko Haram¹ au Nigeria a été inspirée par les événements survenus en Syrie et en Irak.

Bien qu'il s'agisse d'un phénomène international, le terrorisme et la propagation d'une idéologie extrémiste violente affectent les pays en développement d'une façon disproportionnée. Les modèles de terrorisme ont considérablement évolué au cours des dix dernières années et des événements décisifs comme la mort de Ben Laden, en 2011, et l'émergence de l'État islamique (aussi connu sous les noms EIIL, EIIS ou Daesh), en 2014, marquent des tournants majeurs. Alors que le premier a provoqué la fragmentation du djihadisme, le second a soulevé des inquiétudes en raison de l'attrait qu'il exerce sur les groupes extrémistes internationaux et les combattants isolés. En outre, il existe un risque que l'État islamique inspire des groupes plus éloignés, qui pourraient tenter d'instaurer leurs propres califats sur les territoires où ils sévissent.

Grandes tendances

Les statistiques montrent que le total des incidents terroristes a connu une forte augmentation au cours des

dix dernières années, ce qui met en évidence l'existence de zones d'idéologie extrémiste accompagnées de violences. Cette augmentation n'a pas été linéaire. Bien que de tels incidents aient quintuplé entre 2000 et 2013, une légère baisse a été enregistrée entre 2007 et 2011 pour ce qui est du nombre de pays touchés par des attentats terroristes et du nombre total de victimes lors de ces attaques².

Ces données indiquent également que la vaste majorité des attentats terroristes des dix dernières années a touché les pays en développement alors que seuls 5% des victimes du terrorisme entre 2000 et 2013 se trouvaient dans des pays de l'OCDE^{3 4}. 2013 a notamment enregistré une augmentation de 62 % du nombre de décès liés au terrorisme par rapport à 2012, 82 % des victimes se concentrant dans cinq pays en développement : l'Irak, l'Afghanistan, le Pakistan, le Nigeria et la Syrie⁵. Cette information s'avère particulièrement intéressante si l'on tient compte de l'importance des dépenses engagées en Occident pour la lutte contre le terrorisme alors que les pays en développement (perçus comme des cibles vulnérables) sont bien plus fréquemment visés par des attentats.

La mort d'Oussama ben Laden en 2011 a sans aucun doute marqué un tournant dans la campagne internationale

(1) Boko Haram est un mouvement djihadiste armé opérant au nord-est du Nigeria où il revendique la création d'un État islamique. Il a été placé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies sur la liste noire des organisations terroristes en raison de ses liens avec Al-Qaïda (NDLR).

(2) ND, indice *Global Terrorism Index 2014*, Institute for Economics and Peace 2014.

(3) ND, «Despite Fewer attacks in Western world, global terrorism increasing», *The National Consortium for the Study of Terrorism and Responses to Terrorism* (College Park : START 19 décembre 2013).

(4) ND, indice *Global Terrorism Index 2014*, p. 4.

(5) *Ibid.*, p. 2.

menée par les États-Unis pour éliminer Al-Qaïda en tant que mouvement terroriste mondial unifié focalisé sur la lutte contre l'« ennemi lointain ». Al-Qaïda existe toujours, bien que ses dirigeants, ses effectifs et ses ressources aient subi d'importantes pertes, au point que la survie même d'Al-Qaïda en tant que mouvement international est désormais incertaine. De même, bien qu'une étude réalisée par Pew à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Ben Laden en 2012 ait révélé un déclin prononcé du soutien des citoyens à Al-Qaïda et Ben Laden dans de nombreux pays à population majoritairement musulmane⁶, il apparaît que l'idéologie djihadiste continue à exercer un fort attrait dans certaines régions du monde islamique et ailleurs. Certains groupes djihadistes dont les idéologies s'apparentent à celles d'Al-Qaïda sont toujours actifs en Asie du Sud, qui enregistre la plus forte concentration de ces groupes au monde, et dans d'autres régions non gouvernées ou mal gouvernées comme le Yémen, la Corne de l'Afrique et certaines parties de l'Afrique du Nord, d'Asie centrale et du Caucase.

La majorité de ces groupes régionaux se consacre presque exclusivement aux questions locales. Leur prolifération est symptomatique d'un phénomène qui pourrait être décrit comme la régionalisation ou la fragmentation du djihad : ces groupes sont le sous-produit d'ensembles de circonstances et de griefs extrêmement localisés et leurs programmes et objectifs sont mis au point en fonction des priorités locales (par exemple l'adoption de règles islamiques strictes dans un pays), sans nécessairement adopter une rhétorique djihadiste globale. Cela n'empêche toutefois pas certains de ces groupes de nourrir une plus grande ambition dès lors qu'ils deviennent plus puissants et de chercher à établir des liens avec des groupes étrangers. La mondialisation, Internet et les réseaux sociaux ont certainement aidé les petits groupes à établir un contact avec des groupes plus avancés, à obtenir un

soutien externe et à acquérir des aptitudes supplémentaires.

Parmi les tendances fréquemment observées, notamment au Mali, au Nigeria, au Yémen, en Libye, en Égypte et en Syrie, figure la propension des groupes extrémistes à récupérer les revendications locales, par exemple les sentiments irrédentistes, la marginalisation socio-économique et l'exclusion politique, afin d'obtenir le soutien du public dans la poursuite de leurs objectifs, ce qui revient généralement à l'imposition de la charia⁷. Bien qu'il s'agisse désormais d'une nouvelle pratique, celle-ci demeure un facteur déterminant de la tendance à la régionalisation évoquée plus haut.

Jusqu'à la proclamation de l'État islamique en 2014, les spécialistes du terrorisme soutenaient que la mort d'Oussama Ben Laden avait affaibli le principe, voire la probabilité, d'une lutte pour la création d'un califat international. Désormais, la plus grande organisation islamiste sunnite violente du Moyen-Orient, l'EIIS, qui compte près de 20 à 25 000 membres, a réussi là où Ben Laden et Al-Qaïda avaient échoué en établissant un califat, bien que celui-ci ne concerne que certaines régions délimitées d'Irak et de Syrie. Ce dernier a été instauré le 29 juin 2014 par le calife autoproclamé Abu Bakr al-Baghdadi⁸.

Bien que l'EIIS soit issu d'une scission avec Al-Qaïda en Irak (AQI) intervenue en février 2014, la rupture des liens existant entre l'EIIS et Al-Qaïda a officiellement eu lieu lorsque l'EIIS a ignoré les directives du chef d'Al-Qaïda Ayman al-Zawahiri, qui lui enjoignait de limiter les attaques sur les civils⁹. Cet événement renvoie à une tendance plus globale : les nouveaux groupes islamistes violents tendent à avoir davantage recours à la violence et à appliquer la charia d'une façon extrêmement restrictive, allant souvent jusqu'à imposer des peines hudud¹⁰. Le chef d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI),

Virginia COMOLLI



Titulaire d'un master portant sur les études de renseignement et de stratégie de l'université de

Wolverhampton (Grande-Bretagne). Elle est chercheur spécialiste de sécurité et de développement au sein de l'International Institute for Strategic Studies (IISS), à Londres, où elle développe un programme centré sur les formes complexes d'insécurité qui touchent le monde en développement. Son terrain de recherche est l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Elle est l'auteur de *Boko Haram : Nigeria's Islamist Insurgency*, London, Hurst Publishers, sous presse, Avril 2015 et co-auteur avec Nigel Inkster de *Drugs, Insecurity and Failed States : the Problems of Prohibition*, London, Routledge, 2012.

(6) ND, «On Anniversary of bin Laden's Death, Little Backing of al Qaeda», *Pew Research Center*, 30 avril 2012. <http://www.pewglobal.org/2012/04/30/on-anniversary-of-bin-ladens-death-little-backing-of-al-qaeda/>

(7) Charles Lister, «Assessing Syria's Jihad», *Survival*, 56 (6), décembre 2014/janvier 2015, p. 102-103.

(8) ND «Sunni Rebels Declare New Islamic Caliphate», *Al Jazeera*, 30 juin 2014 : <http://www.aljazeera.com/news/middleeast/2014/06/isil-declares-new-islamic-caliphate-201462917326669749.html>

(9) ND «Al-Qaeda disowns ISIL Rebel in Syria», *Al Jazeera*, 3 février 2014 : <http://www.aljazeera.com/news/middleeast/2014/02/al-qaeda-disowns-isil-rebels-syria-20142385858351969.html>

(10) Sanctions temporelles prescrites par le Coran face à certaines fautes morales contraires à la loi de Dieu.

Abu Musab Abdel Wadoud (aussi appelé Abdelmalek Droukdel), avait par exemple recommandé à Ansar al-Din, au Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et à ses combattants d'AQMI au nord du Mali d'introduire la charia progressivement et d'éviter d'aliéner la population locale, ce qui s'avérerait être contre-productif pour l'établissement de l'État islamique (ce qui a d'ailleurs échoué) et attirerait également l'attention du monde occidental (et en effet, une occupation militaire a été mise en place dès janvier 2013¹¹).

Le califat de Boko Haram

Des groupes qui avaient jusqu'alors déclaré soutenir l'idéologie d'Al-Qaïda puisent désormais leur inspiration dans l'EIIS et notamment Boko Haram au Nigeria. Le contrôle territorial et le régime de la charia sont au cœur de l'idéologie de Boko Haram depuis son émergence au début des années 2000. Le fondateur et ancien leader du groupe, Mohammed Yusuf, avait déclaré qu'« *un système de gouvernement islamique doit être mis en place au Nigeria, et si possible dans le monde entier, mais à travers le dialogue*¹² ». Bien qu'ayant adopté des tactiques de plus en plus violentes, dans une large mesure en réaction à l'assassinat extrajudiciaire de Yusuf alors qu'il avait été placé en détention par la police en 2009, une société contrôlée par la charia demeure au cœur de son idéologie. À l'instar de Yusuf, le leader actuel, Abubkar Shekau, souhaite créer, ou plutôt faire renaître, un État islamiste dans le Nord¹³.

Au cours de l'été 2014, Boko Haram a mis son plan à exécution. Le moment choisi pour proclamer le califat de Shekau laisse entendre que les récents succès de l'EIIS en Irak et en Syrie ont catalysé ce changement d'orientation. La mainmise de Boko Haram sur le territoire a été comparée à la prise de Tikrit, Mosul et d'autres villes et villages sunnites par l'EIIS¹⁴. L'utilisation des étendards noirs et blancs rayat al-uqab est une autre caractéristique commune aux deux groupes¹⁵. Bien que cela ne soit pas nécessairement révélateur d'une relation stratégique, le soutien affirmé de Shekau à al-Baghdadi dans une vidéo

datant de juillet 2014 porte à croire que les victoires de l'EIIS au Moyen-Orient ont poussé les militants nigériens à l'action¹⁶.

Ce n'est pas la première fois que les choix tactiques de Boko Haram sont influencés par une autre organisation terroriste. Le groupe islamiste nigérien s'était déjà inspiré des activités d'autres groupes dont les opérations s'étaient avérées efficaces au sein d'autres régions. Boko Haram a, par exemple, diffusé des vidéos de décapitation de victimes rappelant le *modus operandi* d'Al-Qaïda et est revenu sur sa décision initiale de rejeter les tactiques d'enlèvement¹⁷. Depuis février 2013, l'organisation semblerait avoir été influencée par les enlèvements lucratifs commis par AQMI, filiale d'Al-Qaïda en Afrique du Nord¹⁸. De la même façon, comme le suggère le soutien affirmé de Shekau à al-Baghdadi, l'expansion territoriale de l'EIIS a probablement inspiré la proclamation de son califat.

La faisabilité d'un État au sein de l'État

Bien que Boko Haram ait manifestement pris le contrôle de certains pans du nord-est du Nigeria, il n'est pas encore certain que le groupe ait la capacité ou la volonté d'administrer ces territoires.

Le signe probablement le plus révélateur d'une tentative de gestion des affaires publiques est l'introduction d'émirs au sein des zones conquises par Boko Haram. Le groupe a nommé l'un de ses commandants, Muhammed Daniuma, émir de Bama, et des émirs auraient également été nommés

Jusqu'à la proclamation de l'État islamique en 2014, les spécialistes du terrorisme soutenaient que la mort d'Oussama Ben Laden avait affaibli le principe, voire la probabilité, d'une lutte pour la création d'un califat international. Désormais la plus grande organisation islamiste sunnite violente du Moyen-Orient, l'EIIS, qui compte près de 20 à 25 000 membres, a réussi là où Ben Laden et Al-Qaïda avaient échoué en établissant un califat

(11) Rukmini Callimachi, «In Timbuktu, al-Qaeda Left Behind a Manifesto», *The Associated Press*, 14 février 2013 : <http://www.pulitzer.org/files/2014/international-reporting/callimachi/04callimachi2014.pdf>

(12) Goujon (E.), Abubakar (A.), 2006, «Nigeria's "Taliban" Plot Comeback From City Hide-Outs», *Mail & Guardian*, 11 janvier.

(13) ND, *Curbing Violence in Nigeria (II): The Boko Haram Insurgency*, Bruxelles, International Crisis Group, p. 9, 2014 ; Walker (A.), 2012, *What is Boko Haram?*, Washington, DC, United States Institute for Peace, p. 9.

(14) Moore (J.), 2014, «Boko Haram Receives Strategic Advice from ISIS as Caliphate Dream Grows», *International Business Times*, 9 septembre.

(15) Zenn (J.), 2014, «Boko Haram Opens New Fronts in Lagos and Nigeria's Middle Belt», *Terrorism Monitor*, 12, 15.

(16) ND, «Boko Haram Voices Support for Islamic State's Baghdadi, Al-Qaeda», *Vanguard*, 13 juillet 2014.

(17) ND, «Boko Haram Denies Kidnapping and Killing European Citizens Involved in Botched Rescue», *Sahara Reporters*, 9 mars 2012.

(18) Mark (M.), 2012, «Nigeria's Militant Islamists Adopting a Disturbing Change of Tactics», *The Guardian*, 8 mars ; Ploch-Blanchard (L.), 2014, *Nigeria's Boko Haram: Frequently Asked Questions*, Washington, DC, Congressional Research Service, p. 8.

à Gwoza, Damboa et dans d'autres parties de Dikwa. Les habitants ont toutefois démenti ces affirmations¹⁹.

Peu d'autres éléments attestent d'une tentative de gouvernance véritable de la part du groupe. S'adressant à des journalistes à Abuja le 7 septembre 2014, l'ambassadeur Alhaji Baba Ahmad Jidda, ministre du gouvernement de l'État de Borno, a déclaré que « *la présence du gouvernement et l'administration sont minimes, voire inexistantes, dans de nombreuses zones de l'État et les services économiques, commerciaux et sociaux sont extrêmement limités. Les écoles et les cliniques restent fermées*²⁰ ».

La gestion rudimentaire des affaires publiques par Boko Haram s'oppose aux efforts déployés par l'EIIS pour une meilleure administration des régions conquises. Alors que l'EIIS érige des tribunaux, répare les routes, dicte des politiques éducatives et régleme la circulation dans certaines parties de Syrie²¹, Boko Haram semble avoir semé le chaos sur ses territoires plutôt que d'en avoir pris le contrôle. À la suite de la prise de Damboa par exemple, une grande partie du village a été incendiée pendant que Boko Haram lançait des roquettes, larguait des bombes artisanales et tuait les civils tentant de s'échapper des immeubles qui s'effondraient²².

Boko Haram semble se préoccuper davantage de l'application de la loi islamique que de la création de ministères ou de la fourniture de services. Après la prise de Buni Yadi par exemple, les militants ont exécuté un trafiquant de drogue et plusieurs habitants pour avoir fumé des cigarettes. Le groupe a également décapité des chrétiens dans d'autres villes et villages conquis²³.

Sur le plan économique, alors que l'EIIS a pris le contrôle des champs pétrolifères afin de générer des revenus pour le califat, aucune réflexion sur l'avenir n'a eu lieu au Nigeria. En effet, les projets d'exploration pétrolière au nord-est (lac Tchad) ont été suspendus du fait de l'insurrection²⁴. En termes de ressources, les deux califats présentent des environnements extrêmement différents : l'un produit du pétrole brut et l'autre occupe une région offrant peu de perspectives économiques.

Les dirigeants actuels de Boko Haram n'ont rien fait qui rappelle les pratiques du dirigeant fondateur Mohammed Yusuf : fortuné, celui-ci octroyait des microcrédits pour attirer des membres. Au début des années 2000, Yusuf a notamment aidé des partisans à créer de petites entreprises (en particulier des taxis okada) et exigé une part de leurs bénéfices en retour. Shekau semble préférer renflouer ses caisses avec des activités criminelles. Les vols de banque, extorsions, différentes formes de contrebande et enlèvements de Nigériens influents et d'étrangers (ces derniers s'avérant être les plus lucratifs) ont sans doute permis à Shekau d'accroître considérablement les finances du groupe. Ces activités ont pourtant eu peu, voire pas d'impact sur la prise en charge de la gestion et de l'administration d'un califat. Le contrôle territorial est maintenu par la force et la contrainte et il n'existe aucune trace de l'affectation de fonds pour la protection sociale, la construction d'infrastructures ou la création d'activités économiques.

Faire face aux défis dans un environnement incertain

Les forces nigérianes se sont lancées dans une vaste opération visant à reprendre le contrôle des territoires perdus. Les attaques et enlèvements perpétrés par Boko Haram ont néanmoins continué dans le nord-est du pays, et l'incertitude plane sur la capacité à poursuivre cet effort militaire malgré les progrès réalisés.

Selon des sources proches de la défense, plusieurs membres de Boko Haram auraient été tués par les troupes nigérianes, dont un individu que les forces armées affirment être Shekau, ou plutôt la personne qui se faisait passer pour lui dans de récentes vidéos. La mort de Shekau ayant été annoncée plusieurs fois au cours des dernières années, une nouvelle vidéo montrant le chef de Boko Haram bien vivant a été diffusée peu après la déclaration des forces armées²⁵. La vérification définitive ou impartiale de l'identité de cet homme n'étant pas disponible, les experts tendent à convenir que Shekau est

(19) Bwala (J.), 2014, «No Boko Haram Emir in Gwoza, Damboa – Locals Say Over 400 Insurgents Killed in Separate Attacks in Konduga, Ngamdu», *Nigerian Tribune*, 18 septembre ; ND, 2014, «Nigerian Army Repels Boko Haram, Kills Hundreds of Militants in Konduga», *Sahara Reporters*, 17 septembre.

(20) Moore (J.), « Boko Haram Receives Strategic Advice from ISIS as Caliphate Dream Grows. » *op. cit.* ; ND, 2014, «Boko Haram has Taken over Most Parts of Borno – SSG», *Sahara Reporters*, 8 septembre.

(21) ND, «Islamic State Take on Charles Darwin Banning Evolution from Curriculum in Iraq», *The Huffington Post*, 16 septembre 2014.

(22) ND, «Boko Haram Insurgents Kill 100 People as they Take Control of Nigerian Town», *The Guardian*, 19 juillet 2014.

(23) Mahmood (O.), 2014, «Nigeria: Boko Haram's Gwoza "Caliphate" Demonstrates Group's Increasing Power», *African Arguments*, 10 septembre ; ND, «Special Report: North-east Nigeria on the Brink» NSN, 2 septembre 2014.

(24) ND, «Boko Haram affecting oil exploration in Chad basin – NNPC», *Premium Times*, 5 mars 2014.

(25) Taylor (A.), 2014, «"Dead" Boko Haram leader tells Nigeria: "I'm still alive" », *The Washington Post*, 2 octobre.

probablement vivant et mettent en doute l'affirmation du gouvernement selon laquelle un usurpateur aurait enregistré le dernier message. Ces allégations déroutantes et ô combien familières sont dignes d'intérêt, car elles sont révélatrices du flou qui entoure la campagne de contre-insurrection et les efforts déployés pour miner le moral des hommes de Boko Haram tout en redonnant confiance aux troupes nigériennes.

C'est ce dernier aspect qui constitue le plus grand défi. L'armée nigérienne dispose de nombreux hommes et femmes d'une grande bravoure, mais les soldats craignent de plus en plus les insurgés. Des cas de mutinerie ont été relevés, certains soldats se sont tirés dessus (sans se tuer) pour éviter d'être envoyés au front²⁶, et nombre d'entre eux se sont plaints de l'insuffisance des munitions à leur disposition et des renforts tardifs ou inexistantes en cas d'attaque. Tous ces facteurs se sont souvent traduits par la désertion des soldats, dont les armes abandonnées derrière eux sont ensuite saisies par les militants²⁷. Et ce malgré un budget de la défense de plus en plus important, qui s'élève à 968 127 milliards de nairas en 2014 (près de 20 % du budget total du Nigeria)²⁸, et doit bénéficier d'un prêt d'un milliard de dollars destiné à l'achat d'équipements militaires, qui a été demandé par le Président Goodluck Jonathan et approuvé par le Sénat en septembre 2014²⁹.

Les efforts déployés par l'armée pour démoraliser Boko Haram en annonçant la mort de Shekau négligent un autre aspect : le groupe est fortement décentralisé et dispose de cellules rattachées à des commandants locaux qui ignorent souvent les activités des autres combattants. En effet, pendant les interrogatoires de personnes soupçonnées d'appartenir à Boko Haram, les membres ne semblaient connaître que les activités et les opérations de leurs cercles proches et n'avaient l'air de disposer que de peu d'informations sur la planification stratégique³⁰. Autrement dit, bien que Shekau soit respecté et fasse appel à des lieutenants de confiance pour transmettre ses ordres à travers le pays, les cellules sont capables d'agir indépendamment et, même si la disparition de Shekau créait des tensions entre les candidats à sa succession, il est très peu probable que le groupe cesserait d'exister.

Mais l'événement le plus controversé de ces derniers mois est peut-être l'annonce faite par le gouvernement

d'un accord de cessez-le-feu conclu avec Boko Haram au Tchad le 17 octobre 2014. Contrairement à des propos de même nature tenus dans le passé, cette déclaration paraissait cette fois bénéficier d'une certaine crédibilité et a été largement reprise dans les médias internationaux. Outre la cessation des violences, l'accord semblait prévoir la libération des quelque 200 lycéennes enlevées à Chibok, dans l'État de Borno, six mois auparavant. Cependant, les attaques ont continué. Plusieurs civils ont été tués ou ont vu leur village incendié dans des violences survenues après le cessez-le-feu dans les États de Borno et d'Adamawa et d'autres femmes ont été enlevées. En parallèle, Boko Haram a gardé le contrôle de certains villages du nord et de l'est.

Peu de temps après, Shakau a effectué une déclaration qui niait la signature d'un cessez-le-feu. Comme pour les négociations prétendument engagées dans le passé, il a démenti tout dialogue avec le gouvernement fédéral et accusé tout négociateur présumé de Boko Haram d'être un imposteur.

La possibilité que le groupe ait fait l'objet d'une fragmentation, comme l'indiquent les forces du gouvernement, ne peut être entièrement écartée. Certaines factions favorables au dialogue pourraient avoir émergé en opposition aux regroupements plus radicaux de Shekau. Mais même si cela était le cas, il serait légitime de remettre en cause l'utilité des négociations du gouvernement avec des factions qui n'ont pas le pouvoir de mettre fin aux violences.

À présent, une dernière question mérite notre attention : les prochaines élections présidentielles de février 2015. De nombreux changements pourraient avoir lieu entre-temps mais, même si Boko Haram ne contrôlait pas certaines zones du nord-est, la tenue d'élections crédibles ne serait pas une tâche facile. Attahiru Jega, directeur de la Commission électorale indépendante nigérienne (INEC), se veut optimiste³¹, mais compte tenu de l'aversion de Boko Haram pour le concept de démocratie et la prise pour cible des électeurs, des bureaux de vote et des hommes politiques au cours des précédentes élections, d'importantes vagues de violence sont attendues et devraient nécessiter un nouveau déploiement de troupes, qui pourrait laisser des zones stratégiques sans surveillance.

(26) Iaccino (L.), 2014, «Boko Haram: Nigerian Soldiers "Shoot Themselves to Avoid Deployment to Rebel Areas"», *International Business Times*, 13 octobre.

(27) Omonobi (K.), 2014, «Bama: Military Orders Arrest of General for Running into Bush with Troops in Fear of B'Haram», *Vanguard*, 6 octobre.

(28) Udo (B.), 2014, «Jonathan signs Nigeria's 2014 budget as Defence gets 20 per cent», *Premium Times*, 24 janvier.

(29) ND, «Jonathan Gets Approval to Borrow \$1 Billion to Fight Boko Haram», *Premium Times*, 25 septembre 2014.

(30) Entretien de l'auteur avec un officier de l'armée nigérienne, 20 septembre 2014.

(31) ND, «Boko Haram "Won't Threaten Nigeria Vote"», *News 24*, 16 octobre 2014.

En outre, il existe un risque que les suffrages exprimés dans le nord-est ne soient pas valides, notamment pour ce qui est des nominations au Sénat.

Conclusion et perspectives

Comme au Nigeria, l'EIIS peut être une source d'inspiration pour d'autres groupes. Toutefois, la probabilité d'une prolifération des « califats » est limitée (sans oublier qu'en théorie, il ne peut y avoir qu'un calife à la fois). L'autoproclamation d'Al-Baghdadi s'oppose déjà au califat du mollah Omar en Afghanistan, lequel, d'après Ben Laden, a été reconnu par de nombreux spécialistes et auquel al-Qaïda a prêté allégeance). La volonté d'islamiser une région (comme c'est le cas de Boko Haram) a également, entre autres raisons, influencé la proclamation de l'EIIS. De la même façon, le maintien d'un « État » nécessite des ressources, par exemple l'accès aux champs pétrolifères qui soutient l'économie de l'EIIS. En outre, l'EIIS a démontré que l'administration d'un territoire est une entreprise complexe et qu'un véritable contrôle ne peut être exercé que sur quelques villes.

La brutalité de Boko Haram et l'aliénation permanente des civils, l'absence manifeste de planification en termes de gestion publique et de fourniture de services ainsi que le renforcement des équipements nigériens, associés à la preuve que les forces de défense sont en mesure de reprendre le contrôle du territoire, indiquent que le maintien d'un État islamique dans le nord-est du Nigeria n'est pas viable sur le long terme.

La brutalité de Boko Haram et l'aliénation permanente des civils, l'absence manifeste de planification en termes de gestion publique et de fourniture de services ainsi que le renforcement des équipements nigériens, associés à la preuve que les forces de défense sont en mesure de reprendre le contrôle du territoire, indiquent que le maintien d'un État islamique dans le nord-est du Nigeria n'est pas viable sur le long terme. Néanmoins, les activités de Boko Haram ces dernières années ont prouvé que le groupe n'a pas besoin de contrôler le territoire pour représenter une menace pour la sécurité nationale. Boko Haram s'est révélé être une organisation extrêmement résistante et flexible, capable d'exploiter les faiblesses de l'ennemi et de changer de tactique en fonction des évolutions de l'environnement. Ces caractéristiques, associées à l'aspiration idéologique du groupe et aux mauvaises conditions dans lesquelles les forces militaires sont souvent déployées, portent à croire que

les violences sont peu susceptibles de diminuer, qu'un califat soit en place ou non ■

L'islam en France doit devenir de France

Cyrille SCHOTT



© Atlantis - Fotolia.com

La France doit lutter avec fermeté et détermination contre le terrorisme et l'islamisme radical violent, dans le cadre de l'État de droit et de ses valeurs. Par-delà les mesures s'inscrivant dans le combat à conduire *hic et nunc*, la réflexion doit viser l'action à plus long terme dans deux domaines clés : l'éducation de notre jeunesse, mais aussi la façon dont l'islam est enseigné en France.

Dans maints quartiers, les enseignants de l'Éducation nationale se heurtent à de graves difficultés liées à un repli identitaire. Pour autant, il faut considérer leur compétence et le courage de beaucoup d'entre eux, comme l'a mis en valeur le film *Les héritiers*, il faut analyser les réussites et elles sont nombreuses. L'expérience des enseignants au contact direct des réalités de l'école doit être utilisée pour définir les mesures souhaitables. Parmi celles-ci, l'enseignement du fait religieux est à organiser, conformément à l'annonce du chef de l'État, non pour dénigrer le fait religieux, mais pour ouvrir le regard de nos jeunes sur les autres religions et favoriser l'esprit de tolérance. La connaissance de la pensée incroyante doit aussi trouver sa place.

Cependant, un croyant a besoin d'être instruit dans sa propre foi. L'islam représente désormais, par le nombre de ses croyants, la deuxième religion en France.

La transmission de la foi musulmane aux plus jeunes s'effectue, sans intervention de l'État, conformément à la laïcité de la République. Les résultats de cette situation se révèlent toutefois inquiétants.

Les imams, acteurs importants de la transmission de la foi, relèvent fréquemment de pays étrangers, comme l'Algérie, le Maroc, la Turquie, où ils sont formés, voire dont ils sont salariés. Beaucoup sont autoproclamés. Nombre d'entre eux, s'ils connaissent l'arabe, la langue du Coran, ne maîtrisent pas la langue française. La police surveille ceux qui expriment dans leur prêche violence et hostilité envers nos valeurs et notre pays; les plus dangereux peuvent faire l'objet d'une expulsion. De même, les sites radicaux sur Internet, qui peuvent constituer un vecteur extrêmement dangereux de transmission de la foi, sont surveillés et pourront être interdits. Néanmoins, la surveillance et l'action policière, aussi justifiées soient-elles dans certaines situations, ne peuvent suppléer une véritable organisation de l'enseignement de l'islam, conforme aux valeurs de la République.

Tout se passe comme si l'islam, fortement présent désormais dans notre pays, restait un islam en France, mais sans être véritablement de France, c'est-à-dire intégré dans notre société, faisant partie de son paysage ordinaire, comme peuvent l'être les religions chrétiennes ou juives. Pourtant, de nombreux responsables de cette religion, des imams parmi les plus importants s'inscrivent pleinement dans la vie de la société française. L'émission

religieuse consacrée le dimanche matin à l'islam sur la chaîne de télévision France 2 en témoigne, comme l'expression de beaucoup de ces responsables religieux dans le débat public, indépendamment même des prises de position consécutives aux attentats du mois de janvier. Le rôle de ces guides spirituels sera considérable pour que l'islam en France devienne un islam de France, mais il ne sera pas suffisant. L'État doit encourager cette évolution.

Une objection tient à la laïcité de la République et à une sorte de tabou qui entoure la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État. Celle-ci, votée au demeurant dans un contexte tout à fait différent de l'actuel, alors que devaient être séparées deux puissances de ce temps, la République laïque et la religion catholique, n'a cessé de faire l'objet, par la suite, « d'accommodements raisonnables », pour reprendre l'intéressante expression utilisée en 2003 par la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, dite « Commission Stasi ». S'agissant de l'islam, le principe de laïcité n'a empêché ni la création du Conseil français du culte musulman, ainsi que celle de ses conseils régionaux, ni la définition au ministère de l'Intérieur, qui demeure chargé des cultes, des règles de représentativité pour l'élection de leurs membres, ni le suivi de près de ces élections par les préfets, plus précisément leurs directeurs de cabinet. Elle n'a pas plus empêché l'armée d'organiser une aumônerie musulmane, qui montre son utilité et son efficacité, alors que beaucoup de nos concitoyens de confession musulmane servent sous les couleurs et se battent, notamment contre l'islamisme radical et violent, dans le monde et sur notre sol. La République laïque sait faire preuve de pragmatisme dans l'intérêt du devenir de la Nation.

Elle doit user d'un tel pragmatisme pour organiser l'enseignement de l'islam dont elle ne peut se désintéresser. Dans le cadre du droit local d'Alsace et de Moselle, existent à Strasbourg une faculté de théologie catholique et une faculté de théologie protestante, qui font partie de l'université et réalisent leurs formations et leurs recherches selon les critères académiques de notre pays. Pourquoi ne pas utiliser ce droit local pour créer une faculté

de théologie musulmane et lui rattacher la formation des imams ? En attendant que suffisamment d'entre eux soient ainsi formés, il pourrait être décidé que tout imam exerçant en France soit habilité par elle. De même, dans le cadre de ce droit local, l'enseignement des religions catholique, protestante et juive est proposé au sein de l'école de la République. Pourquoi ne pas, comme l'avait proposé la Commission Stasi, inclure l'islam au titre de ces enseignements religieux proposés, en respectant la liberté des parents de les faire suivre ou non ? Il pourrait s'agir d'une expérimentation à analyser, d'intéressantes conclusions pouvant en émerger. De même, des expériences pourraient être utilement examinées chez nos voisins, comme dans ces Länder allemands qui ont décidé d'organiser l'enseignement de l'islam dans les écoles en s'appuyant particulièrement sur les parents d'élèves pour dépasser les divisions au sein de cette religion.

L'idée de créer une structure d'études de l'islam conforme à nos normes académiques n'est pas neuve. La Commission Stasi avait ainsi proposé de créer une école nationale d'études islamiques. Une telle structure contribuerait au développement du savoir académique et à la recherche relative à l'islam, à ce que la connaissance de ce cheminement de foi prenne sa juste place dans la vie intellectuelle de la nation. Ses travaux, sous le signe du prestige universitaire, ne manqueraient pas d'irriguer, à la longue, la pensée et la pratique d'un islam de France.

L'État devrait, sous une forme ou une autre, être présent dans cette organisation, non pas définitivement, mais le temps que l'islam devienne vraiment de France. La République, sous le consulat de Bonaparte, a structuré pour l'essentiel les confessions catholique, protestante et juive dans leur forme actuelle, cela au lendemain du bouleversement profond que fut la Révolution. La période, à nouveau, est décisive, s'agissant de l'inscription de l'islam au sein de la nation et de ses valeurs. La République, à nouveau, doit agir ! Sans trembler ! ■

Cyrille SCHOTT



Préfet, il est directeur de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de

la justice. Il est aussi président du conseil d'administration d'Adoma.



Composer une littérature extrême pour un monde excessif

Entretien avec Barouk SALAMÉ



Nous avons souhaité vous rencontrer parce que vos romans témoignent d'un intérêt très vif pour l'islam comme civilisation, et l'islam comme religion. La première question est plus personnelle puisque l'on vous interroge en tant qu'auteur littéraire. Comment vous est venu cet intérêt qui, à la lecture de votre roman, va jusqu'à l'érudition ?

Il y a plusieurs sources à cet intérêt. La première relève d'une dimension autobiographique. Je suis né et j'ai grandi en Algérie, de parents français qui ont choisi d'être naturalisés Algériens. Enfant, j'ai baigné dans l'islam. Lorsque vous vivez dans un pays musulman, vous êtes comme immergé dans un bain culturel, comme assailli par cette culture religieuse omniprésente, avec l'appel du Muezzin cinq fois par jour, ses codes à respecter dans la rue pendant le mois du Ramadan, le voile des femmes et leur séparation d'avec les hommes... Bref, il y a toute une série de moments de ma vie qui m'ont donné la « musique » de l'islam, bien que les paroles aient fait

souvent défaut parce que ma famille était profondément catholique, de la branche de ce catholicisme progressiste (*Témoignage chrétien*, Mandouze, etc.) qui a soutenu le Front de libération nationale (FLN) pendant la guerre d'Algérie.

Ensuite, plus tard, alors que je vivais désormais en France, l'islam est devenu un objet d'actualité, un objet menaçant, un objet sur lequel on racontait pas mal de choses qui me semblaient souvent des bêtises. Cela m'a donné envie de m'y intéresser davantage et de creuser certaines questions. Ainsi, dans le cadre de ma profession, je suis consultant média, j'ai eu l'occasion de beaucoup voyager en Afrique et dans le monde arabe. Or, en Afrique de l'Est et de l'Ouest, j'ai découvert un islam africain pacifique et tolérant, lié à une forme de sagesse, sans rapport avec la représentation que l'on s'en fait en France, celle d'une religion forcément violente, agonistique. C'était même un islam différent de celui que j'avais connu en Algérie, plus tolérant : un chauffeur béninois m'a dit un jour que tous les hommes de bien étaient musulmans *de facto* ; que dès lors que la justice et la miséricorde guidaient mes actes, j'étais musulman, que je le veuille ou non.

Il y a eu également une expérience personnelle qui remonte à loin, celle de ma rencontre, enfant, en Algérie, avec quelqu'un qui plus tard écrira les discours d'Abassim Mahdani. C'était un voisin, un lien fort nous liait, un garçon avec qui j'ai fumé mes premières cigarettes sur les toits, dont j'ai suivi l'évolution ainsi que celle, très différente, de son frère aîné. J'ai pu voir comment l'Algérie qui, dans les années 1970-1980 était profondément laïque, a pu plonger dans un processus de réislamisation de la société très profond. Ce sont toutes ces expériences, ce feuilletage de souvenirs, de perceptions et de réflexions épars, qui sont à l'origine de ce roman. Il faut dire aussi que je disposais d'un avantage : celui de parler l'arabe tant bien que mal, sous sa forme dialectale et classique (l'arabe était ma première langue au lycée) ; de le déchiffrer et le comprendre un peu, quitte à utiliser un dictionnaire ou à me faire aider pour des expressions trop idiomatiques au Coran par exemple.

Le discours ambiant sur l'islam est en fait très primaire et confond beaucoup de choses : islamisme, fondamentalisme, radicalisation... Pour vous qu'est-ce qui fait la différence entre l'islam comme religion et ce que l'on appelle le fondamentalisme islamique ? Comment définiriez-vous ces termes ?

Parlons déjà du Salafisme pour simplifier.

Peut-on réduire le fondamentalisme au salafisme ?

Non, mais il y a une habitude qui consiste à appeler les fondamentalistes des salafistes, même si les tendances fondamentalistes sont bien plus riches et le débordent (Wahhabisme, forme indienne, pakistanaise, dont les noms m'échappent, etc.) ; de même que les fondamentalistes juifs ou chrétiens sont légions. Mais l'important n'est pas les origines géographiques ou les noms, il est dans la typologie. Il y a deux types de fondamentalistes. En premier lieu, les non-violents, lesquels prônent simplement un retour aux origines – forcément imaginaire –, les retours aux origines étant toujours fictifs, on le sait bien. Ces fondamentalistes sont des pacifistes. Je travaille avec un producteur de télévision français qui vit à la Réunion. Sa femme est salafiste et lui-même a fini par se convertir. Leur mode de vie est assez strict (pas d'alcool ni de cigarettes, prière cinq fois par jour, etc.), mais il ne lui

viendrait jamais à l'esprit de commettre un acte terroriste ; c'est un « gaulois » cent pour cent et personne n'imaginerait qu'il est converti à l'islam, et qui plus est au salafisme ! Car il est venu au salafisme par amour ! On peut donc être fondamentaliste sans jamais avoir d'objectifs violents. En second lieu, il y a les fondamentalistes qui ont fait le choix de la lutte armée et ce choix n'a, selon moi, rien à voir avec aucune tradition, ni aucune « essence de l'islam » ; ce sont des extrémistes avant d'être des religieux.

Du reste, même s'il s'agit d'un autre phénomène, il est intéressant de noter que personne n'a vu venir ce mouvement qui a émergé vraiment dans les années 1970. Aucun des grands orientalistes occidentaux n'a anticipé l'émergence de ce mouvement, ni même compris ce qu'il signifiait. Prenez par exemple Jacques Berque, il a été aveugle à son apparition et n'a pas su l'analyser. Tout simplement parce que cette mouvance est venue de gens qui n'avaient aucune culture théologique ou religieuse, qui n'appartenaient à aucun courant traditionnel au sein de l'islam, qui étaient des « politiques » dans l'âme. Ces djihadistes étaient principalement ingénieurs, informaticiens, et possédaient une culture théologique très fruste ; ils ont tout de suite pensé au passage à l'action violente et à refaire l'épopée conquérante de Mahomet et de la première génération de musulmans. Ce mouvement est surtout un mouvement politique et identitaire déguisé en religion. Tous les fondamentalistes violents, de la mouvance Ben Laden ou de l'actuel État islamique (Daesh), appartiennent à des factions qui utilisent la religion parce que l'islam génère une foi capable de mobiliser les foules, de culpabiliser des familles riches, de susciter des réseaux de soutien, de pousser au martyr, etc. Le christianisme peut également le faire, mais pas en Europe ; en Amérique du Sud, en Afrique ou en Asie. Ces fondamentalistes ont fait une analyse géopolitique de la situation mondiale d'après laquelle l'Occident, les Américains (le grand Satan), a pris le pouvoir sur la planète grâce à sa technologie insurpassable, alors que sur le plan spirituel, les Occidentaux sont des arriérés, des sous-développés, proches de l'état animal (c'est la thèse de Sayyid Qotb, dont nous parlerons plus loin). Ils utilisent alors l'islam comme cheval de bataille pour reconquérir

Barouk SALAMÉ



Barouk Salamé est le pseudonyme sous lequel Vincent Colonna

écrit des thrillers, traduits dans plusieurs langues, pour l'éditeur Rivages : *Le Testament syriaque* (2009), *Arabien thriller* (2010), *Une guerre de génies, de héros et de lâches* (2012). Par ailleurs, scénariste, sémiologue et philosophe, il vient d'achever un diptyque sur les séries télé, dont le tome 2 vient de sortir en librairie : *L'art des séries télé, 2 : l'adieu à la morale* (Payot, février 2015). Dans le civil, il dirige la SARL Protagoras, spécialisée dans les études qualitatives et les médias.

un empire perdu, pour imposer un rêve de domination, celui d'une civilisation arabo-musulmane (l'islam avec une majuscule) qui s'est étendue avec l'empire ottoman. Ceci dit, il ne faut pas être caricatural, dans la vision du monde de ces fondamentalistes, la composante mystique, messianique, l'utopie d'une nouvelle civilisation spirituelle mondiale inspirée par la foi coranique sont importantes. Donc en un sens, ces fondamentalistes sont religieux, mais leur état d'esprit n'obéit pas à une tradition interne à l'islam, c'est un greffon né de la modernité capitaliste, du colonialisme et de la technologie.

Entre ces deux grandes catégories, il y a bien sûr des courants et des personnes plus difficiles à classer, comme un Tariq Ramadan qui tient plusieurs discours parfois contradictoires en essayant de plaire au plus grand nombre.

Reste que de tels mouvements radicaux ont toujours existé de façon cyclique dans l'humanité. Il y a 50 ans, c'était le rêve communiste, qui a touché presque la moitié de la planète, ne l'oublions pas. Dans les années 1950, le parti communiste français faisait plus de vingt pour cent de la population en âge de voter et était porteur d'un projet extrêmement radical, de nature antidémocratique (dictature du prolétariat, etc.). Pour un économiste comme Joseph Schumpeter, dans un livre publié en 1949, c'était une situation préoccupante, qui faisait de la France un pays politiquement instable. Néanmoins, les communistes français ne sont jamais passés à l'acte, ils n'ont jamais déclenché de guerre civile pour prendre le pouvoir ! Je pense donc qu'il faut distinguer « la radicalité en esprit », c'est-à-dire quelque chose qui est de l'ordre de l'onirique, de l'idéal, de la promesse messianique et « la radicalité en actes ». C'est le cas aujourd'hui pour l'islam. Il y a en son sein des courants qui peuvent tenir des discours de l'ordre du projet messianique porté par le parti communiste dans les années 1940 et 1950, sur ce que peut faire l'islam et sur ce qu'il peut apporter non seulement aux sociétés traditionnellement musulmanes, mais même à l'Occident. Mais les tenants de ces courants ne passeront jamais à l'acte.

Et puis il y a ceux qui agissent, qui tuent pour imposer leur foi. Il serait intéressant à ce propos de connaître des études comparatives entre les djihadistes européens et ce qu'a représenté un mouvement comme celui de la bande à Baader, sur ses réseaux de sympathisants en Allemagne, en France, en Italie, qui ont permis à ses membres d'agir et de rester cachés longtemps. Aujourd'hui la mouvance islamique violente représenterait, nous dit-on, environ 1 000-1 500 personnes, parmi lesquels 600 qui seraient des Français convertis. Je pense qu'il y a là des phénomènes comparables. Il y avait dans les années 1970 une radicalité gauchiste et il y a aujourd'hui une radicalité islamiste mais, selon moi, c'est du même ordre. Ce sont des gens portés par une sorte de pureté mortifère, d'idéalisme absolu, qui

est forcément funeste, qui va évoluer vers n'importe quoi. Ils n'ont pas à la base de réflexion étayée ; ils confondent fantasme et réel et ne réalisent pas vraiment très bien ce que cela représente de tuer des gens. D'ailleurs il s'agit massivement d'individus jeunes. Or, pour la jeunesse, le passage à l'acte est quelque chose de très abstrait, d'irréel. Il faut voir mourir beaucoup de gens pour savoir vraiment ce que cela veut dire. En outre, il faut le redire et le répéter sans fin, ces djihadistes ne sont pas vraiment musulmans, leur religiosité est un vernis ; ils ont été captés par un discours fondamentaliste d'autant plus facilement qu'ils n'ont aucune culture musulmane ; trois versets coraniques apocryphes suffisent pour les mettre en état d'euphorie. Ils ne voient pas du tout la nécessité d'une tradition qu'il faut connaître, assimiler, relire et faire évoluer : une religion n'existe qu'avec une tradition et c'est cette tradition qui permet le décodage des textes et des dogmes.

Que pensez-vous de l'influence spécifique des mabbabites sur certaines radicalisations et de la position des pouvoirs publics qui laissent une partie de l'organisation religieuse aux mains de pays étrangers ?

Je réponds clairement ! L'État français doit prendre la main sur cette question. Je n'arrive même pas à comprendre que l'on ne perçoive pas le danger de laisser certains Marocains, Algériens ou Saoudiens enseigner dans les mosquées françaises. Le Conseil français du culte musulman a été créé un peu trop à la va-vite. Cela ne pouvait pas se faire de cette manière. L'opération de communication a pris le pas sur la complexité de la mise en œuvre.

La loi de 1905 qui institue la séparation de l'église et de l'État n'est-elle pas suffisante ?

Pour moi, l'islam ne relève pas de cette loi-là. La laïcité, c'est aussi savoir s'adapter. Quand il y a un danger, prendre les devants est essentiel, en l'occurrence réagir pour empêcher qu'un État étranger, qu'il s'agisse du Pakistan, de l'Arabie saoudite, du Qatar ou même de l'Algérie ou du Maroc, ne puisse installer des officines en France sous le prétexte qu'il finance des mosquées. Peut-être le phénomène n'est-il pas jugé assez important. J'ignore quelles sont les raisons d'un tel blocage, mais le danger est réel et il faut agir, et vite. Nous sommes en face d'un phénomène de pure ingérence de pays étrangers et cela peut aller très loin. Un seul exemple. J'ai pris, au début de la publication de mes romans, un pseudonyme pour des raisons de sécurité ; déjà ce besoin n'est pas normal dans un pays où règnent la liberté d'expression et le droit au blasphème. Mais il y a plus.

Regardez toutes les dernières affaires où le fondamentalisme attente à nos libertés, qu'il s'agisse des

caricatures de Mahomet au Danemark ou de la fatwa contre l'écrivain Salman Rushdie. À aucun moment ces mouvements n'ont été spontanés ; il y a toujours eu des États qui, via leurs ambassades ou des associations, les ont amorcés de toutes pièces. On sait très bien que l'affaire Salman Rushdie, avant que les Iraniens n'en fassent une montagne, a démarré à Londres sous la pression de l'Arabie saoudite qui a financé les premières manifestations (c'est en voyant à la télévision une de ces petites manifestations londoniennes que Khomeiny a eu l'idée de faire de Rushdie le pivot d'une campagne de mobilisation mondiale). Ce phénomène est un danger pour la démocratie. Des pays peuvent se servir des mosquées pour réduire la liberté d'expression, y compris le droit au blasphème. Si nous avions des imams formés en France avec des mosquées financées en France par des fidèles français ou vivant en France, cela éviterait ce type d'affaires qui sont toujours téléguidées par des États.

Revenons aux mouvements radicaux autour de l'islam. Les mouvements politiques ont des objectifs plus ou moins clairs avec des stratégies plus ou moins élaborées, qui se développent sur la base d'un idéal, d'un « grand projet ». Mais il faut qu'à un moment donné, il y ait une situation historique qui permette à cet idéal de prendre corps et de se traduire en action. Au vu de votre propre expérience en Algérie, qu'est-ce qui a conduit à ce trajet qui, parti d'un idéal puissant autour de l'indépendance, d'un État fort, du socialisme..., aboutit aujourd'hui à cette hégémonie de l'islamisme radical ?

Je ne vais pas vous répéter l'analyse de Régis Debray, très pertinente, sur l'échec successif du nationalisme, du socialisme et de la laïcité dans le monde musulman. Cependant, je peux vous raconter ce que j'ai vu et compris. Pour ce qui est de l'Algérie, je crois que c'est assez clair. Dans les années 1990, l'État algérien fait la preuve de son incompetence. C'est un pays où 70 % des gens ont moins de 25 ans et n'ont pas connu la guerre de libération. On leur parle du colonialisme passé et de néocolonialisme, mais ce qu'ils voient, ce sont des flics qui leur tapent dessus, une classe de nantis qui s'approprie la rente pétrolière, une nomenclatura qui bloque les leviers du pouvoir, alors qu'eux-mêmes stagnent sans aucun espoir d'avenir. S'y ajoutent la crise du logement, le chômage endémique et l'État qui commence à se retirer progressivement de la santé et de l'éducation. Tout cela va créer un formidable désespoir, un immense vivier de recrutement.

Ce qui a fait la popularité des islamistes algériens, au début, c'est qu'ils pointaient les responsabilités très concrètement, ils attaquaient les responsables politiques nominalement, comme personne ne l'avait jamais pratiqué avant eux. De plus, ils promettaient une société gouvernée par la

justice, une gestion non corrompue des municipalités et même de l'État. Au final, en prenant le pouvoir dans un grand nombre de municipalités, ils ont montré leur propre incapacité, dévoilé qu'ils étaient aussi corrompus que les autres et, parfois, encore plus incompetents de par leur inexpérience politique. Mais dès l'instant où on leur a retiré leur victoire électorale, cela est apparu comme une injustice énorme et c'est devenu un argument de poids pour recruter massivement des jeunes qui ont constitué des maquis. Les chiffres de l'époque ont montré que ces jeunes qui prenaient le maquis au nom de l'islam, avaient une durée de vie d'un an ; il fallait donc en recruter sans cesse, mais le vivier semblait inépuisable.

En Algérie, les islamistes se sont développés sur le retrait de l'État et puis sur une sorte de crise d'identité du pays. D'ailleurs qu'a dit Bouteflika en devenant chef de l'État en 1999 ? Il a changé le paradigme identitaire de la nation. En déclarant à peu près : « L'identité algérienne n'a pas été forgée par la guerre de libération. L'identité algérienne est une identité arabo-musulmane dans ses différentes composantes » ; qu'il s'agisse des fondamentalistes, qu'il a d'ailleurs fait entrer au gouvernement, des réformistes, ceux qui viennent de l'« Islah », mouvement né dans les années 1930, ou encore des confréries religieuses, les « zaouia » et les structures plus traditionnelles. Le pouvoir algérien a complètement changé son assise idéologique parce que la guerre d'indépendance ne permettait plus de fonder une légitimité, ne nourrissait plus l'imaginaire du pays, n'était plus crédible ni porteuse d'aucun avenir.

Peut-on penser que le fondamentalisme islamique s'est développé dans les pays du Proche et Moyen-Orient sur les échecs des promesses des partis issus des révolutions nationales, particulièrement la promesse d'États forts capables de dicter leur loi sur la région et la promesse de développement et d'égalité ? Ces échecs répétés n'ont-ils pas constitué un « humus » qui a permis aux islamistes d'apparaître comme l'alternative ?

Oui, c'est assez clair. Et c'est ce qui n'a pas été compris en France et en Europe. Ce qu'on reproche à l'islam, c'est un processus historique qui en est responsable, l'échec des grandes politiques nationalistes dans le monde arabe et musulman. Cependant, cette incompréhension a une racine historique dans la culture française. Jusqu'aux années 1930, en France, il y avait un modèle classique où l'héritage arabo-musulman était reconnu comme important, au même titre que l'héritage hébraïque ou gréco-romain. Dans le programme d'éducation de Rabelais, on apprend l'arabe avec le grec et l'hébreu. Les Européens savaient donc toute l'importance de cet héritage, qu'il s'agisse des mathématiques et de la médecine, de la rationalité scientifique, de la philosophie islamique de la religion (tout ce qui est passé dans la mystique allemande)...

À partir des années 1930, tout cela s'effondre, disparaît, car c'est un autre modèle culturel qui surgit, entraînant une sorte d'oubli et de refoulement de l'islam. Désormais, l'islam c'est quoi ? C'est la religion de pays « malades », ne sachant pas se gérer, sous-développés... Cela a généré en France un certain mépris. Regardez de quelle manière on a laissé les gens se débrouiller au niveau des mosquées, comment les premières générations d'immigrés n'ont pas été reconnues à leur juste valeur.

Pourtant, je pense que tout cela est en train de changer depuis les années 1990 ; voyez dans le domaine littéraire, musical, théâtral ou cinématographique, où les talents d'origine maghrébine ou moyen-orientale ne cessent de fleurir. En philosophie, il y a un grand mouvement de redécouverte de la philosophie arabe médiévale (voyez le catalogue de l'éditeur Vrin, très frappant). Mais le problème est que les mouvements politiques du type fondamentaliste jouent toujours sur un temps de retard ; tout comme la perception des minorités religieuses. Même si les choses changent depuis deux décennies, les musulmans, une partie d'entre eux tout au moins, ne le voient pas encore et restent dans une position victimaire d'où ils nourrissent leurs revendications. Ils continuent à percevoir ce qui fait défaut et cela favorise la radicalisation des plus jeunes. Par ailleurs, l'État français, aujourd'hui appauvri, investit moins dans les associations. Il suffit de regarder les budgets que l'on a retirés aux municipalités pour comprendre que cela va forcément avoir des conséquences sur un tissu associatif qui, à mon avis, joue un rôle extrêmement important. Un jeune qui rencontre à un moment donné le bon éducateur peut changer de trajectoire, éviter la radicalisation, le déclic qui débouchera sur le passage à l'acte. Mais si, faute d'argent, ce type de rencontre n'est plus possible, que reste-t-il ? Internet et les sites islamistes ! Les braquages puis les actes de folie meurtrière comme ceux contre la rédaction de *Charlie hebdo*. Ce que l'on n'investit plus se retourne contre nous et cela crée des Merah ou des frères Kouachi, ou du moins cela favorise l'émergence de personnages comme eux.

*Au-delà de la France, il y a, plus globalement, un vrai problème de confrontation Islam-Occident. N'y a-t-il pas au niveau des élites, des responsables, une réelle méconnaissance de la complexité de l'islam qui aura des effets sur les stratégies à adopter pour combattre les fondamentalismes islamistes ? Comment voyez-vous cette confrontation entre « choc des civilisations » d'un côté et guerre aux « croisés » et aux juifs de l'autre ? Confrontation sans fin où chaque nouvelle réaction va alimenter les fantasmes de l'autre et entraîner une réaction en retour. Ce qui est intéressant dans votre roman, *Le testament syriaque*, c'est, même si cela peut paraître complètement utopique, l'importance de la culture, du savoir, comme élément fondamental pour tenter de sortir de cette confrontation.*

Effectivement, beaucoup de personnes ignorent, par exemple, la proximité de l'islam et du christianisme, ignorent que Jésus est omniprésent dans le Coran, ainsi que Marie, Abraham ou Moïse ; ignorent que le Coran a été écrit par couches successives pendant un siècle, tout comme la bible juive ou les évangiles. Je pense qu'un savoir sur des choses aussi simples que celles-là pourrait changer bien des perceptions négatives. Savoir également qu'il y a des Arabes chrétiens et qu'ils sont nombreux. On a trop tendance à opposer la culture et les émotions, à penser que le savoir n'a aucun effet sur les comportements instinctifs, les réactions émotionnelles des individus, alors que ces sphères sont en communication constante. On a les émotions de sa culture. À ce propos, un peu de culture religieuse ne ferait pas de mal à l'école. Pourquoi ne ferait-on pas un cours sur le judaïsme, l'islam, peut-être le bouddhisme, etc. ? Il me semble certain que bien des choses pourraient changer si l'histoire des religions était enseignée très tôt dans les écoles. Nous avons une conception un peu étroite de la laïcité : la laïcité française s'est construite sur l'image du « bouffeur du curé » et continue à avoir du mal avec le fait religieux. Les médias ont aussi une responsabilité. Quand on compare les démographies des confessions juive et musulmane, il y a un rapport de 1 à 10. Pourtant, au niveau de la presse et des émissions radiophoniques ou télévisuelles, il y a certainement dix fois plus de temps d'antenne consacré au judaïsme. L'islam est le grand absent des médias français, à part une fois par an, le marronnier de l'*Express* et du *Point* sur Mahomet, et les soirées du ramadan programmées par France 2.

La France subit la même évolution que le reste du monde. Il y a une prédominance de plus en plus grande non de la science, mais de la technique, ou de la science dans une vision purement instrumentale. Il n'y a pas que le fait religieux, on cède sur l'histoire, la géographie, les lettres au profit des statistiques, de l'économie, d'une vision du monde où il faut que tout soit rapide, que l'on comprenne immédiatement. Un problème surgit, il est diagnostiqué et le traitement doit suivre aussitôt. Tout ce qui relève de l'apprentissage de la complexité, avec la part d'aridité qu'elle comporte, est dénigré.

Les fondamentalistes armés sont nés de cette technicité. Ils se sont construits dessus, cela devrait nous faire réfléchir. Le grand inspirateur idéologique des Frères musulmans et de beaucoup de tendances fondamentalistes que Nasser a pendu, Sayyid Qotb (1906-1966), sans doute le penseur islamique le plus influent, relève de cette « inspiration techniciste ». Il était fonctionnaire, journaliste et écrivain, sans culture juridique, théologique ou philosophique, mais il avait visité les États-Unis, possédait un ego surdimensionné et pensait que Dieu guidait ses pensées. Il s'est mis à commenter le Coran en faisant fi de toute

référence, en s'appuyant sur ses intuitions personnelles. En politisant à outrance une foi complexe et mystérieuse, il a prétendu trouver dans le Coran des solutions à des questions profanes : la désacralisation de la société égyptienne, le déclin du monde arabe, l'hégémonie de l'Occident, l'idéologie de l'individualisme, l'existence de l'État d'Israël, etc. Alors que la tendance des théologiens musulmans modernes est d'inviter à une lecture symbolique (ou métaphorique) des versets coraniques et de la sunna, il invitait lui à une lecture littérale, autrement dit simpliste. Son influence a été énorme, justement parce qu'il balayait tout un héritage complexe et qu'il était facile à lire. Il a ainsi permis à quantité de leaders autoproclamés de formuler des mots d'ordre agonistique au nom du Coran et d'imposer une vision totalitaire de la religion musulmane. On peut le lire sur le Web, il est traduit en français, c'est assez instructif.

Pour parler de ces problèmes, vous avez choisi le vecteur de la littérature et, plus singulièrement, le roman policier, le roman noir dans sa facture la plus classique. Vous abordez des questions spirituelles et politiques, historiques et d'actualité, avec les codes du « polar ». On part avec Chandler et l'on se retrouve face aux différents terreaux du terrorisme islamique moderne. Qu'est-ce qui vous a fait choisir ce vecteur-là ?

J'ai pensé que c'était le vecteur le plus adéquat pour exprimer mon expérience. Je n'avais pas une formation de type « Sciences Po », en sciences politiques ; je n'avais pas de compétence en histoire des religions, je ne suis pas islamologue et je n'avais pas l'intention de le devenir ;

juste de la bonne volonté et un savoir-faire qui me permet d'assimiler une question en six mois, à condition d'y rêver la nuit et d'y penser sans cesse. J'ai réalisé que le roman était la forme la plus adéquate pour faire de mon expérience une sorte de caisse de résonance, où l'on peut faire vibrer des problèmes, des questions, des abstractions, en les « narrativisant ». Seul le roman permet de le faire. Si j'avais utilisé l'essai, le résultat aurait été beaucoup plus faible. L'intérêt d'un roman est que vous pouvez jouer avec les formes, vous pouvez mêler le destin des personnages et le destin des idées, qui finissent par se confondre dans l'écriture romanesque. Le roman donne une infinité de possibilités, et autorise beaucoup d'expérimentations, ce que les philosophes anglo-saxons appellent des « expériences de pensée ». Vous aurez compris que je me reconnais particulièrement dans une famille romanesque à laquelle appartiennent Umberto Eco, Rushdie, Balzac, Edgar Poe ; une famille où se mêlent le récit, la fiction, la science, la métaphysique et la théologie. Le pari difficile de ce credo littéraire, c'est que les idées peuvent faire rêver, déclencher un mécanisme imaginaire, tout comme des personnages ou des paysages. Quand elle est réussie, cette forme de roman érudit permet d'atteindre des lecteurs qui ne liront jamais un essai. Et le « polar », singulièrement, ouvre davantage encore l'amplitude de la lecture, permet d'injecter des affects inouïs, en travaillant sur une matière qui est extrême, une violence extrême et un tragique extrême.

*Entretien réalisé par Manuel PALACIO¹ et
Andrée-Anne FIESCHI²*



Le testament syriaque

Que s'est-il exactement passé dans cet immeuble du 11^e arrondissement parisien où l'on découvre les cadavres égorgés des deux concierges ? Outre ce travail purement alimentaire, Krimeo était photographe et sa compagne, Fairouz, traductrice pour une étrange maison d'édition en ligne, « lelivredelislam.com ». Immigrés venus d'Algérie, tout

semble indiquer qu'ils ont été les victimes d'un meurtre commis par des islamistes radicaux. Pourtant le

commissaire Serge Sarfaty, chargé de l'enquête, n'est pas convaincu par cette piste. L'opération a été menée avec un professionnalisme absolu et le photographe a été sauvagement torturé, ce qui semble indiquer que les meurtriers étaient à la recherche de quelque chose de précis. Le commissaire Sarfaty est un policier peu commun. Surnommé « le commissaire philosophe » par les journalistes qui l'invitent régulièrement sur les plateaux télévisés, c'est un authentique érudit, spécialiste de la philosophie, de la religion et de la littérature arabes, ancien chercheur à l'École pratique des hautes études avant de devenir policier. Très vite, il va s'intéresser à un journaliste, Paul Mesure, ami du

(1) Rédacteur en chef de la revue *Cahiers de la sécurité et de la justice*.


(2) Chargée de mission à l'INHESJ sur les affaires européennes et internationales.

photographe assassiné, qui cache visiblement quelque chose. Celui-ci a ramené, à la suite d'un reportage à Tombouctou, un manuscrit très ancien, écrit en syriaque et dont des experts lui offrent un prix exceptionnel. Le syriaque est un dialecte issu de l'araméen et qui va se développer avec l'essor du christianisme au point de devenir la langue de certaines communautés des premiers chrétiens d'Orient. Paul Mesure va se retrouver au centre d'une chasse à l'homme où les chasseurs sont nombreux et venus d'horizons très divers, des services secrets pakistanais jusqu'à la NSA, et cette chasse va faire de nombreuses victimes collatérales.

Le manuscrit en sa possession pourrait en effet être ni plus ni moins que le testament du Prophète dont la tradition musulmane nie l'existence, mais dont de nombreux érudits admettent l'hypothèse. Si celle-ci s'avère exacte et prouvée, c'est un séisme qui peut ébranler le monde musulman en remettant en cause nombre de « vérités établies » qui régissent les rapports de force en son sein, ce qui explique l'acharnement des uns et des autres à mettre la main dessus. À partir de là, l'enquête policière classique se double d'une quête intellectuelle sur les origines de l'islam. Qui était réellement le Prophète, quels sont les fondements de la religion qu'il annonce, quels sont ses rapports avec les religions qui précèdent, à commencer par le

christianisme ? *Le testament syriaque* conduit le lecteur sur les chemins parallèles du roman et de la recherche historique. L'érudition de Barouk Salamé n'a rien à voir avec l'ésotérisme clinquant qui fait le succès des innombrables thrillers best-sellers dont la littérature policière actuelle nous abreuve. La rigueur est ici au rendez-vous sans rien enlever au plaisir de la lecture romanesque, car le roman est premier, et c'est bien du roman policier qu'il s'agit. *Le testament syriaque* manie les codes du « polar » le plus traditionnel dans ce qu'il a de plus intemporel. Depuis Chandler, le roman policier a pérennisé un regard sur le monde où la lucidité sur sa réalité frôle le désespoir, lequel n'empêche jamais ses héros d'aller au bout de leur destin, portés par la certitude que les quelques valeurs auxquelles ils croient sont les seules qui puissent justifier leur vie. Qu'il s'agisse de l'Amérique de l'après dépression (Hammett, Mac Coy, Burnett...), de l'Allemagne nazie (la *trilogie berlinoise* de Philippe Kerr) ou ici de la folie obscurantiste, c'est toujours ce regard qui est à l'œuvre. Le livre de Barouk Salamé ne se perd pas dans le choc des civilisations, il ne raconte pas la guerre du bien contre le mal, mais bien celle de la connaissance contre l'ignorance, guerre jamais totalement gagnée, jamais définitivement perdue.

MP



Quelles réponses institutionnelles au risque de radicalisation violente des mouvements protestataires ?¹

Groupe de diagnostic stratégique (GDS) des Auditeurs de l'INHESJ (promotion 2014)

Introduction

Ce rapport s'est attaché à délimiter un champ d'études sur les mouvements possédant les caractéristiques suivantes : une « accroche » large, une base de revendications qui touche localement les habitants, ainsi que le grand public et conduit des citoyens, éventuellement peu impliqués par ailleurs, à s'associer au mouvement ; une opposition à l'État ou à ses représentations locales ; des organisations protéiformes qui se caractérisent par l'enchevêtrement de mouvements d'origines diverses qui font coalition, de façon supra-idéologique et supranationale.

La caractéristique principale des mouvements étudiés pourrait être définie comme la coalition d'opportunité. Il semble que cela soit justement ce caractère non statique, mais extrêmement volatil de ce type de mouvements qui pose problème aux autorités et aux institutions.

Précisément, le rapport se concentre sur l'analyse du processus de radicalisation violente. Les mouvements protestataires soit affichent d'emblée une posture radicale, soit évoluent vers une forme de radicalisation. Le rapport s'attachera à distinguer ce qui relève de formes classiques de protestation de ce qui relève d'« innovations » dans ce champ.

Au-delà des « noyaux durs » connus des services de renseignements et de police, quel est le processus qui

(1) Cet article est le résumé d'un rapport élaboré par un Groupe de diagnostic stratégique (GDS) des auditeurs de la 25^e promotion de la session nationale « sécurité et justice » de l'INHESJ. Chaque session répartit ses auditeurs en plusieurs groupes de travail, les GDS, qui produisent un mémoire sur une thématique prédéfinie à l'issue de la session. Après présentation par le groupe du mémoire en comité de lecture, celui-ci est validé définitivement et publié sur le site de l'institut dans cette collection « travaux des auditeurs ». Vous trouverez l'intégralité de ce rapport sur le site de l'INHESJ, <http://www.inhesj.fr/fr/qui-sommes-nous/les-publications/la-collection-de-linhesj-travaux-des-auditeurs>

conduit des populations à s'inscrire dans l'illégalité, jusqu'à des conduites éminemment transgressives et violentes ?

La radicalisation violente des mouvements protestataires : entre invariants et nouveaux modes opératoires

Diagnostic de la radicalisation des mouvements protestataires

Nos démocraties contemporaines semblent mises sous tension sous l'effet d'une supposée radicalisation violente des mouvements protestataires. Il semble que l'on peut distinguer trois moments distincts dans l'histoire contemporaine de ces mouvements : les années 1970², les années 1990 et les années 2000.

Notre culture démocratique permet de diminuer l'intensité des affrontements, sans pour autant les faire disparaître, car la démocratie par nature est un régime qui rend possible l'expression du conflit et de la division entre les hommes afin d'éviter de sombrer, en permanence, dans la guerre civile. C'est selon un parallélisme des formes que nos institutions, ayant progressivement renoncé à des formes de répression frontales et violentes, ont obtenu que les mouvements protestataires diminuent également en intensité³ : « *les mouvements sociaux s'organisent généralement selon des structures analogues à celle du pouvoir auquel ils adressent leurs revendications* ».

La radicalisation des mouvements protestataires n'est pas un phénomène nouveau, mais ses modalités se sont considérablement renouvelées depuis les années 1970. Les manifestations de la violence contemporaine, à distance des violences à forte densité idéologique ou symbolique qu'étaient les violences anarchistes et révolutionnaires, nous instruisent sur les nouveaux visages de la radicalisation protestataire. On se situe désormais

dans un recours à la violence qui agrège des oppositions individuelles à un projet donné avec des porteurs d'un projet nouveau de façon pro-active notamment sur les sujets de société. La révolution numérique⁴ et la montée en puissance de l'individualisation démultiplient les capacités d'apparition, d'action et de propagation de ces mouvements protestataires.

Il faut cependant d'emblée relativiser la force de la radicalisation. On assiste plutôt à une « déradicalisation », par rapport aux années 1970 et aux mouvements sociaux antimilitaristes, féministes... Pensons aux modes d'actions de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), des partis maoïstes ou encore aux mouvements viticoles des années 1970 qui ont provoqué des morts chez les CRS, aux mouvements de petits commerçants violents (pour mémoire, Patrice Man et les interviews de CRS, qui faisaient part de leur peur face à une culture de la force physique et du rugby).

Autant d'exemples qui nous indiquent que la société française dans son ensemble tolère moins bien la violence quelle qu'elle soit, et que le degré de violence perçue a changé⁵.

Le point de départ de l'analyse consiste en une définition juridique : la radicalisation violente sera analysée dans les limites posées par la loi, pénale ou administrative, aux libertés fondamentales que sont les libertés d'expression, de manifester. Elle pourra ainsi se définir comme la préparation ou la commission d'actes troublant gravement l'ordre public en portant atteinte à d'autres droits fondamentaux protégés : liberté de circuler, droit de propriété, égalité de tous en droits...

« *La stratégie "radicale" consiste à agir pour changer le système. Il n'est plus question de composer avec les règles établies, mais de les transgresser. Le nouvel impératif de la politique est d'installer l'événement au centre du débat, et même de remplacer le débat par un engrenage événementiel et médiatique. Ses trois caractéristiques sont les suivantes : elle établit la confrontation avec l'autorité ; elle exerce une pression par l'action directe provoquée et mise en œuvre ; elle invoque un autre champ de légitimité que celui de l'ordre établi,*

(2) Pour un rappel historique complet, voir l'article, « *High Risk Activism* » : essai sur le processus de radicalisation violente, X. Crettiez, revue *Pôle Sud*, janvier 2012, disponible sur http://xaviercrettiez.typepad.fr/diffusion_du_savoir/processus-de-radicalisation/ et aussi *Violences politiques en Europe* (sous la direction de Xavier Crettiez et Laurent Mucchielli), Paris, La découverte, 2010.

(3) McAdam Doug, Tarrow Sidney, Tilly Charles, « Pour une cartographie de la politique contestataire », *Politix*, Vol. 11, N° 41, premier trimestre 1998, p.18

(4) Le célèbre statisticien américain, Nate Silver, a « prédit » statistiquement les résultats des élections américaines, en s'appuyant notamment sur un suivi précis de l'activité des réseaux sociaux, insistant sur le passage d'une démocratie politique à une démocratie numérique, 2012 : *The Signal and the Noise: Why So Many Predictions Fail - but Some Don't*, Penguin Press HC.

(5) « Plus un phénomène désagréable diminue, plus ce qu'il en reste devient insupportable. C'est comme si le seuil de tolérance à la violence diminuait avec la diminution de la violence elle-même ». Jean-Claude Chesnais, *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Robert Laffont, collection Pluriel, 1981.

et de ce fait récuse l'arbitrage des institutions en place pour imposer sa propre logique de souveraineté⁶ ». Cette stratégie a été largement analysée par tous les services de renseignement⁷.

Les invariants contemporains

Les mobilisations protestataires récentes, quel que soit le degré de radicalité dans lequel elles se sont inscrites,

ont emprunté des processus de rémanence des actions collectives antérieures par rapport à trois grands registres : leurs motifs, leurs modalités d'expression (manifestation et occupation, utilisation des médias, stratégie juridique) souvent concomitantes et l'utilisation, par une partie des manifestants, de la violence dans leurs rapports aux forces de l'ordre.

Motifs

Les motifs de la radicalisation sont assez stables, à ceci près que les années 1980 ont connu un tournant avec la mise en place de façon pro-active de thématiques sociales concernant un groupe particulier, revendiquant des droits nouveaux.

Concernant les enjeux des actions collectives revendicatives on retrouve, tout d'abord, les questions environnementales portées par les mouvances politiques traditionnelles d'inspiration écologique et d'extrême gauche et qui contestent la destination finale de certains espaces (le répertoire sémantique des contestataires de Notre-Dame-des-Landes est largement similaire à celui utilisé, il y a quelques décennies, par ceux du plateau du Larzac). Mais aussi, des revendications qui se réfèrent à des questions sociétales

(La Manif pour tous) ou économiques (Les bonnets rouges).

Modalités

Modalité 1 : manifestation et occupation

Par rapport à leurs modalités d'expression les mobilisations protestataires empruntent, principalement, deux formes des plus conventionnelles : la manifestation et l'occupation.

L'usage du rassemblement revendicatif sur l'espace public continue donc d'être le mode d'action privilégié par les mouvements protestataires actuels. Quant à l'autre modalité, qui consiste à investir collectivement et illégalement un lieu ou un bâtiment, public ou privé, elle a connu un large recours en France dans un contexte de radicalisation internationale.

Modalité 2 : utilisation des médias

L'emploi des médias et la recherche du « choc des images » sont apparus dans les années 1980, sous l'impulsion d'associations, notamment Act up, proches du monde des médias et de la mode. Les opérations spectaculaires et même scandaleuses ont été relayées par les journaux et la télévision avec notamment des jets de sang ou un préservatif géant enfilé sur l'obélisque de la Concorde. Ce phénomène de médiatisation des actions a crû en trente années du fait, essentiellement, de l'évolution des technologies. Cette donnée est désormais systématiquement prise en compte dans les réponses institutionnelles.

Modalité 3 : stratégie juridique

Le terrain juridique est désormais un terrain d'actions classique pour les mouvements protestataires : attaques, recours, ralentissement des procédures, une forme de professionnalisation des acteurs est sensible depuis maintenant trente ans.

Modalité 4 : action violente

Enfin, l'action violente de certains protestataires en direction des forces de l'ordre n'est pas non plus un phénomène nouveau. Les manifestations paysannes, celles des marins pêcheurs ou des mineurs ont, historiquement, eu recours à des formes de violence extrême vis-à-vis des représentants de l'autorité. De même, les actions des mouvements extrémistes (de gauche comme de droite) dans les années 1970 utilisaient de façon méthodique et planifiée la violence comme tactique de confrontation comme continue de le faire par exemple le Black bloc.

LES MOBILISATIONS
PROTESTATAIRES RÉCENTES,
QUEL QUE SOIT LE DEGRÉ
DE RADICALITÉ DANS
LEQUEL ELLES SE SONT
INSCRITES, ONT EMPRUNTÉ
DES PROCESSUS DE
RÉMANENCE DES ACTIONS
COLLECTIVES ANTÉRIEURES
PAR RAPPORT À TROIS
GRANDS REGISTRES :
LEURS MOTIFS, LEURS
MODALITÉS D'EXPRESSION
(MANIFESTATION ET
OCCUPATION, UTILISATION
DES MÉDIAS, STRATÉGIE
JURIDIQUE) SOUVENT
CONCOMITANTES ET
L'UTILISATION, PAR UNE
PARTIE DES MANIFESTANTS,
DE LA VIOLENCE DANS
LEURS RAPPORTS AUX
FORCES DE L'ORDRE.

(6) Ph. Darandier, mai 2006 (<http://www.istravail.ocm/article296.html>) cité in *L'action directe : extension des modes de participation politique ou menace pour la démocratie ?*, Cédric Polère, 2007.

(7) Note DGPN/UCLAT n° 2013/2257 du 3 mai 2013 : « Prévention de la radicalisation et lutte contre le phénomène : quelle approche pour la France ? ».

Les évolutions

Les évolutions notables sont liées à deux aspects qui caractérisent la France de 2014 : une société technophile, une société constituée d'individus faiblement politisés en quête d'une identité que leur offre éventuellement la société. Pour comprendre ces évolutions, nous avons identifié sept entrées à examiner :

- les thèmes de protestation : tous sujets, individualisation des protestations, en dehors des idéologies constituées, nouvelles idéologies ?
- le leadership : multipolaire, le symbole est en soi mobilisateur (bonnets rouges...);
- les manifestants : tous les publics sont mobilisables, contestent de leur point de vue de légitimité, auto-proclamation individuelle avec une capacité de mobilisation inédite, avec une question particulière autour des mineurs ;
- les méthodes : mobilisation spontanée, massive, possible via le Net ;
- les ordres : tempo ralenti du fait de la remontée aux plus hautes autorités ;
- le terrain : tous les terrains sont possibles, utilisation différente de la ville et des espaces ruraux, espace réel, local et espace virtuel, international se conjuguent ;
- les médias : passage de médias professionnels à des médias « personnels » qui ne « médient » rien.

Mobilisation instantanée, massification, manipulation, « transnationalisation » : Internet, réseaux

L'emploi massif d'Internet assure aujourd'hui des capacités démultipliées : il permet une mobilisation massive, spontanée et rapide, et relaie, voire supplée les médias traditionnels. Il agrège aisément les oppositions (cf. la manifestation dite « Jour de colère ») et permet de mobiliser tous les publics.

Il offre une capacité de manipulation forte par « création de communautés émotionnelles », génératrices de nouveaux engagements. L'opposition épouse alors une nouvelle dimension : sa légitimité dépasse toute légalité. La radicalisation est progressive et s'inscrit dans une séquence longue. On y retrouve les slogans liés à la désobéissance

civique et au « devoir de désobéissance » et la bascule dans l'illégalité se fait. Il facilite la convergence des luttes par agrégat de mouvements différents, notamment par « construction » d'un adversaire commun.

Enfin, le Web permet la mise en réseau à un niveau supranational de mouvements divers et une mobilisation d'acteurs bien au-delà des territoires concernés par la protestation.

Des mouvements peu encadrés, peu organisés

Internet diminue aussi le besoin d'organisation des mouvements et augmente alors les risques de dérapage. L'organisation et l'encadrement d'une manifestation garantissent en effet le plus souvent l'absence de surprise. À l'inverse, les mouvements peu encadrés et peu organisés présentent de grosses vulnérabilités en la matière.

Les coordinations, qui fonctionnent autour d'un mandat impératif, diluent la responsabilité et l'encadrement de leurs actions. La dernière manifestation (23 février 2014) dans Nantes des « anti-aéroport NDDL » l'illustre encore une fois. L'opposition au projet rassemble et agrège les oppositions, mais aucune autorité ne s'impose et les organisateurs se limitent à condamner les violences perpétrées par plusieurs centaines de radicaux, pourtant membres, en l'espèce très actifs, du mouvement. Certaines coordinations mobilisent finalement autour d'un symbole, les revendications originales ayant évolué. Ainsi va le mouvement des « bonnets rouges ».

Les médias comme mode d'action

La surmédiation des actions est la seconde caractéristique nouvelle majeure. La forte présence des chaînes d'information continue se double de médias « personnels ». Chaque acteur ou spectateur, à l'aide de son téléphone portable⁸, peut en effet filmer et faire circuler en quelques minutes des images, dans son cercle amical ou sur le Web. De même, l'immédiateté des informations et surtout des images qui circulent sur les chaînes d'information continue (BFM et I-Télé pour l'essentiel), le plus souvent de façon partielle et partielle, hors de tout contexte, contraignent les décideurs à réagir dans l'urgence et donc « à l'émotion ».

L'immixtion des dirigeants politiques dans la conduite des réponses institutionnelles, provoquée par l'hypermédiation et l'instantanéité des informations, rendue possible par la myriade des moyens de communication, crée une contrainte supplémentaire pour

(8) Les médias individuels donnent une étrange résonance aux propos du leader des Black Panther : « don't hate the media, but become a media ».

les forces de sécurité intérieure. Il semble que le ressenti soit fort d'une dépossesion des marges de décision de ceux qui gèrent les opérations sur le terrain.

Des modes de guérilla urbaine

La grande mobilité des protestataires a été constatée et a posé problème dès les premières violences dites « urbaines ». Le manifestant, le plus souvent jeune, peut se déplacer très rapidement en multipliant les exactions et dégradations sur son passage. Il peut se disperser à l'arrivée des forces de l'ordre pour se regrouper spontanément en un autre point. On a alors parlé de « guérilla urbaine ».

Une adaptation « en miroir » des réponses institutionnelles

Adaptation au caractère « transnational » des mouvements protestataires

Le caractère transnational des formes modernes de mouvements protestataires interroge sur la définition d'une stratégie européenne de lutte contre la radicalisation, ciblant particulièrement les grands acteurs du Net, posant la question de la coopération policière transfrontalière, et des leçons à tirer des expériences conduites en matière de prévention.

La stratégie européenne en matière de lutte contre la radicalisation

La lutte contre la radicalisation est au cœur des préoccupations des institutions européennes depuis le 11 septembre 2001, « la guerre contre le terrorisme » et plus récemment avec les attentats d'Anders Breivik ou encore l'affaire Merah qui ont sidéré les opinions publiques et les politiques. D'une manière générale, le terme « radicalisation » a été associé très rapidement au djihadisme même si le passage à l'acte du « loup solitaire » norvégien a rappelé le caractère pluriel de la radicalisation qui pouvait être individuelle comme collective, embrasser des idéologies diverses (religieuses, nationalistes, séparatistes, anarchistes de droite comme de gauche), s'exprimer sur le territoire national ou à l'extérieur des frontières de l'espace de sécurité, de liberté, et de justice, et conduire parfois à des actions violentes, voire, étape ultime du processus, au terrorisme.

La menace directe que fait peser sur la sécurité européenne le phénomène des combattants européens qui partent

faire le djihad sur le théâtre syrien a largement « saturé le sujet » depuis un an.

La prévention de la radicalisation « conduisant parfois au terrorisme et à l'extrémisme violent » constitue désormais une priorité et un défi majeur pour les États membres et le Conseil européen. Ce dernier a souhaité, dès juin 2013, l'adaptation de la stratégie européenne de lutte contre le terrorisme à ce nouveau défi (conclusions du Conseil de juin 2013, stratégie européenne mise en place en novembre 2005, révisée une première fois en 2008).

Elle vise non seulement à prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme, mais également l'extrémisme violent et à renforcer l'action de l'Union européenne en la matière. Elle précise que le problème de l'extrémisme violent ne se limite pas à une idéologie ou à une religion, et que « *les activités terroristes ainsi que les activités extrémistes violentes dans l'Union européenne ne relèvent plus d'organisations centralisées et hiérarchisées, mais de petits groupes, cellules, et individus isolés établis en Europe* ».

La radicalisation et l'activisme de groupuscules d'extrême droite ou d'extrême gauche, environnementalistes, altermondialistes ou encore anarchistes qui viennent noyauter les mouvements protestataires et les faire basculer dans l'action violente, ou qui développent leurs propres réseaux et actions radicales sur le terrain, constituent également une des cibles de cette nouvelle stratégie européenne.

LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION EST AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE 2001, « LA GUERRE CONTRE LE TERRORISME » ET PLUS RÉCEMMENT AVEC LES ATTENTATS D'ANDERS BREIVIK OU ENCORE L'AFFAIRE MERAH QUI ONT SIDÉRÉ LES OPINIONS PUBLIQUES ET LES POLITIQUES. D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, L'EXPRESSION « RADICALISATION » A ÉTÉ ASSOCIÉE TRÈS RAPIDEMENT AU DJIHADISME MÊME SI LE PASSAGE À L'ACTE DU « LOUP SOLITAIRE » NORVÉGIEN A RAPPELÉ LE CARACTÈRE PLURIEL DE LA RADICALISATION QUI POUVAIT ÊTRE INDIVIDUELLE COMME COLLECTIVE

La création d'ici 2015 d'un pôle européen de connaissance sur l'extrémisme violent⁹ rassemblant l'expertise en matière de prévention de la radicalisation et chargé d'aider à la mise en œuvre des programmes de prévention et initiatives des États membres (budget de 20 millions d'euros entre 2014 et 2017) a été annoncée. Parmi les recommandations formulées, la Commission a insisté sur la nécessité de coopérer plus étroitement avec la société civile et le secteur privé pour mieux combattre la propagande extrémiste sur Internet (stratégie du contre-discours, travail avec Facebook et Google) et a affirmé le rôle décisif des acteurs de terrain pour prévenir la radicalisation.

Cette nouvelle menace a conduit à créer une plate-forme d'appui pour les États membres : le RAN, Radicalisation Awareness Network (RSR en français), réseau de sensibilisation à la radicalisation qui a été créé en 2011 par la Commission et travaille sur une « boîte à outils » destinée à aider l'Europe à lutter contre l'extrémisme violent en promouvant une approche plus élargie impliquant l'ensemble de la société. Il réunit 700 experts et praticiens au niveau européen, aussi bien nationaux que locaux, qui partagent leurs expériences et pratiques innovantes : des policiers, travailleurs sociaux, éducateurs, chercheurs répartis en huit groupes de travail. La dernière conférence du RAN, organisée en janvier 2014 à La Haye, a porté sur les expériences des villes dans le cadre de la lutte contre la radicalisation. Si l'actualité a focalisé la réflexion des participants sur la question des jeunes volontaires qui partent en Syrie, les schémas, process, démarches présentés peuvent également s'appliquer à tout type de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent. Les travaux européens s'inscrivent totalement dans cette logique et ne se réduisent pas à la question de l'islam radical, l'ultra-gauche et l'ultra-droite, les formes d'action directe qui légitiment ouvertement la violence contre les biens et les personnes, sont également visées.

La France n'est pas particulièrement impliquée à l'heure actuelle dans le RAN. Il existe un sous-groupe RAN POL (police) dans lequel aucune direction de la direction générale de la Police nationale ou de la direction générale de la Gendarmerie nationale n'est pour l'instant partie prenante alors que la direction centrale de la Sécurité publique pourrait y prendre place (la sous-direction de l'Information générale notamment). Enfin, la présidence grecque a mis à l'ordre du jour du groupe de travail sur le terrorisme (IWG) la question de l'extrémisme anarchiste

en Europe qui est considéré comme une menace de plus en plus importante dans les pays du Sud (Grèce, Italie, Espagne, Portugal).

Pour ce qui concerne le volet interne aux États membres, la première recommandation de la Commission est la mise en place de stratégies nationales visant à lutter contre la radicalisation. Il s'agit de favoriser une approche globale fondée sur la coopération horizontale et verticale entre les parties concernées qui va du niveau local au niveau international. En France, le 22 avril 2014, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a présenté le premier plan national de lutte contre la radicalisation violente avec une orientation marquée sur la lutte contre les filières djihadistes de départ en Syrie. Le plan décline une vingtaine de mesures qui doivent « *dissuader, empêcher et punir* » les candidats au départ et accompagner les familles.

La radicalisation violente se propage également grâce aux possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de communication (cf. sites web extrémistes, forums de discussion, sites de micro-blogging qui se développent de façon exponentielle, « like » des pages Facebook). Internet et les réseaux sociaux constituent un puissant vecteur de la contestation violente (comités de soutien aux activistes, diffusion d'images d'actions protestataires violentes contre les forces de l'ordre, informations sur des manifestations programmées...) qu'il faut prendre en compte en travaillant avec les fournisseurs d'accès (Facebook, Youtube, Twitter) pour agir sur les contenus illicites, relevant de la loi pénale.

La difficulté tient à la fois à l'extraterritorialité des sites souvent hébergés en dehors de l'Union et au conflit entre nos droits nationaux et la logique commerciale et la charte éthique interne, souvent anglo-saxonne, des hébergeurs et fournisseurs d'accès, qui sont peu intransigeants sur certains contenus radicaux.

Les autres modèles européens de prévention : intérêt et limites

Comment prévenir très en amont les risques de radicalisation violente des mouvements protestataires ? Cela semble complexe pour des manifestations qui regroupent des publics hétéroclites et qui, à un instant donné, vont basculer par le fait du contexte ou de certains événements déclencheurs, dans l'action violente. L'anticipation du risque de débordement interviendra

(9) Communication de la Commission européenne au parlement européen, au Conseil européen, au comité économique et social européen et au comité des régions : prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent – Renforcer l'action de l'UE. Bruxelles le 15.01.2014 COM (2013) 941 final.

le plus souvent au plus près de la manifestation à partir d'un faisceau d'indices signalant le durcissement du mouvement et le risque de dérapage violent.

Cela semble plus aisé *a priori* de prévenir ou d'anticiper s'il s'agit d'individus en relation ou dans l'entourage, plus ou moins proche, d'une mouvance radicale extrême ou d'activistes radicaux connus des services de renseignement. Mais les constats posés en première partie amènent à élargir la réflexion à un public plus élargi.

Plusieurs partenaires européens ont déjà mis en place des plans gouvernementaux de prévention de la radicalisation déclinant du niveau central à l'échelon local l'articulation entre les acteurs, les structures, et proposant des méthodes de dépistage des individus susceptibles de se radicaliser et des programmes de prise en charge de ces publics (voire pour certains des programmes de dé-radicalisation).

Ces plans constituent, pour la majorité d'entre eux, une des composantes de la stratégie antiterroriste nationale et visent la radicalisation extrémiste et la détection des signaux faibles, notamment par la police et les acteurs locaux qui sont au contact des communautés. Leur stratégie de « détection de proximité » ainsi que la mise en place d'un travail en commun des acteurs locaux sur des cas pratiques et situations individuelles constituent cependant des exemples intéressants de coopération et concertation.

Ils sont susceptibles d'inspirer une démarche française plus pro-active et opérationnelle dans l'anticipation au niveau local des risques de radicalisation.

Aux Pays-Bas, le dispositif de prévention de la radicalisation date de 2007 et a été élaboré dans le cadre des débats sur la place de l'islam dans la société après l'assassinat de Theo van Gogh par un jeune marocain. La stratégie adoptée vise plusieurs types de « groupes » vulnérables : islamisme radical, défenseurs des droits des animaux, écologistes radicaux, groupes d'extrême gauche, extrême droite qui disposent chacun d'un profil différent (poids relatif aux facteurs idéologiques, sociaux, économiques, variété des modes opératoires, diversité des mécanismes de radicalisation...) et justifient des approches différenciées.

Ces groupes sont considérés comme « vulnérables », car leurs membres peuvent se radicaliser et basculer dans l'action violente ou terroriste.

Le dispositif néerlandais repose essentiellement sur une « mise en réseau » des différents acteurs susceptibles de

détecter des phénomènes de radicalisation en cours chez des individus ciblés comme appartenant à ces groupes vulnérables, d'analyser les indicateurs pertinents, de faire le signalement de ces individus, et d'effectuer un travail de prévention sur ces publics.

Ces réseaux articulent le niveau national (les départements ministériels concernés élaborent des outils, canaux de transmission de l'information...) et le local dont le rôle est de mettre en relation les forces de police (le fonctionnement en police de proximité « community policing » est essentiel) avec les services sociaux, services éducatifs, mouvements associatifs et d'identifier de façon précoce les individus en phase de radicalisation en les insérant dans un dispositif de prévention ou de déradicalisation.

Le rôle des municipalités (qui cumulent une fonction de collectivités locales et de relais, à travers les maires nommés, des institutions étatiques) est central dans le bon fonctionnement de ces réseaux.

Le dispositif se situe dans une logique pré-judiciaire de protection des individus visés.

Au Royaume-Uni, la stratégie britannique de lutte contre le terrorisme « Contest » pilotée par Charles Farr, chef du contre-terrorisme au sein du Home Office, se décline autour de quatre piliers : « *Prevent, Pursue, Protect, and Prepare* ».

Au sein de *Prevent*, le programme Channel, issu d'une expérimentation conduite à l'échelon local à partir de 2007 puis étendue en 2012 à l'ensemble du Royaume-Uni, a la particularité de présenter un véritable process ou une démarche très aboutie et formalisée de prévention de la radicalisation destinée à écarter les enfants et adultes à risque avant qu'ils ne basculent dans des activités les menant à l'action terroriste (radicalisation entendue comme prémisses au terrorisme).

Channel repose sur une action coordonnée au niveau local, utilisant la collaboration préexistante avec les différents partenaires des communautés. Les phases essentielles du programme, au-delà de l'identification, sont le nécessaire signalement préalable des individus cibles par les acteurs institutionnels locaux et le traitement de ces cas au sein d'un comité « multi-agences ».

C'est cette instance, qui au travers de la mise en œuvre d'une procédure d'arbitrage « deconfliction », permettra de sélectionner le ou les acteurs institutionnels les plus pertinents au regard du dossier.

Les principaux acteurs sont la police, le service de protection de la jeunesse, le service de santé, les services du logement, ces derniers étant amenés à travailler en synergie. Une grille d'indicateurs de vulnérabilité a été établie et 22 facteurs ont été identifiés. Les personnes retenues font l'objet d'un programme de soutien individualisé (qui est pris en charge par la société).

Ces dispositifs de prévention de la radicalisation soulèvent cependant plusieurs interrogations au regard des droits et libertés individuelles dans l'espace européen. En effet, ces actions conduites en amont sur des publics identifiés par les acteurs locaux (au premier rang desquels la police) supposent l'établissement d'une « présomption de dangerosité ». Comment est-elle évaluée puisque les individus n'ont pas encore commis d'acte illégal ? Un projet danois de prévention de l'extrémisme violent préconiserait de dépasser les différents critères, communément admis dans les différents dispositifs, comme les changements qualifiés « d'inquiétants » : vestimentaires, comportements, d'idées, d'accointances sociales... pour quels critères ?

Quels sont aujourd'hui les bénéficiaires des programmes de soutien (adolescents ou adultes en proximité d'un milieu islamiste, individus en proximité avec des mouvances activistes d'extrême droite ou gauche potentiellement violentes) ? Comment ont-ils été sélectionnés ? Quels sont les résultats ? Peu de bilans dans les différents pays ont fait l'objet d'une communication externe.

L'observateur peine à imaginer l'efficacité de ces programmes individualisés dont les bénéficiaires sont nécessairement des volontaires.

Les initiatives « EXIT » de contre-discours en Allemagne et en Suède sur le Web, associant criminologues, policiers et anciens néo-nazis et visant le public jeune susceptible d'être attiré par les milieux extrémistes violents d'extrême droite, constituent une réponse en miroir aux activistes du Web. Cela pourrait constituer en France un travail interministériel associant justice, police, éducation.

Adaptation au « processus » de radicalisation des mouvements protestataires : quelle évolution du renseignement ?

La radicalisation des individus comme des mouvements et groupuscules est un processus et non un statut acquis. L'évolution permanente des profils des individus comme des mouvements, qui adoptent, au gré des événements de leur vie ou de circonstances extérieures, des formes

violentes d'actions, est difficile à appréhender par une structure administrative figée et cloisonnée. Le traitement par les services de renseignements français est rendu complexe :

- du fait des réorganisations récentes qu'ont connues les services de renseignements (dissolution des Renseignements généraux et répartition de leurs missions entre services départementaux de l'information générale et direction centrale du Renseignement intérieur) ;
- par l'existence de cultures professionnelles très fortes co-existant entre ces différents services, pourtant complémentaires dans le traitement des radicalisations violentes ;
- par le nécessaire passage de relais entre les directions, les mouvements protestataires débutant souvent en province et se développant ensuite sur Paris.

Le constat de ces difficultés, posé au plus haut niveau, s'est traduit par la circulaire ministérielle du 21 mars 2014, qui construit un dispositif dont l'efficacité pourra être évaluée dans les prochains mois.

D'un point de vue géographique, la direction du Renseignement de la préfecture de Police (DRPP) est compétente pour traiter ce domaine sur le territoire parisien et les départements de la petite couronne. Les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise ainsi que le reste du territoire national constituent le ressort de compétence des services de « l'information générale » qui relèvent de la direction centrale de la Sécurité publique (DCSP). Le partage entre différents services sur l'Ile-de-France n'est pas simple, d'autant que la DRPP exerce sur cette zone une tutelle fonctionnelle de par la compétence zonale du préfet de Police en matière d'ordre public.

S'agissant de la compétence matérielle, la prévention et le suivi des troubles à l'ordre public et des mouvements protestataires sont de la compétence de la sous-

LA RADICALISATION DES INDIVIDUS COMME DES MOUVEMENTS ET GROUPUSCULES EST UN PROCESSUS ET NON UN STATUT ACQUIS. L'ÉVOLUTION PERMANENTE DES PROFILS DES INDIVIDUS COMME DES MOUVEMENTS, QUI ADOPTENT, AU GRÉ DES ÉVÉNEMENTS DE LEUR VIE OU DE CIRCONSTANCES EXTÉRIEURES, DES FORMES VIOLENTES D' ACTIONS, EST DIFFICILE À APPRÉHENDER PAR UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE FIGÉE ET CLOISONNÉE. LE TRAITEMENT PAR LES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS FRANÇAIS EST RENDU COMPLEXE

direction de l'Information générale et de ses services départementaux (SDIG). Elle est également alimentée localement par les services de la gendarmerie nationale.

La nouvelle direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI), à compétence nationale, traite les risques d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, et de la prévention du terrorisme. D'un point de vue fonctionnel, un certain chevauchement de compétence sur le champ du radicalisme est inévitable du fait du nécessaire continuum du renseignement. Une « zone grise » est ainsi identifiée entre les services de la DGSI et de la DCSP (SDIG) et un protocole a été signé entre les deux directions pour prévenir les conflits négatifs comme positifs.

Plus récemment, des cellules de coordination entre DGSI et DCSP (IG), au niveau zonal et central, ont été mises en place. Ainsi, au Bureau central de liaison et de coordination entre ces deux directions s'ajoutent désormais des bureaux de liaison et de coordination qui sont opérationnels depuis quelques mois dans les sept zones de défense, la grande couronne et 22 en infra-zonal (ils sont hébergés dans les services départementaux de l'information générale).

Ce partage du renseignement ne semble cependant pas suffisant. L'exemple de Notre-Dame-des-Landes en est l'illustration, les fonctionnaires de ces deux directions travaillant peu ou prou sur les mêmes objectifs opérationnels, que ce soit dans le traitement des sources humaines ou des sources techniques.

L'attribution de l'intégralité de la compétence en matière de radicalisation non terroriste (mouvements protestataires) à l'information générale de la DCSP, qui est chargée de les détecter et de les suivre, pourrait constituer une des pistes de réflexion envisageables pour supprimer cette zone grise préjudiciable à un travail de renseignement performant. La cohabitation de deux cultures du renseignement différentes et l'émancipation de la DGSI qui vient de quitter le périmètre de la DGPN ne favorisent pas cette souplesse et adaptabilité aux nouveaux phénomènes contestataires.

Pour autant, ce choix supposerait que la sous-direction de l'Information générale et ses services territoriaux disposent de suffisamment de moyens opérationnels ressortant du milieu fermé, le basculement dans la radicalisation supposant des surveillances, de la recherche, du traitement de sources humaines comme techniques. Elle semble pour l'heure insuffisamment dimensionnée dans ce domaine pour pouvoir investir intégralement un tel champ de compétence. Un ré-équilibre de moyens entre l'information générale et la DCRI (qui a bénéficié de la réforme des services de renseignements

en 2008) serait indispensable pour envisager de nouvelles attributions de compétence. La création du Service central du renseignement territorial semble aller dans ce sens, et notamment la mise en œuvre de nouvelles unités opérationnelles de surveillance au niveau zonal.

Adaptation aux stratégies médiatiques et juridiques de la radicalisation

Les mouvements contestataires intègrent désormais à leurs actions des stratégies juridiques et médiatiques qui se manifestent en complément des expressions traditionnelles que sont les manifestations et occupations de la voie publique.

Ces nouveaux modes d'actions justifient une adaptation des réponses institutionnelles, en dotant les services de renseignement de moyens technologiques adaptés et en modernisant leur approche. Ils supposent également que soient adaptées les dispositions législatives ou la pratique de leur application, afin de mieux anticiper les troubles à l'ordre public et d'apporter une réponse judiciaire proportionnée, s'agissant en particulier des discours de haine ou de provocation.

Des moyens technologiques de veille performants pour les services de renseignement

Une des caractéristiques du basculement dans la radicalisation de certains mouvements protestataires, conséquence de l'entrée en jeu de militants anarcho-autonomes rompus aux techniques de guérilla et aux impératifs de clandestinité, tient à l'utilisation courante par ces derniers des derniers outils de communication du Web.

Ces supports, de très faible coût, permettent à la fois des mises en relation confidentielles entre militants pour préparer une action clandestine (micro-blogging, forums cryptés) et d'entretenir une communication permanente sur l'état de la mobilisation vis-à-vis des médias et de l'opinion. Intégrant parfaitement les impératifs et les atouts de l'instantanéité de l'information, les militants radicaux développent une stratégie d'information et de communication moderne, obligeant les services de renseignement à s'adapter avec difficulté à l'impératif de surveillance du Web.

Un retard technologique ainsi qu'une certaine réticence culturelle se manifestent dans l'appréhension de ce champ de surveillance par les fonctionnaires du renseignement chargés de prévenir les troubles à l'ordre public. Les réseaux sociaux de type Facebook ou twitter sont conçus

à l'étranger, dans un objectif commercial, avec des règles d'utilisation très évolutives, et des possibilités de recherche également très variables.

Mise à part la DCRI qui a créé une importante structure de surveillance *ad hoc* au bénéfice de ses services, les services de l'information générale, la direction du Renseignement de la préfecture de Police, les plus en prise avec la radicalisation de la contestation en province ou sur la place de Paris, ont peu investi sur la surveillance du Web, que ce soit en termes de formation ou de moyens techniques d'aide à la surveillance.

La réforme du régime juridique des interceptions de sécurité, adoptée récemment, permet aux services de renseignement de s'adapter aux évolutions technologiques, en élargissant l'accès aux principales données de connexion, pour des motifs restrictifs tenant à la sécurité nationale ou de prévention du terrorisme. Cela suppose que les objectifs individuels soient déjà identifiés comme menace caractérisée.

Dans le cadre de la mission de prévention des troubles à l'ordre public, c'est-à-dire de détection précoce de la menace, les services de l'information générale et de la DRPP doivent filtrer une masse considérable de données dite « ouvertes », issues des échanges foisonnant sur les nombreux outils du Web. Il s'agit de données techniquement visibles par tous les utilisateurs sans se heurter aux barrières juridiques de la vie privée ou du secret des correspondances, mais dont la volumétrie augmente de manière exponentielle. Les agents de renseignement y détectent notamment des appels à manifestation et autres mots d'ordre susceptibles d'impacter l'ordre public, ou encore surveillent l'activité « ouverte » d'utilisateurs identifiés comme actifs sur les problématiques suivies par leurs services. Or, les services locaux de l'information générale apparaissent démunis pour réaliser cette veille internet, à défaut de matériels informatiques performants, de formation *ad hoc* et de logiciel d'aide à l'investigation sur les réseaux sociaux. Une structure centrale de veille existe depuis 2009, mais l'extrême réactivité des réseaux sociaux, le foisonnement des nouveaux supports ainsi que l'éloignement de certains services obligent les services locaux à un minimum de surveillance du Web.

Ces réseaux sociaux en mutation permanente véhiculent également des données de plus en plus volumineuses, comme des vidéos, ce qui nécessite que les veilleurs disposent *a minima* de configurations informatiques puissantes qui puissent se connecter à Internet avec un débit suffisant, ce qui n'est pas le cas de nombreux services locaux de l'information générale. Le veilleur, une fois équipé, doit bénéficier d'une formation à la recherche

sur le Web, lui permettant d'appréhender les principaux réseaux objets de surveillance, et de se familiariser avec les techniques de recherche, qui mettent en œuvre de nombreux logiciels en perpétuelle innovation. Une telle formation n'existe pas à l'heure actuelle au sein de l'Information générale et de la DRPP.

La nécessité d'une nouvelle communication institutionnelle : « Le community manager » ou la communication sur les réseaux sociaux

Comme on le voit avec l'Espagne et son projet de « police 3.0 » ou avec le Royaume-Uni, l'utilisation des réseaux sociaux par les forces de l'ordre a progressé récemment dans plusieurs pays européens et s'inscrit dans une démarche de proximité et d'information des citoyens sur l'action policière.

De l'ilotier au « Commissionner », le policier britannique s'adresse via son propre compte twitter aux citoyens et l'informe de son action dans le quartier ou le district tandis que l'Espagne bénéficie d'un *community manager* professionnel rompu à la communication policière en direction de la population et aujourd'hui clairement identifié par les internautes espagnols.

Métier émergent, l'animateur de réseaux sociaux ou médiateur d'échanges interactifs (traduction de l'expression « community manager ») a pour vocation d'animer et fédérer des communautés sur Internet pour le compte d'une société, d'une marque ou d'une administration.

Il s'impose progressivement comme un des nouveaux acteurs de la communication pour la police ou la gendarmerie nationales, qui ne se substitue pas au porte-parolat des directions générales, ni à la communication ministérielle, ou à celle des chefs de police ou des syndicats (qui fait souvent polémique pour cette dernière), mais permet dans le cadre d'une veille internet intelligente (sous le contrôle des services de communication des directions générales) de s'adresser directement aux concitoyens sur les nouveaux supports de communication et d'échanges que sont Internet et les réseaux sociaux comme Facebook.

Cette nouvelle possibilité de communiquer qui privilégie l'horizontalité et l'interactivité des échanges apparaît intéressante à mobiliser par les acteurs publics s'agissant du développement des mouvements protestataires sur le Net (planification d'actions, appel à la manifestation, discours extrémistes invitant à l'action directe violente ou non sur le terrain...).

Aujourd'hui cependant, l'intervention de la police sur le Net est principalement axée sur la valorisation de l'action

policière auprès des « followers » dans une conception classique de la stratégie de communication (image-« e-réputation » de l'institution à promouvoir au travers de ses réussites et réalisations). L'intervention sur le Net dans le « champ opérationnel » ou dans le registre de l'influence de la communauté des internautes est plus complexe et sensible médiatiquement.

Le partage du renseignement et la judiciarisation des informations

À l'heure actuelle, aucune communication institutionnelle n'existe entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice s'agissant de la prise en compte de ces phénomènes, dont il est acquis à la fois qu'ils ne sont pas ancrés territorialement, et qu'ils élaborent des stratégies nationales, voire transnationales. Cette carence peut être source de difficultés tenant à une mauvaise appréciation de la réalité de la situation pour l'autorité judiciaire, confrontée à une infraction dont elle n'apprécie pas le contexte faute d'informations suffisantes, et de retard dans le traitement d'actions ou de propos pénalement répréhensibles, faute d'analyse en amont et de judiciarisation efficace.

Il apparaît, par ailleurs, que le traitement institutionnel de la radicalisation violente des mouvements protestataires présente des points de similitudes évidents avec le traitement par définition interministériel et complexe du terrorisme ou de la lutte contre les dérives sectaires, tous deux intégrés aux missions du ministère de la Justice.

Pourrait alors se dessiner une architecture partant de l'administration centrale, laquelle désignera un bureau chargé, sur le modèle adopté en matière d'antiterrorisme, de recenser, d'analyser et de partager, sur le mode des retours d'expériences, les réflexions issues des traitements judiciaires d'événements majeurs, violents ou fortuits, issus de mouvements radicaux ou radicalisés.

L'adaptation, à la marge, de l'outil législatif

Le Code pénal ne définit pas la radicalisation violente, qui est pénalisée sous les différentes formes qu'elle prend.

Le pragmatisme comme la nécessité de s'adapter aux différents mouvements de radicalisation comme aux différentes formes de cette radicalisation conduisent à confirmer cette approche générale. Il apparaît, par ailleurs, que l'élaboration d'une définition d'une forme de radicalisation pourrait porter atteinte de manière disproportionnée aux libertés publiques – liberté de conscience, de manifestation, de réunion et d'expression –, et comporter le risque d'une politique des débats judiciaires qui doit être écarté afin de préserver l'équilibre institutionnel garant du bon fonctionnement de la démocratie.

De même, semble devoir être garanti, s'agissant d'une mise en cause pénale, l'établissement d'une responsabilité individuelle tenant soit à la commission directe d'infractions violentes, soit à la participation à un groupe constitué en vue de commettre des infractions violentes, excluant tout principe de responsabilité pénale collective, ou de responsabilité pénale du fait d'autrui.

Pour autant, les textes actuels permettent d'appréhender à juste titre la chronologie ou montée en puissance du phénomène de radicalisation d'un mouvement protestataire sur la voie publique de l'organisation d'une manifestation non déclarée (art 431-9 du Code pénal) à l'organisation du maintien ou de la reconstitution, ouverte ou déguisée, d'un groupe de combat dissous en application de la loi du 10 janvier 1936 (art 431-17). Les infractions issues de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse permettent également de poursuivre de la discrimination à la diffamation Cet arsenal législatif permet d'appréhender l'ensemble des expressions, actions et manifestations que peut prendre la radicalisation violente de mouvements protestataires.

À L'HEURE ACTUELLE,
AUCUNE COMMUNICATION
INSTITUTIONNELLE N'EXISTE ENTRE
LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE
S'AGISSANT DE LA PRISE EN COMPTE
DE CES PHÉNOMÈNES, DONT IL EST
ACQUIS À LA FOIS QU'ILS NE SONT
PAS ANCRÉS TERRITORIALEMENT,
ET QU'ILS ÉLABORENT DES
STRATÉGIES NATIONALES,VOIRE
TRANSNATIONALES. CETTE CARENCE
PEUT ÊTRE SOURCE DE DIFFICULTÉS
TENANT À UNE MAUVAISE
APPRÉCIATION DE LA RÉALITÉ DE
LA SITUATION POUR L'AUTORITÉ
JUDICIAIRE, CONFRONTÉE À
UNE INFRACTION DONT ELLE
N'APPRÉCIE PAS LE CONTEXTE FAUTE
D'INFORMATIONS SUFFISANTES, ET
DE RETARD DANS LE TRAITEMENT
D'ACTIONS OU DE PROPOS
PÉNALEMENT RÉPRÉHENSIBLES,
FAUTE D'ANALYSE EN AMONT ET DE
JUDICIARISATION EFFICACE.

Seule la poursuite des faits de provocation à la haine raciale semble devoir être adaptée pour prendre en compte à leur juste mesure les stratégies médiatiques et juridiques des mouvements et individus qui la pratiquent (exemple de la mosquée de Poitiers ou des propos tenus par l'humoriste Dieudonné) et répondre de manière proportionnée à la gravité du trouble à l'ordre public qui en résulte, du fait de l'atteinte portée aux valeurs démocratiques de nos sociétés. La capacité des démocraties à défendre leurs valeurs y est ainsi testée, dans un contexte qui a naturellement évolué depuis l'entrée en vigueur de la loi du 29 juillet 1881.

L'évolution proposée réside non pas dans la définition de l'infraction ou dans le quantum des peines proposées, mais dans le régime procédural applicable, c'est-à-dire, dans la poursuite de l'infraction, et dans le régime de sûreté applicable entre la commission des faits et le jugement de la procédure.

La présence de la provocation de la haine raciale dans la loi susvisée impose au ministère public un régime procédural dont l'équilibre tient à la protection des libertés d'expression et du droit à l'information du public. Il s'en suit un régime procédural très spécifique, tenant notamment à la prohibition de toute poursuite rapide par voie de défèrement devant le procureur de la République (de type comparution immédiate ou convocation à proche délai devant le tribunal) et à toute mesure de sûreté pré-sentencielle, qu'il s'agisse d'un placement sous mandat de dépôt ou d'un contrôle judiciaire.

Adaptation aux exigences de participation politique directe des citoyens : vers de nouvelles modalités de participation et d'expression démocratique

L'examen de la question de la radicalisation des mouvements protestataires conduit à s'interroger sur la qualité de l'organisation du débat public. En effet, dans le cas d'exemples du type « Notre-Dame-des-Landes », ou même de « la Manif pour tous », on constate que le mouvement protestataire, dont la radicalisation va devenir possible, se nourrit d'un contentieux que le débat public, dans ses formes classiques (enquêtes publiques, rapports préalables au projet, débats en assemblées représentatives), n'a pas réussi à vider. C'est donc, très en amont de la radicalisation, la question de la qualité de l'organisation de ce débat public qui se pose. Ce constat interroge sur l'adaptation des règles des enquêtes publiques préalables aux grands projets, et, plus largement, sur l'organisation du débat public dans une démocratie où le vote comme la manifestation sont protestataires, alors que la mobilisation

massive contre certains projets illustre, quoique de manière négative, la volonté déterminée de peser sur les décisions collectives. Il amène à repenser l'éducation citoyenne, en s'interrogeant sur l'utilité de la cantonner à une formation académique qui démontre ses carences.

Refonder le débat public et réformer l'enquête publique

L'exemple de Notre-Dame-des-Landes est éclairant, en ce que malgré les enquêtes publiques et rapports existant sur le projet, la désinformation a été telle qu'elle a nécessité de la part du préfet une stratégie de reconquête de l'opinion.

Depuis 2005, le droit à l'information et à la participation du public a acquis une valeur constitutionnelle. Né autour de la question des expropriations au XIX^e siècle, il a longtemps été réglé par la seule enquête publique, qui a été modifiée et modernisée pour la dernière fois par la loi du 12 juillet 2010.

Cependant, doit être bien constaté que, dans les cas étudiés de protestations autour de grands projets présentés comme inutiles ou nuisibles, la mise en œuvre de ces consultations publiques, en particulier les enquêtes publiques, n'a pas permis de rapprocher les points de vue des promoteurs et des opposants au projet. Ces procédures, trop administratives et surtout uniquement consultatives, déçoivent bien souvent les attentes de participation et de consultation des populations.

Pire, comme elles sont investies sans succès, elles créent une grande frustration et le sentiment d'une consultation factice et jouée d'avance. Cela accrédite puissamment l'idée que seule l'action radicale est de nature à faire plier le porteur du projet et donne des arguments faciles aux extrémistes pour agréger les mécontents.

Par ailleurs, ces procédures n'ont pas plus, semble-t-il, permis de servir de signal d'alerte pour anticiper une opposition susceptible de se radicaliser, voire pour détecter très en amont les meneurs de cette opposition. Là aussi, une meilleure coordination des administrations est nécessaire.

Au final, sans qu'il soit ici possible d'approfondir cette question, la radicalisation des mouvements protestataires pose la question de la pertinence des modes d'organisation du débat démocratique et de la mise en œuvre pratique du droit constitutionnel à l'information et la participation du public dans les décisions qui l'impactent.

Que l'on parle de l'enquête publique ou plus largement du débat, il semble bien qu'une organisation plus efficace et une pédagogie plus participative et active sur les projets

soient utiles pour éviter la radicalisation d'un certain nombre de mouvements protestataires ou le ralliement du plus grand nombre à ces modalités d'expression et d'action.

Attitude proactive des services pour une ré-information des citoyens

Certains pays, comme la Suède, l'Allemagne ou le Canada ont observé que les services de l'État (police, justice, éducation) peuvent en quelque sorte « reconquérir » le lien démocratique. La police de dialogue en Suède conduit à un suivi personnalisé et à une prévention de la délinquance ciblée. Une forme de reconnaissance des jeunes s'installe, permettant de renouer du lien social.

Il faut également évoquer le mal français de l'éducation à la citoyenneté ou encore de l'éducation civique. Tous

les programmes de recherche¹⁰, essentiellement canadiens ou d'Europe du Nord indiquent que les compétences citoyennes et sociales ne peuvent s'acquérir de façon déclarative, mais que seul des savoirs en action donnent des résultats. L'accumulation des savoirs théoriques en éducation civique dans le système éducatif français ne peut s'inscrire en tant que réalité citoyenne pour les jeunes.

Le déficit démocratique ressenti vient du renouvellement des rapports instaurés de façon transnationale¹¹ par les nouveaux médias : plus d'horizontalité, un repositionnement des institutions vers un rapport direct et personnalisé avec le citoyen, davantage de prise en compte des aspirations des citoyens, un réapprentissage indispensable de la citoyenneté et de l'exercice des libertés dans le cadre de notre démocratie ■

(10) « La citoyenneté n'est pas seulement un problème de connaissances déclaratives, mais repose aussi sur la construction de compétences sociales. L'éducation civique a eu tendance à se focaliser sur les connaissances plus que sur les compétences nécessaires au développement de la citoyenneté et du vivre ensemble. » Eric Debarbieux, *Dix commandements contre la violence à l'école*, 2008. Le gouvernement canadien a développé un programme d'expériences de citoyenneté qui s'appuie sur un portfolio de compétences qui permet au jeune de valider ses compétences citoyennes dans et hors l'école.

(11) Nombre de citoyens français sont persuadés via les téléfilms américains qu'il faut jurer sur la Bible au tribunal par exemple.

L'énigme de la sécurité publique à Hong Kong¹

Antoine JEANNEAU

« **A** mon sens, Hongkong a trois qualités essentielles. [...] La seconde qualité concerne la sécurité publique. » Cette citation de Chris Patten, le dernier gouverneur de cette ville, rappelle indirectement que Hong Kong est depuis le milieu des années 1990 l'une des villes les plus sûres au monde.

Cette situation peut paraître étonnante, voire paradoxale. En effet, il semble *a priori* que Hong Kong présente toutes les caractéristiques qui en feraient une ville sujette à une forte criminalité et délinquance, comme le montrent les exemples de la Kowloon Walled City et de Chungking Mansion : une forte immigration, ce qui a pour



Antoine JEANNEAU

Étudiant en master II « Stratégie, intelligence et gestion des risques » à Sciences Po Lille. Après une année d'échange à Hong Kong, il s'est spécialisé sur

l'Asie du Sud et du Sud-Est. Il a aussi un intérêt prononcé pour les questions liées à la criminalité et à la géopolitique de l'illicite de manière générale. Il va notamment publier prochainement un livre, issu de son mémoire de master, aux Éditions L'Harmattan : *La sécurité publique et privée à Hong Kong*.

conséquence d'augmenter la densité de la population dans un espace urbain déjà réduit. De plus, cette immigration tend à constituer un facteur dans l'augmentation des inégalités. Un tel paradoxe apparent demande donc à être explicité.

Il ressort en fait que les raisons expliquant le faible taux de criminalité à Hong Kong peuvent être classées en deux catégories : d'un côté, les facteurs nécessaires, (la culture – ici le confucianisme et la démographie) et les facteurs contingents (la création d'une institution de lutte contre la corruption – l'ICAC –, les lois limitant le port d'arme, la part importante du budget dévolue à la sécurité...), les facteurs urbanistiques (forte densité, prévention situationnelle) se situant entre les deux.

Alors qu'en théorie Hong Kong aurait toutes les chances d'être une ville avec un fort taux de criminalité...

Hong Kong, une ville a priori intrinsèquement criminogène ?

De manière générale, il nous faut tout d'abord préciser le lien entre urbanisation et crime [Broadhurst, 2011, p. 6]. Ce phénomène augmente en

effet le nombre de cibles potentielles, et permet l'anonymat, ce qui fait courir un risque d'anomie durkheimienne.

Tout d'abord, cette ville, du fait de sa position géographique et de ses avantages intrinsèques¹ et en creux par rapport à la Chine continentale, attire beaucoup d'immigrants, légaux ou illégaux. Un des facteurs clés permettant cette forte immigration (légale) est le fait que Hong Kong ait adopté une politique migratoire libérale et ouverte. Chou affirme ainsi que « *Hong Kong est une société d'immigrants, car l'immigration a été une des sources majeures de la croissance de la population au siècle dernier* » [Chou, 2012, p. 2]. Or, selon les mots du gouvernement, « *l'immigration peut avoir un effet direct ou indirect dans des domaines comme [...] la prévention du crime et l'ordre public* »². Néanmoins, malgré les débats encore vifs entre spécialistes, il semblerait qu'il n'y ait en fait pas de causalité entre immigration et crime selon une étude publiée dans le *Journal of the European Economic Association* [Bianchi *et al.*, 2010³].

En revanche, une hausse de l'immigration a des effets sur la densité. Hong Kong est, en effet, une des villes les plus denses de la planète⁴, notamment à cause d'une faible superficie et d'une topographie contraignante, avec seulement 23 % de terrains habitables. Or, il semble *a priori* qu'il y ait une corrélation entre forte densité, urbanisme et augmentation des problèmes sociaux comme un fort taux de criminalité et une forte délinquance [Shelton, Karakiewicz, 2010]. Mais cette idée serait en fait un « mythe »

(1) En matière financière ou de transports par exemple.

(2) The Information Services Department, Hong Kong Government, 2013, «Hong Kong: the facts, immigration», Septembre.

(3) Pour une vision opposée, voir Hellis *et al.*, 2009, *Handbook of Crime Correlates*, Waltham, Academic Press.

(4) Cf. le travail du photographe Wolf (M.), 2009, *Hong Kong Inside Outside*, Berlin, Asia One/Peperoni.



© fibena - Fotolia.com

[Yeh, 2011], « *seules les études menées avec des animaux auraient prouvé cette association* » [Ibid.]. En effet, « *le facteur du logement social, un indicateur de la forte densité à Hong Kong [plus de 50 % de la population vivant dans des logements sociaux], est corrélé négativement avec les crimes, ce qui est contraire aux résultats des études menées à l'étranger* » [Sui Ping, 2008]. Une des explications possibles serait le fait qu'une forte densité est aussi synonyme d'un fort contrôle social et donc de plus faibles opportunités pour commettre un crime ou un délit⁵. Plusieurs explications peuvent être avancées. De manière générale, « *les Asiatiques et les Chinois se sont révélés avoir une forte capacité d'adaptation et de tolérance face à la densité* » [Yeh, 2011]. Par ailleurs, étant donné que de nombreux Hongkongais sont réfugiés, ils ont auparavant expérimenté de moins bonnes conditions de vie et auraient donc de ce fait une plus grande tolérance. Enfin, une dernière hypothèse est le lancement en 1987 par le gouvernement du Comprehensive Redevelopment Programme (CRP⁶), dont l'objectif de rénovation et d'amélioration des logements sociaux aurait pu avoir un effet positif dans la

lutte contre le crime [Sui Ping, 2008, p.3]. En effet, une rénovation de logements sociaux permet, d'une part, de réduire les opportunités de commettre des crimes, c'est la notion de « prévention situationnelle » (cf. *infra*). D'autre part, une amélioration du cadre de vie ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur les habitants d'un logement social, et prévenir ainsi de manière indirecte certains crimes.

Enfin, le fait que Hong Kong soit une des villes les plus inégalitaires du monde⁷ n'est pas *a priori* sans conséquences en matière de crime et de délits. Ces fortes inégalités ont d'ailleurs un lien avec le fort taux d'immigration (voir *supra*), les immigrés du continent ayant généralement des qualifications et une expérience insuffisantes par rapport au marché du travail local [Lap *et al.*, 2012]. La plupart des études démontrent en effet qu'il y a des corrélations entre inégalités économiques et crimes⁸. En matière de crime, les inégalités apparaissent en effet comme un facteur plus important que la pauvreté *per se* [Moser, 2004, p. 8].

(5) Cela rappelle la notion de « triangle de la fraude », élaborée par le sociologue Américain Donald Cressey. Cette théorie visant à expliquer certains crimes en cols blancs peut être appliquée ici. En effet, un des critères retenus par Cressey pour expliquer un passage à l'acte est la notion d'« opportunités ».

(6) Pour plus de détails, voir Tsz-Lui (S.), 2013, «Redevelopment of aged public rental housing estates: policy and implementation», Phd thesis, Hong Kong, The University of Hong Kong.

(7) Le coefficient de Gini de Hong Kong est en effet de 0,533 en 2006, 0 signifiant l'égalité parfaite et 1 signifiant l'inégalité totale.

(8) Cf. la notion d'anomie chez les sociologues Émile Durkheim et Robert Merton. Voir aussi, parmi les nombreuses études : Lederman (D.) *et al.*, 2002, «Inequality and violent crime», *Journal of Law and Economics*, vol. XLV; Lee (M.R), Bankston (B.W), 1999, «Political structure, economic inequality, and homicide: a cross-national analysis», *Deviant Behavior*, Vol. ° 20, N° 1.

Pour conclure, alors que la forte immigration et la forte densité ne semblent finalement pas être corrélées à une prévalence du crime, les inégalités semblent en revanche constituer un facteur crucial.

Jusqu'aux années 1990, Hong Kong ne semble effectivement pas une ville « sûre »

Depuis la naissance de la colonie en 1844 et jusqu'aux années 1970, Hong Kong et sa police étaient considérées comme très corrompu, et le crime organisé était par conséquent très important (voir *infra* pour le lien entre corruption et crime). De même, les années 1990 voient arriver une vague de braquages à l'arme lourde (Ak-47), probablement le fait de criminels venus du continent chinois.

Deux exemples – un passé, un contemporain – illustrent cette Hong Kong apparemment peu sûre.

L'exemple de Kowloon Walled City

Tout d'abord, Kowloon Walled City. Le destin de cette ancienne garnison militaire chinoise, située dans Kowloon⁹, changea en 1898, lorsque les nouveaux territoires furent cédés aux Britanniques pour 99 ans. Bien que le traité de 1898 désigne encore Kowloon Walled City comme chinois, la Grande-Bretagne l'outrepassa et fit évacuer les officiels chinois. Cette ambiguïté juridique quant aux possesseurs de ce territoire eut des conséquences négatives. Dans les années 1950, sous l'afflux de Chinois fuyant le régime maoïste, l'ancienne garnison devint peu à peu une ville. Ce dernier terme est néanmoins à nuancer, étant donné le chaos qui y régnait. Cet endroit, souvent décrit comme une « anomalie » [Sinn, 1987, p. 30], était en effet tellement compact et densifié¹⁰ que la lumière du jour ne pénétrait pas dans ses « rues », d'où son surnom de « City of Darkness ». D'aucuns appelleraient presque cela aujourd'hui un bidonville. Le

site du tourisme du gouvernement hongkongais parle en effet d'un endroit synonyme de « *repaire du crime et de la débauche* », d'un endroit où « *la noirceur la plus vile de l'âme humaine s'était établie*¹¹ ».

ALORS QUE LA FORTE
IMMIGRATION ET LA FORTE
DENSITÉ NE SEMBLENT
FINALEMENT PAS ÊTRE
CORRÉLÉES À UNE
PRÉVALENCE DU CRIME, LES
INÉGALITÉS SEMBLENT EN
REVANCHE CONSTITUER
UN FACTEUR CRUCIAL.

Si cet endroit était en effet un repaire de toxicomanes, prostituées, dentistes et autres médecins travaillant sans licence, sous la coupe des Triades, le constat est à nuancer. En effet, on peut dire avec Matthew Hung que « *regardant cet endroit comme une métaphore de la Chine, l'administration britannique a trouvé avantageux de décrire uniquement les aspects indésirables et incongrus de la Walled City, et ce afin de promouvoir la valeur [réussite] du pouvoir colonial à Hong Kong* » [Hung, 2013, p. 63]. De même, « *l'image d'un Hong Kong idéal que le gouvernement cherchait à créer aurait seulement pu être crédible s'il y avait un autre*

endroit qui représentait tout ce contre quoi l'administration luttait. La Walled City était donc dépeinte comme auto-suffisante et isolée » [Ibid.]. Cette analyse est corroborée par des statistiques tirées d'un mémo du gouvernement, datant de 1969, et d'un rapport de l'Institute of Social Work Training et de l'Armée du salut. D'après ces documents, les statistiques en matière de crime à l'intérieur de la Walled City étaient égales, voire inférieures aux autres parties de Hong Kong. Cet endroit vu comme isolé du reste de Hong Kong est donc un mythe, encore entretenu par le gouvernement. Loin d'être une « anomalie », Kowloon Walled City était au contraire pleinement intégrée et semblable au reste de la ville, comme en témoignent les efforts tués dans l'œuf (à cause de la corruption) du gouvernement pour combattre le crime dans les années 1960. Auparavant, la police ne pouvait en effet même pas entrer dans Kowloon Walled City. De plus, on pourrait dire que cet endroit était indispensable à la ville de Hong Kong, car il remplissait des fonctions nécessaires, interdites ailleurs par le gouvernement.

Chungking Mansion, un îlot de violence à Hong Kong ?

Si d'un commun accord entre la Grande-Bretagne et la Chine, Kowloon Walled City fut rendue au gouvernement

(9) La péninsule de Hong Kong rattachée au Continent chinois.

(10) En effet, comme le note Caroline Moser, « *les villes [...] contiennent souvent des espaces peu sûrs [...] qui reflètent une infrastructure ou un design médiocre [poor], et où vols, vols et crimes violents existent* », 2004, « *Urban violence and insecurity: an introductory roadmap* », *Environment & Urbanization Brief*, vol. 16, n° 2, p. 10.

(11) Office du tourisme de Hong Kong, <http://www.discoverhongkong.com/>

colonial en 1987, puis détruite en 1993 et remplacée par un parc, un autre endroit fait aujourd'hui office d'îlot de violence à Hong Kong : Chungking Mansions. Cet immeuble construit en 1967 comme une résidence de haut standing est en fait devenu progressivement à partir des années 1970 un « *ghetto au centre du monde* » [Mathews, 2011], l'expression « centre du monde » représentant le Hong Kong mondialisé des années 2000. Cet endroit est en effet devenu le lieu de résidence d'une partie des immigrés sud-asiatiques et africains, certains étant des demandeurs d'asile ayant fui leur pays pour des raisons politiques, et d'autres étant venus faire des affaires. Même si la distinction est floue dans les faits, certaines idées semblent définitives : Chungking Mansion serait un lieu contrôlé par les Triades et serait ainsi le havre de drogués et prostituées.

Alors que la plupart des Hongkongais ont peur de pénétrer dans l'immeuble¹², les touristes sont en revanche très attirés par Chungking Mansion. Le bâtiment, situé à Tsim Sha Tsui, au bout de la Péninsule de Kowloon et près de l'avenue des Stars, est en effet un lieu très touristique. Ainsi, si certains touristes pénètrent dans l'immeuble afin d'y faire de bonnes affaires (les premiers étages étant un melting pot de tailleurs de costumes, restaurants et autres vendeurs africains d'électronique et de montres), d'autres, surtout des Chinois du continent, sont induits en erreur par le prix attractif des chambres d'hôtel (dans les étages supérieurs), souvent de piètre qualité. Malgré la mauvaise réputation de Chungking Mansion en matière de sécurité¹³, l'endroit serait en fait moins concerné par le crime que le reste de Hong Kong¹⁴. « [...] *Comparé à beaucoup de sociétés dont sont originaires ses traders et ses travailleurs, Chungking Mansion est remarquablement paisible* » [Mathews, 2011, p. 102]. Ainsi, contrairement à l'image d'Épinal, il n'y a ainsi plus de gangs ni de Triades depuis le début des années 2000, lesquels étaient de toute façon très peu présents auparavant.

Selon Gordon Mathews, plusieurs raisons expliquent cet état de fait. Un premier élément est la centralité du lieu et par conséquent la présence importante de gardes de sécurité privés et de policiers. Les commerçants font néanmoins très peu appel à la police. De plus, une autre explication vient de l'installation en 2005 de 200 caméras de vidéosurveillance, et de l'embauche de gardes de sécurité privés en uniforme par la Incorporated Owners of Chungking Mansion¹⁵. Cette dernière a joué un rôle clé dans la distribution, en plusieurs langues, de prospectus incitant les commerçants et résidents de Chungking Mansions à dénoncer les crimes éventuels dont ils auraient été témoins. Par ailleurs, les gardes ne portent pas d'armes, et la mission principale est de maintenir l'ordre en cas d'affluence et de garder la salle de sécurité où se situent les caméras. L'auteur cite aussi des facteurs culturels comme la présence de l'Islam (un quart de la communauté de Chungking étant musulmane), avec ses codes moraux sévères. Cette religion est néanmoins ici couplée avec la tolérance envers la diversité intrinsèque à Hong Kong, point qui est à nuancer étant donné le racisme latent de certains Hongkongais [Ewing, 2008]. De manière générale, l'intolérance, et avec elle le risque de conflits et de crimes, est très peu présente dans la mesure où tant de nationalités et de religions différentes sont confinées dans un espace réduit. Enfin, une dernière explication avancée par l'auteur est la promotion par le gouvernement de l'idéologie néolibérale (illustrée par la formule « les affaires avant tout »). Autrement dit, en tant qu'*homo economicus*, les commerçants de Chungking Mansion ont tout intérêt à ce que la sécurité soit assurée.

Chungking Mansion présente donc de nombreuses similarités avec Kowloon Walled City : un endroit – en fait un véritable labyrinthe¹⁶ – investi par des immigrés, alors que ce n'était pas la fonction première du bâtiment, une réputation d'abriter toutes sortes de vices et d'être

[12] « Nous les Hongkongais avons récemment quitté le monde en développement et sommes devenus riches. Pourquoi ces Africains et ces Sud-Asiatiques devraient-ils rester au milieu de notre riche nouvelle maison ? » in Mathews (G.), 2011, *Ghetto at the Center of the World: Chungking Mansions*, Hong Kong University of Chicago Press, p. 2. À rapprocher avec cette analyse, les vagabonds étant ici les habitants de Chungking Mansion et les touristes les Hongkongais : « Le vagabond est donc le cauchemar du touriste ; c'est son "démon intérieur", qu'il doit chaque jour exorciser. Le touriste tremble à la simple vue du vagabond – non du fait de ce qu'il est effectivement, mais de ce que le touriste pourrait lui-même devenir » in Bauman (Z.), 2002, *Le Coût humain de la mondialisation*, chapitre IV « Touristes et vagabonds », Paris, Hachette Littérature, p. 148.

[13] En effet, comme le note Caroline Moser, « à l'intérieur des villes, les disparités dans les niveaux de violence sont fondées sur des différences de revenus entre voisinages », p. 7 in Moser (C.), 2004, *Urban violence and insecurity: an introductory roadmap*, *Environment & Urbanization Brief*, vol. 16, n° 2, octobre.

[14] « Chungking Mansion, une île représentant l'altérité à Hong Kong, appartient néanmoins à Hong Kong par les attitudes des gens qui y vivent et qui y travaillent » in Mathews (G.), 2011, *Ghetto at the Center of the World: Chungking Mansions*, Hong Kong, Hong Kong University of Chicago Press, p. 3.

[15] Le rôle de telles associations dans la réputation d'un lieu donné apparaît comme crucial. Ainsi, l'image du quartier de Wan Chai change radicalement au milieu des années 1990 : auparavant vu comme un repaire des Triades, ce red-light district serait aujourd'hui devenu pittoresque. En fait, « une association joue un rôle majeur dans cette transition, la Wan Chai Association. Cette dernière regroupe plus de soixante restaurants et bars du quartier avec des membres de l'administration du district ». Voir Paris (N.), 2011, « "Comme à l'époque de Suzie Wong". Les mutations du red-light district de Wan Chai », *Genre, sexualité & société*, Printemps, §21-25.

[16] Or, de tels espaces sont souvent très difficiles à contrôler par la police. Cf. les descriptions de Rauffer (X.), 2013, *Géopolitique du crime organisé*, Paris, PUF.

sous le contrôle des Triades, une police très peu présente. Enfin, une réputation néanmoins surfaite et socialement construite. On peut aussi se demander si, dans les deux cas étudiés, la police ne préférerait pas faire face à des îlots de violence au milieu d'un havre de paix plutôt que voir cette violence disséminée partout dans la ville et soit donc moins contrôlable.

Hong Kong est aujourd'hui une des villes les plus sûres au monde

Avec 1 185,7 crimes pour 100 000 habitants en 2000, il apparaît en effet que Hong Kong est depuis le milieu des années 1990¹⁷ une des villes les plus sûres au monde, comme le montre notamment un rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU) publié en 2007¹⁸. De même, les Hongkongais sont les habitants les moins inquiets du monde par le niveau de la criminalité de rue, et ce devant les pays scandinaves [Broadhurst *et al.*, 2011, p. 50]. Les raisons de ce paradoxe apparent (cf. *supra*) sont multiples. Les facteurs explicatifs peuvent être classés en deux catégories : les facteurs nécessaires¹⁹ et les facteurs contingents.

Les facteurs nécessaires

Une première explication porte sur l'aspect culturel, qui expliquerait une moindre prévalence du crime à Hong Kong et dans certains pays d'Asie de l'Est en général. Ainsi, en raison de son héritage confucianiste, Hong Kong serait relativement épargné par de forts taux de criminalité [Broadhurst *et al.*, 2007]. Il apparaît que les valeurs portées par cette école de pensée sont aux antipodes de celles qui poussent au crime. Ces valeurs sont appelées les « Cinq vertus ». La première d'entre elles, le « ren » (la bienveillance), est peu ou prou ce que Kant désignera des siècles plus tard sous le concept d'« *impératif catégorique* »²⁰. Les quatre autres valeurs sont liées à la première : le « yi » (la droiture), le « li » (la bienséance), le « zhi » (la sagesse) et enfin le « xin » (la loyauté ou la fidélité). Ainsi, en mettant l'accent sur la famille, la notion d'harmonie, l'importance de l'éducation, du travail [Cullen, 2012, p. 39] et le respect des lois, cette morale confucéenne aurait eu des effets

bénéfiques sur le taux de criminalité à Hong Kong. Cette même raison explique les très faibles taux de criminalité au Japon, en Corée du Sud et au Vietnam, et en Asie pacifique en général (comparativement à l'Amérique latine par exemple). On note d'ailleurs une symétrie entre la situation interne de ces pays (criminalité) et la situation externe. Autrement dit, la violence, qu'elle ait lieu entre différents membres d'une société donnée, ou qu'elle s'exerce contre d'autres États et populations sur le plan externe (multiplication des guerres), est très peu présente dans les trois pays susmentionnés. Ainsi, d'après Kelly [2012], ces trois pays confucianistes ne se faisaient pas la guerre entre eux, mais pratiquaient la politique du tribut.

Cette explication est néanmoins battue en brèche lorsque l'on prend conscience de l'importance de la corruption et de la criminalité en Chine continentale. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que contrairement au continent chinois, qui a vu son héritage confucéen quasi détruit par Mao après sa prise de pouvoir en 1949 [Leonard, 2012], Hong Kong est resté vierge de toute influence communiste. Par conséquent, l'héritage confucéen aurait été préservé, ce qui aurait pu avoir *in fine* une influence sur le taux de criminalité. Cette explication n'est de même pas satisfaisante, car elle entre en contradiction avec les forts taux de criminalité des années pré-1995. [Broadhurst *et al.*, 2011, p. 43]

Une autre explication semble être démographique, et liée à la pyramide des âges. En effet, comme le remarquent Broadhurst et ses confrères dans une étude publiée en 2007, « *la proportion de la population de Hong Kong dans le groupe d'âge 15-29 ans a baissé de 26 % à 20 % [...] alors que celle du groupe d'âge de 30 ans et plus a augmenté de 52 % à 66 % [...]* ». Autrement dit, la population la plus encline à commettre des crimes²¹ décline depuis la fin des années 1980.

Les facteurs contingents

Cependant, les facteurs les plus importants semblent être les facteurs contingents, c'est-à-dire les facteurs politiques. En effet, un élément clé pour comprendre ce faible taux de criminalité (en termes de crime organisé et de Triades tout du moins) serait la mise en place

(17) Mise à part la « parenthèse » 1999-2003, où l'augmentation de l'instabilité sociale due à la crise financière asiatique de 1998 et l'épidémie de SRAS pourraient avoir reflété une augmentation du taux de criminalité. Voir Broadhurst (R.G) *et al.*, 2011, « Business and the risk of crime in China », *Asia Studies Monograph 3*, The Australian National University, p. 43.

(18) « Hong Kong: The world's safest city? », *Global Report for Human Settlements 2007*, UN-Habitat, 2007.

(19) En philosophie, la nécessité étant définie comme ce qui ne peut pas ne pas être ou ne peut pas être autrement, et la contingence comme ce qui est susceptible d'être ou de ne pas être, de se produire ou de ne pas se produire.

(20) « *Agis seulement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle* », in Kant (E.), 1999, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. Alain Renaut, Paris, Garnier-Flammarion.

(21) Sur ce lien entre jeunesse et crime, voir notamment Muchembled (R.), 2008, *Une histoire de la violence*, Paris, Seuil.

– réussie – dans les années 1970 d'une institution de lutte contre la corruption, la Independent Commission Against Corruption (ICAC²²). En effet, comme l'écrit l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice, « le manque d'instruments judiciaires [...] joue un rôle stratégique dans la montée des syndicats du crime en matière de trafic de drogue, d'armes, d'êtres humains [...] »²³. Autrement dit, selon les mots du criminologue chinois Bingsong He, « l'interaction entre corruption politique et crime organisé nuit gravement à la Chine » [He, 2012]. En effet, « à travers la corruption, les groupes criminels génèrent de la pauvreté. La corruption détermine [a pour conséquence] le mauvais usage des ressources du gouvernement en les détournant de secteurs vitaux comme la santé, l'éducation et le développement. Les pauvres sont ainsi privés de croissance économique [...] »²⁴, ce qui pourrait les pousser à trouver d'autres moyens de subsistance à travers le crime. La corruption apparaît donc doublement liée au crime organisé : d'un côté, elle augmente le contingent potentiel de personnes attirées vers le crime, et, d'un autre, elle augmente la probabilité de ne pas résoudre des affaires liées au crime organisé. Si, comme dans le cas du Mexique après la transition démocratique des années 2000, la mise en place de l'ICAC a d'abord eu pour conséquence une augmentation des crimes²⁵, cette institution s'est révélée bénéfique à long terme. Cette évolution rappelle la courbe de Kuznets²⁶, en « U inversé ». Ainsi, sur 177 pays, Hong Kong s'avère être en 2013 le 15^e pays le moins corrompu de la planète selon le classement de *Transparency International*²⁷. Hong Kong est ainsi le premier pays asiatique du classement, et ce devant le Japon à la 16^e place.

De même, d'autres réformes mises en place dans les années 1970 puis dans les années 1990 expliquent ce faible taux de criminalité à Hong Kong. Tout d'abord, la mise en place du *community policing*, c'est-à-dire l'équivalent de la police de proximité en France, a certainement permis d'améliorer les relations entre la Hong Kong Police (HKP) et la population locale. Une telle mesure permet en effet d'obtenir des habitants une plus grande collaboration en matière de lutte contre le crime, soit *a priori* (prévention

des crimes : signalement de personnes suspectes), soit *a posteriori* (augmentation des taux de déclaration des crimes). Par ailleurs, en insistant sur le service au citoyen devenu client, et la notion de performance, l'arrivée du *New Public Management* dans les années 1990 a parachevé la refonte de la HKP et *in fine* ses succès.

Ensuite, parmi les autres facteurs politiques, les moyens importants qui sont dévolus à la Hong Kong Police Force expliquent les faibles taux de criminalité. De fait, la ville de Hong Kong n'a cessé d'augmenter la part de sa dépense publique affectée à la sécurité. Ainsi, si en 1956-1957 8,4 % des dépenses publiques concernaient la sécurité [Traver, 2009], ce taux oscille depuis les années 1990 entre 10 % et 12 % [Broadhurst, 2004, p. 133]. La HKP est ainsi le plus large département de la région administrative spéciale de Hong Kong [Lau, 2012, p. 71]. Cela se traduit dans un ratio policier rapporté au nombre d'habitants le plus élevé du monde : en 2000, on comptait 486,6 policiers par tranche de 100 000 habitants. Ce taux est à comparer avec celui de la Chine continentale, qui présente un faible ratio policier par habitant [Broadhurst, 2011, p. 71]. Un tel ratio permet notamment à la HKP d'être très visible dans les rues et ainsi à même de rassurer la population [Legrand, 2012, p. 7-8]. Cette dernière croit ainsi que la HKP est très efficace en matière de lutte contre le crime alors que la relation n'est pas automatique : c'est un mécanisme de prophétie auto-réalisatrice. De même, ce nombre élevé de policiers permet de conduire de très nombreuses opérations dites de « stop and search », qui auraient eu un effet positif dans la lutte contre le crime [Boehler, 2013²⁸]. Certaines ONG comme le Hong Kong Human Right Monitor contestent néanmoins ce lien direct entre un nombre élevé d'opérations de « stop and search » et une faible prévalence du crime [Shamdasani, 2009]. L'ONG Unison critique aussi la plus forte chance pour les personnes originaires d'Asie du Sud de se faire contrôler, ce qui risque de mettre à bas la légitimité patiemment construite de la HKP [Jeanneau, 2015]. Un tel budget permet aussi d'assurer aux policiers des salaires relativement élevés comparés à leurs homologues de

(22) Pour un développement sur les conditions de sa mise en place, voir Jeanneau (A.), 2015, *La sécurité privée et publique à Hong Kong*, Paris, Éditions l'Harmattan (publication à venir).

(23) UNICRI, « Organized Crime and Corruption ».

(24) *Idem*.

(25) Tout comme au Mexique, l'arrivée en 2000 du Parti d'action nationale (PAN) à la tête de l'État après trente ans de règne du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) a eu paradoxalement des effets délétères sur le taux de criminalité, « la dissolution de la relation symbiotique entre la police et les Triades à Hong Kong [...] a abouti à une rapide augmentation des crimes de rue », in Broadhurst (R.G.), Lee King (W) et al., 2007, *Crime trends in Hong Kong, China*, p. 11.

(26) La courbe de Kuznets décrit la relation entre le niveau de développement d'un pays et son niveau d'inégalité. Cette courbe en U inversé montre que, si au début d'une phase de croissance économique les inégalités s'accroissent, ces dernières baissent ensuite de manière importante.

(27) Il faut néanmoins noter que ce classement se fonde sur la perception de la corruption par les citoyens et non la réalité. Pour le classement complet, voir *Transparency International*, « Corruption Perception Index 2013 », 2013.

(28) Pour d'autres exemples des larges pouvoirs de la HKP, voir Gaylord (M.) et al., 2009, *Introduction to Crime, Law and Justice in Hong Kong*, Hong Kong, Hong Kong University Press, p. 14.

Chine continentale [Lo, 2012, p. 188], ce qui n'est pas sans conséquence dans la lutte contre la corruption. Si ce budget important s'explique évidemment par une volonté politique, il semble aussi être le résultat du fait qu'Hong Kong n'ait pas à financer de politique étrangère et de défense, ces dernières étant assurées par la Chine. Autrement dit, en vivant sous le « parapluie » chinois en matière de défense et de politique étrangère, Hong Kong peut, par conséquent, réserver une part importante de son budget à la sécurité²⁹. On pourrait même dire que l'efficacité de la HKP en matière de lutte contre le crime est une sorte de compensation symbolique, permettant ainsi de palier son absence de politique étrangère.

Enfin, d'autres mesures prises par le gouvernement entrent en ligne de compte pour expliquer ce faible taux de criminalité : un taux d'incarcération relativement élevé (176,8 pour 100 000 en 2005), qui se traduit par une augmentation du nombre de personnes incarcérées depuis les années 1980 [Broadburst, 2007, p. 15]. Il faut noter que cette politique judiciaire est largement supportée par la population, ce qui reflète un certain conservatisme. De même, comme à Singapour, le port d'arme à Hong Kong est sévèrement restreint [Alpers, 2012].

L'urbanisme, un facteur nécessaire et contingent

Enfin, un autre facteur plus concret et moins structurel est lié à l'urbanisme de Hong Kong. Ainsi, celle qui est parfois surnommée « la ville qui ne dort jamais », présente des aspects qui semblent la préserver d'une forte criminalité. En effet, Hong Kong est une ville en perpétuel mouvement. Certaines chaînes de magasins sont par exemple ouvertes en permanence, 24h/24 et sept jours sur sept, comme par exemple le 7-Eleven, dont Hong Kong comptait 950 magasins en 2009, ce qui fait une densité d'un magasin par 1,16 km²³⁰. De même, Hong Kong présente un nombre important de taxis (plus de 20 000³¹). On peut relier ces éléments avec les travaux de Jane Jacobs³², une chercheuse s'inspirant des travaux de l'École de Chicago, « qui constatait que les rues

que s'approprient les piétons sont plus sûres et que l'urbanisme est un déterminant de la criminalité » [Bauer, 2013]. Ainsi, le fait que les rues de Hong Kong ne soient jamais désertes pourrait être un facteur expliquant la faible criminalité, les éventuels criminels ayant moins d'opportunités.

Un autre facteur lié à l'urbanisme de Hong Kong est celui du nombre important de parcs publics³³ et d'un réseau de parcs naturels³⁴ qui pourraient contribuer à renforcer le lien social et réduire ainsi indirectement la criminalité [Lemaire, 2009, p. 2].

Enfin, un dernier facteur est lié à la notion de « prévention situationnelle » (*Crime prevention through environmental design*), c'est-à-dire « l'ensemble des mesures qui visent à empêcher le passage à l'acte délinquant en modifiant les circonstances dans lesquelles les délits pourraient être commis par le durcissement des cibles » [Chalumeau, 1999, p. 11]. Ce concept, qui n'est pas sans rappeler l'art du Feng shui chinois [Fennelly *et al.*, 2013, p. 87], s'appuie sur le constat du rôle important de l'urbanisme pour le crime [Moser, 2004, p. 10]. Le métro de Hong Kong, le Mass Transit Railway (MTR), apparaît comme une illustration réussie de ce concept. Il n'y a en effet jamais eu de viol, attaque à mains armées, passage à tabac ou encore meurtre dans le MTR depuis sa création. Cette situation s'explique par le fait qu'un officier de police était impliqué dans la construction de ce métro. Concrètement, les stations furent construites de façon à limiter les recoins et autres niches isolées, qui auraient pu servir de cachette ou de point d'embuscades à de potentiels criminels [Lo, Chui, 2013, p. 260]. Et lorsque de tels endroits ne pouvaient pas être éliminés, des miroirs et des caméras de sécurité (CCTV) étaient installés. De même, il y a très peu de toilettes publiques dans le MTR, pas de fast-food ou encore de consignes où des bombes pourraient être cachées. De même, les stations présentent un nombre limité d'entrées, ce qui permet de « boucler » rapidement la station en cas de problèmes. Enfin, l'utilisation de la carte Octopus (l'équivalent de la carte Monéo) limite les transactions en liquide et donc les risques. En définitive, les stations ont été construites pour faciliter l'observation, et le MTR a été pensé pour se substituer à une présence policière [*physical policeman*] [Gaylord, 1991, p. 15-26].

(29) Par analogie avec le Japon qui a renoncé à faire la guerre (article 9 de la Constitution) et qui profite du « parapluie » américain en matière de défense pour consacrer son budget à d'autres emplois. Cette politique, un des ressorts du « miracle Japonais » post-1945, est connue sous le nom de « doctrine Yoshida », du nom du Premier ministre japonais de 1946 à 1954.

(30) http://en.wikipedia.org/wiki/7-Eleven#Hong_Kong

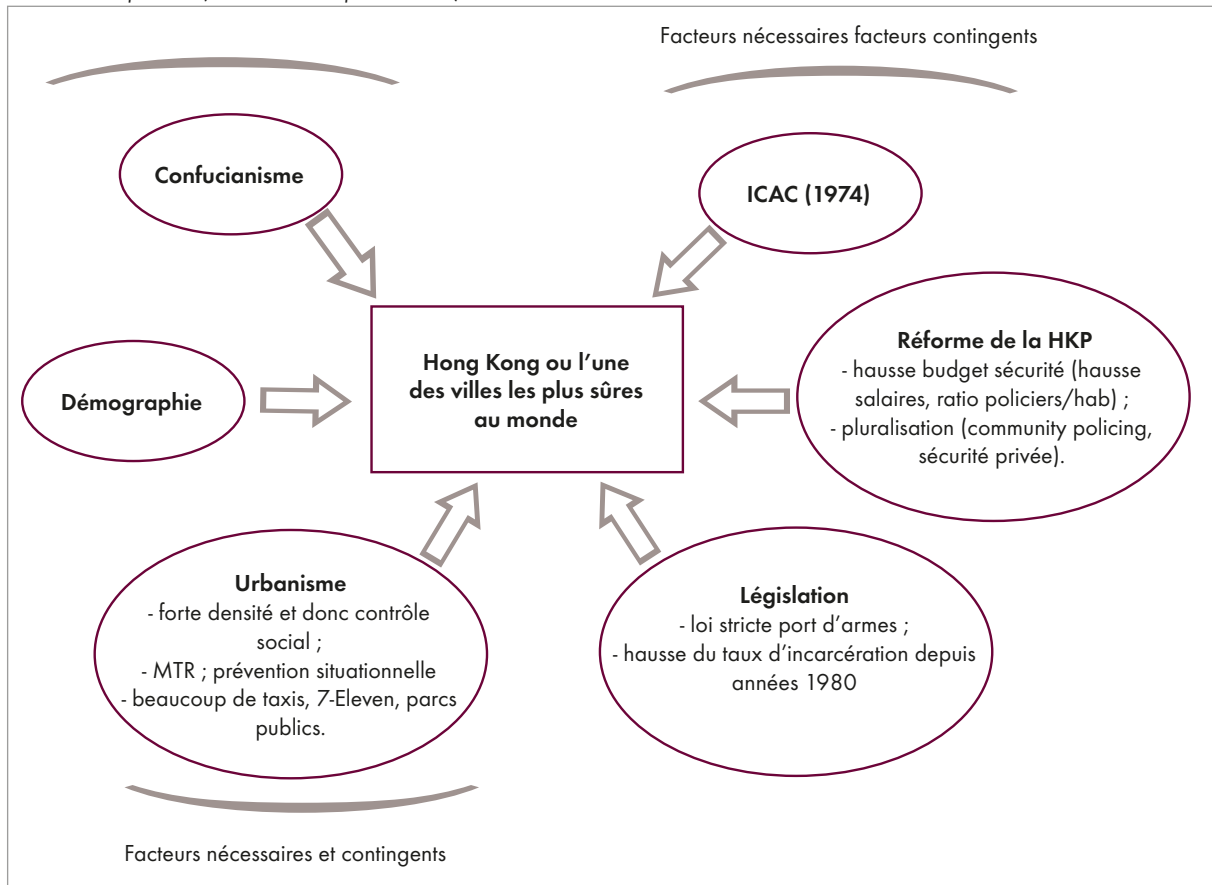
(31) Boland (R.), *Hong Kong Taxi Guide*, consulté le 13/12/2014, disponible sur: <http://gohongkong.about.com/od/travelplanner/a/taxi.htm>

(32) « Hong Kong constitue un exemple de ce qui a été préconisé dans le texte classique de 1961 de Jane Jacob, La vie et la mort des grandes villes Américaines, qui soutenait [l'idée de] fortes densités, usages mixtes [...] » in Lafont-Hugo (C.), Vanderstocken (G.), 2013, *Hong Kong*, Agence Wallonie Bruxelles Architectures.

(33) « Thinking about public places in Hong Kong », décembre 2010.

(34) Mis en place par l'administration MacLehose en 1976. Voir Tsang (S.), 2007, *A Modern History of Hong Kong*, I. B. Tauris, p. 161.

Schéma récapitulatif (source : établi par l'auteur)



En définitive, contrairement à ce que l'on pourrait penser au premier abord, la ville de Hong Kong est en fait étonnamment sûre. Les raisons expliquant le faible taux de criminalité à Hong Kong par rapport à la période pré-1990 et par rapport aux autres pays et en particulier à la Chine peuvent être classées en deux catégories : d'un côté, les facteurs nécessaires, c'est-à-dire ne résultant pas d'une volonté quelconque du gouvernement colonial et/ou hongkongais (la culture – ici le confucianisme et la démographie) et les facteurs contingents, c'est-à-dire

résultant d'une politique consciente (la création de l'ICAC, les lois limitant le port d'arme, la part importante du budget dévolue à la sécurité...), le facteur urbanistique se situant entre les deux.

Reste à savoir si ces « recettes » sont exportables à l'étranger, et en premier lieu en Chine continentale. Mais la situation *sui generis* de Hong Kong n'exclut-elle pas *de facto* de telles options ? ■

Bibliographie

ALPERS (P), WILSON (M.), 2014, « Hong Kong — Faits, chiffres et lois sur les armes à feu », Sydney School of Public Health, The University of Sydney, disponible sur : <http://www.gunpolicy.org/fr/>

BAUER (A.), 2013, *Dictionnaire amoureux du crime*, Paris, Plon.

BIANCHI (M.), PINOTTI (P.), BUONANNO (P.), 2010, «Do Immigrants Cause Crime?», *Journal of the European Economic Association*.

BOEHLER (P.), 2013, «Hong Kong police stop-and-search tactics questioned after 1.6m spot checks last year», *South China Morning Post*.

BROADHURST (R.G) *et al.*, 2011, «Business and the risk of crime in China», *Asia Studies Monograph 3*, The Australian National University, p. 50.

BROADHURST (R.G.), 2004, «Crime Trends in Hong Kong : Another Look at the Safe City», in Broadhurst (R.G.) (ed.), *Crime and its Control in PR China : Proceedings of*

- the Annual Symposium 2000-2002*, Centre for Criminology, Hong Kong, University of Hong Kong, p. 133-149.
- BROADHURST (R.G.), LEE KING (W.) *et al.*, 2007, «Crime trends in Hong Kong, China», consulté le 13/12/2014, disponible sur : <http://www.crime.hku.hk/rb-crimetrends.htm>
- CHALUMEAU (E.), 1999, « Prévention sociale, prévention situationnelle, fondements complémentaires d'une politique de sécurité », *Les cahiers du DSU*, p. 11.
- CULLEN (R.), 2012, «Hong Kong : the making of a modern city-state», p. 39.
- EWING (K.), 2008, «Hong Kong's dirty little secret : Racism», *Asia Times*.
- FENNELLY (L.), CROWE (T.), 2013, *Crime Prevention Through Environmental Design*, Butterworth-Heinemann, 3^e édition, chapitre 5, p. 87.
- GAYLORD (M.S), GALLIHER (J.F), 1991, «Riding the Underground Dragon : Crime Control and Public Order on Hong Kong's Mass Transit Railway», *British Journal Of Contemporary Criminology*, p. 15-26.
- HE (B.), 2012, *Le crime organisé en Chine : des triades aux mafias contemporaines*, Paris, CNRS Éditions.
- HUNG (M.), 2013, «Kowloon Walled City : Heterotopia in a Space of Disappearance», *Mas Context*, consulté le 13/12/2014, disponible sur <http://www.mascontext.com/issues/19-trace-fall-13/kowloon-walled-city-heterotopia-in-a-space-of-disappearance/>
- JEANNEAU (A.), *La sécurité publique et privée à Hong Kong*, Paris, Éditions l'Harmattan (à paraître).
- KELLY (R.), 2011, « A «Confucian Long Peace » in pre-Western East Asia ? », *European Journal of International Relations*, n° 18, p. 407-430.
- KENNEDY (K.J), 2012, «Immigration and Hong Kong : « New immigrants » and ethnic minorities», Hong Kong Report prepared for the UNESCO-KEDI.
- LAP (C.) *et al.*, 2012, «Income Inequality In Hong Kong», Hop Lap College, consulté le 13/12/2014, disponible sur : <http://www.hkss.org.hk/spc/2011-12/AwardPDF/S11-12-DP4.pdf>
- LAU (K.M.), 2012, «A police organization in a changing world : the experience of staff communications in the Hong Kong Police Force», Master of Public Administration, The University of Hong Kong, Pokfulam, p. 7.
- LEGRAND (T), BRONITTI (S.), 2012, «Policing to a different beat : measuring police performance», chapitre 1, p. 5 *in* Prenzler (T.), *Policing and Security in Practice : Challenges and Achievements*, Londres, Palgrave/Macmillan, p. 7-8.
- LEMAIRE (S.), 2009, «n° spécial « Bienfaits du végétal en ville », *Plantes et Cité*, p. 2.
- LEONARD (C.), 2012, « Le confucianisme, une idéologie en accord avec la Chine contemporaine ? », consulté le 13/12/2014, consultable sur : <http://www.lepetitjournal.com/hong-kong/articles/105420-philosophie-le-confucianisme-une-ideologie-en-accord-avec-la-chine-contemporaine->
- LO (W), CHUI (H.W), 2013, *Understanding Criminal Justice in Hong Kong*, London, Routledge, p. 260.
- LO (S.), 2012, «The changing context and content of policing in China and Hong Kong : policy transfer and modernisation», *Policing and Society : an international journal of research and policy*, Vol. 22, n° 2, p. 188.
- MATHEWS (G.), 2011, *Ghetto at the Center of the World : Chungking Mansions*, Chicago, University of Chicago Press.
- MOSER (C.), 2004, «Urban violence and insecurity : an introductory roadmap», *Environment & Urbanization Brief*, vol.16, n° 2.
- SHAMDASANI (P), 2009, « Police presence », consulté le 13/12/2014, disponible sur <http://hk-magazine.com/city-living/article/police-presence>
- SHELTON (B), KARAKIEWICZ (J), 2010, *The Making of Hong Kong : From Vertical to Volumetric*, London, Routledge, 192 p.
- Sinn (E.), 1987, «Kowloon Walled City : its origin and early history», *Journal of The Royal Asiatic Society Hong Kong Branch*, vol. 27, p. 30.
- Siu Ping (L.), 2008, «Crimes and high-density urban living : an empirical study», phd thesis, Hong Kong University.
- Traver (H.), 2009, «Hong Kong Police Force», chapitre 4, *in* Gaylord, Mark *et al.*, *Introduction to Crime, Law and Justice in Hong Kong*, Hong Kong, Hong Kong University Press.
- Yeh (A.G.O), 2011, «High-Density Living In Hong Kong», consulté le 13/12/2014, disponible sur : <http://lsecities.net/media/objects/articles/high-density-living-in-hong-kong/en-gb/>

La gestion de crise une culture à partager

Les articles qui suivent sont issus d'interventions prononcées à l'occasion d'un colloque sur « La culture de la gestion de crise » tenu à Paris le 4 novembre 2014 par l'Association européenne pour la gestion des crises à l'Hôpital Européen Georges Pompidou.

Un monde interconnecté, en pleine mutation, des crises plus complexes et globalisées

Christine ROULLIÈRE-LE LIDEC

Jamais le terme « gestion de crise » n'a été autant utilisé dans les différentes composantes de la société, dans les domaines politique, économique, sanitaire, social, sécuritaire, ainsi que sur la scène internationale.

Plus qu'une méthode de résolution de problème cela devient une manière de gérer le quotidien.



Docteur Christine ROULLIÈRE-LE LIDEC

Présidente de l'Association européenne pour la gestion des crises. Cet article reprend son

intervention d'ouverture du colloque.



Le monde d'aujourd'hui est un réseau d'échanges et d'interactions de plus en plus denses dépassant les périmètres habituels. Cette dynamique concerne autant les individus que les infrastructures. L'accroissement de la technicité des tâches et la recherche de l'efficacité ont poussé à l'hyperspécialisation des fonctions ainsi qu'à la globalisation des échanges générant d'importants flux de populations, de marchandises, de capitaux et d'informations induisant des interdépendances entre systèmes (entreprises, administrations ou États) et de fait, des vulnérabilités toujours plus importantes.

Ces évolutions, marqueurs de notre société au XXI^e siècle, impactent très fortement la gestion des crises. Ces dernières, que l'on pourrait définir comme des événements provoqués par le dysfonctionnement d'un système en dehors du cadre des cas non conformes

prévisibles, vont irrémédiablement se globaliser, touchant, directement ou indirectement l'ensemble des fonctions.

Le cas de la crue majeure à Paris est un parfait exemple des effets domino liés aux interdépendances des systèmes. En effet, l'atteinte d'un des réseaux structurants de l'agglomération parisienne comme l'énergie aurait une incidence sur l'ensemble des infrastructures telles que les transports, les télécommunications, le réseau d'eau potable, etc. Les services essentiels comme la santé, l'alimentation ou la sécurité seraient inévitablement impactés entraînant une quasi-paralysie de la capitale avec des répercussions immédiates au niveau mondial.

La réponse aux crises implique la mobilisation systémique d'acteurs, depuis le foyer de la crise (entreprise, école, collectivité locale) jusqu'à des échelons départementaux, régionaux,

nationaux et supranationaux. La régulation de ces acteurs peut intervenir non seulement au niveau de l'État, mais aussi de l'Union européenne (notamment DG ECHO¹, DG SANCO²), voire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou d'autres organisations internationales ou organisations non gouvernementales (ONG) en fonction de la thématique.

En parallèle de cette approche systémique pour les opérateurs, la gestion de crise devient multidisciplinaire, dépassant le domaine de compétence initial. Par exemple :

- une crise sanitaire peut avoir des conséquences économiques, sécuritaires, voire politiques, en désorganisant le fonctionnement du pays ;
- une crise financière peut avoir des conséquences sociales et sanitaires en diminuant les dotations au service de santé du pays concerné (cf. étude européenne³).

L'association européenne pour la gestion des crises (AEGC), créée en août 2014 par des professionnels ayant suivi et créé le diplôme universitaire « Gestion de crise et sécurité intérieure » de l'université Paris Descartes, développe un réseau d'experts dans les domaines de la gestion de crise, des sciences politiques, économiques, des relations internationales et de la communication. Ses membres exercent au quotidien leurs fonctions dans le secteur public français (ministères de l'Intérieur, de la Santé, de la Défense et des Affaires étrangères) et dans des structures privées françaises et internationales. L'AEGC est une association autonome de toute structure publique ou privée. Elle est sans attaches politiques et indépendante des lobbys. L'objectif est de contribuer au développement de l'innovation dans la gestion de la crise avec une approche globale et transversale. La démarche consiste à rassembler et fédérer les intervenants autour de travaux communs afin de proposer aux décideurs de nouveaux concepts et outils à la fois pragmatiques et efficaces. L'association contribuera également à une information des citoyens face aux crises dans une logique de résilience.

L'association souhaite inscrire son action dans le cadre de collaboration et de partenariat avec les instituts, les cercles et les fondations dont les travaux sont les socles des réflexions et processus de décision. En premier lieu, je citerai l'INHESJ qui nous a fait l'honneur et la joie de sa présence avec Gérard Pardini pour prononcer l'allocution de clôture et qui nous accueille pour cette publication

dans sa revue de référence. L'IHEDN a également été présent pour ce premier séminaire. Elle entend également se rapprocher d'autres structures similaires en Europe afin de mieux comprendre les grands paradigmes de la gestion de crises, les enrichir et pouvoir en développer de nouveaux.

Ce premier séminaire organisé par l'AEGC en lien avec le diplôme universitaire « Gestion de crise et sécurité intérieure » de l'Université Paris Descartes, « La gestion de crise : une culture à partager » avait pour premier objectif de montrer que la réponse aux crises implique la mobilisation systémique d'acteurs publics et privés, depuis le foyer de la crise jusqu'aux échelons stratégiques et politiques. En parallèle à cette approche, la gestion de crise devient multidisciplinaire, nécessitant une synergie de compétences diverses, comme l'illustre l'exemple de l'accident de Fukushima ou le cas d'accidents collectifs dans les transports.

Deux séquences ont rythmé la journée :

- Fukushima : une crise mondialisée, le territoire national impacté. Comment une crise se déroulant à des milliers de kilomètres peut-elle avoir des impacts médicaux, économiques en France et questionner notre sûreté nucléaire ?
- les accidents collectifs dans les transports, quelles prises en charge ? Le défi de l'interservices, et la prise en charge des victimes à court et moyen/long terme, comment prendre en compte les impératifs et quelles innovations apporter ?

Quelques grandes lignes et idées majeures ont émergé lors de ce colloque :

- la crise représente la résolution de problèmes non encore posés, qui peuvent bouleverser des codes, des structures. La crise impose aux acteurs comme aux structures : la réactivité, une organisation efficace, des réponses rapides, pertinentes, une rationalité dans le comportement afin d'être en phase avec la temporalité médiatique, sans la subir ;
- le sens des actions à mener est le squelette de toute gestion de crise, en s'appuyant sur des valeurs fondatrices, porteuses de cohérence et de rassemblement pour la communauté concernée ;

(1) Direction générale de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne.

(2) Direction générale de la Santé et des Consommateurs de la Commission européenne.

(3) *Strong evidence that the economic crisis caused a rise in suicides in Europe: the need for social protection*, Roberto De Vogli, Michael Marmot, David Stuckler.

- un état d'esprit : une pensée transversale, avec une approche systémique ;
 - une posture basée sur la confiance en soi, associée à une forte humilité. Il ne faut surtout pas se considérer comme le sauveur de l'humanité, mais être à sa place pour jouer pleinement son rôle de pilote, d'acteur de la crise ;
 - la connaissance des autres : mieux se connaître dans des situations banales permet d'être plus performant en situation extraordinaire. En effet, le mélange des cultures professionnelles est un atout majeur pour une parfaite compréhension de la crise, mais également pour l'appréhension des capacités, des besoins et des contraintes de chacun. Le hors cadre ne correspondra vraisemblablement jamais aux plans préparés, mais la préparation est une condition nécessaire mais pas suffisante
 - une préparation afin d'être efficace et de se protéger contre la sidération tout particulièrement dans des situations traumatisantes et destructurantes. Un entraînement suffisamment intense est utile pour être prêt au hors cadre. La préparation est autant psychologique que physique ;
 - une communication adaptée. Savoir être présent, avoir le geste réconfortant et la parole rassurante. La présence est d'autant plus acceptée dans le processus de gestion de crise qu'elle est authentique, dégage une réelle empathie, ainsi qu'une responsabilité vis-à-vis de la communauté victime de la crise. La présence doit être perçue comme étant dans la compassion et non dans l'opportunisme, et/ou la récupération ;
 - un pilotage clair. Se connaître, se concerter, une organisation claire, la parole de l'autorité compétente et/ou désignée comme telle, penser collectif en mettant de côté l'intérêt personnel ;
 - le suivi des victimes. Avoir une approche globale vis-à-vis des victimes de la crise, tant sur le plan logistique que psychologique, s'inscrivant dans le temps. La manifestation des syndromes de stress post-traumatiques se situant à distance de l'événement traumatique, une structure de coordination serait utile afin d'orienter les victimes vers les professionnels adéquats.
- « Soyons prêt pour l'imprévisible », l'actualité illustre malheureusement ce propos. Plus que jamais l'AEGC souhaite apporter son expertise et sa réflexion aux travaux sur la gestion de crise ■

Pilotage de crise en contexte chaotique : quand nos meilleurs acquis sont à repenser

Patrick LAGADEC

« Plus que les réponses importaient les questions et la manière de les formuler, car, dans le meilleur des cas, la réponse obligeait à poser de nouvelles questions. »

François JACOB⁴

Je veux tout d'abord saluer l'initiative d'AEG qui a su créer les conditions de notre réunion à tous aujourd'hui, et cela déjà est un exploit tant ces sujets déclenchent



souvent recul et abstention. Or, pareil « arrêt sur image » est important : la question des crises appelle de pareils « points de situation », tant la matière connaît de fortes mutations en raison des formidables turbulences du monde.

Je voudrais souligner en préambule que les crises appellent deux exigences complémentaires :

- une excellence opérationnelle, à la fois technique, organisationnelle, et en matière de communication. Cela est déjà difficile, car se maintenir à un niveau d'excellence suppose toujours beaucoup d'efforts et de volonté ;
- une capacité à traiter les défis en émergence, car il ne faut jamais être « en retard d'une guerre » en ces domaines. Or, aujourd'hui, la vitesse des mutations en matière de sécurité et de vulnérabilité risque à tout moment de

(4) François Jacob, 1987, *La Statue intérieure*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1987, p. 13.

IL NE S'AGIT PLUS
SEULEMENT DE PRÉPARER
DES PLANS ET DES OUTILS,
DES ORGANISATIONS
ET DES ÉLÉMENTS DE
LANGAGE, POUR LIMITER
LES SURPRISES, MAIS DE
SE PRÉPARER À ÊTRE
SURPRIS. C'EST LÀ UNE
VISION LE PLUS SOUVENT
ORTHOGONALE À TOUTES
NOS ENTREPRISES DE
PRÉPARATION EN MATIÈRE
DE CRISE.

nous mettre en situation de décalage stratégique majeur.

Il y a donc non seulement beaucoup à faire, mais plus encore beaucoup à inventer. Et comme le disait le Préfet Jean Daubigny un jour où j'intervenais à la préfecture de Saint-Denis à la Réunion : « *On n'est jamais suffisamment bien préparé* », parole qui devrait être constamment méditée.

La première exigence est largement connue, je voudrais réfléchir avec vous sur la seconde : comment aborder les crises désormais, alors que nos fondamentaux sont soumis à rude épreuve, que nos cartes de référence

soumises à des chocs violents et répétés ? En exergue, j'énoncerai un impératif : il ne s'agit plus seulement de préparer des plans et des outils, des organisations et des éléments de langage, pour limiter les surprises, mais de se préparer à être surpris. C'est là une vision le plus souvent orthogonale à toutes nos entreprises de préparation en matière de crise.

Crises : des défis qui ont muté

Les années 1980-2000 ont vu se déployer bien des efforts pour comprendre les risques de grande ampleur, et les faire entrer dans des logiques de gestion comme de responsabilité. Mais ils ont désormais profondément muté. Ils respectaient en quelque sorte des canons encore bien classiques avec l'unité de temps, de lieu, d'acteurs... Une installation industrielle, des opérateurs, des personnels, des directeurs, des voisins, des élus, des décideurs étatiques.

Voici que les risques prennent la direction du grand large, et cela appelle des refontes encore mal comprises de nos paradigmes et modes d'action. Je distinguerai trois mutations fondamentales :

- le hors échelle : l'ouragan Katrina (2005) a détruit une superficie grande comme la moitié de la France ; l'ouragan Sandy (2012), comme on l'a craint un long moment, a menacé l'ensemble de la façade est des

États-Unis, avec même le risque d'une submersion de la capitale de la première puissance mondiale. Ebola fait réfléchir au risque de pandémie globale de haute létalité. Le problème est ici d'être submergé par la puissance des événements. On passe du local au continental ;

- le systémique : nous vivons désormais dans des sociétés totalement interconnectées, totalement interdépendantes, reposant sur des logiques de flux tendus généralisés. Tout dysfonctionnement spécifique se répercute instantanément sur tout le spectre des activités. Que l'on perde l'informatique, et l'approvisionnement des hypermarchés est soudain impossible, eux qui n'ont bien souvent qu'une demi-journée de stock d'avance. Tous les black-out – électrique et informatique notamment – peuvent conduire à des écrans noirs sur maints tableaux, de plus en plus vitaux. Comme on l'a vu avec la crise financière de 2008, le risque n'est plus seulement celui du choc de grande échelle, mais celui du « décrochage » systémique, comme on le dit d'un avion qui perd soudain ses capacités de vol ;

- le chaotique : jusqu'ici, les accidents et crises étaient vus comme des brèches particulières, dans des contextes globaux donnés et ancrés sur des socles stabilisés. Désormais, les socles sont sérieusement fissurés, voire liquéfiés, les structures ébranlées, les tissus dégradés, les valeurs et critères de référence bouleversés. Ainsi avec le désordre climatique, les dissolutions économiques, ou la violence sacrificielle. Cette volatilité générale sape les cadres fondamentaux qui donnaient sens et robustesse aux visions comme aux logiques d'action. Les typologies ne sont plus pertinentes, les cloisons s'évanouissent. Ainsi, par exemple, la séparation entre risques naturels/ technologiques/sociétaux : en cas de phénomène grave dans l'ordre du naturel ou du technologique, il faut s'attendre à des cyber-attaques, alors que nos habitudes nous portent spontanément à n'envisager les risques que de façon disjointe en fonction de leur nature, catégorie, etc.

La conjugaison de ces trois lignes de rupture conduit à un tableau des risques très étranger à celui qui a servi de référence à nos avancées des années 1980-2000. Et le déferlement des nouveaux outils de communication contribue à accélérer de façon foudroyante cette mutation profonde, jusqu'à mettre en question nos logiques les plus essentielles de gouvernance des risques et des crises. Lors des événements terroristes de Bombay (novembre 2008), les assaillants vérifient l'identité de leurs victimes en utilisant Internet en temps réel ; le développement accéléré des médias sociaux, par exemple de Google Crisis Response ou du mouvement citoyen VISOV en France (Volontaires internationaux en soutien opérationnel virtuel), bouleverse le rythme comme la fonction de

l'information : la connectivité devient facteur primordial de la post-crise.

Nous nous retrouvons comme Henri le Navigateur au siècle des grandes découvertes, qui demanda à ses cartographes de reprendre les cartes en vigueur en mettant du blanc partout où il n'y avait que du faux, du mythe et du sacré. Les bouleversements actuels nous obligent à redessiner de fond en comble bien des cartes mentales et des cartes d'action.

Des pièges primordiaux

La mutation des risques provoque de sérieuses turbulences dans les logiques et portefeuilles de réponses à disposition. Dès lors que les paradigmes conventionnels ne sont plus pertinents, les réactions réflexes, les conceptions de base, les boîtes à outils conduisent rapidement à de sérieux revers. Les lignes de faille sont nombreuses et décisives :

- le choc intellectuel : nos constructions intellectuelles sont le plus souvent ancrées sur des visions et hypothèses désormais dépassées : une attention exclusive au récurrent, l'élimination des extrêmes, des définitions fixées, l'isolement d'un objet d'intervention, des cloisonnements du champ traité, des logiques de causalité simple et de temporalité séquentielle, des qualifications stables, etc. Dès lors, tout ce qui s'ancre sur ces bases se trouve en grande fragilité : définitions, typologies, calculs, dynamiques envisageables, planification, etc. ;
- anesthésie-paralysie : dès l'instant où le monde est trop en discordance avec les cartes mentales et cartes opérationnelles à disposition, les systèmes humains se retrouvent comme « hors-jeu ». Ce que l'on retrouve systématiquement dans les rapports des commissions d'enquête : effacement des capteurs, non-remontée des informations, effacement des sujets difficiles, sidération quand le choc survient, atomisation des organisations, négation réflexe, fuite physique et psychique, refuge dans la prestidigitation verbale, jusqu'au délire dans les décisions ;
- enfermement dans le connu : face à l'inconnu, le réflexe de protection conduit rapidement à la ligne : « Supposons que nous soyons dans le connu... ». Ce sont les exclamations rituelles du type : « En crise, on n'a pas le temps de réfléchir » ; « Il vaut mieux un mauvais plan que pas de plan du tout ». La Ligne Maginot tient, aussi longtemps qu'elle ne se trouve pas obligée de se rendre, mais au moins elle a évité la confrontation avec l'inconnu – confrontation ressentie comme bien plus menaçante qu'une capitulation pour laquelle on a déjà les règles comme les formulaires pré-remplis ;

- perte de communication : on sait depuis des décennies maintenant qu'il faut informer. Mais la vision sous-jacente est qu'il y a devoir de donner des indications sur ce que l'on sait, étant entendu que l'on dispose de la compréhension des choses et du quasi-monopole de l'expertise. Désormais, il s'agit de communiquer alors que l'on est confronté à des difficultés encore mal qualifiées, marquées par l'inconnu bien au-delà de la simple incertitude, et que l'on est en concurrence forte sur les données à disposition comme sur leur expertise. Et ceci dans une dynamique de connectivité généralisée, devenue structure essentielle de nos sociétés complexes – ce qui plonge les systèmes de commandement hiérarchique dans de grandes difficultés. Dès lors, le réflexe « Ne paniquez pas, tout est sous contrôle, tout est prêt », devient à la fois impératif pour les cultures de gouvernance dépassées et suicidaires, car chacun peut percevoir non seulement le caractère factice des « éléments de langage » utilisés, mais encore et surtout la panique de ceux qui s'inscrivent dans cette veine sans pouvoir jamais s'en écarter ;

- perte de pilotage : c'est la menace la plus préoccupante. Chacun perçoit que les responsables ont perdu la main, et plus grave : n'ont pas l'aptitude à naviguer dans ces tempêtes d'un nouveau type. Ce qu'exprimait une caricature récente lors d'une crise complexe : « Ne sollicitez pas les responsables : ils sont encore plus paniqués que vous ». Et comme, dans le même temps, pour masquer leur désarroi, les pilotes continuent à rassurer et rassurer encore sur le thème : « Ne paniquez pas, tout est sous contrôle », le système entier est sous la menace d'une perte totale de confiance, avec le risque de se livrer au premier « sauveur » venu. Comme le dit Jaspers dans *La bombe atomique et l'avenir de l'homme* : « *Quand on attend le prophète, c'est le Führer qui arrive* ».

Des pistes

Nous n'avons certes pas les batteries de réponse à disposition, mais on peut cartographier des pistes d'exploration qui ont déjà fait leurs preuves :

- logiques de questionnement : nous avons été éduqués, formés, entraînés à apporter des réponses, surtout quand il y a un problème grave. Or, dans un monde explosé, marqué par la surprise stratégique, le plus important est d'être en mesure de formuler des questions, en anticipation comme en réaction. Car les hypothèses de conception sont systématiquement bousculées, ce qui entraîne de sérieuses difficultés pour les boîtes à outils. La grande difficulté à vaincre tient à la capacité à tolérer le questionnement, quand tout pousse à la fermeture sur les réponses déjà en portefeuille ;

- pilotage : nous avons été préparés à considérer les mises en œuvre opérationnelles, étant entendu que les buts, stratégies et schémas d'organisation générale sont déjà donnés. Dans un contexte éclaté, le facteur crucial devient le pilotage : la définition du sens, des buts de l'action, et l'orchestration générale de la dynamique d'intervention. Il ne s'agit plus de dérouler des mécaniques, mais de penser des logiques fondamentales de réponse et d'action. Piloter, ce n'est pas venir s'assurer que les plans préparés sont bien mis en œuvre dans le respect des doctrines établies. Piloter devient le fil rouge essentiel, fil d'Ariane manquant par définition dès que l'on entre dans les turbulences actuelles, sans lequel il ne peut y avoir ni sens, ni cohésion, ni cohérence ;
- expertise, aide à la décision : nous avons coutume de réunir des experts techniques pour éclairer les incertitudes et apporter aux décideurs les éléments de réponse nécessaires à la prise de décision. Il nous faut dorénavant d'autres grammaires. Et d'abord une expertise de la décision en situation non pas d'incertitude mais d'inconnu, dans des contextes volatils et mutants. La démarche la plus adaptée est celle de la « Force de réflexion rapide » : un groupe préparé à réfléchir et proposer sur des scénarios de haute surprise, et travaillant en permanence sur quatre lignes de questions : « De quoi s'agit-il ? », « Quels sont les pièges ? », « Quels sont les acteurs ? », « Quelles sont les deux ou trois combinaisons d'initiatives qui pourraient faire sens et enclencher des dynamiques favorables dans la situation considérée ? ». Un tel groupe d'appui peut puissamment aider les décideurs, si bien sûr ces derniers ne sont ni absents ni tétanisés ;
- dynamiques managériales : les crises actuelles exigent tout d'abord une réactivité hors du commun : observer, orienter, décider, intervenir, contrôler s'imposent à un rythme singulièrement accéléré, car il s'agit de chevaucher des situations fortement évolutives, dans des contextes eux-mêmes profondément instables. Il faut y ajouter une grande plasticité, ce qui exige la mise en place de capacités organisationnelles pour assurer : l'invention en continu, loin de la simple application ; la détection des failles, qu'il faut comprendre comme inévitables et donc à repérer activement et traiter au plus vite ; la recherche des dynamiques émergentes : dans des sociétés complexes, marquées par la connectivité, les groupes humains n'attendent pas avant de mobiliser leurs énergies et leurs ressources, et il faut s'apprêter à intervenir pour venir en appui aux dynamiques émergentes les plus pertinentes ;
- communication : en phase avec la connectivité généralisée : le pilotage des situations hautement volatiles va exiger une communication dépassant la seule information factuelle, certes toujours nécessaire. Le plus déterminant sera d'introduire soi-même questions, incertitudes, inconnus, pistes, propositions, sens, qui sont les points critiques essentiels dans les crises actuelles. Comme le montre l'actualité, nous sommes bien loin de cette logique, les autorités voulant surtout « rassurer », envers et contre tout, en se préparant ainsi, à la moindre difficulté réelle, aux impasses et déroutes expéditives. Il faudra aussi être en mesure de se mouvoir dans les dynamiques foisonnantes des réseaux sociaux, qui bouleversent nos références en matière de communication. Un autre regard sur ces dynamiques est nécessaire si on veut pouvoir les comprendre, les valoriser, et non être emporté par ces nouveaux torrents qui ne laisseront aucune chance aux logiques d'avant-hier ;
- préparation hors cadres : nos exercices sont tous fondés sur l'idée qu'il faut donner à chacun toutes les réponses pour éviter les surprises, et qu'il faut entraîner tous les acteurs à l'application mécanique de ces stocks de réponses. Il nous faut désormais comprendre que le plus déterminant est d'avoir été préparé à être surpris. Cela suppose d'autres exercices, où il s'agit moins de dérouler des plans que de tester la capacité de diagnostic et d'invention collective.

L'inconnu

Récemment, les collaborateurs d'une grande société de la Silicon Valley recevaient un message fort de leur vice-président : « *Dorénavant, votre champ d'action, c'est l'inconnu* ». Ce devrait être le mot de référence dans le domaine des risques et des crises. Cela va bouleverser nos visions, nos pratiques, et nos problématiques de responsabilité. Ainsi, notamment, l'interrogation ne sera plus seulement de savoir si l'on a bien suivi les règles et les plans, mais si l'on a mis en œuvre, avant, pendant, et après les événements, une dynamique de questionnement à la hauteur des enjeux examinés. Très régulièrement, on entend des responsables faire valoir qu'ils ne seront pas inquiétés à partir du moment où ils sont bien restés dans une stricte conformité par rapport aux règles. Il va devenir urgent de faire savoir, de façon la plus claire, que l'on est également responsable de l'intelligence que l'on aura mise dans les systèmes, pour rester en phase avec les risques de notre temps ■

Les accidents collectifs dans les transports, quelles prises en charge ?

Pierre SERNE, Gérard FELDZER

Les élus et la culture de crise

Il s'agit ici de voir la crise du point de vue d'un élu et l'impact sur les transports.

Sur la Ligne C du RER, on compte 500 000 voyageurs par jour. Au-delà du drame, se joue une crise sur l'ensemble des transports du fait des interdépendances existantes. Il y a une énorme crise du système des transports. Parmi les premières questions posées pour toute une partie de la population se trouve la suivante : est-ce que les trains rouleront demain ? Pour les responsables des transports, se joue la mise en place de toute une communication sur l'impact de la crise et les suites de la crise. Par exemple, comment ramène-t-on chez elles les personnes bloquées ? Par la mise en place d'un plan de transport dégradé ?

En effet, il existe des plans de transport et de substitution, qui se substituent aux plans existants. Le système de bus mis en place, par exemple, a fonctionné très vite : du côté SNCF, on a noté une grande capacité à adapter le plan en fonction de ce que disaient les personnes clients. En dehors de cela, le STIF et la SNCF ont été pris dans une injonction à communiquer dans un moment très prématuré où l'on ne savait que très peu de chose.

Faut-il alors communiquer ou pas (pour un élu) ? Faut-il répondre à l'injonction de parler quand, paradoxalement, arrivent des consignes pour ne pas communiquer et cela alors même qu'en parallèle les politiques prennent la parole ? Le tout dans un contexte de forte attente des médias. Les responsables se retrouvent alors pris dans une double injonction qui nécessiterait une formation à la communication de crise.

Dans les plans de transports, il faut prendre en compte les usagers et les agents à gérer. L'une des questions qui

se sont posées a été, par exemple, la récupération des bagages par les clients, remis par des agents SNCF. Dans la crise, il y a ainsi de multiples injonctions auxquelles il est difficile de répondre. Quand un élu est présent sur place, les choses sont facilitées. La présence d'un élu ou d'un responsable est importante si elle a un sens. Dès lors qu'on a fait un travail de fond, qu'il y a un relais, la présence d'un élu est utile.

Transports aériens et transports ferroviaires : une même démarche de gestion de la crise

L'analyse d'une crise dans le transport aérien ou dans le ferroviaire comme celle de Brétigny-Sur-Orge montre que l'on est face au même phénomène et aux mêmes méthodes. En matière de catastrophes dans le domaine des transports, le secteur aérien est le plus médiatisé et, en même temps, le plus mystérieux. C'est pourquoi il a été amené à prendre de l'avance dans la gestion des crises.

Les premiers qui ont eu à gérer une crise sont les spationautes. Avec Apollo 13 s'est produite l'explosion d'une bonbonne d'oxygène. Comme l'événement était retransmis en direct, la terre entière y a assisté et a participé à distance à cette gestion de crise. Cinq mille ingénieurs ont été mobilisés et ont tenté de résoudre les problèmes. Ils ont choisi de faire faire le tour de la lune au vaisseau et de le faire revenir, ce qui n'avait rien d'évident et l'événement a tenu en haleine la terre entière. Il s'agissait de l'une des premières opérations médiatisées et l'on a perçu alors l'existence de connexions entre les médias, d'une part, et, d'autre part, les spécialistes et les familles des cosmonautes.

D'autres accidents ont marqué l'histoire. Ainsi la piraterie aérienne avec l'épisode d'Entebbe. La réponse a été rapidement mise en place dans la mesure où l'armée israélienne a résolu le problème avant qu'on ait réuni la première cellule de crise. De même l'acte de piraterie qui a concerné le vol Alger-Marseille a suscité l'intervention d'acteurs extrêmement différents. Tout le monde a embarqué dans un Airbus pour simuler ce qui pourrait arriver à Marseille : le GIGN⁵, des pilotes, des représentants du personnel navigant et des commerciaux.

(5) Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale.



Il s'agit d'autre chose lorsque l'on parle d'implication sur les transports. À l'occasion d'un grave accident d'avion, la question est de savoir si l'on a le droit de continuer à voler avec le même type d'avion. Qui prend la décision ? À la suite de la catastrophe du Concorde, on a arrêté évidemment tous les appareils jusqu'à ce que l'on comprenne les causes exactes du drame. De même, lors d'un accident provoqué par un réacteur qui s'était détaché d'un DC10, il a été décidé d'arrêter tous les DC10. Mais aucune aviation civile, y compris en France, ne voulait prendre cette responsabilité, se retranchant derrière les compagnies et les constructeurs pour leur renvoyer la décision. Il a été dit au responsable de la maintenance d'UTA : « *soit tu remets les DC10 en route maintenant, auquel cas tu en prends la responsabilité, soit tu ne le fais pas et tu es viré* ».

La gestion des crises s'est bien affinée depuis, fort heureusement, et cela concerne également tous les acteurs du transport.

Lorsqu'il y a eu, par exemple, des cendres volcaniques capables d'arrêter tout le transport aérien, c'est-à-dire des millions de passagers en Europe, on a réuni autour de la table au ministère tous les acteurs concernés, y compris les industriels avec les constructeurs de moteur. L'un des objectifs était de savoir quelle simulation pouvait être faite le plus rapidement possible, avec l'aide de tous les experts, à la fois en interne et en externe. Aussi, lorsque l'on parle de crise et de gestion de crise, on parle de gestion externe autant qu'interne. C'est exactement la même politique que la SNCF a mise en œuvre suite à l'accident de Brétigny. Il était en effet primordial de s'occuper d'abord des familles des victimes ainsi que des personnels.

Enfin, les événements du Concorde et du Rio-Paris ont été également extrêmement traumatisants. Dans la recherche des solutions, ces accidents ont remis en cause les méthodes existantes, y compris et pour la première fois, celles des pilotes. C'était la fin de « l'ère Mermoz ». Le vol Rio-Paris a disparu en mer. Il y a eu une remise en cause et une refonte totale de ce qu'on appelle chez nous les « REX », les retours d'expérience. Chaque pilote depuis a été muni d'une tablette et a accès à ces retours d'expérience en temps réel. Tous les rapports d'incident y sont consultables. Parce que ce ne sont pas les accidents qui sont les plus importants mais bien les incidents, parce qu'ils peuvent se transformer précisément en accidents.

La temporalité des crises

Dans ces crises deux dimensions s'opposent :

- la réponse dans l'urgence : il y a le SAMU et les pompiers qui organisent l'actualité pour sortir les gens de l'accident ;

- la gestion du plus ou moins long terme : comment va-t-on s'en sortir et gérer l'après-crise ? Pour cela, il faut se poser la question suivante : est-ce que ça aurait pu être évité ? Si cette question est prise en compte à chaque fois, des progrès considérables sont faits.

Si on arrive aujourd'hui à une fiabilité en milliards de kilomètres-passager, cette fiabilité n'est dépassée que par un autre moyen de transport : les ascenseurs. Elle est obtenue grâce à un retour d'expérience et à une remise en cause quasiment permanente. Tous les gestionnaires de moyens de transport font des exercices régulièrement et, dans le domaine aérien ils sont quotidiens.

Toutes les compagnies du monde ont des centres de coordinations des opérations (CCO). Ainsi, au CCO de Roissy, il y a au moins un pilote de permanence et un représentant de toutes les catégories de personnels concernés par les accidents, présents sur place pour prendre les appels. La gestion de crise est permanente.

Fatalement, compte tenu des milliards de kilomètres-passagers effectués, il est impossible de parvenir à 100 % de non-accident. Et l'improbable peut toujours arriver. Dès lors, la question n'est pas de savoir s'il n'y aura plus d'accident, mais bien quand se produira le prochain. Ainsi quand la crise arrive, le CCO est déjà en place et prêt.

La gestion de crise et des accidents est basée sur des facteurs humains : 99 % des accidents ont pour origine le facteur humain. Peuvent être en cause un défaut d'entretien, d'observation ou encore un manque de la formation. Dans ce domaine, l'aérien a pris quelque peu de l'avance, car, concernant les pilotes, ceux-ci bénéficient de quatre séances de simulateur par an, de trois heures, où absolument toutes les situations sont expérimentées et les faiblesses mises en lumière. La problématique particulière des pilotes est fondamentale. Ceux-ci ne sont plus des Mermoz, ce qui signifie qu'ils ne pilotent plus seuls mais en équipage. Mermoz, qui était le premier pilote d'Air France a écrit un très beau livre sur ce sujet. Un pilote ne fait jamais rien tout seul, il doit partager *a minima* avec l'autre pilote. C'est un progrès considérable qui par contre-coup révèle un problème en ce qui concerne les conducteurs de TGV, lesquels « discutent » avec leur machine, voire avec le centre de contrôle. Être confronté seul à un événement indésirable n'est jamais facile.

Pour toutes les catastrophes, qu'elles concernent les inondations, les centrales, les transports, les milieux hospitaliers, la logique sous-jacente est toujours identique. C'est ce qui conduit à légiférer, ce dont doit être capable le politique avec les éléments qu'il a en sa possession. On vient de découvrir récemment les problèmes posés par

les vols de drones. Il y a là un avertissement qui a mis en lumière la nécessité d'anticiper avant l'arrivée possible d'une catastrophe. L'anticipation reste ici la clé.

En ce qui concerne la gestion de crise dans le domaine aérien, il y a une pression médiatique énorme. Les acteurs restent pris entre la tentation d'y céder ou pas en sachant que, de toute façon, il leur sera reproché de ne pas aller communiquer leurs réponses. L'improbable peut toujours arriver et il faut s'y préparer. Ainsi, face à la disparition du vol de la Malaysian Airline et au fait qu'il n'ait toujours pas été retrouvé, plusieurs hypothèses on pu être faites. Il y en a trois principales. Premièrement, l'incident technique. On sait maintenant que l'avion transportait des batteries au lithium qui ont peut-être pu s'enflammer. Résultat : une mesure de précaution puis une législation. Deuxièmement, la piraterie. Il a été évoqué une possibilité d'aller bombarder Diego Garcia, une île américaine au large de l'océan Indien. Conséquence : le renforcement de la sécurité dans les aéroports et surtout à leurs abords. Troisièmement, le suicide, ce qui arrive plus fréquemment qu'on ne le pense. Le côté médical est pris en compte au moment des visites médicales qui ont lieu tous les ans. La question se pose de savoir comment juger la situation psychique des personnes qui sont en charge du pilotage des machines. L'improbable peut toujours se produire, je peux en témoigner à partir d'une expérience personnelle. Je pilotais un vol Paris-Dakar lorsqu'un passager rentre dans la cabine. Il avait réussi à rentrer sans que je sache comment et il s'est précipité sur les commandes en coupant les quatre moteurs. Il voulait se suicider. Nous n'étions pas du tout préparés à cela. Nous avons remis en marche la machine, lutté avec le forcené... Un médecin lui a fait une piqûre. Malheureusement, pour des raisons difficiles à expliquer, il est mort dans le cockpit. Il s'est produit ensuite une sorte de révolte de ses collègues qui a failli dégénérer. Du coup une gestion de crise s'est mise en place instantanément à Paris. J'avais eu le temps de dérouter sur Bordeaux parce que l'avion survolait l'Espagne. À peine le demi-tour effectué, la gestion de

crise était déjà en place. Elle avait préparé le terrain et donné une feuille de route extrêmement utile pour nous qui étions en charge d'un équipage et de passagers. Ce type d'expérience permet de tirer des leçons pour anticiper les crises futures.

Conclusion

La gestion de crise signifie apprendre à se connaître et à se parler. Bien se connaître commence par rassembler autour de la table toutes les sensibilités et tous les acteurs.

Il y a une dimension commune à la catastrophe de Brétigny et aux catastrophes aériennes : c'est la place des victimes et l'accompagnement ensuite de leurs familles. La prise en charge des victimes est rapide et forte au début de la catastrophe. Ensuite, les victimes et les familles de victimes ont des interrogations, des attentes et des demandes. Dans tous les cas de figure, il y a une vraie difficulté à trouver les bonnes réponses. La première question des victimes est : « Est-ce que cela aurait pu être évité ? » Il est difficile de répondre à cette question. La tentation est forte de leur répondre « Non, ils ne sont pas morts pour rien. C'était peut-être prévisible, mais au moins ça n'arrivera plus ». Mais ce n'est pas si simple. Il s'est écoulé deux ans avant de retrouver l'épave du Rio-Paris. À l'époque, des recommandations avaient été faites sur un traçage des avions en permanence, mais cela n'a pas été réalisé. Ainsi, le vol Malaysia qui a disparu également ne sera pas plus retrouvé facilement.

Des recommandations sont émises, mais elles n'ont pas un statut d'obligation. Sur ce point, le politique peut faire des progrès qui constitueraient une meilleure réponse aux familles de victimes ■

Vivre avec les menaces et les crises

Gérard PARDINI

Je suis heureux de clôturer ce premier colloque de l'association européenne pour la gestion des crises. Les deux thèmes traités, « Fukushima, une crise mondialisée » et « Les accidents collectifs dans les transports » sont en résonance avec les travaux conduits à l'institut qui fête également ses vingt-cinq ans d'existence. Cela me conduit à faire un retour rapide sur ce quart de siècle au regard de votre sujet sur les crises. Cette période a malheureusement été prospère pour les crises avec des tensions économiques, politiques, guerrières mais aussi de grandes catastrophes. Tout cela baignant dans une société bénéficiant de l'essor sans précédent des techniques de communication, tout comme la circulation des hommes, des biens et des services. Chacun de ces facteurs est, bien sûr, générateur d'incertitudes et d'insécurité qui trouvent dans le fonctionnement en réseau une source de démultiplication.

Dans un tel environnement, à la fois ouvert et complexe mais aussi paradoxalement défavorable aux solidarités, car hyperconcurrentiel, l'institut a toujours porté une parole réaliste sur ce thème de la crise.

Nous avons ainsi notamment écrit dans nos contributions aux deux derniers livres blancs qu'il fallait accepter le fait que la diminution significative, voire la disparition des menaces, des risques et des vulnérabilités identifiés, est un horizon crédible mais n'est qu'un horizon. Cela milite pour l'adoption d'une posture plus crédible de « Vivre avec » (le terrorisme, la criminalité organisée, le risque nucléaire, les hyper catastrophes naturelles, la crise financière...).

Cette posture nous semble préférable à la logique trompeuse d'une lutte aux ambitions victorieuses.

Le « Vivre avec » n'est pas la capitulation ni la résignation. Cette démarche présente également l'avantage de faciliter la prise de conscience collective de la rémanence des

menaces au sein de notre société. Tenter de mobiliser sur leur stigmatisation en les qualifiant par exemple de nouvel « ennemi » tend à en atténuer la réalité. En outre, contre un « ennemi », seul l'État est jugé compétent pour mener la lutte et face à une crise dévastatrice les citoyens s'en remettent naturellement à une intervention de la puissance publique.

Le « Vivre avec » normalise la perception des dangers, les rend acceptables et peut enclencher un cercle vertueux au sein d'une société dont les citoyens seront ainsi pleinement conscients de l'environnement dans lequel ils évoluent et des responsabilités qu'ils doivent en conséquence assumer. En matière de sécurité nationale, le prochain bond qualitatif ne s'obtiendra qu'au prix de l'élévation du niveau de participation de l'ensemble des citoyens.

Nous avons ainsi mis l'accent sur les « ruptures de la chaîne de vie collective ». Elles peuvent trouver leur source dans quatre grands facteurs : l'accident, l'agression, la complexité, l'imprévu.

S'il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les deux premiers, il faut souligner que la maîtrise de la complexité et la capacité d'anticipation sont plus que jamais des indicateurs de pertinence et de légitimité pour tout décideur.

L'un des principaux enseignements de ces années est que la mission « sécurité » sera d'autant mieux assurée que la capacité à ne pas subir, grâce à une anticipation imaginative fondée sur un diagnostic pragmatique, est forte.

Il faut également admettre que le concept de sécurité nationale tel qu'il est appréhendé depuis 2008 est intrinsèquement porteur d'une acceptation du risque. Cela n'est certainement pas une faiblesse quand existe une forte

LE « VIVRE AVEC » N'EST PAS LA CAPITULATION NI LA RÉSIGNATION. CETTE DÉMARCHE PRÉSENTE ÉGALEMENT L'AVANTAGE DE FACILITER LA PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DE LA RÉMANENCE DES MENACES AU SEIN DE NOTRE SOCIÉTÉ. TENTER DE MOBILISER SUR LEUR STIGMATISATION EN LES QUALIFIANT PAR EXEMPLE DE NOUVEL « ENNEMI » TEND À EN ATTÉNUER LA RÉALITÉ. EN OUTRE, CONTRE UN « ENNEMI », SEUL L'ÉTAT EST JUGÉ COMPÉTENT POUR MENER LA LUTTE ET FACE À UNE CRISE DÉVASTATRICE LES CITOYENS S'EN REMETTENT NATURELLEMENT À UNE INTERVENTION DE LA PUISSANCE PUBLIQUE.



Gérard PARDINI

Directeur adjoint de l'INHESJ. Cet article reprend son intervention de clôture du colloque.

volonté le prévenir, de le limiter ou le maîtriser. Donner l'illusion de pouvoir le supprimer est le meilleur moyen d'affaiblir nos sociétés, car le risque est le reflet du vivant.

La difficulté pour les gouvernements est de devoir adapter leurs capacités de réponses à la nouvelle nature des crises, et développer de nouvelles doctrines et de nouveaux outils, mais aussi d'être en mesure de faire face à des crises classiques. C'est le choix français que nous portons tout à la fois dans nos formations et nos travaux.

Selon nous cinq points clés doivent être considérés et traités dans une perspective de politiques publiques.

1. Le cadre de gouvernance national de crise doit s'assurer que des structures appropriées et des cadres institutionnels sont en place et en mesure de faire face à la fois à une crise classique mais également à une crise sans précédent, tout en étant capables de faire face à des compromis associés à ces deux approches : se préparer à une crise classique aux moyens de procédures opérationnelles standard et de plans prédéfinis, et développer des capacités d'adaptation et de flexibilité pour se préparer à l'inconnu en vue d'une crise d'un type nouveau ;
2. L'expertise multidisciplinaire doit être organisée pour donner du sens avant et pendant la crise. Une expertise multidisciplinaire doit être mobilisée pour se préparer et répondre à la crise. La disponibilité d'experts est à coupler avec la confiance placée en eux. Cette confiance doit pouvoir être partagée par les populations. Ce point, en particulier en période de crise, est d'une importance capitale ;
3. Le leadership en période de crise est essentiel pour restaurer la confiance de la population. Il requiert du professionnalisme. Donner du sens, prendre des décisions au sein des cellules de crise, anticiper, analyser et communiquer vers le réseau d'intervention d'urgence et les citoyens sont des fonctions clés de direction, nécessitant des outils appropriés, des compétences et une formation adaptée. Cela passe par une répartition claire des rôles entre secteurs public et privé mais aussi dans la capacité, j'allais dire la légitimité, à faire accepter un message d'attente des secours si la situation était d'une gravité telle que l'engagement immédiat des secours pourrait aboutir à une vulnérabilité globale encore plus grande ;
4. La capacité à gérer de nombreuses parties prenantes et des réseaux d'intervention multiforme (public/privé/ONG) constitue également un impératif dans lequel les pouvoirs publics doivent s'investir de manière continue

pour répondre à la crise. Construire, former, maintenir et gérer de grands réseaux interorganisationnels d'intervention, comprenant notamment le secteur privé, les volontaires et la société civile, exigent une capacité à mobiliser à grande échelle l'ensemble de ces parties prenantes et à partager des valeurs et des objectifs communs. Se former régulièrement aux outils communs et aux mécanismes de communication est la seule façon d'espérer un bon fonctionnement du réseau pendant la crise ;

5. Renforcer la coopération internationale et les partenariats pour soutenir davantage la politique publique de gestion de crise. En plus d'échanger les bonnes pratiques et/ou de définir des normes communes pour la gestion des crises, la coopération internationale trouve intérêt à soutenir la gestion de crise dans de nombreux domaines : systèmes mondiaux de surveillance, systèmes mutualisés ou interconnectés d'alerte et de veille, interopérabilité des services de secours, disponibilité des équipes spécialisées, des outils et des fournitures à des niveaux transnationaux, interconnexion des structures stratégiques de gestion de crise, harmonisation des processus de communication de crise. Tous ces éléments sont autant de bénéfices qui peuvent être tirés d'une coopération internationale ou régionale, permettant à la fois une meilleure capacité de gestion de crise et des réductions de coûts.

Cette ligne est bien celle de la France. Il est intéressant de noter que notre pays dispose d'une organisation bénéficiant de l'existence de structures rodées de gestion de crise au sein des ministères régaliens qui combinent tout à la fois des dispositifs centraux et des chaînes territoriales de réponse.

Le dispositif français est perfectible, mais il présente l'avantage d'avoir été conçu un outil de cohérence interministérielle globale de la réponse. Les synergies potentielles offertes par la structure existante sont considérables. L'enjeu des prochaines années est de monter encore en puissance en investissant dans la formation des acteurs de la crise et notamment des décideurs, en réduisant les zones de friction entre les périmètres des administrations et en créant de plus en plus d'espaces de confiance avec les acteurs non gouvernementaux qu'ils soient issus de la sphère économique privée ou de la société civile. Ce mouvement vers encore plus de professionnalisation doit bien entendu inclure la communication, trop souvent réduite à une dimension tactique.

Traiter du sujet de la crise ou des crises doit aussi nous conduire à l'humilité. D'une part, cela doit nous donner conscience de la forte prégnance du comportement

humain. Tous les dispositifs, les meilleurs soient-ils ne doivent pas nous faire oublier que chacun d'entre nous recèle une parcelle d'énergie qui peut être positive ou négative. D'autre part il y a le positionnement des pouvoirs publics. Ce positionnement n'est pas sans influence sur le travail et l'organisation des pouvoirs publics qui seront confrontés de plus en plus à une crise de légitimité s'ils ne prouvent pas aux citoyens qu'ils savent se gouverner avant de prétendre les gouverner. La gestion de crise est à ce titre un indicateur bien pratique de cet indice de légitimité sur lequel les pouvoirs publics devraient investir de plus en plus fortement. Cette difficulté est parfaitement identifiée. Le « vouloir vivre » exprimé par chacun est transféré sur l'État qui le rend plus fort. Cela rend légitime l'État, mais le fragilise quand resurgit l'individualisme et, avec lui, le doute dans les institutions.

Nous touchons à ce stade aux questions de gouvernance des États et des entreprises, car sans garantie d'un bon niveau de compréhension de ces problèmes il est vain de pouvoir imaginer qu'ils puissent être correctement traités. Le traitement de tels risques nécessite donc des efforts de formation et de sensibilisation tant des acteurs publics que privés, que ce soit à l'échelle des PME, des grands groupes, mais aussi du personnel politique et administratif. Le traitement approprié des risques systémiques implique des gouvernants qu'ils soient capables de concevoir et promouvoir des réglementations adaptées, une bonne planification nationale qui agira comme un premier niveau d'alerte et de réponse. La planification n'empêchera pas la survenance de l'hyper événement par essence non linéaire – il surgira sans prévenir –, mais elle limitera très certainement l'effet domino. Je cite souvent cette expression de Nietzsche dans *Ainsi parlait Zarathoustra* pour illustrer ce point : « *les grands événements arrivent toujours sur des pattes de colombes.* »

À ce stade, je voudrais souligner l'importance de trois questions pour qui veut s'intéresser tout à la fois aux crises et à la prise en compte des risques : les chaînes de valeur, l'aléa moral et la budgétisation. Les chaînes de valeur mondiales ont donné naissance à des réseaux interdépendants et interconnectés entre les entreprises, les secteurs et les économies et elles sont aujourd'hui des vecteurs potentiels de contagion mondiale. L'aléa moral fait qu'un assuré augmente sa prise de risque, même inconsciemment, car il a intégré qu'il ne sera pas seul à supporter intégralement les conséquences négatives des risques auxquels il s'expose. Ce problème ne peut être occulté car il entraîne un glissement vers la déresponsabilisation des individus. Ce glissement peut être encore plus fort si la collectivité adopte elle-même ce type

de comportement. Ce phénomène ressort du domaine de l'économie comportementale. Les politiques publiques y sont aussi soumises. Ne pas prendre en compte ce point, augmente *in fine*, l'ampleur des dommages, le coût des secours et de l'aide au retour à la normale et annule globalement les effets sociaux positifs de l'intervention publique. Quant à la budgétisation *ante* catastrophe, elle constitue une réponse pragmatique aux problèmes de la détection, de l'anticipation, des signaux faibles... C'est une réponse qui a le mérite de contourner l'écueil des passions.

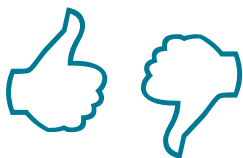
En s'engageant dans une démarche de budgétisation en amont des crises et catastrophes, nous pouvons tout à la fois financer par anticipation des secours et une éventuelle reconstruction dans le cas d'hyper catastrophes. Cela permet aussi d'affecter des ressources pour prendre des mesures d'atténuation des risques. Nous restons ainsi dans des objectifs réalistes, moins passionnels que le décèlement du futur ou l'anticipation. En se souciant *ex ante* des coûts d'une reconstruction, il est possible de disposer de politiques publiques plus efficaces. Le sujet est moins flamboyant que la prévision ou l'anticipation du futur, mais certainement plus accessible. C'est du subtil équilibre entre ces facteurs que dépend la cohésion d'un pays. Ce qui est un comportement économique idéal n'est pas forcément réaliste, car il existe au moins trois obstacles à une budgétisation publique efficace des catastrophes. Le premier est que l'histoire nous enseigne qu'il faut attendre qu'une catastrophe se soit produite pour prendre en compte son coût. Le second tient au temps politique qui n'est pas en phase avec ce type de politique budgétaire de long terme. Enfin, le troisième grand obstacle est l'aléa moral que je viens d'évoquer. Une budgétisation *ex ante* efficace des catastrophes nécessite, d'une part, d'arbitrer entre consommer aujourd'hui ou épargner et, d'autre part, de prendre des mesures d'atténuation et de mettre en place des mécanismes formels permettant de contrer les tentatives opportunistes d'utiliser à d'autres fins l'épargne constituée en vue de catastrophes.

Ces défis sont de taille, surtout dans un contexte mondial de crise économique et budgétaire. Paradoxalement, ces circonstances particulières peuvent être un facteur de forte incitation à traiter globalement les interactions entre crise et chaînes de valeur. Ne pas le faire nous priverait d'un potentiel immense de mobilisation des énergies autour d'un objectif rassembleur : sauver notre mode de vie associant liberté et création de valeurs. À chaque fois qu'une société a tenté un autre modèle, une crise d'effondrement est survenue ■

Pourquoi le crime organisé a gagné

Alexandre CELSE

Si le crime est un facteur de santé publique pour reprendre le mot d'Auguste Comte, alors le crime organisé est l'un des plus importants cancers de nos sociétés modernes. Le très récent placement en garde à vue de deux figures du grand banditisme parisien, soupçonnées de dépôts illégaux de déchets toxiques¹, nous a rappelé que la couronne parisienne n'avait rien à envier à Gomorra². Depuis l'avènement de la globalisation, le crime organisé transnational n'a cessé de muter, jusqu'à sa victoire sur une société civile qui tend à l'aveuglement.



Le titre du présent papier n'est pas une interrogation, il s'agit bien d'une affirmation. La provocation qu'il implique n'a qu'une finalité : mettre l'accent sur un phénomène dont la société française ne se préoccupe pas ou mal et dont l'Europe commence à fortement s'inquiéter tant il devient prégnant.



Alexandre CELSE

Avocat à la Cour



Cette affirmation n'est que la paraphrase du titre d'un ouvrage de Nicola Tranfaglia, juriste et historien italien, écrit en 2010, intitulé *Pourquoi la mafia a gagné*³, dans lequel il décrit les différentes évolutions de ces entreprises multinationales que sont les mafias italiennes pour aboutir à la conclusion éponyme suscitée.

Face aux 3 600 organisations criminelles en activité sur le territoire communautaire (*dixit* le Parlement européen), il n'est pas ici question de retracer les grandes étapes historiques des organisations criminelles transnationales. L'objectif est simplement d'évoquer, de décrire, d'analyser et de proposer des solutions face aux grandes évolutions de la criminalité organisée transnationale en Europe et dans le monde depuis la fin des années 1980, avènement de la mondialisation.

Qui est cette pieuvre que l'on ne saurait nommer ?

Il serait de la plus grande rigueur de distinguer chaque organisation criminelle pour développer cette analyse. L'éclectisme étant roi en la matière, il ne sera ici question que de crime organisé transnational ou de criminalité organisée transnationale, la distinction de chaque organisation n'étant pas possible par souci de longueur et de concision. Le terme implique l'organisation, le caractère délictuel, voire criminel des activités des groupes concernés, et ce, à une échelle internationale.

L'expression précitée implique alors les cartels, les gangs, la pègre, les bandes criminelles, ou encore les gangs de motards criminalisés jusqu'aux mafias.

(1) *Libération*, « Le clan Hornec impliqué dans une affaire d'enfouissement illégal de déchets toxiques », AFP, 6 mars 2014 : http://www.liberation.fr/societe/2014/03/06/le-clan-hornec-implique-dans-une-affaire-d-enfouissement-de-dechets-toxiques_984965

(2) *Gomorra*, film italien de Matteo Garrone sorti en 2008, adapté du livre de Roberto Saviano, *Gomorra*, dans *l'Empire de la Camorra*, Paris, Gallimard, 2007.

(3) Taillandier, 2010.

Ces grandes dames du crime organisé transnational mériteraient plus d'attention que n'importe quelle autre organisation, car elles sont aujourd'hui derrière les plus importantes sources d'intégration de l'argent sale dans l'économie légale. Elles se distinguent de nombreuses autres organisations par leurs lois ancestrales, par une hiérarchie et une organisation stricte, par une initiation ou encore par l'omertà.

Qu'il s'agisse de ces organisations centenaires, italiennes, siciliennes, russes, géorgiennes ou japonaises, ou bien encore de leurs comparses moins connues mais non moins nombreuses et nuisibles pour la société civile, toutes poursuivent le même objectif : l'argent.

Une seule finalité : intégrer le légal avec de l'illégal

On peut croire que le crime organisé transnational veut le pouvoir. Pas particulièrement. Toute organisation criminelle s'approche du pouvoir, mais ne veut pas obligatoirement se l'accaparer, elle veut surtout l'utiliser. Qui dit pouvoir dit exposition et donc visibilité ainsi que responsabilité ce qui n'est pas bienvenu pour ces structures. De même, leur internationalisation bien accomplie aujourd'hui rend l'accaparement du pouvoir étatique, du monopole de la force légitime, complexe. Même si bien naturellement il n'est pas à exclure que la problématique de l'état criminel demeure en géostratégie.

La principale, pour ne pas écrire la seule finalité du crime organisé transnational, c'est l'argent et son

objectif absolu est de s'insérer dans la société civile avec ses pratiques illégales. Plus simplement le crime organisé n'a qu'une fin, blanchir, se dissimuler dans le légal.

Justement définissons le crime organisé par l'argent. Dressons un état des lieux de la situation dont nous tirerons après les principales évolutions récentes.

Quels moyens pour une telle fin ?

Il est inutile de commencer par préciser que pour se développer le crime organisé transnational exige un terrain favorable. La première composante d'une terre fertile, ce sont les citoyens et leur morale, la considération qu'ils ont du délinquant et de ses pratiques. Pour parvenir à un climat social délictuel, les pratiques sont inlassablement les mêmes : intimidations, corruption, clientélisme... Cela fonctionne particulièrement si l'organisation administrative locale le permet. C'est le cas par exemple lorsqu'il existe une multitude d'entités administratives : petites communes en grand nombre, communautés de communes... Cela rend la manne monétaire publique accessible plus facilement. De nombreux autres facteurs économiques, sociaux, environnementaux, géographiques et autres expliquent le développement des organisations criminelles transnationales qui depuis l'avènement de la mondialisation n'ont cessé de monter en puissance.

Mais alors si le chiffre d'affaires est le nerf de la guerre, revenons à ce dernier au regard des pratiques du crime organisé transnational⁴ (ces chiffres sont tirés du rapport du

Parlement européen en date du 26 septembre 2013 visé en référence) :

- traite des êtres humains : 25 milliards d'euros à l'échelle internationale avec dans l'Union européenne 800 000 travailleurs forcés dont 270 000 pour le sexe ;
- trafic d'espèces protégées : 18 à 26 milliards d'euros par an, « l'Union européenne étant le premier marché de destination au monde » ;
- trafic illégal de cigarettes : perte de recettes fiscales de 10 milliards ;
- armes légères : 10 millions d'armes illégales sont en circulation en Europe ;
- la cybercriminalité dans le monde : pertes annuelles causées dans le monde de 290 milliards ;
- la corruption : selon la banque mondiale, elle représenterait 5 % du PIB mondial, soit 2 600 milliards de dollars US, majorant de 25 % le coût des marchés publics. Le coût de la corruption sur le territoire de l'Union est évalué par la Commission à 120 milliards d'euros par an, soit 1 % du PIB de l'Union ;
- la fraude à la TVA sur les quotas carbone en Europe : manque à gagner pour les recettes fiscales : 5 milliards d'euros par an. Pour la France, le coût est de 1,8 milliard⁵ environ ;
- le détournement de l'aide publique au développement disparaît à des fins privées à hauteur de 20 à 40 milliards, soit 20 à 40 %. Le *Wall Street Journal* écrivait au printemps 2011 qu'entre 1990 et 2008, les 48 États les plus pauvres du monde

(4) Ces chiffres sont issus du « rapport sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux : rapport sur des actions et des initiatives à entreprendre (rapport final) de la Commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux du Parlement européen

(5) Raufer (X.), 2013, Temps, espace : horizon stratégique, in *Sécurité globale*, Hors-série n° 1, Éditions ESKA, p. 19.

ont perdu 197 milliards de dollars « du fait d'une galopante corruption criminelle »;

- escroquerie fiscale sur les déchets et prise en charge du tri des déchets⁶ : peu d'informations et de chiffres sont, à ce jour, disponibles sur ce sujet.

En bilan, les Nations unies aboutissent à la conclusion selon laquelle les activités illégales s'élèvent à 3,6 % du PIB mondial et les flux de capitaux issus du blanchiment d'argent s'élèvent à 2,7% du PIB mondial⁷.

Face à l'état actuel du crime organisé en Europe, quelles sont les nouveautés depuis les années 1980⁸ ?

On parle souvent des stupéfiants comme une manne providentielle pour le crime organisé. Si c'est toujours vrai, il convient de nuancer cela, car une des nouveautés des cinq dernières années est justement que le marché des stupéfiants diminue. La consommation de drogue en Europe a diminué de 50 % ces dernières années, obligeant les délinquants à courir vers de nouveaux marchés comme le rappelait l'actualité citée en introduction. C'est donc un véritable problème social, mais il ne faut pas qu'il soit l'arbre qui cache la forêt.

Une des grandes nouveautés de ces trente dernières années, ce sont les proportions : y compris dans les activités traditionnelles (racket, proxénétisme, vente d'armes, corruption...), elles ne cessent de croître du fait de leur internationalisation.

Des nouveautés sont également à souligner dans les structures, avec tout d'abord le caractère globalisé des activités. Contrairement à avant, c'est devenu la base pour une entreprise criminelle d'être structurée comme une multinationale. Cela s'applique aux gangs de motard criminalisés implantés en Europe, comme aux autres. En outre, les groupes criminels travaillent entre eux et se répartissent les marchés. Auparavant, cela existait déjà, mais dans des moindres proportions et à une échelle plutôt locale, pour la répartition d'un marché régional.

Les principales nouveautés viennent des pratiques. De nouveaux territoires de prédilection sont apparus, notamment l'Afrique. Elle est cœur de toutes les attentions criminelles depuis plus de dix ans. Internet aussi bien sûr. Il y a les jeux en ligne qui sont une manne astronomique pour le crime organisé, ou encore les banques en ligne qui constituent un excellent moyen de blanchiment de fonds. Sans oublier les escroqueries de base qui ont quitté le porte-à-porte pour les messageries électroniques. La destruction du patrimoine environnemental et paysager s'est fortement développée sous l'égide d'organisations criminelles transnationales. C'est un phénomène déjà existant qui a pris de l'ampleur. La Commission européenne parle aujourd'hui « d'écomafia⁹ ». L'OCDE d'ailleurs a mis en place une commission de réflexion, initiée par les États-Unis qui traite entre autres du commerce illicite d'espèces protégées. L'ampleur de l'escroquerie à la taxe carbone a confirmé cela, représentant pour la France une perte de 1,8 milliard d'euros et 5 milliard

d'euros pour l'Europe¹⁰. La création d'entités régionales très étendues comme l'Union européenne a facilité de nouvelles pratiques. Le carrousel de TVA et l'escroquerie à la taxe carbone sont des exemples.

Enfin, et surtout, au titre des nouveautés, il y a les banques et la finance. Il est important de s'arrêter sur ce point, car il est aujourd'hui la meilleure source d'infiltration de la société civile par le crime organisé transnational. Certains d'affirmer que Jean-Luc Lagardère avait été assassiné par la mafia russe. Lors du premier procès Clearstream, alors que la première chambre civile du Palais de justice de Paris (mise à disposition du fait de sa taille, entre autres) étaient bondée de journalistes, un prévenu affirma qu'à l'origine de l'affaire Clearstream demeuraient ses doutes quant à la montée au capital d'actionnaires en lien indirect avec la mafia russe.

S'il y a toujours eu du trafic de stupéfiants, dans son rapport, la commission souligne un phénomène important en se référant aux indicateurs de l'ONUDDC¹¹ : « les flux financiers générés par le trafic international de drogues opéré par les organisations mafieuses ont impliqué, dans de nombreux cas, des établissements bancaires de différents pays du monde, et qu'une enquête coordonnée au niveau international est dès lors indispensable afin de remonter, grâce aux canaux bancaires, jusqu'aux opérateurs financiers impliqués dans ce trafic¹² ».

En 2009, Antonio Maria Costa alors directeur de l'ONUDDC déclarait que « certains crédits interbancaires ont été récemment financés par de l'argent provenant du trafic de drogue et d'autres activités

(6) Le commentaire sur cette activité est de l'auteur et non tiré du rapport visé.

(7) Chiffres ONUDDC détaillés dans le rapport de la Commission européenne.

(8) Ces analyses sont celles de l'auteur.

(9) P. 13 du rapport suscité.

(10) Rauffer (X.), Temps, espace : horizon stratégique, op. cit., p. 27.

(11) Office des Nations unies contre la drogue et le crime.

(12) P. 14 du rapport de la commission précité.

*illégales*¹³». Le même personnage, intervenant au Royal Institute of International Affairs de parler d'avènement des « *narco-capitalistes en lieu et place des narco-mafias*¹⁴».

Le *Telegraph*, le *Guardian* et de nombreux autres journaux accusent au cours de l'été 2012 la banque HSBC d'avoir contribué à des actes de blanchiment dans des proportions importantes¹⁵. De nombreuses banques, dont des structures européennes, sont également accusées d'avoir « *ouvert des centaines de comptes à des cartels mexicains* » et transféré pendant des années cet argent « *notamment vers les États-Unis* », avoir « *multiplié les transactions douteuses ou illicites* » « *pour des centaines de milliards de dollars* », « *avoir négligé tout contrôle anti-blanchiment*¹⁶ ».

Récemment, l'agence japonaise des services financiers a donné une conférence de presse : elle affirme alors publiquement que de nombreuses banques japonaises ont consenti des prêts à des « *forces antisociales* ». Pour être moins diplomatique, cela s'appelle des Yakuzas. Des multinationales connues comme Mitsubishi sont dans le collimateur...¹⁷

Les organisations criminelles transnationales ont compris une chose bien avant la crise des subprimes : « *bank are not to big to fail, they are too big to be controlled* ». Il en va de même pour la finance...

Quels sont alors les effets de tout cela ?

Le grand résultat depuis la fin des années 1980 est dressé par la Commission européenne : « *la criminalité organisée s'apparente de plus en plus à un acteur de l'économie mondiale, dans la mesure où elle a une vocation entrepreneuriale marquée et qu'elle est spécialisée dans l'approvisionnement simultané de plusieurs types de biens et services illicites, mais aussi, et de plus en plus, de biens et de services licites, et a une incidence de plus en plus marquée sur l'économie européenne et mondiale, ayant des conséquences importantes sur les recettes fiscales des États membres et de l'Union dans son ensemble avec un coût pour les entreprises de plus de 670 milliards d'euros chaque année*¹⁸».

Le bilan est que les sociétés sont face à une criminalité organisée transnationale qui se développe, qui étend ses activités et surtout s'intègre de mieux en mieux à la vie civile. C'est en cela que la pieuvre a gagné. Elle a réussi ou est en passe de réussir son pari : l'illégal va devenir licite.

Le fléau est aujourd'hui social et nous n'en parlons que trop peu ou bien seulement à travers un fait divers à l'intérêt parfois limité. L'aveuglement est à son comble et le décèlement précoce n'est pas assez suivi. Or, plus le temps passe, plus ces organisations s'enrichissent, plus elles blanchissent et moins on en parle.

Quelles solutions face à l'ampleur du phénomène ?

La conclusion tirée, il s'agit maintenant de réfléchir aux solutions à un problème qui pourrait prendre des proportions inattendues. Quels pourraient alors être les grands axes de réflexion à tenir, les quelques solutions que l'on pourrait dessiner ?

Se « churchilliser » : le politique, à l'échelle européenne ou nationale, doit évoquer le problème frontalement. Les acteurs politiques ne doivent pas craindre de dire qu'un phénomène mafieux se développe. Ils ne doivent pas attendre le énième assassinat pour sortir timidement de la ligne de front. Le premier combat d'une organisation criminelle est celui des consciences. Or, en France particulièrement, nous sommes aveugles. C'est à ceux qui détiennent le monopole de la violence légitime de dire les choses comme elles sont, quelles que soient les erreurs commises par le passé. Les gens ne doivent pas ignorer le préjudice de l'escroquerie à la TVA.

En parler c'est bien, y réfléchir et anticiper c'est encore mieux, à l'échelle régionale, continentale c'est indispensable. Le sujet ne doit pas concerner seulement technocrates et criminologues. Xavier Raufer et Alain Bauer préconisent le décèlement précoce. C'est une piste intéressante, à suivre. Nous devrions davantage penser crime organisé. Nous ne le faisons pas en matière de taxe, de mode de paiement. Nous ne l'avons pas fait pour les jeux en ligne. Nous

(13) http://www.swissinfo.ch/fre/societe/Largent_du_crime_pour_aider_les_victimes_de_la_crise.html?cid=1039120, consulté le 11 mars 2014.

(14) http://www.solidariteetprogres.org/actualites-001/Antonio-Maria-Costa-attaque-les-narco-capitalistes-qui-veulent-legaliser_08898.html, consulté le 14 mars 2014.

(15) Raufer (X.), 2013, *Géopolitique de la mondialisation criminelle, la face obscure de la mondialisation*, Presses universitaires de France, p. 77.

(16) *Idem*, p. 78.

(17) *Le Monde*, article publié le 4 novembre 2013, par Philippe Mesmer.

(18) P. 13 du rapport visé.

ne le faisons pas lorsque nous intégrons des États dans l'Union européenne alors que pour certains il existait une véritable menace. Si de nombreuses armes de poing ont pu entrer sur le territoire douanier communautaire, c'est simplement que nombre de groupes criminels avaient placé des stocks d'armes légères dans des États accessibles à l'UE. Lorsque ces derniers sont devenus membres, le loup était dans la bergerie et sa circulation au sein d'un espace sans frontière beaucoup plus difficile à contrôler.

L'initiative positive du programme de Stockholm à l'échelle régionale peut être appuyée et renforcée.

Créer un casier judiciaire européen serait un premier élan de politique pénale.

De même, il pourrait être intéressant de réfléchir sur certaines politiques pénales.

Il en va ainsi des gérants de fait et de paille. Développer une politique selon laquelle les gérants de paille seront beaucoup plus fortement sanctionnés qu'ils ne le sont aujourd'hui, permettrait de dissuader nombre de vocations.

Une pénalisation accrue des affaires est d'ores et déjà en cours de réflexion. Il est intéressant de se pencher sur cet axe de réflexion notamment en matière d'infractions financières, bancaires et boursières. La prison dans le cas de certaines infractions financières ne serait-elle pas nécessaire ?

De même, dans son rapport relatif à la corruption dressé en 2012 à propos de la France¹⁹, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) établit les lacunes du système français, qu'il conviendrait de prendre à la lettre et de palier :

- le nombre de condamnations pour corruption d'agents publics étrangers est trop faible, la première condamnation définitive remontant uniquement à 2009 ;
- des procureurs qui ne sont pas assez mobilisés ;
- une échelle des peines qui n'est pas assez dissuasive au regard des profits susceptibles d'être engrangés ;
- une faible détection des faits susceptibles de constituer le délit de corruption d'agent public étranger ;

- un dévoiement des poursuites qui consacrent l'abus de bien social plutôt que celui de corruption active ou passive d'agent public étranger.

Le sujet est vaste, il convient de le poursuivre, mais dans une autre arène, celle du décideur, du législateur. Les réglementations se multiplient, mais les ressources de la criminalité organisée transnationale ne cessent de croître. Cela implique logiquement que les moyens de lutte ne sont pas suffisamment efficaces.

Le mot de la fin

Face à tout cela, le mot positif de la fin ne pouvait que revenir à Giovanni Falcone, magistrat antimafia italien si bien connu, assassiné le 23 mai 1992, qui déclarait : « *la mafia est un phénomène humain, et comme elle a eu un début, elle aura une fin* ». Cependant, derrière la cruauté de cet assassinat, n'y avait-il pas un symbole, celui de la victoire du crime organisé sur celui qui représentait le mieux ce combat, celui du légal sur l'illégal... ■

(19) Rapport de Phase 3 sur la mise en œuvre par la France de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, OCDE, octobre 2012.

L'intelligence stratégique à l'heure du *Big Data* : *Adhuc tua messis in herba est*'

Guillaume FARDE

« **N**ouvel Eldorado », « Pétrole du XXI^e siècle », « Or numérique », la révolution du *Big Data* épuise les superlatifs. Le phénomène est pourtant ancien : voici vingt ans que la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication a entraîné dans son sillage la numérisation des données. Le renouveau médiatique du phénomène tient cependant à sa brutale accélération : 90 % des bases mondiales auraient deux ans à peine et leur croissance serait plus de quatre fois supérieure à celle de l'économie mondiale. Les acteurs économiques ne s'y trompent d'ailleurs pas : qu'il s'agisse des chaînes d'hypermarchés, des géomarketeurs, des groupes de construction ou en-

Guillaume FARDE

Docteur en sciences de gestion, maître de conférences à Sciences Po et directeur associé du Groupe Spallian.

core des industries du médicament, tous ont compris l'importance que revêtent ces données considérées, à juste titre, comme autant d'actifs des entreprises. Ces données sont des sources d'informations nouvelles sur des clients, des prospects ou encore des concurrents. Elles permettent de parfaire la connaissance d'un environnement économique, de prendre la mesure véritable d'une tendance, d'anticiper les évolutions d'un marché. En fait, le principal enjeu lié au *Big Data* tient en deux mots : information stratégique. Le *Big Data* rompt le paradigme traditionnel de l'accès à l'information stratégique en lui imposant des évolutions dont toutes ont en commun de durablement transformer la pratique de l'intelligence stratégique.

En premier lieu, le *Big Data* démocratise l'accès à l'information stratégique qui n'est plus, de fait, le domaine réservé des seuls experts sectoriels. Désormais, l'information est à la fois pléthorique et accessible à tous (la seule plate-forme gouvernementale data.gouv.fr offre en accès libre plus d'un demi-million de bases de données). Il est à présent possible non seulement de stocker massivement des quantités de données qui ne cessent de croître, mais surtout de les retraiter massivement, en les recoupant. Chaque professionnel – mais aussi chaque particulier – peut librement accéder à de l'information brute qu'il lui est désormais possible d'exploiter, fort de la puissance des outils informatiques modernes.

Chaque opérateur économique a la possibilité, par exemple, de retravailler ses fichiers commerciaux en les confrontant à des données socio-économiques générales, le croisement lui permettant d'affiner la connaissance de sa propre clientèle. Cette radiographie à l'aune du *Big Data* permet également d'identifier de nouveaux prospects par le seul truchement du recoupement de données. Le champ des possibles est vaste et sous l'ère du *Big Data*, la collecte de l'information stratégique n'est plus une pratique d'experts. Cette collecte s'individualise autant qu'elle se démocratise.

En second lieu, force est de rappeler que la donnée est un des rares biens non rivaux à l'utilité marginale croissante. La donnée est un bien non rival en ce que son utilisation par un agent n'interdit pas son usage par un autre. La donnée se partage. La donnée se mutualise. La donnée s'échange. Dans certains cas même, elle s'achète et elle se revend. Le parallèle avec les autres biens rivaux s'arrête cependant là. L'utilisation d'une donnée n'est pas une destruction de richesse. La donnée ne disparaît pas après usage. Elle ne périmé pas. Elle ne s'appauvrit pas. Mieux, plus elle est utilisée, plus de nouvelles formes de valorisation de son potentiel émergent. Son utilité marginale est croissante et ses potentialités sont, pour l'heure, infinies.

En dernier lieu, le *Big Data* rationalise la prise de décision stratégique en

(1) La moisson ne fait encore que poindre.

dégradant la qualité de l'information. La grille de lecture du paradoxe est, au fond, assez simple. Avant l'avènement du *Big Data*, le décideur fondait ses choix sur une information certes très raffinée, mais aussi très incomplète. La part de risque restait conséquente et l'intuition jouait, de fait, un rôle prépondérant dans la prise de décision. Or, aujourd'hui, le *Big Data* transforme les modes de décision classiques. Moins raffinée que l'information, la donnée, prise isolément, est bien peu de chose. Souvent approximative, rarement exploitable dans sa forme brute, elle n'est au mieux qu'une information dégradée. En revanche, sa massivité atténue l'exigence de précision de l'information tout en facilitant la prise de décision. Les grands équilibres sont mis à nue en vertu de procédés certes peu scientifiques, mais néanmoins suffisants pour atténuer la prise de risque du décideur. La loi des grands nombres couplée à la force des statistiques rationalise la prise de décision et le décideur trouve dans l'exploitation du *Big Data* un mode de discrimination efficace de ses intuitions. Parfois, il y trouve même un outil de mesure des écarts entre sa perception d'un phénomène et la réalité effective du phénomène en question. En transformant le rapport à l'information stratégique, le *Big Data* modifie les modes de prise de décision et transforme les modes d'exercice du pouvoir.

Traditionnellement définie comme regroupant les activités de collecte de

l'information stratégique, de sécurité économique et d'influence, l'intelligence stratégique est nécessairement bousculée par l'avènement du *Big Data*. La demande des entreprises

L'UTILISATION
D'UNE DONNÉE
N'EST PAS UNE
DESTRUCTION
DE RICHESSE.
LA DONNÉE NE
DISPARAÎT PAS
APRÈS USAGE.
ELLE NE PÉRIME
PAS. ELLE NE
S'APPAUVRIT PAS.
MIEUX, PLUS ELLE
EST UTILISÉE, PLUS
DE NOUVELLES
FORMES DE
VALORISATION
DE SON
POTENTIEL
ÉMERGENT.

n'est plus la même et leurs prestataires doivent relever le défi de la transformation intégrale de leurs modes de production.

Sur le seul volet de la collecte de l'information stratégique, l'évolution des attentes des entreprises est considérable. Les études qui compilent, des mois durant, des rapports volumineux sont dépassées. Cette mutation s'explique en partie par l'accélération de la temporalité des affaires. Une entreprise ne peut plus attendre des mois pour obtenir une étude de marché : le cas échéant, sa réactivité serait compromise. Dans ce contexte, seul le *Big Data* est à même de suivre le rythme, voire, dans certains cas, de le devancer. Mais la modification des attentes des entreprises s'explique avant tout par la fin progressive de la rareté de l'information. Lorsque la donnée était rare, chaque élément, aussi infime était-il, devait être longuement analysé sous peine de fausser l'analyse finale ; l'ère de l'« *ante Big Data* » était celle du règne des experts. Or, aujourd'hui, la donnée abonde et l'enjeu n'est plus tant d'y avoir accès que de la retraiter rapidement. La massification des données frappe d'obsolescence les recherches livresques de l'information ouverte par des consultants recrutés pour leur expertise sectorielle. L'entreprise

attend désormais une remontée d'information rapide faite d'éléments immédiatement utiles à la prise de décision.

Pour répondre à ces exigences nouvelles, les prestataires de l'intelligence stratégique doivent adapter leurs pratiques. Si la plus-value de l'expertise sectorielle demeure, il lui faut néanmoins s'adapter à de nouveaux besoins qui augmentent les cadences de production des livrables. Dans un contexte général d'accélération de la temporalité des affaires, l'étude d'intelligence stratégique est conçue comme un véritable outil d'aide à la décision. Les délais de fourniture des livrables sont compressés et seule l'exploitation du *Big Data* permet de satisfaire à ces nouvelles exigences de rapidité d'exécution. Au-delà de sa réactivité, les prestataires en intelligence stratégique seront également attendus sur leur capacité à discriminer la qualité des données disponibles. À l'heure du *Big Data*, les entreprises clientes disposent déjà de l'information et n'attendent donc plus qu'elle leur soit fournie. Leur exigence porte à présent sur le traitement de l'information en question. La plus-value du consultant en intelligence stratégique ne réside donc plus tant dans sa faculté à trouver une information que dans sa capacité à exploiter l'ensemble des données disponibles. D'ailleurs, la physionomie des livrables elle aussi évolue. Les consultants en intelligence stratégique sont désormais moins sollicités pour la fourniture d'études substantielles que pour la production des livrables très visuels, émaillés de données statistiques résultant d'une exploitation habile du *Big Data*. Ce faisant, la numérisation des métiers de l'intelligence stratégique s'intensifie et, à court terme, la maîtrise des outils d'analyse du *Big Data* sera, à n'en pas douter, un critère discriminant pour l'embauche des consultants de demain.

Enfin, le dernier défi, et non le moindre, que le *Big Data* pose aux prestataires de conseil en intelligence stratégique a trait au maniement de solutions logicielles nouvelles. La collecte de l'information stratégique se faisant au moyen de l'exploitation de bases de données massives, la maîtrise des outils informatiques est capitale. Naturellement, ces outils existent. Cependant, la forte empreinte américaine de la majorité des technologies liées à l'exploitation du *Big Data* pourrait constituer un frein à leur usage par des prestataires français. Les acteurs de l'intelligence stratégique devront donc rapidement identifier les solutions technologiques

à la fois les plus efficaces et les plus étanches et intégrer leur coût d'acquisition et d'exploitation à leur propre structure tarifaire. À défaut, ils prendraient le risque de rater le tournant du *Big Data* et seraient, de fait, les victimes de concurrents plus réactifs.

Filer la métaphore pétrolière pour évoquer le *Big Data* ne permet pas de prendre la pleine mesure de la révolution à l'œuvre. En effet, plus qu'une nouvelle source de richesses, le *Big Data* incarne d'abord la transformation durable de pratiques d'affaires anciennes et jusque-là bien établies. Le *Big Data*

accélère la temporalité des affaires et constitue à ce seul titre un bond technologique au moins équivalent à celui des années 1995-2000 lorsque le monde découvrait Internet. Cette transformation de la pratique des affaires oblige corollairement les acteurs de l'intelligence stratégique à repenser leur rapport aux entreprises dont les attentes en la matière sont durablement modifiées. La révolution technologique est aujourd'hui perceptible par tous et pourtant ce ne sont là que ses prémisses. Comme l'écrivait jadis Ovide dans les *Héroïdes*, « *Adhuc tua messis in herba est* »... ■

Douane et sécurité intérieure ¹

Olivier RENAUDIE



Les apparences sont parfois trompeuses. Ainsi en est-il de la loi du 22 août 1791², qui crée la Régie nationale des douanes et lui confie la police du commerce extérieur. Ce même texte attribue par ailleurs aux « préposés » à l'exercice de cette police des prérogatives comme celles de saisir des marchandises, d'arrêter des véhicules ou encore de procéder à des visites domiciliaires. Contrairement à ce que l'usage du terme « police », d'une part, et les prérogatives exorbitantes confiées à ses agents, d'autre part, pourraient suggérer, cette loi ne fait pas de la douane une force de police, au même titre que la police et la gendarmerie nationales. À l'origine, la douane est

une administration économique, fiscale et monétaire, soumise à la tutelle des ministres en charge de ces questions. Sa mission principale consiste à percevoir des droits et taxes dus à l'entrée de marchandises sur un territoire³.

Deux phénomènes contemporains ont pu conduire la douane à évoluer. Le premier est bien connu et tient à la mise en place du marché unique et la suppression des contrôles aux

frontières intra-communautaires pour les hommes et les marchandises⁴. Le second est l'avènement de la sécurité intérieure. Susceptible d'être définie comme la défense des intérêts nationaux, le maintien de l'ordre public et la protection des personnes et des biens sur le territoire national⁵, la sécurité intérieure se fonde sur une idée essentielle, celle de coproduction. Apparue lors des débats relatifs à la loi du 15 novembre 2001⁶, la coproduction

Olivier RENAUDIE



Professeur à l'Université de Lorraine et membre de l'Association française de droit de la défense et de la sécurité (AFDSD).

(1) Cet article est issu d'une allocution orale prononcée à l'occasion d'une journée d'étude organisée par l'Association française de droit de la sécurité et de la défense sur « La douane, acteur de la sécurité et de la défense » le 27 mars 2014 à l'Université Panthéon-Assas. L'auteur tient à remercier Olivier Gohin, président du conseil d'administration de l'AFDSD, d'avoir accepté que ce texte soit publié dans cette revue.

(2) Loi pour l'exécution du nouveau tarif des droits d'entrée et de sortie dans les relations du royaume avec l'étranger. Sur ce texte, voir Clinquart (J.), 1978, *L'administration des douanes en France sous la Révolution*, Association pour l'histoire de l'administration des douanes, p. 56 sqq. Voir également du même auteur, 1983, « Des tonlieux aux montants compensatoires monétaires : l'histoire séculaire de l'administration des douanes », *Revue française de finances publiques*, n° 3, spéc. p. 69-72.

(3) Bottin (M.), 2003, « Douane » in Alland (D.) et Rials (S.) (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, Lamy-PUF, p. 420-423.

(4) Les accords de Shengen, relatifs à la suppression graduelle des frontières communes, ont été signés entre la France, la République fédérale d'Allemagne et le Benelux le 14 juin 1985. Le marché unique communautaire est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

(5) Article L 111-1 du Code de sécurité intérieure.

(6) Loi n° 2001-1062 sur la sécurité quotidienne.

renvoie à l'idée selon laquelle la sécurité intérieure est « l'affaire de tous ». Il faut comprendre cette affirmation comme signifiant que les forces étatiques de police ont une responsabilité éminente en la matière, mais ne sont plus en situation de monopole. Pour apprécier le problème de la sécurité dans sa globalité, il convient dès lors de fédérer les actions de tous ceux qui sont susceptibles de concourir à sa production, qu'il s'agisse d'acteurs publics ou qu'il s'agisse d'acteurs privés. La conjugaison de ces deux phénomènes, la suppression des frontières, d'un côté, et l'avènement de la sécurité intérieure, de l'autre, a conduit la douane à réorienter son action et, notamment, à participer à l'exercice de la mission de sécurité intérieure⁷.

Cette participation de la douane à la sécurité intérieure se présente cependant aujourd'hui sous la forme d'un paradoxe : elle est aussi reconnue que méconnue. Celle-ci est reconnue dans la mesure où l'institution douanière met désormais en avant cette dimension de son action. La directrice générale des Douanes écrivait ainsi en 2013 que « la douane est un acteur important de la sécurité » et qu'elle « aborde la sécurité dans sa globalité⁸ » : une telle affirmation est assurément révélatrice de la nouvelle posture de la douane. Loin d'être conjoncturelle, cette conception a vocation à s'inscrire dans la durée comme le confirme le projet stratégique *Douane 2018*⁹, dans lequel il est insisté sur l'ambition de « conforter la douane comme administration de référence pour la protection du territoire, des citoyens et des entreprises¹⁰ ». Aussi reconnue et revendiquée soit-elle, cette contribution n'en est pas moins méconnue. Elle l'est assurément du grand public. Elle l'est également de la doctrine, qui s'y intéresse peu : s'il existe des travaux universitaires portant sur la douane¹¹, très rares sont ceux qui sont consacrés à la dimension sécuritaire de l'institution¹².

Pour tenter de dépasser ce paradoxe, il convient de s'interroger sur la contribution contemporaine de la douane à la sécurité intérieure. Plus précisément, il s'agit

d'identifier les conditions dans lesquelles la douane a pu « se reconvertir¹³ » et devenir l'un des acteurs de la lutte contre l'insécurité. La réponse à cette interrogation peut se faire en trois temps : la contribution de la douane à la sécurité intérieure se présente comme consacrée, incarnée et éclatée.

Une contribution consacrée

En quelques années, la douane a largement investi le champ de la sécurité intérieure. Cette contribution a été consacrée aussi bien par les pouvoirs publics que par les experts.

Par les pouvoirs publics

Le législateur a consacré la douane comme l'un des acteurs de la sécurité intérieure. On peut, d'abord, relever que l'article 3 de la loi du 21 janvier 1995¹⁴ affirme que constitue une orientation permanente de la politique de sécurité publique « le renforcement de la coopération entre la police, la gendarmerie et la douane dans leur action en faveur de la sécurité¹⁵ ». Ensuite, on peut souligner que cette disposition a fait l'objet d'une codification à l'article L 111-2 du Code de sécurité intérieure, faisant ainsi de cette coopération un « principe général de la sécurité intérieure¹⁶ » et assurant sa pérennité. Enfin, si l'on doutait encore de cette consécration législative, on peut remarquer que la loi du 14 mars 2011¹⁷, dite « LOPPSI 2 », mentionne le terme « douane » à 39 reprises, ce qui témoigne de l'importance prise par la douane en matière de sécurité intérieure. De manière plus spécifique, le rapport annexé à ce texte législatif affirme qu'en matière de trafic de stupéfiants, « un rapprochement opérationnel sera réalisé entre les services des douanes, d'une part, et les services de police et de gendarmerie nationales, d'autre part¹⁸ ».

(7) Sur cette réorientation de l'administration douanière envisagée du point de vue de la sociologie du travail, voir Jacob (F.), 1995, « Les douaniers français aux frontières de la sécurité intérieure », *Déviance et Société*, n° 4, p. 339-354.

(8) Eyssartier-Crocquevieille (H.), 2013, « Sécurité : quel rôle pour la douane ? », *Administration*, n° 239, p. 54-56.

(9) Direction générale des Douanes et des Droits indirects, *Douane 2018 - Projet stratégique*, janvier 2014.

(10) *Douane 2018*, op. cit., p. 3.

(11) Voir par exemple Jeannard, (S.), 2011, *Les transformations de l'ordonnement juridique douanier en France*, LGDJ-Lextenso, coll. « Bibl. des thèses de finances publiques et fiscalité ».

(12) Parmi ces très rares travaux, voir Domingo (L.), 2007, « La douane, un instrument oublié dans la mise en œuvre d'un espace de liberté, de sécurité et de justice européen », *Politique européenne*, n° 23, p. 37-55.

(13) Bottin (M.), « Douane », article précité., p. 423.

(14) Loi n° 95-73 d'orientation et de programmation relative à la sécurité.

(15) Les trois autres orientations permanentes de la politique de sécurité sont l'extension à l'ensemble du territoire d'une police de proximité répondant aux attentes et aux besoins des personnes en matière de sécurité, l'affectation en priorité des personnels de police à des missions concourant directement au maintien ou au renforcement de la sécurité et le renforcement de la coopération internationale en matière de sécurité.

(16) Le Livre I du Code de la sécurité intérieure dans lequel figure cette disposition est intitulé « Principes généraux et organisation de la sécurité intérieure ».

(17) Loi n° 2011-267 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

(18) *Rapport sur les objectifs et les moyens de la sécurité intérieure à horizon 2013*, p. 3.

Le Conseil constitutionnel a également consacré la contribution de la douane à la sécurité intérieure. Dans une décision de 2001¹⁹ relative à la loi de finances rectificative pour cette même année, celui-ci a pu affirmer que l'administration des douanes participe « à la prévention des atteintes à l'ordre public et à la lutte contre la fraude fiscale, qui constituent des objectifs de valeur constitutionnelle²⁰ ». C'est une manière tout à fait claire de reconnaître que la douane, au même titre que d'autres administrations, contribue à la sécurité intérieure²¹. Au-delà de cette décision, il faut souligner que, plus récemment, le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions législatives sur la retenue douanière²² comme il avait pu le faire pour celles relatives à la garde à vue. Ce faisant, il a participé au rapprochement des procédures policière et douanière en matière de détention et d'interrogatoire d'une personne²³.

Consacrée par les pouvoirs publics, la contribution de la douane à la sécurité intérieure l'est aussi par les experts. En la matière, il est remarquable de constater que cette consécration émane tout aussi bien des spécialistes du droit douanier que des auteurs de rapports ou livres blancs relatifs à la sécurité.

Par les experts

Consacrée par les pouvoirs publics, la contribution de la douane à la sécurité intérieure l'est aussi par les experts. En la matière, il est remarquable de constater que cette consécration émane tout aussi bien des spécialistes du droit douanier que des auteurs de rapports ou livres blancs relatifs à la sécurité.

S'agissant des spécialistes du droit douanier, on peut citer notamment Claude J. Berr qui, dans son *Introduction au droit douanier*, affirme que « la sécurité publique tend [...] à devenir un impératif primordial pour l'administration des douanes²⁴ ». Tel est le cas également de Jean-Luc Albert, qui, dans son ouvrage *Douane et droit douanier*, évoque « l'émergence

de nouvelles préoccupations sécuritaires ayant conduit à une adaptation en profondeur de cette administration²⁵ » ; ce même auteur fait remarquer par ailleurs que ce mouvement n'est pas propre à la France et a affecté de nombreuses autres institutions douanières²⁶. Enfin, on peut évoquer Ramu de Bellescize qui, dans le *Dictionnaire de la police et la sécurité*, évoque, à l'entrée « douane », la nouvelle figure du « douanier chasseur » et l'apparition contemporaine du « sécuritarisme douanier²⁷ ».

S'agissant des auteurs de rapports et livres blancs relatifs à la sécurité, on peut notamment mentionner celui relatif à la sécurité publique, rédigé en 2012 par A. Bauer et M. Gaudin²⁸. Dans ce livre blanc, il est souligné, d'une part, la nécessité de multiplier les structures opérationnelles communes à la police, la gendarmerie et la douane²⁹ et, d'autre part, l'intérêt de partager les renseignements collectés par les administrations en charge du suivi des comportements illicites, notamment la douane³⁰. On peut également évoquer

le rapport remis à la fin de l'année 2003 par Jean-Louis Nadal à la garde des Sceaux³¹ : dans celui-ci, il est mis en avant l'intérêt de la création d'un conseil régional de politique pénale, associant les principaux services d'enquête, notamment ceux issus de la douane³².

Une contribution incarnée

La contribution de la douane à la sécurité intérieure peut être considérée comme incarnée dans la mesure où elle s'est traduite sur le plan organique. Deux traductions méritent d'être plus particulièrement soulignées : les

(19) Décision n° 2001-457 DC du 27 décembre 2001.

(20) Consid. n° 6.

(21) Voir en ce sens Albert (J.-L.), 2013, *Douane et droit douanier*, Paris, PUF, coll. « Questions judiciaires », p. 15-16.

(22) Décision n° 2010-32 QPC du 22 septembre 2010, *M. Samir et autres*. Sur cette décision, voir notamment Heckeman (L.), 2011, « Inconstitutionnalité de la retenue douanière », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 85, p. 134-137.

(23) Voir en ce sens, Roussel (G.), 2011, « Le douanier, essor d'un enquêteur judiciaire », *Revue française de finances publiques*, n° 113, p. 240.

(24) *Introduction au droit douanier*, Paris, Economica, 2008, p. 59.

(25) *Op. cit.*, p. 16.

(26) *Op. cit.*, p. 118, spéc. note 1.

(27) « Douane » in Bernard (G.), Jolivet (D.), Tzitis (S.) (dir.), 2011, *Dictionnaire de la police et de la justice*, Paris, PUF, p. 91.

(28) Bauer (A.), Gaudin (M.), 2012, *Livre blanc sur la sécurité publique*, Paris, La documentation Française.

(29) *Ibid.*, p. 110.

(30) *Ibid.*, p. 138. Sur l'activité de la douane en matière de renseignement, voir la contribution relative au renseignement douanier qui figure dans le présent ouvrage.

(31) *Refonder le ministère public*, Rapport à Mme la garde des Sceaux, novembre 2013.

(32) *Ibid.*, p. 39.

groupements d'intervention régionaux et le Service national de douane judiciaire.

Les groupements d'intervention régionaux

Créés par une circulaire interministérielle du 22 mai 2002³³, les groupements d'intervention régionaux (GIR) constituent l'une des premières manifestations du rapprochement entre les forces étatiques de police, gendarmerie et police nationales, et la douane³⁴. L'idée sur laquelle reposent ces groupements tient à la mise en place d'une structure permanente capable de mobiliser et de coordonner l'action de tous les services de l'État, afin « *d'agir plus efficacement contre la délinquance sous ses différents aspects, notamment pénal, fiscal et douanier*³⁵ ».

Dans cette perspective, chaque groupement, dirigé soit par un commissaire de police, soit par un officier de gendarmerie, est composé de deux entités distinctes : d'un côté, une unité d'organisation et de commandement, permanente ; de l'autre, un « groupe ressources », destiné à être ponctuellement mobilisé en renfort des effectifs permanents³⁶. L'unité d'organisation et de commandement comprend le plus souvent entre dix et quinze agents, parfois plus à Paris³⁷. Elle accueille des agents de quatre administrations différentes : la police nationale ; la gendarmerie nationale ; la direction générale des Finances publiques ; la direction générale des Douanes et des Droits indirects. De son côté, le « groupe ressources » inclut généralement une trentaine d'agents issus des quatre administrations que l'on vient d'évoquer, mais également d'autres services administratifs dotés de pouvoirs de contrôle de la réglementation, comme la direction des Services vétérinaires, la Caisse des allocations familiales ou encore l'URSSAF.

L'apport de la Douane à ces groupements est de deux types : il s'agit pour ses agents, d'une part, de mobiliser

leurs relais et leurs réseaux en matière de renseignement et, d'autre part, de faire usage de leurs pouvoirs et compétences spécifiques. Dans un rapport d'information parlementaire consacré à un bilan de l'action des GIR³⁸, il a ainsi pu être souligné que l'intervention de la douane présente l'intérêt de pouvoir se « *juxtaposer*³⁹ » à la procédure policière. Cette juxtaposition est d'autant plus intéressante, que les sanctions douanières atteignent des montants bien supérieurs aux amendes pénales. On doit souligner par ailleurs que le pouvoir de transaction des agents de la douane permet de rendre ces sanctions plus effectives et de recouvrer une partie des pénalités⁴⁰.

Le Service national de douane judiciaire

C'est également en 2002 qu'a été créé un autre service incarnant la contribution de la douane à la sécurité intérieure, à savoir le Service national de douane judiciaire⁴¹. Juste avant d'en évoquer l'organisation et les missions, il n'est pas inutile de rappeler dans quelles conditions certains agents de la douane se sont vu reconnaître la capacité de mener des enquêtes judiciaires.

C'est la loi du 23 juin 1999⁴² qui a introduit dans le Code de procédure pénale un très long article 28-1⁴³ conférant à certains agents de la douane la capacité de procéder à des enquêtes de police judiciaire. Pour cela, ils doivent recevoir une habilitation du procureur général, semblable à celle des officiers de police judiciaire. Une fois habilités, ces douaniers procèdent à des enquêtes de police judiciaire sur réquisition du procureur de la République

L'intervention de la douane présente l'intérêt de pouvoir se « juxtaposer » à la procédure policière. Cette juxtaposition est d'autant plus intéressante, que les sanctions douanières atteignent des montants bien supérieurs aux amendes pénales. On doit souligner par ailleurs que le pouvoir de transaction des agents de la douane permet de rendre ces sanctions plus effectives et de recouvrer une partie des pénalités.

(33) Circulaire interministérielle n° INTC00200129C relative à la mise en place des groupes d'intervention régionaux.

(34) Sur les groupements d'intervention régionaux, voir notamment : Jean (J.-P.), 2005, « Les GIR : un objet juridique désormais mieux identifié », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n° 1, p. 59-64 ; Lambert (T.), Turpin (D.) (dir.), 2005, *Les groupes d'intervention régionaux*, Paris, L'Harmattan ; Wuilleumier (A.), « L'implication des GIR dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. Une voie nouvelle dans la diffusion de l'innovation » in *Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, Rapport 2010*.

(35) Circulaire du 22 mai 2002 précitée.

(36) *Ibid.*

(37) Circulaire ministérielle n° INTC0400030C du 10 mars 2004 relative à la mise en place d'un groupe d'intervention régional à Paris.

(38) Le Fur (M.), 2003, *Rapport d'information sur les groupes d'intervention régionaux*, Assemblée nationale, n° 1098, 1^{er} octobre.

(39) *Ibid.*, p. 38. Comme le souligne l'auteur du rapport, « *l'intérêt de cette double procédure est évident en ce qu'il permet le cumul des sanctions* » (*Ibid.*).

(40) Article 350 du Code des douanes.

(41) Sur ce service, voir Dobkine (M.), 2001, « La création d'une nouvelle force de police judiciaire : la douane judiciaire », *Dalloz*, p. 1475 et Roussel (G.), « Le douanier, essor d'un enquêteur judiciaire », *article précité.*, p. 241-243.

(42) Loi n° 99-515 relative au renforcement de l'efficacité de la procédure pénale.

(43) Sur cet article, voir la circulaire n° JUSD0130062C du 10 mai 2001 présentant l'article 28-1 du Code de procédure pénale et ses textes d'application relatifs aux missions judiciaires de la douane.

ou sur commission rogatoire du juge d'instruction. À la différence des autres agents de la douane, ils agiront alors sur le fondement du Code de procédure pénale et pourront bénéficier des prérogatives d'investigation offertes par celui-ci : gardes à vue, perquisitions, réquisitions, écoutes téléphoniques, etc. Deux observations importantes doivent être faites à propos de l'exercice par ces agents de leurs compétences de police judiciaire. La première observation est que l'article 28-1 limite le champ de compétence de ces agents à certaines infractions spécifiques⁴⁴. Pour l'essentiel, il s'agit des infractions prévues par le Code des douanes et de celles relatives aux contrefaçons de marque, aux contributions directes, au blanchiment d'argent ou encore aux armes, munitions et matériels de guerre. La seconde observation est que, s'agissant des infractions en matière de trafic de stupéfiants, les officiers de la douane judiciaire ne peuvent agir dans le cadre d'une co-saisine avec les officiers de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie⁴⁵.

Dans le prolongement de la loi de 1999, un arrêté du 5 décembre 2002⁴⁶ a créé un service regroupant les douaniers ayant le statut d'enquêteurs judiciaires, le Service national de douane judiciaire. Dirigé par un magistrat de l'ordre judiciaire, ce service comprend environ 200 agents⁴⁷, lesquels exercent leurs compétences sur l'ensemble du territoire national. L'intérêt d'avoir créé un tel service est qu'il permet de centraliser et de coordonner les enquêtes judiciaires douanières. Il faut insister sur un point : les agents de ce service agissent exclusivement en vertu des dispositions du Code de procédure pénale, ce qui les différencie des autres agents des douanes qui exercent leurs missions sur le fondement du Code des douanes. La « Douane judiciaire » apparaît ainsi comme un « *service de police judiciaire thématique*⁴⁸ », c'est-à-dire une police spécialisée dans la répression des infractions économiques dont on peut dire qu'elles présentent un certain degré de technicité⁴⁹ et de complexité. De la sorte, la « douane judiciaire » n'est pas perçue comme par les autres services

de police judiciaire comme un concurrent, mais plutôt comme un complément utile. Et c'est certainement ce qui explique son succès, lequel se traduit par une forte augmentation de ses saisines et co-saisines⁵⁰, un peu moins d'un millier en 2012.

Une contribution éclatée

Là encore, il faut se méfier des apparences : la contribution de la douane à la sécurité intérieure ne saurait se limiter à l'activité des groupements d'intérêt régionaux et du Service national de douane judiciaire. Consacrée, incarnée, cette contribution apparaît aussi très éclatée, aussi bien sur le plan des fins poursuivies que des moyens alloués.

Les fins

Affirmer que la douane est devenue l'un des acteurs de la sécurité intérieure est une chose. Déterminer la liste exacte de ses missions susceptibles de se rattacher à cette notion en est une autre. Il faut en effet constater que ces dernières années, le législateur a confié à la Douane, au cas par cas, des missions de nature particulièrement diverse. Le résultat est une « *accumulation disparate de fonctions*⁵¹ » dans des domaines aussi différents que la lutte contre le blanchiment d'argent, le contrôle des normes de sécurité, la protection de l'environnement, la lutte contre les trafics d'armes et de munitions ou encore le contrôle de l'immigration et du travail illégal. Au regard des contributions thématiques figurant dans le présent ouvrage, on se contentera de mettre l'accent sur deux domaines en particulier : la lutte contre les stupéfiants et la protection contre les pollutions marines.

La Douane s'est imposée ces dernières années comme un élément essentiel du dispositif répressif de lutte contre le trafic de stupéfiants⁵². Elle est aujourd'hui à l'origine

(44) Il s'agit dès lors d'une compétence d'attribution, à la différence de celle des officiers de police judiciaire.

(45) Comme le précise la circulaire précitée, c'est à l'initiative du procureur de la République ou du magistrat instructeur que des équipes mixtes composées d'agents des douanes habilités et d'officiers de police judiciaire (policiers ou gendarmes) peuvent être constituées en vue de mener des investigations en matière de trafic de stupéfiants.

(46) Arrêté interministériel n° ECOP02000959A portant création du service à compétence nationale dénommé « Service national de douane judiciaire ».

(47) Ministère de l'Économie et des Finances, 2013, *Le service national de douane judiciaire*, p. 3.

(48) Dobkine (M.), 2002, « La douane judiciaire, premier bilan d'une police thématique (nouvelle observation sur l'article 28-1 du Code de procédure pénale) », *Dalloz, chron.*, p. 3284.

(49) Comme le souligne Gildas Roussel, « *c'est bien la technicité du douanier qui est à l'origine de son succès d'enquêteur judiciaire* », article précité., p. 243.

(50) Celles-ci s'élèvent à un peu moins d'un millier pour l'année 2012 (*Le Service national de la douane judiciaire*, op. cit., p. 4).

(51) Albert (J.-L.), *Douane et droit douanier*, op. cit., p. 119. Voir également en ce sens Bottin (M.), « Douane », article précité., p. 423.

(52) Sur la contribution de la douane à la lutte contre le trafic de stupéfiants, voir Ollin (N.) et Plasait (B.), *Rapport de la commission d'enquête sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites*, Sénat, 28 mai 2003, p. 157-168 et « La lutte contre le trafic de stupéfiants par les services des douanes » in Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, *Rapport 2012*, p. 784-795.

des deux tiers des saisies annuelles de drogues réalisées en France⁵³. Cette mission est même désormais considérée comme l'une de ses priorités stratégiques⁵⁴. Alors que les services de police luttent contre tout comportement en infraction à la législation sur les stupéfiants, l'action de la douane consiste à sanctionner le transport, l'entrée ou la sortie du territoire d'une marchandise prohibée, considérée comme dangereuse pour la santé. Il faut en effet rappeler que toute opération d'importation ou d'exportation de stupéfiants est interdite sauf autorisation spéciale délivrée par le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé⁵⁵. Lorsque des marchandises prohibées entrent ou sortent du territoire douanier national sans avoir été déclarées au service des douanes, la qualification retenue est celle d'importation ou d'exportation sans déclaration de marchandises prohibées⁵⁶. Pour ce type d'infraction, la sanction prévue à l'article 414 du Code des douanes est un emprisonnement maximum de trois ans, la confiscation de l'objet de fraude et des moyens de transport, ainsi qu'une amende comprise entre une et deux fois la valeur de l'objet de fraude.

La douane est également « impliquée dans l'action de l'État en mer⁵⁷ ». C'est ainsi notamment qu'elle contribue à la surveillance des côtes métropolitaines et à la protection contre les pollutions marines⁵⁸. Il faut en effet signaler que la douane est la seule administration civile de l'État à disposer de moyens de patrouille aérienne, en l'espèce dix-sept aéronefs de surveillance maritime⁵⁹. C'est certainement ce qui a incité le législateur, lorsqu'il a renforcé le dispositif de lutte contre la pollution marine⁶⁰, à confier des compétences aux agents de la douane : aux termes de l'article L 218-1 du Code de l'environnement, « tout propriétaire d'un navire transportant une cargaison d'hydrocarbures en vrac est responsable des dommages par pollution résultant d'une fuite ou de rejets d'hydrocarbures de ce navire

[...] » ; l'article L 218-5 prévoit pour sa part que les agents des douanes sont habilités à rechercher et à constater les infractions résultant de rejets illicites d'hydrocarbures dans les eaux françaises. Le service douanier qui constate une pollution de ce type doit s'attacher à rassembler sans délai le maximum d'éléments relatifs à l'infraction. La Cour de cassation a ainsi pu considérer que les photographies aériennes réalisées par le pilote d'un aéronef de la douane lors du survol d'un navire constituaient la preuve que la pollution provenant du rejet d'hydrocarbures par celui-ci était d'origine volontaire⁶¹.

Les moyens

Pour assumer les nombreuses missions qui lui sont dévolues, la douane dispose de moyens humains, environ 18 000 agents, et de moyens matériels, principalement des véhicules automobiles, mais aussi des avions, des hélicoptères et des navires. Elle dispose également de moyens juridiques, que l'on peut considérer comme éclatés dans la mesure où le législateur a, au gré des circonstances, « multiplié ces dernières années les habilitations et compétences au profit des agents des Douanes⁶² ». L'on peut en donner quelques exemples tirés de textes législatifs récents.

La loi du 14 mars 2011, dite « LOPPSI 2 »⁶³, a considérablement renforcé les compétences des douaniers. D'abord, elle a modifié le Code de procédure pénale pour permettre aux agents des douanes spécialement habilités d'avoir accès aux données personnelles figurant dans les fichiers d'analyse sérielle⁶⁴. Au même titre que les officiers de police judiciaire de la police et de la gendarmerie nationales, ainsi que les magistrats instructeurs et ceux du parquet, les douaniers habilités peuvent, à l'occasion des enquêtes visées à l'article 28-1 du Code de procédure

(53) Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, *La douane française en bref*, 2013, p. 17.

(54) *Douane 2018*, op. cit., p. 16.

(55) Articles R 5132-78 sqq. du Code de la santé publique.

(56) L'article 423 du Code des douanes prévoit que « constituent des importations ou exportations sans déclaration :

1° Les importations ou exportations par les bureaux de douane, sans déclaration en détail ou sous couvert d'une déclaration en détail non applicable aux marchandises présentées ;

2° Les soustractions ou substitutions de marchandises sous douane [...] ».

(57) Selon l'expression de la directrice générale des Douanes, Hélène Eyssartier-Crocquevieille, « Sécurité : quel rôle pour la douane ? », article précité., p. 54.

(58) Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, *La douane et la mer*, 2013, p. 1.

(59) *La douane française en bref*, op. cit., p. 11.

(60) Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité en matière de pollutions marines. Sur ce texte, voir la circulaire n° JUSD0430191C du 1^{er} octobre 2004.

(61) Cass. crim., 18 mars 2014, n° 13-81.921.

(62) Albert (J.-L.), *Douane et droit douanier*, op. cit., p. 119.

(63) Loi n° 2011-267 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure. Sur ce texte, voir notamment Bonfils (P.), 2011, « La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, p. 440 sqq.

(64) Article 11 de la LOPPSI 2 (article 230-16 du Code des douanes).

pénale, consulter certains fichiers de police⁶⁵. Ensuite, la loi de 2011 a modifié le Code des douanes pour élargir la possibilité pour les agents des douanes, à l'occasion de contrôles qui relèvent de leurs attributions, de procéder à la retenue provisoire des personnes faisant l'objet d'un signalement ou détentrices d'un objet signalé⁶⁶. Cette rétention ne saurait cependant excéder trois heures ; le procureur de la République doit par ailleurs en être informé sans délai. Enfin, la LOPPSI 2⁶⁷ a autorisé les opérations dites de « coût d'achat » en matière de trafic de stupéfiants. L'article 67 bis-1 du Code des douanes permet désormais aux agents des douanes de procéder à une opération d'achat de stupéfiants aux seules fins de constater l'infraction douanière de détention de produits stupéfiants, d'en identifier les auteurs et d'effectuer les saisies prévues par le Code des douanes.

La loi du 16 juin 2011⁶⁸ a, pour sa part, modifié le Code du travail pour permettre aux agents de la douane de participer à la lutte contre le travail illégal. On le rappelle, sont constitutives de travail illégal les infractions suivantes : travail dissimulé ; marchandage ; prêt illicite de main-d'œuvre ; emploi d'étrangers sans titre de travail ; cumuls irréguliers d'emplois ; fraudes ou fausses déclarations⁶⁹. Tout comme les officiers et agents de police judiciaire et les inspecteurs et les contrôleurs du travail, les agents des douanes sont désormais compétents pour rechercher et constater ces infractions⁷⁰. Ils sont ainsi habilités à entendre, en quelque lieu que ce soit et avec son consentement, tout employeur ou son représentant et toute personne rémunérée par l'employeur, afin de connaître la nature des activités de cette personne et ses conditions d'emploi. En outre, ils peuvent procéder à des contrôles d'identité sur les lieux de travail.

Plus récemment encore, la loi du 28 mars 2014⁷¹ a autorisé les agents de la douane à recourir à la géolocalisation. Susceptible d'être définie comme la localisation en temps réel d'une personne, d'un véhicule ou de tout autre objet, la géolocalisation est une opération utilisée dans les enquêtes de police judiciaire relatives à certains crimes et délits. L'article 2 de la loi modifie le Code des douanes

pour permettre aux agents douaniers habilités, à l'instar des officiers de police judiciaire, d'utiliser tout moyen technique destiné à géolocaliser une personne, un véhicule ou un objet. Ces derniers ne peuvent cependant recourir à ce procédé que « si les nécessités de l'enquête douanière relative à la recherche et à la constatation d'un délit douanier puni d'une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à cinq ans l'exigent », et dans les conditions et selon les modalités prévues par le Code de procédure pénale.

Conclusion

Il ne fait guère de doute aujourd'hui que la douane contribue à la sécurité intérieure. À première vue, les choses semblent relativement simples : cette contribution est reconnue par les pouvoirs publics et les experts ; elle est incarnée par des organismes spécialisés comme les groupements d'intervention régionaux ou le Service national de douane judiciaire. À mieux y regarder, cette contribution se présente cependant comme particulièrement éclatée. Ces dernières années, le législateur a eu en effet tendance à confier ponctuellement à la douane de nouvelles missions relevant, directement ou indirectement, de la sécurité intérieure. La dévolution de ces nouvelles missions répressives est remarquable pour au moins deux raisons. La première est qu'elle est intervenue dans un contexte marqué par de fortes restrictions budgétaires et une diminution sensible des effectifs de la douane⁷². L'on peut dès lors s'interroger sur les conditions d'exercice de celles-ci. La seconde raison est que la multiplication de ces nouvelles missions pose la question de la cohérence de l'ensemble ainsi formé par cette sédimentation de dispositions législatives hétéroclites. Il est ainsi permis de se demander si le temps n'est pas venu de mettre à plat les missions exercées par la douane : au lieu de procéder par petites touches, le législateur devrait plutôt réfléchir de manière transversale au devenir de cette vénérable institution et à son identité professionnelle ■

(65) Comme le prévoit la circulaire n° JUSD1121937C du 4 août 2011, il s'agit principalement du système d'information Schengen (SIS), des fichiers des personnes recherchées (FPR), du fichier des véhicules volés (FVV) et de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI).

(66) Article 15 de la LOPPSI 2 (article 67 ter du Code des douanes).

(67) Article 108-II (article 67 bis-1 du Code des douanes).

(68) Loi n° 2011-672 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité. Voir également la circulaire interministérielle n° INTK1300188C du 11 février 2013 relative à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le travail illégal.

(69) Article L 8211-1 du Code du travail.

(70) Article 84 de la loi n° 2011-672 précitée, insérant un article L 8271-1-2 dans le Code du travail.

(71) Loi n° 2014-372 relative à la géolocalisation. Sur texte, voir Pradel (J.), « La loi "géolocalisation" : un exemple de vide législatif comblé dans l'urgence », *JCP G*, 2014, p. 415.

(72) Comme l'a souligné le ministre de l'Économie et des Finances, « au cours de ces dernières années, la direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) a enregistré d'importantes réductions d'emplois, qui se sont traduites par le non-remplacement de près de deux fonctionnaires sur trois partant à la retraite » (Rép. min., JO, 10 septembre 2013, p. 9462).

Les violences physiques contre les forces de l'ordre en France à travers 220 entretiens de policiers et gendarmes victimes¹

Émilie DERENNE, Corinne HARLAUT

Le phénomène des violences physiques contre les forces de l'ordre pose la question de sa mesure et de son évaluation. Celles-ci se révèlent complexes et aléatoires en raison de statistiques institutionnelles imprécises ou non comparables. Cependant, des indicateurs montrent une augmentation de ces agressions sur la période 2002-2012 : + 89 % d'atteintes physiques contre les gendarmes, + 36 % de policiers blessés en mission, + 25 % de condamnations pénales en la matière. Cette tendance est constatée dans quelques pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Belgique). Mais qu'en est-il réellement de ce phénomène ? Un premier état des lieux réalisé au travers de récits d'expériences de 220 policiers et gendarmes victimes apporte des éléments de réponse d'ordre quantitatif et qualitatif. Les entretiens révèlent notamment une démotivation croissante et une usure professionnelle importante au sein des deux forces de sécurité intérieure.

Le phénomène des violences physiques contre les forces de l'ordre s'inscrit dans une problématique plus générale des violences au travail². Cette question connaît un intérêt croissant pour le corps social et politique et fait l'objet de publications de travaux scientifiques³ consacrés notamment aux agents de la fonction publique.

Traiter des violences « externes » (extérieures au service) au sein de la police et de la gendarmerie nationales conduit à s'intéresser aux agressions commises à l'encontre de leur personnel dans l'exercice de leurs missions, et plus

particulièrement aux atteintes à l'intégrité physique dont ils sont victimes. Celles-ci sont régulièrement relayées par les médias qui communiquent des chiffres soumis à des interprétations variées, générant confusion et incompréhension. Plus largement, c'est toute la complexité de la problématique et du traitement statistique des agressions physiques contre les forces de l'ordre qui est posée.

Qui sont ces policiers et gendarmes agressés ? Où exercent-ils ? Quels sont les services ou unités les plus exposés ? Que désigne-t-on par le vocable « policier blessé » ? Dans quelles circonstances ces violences ont-elles été commises ? Quels sont les éléments de mesure de ce phénomène ? Peut-on évaluer le niveau de violence physique subie par les forces de l'ordre ?

(1) Cet article est issu d'une étude exploratoire conduite par ses mêmes auteurs du département Études et Recherches de l'INHESJ et intitulée « Les violences physiques contre les forces de l'ordre en France ».

(2) Marc Lorient, sociologue et chargé de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique, IDHE - G. Friedmann), *La violence au travail*, La documentation Française, septembre 2013.

(3) Moreau (S.), Guyot (S.), Langevin (V.), Van de Weerd (C.), 2010, « Quand travailler expose à un risque d'agression - des incivilités aux violences physiques », NS 288, INRS, octobre.



© chokchaipoo - Fotolia.com

Après avoir exposé les limites du recueil des données institutionnelles, il conviendra de contextualiser ces violences au travers d'un panel⁴ de policiers et gendarmes agressés en mission et d'en présenter finalement leurs perceptions.

le nombre de plaintes a augmenté de 47,7 %. En 2013, 2 320 militaires ont été agressés soit 2,4 % de l'effectif total, 1 025 ayant déclaré administrativement avoir été blessés suite à une agression. 1 610 plaintes⁶ ont été déposées par des gendarmes pour ce type de faits.



Émilie DERENNE

Capitaine de police depuis 2010.

Après avoir intégré des services de renseignement chargés du

suivi des mouvances islamistes fondamentalistes et radicales, Émilie Derenne s'est ensuite spécialisée dans la lutte contre le trafic illicite de migrants, notamment en mer Méditerranée, et la traite des êtres humains.

Des données institutionnelles imparfaites

Au sein de la direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN), un bilan annuel détaillé sur les agressions commises à l'encontre de son personnel est produit chaque année à l'aide des messages « EVENGRAVE ».

De son côté, la direction générale de la Police nationale (DGP) est dans l'incapacité de déterminer le nombre de policiers agressés suite à des violences. En revanche, elle constate que le nombre de blessures en mission⁷ est en augmentation de 33 %⁸ sur la période 2002-2013 alors même que les effectifs ont baissé de 3,5 %. Les blessures en mission recouvrent les blessures résultant d'une agression, mais également de situations purement accidentelles. Leur augmentation ne permet donc pas de conclure à une hausse des agressions contre les policiers. En 2013, le nombre de blessures en mission déclarées s'élève à 5 507 sur un total de 12 677 blessures déclarées toutes confondues (en mission et en service⁹).

L'analyse de ces bilans fait apparaître une hausse importante des violences physiques et des blessures occasionnées à l'issue. Le nombre de ces agressions a ainsi augmenté de près de 89 %⁵ entre 2004 et 2013, et celui des blessures dues à ces violences de 33,8 %. Depuis 2008,



Corinne HARLAUT

Officier de la police nationale depuis 2001. Pendant 11 ans elle a diligenté des enquêtes sur

des crimes et délits en commissariat de sécurité publique de la région parisienne. Elle s'est spécialisée dans les escroqueries et a été responsable d'un groupe d'enquêteurs.

(4) Ce panel a été constitué selon un protocole méthodologique figurant en fin d'article.

(5) Source DGGN : direction des Opérations et de l'Emploi/ sous-direction de l'Anticipation opérationnelle.

(6) Source EVENGRAVE.

(7) Les blessures en mission sont celles survenues soit en opération de police, soit en service commandé, au cours desquels le fonctionnaire met en œuvre les prérogatives attachées à sa fonction.

(8) Source DRCPN : sous-direction de l'Action sociale et de l'Accompagnement du personnel.

(9) Les blessures en service sont celles survenues pendant les heures de service ou sur le trajet domicile-travail. Il s'agit des blessures « sport », « accident de la circulation », et celles occasionnées fortuitement.

Au regard des données chiffrées communiquées par les secrétariats généraux de l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI¹⁰) et par certaines directions départementales de Sécurité publique, le nombre de blessures suite à agression pourrait s'élever à un quart de la totalité des blessures déclarées : soit plus de 3 000 sur 12 677. La proportion d'agressions serait proche de 2,2 % de l'effectif total de la police nationale (PN), pourcentage proche de celui constaté en gendarmerie.

Quant aux procédures judiciaires traitées par les services de police pour des faits de violences volontaires sur les dépositaires de l'autorité¹¹, elles sont en légère baisse ces dernières années : - 3,5 % sur la période 2008-2012¹². En 2013, elles enregistrent néanmoins une progression de 6,5 % par rapport à 2012 soit 13 111 enquêtes diligentées.

La justice, quant à elle, ne semble pas transiger sur les faits de violences commis à l'encontre de personnes dépositaires de l'autorité publique¹³ (PDAP) que sont les policiers et les gendarmes. Le nombre de condamnations pénales¹⁴ a fortement augmenté de 2002 à 2012¹⁵ (+ 25 %), notamment pour les rébellions (+ 38 %) et les violences sans ITT (+ 35 %). En revanche, il a diminué concernant les infractions les plus graves (rébellion aggravée et violences avec ITT), de - 30 % à -50 % sur cette même période.

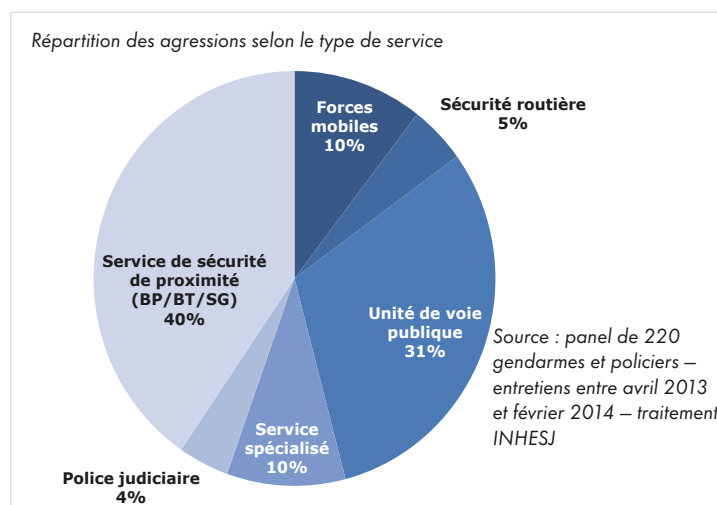
Au-delà du recueil de données institutionnelles, les agressions subies par les policiers et gendarmes peuvent être observées à travers 220 entretiens qualitatifs ayant permis de contextualiser ce phénomène de 2010 à 2013. Au cours de ces rencontres, gendarmes et policiers victimes se sont livrés à des récits d'expérience et ont exprimé des perceptions ainsi que des représentations générales. Ceux-ci ont porté, notamment, sur les réponses institutionnelles (administration police nationale/gendarmerie nationale, justice).

Contextualisation du phénomène à travers un panel de 220 gendarmes et policiers agressés

Présentation du panel des 220 policiers et gendarmes agressés

65 % sont des policiers (143) et 35 % des gendarmes (77). 9 % sont des femmes (20). 112 (51 %) sont en poste en province et 108 (49 %) officient en région parisienne. Près de la moitié des hommes (98) sont âgés de 30 à 39 ans. 90 % des gendarmes et des policiers agressés soit 198 appartiennent au corps d'encadrement et d'application/corps des sous-officiers.

48 % des membres des forces de l'ordre ont entre 6 et 15 ans d'ancienneté. 32 % ont plus de 16 ans d'expérience et 20 % ont moins de 6 ans d'expérience. Concernant la représentation des gendarmes au sein du panel, 30 % ont plus de 20 ans d'expérience. En revanche, 31 % des policiers agressés ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté.



(10) En service depuis le 1^{er} mai 2014 dans chaque zone de défense, les SGAMI visent à regrouper la gestion des « fonctions support » des forces de l'ordre autour du préfet de zone. Ils remplacent désormais les secrétariats généraux de l'administration de la police.

(11) Index 73-État 4001.

(12) Source DCPJ-STIC base nationale.

(13) Est dépositaire de l'autorité publique toute personne investie par délégation de la puissance publique d'un pouvoir, temporaire ou permanent, de décision et de contrainte sur les individus et sur les choses. Il s'agit de représentants de l'État ou de collectivités territoriales, de fonctionnaires de l'ordre administratif, de l'administration pénitentiaire, d'officiers publics ou ministériels, tels que les magistrats, les préfets, les policiers municipaux, les douaniers, les agents de surveillance de Paris, les inspecteurs et contrôleurs du travail, etc.

(14) Source : direction des Affaires criminelles et des Grâces (DACG) à partir de 32 codes NATINF sélectionnés et recouvrant la thématique des violences physiques contre les forces de l'ordre.

(15) Les statistiques du ministère de la Justice de l'année 2013 n'ont pas été communiquées à ce jour, car indisponibles.

71 % des policiers et gendarmes agressés (156) exercent leurs missions en sécurité publique dans des commissariats ou des brigades territoriales autonomes ou de proximité. Ils sont affectés dans des postes dits « de service général »/« police secours », dans des unités d'ordre public et de sécurité routière ou dans des unités de voie publique.

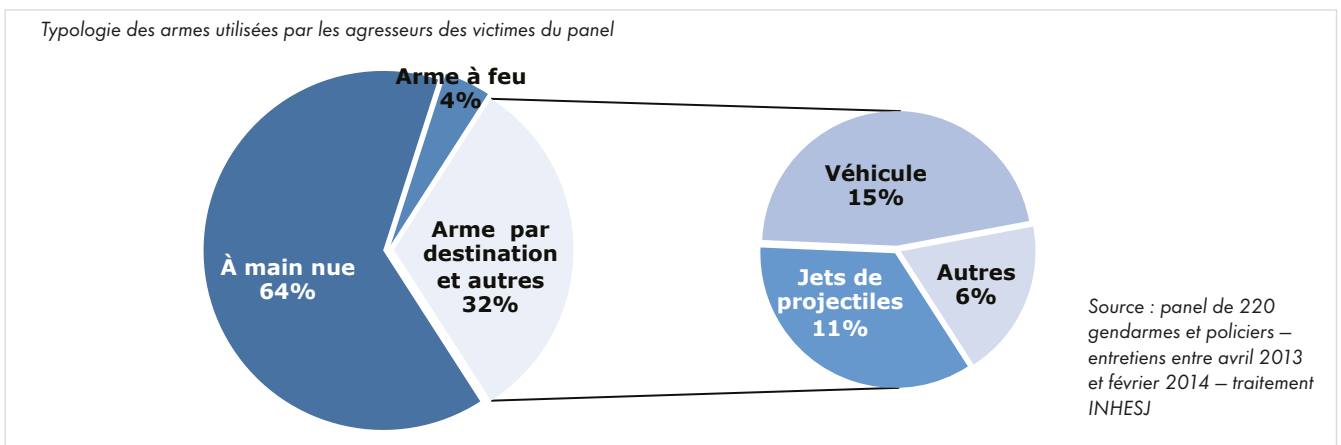
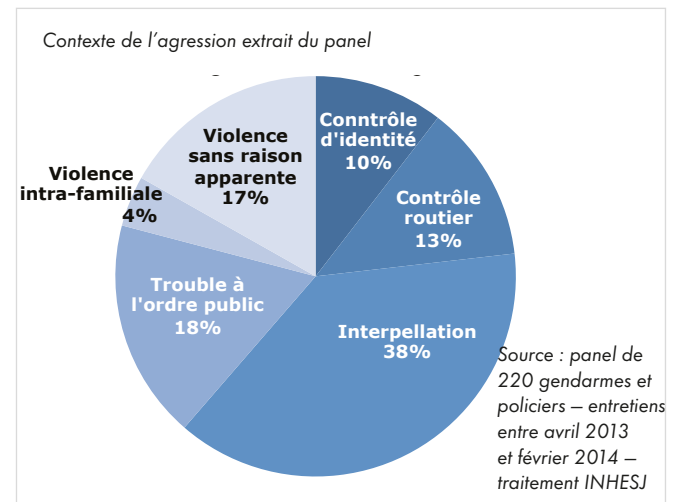
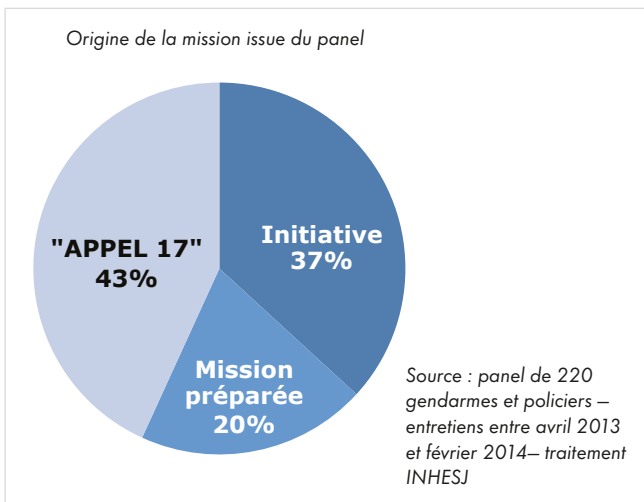
Les circonstances de l'agression

Plus des trois quarts des policiers et gendarmes rencontrés ont été agressés, dans le cadre d'une mission « anti-délinquance ». 73 % des agressions ont eu lieu sur la voie publique. Près de la moitié d'entre elles ont été commises entre 14 h 00 et 22 h 00¹⁶, un tiers entre 22 h 00 et 6 h 00.

L'auteur des faits est un majeur (82 %) et a agi seul dans la moitié des cas (51 %). Il a été identifié (91 %), interpellé (90 %), placé en garde à vue (78 %) et condamné (au moment de l'entretien) dans 48 % des cas.

43 % des policiers et des gendarmes déclarent avoir été agressés alors qu'ils intervenaient à la demande d'un requérant ou du centre d'information et de commandement ou du centre d'opérations et de renseignements de la gendarmerie suite à un appel « 17 ».

Les agents des forces de l'ordre ont été agressés au cours d'interpellations dans 38 % des cas (faits susceptibles d'être qualifiés de rébellion ou de violences), puis lors de troubles à l'ordre public ou nuisances (18 %). Les « violences sans raison apparente » viennent en 3^e position (17 %) et correspondent à des situations dans lesquelles l'agresseur n'avait aucun motif apparent de porter des coups au policier/gendarme et ce alors même que l'infraction avait déjà cessé ou qu'aucun fait ne lui était reproché.



(16) Ce créneau horaire regroupe le plus grand nombre d'effectifs en service en raison d'une plus forte activité.

Une arme par destination est un objet susceptible de blesser ou tuer quelqu'un alors qu'il ne s'agissait pas de son emploi premier.

La catégorie « autres » correspond aux armes blanches (3 cas révélés sur les 220 entretiens) et à tout autre objet utilisé comme une arme (chien, bouteille, bâton, bombe lacrymogène, etc.).

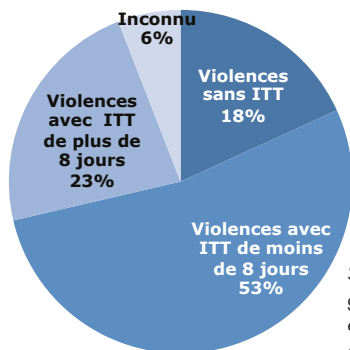
Les conséquences de l'agression sur l'intégrité physique

Sont ici ciblées les conséquences administratives de l'agression avec :

- le nombre de jours d'incapacité totale de travail (ITT¹⁷), déterminé par un médecin, qui permet d'évaluer pénalement la gravité des faits dénoncés dans la plainte ;
- le nombre de jours d'arrêt de travail, certifié par un médecin, qui est susceptible d'impacter l'organisation du service auquel appartient l'agent blessé en raison de son absence.

L'ITT et l'arrêt de travail sont des notions différentes. Un policier/gendarme peut se voir octroyer un nombre conséquent de jours d'ITT sans toutefois se faire prescrire un arrêt de travail ou inversement.

Répartition des blessés du panel par ITT

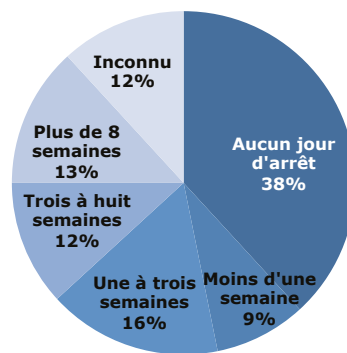


Source : panel de 220 gendarmes et policiers – entretiens entre avril 2013 et février 2014 – traitement INHESJ

Ainsi, 53 % des violences subies ont entraîné une ITT de moins de 8 jours tandis que seulement 9 % des agressions du panel ont engendré un arrêt de travail de moins d'une semaine.

(17) Une incapacité totale de travail est une notion purement pénale qui sert à qualifier les faits en fonction de la durée pendant laquelle une victime éprouve une gêne notable dans les actes de la vie courante (manger, dormir, se laver, s'habiller, faire ses courses, se déplacer, se rendre au travail). L'évaluation de la durée de l'ITT est un acte médical. La durée de l'ITT est sans rapport avec celle de l'arrêt de travail. Elle est parfois un élément constitutif de l'infraction. La qualification des faits et les peines encourues par l'auteur de l'infraction peuvent dépendre de l'estimation de l'ITT.

Répartition des blessés du panel par jour d'arrêt de travail



Source : panel de 220 gendarmes et policiers – entretiens entre avril 2013 et février 2014 – traitement INHESJ

Profil type de l'agent agressé issu du panel

Il s'agit d'un homme âgé de 30-39 ans (45 %) ayant une expérience professionnelle de 6 à 10 ans (25 %). Il appartient au corps des sous-officiers/corps d'encadrement et d'application dans 90 % des cas et exerce en sécurité publique au sens générique du terme (71 %). Son agression est intervenue suite à l'appel d'un requérant (43 %). Elle s'est déroulée sur la voie publique (73 %), entre 14 heures et 22 heures (48 %), lors d'une interpellation (38 %). Le policier/gendarme a été blessé à main nue (64 %). L'ITT n'a pas excédé 8 jours (53 %) et aucun arrêt de travail n'a été prescrit (38 %).

L'auteur des faits est un majeur (82 %) et a agi seul dans la moitié des cas (51 %). Il a été identifié (91 %), interpellé (90 %), placé en garde à vue (78 %) et condamné (au moment de l'entretien) dans 48 % des cas.

Les perceptions des policiers et gendarmes recueillies au cours des entretiens

La perception des forces de l'ordre sur la problématique générale des violences

Le sentiment d'une autorité bafouée

« Ce n'est plus aux voyous de rendre des comptes, mais à nous de nous justifier en permanence dès qu'il y a utilisation de la force », indique un policier rencontré.

Plus largement, c'est la dégradation du rapport à l'autorité qui est mise en avant : « les notions d'État et d'autorité ont complètement changé », « pour la population, l'autorité de l'État est devenue illégitime », « le policier a perdu en respectabilité ». Ce ressenti est largement partagé par les forces de l'ordre affectées à la police de la route.

Dans la grande majorité des cas, et plus particulièrement au sein de la police nationale (PN), les forces de l'ordre éprouvent le sentiment de ne plus avoir le droit de riposter pour se défendre. Certains parlent même d'autocensure et de la présence constante d'« une épée de Damoclès ». L'absence de sérénité dans l'exercice de leurs fonctions est prégnante : « On n'arrive plus à travailler sur la voie publique ». Ils s'interrogent sur leurs moyens de défense et mettent en avant, dans leur grande majorité, le manque de sérénité lorsqu'ils font usage du pistolet à impulsion électrique ; ils pensent qu'il est source « d'ennuis avec l'administration ». Tel n'est pas l'avis des gendarmes qui le perçoivent davantage comme un moyen de force intermédiaire à but préventif et en font un usage décomplexé et assumé. Ils soulignent le soutien de leur hiérarchie en la matière.

La répétition et l'accumulation des violences dont les policiers et gendarmes sont victimes entraînent, selon leurs déclarations, une démotivation. Ils indiquent minimiser la prise de risque, reconnaissant que l'efficacité de leurs missions en est affectée. Nombre d'entre eux font état de plusieurs blessures résultant d'agressions non déclarées à l'administration. Ils précisent que faute de données objectives, cet état de fait serait très largement minoré par l'institution.

Face à des agressions extrêmes ou des événements traumatiques, les policiers et les gendarmes regrettent très largement l'absence de débriefing collectif et de soutien de leur hiérarchie.

Des agressions ressenties comme un phénomène qui augmente et s'intensifie

Ils déclarent généralement que la fréquence et la gravité des agressions augmentent régulièrement.

En situation de maintien de l'ordre, les membres des forces mobiles au sein de la police nationale considèrent que l'« on attend trop pour agir » et que « la dimension politique prend une place trop importante » dans le dispositif. « On a le temps de se faire caillasser et de subir » dit notamment un policier engagé dans des opérations de maintien de l'ordre.

Ils ont le sentiment qu'elles sont commises par des délinquants de plus en plus jeunes et souvent armés : « ils vont de plus en plus rapidement au contact ». Les policiers et les gendarmes relèvent que les violences verbales sont préoccupantes et précèdent le plus souvent les agressions physiques.

Une forte impression d'une image dégradée

Les forces de l'ordre pensent que leur image se dégrade, tant auprès de la population que de leur hiérarchie. Ils parlent de défiance et éprouvent le sentiment d'être moins respectés. Ils dénoncent un malaise de plus en plus prégnant sur la voie publique et un climat qui ne cesse de se tendre : « les affaires tournent plus mal qu'avant », « ça part vite et fort ». Ils ressentent depuis environ cinq ans une attitude hostile des citoyens à leur rencontre : « le regard des gens a changé », « le public prend parti pour le délinquant ».

Plus largement, c'est la dégradation du rapport à l'autorité qui est mise en avant : « les notions d'État et d'autorité ont complètement changé », « pour la population, l'autorité de l'État est devenue illégitime », « le policier a perdu en respectabilité ». Ce ressenti est largement partagé par les forces de l'ordre affectées à la police de la route.

Des perceptions différentes entre policiers et gendarmes sur la gestion administrative de l'agression

Sur ce point, les avis sont relativement partagés. Un tiers des policiers et gendarmes sont « satisfaits/très satisfaits » de leur prise en charge en tant que victime par leur administration et le corps médical. Un tiers n'émet aucune opinion et le tiers restant se dit « insatisfait/très insatisfait ». Plus précisément, 39 % des policiers font partie des « insatisfaits/très insatisfaits » contre 16 % des gendarmes. 42 % des gendarmes sont « satisfaits/très satisfaits » contre 34 % des policiers.

Le personnel de la gendarmerie nationale (GN) bénéficie, de façon dérogatoire, d'un service médical spécialisé, le Service de santé des armées, du fait de son statut militaire. La prise en charge administrative et médicale au sein de la PN et de la GN n'est donc pas identique dans ses modalités et finalités.

Le service de santé des armées apprécié des gendarmes

En la matière, les gendarmes sont davantage « satisfaits/très satisfaits » que les policiers. Peu de critiques ont été émises, excepté quelques lourdeurs administratives. Les démarches sont généralement facilitées dans la mesure où elles sont prises en charge par le commandant de brigade (souvent un gradé) ou par le secrétariat de la compagnie.

Les gendarmes apprécient d'être suivis par un médecin militaire, qui remplit, de façon dérogatoire, à la fois des missions de soin, de contrôle, d'expertise, de prévention et d'aptitude.

Les gendarmes font rarement état de soucis de remboursement des frais médicaux, la Caisse nationale militaire de sécurité sociale prenant également en charge les blessures imputables au service.

Aucune remarque ni observation particulière n'ont été formulées concernant l'assistance ou le soutien psychologique.

Une prise en charge médicale critiquée au sein de la police nationale

Les principales critiques se focalisent sur la constitution du dossier « blessure en service ». La procédure est jugée lourde, complexe et décourageante. Certains policiers se sentent désemparés : « on est blessé et on a tout à faire ». Le cas le plus problématique est celui du policier travaillant de nuit. Celui-ci connaîtra dès le départ des difficultés parmi lesquelles l'obtention du triptyque¹⁸ et des formulaires de déclarations.

Les policiers rencontrés précisent que le triptyque est souvent refusé par les professionnels de santé (médecin, pharmacien, etc.) en raison de remboursements tardifs ou inexistantes par l'administration. Cette situation entraîne des tensions et les conduit parfois à assumer le paiement des frais. Ces fonctionnaires relèvent effectivement non pas d'une caisse de sécurité sociale, mais du budget des secrétariats généraux de l'administration du ministère de l'Intérieur.

Le suivi médical des blessures résultant de l'agression est très largement critiqué : une grave incompréhension

demeure sur la médecine statutaire et de contrôle et ses objectifs. Ils en ont généralement une image négative. Déçus, certains d'entre eux, affectés notamment au sein de la préfecture de Police de Paris (PP), parlent de « catastrophe » lorsqu'ils sortent de ce rendez-vous médical. Un grand nombre d'entre eux regrette l'absence d'un « véritable service médical spécialisé ».

Plus largement, les rencontres avec des médecins en unité médico-judiciaire (UMJ) ou dans les SGAMI ont révélé l'existence de représentations générales : notamment de policiers qui « maquillent » des blessures occasionnées sur leur temps de repos en blessures en service, des policiers taxés de provocateurs et de bagarreurs en raison de leur fréquentation jugée « trop répétitive » des urgences. Par ailleurs, les policiers considèrent certains médecins comme « anti-flics », etc.

Les policiers reconnaissent cependant un accueil de meilleure qualité dans les services d'urgence en province. Ils soulignent également les efforts accomplis dans l'assistance et le soutien psychologiques généralement appréciés. Ceux qui y ont eu recours en ont été satisfaits. Pour autant, les gendarmes et les policiers rencontrés pensent que l'ensemble des violences subies ne nécessite pas systématiquement la consultation d'un psychologue. Il convient de préciser que 73 % d'entre eux ne se sont pas vu proposer cette assistance.

Un soutien de la hiérarchie perçu différemment selon l'institution

Au sein de la PN, une importante critique a été formulée à l'encontre de la hiérarchie, mettant en avant son manque de soutien dans la conduite et la gestion administrative de la blessure. « L'administration s'intéresse davantage à notre temps d'indisponibilité qu'à l'agression elle-même et à son impact, notamment psychologique » selon un gardien de la paix en poste en province. L'envoi d'une lettre¹⁹ de prompt rétablissement par l'Unité de soutien aux effectifs et de prévention de la direction de Sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) de la préfecture de Police aux policiers parisiens et par la direction départementale de Sécurité publique (DDSP) du Rhône notamment est toutefois très apprécié.

Au sein de la GN, le personnel rencontré souligne un soutien hiérarchique assez fort.

(18) Le triptyque est un document qui permet au fonctionnaire de ne pas faire l'avance des frais médicaux.

(19) Une lettre de prompt rétablissement est systématiquement envoyée à tout fonctionnaire de police de la PP qui a été victime d'un préjudice subi dans ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, par l'Unité de soutien aux effectifs et de prévention (USEP). Constituée de 5 policiers, l'USEP prend contact téléphoniquement avec le bureau médical du commissariat lorsque l'ITT est supérieure ou égale à 5 jours, lorsque les faits ont été commis dans des circonstances particulières (violences, événement potentiellement traumatisant, etc.), lorsque l'agent est hospitalisé ou en cas de répétition des blessures.

La perception des policiers et gendarmes sur le traitement judiciaire de l'agression

Le dépôt de plainte vécu comme une perte de temps

Il ressort des entretiens avec les policiers et gendarmes rencontrés que le dépôt de plainte est souvent vécu comme une perte de temps : « déposer plainte c'est 10 heures de travail supplémentaires : 3 heures à l'hôpital, 1 heure à l'UMJ et 6 heures au service pour le dépôt de plainte, les déclarations administratives, les explications à la hiérarchie, la confrontation, l'avis à la victime sur les suites données par le parquet... »

Policiers comme gendarmes précisent qu'ils hésitent souvent à déposer plainte, démarche qu'ils jugent purement personnelle et effectuée sans pression hiérarchique : « Ça sera sur mon temps de repos », « J'avais d'autres missions à assurer ».

La décision de déposer plainte est souvent déterminée par la gravité des blessures occasionnées. Cet élément est d'autant plus déterminant chez les policiers travaillant de nuit. Ces derniers prennent davantage en compte les inconvénients d'une éventuelle confrontation et/ou comparution immédiate, susceptible d'entraîner une trentaine d'heures sans sommeil.

Une barrière idéologique semble s'être édiflée entre le monde médical et la police, surtout en région parisienne. La détermination des jours d'ITT du policier victime demeure un sujet sensible sur lequel la majorité des critiques s'est focalisée.

Le fait de se rendre aux UMJ est jugé contraignant par les policiers. Ils soulignent à ce titre la comparaison avec le fait que la procédure prévoit que tous les gardés à vue bénéficient d'un suivi médical systématique et dans les locaux de garde à vue.

Une protection fonctionnelle²⁰ appréciée au sein de la police nationale

Les policiers affectés à la préfecture de Police de Paris ont souligné la qualité du service des affaires juridiques et du contentieux qui a mis en œuvre une procédure très réactive ; près de 20 %²¹ des dossiers traités donnant lieu à des comparutions immédiates.

En dehors de la préfecture de Police de Paris, la mise en œuvre de la protection fonctionnelle est organisée de manière hétérogène puisqu'elle est gérée par chaque SGAMI de façon autonome, sans réelle harmonisation. L'assistance d'un avocat de l'administration est très fréquente : sur les 143 policiers rencontrés, 92 en ont bénéficié (64 %). Ils sont globalement satisfaits de la protection fonctionnelle qui est largement connue, reconnue et facilement actionnée.

Une protection fonctionnelle encore méconnue au sein de la gendarmerie nationale

L'organisation de la protection fonctionnelle a été profondément modifiée par une circulaire²² de mai 2013. Son accès a été facilité par la mise en ligne (Intranet) d'un formulaire de demande (assistance juridique et/ou protection juridictionnelle) majoritairement apprécié des gendarmes. En raison de son récent développement, la protection fonctionnelle demeure encore méconnue des personnels rencontrés. 48 % des gendarmes interrogés ont déclaré avoir bénéficié d'un avocat de l'administration. Le suivi personnalisé effectué par la DGGN est souligné. Peu de gendarmes savent qu'ils bénéficieront d'une protection juridictionnelle de droit en cas de violences physiques.

Le sentiment des forces de l'ordre quant à la réponse pénale

Les avis dépendent pour beaucoup des lieux d'affectation (région parisienne/province). Gendarmes et policiers relèvent souvent une absence d'information de la part des services enquêteurs, de leur hiérarchie ou du tribunal sur les suites données à leur plainte.

Ils expriment un fort sentiment d'impunité et l'absence d'une réponse pénale adaptée. Le manque de sévérité de la justice a été dénoncé. Mais ce qui leur semble être davantage problématique est l'absence de sanction pénale immédiate et l'écart jugé trop important entre la peine encourue, la peine prononcée et la peine réellement exécutée.

Le manque de soutien de l'autorité judiciaire dans l'exercice de leurs missions a été souligné de nombreuses reprises : « Ça ne suit pas ! », « Les suites judiciaires ne sont pas à la hauteur généralement ». En effet, policiers et gendarmes sont particulièrement sensibles à l'attitude du parquet,

(20) Dans son article 11, la loi n° 83-684 du 11 juillet 1983 dispose que « la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils sont victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ». C'est ce qui est mis en place par ce que l'on appelle « la protection fonctionnelle ».

(21) Source : entretien avec le service du contentieux de la PP en juin 2013.

(22) Circulaire n° 112000 GEND/ DPMGN/SDAP/BCPJ du 23 mai 2013.

Ils expriment un fort sentiment d'impunité et l'absence d'une réponse pénale adaptée. Le manque de sévérité de la justice a été dénoncé. Mais ce qui leur semble être davantage problématique est l'absence de sanction pénale immédiate et l'écart jugé trop important entre la peine encourue, la peine prononcée et la peine réellement exécutée.

tant en début de procédure (relativement à la décision quant à l'opportunité des poursuites) qu'au moment de l'audience pénale : « *Avant de sanctionner les policiers, il faut sanctionner les délinquants !* », « *On ne nous défend pas !* », « *La parole du policier ne vaut rien* ». Ils ont le sentiment que la relation qu'ils entretiennent avec le parquet est un élément important dans la prise en compte de leur statut de victime.

Au regard de notre panel, 27 % expriment leur satisfaction quant aux suites judiciaires données. 20 % se déclarent insatisfaits et/ou très insatisfaits et seulement 6 % n'ont pas d'avis alors même qu'une condamnation a été prononcée. Près de 46 % n'ont pu s'exprimer

pour trois raisons essentielles : soit aucune²³ suite judiciaire n'a pu être donnée, soit elle est méconnue de la victime, soit l'affaire est toujours en cours.

Ceux qui se déclarent insatisfaits/très insatisfaits regrettent le plus souvent que « *le sursis ne soit pas tombé* » ou qu'il n'y ait pas eu « *du ferme* ». Ils ont exprimé à plusieurs reprises leur mécontentement : « *Ce n'est pas cher payé !* ». Ils sont en majorité en poste à Paris et en petite couronne.

Concernant les policiers et gendarmes satisfaits, ces derniers sont en poste, pour plus de la moitié d'entre eux, en grande couronne (77, 78, 95) et en province. Sans même évoquer le fossé entre la région parisienne et le reste du territoire, il n'est pas rare que les forces de l'ordre exerçant en province ou en grande couronne s'étonnent de la fermeté et de la sévérité des sanctions pénales prononcées.

Les policiers et les gendarmes expriment parfois leur incompréhension et leur déception au regard, d'une part, de la qualification des faits retenue ; c'est le cas le plus souvent lorsqu'une tentative d'homicide est requalifiée en violences volontaires sur personne dépositaire de l'autorité publique (PDAP) avec arme et, d'autre part,

du délai jugé trop long entre la commission des faits et l'audience pénale.

Une mise en perspective de leurs propos avec les statistiques de la direction des Affaires criminelles et des Grâces sur la période 2002-2012 permet de constater que l'auteur d'une rébellion a été condamné en moyenne à 2,4 mois de prison ferme et au paiement d'une amende de 377 euros. Concernant des faits de violences sur PDAP de plus de 8 jours d'ITT, l'auteur a été condamné en moyenne à 5,9 mois de prison ferme et au paiement d'une amende de 554 euros sur cette même période.

L'expression d'une insatisfaction sur l'indemnisation du préjudice

Policiers et gendarmes expriment leur mécontentement concernant l'absence de versement de dommages et intérêts (DI) par l'auteur des faits. C'est une deuxième bataille qui s'ouvre pour eux, « *un parcours du combattant* » disent certains. Peu décideront de s'y engager. L'idée que les policiers se constitueraient un « 13^e mois » grâce aux dommages et intérêts versés est largement réfutée par les forces de l'ordre du panel.

Malgré sa création en 2008, le Service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions (SARVI) ne semble pas être connu de tous. Lorsqu'il est actionné par le policier/gendarme victime, il s'adresse tout d'abord à l'administration, puis à l'assureur et en dernier recours au délinquant. Ce recours direct contre l'auteur des faits n'est jamais envisagé lorsqu'il s'agit d'une petite somme. En vertu de la loi du 11 juillet 1983 qui impose à la collectivité publique de réparer le préjudice subi par son fonctionnaire, le SARVI demande donc au secrétariat général de l'administration du ministère de l'Intérieur de payer le montant des dommages et intérêts auxquels le délinquant a été condamné. Chaque SGAMI rembourse le SARVI selon ses propres critères. Certains d'entre eux ne procèdent pas à un recours contre l'agresseur condamné, aux fins de paiement.

Conclusion

Évaluer le phénomène des violences physiques subies par les forces de l'ordre depuis ces dix dernières années se révèle complexe et aléatoire en raison de statistiques institutionnelles imprécises ou non comparables. Cependant, des indicateurs montrent une augmentation de ces agressions. Cette tendance est constatée également

(23) Sont visées l'extinction de l'action publique suite à un placement en hospitalisation d'office et l'absence de dépôt de plainte.

dans d'autres pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Belgique). Mais qu'en est-il réellement de ce phénomène ? Un premier état des lieux réalisé au travers de récits d'expériences de 220 policiers et gendarmes victimes apporte des éléments de réponse d'ordre quantitatif et qualitatif.

Les entretiens effectués révèlent notamment une démotivation croissante et une usure professionnelle importante au sein des deux forces de sécurité intérieure. Contrairement à une idée reçue, les agressions dont elles sont victimes ne se résument pas au seul cas des violences urbaines commises par des mineurs armés et à l'encontre desquels aucune réponse pénale ne serait généralement donnée. Leur récit révèle davantage l'exposition à des situations de violences sur la voie publique contre des policiers (au sens générique) qui, intervenant en première ligne, s'estiment insuffisamment équipés. Selon eux, la banalisation des agressions et l'absence de réponse pénale adaptée concourent à une démotivation certaine et à une usure professionnelle.

Les réponses institutionnelles susceptibles d'être apportées au phénomène des violences contre les forces de l'ordre nécessitent au préalable un effort d'analyse. Certains pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Belgique) ont déjà entamé cette démarche via des études et des enquêtes ayant abouti à des mesures concrètes. En France, il conviendra d'effectuer un bilan annuel circonstancié et commun à la police et la gendarmerie nationales et de s'inspirer des mesures prises chez nos voisins.

Par ailleurs, l'exploitation des entretiens a révélé la nécessité de mieux prévenir ces agressions par une formation et un équipement plus adaptés. À l'instar d'autres pays européens (Suisse, Belgique et Pays-Bas), une grande campagne de sensibilisation auprès du public serait susceptible d'entraîner des retombées positives. Un meilleur soutien dans l'accompagnement juridique et dans la prise en charge médicale par l'administration des personnels agressés se révèle nécessaire, tout comme le renforcement du partenariat police/justice.

Au-delà de ces considérations, la problématique des violences ne devrait plus seulement être traitée sous l'angle des effectifs de police et de la réponse judiciaire. Peu d'analyses sont produites quant à la prévention même des agressions. Une réflexion pluridisciplinaire pourrait conduire, d'une part, à l'élaboration d'une étude

sur les violences physiques rapportées au taux de la délinquance et aux territoires (zone urbaine, péri-urbaine et rurale) sur lesquels elles s'exercent et, d'autre part, à un suivi plus complet de l'évolution du phénomène et au développement de stratégies visant à en réduire l'impact.

Protocole méthodologique

Il a été procédé, d'avril 2013 à février 2014, à la conduite d'entretiens semi-dirigés auprès de 220 policiers et gendarmes. En poste dans divers services ou unités implantés en Ile-de-France (Paris, petite couronne, grande couronne) et en province²⁴, ces derniers ont tous répondu à un questionnaire anonyme et identique, soit par téléphone, soit en face-à-face lors de déplacements.

Les lieux de déplacements ont été déterminés en collaboration avec la DGPN et la DGGN et basés notamment sur le nombre d'effectifs et leur exposition face au risque de violences. Le choix du panel des 220 victimes a été réalisé par les services locaux du personnel de la police et de la gendarmerie sous l'autorité des responsables d'unités. Il leur a été demandé de pouvoir s'entretenir, le jour de notre déplacement, avec les dix derniers policiers et gendarmes récemment victimes de violences physiques, disponibles et volontaires pour participer à cette étude. Les entretiens ont été majoritairement réalisés en face-à-face. Toutefois, l'actualité des services nous a parfois conduits à rencontrer ultérieurement les personnes prévues ou à les contacter téléphoniquement.

Lors des propos recueillis, les violences subies devaient dater à notre demande de moins de trois ans, ceci permettant de cibler des faits récents. Les intéressés ont alors relaté des agressions subies entre novembre 2010 et octobre 2013. Aucune d'entre elles n'a été sélectionnée en raison de la gravité des violences subies (nombre de jours d'interruption temporaire de travail, nombre de jours d'arrêt de travail), ni des suites administratives et judiciaires.

D'un point de vue statistique, les résultats de l'exploitation de ces entretiens comportent nécessairement des biais, notamment les effectifs respectifs de la PN et de la GN, le nombre de violences commises à leur

(24) Les policiers et gendarmes interviewés sont affectés dans les départements suivants : Ain, Allier, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Côtes-d'Armor, Essonne, Eure, Gers, Gironde, Guyane, Haute-Garonne, Hauts-de-Seine, Haut-Rhin, Haute-Loire, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Martinique, Nouvelle Calédonie, Nord, Oise, Paris, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Rhône, Seine-et-Marne, Seine-Maritime, Seine-Saint-Denis, Somme, Tarn, Val-de-Marne, Val d'Oise, Var et Yvelines.

encontre chaque année en France, et leur répartition géographique. Près de la moitié des policiers et gendarmes interrogés sont en poste en Ile-de-France. Cette surreprésentation francilienne s'explique notamment par des contraintes budgétaires. Les résultats de l'exploitation de ces entretiens ne sont aucunement représentatifs de l'ensemble des agents issus de leurs administrations respectives. Cependant, au regard du nombre significatif de personnes entendues, les représentations professionnelles et les perceptions recueillies à partir de leurs récits présentent un intérêt certain. Il

est à noter que notre statut d'officier de police a été systématiquement décliné à chaque entretien et a permis sans doute de libérer plus facilement la parole. Aussi ces rencontres ont-elles été effectuées hors de tout lien hiérarchique, notre fonction de chargé de mission à l'INHESJ ayant été mise en avant. Nous nous sommes imposé une exigence stricte de neutralité tant dans l'écoute que dans la restitution des propos recueillis ■

Bibliographie

GORGEON (C.), MONJARDET (D.), 2002, « le malaise policier », *Regards sur l'actualité*, n° 279, mars.

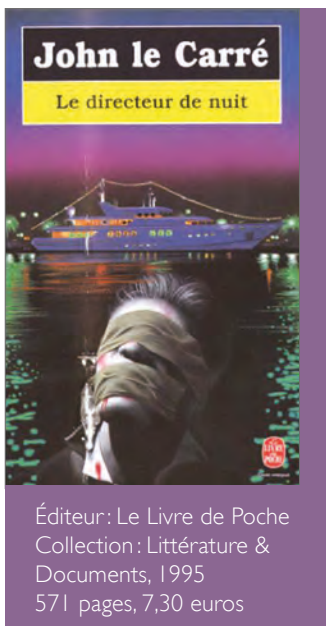
LORIOLE (M.), 2013, « La violence au travail », *La documentation française* n°376, septembre : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/bris/3303330403761/3303330403761_EX.pdf

MOLINÈS (M.), 2012, Étude sur le management et le stress au travail, Centre de recherche en management, mai : <http://magazine.ut-capitole.fr/police-le-management-en-question-399571.kjsp>
<http://fr.slideshare.net/fabvalery/enquete-crm-apn>

MOREAU (S.), GUYOT (S.), LANGEVIN (V.), VAN DE WEERDT (C.), 2010, « Quand travailler expose à un risque d'agression – des incivilités aux violences physiques », NS 288, INRS, octobre : http://www.comprendre-agir.org/images/fichier-dyn/doc/2013/travail_aggression_incivilite_inrs_moreau_guyot_langevin_vandeweerd_2010_chsct.pdf

PFEIFFER (C.), ELLRICH (K.), BAIER (D.), 2010, « La violence contre les fonctionnaires de police », mai : http://www.kfn.de/Research_areas_and_projects/Past_Projects/Violence_against_police_Officers.htm?lang=en
http://www.kfn.de/Research_areas_and_projects/Police_study.htm?&lang=en

Rapport belge du « Comité P » sur les violences contre les forces de l'ordre dans l'agglomération bruxelloise, 2012 : http://www.comitep.be/AdditionalReports/2013-02-01_FR_violence_contre_police_bruxellois.pdf



Le directeur de nuit

John le Carré au sommet de son art

Jérôme DIAZ¹

« Pour moi c'est plutôt à un spectacle de marionnettes que le monde m'a toujours fait penser. Mais quand on regarde derrière le rideau et qu'on lève les yeux pour voir jusqu'où remontent les ficelles on s'aperçoit qu'elles aboutissent dans les mains d'encore d'autres marionnettes qui tiennent elles-mêmes leurs propres ficelles et que ces ficelles-là viennent à leur tour de plus haut et ainsi de suite. Dans ma propre vie j'ai vu ces ficelles dont les origines sont en nombre infini mettre en scène la mort de grands hommes dans la violence et la folie. Mettre en scène la ruine d'une nation. »

(Cormac McCarthy, *De si jolis chevaux*)

«

La première chose qu'on apprend sur les marchands d'armes, c'est qu'ils sont toujours des gentils. Les méchants sont à l'autre bout du monde, et les gentils ne les toucheraient même pas avec des pincettes » : l'introduction donne le ton.

Verbe malicieusement piquant et savoureusement assassin, intrigue labyrinthique, humour *british* à plein régime, conscience aiguë des « affaires du monde » et des êtres, *Le directeur de nuit*² (*The Night Manager*) publié en 2003 par John le Carré, le cinq étoiles du roman d'espionnage britannique, anti-James Bond par excellence, est... une tuerie.

Résumons : Jonathan Pyne ne se remet pas de la mort de sa compagne Sophie, assassinée dans un hôtel en Égypte. Ancien militaire, Pyne décide de raccrocher, de tourner cette page sanglante et de refaire sa vie en Suisse, dans un hôtel fort chic dont il prend la direction (de nuit, d'où le titre). Or, Roper, commanditaire du

meurtre susmentionné, refait surface, étant de passage – le hasard fait bien ou mal les choses, question de point de vue – à l'hôtel où travaille désormais Pyne. Et ledit Roper de confier une mission spéciale à Pyne, impliquant une plongée dans le trafic d'armes et de drogue... pour le compte des Services secrets de Sa Majesté. Charmant programme en perspective...

« J'ai vécu avec eux, menti avec eux. Je les connais. [...] Je connais leurs villas de Marbella, leur deuxième Porsche dans le garage, et leur attachement inconditionnel à une économie de marché libre, pourvu que ce soit leur liberté et l'économie de quelqu'un d'autre. »

À l'image du cinéaste Andrew Niccol et de son génial *Lord of War*, avec Nicolas Cage en vendeur d'armes blindé de cynisme (« Il y a 1 homme sur 12 qui est armé sur cette planète. La seule question c'est... comment armer les 11 autres ?³ »), et dans la veine d'*Une amitié absolue*, *Un traître à notre goût* et d'*Une vérité si délicate*⁴, John le Carré, alias David Cornwell, choisit, pour traiter un sujet d'une telle gravité, la voie « sévèrement burnée » et diablement efficace de l'humour anglais (et grinçant). Il prend ainsi un malin plaisir à « allumer » de ses mots tous ces joyeux lurons

(1) L'auteur de cet article tient à remercier la romancière Dominique Manotti et Isabelle Perrin, traductrice officielle de John le Carré, pour leurs relectures et remarques avisées.

(2) Publié au Seuil en 2003, traduit par Mimi et Isabelle Perrin.

(3) Extrait de la scène d'introduction du film, visible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=ORNVu-8hV2o>.

(4) Publiés au Seuil, *Une amitié absolue* (*Absolute Friends*), publié en 2004 et traduit par Mimi et Isabelle Perrin ; *Un traître à notre goût* (*Our Kind of Traitor*) et *Une vérité si délicate* (*A Delicate Truth*) publiés en 2011 et 2013, traduits par Isabelle Perrin.

que sont trafiquants d'armes et de drogues, intermédiaires multiples, blanchisseurs d'argent sale et autres facilitateurs d'« optimisation fiscale »⁵...

Sa signature ? Une narration qui, grâce à une traduction française brillantissime, atteint des sommets, une intrigue qui prend son temps (pour mieux enfoncer le clou) et, comme ici, un humour mordant au 48^e degré. Si son écriture, qui n'est pas sans rappeler *Les Misérables* de Victor Hugo, n'était pas inutilement réputée austère et inaccessible, le nombre de lecteurs du romancier s'en trouverait sérieusement augmenté.

Cependant, peut-être les raisons de ce « succès d'estime assez confidentiel », pour reprendre les mots d'Alain Chouet⁶, sont-elles à chercher ailleurs : sujets trop « polémiques » ? Trop « graves » ? « Sensibles » ? « Sérieux » ? « Complicés » ? « Politiques » ? « Engagés » ? « Rentre-dedans » ? Dommage, car c'est à peu près tout ce qui donne à la littérature ses raisons d'être, comme le formule l'un des personnages de Denis Robert dans *La domination du monde* : « Les livres sont des barrages. Et le réel, c'est quand on se cogne⁷ ».

« Tout se passe comme ils l'ont prévu. La came, les armes, l'argent, tout ça gentiment acheminé à destination. C'est l'art de l'impossible porté à la perfection, Rob. Tous les bons moyens sont illégaux, et la seule marche à suivre est pourrie. »

Le politiquement correct ? La diplomatie ? La bienséance ? Le phrasé lisse et policé ? Les cours magistraux de Sciences Po et de l'ENA ? Les leçons de Nadine de Rothschild ? Eh bien, l'écrivain *so british* s'assoit sur ces considérations de forme, sort les griffes et, avec à une aisance narrative désarmante, envoie des saillies incendiaires et des répliques jubilatoires (« Je me suis fait baiser tant de fois et de tellement de façons que je suis devenu expert ») qu'aucun journal télévisé n'aura l'audace de citer⁸, pas plus d'ailleurs que la moindre conférence internationale sur le sujet.

« Il y a des sphères d'intérêt qu'il ne peut pas et ne doit pas connaître, des questions de politique de haut vol, de hautes personnalités de tout premier plan impliquées, bref, la merde habituelle. »

« Excusez-moi, je suis lent à la détente, aujourd'hui. Vous êtes en train de me menacer de me tuer si je n'accepte pas votre pot-de-vin, c'est ça ? »

Ultra fin observateur des comportements humains, des cynismes étatiques et autres bassesses, John le Carré en fait la brillante démonstration : un sujet grave ne nécessite pas forcément qu'on l'aborde ou l'attaque avec gravité pour être efficace. Et parce qu'il est John le Carré et qu'il n'y en a qu'un comme lui sur terre, il y va, il rentre dedans, met les pieds dans le plat, remue la m... et sort la grosse artillerie (un moindre mal pour affronter ce qu'il y a en face, à savoir des « marchands de canon », pour reprendre le sous-titre de l'excellent livre de Jean Guisnel⁹), nous offrant une cascade de passages mémorables :

« Mais les armes, c'est son grand amour. Il les appelle ses joujoux. Si vous aimez le pouvoir, rien de tel que les joujoux pour vous faire planer. N'allez jamais croire les foutaises du genre une denrée comme une autre, l'industrie des services. Les armes sont une drogue et Roper est accro. »

« On ne pouvait compter que sur nos couilles et notre intuition. On filait des pots-de-vin à tout le monde. Pas étonnant que certains aient choisi la voie de l'illégalité. C'est le seul moyen de faire des affaires. »

Passé par les services de renseignement et les Affaires étrangères¹⁰ britanniques avant de s'installer, au calme, dans les Cornouailles (où se déroule une partie de l'histoire, l'occasion de fort belles pages dignes de la trilogie écossaise de Peter May), l'indécrottable romancier met à nu, tel qu'il s'y est toujours adonné et avec un brio qui laisse pantois, la complicité silencieusement coupable des chancelleries, la servilité des élites et des « puissants » (« cet à peu près du peuple » comme les appelait Victor Hugo dans *Les Misérables*¹¹) aux lois du marché de l'armement, ou du marché tout court, de même que les mensonges avancés pour justifier l'injustifiable.

« Les hommes comme lui sont les imposteurs secrets de notre société. Ils vendraient leur propre mère tout en se prenant pour Dieu. »

(5) Sur l'aspect fiscal, voir Évasion fiscale. Le hold-up du siècle, documentaire de Xavier Harel avec la collaboration de Rémy Burkel, diffusé sur France 5 : <http://mahaproduct.com/les-intaxables-voyage-au-coeur-de-levasion-fiscale/>. Documentaire édifiant, d'autant plus qu'il y est question de Viktor Bout, tristement célèbre trafiquant d'armes qui a inspiré le personnage principal du film *Lord of War*.

(6) Cette expression d'Alain Chouet, ancien directeur du Service renseignement de sécurité de la direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), est extraite de son ouvrage *La sagesse de l'espion*, publié en 2011 aux éditions L'œil Neuf.

(7) *La domination du monde*, publié aux éditions Cercle Points en 2006.

(8) L'auteur de ces lignes recommande aux lecteurs et lectrices de visionner l'excellente émission *Democracy Now !*, à laquelle le romancier était convié en 2011, au moment de la publication d'*Un traître à notre goût*. Entretien-fleuve (en anglais non sous-titré) franc et vivant dont la vidéo est à cette adresse : http://www.democracynow.org/2010/10/11/exclusive_british_novelist_john_le_carr.

(9) Guisnel (J.), 2011, *Armes de corruption massive. Secrets et combines des marchands de canon*, Paris, La Découverte.

(10) Pour plus d'informations à ce sujet, voir son entretien pour l'émission *Democracy Now !* (Note n° 8).

(11) *Les Misérables*, de Victor Hugo, publié pour la première fois en 1862, texte intégral réédité en un seul volume chez Pocket en 2013. Critique de l'auteur ici : <http://blogs.mediapart.fr/blog/jerome-diaz/050914/les-miserables-apercus-d-un-immense-chef-d-oeuvre>.

« Il était redevenu un espion, sans principes et sans scrupules. La vérité était le dernier de ses soucis. »

Sans jamais tomber dans le pamphlet, mais avec la force, le piquant et la profondeur communs à son œuvre (et à toute littérature contestataire digne de ce nom), l'auteur fustige les faussetés érigées en état d'esprit (« *La soif du pouvoir élevée au rang de langue de bois constitutionnelle* »), déversées jusqu'à l'indigestion par la voie d'une presse, sauf rares exceptions, raccord avec cette partition (« *Les politiciens mentent à la presse, ils voient leurs mensonges imprimés et ils appellent ça l'opinion publique* », écrit-il dans *Une amitié absolue*), et destinées à une population tenue à l'écart, sommée de rester spectatrice d'enjeux pourtant colossaux (« *Il y a des choses trop dangereuses à savoir* », avertit l'un de ses personnages dans *La constance du jardinier*¹²).

Dans *Le directeur de nuit*, dont la lecture devrait être obligatoire dans le monde entier (universités incluses), armes et drogues sont les composantes d'un jeu d'échecs planétaire et criminel, opaque mais bien réel, où les pions sont des vies humaines, les bénéfiques himalayens¹³ et les relents salement mafieux mêlent arrogance, conflits d'intérêt, « *esprit de corruption*¹⁴ », impunité absolue et... commerce de la mort.

En s'attaquant aux « sous-branches » du crime organisé, à ses acteurs et à leurs accointances diverses (milieux d'affaires, sphères politiques, institutionnelles, judiciaires...), ce roman entre en résonance avec, côté anglo-saxon, le magistral *La griffe du chien* de Don Winslow¹⁵, et *Cobra* de Frederick Forsyth (« *N'importe qui peut forger de faux relevés de compte du moment qu'on ne pourra jamais vérifier leur authenticité*¹⁶ »).

Côté français, citons *La domination du monde*, explosif roman de Denis Robert (« *Personne ne doit mettre le nez dans*

*leurs affaires, sinon, tout s'écroule... Évidemment, ces hommes se croient intouchables*¹⁷ »), et *Les yeux de Lira*, polar coécrit par l'ancienne juge d'instruction Eva Joly et la journaliste Judith Perrignon¹⁸. Enfin, en Russie, la journaliste et romancière Julia Latynina, alter ego féminin et russe de John le Carré (en plus jeune...), incarne la relève littéraire de la très regrettée Anna Politkovskaïa. Auteure de chroniques économiques pour différents journaux dont *Novaya Gazeta*, elle a publié en 2008 *La chasse au renne de Sibérie*, trépidant (et hilarant) roman noir doublé d'une fresque sociale vivante et fouillée, mettant en avant les liens entre économie et criminalité dans la Russie contemporaine¹⁹.

En outre, face à ce bras d'honneur des marchands de mort à la notion même d'humanité, des initiatives citoyennes offrent des lueurs d'espoir. La preuve en est « ControlArms », campagne mondiale née en 2003 et défendue par des organisations telles qu'Oxfam et Amnesty International, en faveur de la ratification d'un traité international pour le contrôle du commerce des armes, mouvement auquel s'est joint l'acteur principal de *Lord of War*, Nicolas Cage²⁰. Le site de ControlArms fait savoir qu'en 2006, « 153 gouvernements de l'ONU [avaient] finalement voté la création d'un traité international » et que « la dynamique qui s'était créée n'[avait] cessé de s'amplifier », atteignant, côté citoyens, la millionième signature en 2012²¹. Mais il aura fallu attendre fin 2014 pour que le traité entre en vigueur aux Nations unies, où il a été ratifié par cinq des dix plus importants exportateurs d'armes au monde²². Ratification qui ne rime pas avec application, machine onusienne oblige...

Arguties juridiques, lenteurs procédurales, arrangements en bonne et due forme, cela conjugué à un cirque diplomatique frisant le (mauvais) théâtre de boulevard et à une presse au mieux ignare, au pire désintéressée : le

(12) Publié au Seuil en 2001, traduit par Mimi et Isabelle Perrin.

(13) « 1 200 milliards de dollars par an » est le chiffre mentionné dans *Armes, trafic et raison d'État*, documentaire de Paul Moreira et David André, diffusé en 2009 sur Arte. Présentation sur le site d'Arte ici : <http://www.arte.tv/fr/armes-traffic-et-raison-d-etat/2111576.html>; le film est visible là : <https://www.youtube.com/watch?v=kNSpHrKjw8>

(14) Formule empruntée au titre du livre *L'esprit de corruption* des magistrats français Éric Alt et Irène Luc, spécialistes de la lutte contre la délinquance financière et économique.

(15) *La griffe du chien* (*The Power Of The Dog*) raconte vingt-cinq années de guerre – perdue – contre la drogue entre les États-Unis et le Mexique. Roman publié en 2007 aux éditions Le Cercle Points, traduit par Freddy Michalski.

(16) *Cobra*, de Frederick Forsyth, publié en 2011 chez Albin Michel, traduit par Pierre Girard.

(17) Voir note n° 7.

(18) Publié aux Éditions des Arènes en 2011.

(19) Traduit par Yves Gauthier, publié chez Actes Sud, collection « Babel Noir ».

(20) La campagne de sensibilisation par Nicolas Cage auprès d'Amnesty est visible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=ML6kSbuzOf8>. Outre le film *Lord of War*, l'excellent documentaire *Armes, trafic et raison d'État* (cf. note n° 13) traite précisément de la campagne « ControlArms ».

(21) Informations disponibles sur le site de ControlArms ici : <http://controlarms.org/fr/>.

(22) La France est au nombre des pays signataires, la Russie et la Chine ont refusé de ratifier le Traité : <http://www.rfi.fr/general/20141223-traite-international-armes-commerce-nations-unies-onu-defense-armement/>.

cocktail idéal pour laisser aux vendeurs d'armes le soin de poursuivre leur commerce mortel, affûter leurs arguments (aidés de juristes payés rubis sur l'ongle) en vue de la prochaine plaidoirie, et échapper à la justice... Tous les éléments dont se sert l'auteur pour donner du mordant à ce roman.

« *Continuez à arranger nos affaires. Le citoyen honnête en sait déjà trop, Ed. Toute information supplémentaire nuit à sa santé. C'est comme à la télé : cinq secondes sur n'importe quel sujet, c'est déjà trop, pour les gens. Ils doivent être standardisés, Ed, pas déstabilisés.* »

Après le poignant et rageur – bref, magnifique – *The Constant Gardener* en 2006 sous la caméra de Fernando Meirelles (et les basses œuvres de l'industrie pharmaceutique au Kenya²³), *La taupe* en 2011 réalisé par Tomas Alfredson, *Un homme très recherché*²⁴ filmé par Anton Corbijn en 2013 et racontant le périple d'un Tchétchène se réfugiant dans une Allemagne en « guerre contre le terrorisme », *Un traître à notre goût* sur un couple de Britanniques baladé entre les services secrets et la mafia russe²⁵, et prévu au cinéma pour le premier semestre 2015²⁶, *Le directeur de nuit* est, lui aussi, sur les rails d'une adaptation, qui prendra la

forme d'une minisérie produite par la BBC²⁷. Le rôle du trafiquant d'armes, Roper, sera en principe tenu par Hugh Laurie, plus connu de nombreux téléspectateurs sous le nom de « Dr. House ».

Deux choses : 1) Espérons que ces adaptations permettent de faire connaître plus largement l'œuvre de John le Carré, souvent cité (avec admiration), mais plus rarement lu (par appréhension) ; 2) Grâce aux scénaristes et producteurs²⁸, et par respect à l'égard du roman, gageons que les personnages du roman enverront à l'écran des répliques du même acabit, à l'image du nommé Corkoran, mémorable à tous points de vue.

Aussi mémorable, d'ailleurs, que cette réponse faite par les « marchands de canons » à l'écrivain, évoquant l'hypothèse d'un échange moyennant finances « armes contre drogue » : « *Enfin, quand même, on vend des armes, nous, pas de la drogue. C'est vrai, quoi. Comment on se débarrasserait de la camelote, d'abord ? C'est illégal, ça* »²⁹ ■

Jérôme DIAZ³⁰

(23) Adapté du roman *La constance du jardinier*, publié en 2001 au Seuil et traduit par Mimi et Isabelle Perrin.

(24) *Un homme très recherché* (*A Most Wanted Man*), publié au Seuil en 2008, traduit par Mimi et Isabelle Perrin.

(25) À propos de la mafia russe à Londres, l'auteur de ces lignes recommande le film *Les promesses de l'ombre* (*Eastern Promises*), réalisé par David Cronenberg.

(26) Long-métrage réalisé par Susanna White, avec Ewan McGregor, Naomie Harris, Stellan Skarsgard et Damian Lewis (Nicholas Brody dans la série « *Homeland* »), d'après un scénario adapté par Hussein Amini (« *Drive* ») : <http://cineuropa.org/nw.aspx?t=newsdetail&l=fr&did=254144>

(27) Article ici : http://www.allocine.fr/article/fichearticle_gen_article=18637804.html

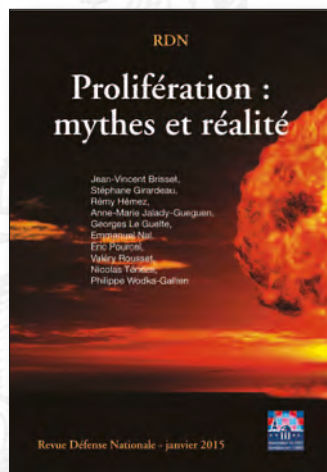
(28) A l'heure où ces lignes sont écrites, hormis la société de production Ink Factory déjà à l'œuvre sur « *Un homme très recherché* » et le nom de David Farr, scénariste de la série « *MI-5* » (informations ici : <http://www.hollywoodreporter.com/live-feed/amc-lands-hugh-laurie-tom-741403>), impossible de savoir si le romancier sera associé à cette adaptation. A noter que deux de ses enfants sont producteurs d'« *Un homme très recherché* » et d'« *Un traître à notre goût* ».

(29) Extrait de l'introduction du roman.

(30) Auditeur de l'INHESJ, diplômé du Master 2 Sécurité internationale et défense, Université Pierre Mendès-France de Grenoble.

DÉBATS ■ ÉTUDES ■ ANALYSES
STRATÉGIE | GÉOPOLITIQUE | DIPLOMATIE
SCIENCES | DÉFENSE | ÉCONOMIE

Revue Défense Nationale



Lancée en 1939 par le Comité d'études de défense nationale (Association loi 1901), la *Revue Défense Nationale* (RDN) assure depuis lors la diffusion d'idées nouvelles sur les grandes questions nationales et internationales qu'elle aborde sous l'angle de la sécurité et de la défense. Son indépendance éditoriale lui permet de participer activement au renouvellement du débat stratégique. La RDN permet de garder le contact avec le monde de la défense et apporte, grâce à ses analyses, la réflexion à l'homme d'action.

10 numéros par an.

Rejoignez-nous !

Devenez membre titulaire du Comité d'études de défense nationale (CEDN),
éditeur de la
Revue Défense Nationale

En adhérant au CEDN, vous recevrez sa lettre bimensuelle *Les Repères de la RDN*, serez invité à participer à ses manifestations (Assemblée générale, colloques, remises de prix...) et contribuerez à la promotion de la pensée stratégique que la RDN diffuse depuis 75 ans.

Les membres abonnés papier reçoivent gratuitement depuis janvier 2015 l'édition électronique (PDF).

www.defnat.com

Suivez l'actualité stratégique dans la Tribune de la RDN en ligne

Revue Défense Nationale - BP 8607 - 75325 Paris cedex 07



Parmi les nouveautés de cette cinquième édition, vous y trouverez :

- une analyse juridique, mais aussi pratique de l'autorisation unique délivrée par la CNIL, concernant le traitement informatique des données dont le maire peut disposer dans le champ de la prévention de la délinquance.
- les apports dans le même domaine de la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines renforçant l'efficacité des sanctions pénales y sont également présentés.



La politique de prévention de la délinquance a connu en 2013 d'importantes évolutions avec la validation d'une nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance pour 2013-2017.

Les principales orientations que le gouvernement concernent :

- la prévention de la délinquance chez les jeunes particulièrement exposés ;
- la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, l'aide aux victimes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique.

Le livret de prévention du maire dans sa cinquième édition a été actualisé pour faciliter la mise en oeuvre de ces orientations au niveau local dans le cadre des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il comprend six parties qui présentent : le rôle du maire en matière de prévention de la délinquance, la gouvernance locale de cette politique et l'approche individualisée, les moyens d'action de la politique de prévention de la délinquance, l'appui financier de l'État et l'évaluation. Cet ouvrage propose des développements concis sur chacun de ces aspects.

Pierre N'Gahane, préfet

Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance

Auteur(s) moral(aux) : **Comité interministériel de prévention de la délinquance**

Editeur : **La Documentation française**

Prix : **9 euros**

Parution : **27 novembre 2014**

Pagination : **104**



Notre savoir-faire

Civipol, société de conseil et de service du ministère de l'Intérieur, intervient régulièrement dans le cadre de projets internationaux de grande envergure pour des missions d'**audit**, de **conseil**, d'**assistance technique** et de **formation**. Depuis 2001, Civipol a assis sa réputation sur sa réactivité, sa souplesse de fonctionnement et son aptitude à fournir des prestations à la carte pour ses clients : administrations françaises, organisations internationales, États étrangers et entreprises.

L'expérience de Civipol dans la promotion de l'expertise publique en matière de sécurité intérieure, de sécurité civile et de gouvernance fait de nous l'un des acteurs reconnus de l'exportation du savoir-faire français.

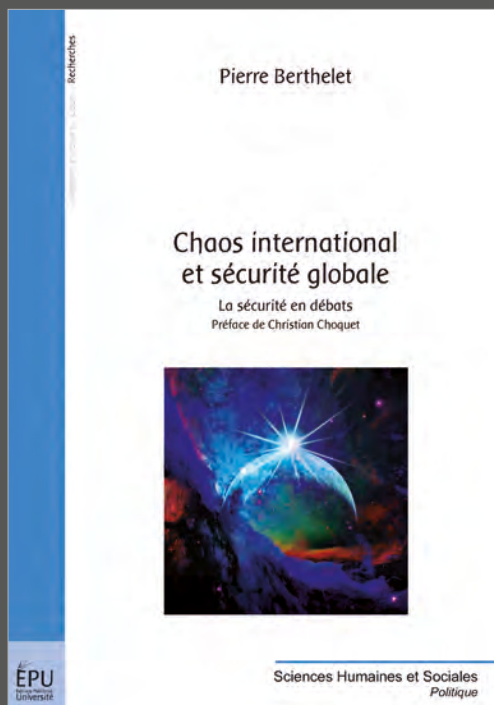
Notre expertise

En tant qu'opérateur ou prestataire, notre spécialisation dans un nombre limité de domaines garantit son excellence grâce à notre adossement au ministère de l'Intérieur français et à notre réseau d'experts internationaux. Civipol rassemble l'intégralité de l'expertise « métier » de la sécurité intérieure des états.

- ➔ **Sécurité intérieure** : sécurité publique, lutte contre le terrorisme, les trafics et le crime organisés, police technique et scientifique, contrôle des frontières, sécurité des personnes et des biens, cybersécurité, lutte contre les médicaments falsifiés, sécurité routière...
- ➔ **Sécurité civile** : lutte contre le feu, gestion de crises, sauvetage-secours, prévention des risques, gestion des risques naturels et industriels, déminage et traitement des explosifs...
- ➔ **Gouvernance** : appui à l'état de droit, organisation des administrations régaliennes, préparation et observation des processus électoraux, gestion des flux migratoires, appui à la modernisation de l'état civil...

CIVIPOL
9, rue Notre-Dame-des-Victoires
75002 Paris - France
Tél. 01 45 44 85 20
www.civipol.fr





Chaos international et sécurité globale

Auteur : Pierre BERTHELET

Editeur : Publibook

Edition : Histoire/Politique

Collection : Universitaire

Prix : 27,95 €

Parution : Septembre 2014

Broché : 600 pages

Le livre

Nous traversons une période dangereuse dit-on. Les conflits augmentent, la grande criminalité prospère, les violences se multiplient et la petite délinquance explose. Affaibli, l'État n'arrive plus à protéger la société contre la montée des nouveaux périls : immigration incontrôlée, finance noyauté par les organismes mafieux, cybercriminalité, menaces invisibles, hybrides et transnationalisées... Le monde est décrit comme un « vaste désordre » caractérisé par l'accroissement des massacres ethniques, l'émergence de banlieues comme des territoires de non-droit, le développement d'un « terrorisme apocalyptique » et la propagation inexorable de « zones grises ». Un conflit des cultures et des religions s'annonce au moment où l'Occident est en proie à une crise de valeurs.

Mais que penser de ce discours sur le chaos international et sur le désordre planétaire ? Quelles conclusions tirer et comment comprendre la sécurité globale comme réponse au danger ? Au fond, nos sociétés sont-elles si menacées que cela ? Courent-elles réellement à leur perte ? Richement documenté, « Chaos international et sécurité globale. La sécurité en débats » éclaire cette question complexe en menant une analyse approfondie à partir d'une synthèse féconde des réflexions existantes sur le sujet.

L'auteur

Diplômé de l'Université catholique de Louvain, Pierre Berthelet est chercheur et spécialiste en sécurité. Ancien conseiller ministériel, il est chargé de cours à Sciences Po Lille.

Sécurité & Stratégie

JANVIER/MARS 2015

DOSSIER - Continuité d'activité et résilience

Continuité, anticipation et résilience

Christophe Roux-Dufort

Le plan de continuité d'activité (PCA) :
approche méthodologique - Alain Coursaget & Laurent Haas

Témoignages

Paul Vincent Valtat, Philippe Salaün, Sophie Huberson & Benoit Vraie

Les réseaux techniques urbains : des infrastructures
essentiels pour la mise place de stratégies de résilience
Damien Serre

L'impact des réseaux sociaux dans la gestion des crises
et le cybercrime - Jean-Luc Wybo, Catherine Gouffas, Erix Freyssinet
& Patrick Lions

La continuité de la *supply chain*

Alain Coursaget & François Tête

Analyses-diagnostics d'un potentiel de résilience d'une organisation

Benoît Robert, Matthieu Marty, Yannick Hémond & Andrée de Serres



INTERNATIONAL

La diplomatie pétrolière du Venezuela : quelle viabilité ? - Marguerite Desmichelle

JURISPRUDENCE

La charte d'éthique : une dimension vertueuse de l'entreprise
doublée d'un outil de management des risques - Olivier de Maison Rouge

COMPTE-RENDU

La France, retour du gendarme de l'Afrique ? - Aymeric Debrun

Talk at the Brink Deliberation and Decision during the Cuban Missile Crisis - Véronique Steyer

Sécurité & Stratégie - Format : 170x240 - 100 pages - 20 euros

Pour vos commandes :
www.ladocumentationfrancaise.fr

6, place d'Estienne d'Orves . 75009 Paris - France / Tél : 01 42 93 75 52 / Fax : 01 42 93 75 75
Courriel : contact@cdse.fr / www.securite-strategie.fr





Les sessions nationales de l'INHESJ

Le recrutement des sessions 2015-2016 est ouvert. Les programmes sont disponibles sur le site de l'INHESJ ainsi que les formulaires d'inscription.



SÉCURITÉ ET JUSTICE

Session nationale généraliste

« Sécurité et Justice »

Elle dispense une formation à l'identification et à l'analyse des risques, menaces et vulnérabilités qui pèsent sur les Etats et les populations ainsi qu'à l'appréhension des moyens de sécurité et de justice à mettre en œuvre pour y faire face.

Cette session rassemble une centaine d'auditeurs, des hauts fonctionnaires des trois fonctions publiques, des magistrats, des militaires, des élus, ainsi que des personnalités civiles exerçant des responsabilités dans les secteurs économiques et associatifs concernés par les questions de sécurité et de justice. L'objectif est de décloisonner les univers professionnels pour une meilleure efficacité. La session a pour finalité générale d'approfondir, mutualiser et diffuser une culture commune sur l'ensemble des sujets abordés.

La session est organisée tous les ans de septembre à juin, à raison de quelques jours par mois en moyenne. Elle alterne des conférences, des tables rondes, des travaux de groupe, des visites de sites sensibles, des stages dans des services opérationnels et deux voyages d'études à l'étranger.

Contact : formation@inhesj.fr



PROTECTION DES ENTREPRISES ET INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Session nationale spécialisée

« Protection des entreprises et Intelligence économique »

Elle a pour ambition de délivrer aux managers sécurité/sûreté des entreprises, aux praticiens de l'intelligence économique et aux gestionnaires de crises, les connaissances théoriques et savoir-faire directement opérationnels leur permettant d'appréhender les différentes menaces susceptibles de remettre en cause la pérennité des entreprises.

L'ensemble des enseignements comporte un volume de 252 heures réparties sur 9 semaines (à raison de 4 jours par semaine, du lundi après-midi au vendredi matin).

La formation s'organise autour de trois composantes:

- des interventions de type académique,
- des travaux de groupe,
- des visites en entreprise.

Le département, pour compléter la formation des auditeurs, organise en partenariat avec de grands groupes, des exercices de diagnostic de sécurité-sûreté et de gestion de crise en entreprise.

Contact : securite-economique@inhesj.fr



MANAGEMENT STRATÉGIQUE DE LA CRISE

Session nationale spécialisée

« Management stratégique de la crise »

L'objectif de la session nationale spécialisée « Management stratégique de la crise » est de mettre les participants en capacité d'initier, dans leur structure, une politique efficace de gestion des risques et de réponse aux crises et de créer les conditions d'une culture de crise adaptée aux contraintes sociétales et économiques.

Les modules de formation intégreront les questions de planification de crise et de continuité d'activité, de communication de crise et de prise de décision dans des environnements incertains. Ils allieront corpus théorique, études de cas, mises en situation de crise, création d'outils de planification et d'aide à la décision, des travaux de groupe et des visites de centres opérationnels.

Ouverte à une vingtaine d'auditeurs de haut niveau, la formation est organisée en séminaires de trois jours et demi par mois de septembre à juin pour un volume horaire total de 252 heures réparties sur 10 semaines.

Contact : formationcrise@inhesj.fr



Les principaux partenaires de l'Institut

L'École nationale d'administration (ENA), l'École nationale de la magistrature (ENM), l'École nationale supérieure de police (ENSP), l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), l'École supérieure de l'Éducation nationale (ESEN), l'Institut national des études territoriales (INET), l'École des hautes études en santé publique (EHESP), l'Institut national de veille sanitaire (INVS), l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'École des Mines d'Alès, le Pôle de compétitivité risques, l'Université Paris V-Descartes (Licence sécurité des personnes et des biens), l'Université technologique de Troyes (Master Ingénierie et management en sécurité globale appliquée), l'Université Paris-Ouest la Défense (Master Management du risque), le Centre européen de droit et d'économie de l'ESSEC, Skema Business School, le Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE), le Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF, Réseau de Grandes Entreprises), le Cercle des dirigeants propriétaires de sécurité (CDPS), l'Union des entreprises de sécurité privée (USP).



INHESJ
École militaire - 1 place Joffre, Case 39
75700 PARIS 07 SP
Tél. : +33(0)1 76 64 89 00
www.inhesj.fr